





RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

A BORDEAUX,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRY FAYE,
rue Sainte-Catherine, 139, ancienne rue du Cahernan.

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

—

TREIZIÈME ANNÉE.

1851



BORDEAUX,
CHEZ CHARLES LAWALLE, LIBRAIRE,
allées de Tourny, n. 46.

PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
rue du Bouloy, n. 7.

AVIS.

L'Académie n'accepte point la solidarité de toutes les opinions émises dans les articles insérés au recueil de ses Actes.

Études d'Économie charitable.

OBSERVATIONS

SUR LE

PROJET DE LOI RELATIF AUX HOPITAUX
ET AUX HOSPICES,

Présenté à l'Assemblée nationale par sa Commmission de l'assistance publique [1];

PAR L. LAMOTHE.

Dans un article publié récemment par la *Revue Catholique* [2], un représentant du peuple, dont la philanthropie et les lumières sont connues et appréciées par tous les partis, M. Armand de Melun, après avoir passé en revue les travaux effectués jusqu'à ce jour par la Commission d'assistance publique, dont il est un des membres les plus actifs, annonçait que l'Assemblée nationale avait rédigé, et confié à des rapporteurs, des projets de loi sur : 1° les hôpitaux et les hospices; 2°

[1] Ce travail, lu en séance de l'Académie de Bordeaux, le 6 mars 1851, doit être considéré comme la suite de celui inséré au *Recueil des Actes* de cette Académie, 1850, page 415.

[2] Numéro du 15 octobre 1850.

les secours à domicile; 3° le service médical à la campagne; 4° l'apprentissage; 5° le travail des enfants et des femmes. Ces promesses n'ont pas tardé à être suivies d'effet : un projet de loi sur les hôpitaux et les hospices a été inséré au *Moniteur* du 28 décembre dernier. C'est ce projet que nous nous proposons d'examiner : nous allons rechercher si ses dispositions sont les plus propres à remédier aux vices du système actuel; nous livrerons à la discussion quelques mesures nouvelles, qui, selon nous, conduiraient plus résolument au but commun que poursuivent tous ceux qui s'occupent de ces matières : soulager les classes déshéritées, de la manière qui leur soit le plus profitable.

M. de Melun démontre parfaitement l'utilité des hôpitaux. Cette démonstration est passée en ce moment à l'état de chose jugée; nous ne nous y arrêtons pas.

Les hospices sont loin de réunir en leur faveur des arguments aussi puissants : ils tendent très-souvent à détruire les liens de la famille; et le rapporteur de la Commission d'assistance publique est encore ici d'accord avec tous les économistes, en proclamant que, là où une famille existe, il vaut mieux donner des secours à domicile. Pour nous, le secours à domicile est aussi supérieur au secours de l'hôpital ou de l'hospice, que la Caisse d'épargne ou la Société de Secours mutuels est supérieure au secours à domicile. Mais on aime le bien facile à faire; l'amour-propre se complaît dans le spectacle d'un vaste établissement soumis à sa direction; de là, la prédominance des établissements fixes sur les services purement extérieurs. Ces inconvénients ré-

vèlent peut-être déjà l'insuffisance des commissions administratives sous l'influence desquelles s'est constitué l'état actuel des choses.

Ce sont des motifs du même genre, et surtout la facilité de la surveillance, qui expliquent la disposition très-générale de nos administrations hospitalières, à consacrer leurs économies en faveur des hospices, au lieu de les appliquer aux malades, qui, cependant, ont un plus grand besoin d'asiles spéciaux. Aujourd'hui, les deux tiers des établissements sont habités par des infirmes et des vieillards, un tiers seulement par des malades, et cette disproportion tend à s'accroître.

« Votre Commission, dit M. de Melun, n'hésite pas à se prononcer contre cette tendance; et l'un des articles de la loi proposée permet de transformer les lits d'hospice, lorsqu'ils ne sont pas affectés à des destinations spéciales, en pensions annuelles en faveur des vieillards ou infirmes, qui rentreraient ainsi au milieu de leurs enfants, ou pourraient être placés, comme on le voit en Suisse, en Allemagne, et quelquefois même en France, au milieu de familles honnêtes qui se chargeraient, pour une faible redevance, de les soigner et de les entretenir. »

On doit cependant, ajoute le rapporteur, faire une distinction entre les vieillards sains, et les infirmes atteints de maladies objet de dégoût.

» Votre commission est d'avis qu'en dehors même des fondations spéciales, les hospices doivent directement être conservés, mais que des règles plus étroites que pour les malades soient imposées aux vieillards,

trop disposés à compter sur cette ressource certaine. »

C'est surtout dans les localités de peu d'importance, où un seul bâtiment, quelquefois les mêmes salles, renferment les malades et les vieillards, que les inconvénients de cette usurpation des vieillards sur les malades ressortent évidents. Si les admissions ne sont pas toujours faites, dans ces cas, avec le discernement voulu; si les infirmes et les vieillards tendent presque partout à absorber des places qui devraient être réservées aux malades, la faute en est sans doute, en première ligne, à la nature des corps qui prononcent ces admissions; mais elle tient surtout au système qui confond les hôpitaux avec les hospices, en les rangeant sous la même administration. De même qu'il est bien de séparer les secours à domicile des Hôtels-Dieu et des hôtels de vieillesse, pour empêcher la tendance naturelle de ces derniers à absorber les ressources des bureaux de bienfaisance, de même, et en vue de s'opposer à un résultat analogue, il faut séparer les hôtels de vieillesse des Hôtels-Dieu. Mais nous avions compris que le projet qui serait présenté tendrait à perpétuer la confusion qui existe à cet égard, en voyant rangés sous un même numéro, dans l'article cité de la *Revue Catholique,* les hôpitaux et les hospices [1].

La première mesure à prendre, c'est donc de légiférer séparément pour chacune de ces branches d'admi-

[1] Le même article porte, sous deux numéros séparés, les secours à domicile et le service médical à la campagne. Il nous semble que c'est tout un : le traitement médical est le premier et le plus indispensable secours à donner à domicile.

nistration : alors la distinction se fera, les catégories s'établiront, les empiétements prendront fin. Ainsi, règle essentielle : deux administrations séparées doivent s'occuper, l'une de l'hôpital, l'autre de l'hospice; des budgets séparés doivent être produits, etc., etc.

L'irrégularité des admissions dans les hospices tient encore à d'autres causes. Les administrations charitables ont été amenées à les prononcer : n'y a-t-il pas dans cette circonstance des traces d'empiétement, d'usurpation, sur les attributions de l'autorité active? Nous croyons, nous, que, quelque soit le système administratif qui prévale dans l'avenir, pour la direction des hôpitaux et des hospices, cette direction devra rester étrangère aux ordres d'admission, et qu'elle n'aura qu'à les enregistrer et à admettre les individus auxquels ils s'appliquent, ainsi que les choses se passent pour les asiles d'aliénés. L'administration hospitalière proprement dite doit s'entendre seulement, en effet, de la direction intérieure de ces établissements; mais elle ne saurait en franchir la porte : là expirent tous ses pouvoirs. Si les Commissions administratives en sont venues presque partout à étendre ainsi leurs attributions, c'est par suite du laisser-aller des administrations municipales, auxquelles revenait ce droit, et de la présence des maires à la tête de ces Commissions. Le maire a transmis implicitement une partie de ses prérogatives au président de la Commission, et de là à la Commission elle-même [1]. Cependant, cette

[1] Cet abus a pu devenir surtout sensible pour les admissions dans les hospices

attribution appartient d'autant mieux aux maires des villes possédant des hospices, que non-seulement il s'agit ici de renseignements qui touchent à l'état des familles, mais que partout ces villes accordent de fortes subventions sans lesquelles ces établissements diminueraient singulièrement d'importance. Encore ici, il est donc bien essentiel de redresser les errements, de limiter dans de justes bornes l'action des Commissions administratives, et de rendre le droit d'admission aux maires ou aux préfets, selon que la nature des fonds de subvention donne, à l'un ou à l'autre de ces fonctionnaires, un droit plus étendu de contrôle. La direction intérieure de vastes établissements n'était-elle donc pas déjà suffisante pour absorber toute l'attention d'administrateurs, surtout lorsque ceux-ci sont,

d'enfants trouvés. Antérieurement à l'avis du conseil d'État du 20 juillet 1842, lorsque les orphelins étaient à la charge du service intérieur, c'est-à-dire des hospices, les Commissions administratives prononçaient les admissions de cette catégorie d'enfants. Cette forme a pu persister depuis l'avis précité, quoique les orphelins soient passés à la charge du service extérieur, c'est-à-dire quoique les frais de leur séjour à la campagne soient devenus imputables, comme pour les trouvés et les abandonnés, sur les fonds départementaux. Le droit de prononcer les admissions revenait cependant alors d'autant mieux aux préfets, qu'il s'agit du budget départemental, et qu'il en est d'ailleurs généralement ainsi pour tous les enfants abandonnés et même pour les trouvés, qui, ayant passé l'âge du sevrage, ne peuvent plus passer par le tour. Le seul droit qui soit resté depuis lors aux Commissions administratives pour les admissions dans les hospices d'enfants trouvés, se trouve limité, indépendamment du tour, ou du bureau d'admission qui le remplace, à l'admission des enfants d'indigents, qui, d'après l'instruction du 8 février 1823, doivent toujours être à la charge des hospices, qu'ils soient retenus dans un établissement, ou envoyés à la campagne; et encore ce dernier droit n'est-il exercé, selon nous, ainsi que nous l'avons déjà dit, que par délégation du pouvoir municipal, qui subventionne le service intérieur.

comme dans le régime actuel, des hommes du monde, auxquels on ne saurait, sans injustice, demander un service de tous les instants?

Pour que l'instruction des demandes, sur lesquelles statueront ces fonctionnaires, soit faite dans un sens vraiment philanthropique, nous nous adresserons aux corps qui connaissent le mieux les besoins des pauvres, aux personnes qui doivent être à chaque instant en contact avec eux, aux bureaux de bienfaisance. C'est là le lien essentiel qu'il faut établir entre les hôpitaux et hospices et les secours à domicile. Le secours à domicile étant la règle générale, et l'admission à l'hôpital ou à l'hospice ne devant être que l'exception, c'est aux bureaux de bienfaisance, aux médecins qu'ils emploient, à discerner les cas où il convient de faire infléchir la règle générale et de créer une exception. Que si quelques bureaux de charité tendaient à user trop largement de ce pouvoir et à se dégager de charges qui leur incombent, le droit de statuer réservé aux préfets et aux maires permettrait de maintenir chaque corps hospitalier dans ses véritables attributions. Il serait bien entendu d'ailleurs que, dans les cas urgents, l'admission immédiate serait effectuée, sauf à la faire valider, plus tard, par l'accomplissement des formalités, et que les hôpitaux et les hospices auraient toujours droit de soumettre des observations. Ceci suppose, il est vrai, que les bureaux de bienfaisance fonctionnent rigoureusement, et peut-être n'en est-il pas toujours ainsi aujourd'hui. Aussi aurions-nous jugé très-convenable de commencer la réforme

par celle des bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire par le premier anneau de la chaîne, et de ne s'élever aux hôpitaux et aux hospices que ce début accompli.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi en question prouve que l'on a compris les liens nécessaires qui existent entre ces diverses administrations, puisqu'un membre du bureau de bienfaisance, élu par ce bureau, ferait partie des nouvelles commissions administratives. Nous voudrions encore augmenter cette solidarité d'intérêts entre les secours à domicile et les hôpitaux et les hospices, en faisant contribuer les Bureaux de bienfaisance pour un léger secours, et seulement autant que la situation de leurs ressources le permettrait, aux frais de séjour de leurs malades ou infirmes dans l'hôpital ou hospice.

Mais le côté le plus défectueux de l'organisation actuelle, celui auquel il importe, dans l'intérêt de l'humanité d'abord, et aussi dans l'intérêt d'une juste répartition des charges publiques, d'apporter un prompt remède, c'est d'assurer à tous les citoyens une participation, sinon absolument uniforme, du moins plus égale qu'elle ne l'est aujourd'hui, aux hôpitaux et aux hospices. Ce vice n'a point échappé à la sagacité de M. de Melun : « L'habitant de la campagne, reconnaît-il, n'est pas admis à l'hôpital. » Il y a peut-être exagération dans ces paroles, ainsi que nous le dirons plus tard; mais il y a aussi un côté vrai; et, quelque restreint qu'il soit, il révèle un mal assez grave pour que nous devions chercher, de toutes nos forces, à le faire disparaître. Or, le remède, la Commission

d'assistance publique le trouve seulement dans une plus stricte exécution de la loi du 24 vendémiaire an II, qui veut que tout indigent soit admis dans un hôpital, sans qu'aucune question de domicile puisse être soulevée. Aujourd'hui, cette règle nous semble souverainement inique : elle fait peser sur les communautés qui ont formé des hôpitaux, et surtout sur la ville, qui comble presque toujours le déficit que présente le budget hospitalier, la charge de malades arrivant souvent de contrées fort éloignées, et qui sortiront de son territoire en même temps que de l'hôpital. Il est vrai que, selon l'exposé des motifs d'abord, puis selon l'art. 3 du projet, « les malades et incurables indigents de communes privées d'établissements hospitaliers, pourront être admis aux hospices et hôpitaux de l'arrondissement désigné par le Conseil général, suivant un prix de journée fixé annuellement par le préfet, d'après le prix de revient de l'exercice précédent.

» Le Conseil général, sur la proposition du préfet, désignera, eu égard aux circonstances locales, les établissements dans lesquels les indigents de chaque commune pourront être admis, et le nombre des places applicables aux circonscriptions ainsi déterminées. (Art. 4.)

» Les communes qui voudraient profiter pour leurs indigents du bénéfice des art. 3 et 4, en supporteront la dépense. Toutefois, le Conseil général pourra déterminer dans quel cas et dans quelles proportions le département viendra en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. (Art. 5.) »

Nous aimons à penser que les Conseils généraux, composés d'hommes éclairés, seront animés de sentiments assez généreux, de vues assez larges, pour créer autant de places dans les hôpitaux et les hospices que les budgets départementaux pourront le permettre. Mais, quant aux communes rurales, il pourra bien ne pas en être toujours de même : la latitude des budgets pourra ne pas être le seul obstacle; et il faut prévoir le cas où la générosité des sentiments ferait défaut. Ici, nous ne ferons pas de la calomnie, mais de la médisance tout au plus. Des instructions déjà anciennes indiquaient aux administrations municipales la voie que leur trace M. de Melun par l'art. 3 de son projet; une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 12 janvier 1829, engage les communes qui n'ont pas d'hospice et qui profitent de celui d'une commune voisine, à l'indemniser du service qu'il fait pour elle. « Elles peuvent s'entendre avec lui pour qu'il reçoive leurs malades, leurs vieillards et leurs infirmes, moyennant des prix de journées fixés d'un commun accord. » Nous ne croyons pas que beaucoup de communes soient entrées dans cette voie.

Mais les auteurs du projet semblent prévoir eux-mêmes l'insuffisance du moyen qu'ils indiquent; ils font appel à la charité privée : « Nous avons tout lieu d'espérer, d'après une heureuse expérience déjà faite dans des circonstances analogues, que là où cette charge réduite serait encore trop lourde pour la caisse communale, la charité privée s'empresserait de réclamer sa part, et d'offrir un tribut placé à un si

haut intérêt, puisqu'une modique somme entraînant le subside du département, l'hôpital lui-même deviendrait, pour le pauvre malade, comme le germe d'un secours inespéré. »

Nous n'ignorons pas combien est active et puissante la charité privée; mais c'est elle surtout qui aime à jouir du spectacle de ses bienfaits. Aussi, sera-ce plutôt pour un établissement qu'elle aura en quelque sorte sous les yeux, que couleront ses largesses. Et ici la charité privée et la charité communale seront d'autant plus tièdes pour le malade, que, trouvant dans l'article 1er du projet de loi un moyen facile et sûr de se dégager de toute charge, leur conscience se reposera tranquille. A quoi bon, diront-elles, payer même une modique somme, lorsqu'aucune condition de domicile n'est imposée pour l'admission dans l'hôpital, et qu'il suffit de frapper à la porte pour la voir s'ouvrir?

Tant qu'il en sera ainsi, les grandes villes, les villes possédant un hôpital qu'elles subventionnent souvent à grand peine, se verront indûment chargées du soin de soulager les misères d'un rayon fort étendu; et elles seront impuissantes à réclamer le remboursement de leurs dépenses. Cet état d'injustice ne cessera que lorsque le secours au malade, dans les cas reconnus convenables, aura été rendu obligatoire par la commune. Ce serait une grave erreur que voir dans ces mesures une sorte de taxe des pauvres; car 1° il ne s'agit que des pauvres *malades;* 2° les charges publiques ne seraient pas augmentées, puisque, d'après la loi du 24 vendémiaire an II, *toutes* les maladies doivent être

secourues à l'hôpital. Le seul résultat de notre demande serait une répartition plus équitable des charges : les communes rurales n'auraient plus le droit de frapper d'impôt les grandes villes.

Le système d'admission sans renseignement, tel qu'il se pratique aujourd'hui, a les mêmes tendances que l'admission des enfants trouvés par le tour [1]; c'est l'anéantissement de l'essor individuel. Qui garantit, en effet, aujourd'hui, que beaucoup d'individus, dont les familles pourraient rembourser à l'hôpital des prix de journées limités, ne jouissent, sans droit, du privilége de se faire traiter gratuitement, et n'imposent ainsi à la société entière une charge qu'elle ne devrait pas supporter? Nous voudrions voir partout disparaître ce système de la charité aveugle, et le faire remplacer par celui de la charité qui apprécie et discerne. Nous voulons bien mettre à la charge de la société les souffrances réelles, mais non les souffrances feintes. Voilà dans quelles conditions l'action collective de la société pourra s'exercer sans affaiblir l'émulation individuelle : limite délicate, dont la détermination précise constitue un des problèmes les plus épineux de l'économie politique pratique, et dont les écarts, dans un sens ou dans l'autre, ont pu exercer de puisantes influences dans les commotions sociales.

Le système dont nous demandons l'application aux hôpitaux et aux hospices, n'est autre, au surplus, que

[1] Voir les paroles de M. Valentin Smith, au sein de la Commission des enfants trouvés, tome 1er, page 151.

celui qui régit le régime des aliénés. La loi du 20 juin 1838 n'est pas seulement une loi d'ordre public : on n'a pas stipulé, en 1838, comme on le faisait encore en 1791, et même sous le Code civil, sur *les fous ou furieux, ou les animaux malfaisants ou féroces.* Cette loi a été surtout une loi de bienfaisance et d'humanité : les paroles du ministre [1] l'avaient assuré; l'application l'a surtout révélé. Partout le nombre des aliénés non furieux est bien supérieur à celui des furieux; mais ici l'admission est prononcée par le préfet, après enquête [2].

Nous eussions voulu pouvoir mesurer en chiffres exacts l'étendue de cette charge pour les communes rurales; mais toutes les statistiques confondent le malade avec l'indigent, l'hôpital avec l'hospice; et c'est bien là, en effet, la reproduction de ce qui existe presque partout. Procédant cependant d'après ce qui se passe dans les grandes villes, où les maladies (résultat de l'insalubrité et de l'immoralité produites par une trop grande agglomération d'individus) sont beaucoup plus fréquentes qu'à la campagne, nous croyons être au-dessus de la vérité en comptant un malade indigent sur cent habitants. Les prix de journée sont, en moyenne, de 1 fr. par jour à l'hôpital : c'est donc une dépense de 366 fr. par an, et sur cent habitants, à répartir entre le bureau de bienfaisance, la commune et le département; et les riches dotations, que possèdent

[1] Circulaire du 5 août 1839.

[2] Même Circulaire

déjà la plupart des hôpitaux, permettront de réduire à un taux très-bas la part de chacun. Cette dette est, à coup sûr, assez sacrée pour que, si le nombre de centimes accordés aujourd'hui aux communes est insuffisant, il y eût lieu de l'augmenter [1]; mais cette aggravation de charges sera assez faible pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en émouvoir; et, après tout, on devrait d'autant moins reculer devant cette obligation, que, en définitive, ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas d'une charge nouvelle sur l'ensemble de la société, mais seulement d'une plus exacte répartition, qui aura pour résultat moral de resserrer les liens qui doivent exister entre tous les habitants d'une même commune. Alors on commencera à comprendre les avantages des sociétés de secours mutuels, qui assureront les secours en cas de maladie, et qui, par l'épargne de chacun, éviteront à la communauté de supporter ces charges. C'est ainsi que dans l'avenir, avec le progrès de la moralité, de l'instruction, de l'aisance publique, l'utilité des hôpitaux et des hospices ira toujours diminuant. Voilà le point vers lequel il faut tendre; là sera le vrai progrès : la suppression des hôpitaux et des hospices. Mais ce moment est encore trop éloigné pour qu'on puisse se dispenser

[1] Pour presque toutes les communes rurales, lesquelles n'ont pas d'octroi, le principal article du budget des recettes consiste dans le produit des cinq centimes ordinaires que la loi du 15 mai 1818 (art. 31) impose en sus du principal de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière. Cette disposition de la loi de 1818 est reproduite tous les ans dans la loi des finances.

de les améliorer, de les perfectionner, et surtout d'en procurer l'usage intelligent : tel doit être aujourd'hui le but immédiat de nos efforts.

Mais ce n'est pas tout que d'assurer au malade le secours d'un hôpital : encore faut-il que cet hôpital se trouve dans un rayon assez rapproché pour que le transport du malade puisse être effectué sans danger. Cette condition sera généralement remplie, s'il existe un hospice par arrondissement. Dans très-peu de cas, il faudra les multiplier au delà et en établir dans des chefs-lieux de canton. On sait que, trop multipliés, les frais généraux d'administration, qui ne profitent qu'indirectement aux malades, augmentent dans une notable proportion; d'ailleurs, dans notre projet de réorganisation des secours à domicile, nous avons demandé trois ou quatre lits de malades pour les cas urgents, dans chaque chef-lieu de canton. Quant aux hôpitaux, la proportion d'un par arrondissement a été quelquefois dépassée et n'a pas été d'autres fois atteinte. Ainsi, 23 chefs-lieux d'arrondissement n'ont pas d'hôpitaux, et 884 cantons en possèdent. Quelques hospices de canton peuvent évidemment être transformés en bureaux de bienfaisance, si des legs particuliers ne sont pas une condition stricte de leur maintien; il importe aussi que, par des subventions, le gouvernement provoque la création d'hôpitaux dans les arrondissements qui en sont dépourvus, et vienne stimuler la charité privée, les donations, etc.

Sous le rapport des fonds, l'inégalité de répartition est encore plus choquante et plus vicieuse. Quatre-

vingts administrations ont trente-huit millions de revenus, et six cent soixante-neuf n'ont pas trois millions : c'est encore aux subventions de l'État à chercher à équilibrer peu à peu ces inégalités.

Le séjour dans les hospices ne constitue pas un secours aussi essentiel, aussi pressant que l'admission à l'hôpital. Ici, il n'est pas mal que l'entrée à l'hospice soit sollicitée pendant quelque temps, afin de faire sentir la nécessité de la prévoyance; mais ce but, qui est dépassé aujourd'hui en certains endroits, puisque la charité privée crée des asiles d'attente, ce but sera suffisamment rempli en limitant le nombre de places par département, et ce droit sera dévolu naturellement aux Conseils généraux.

C'est pour les admissions dans les hospices qu'il est surtout utile de réorganiser le service des secours à domicile. L'intervention de ces bureaux est encore ici plus nécessaire que pour les hôpitaux, où le caractère d'urgence pourra réduire quelquefois leur immixtion à une pure formalité.

Quant à l'imputation de la dépense, nous voudrions que, comme pour l'hôpital, elle fût reversible sur le budget de la commune et sur celui du département. Mais comme, ici, l'urgent et l'imprévu ne peuvent avoir une aussi grande part que pour l'hôpital, et qu'il importe de resserrer les liens de solidarité, la part de la commune, dans le prix de journée à l'hospice, devra être plus forte que dans le prix de journée à l'hôpital.

Ces mesures, aussi simples que faciles à exécuter,

nous paraissent constituer le seul et vrai moyen d'éteindre la mendicité. Constatons d'abord que nous ne poursuivons pas ici un idéal impossible à atteindre. Voici l'opinion qu'émettaient sur ce sujet, en 1842, un administrateur pratique et éclairé et un savant légiste[1] : « Souvent on a considéré le problème de la mendicité comme insoluble ; mais nous craignons qu'il n'y ait, dans le découragement de certains esprits à cet égard, plus de paresse ou d'indifférence que de véritable réflexion. Pour leur répondre, il suffit de constater que, dans un grand nombre de localités en France, la mendicité a été complétement détruite par les efforts intelligents et fermes de l'autorité municipale, secondée par la charité privée. Comment cette mesure ne s'étendrait-elle pas, si le gouvernement donnait l'impulsion, lorsque, d'ailleurs, la statistique qui se prépare prouvera à tous les citoyens qu'avec ce que dépense la charité privée, en aumônes souvent mal placées, il y a plus de ressources qu'il n'en faut pour secourir les misères réelles? »

Mais aujourd'hui ce n'est que sur quelques points isolés que la mendicité a disparu; elle existe encore en un très-grand nombre d'endroits; elle existe surtout dans les campagnes, d'où il est le plus urgent de la faire disparaître. La seule tentative sérieuse et générale qui ait été faite en France appartient à Napoléon, et c'est là un de ses titres de gloire les plus solides aux yeux des vrais amis de l'humanité. Si son ère eût été

[1] MM. Durieu et Roche. *Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance.*

plus longue, il eût vu certainement son but couronné de succès. Mais comment les dépôts qu'il avait organisés sont-ils disparus?

Constatons d'abord la tendance de tous ces dépôts à prendre le caractère d'hospices : c'est ce qui résulte d'une manière évidente des instructions de l'époque, et notamment des circulaires du 30 octobre 1809, du 13 mars 1812, du 6 mai 1815, etc. Il suit de là, que l'imprévoyance et le désordre ont une part beaucoup plus large que la paresse dans la mendicité.

Ces dépôts étaient entretenus par des subventions communales et départementales. Les communes étaient imposées, après délibération de leurs conseils municipaux, sur le produit net de leurs octrois. Mais toutes les tendances de la Restauration furent, déplorable erreur! pour le renversement de ces dépôts. Des ordres avaient déjà été donnés pour faire suspendre tous les travaux de bâtiments en cours d'exécution, lorsque l'article 153 de la loi du 28 avril - 4 mai 1816 fit prévoir la fermeture prochaine des maisons existantes, en défendant de faire à l'avenir, par ordonnance, sous quelque prétexte que ce soit, aucun prélèvement, soit sur le produit net des octrois, soit sur les autres revenus des communes; dès lors, les départements eurent à supporter la charge entière de ces dépôts. D'un autre côté, l'autorité supérieure, se montrant incertaine, achevait de les discréditer en consultant les Conseils généraux sur l'utilité de cette institution. C'en était assez pour amener leur ruine : c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Ce passé contient des enseignements dont nous de-

vons profiter pour l'avenir. Il n'y a rien à changer au système financier d'autrefois; mais il ne faut pas isoler, comme on prétendait le faire alors, les hospices des dépôts de mendicité : ces derniers établissements doivent être seulement des quartiers distincts de l'hospice, mais où la vie sera plus sévère, le régime plus frugal, etc. Partout on doit chercher à occuper les vieillards encore valides, à des travaux le plus possible en rapport avec leurs anciennes destinations. Et comme beaucoup d'habitants de ces maisons auront été adonnés uniquement aux travaux agricoles, il nous paraît indispensable qu'une ferme fasse partie de ces établissements, et fonctionne à côté de quelques ateliers industriels. Ce programme n'est autre chose qu'un système déjà réalisé dans un grand nombre de pays étrangers, et même en France, dans la colonie d'Ostwald, près de Strasbourg.

Le nouveau projet de loi laisse l'administration des hôpitaux et des hospices confiée à des commissions administratives. Nous avons émis plusieurs fois notre opinion sur ce système, et dit que nous lui préférions celui de directeurs assistés de commissions de surveillance; à l'appui de notre opinion, nous avons cité les écrits de MM. de Watteville, Valentin Smith et Durand St-Amand [1]. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Le projet de loi suppose le maire président, un délégué du préfet, un délégué de l'évêque, quatre délé-

[1] *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1850, p. 465; *Journal des économistes*, t. 28, p. 224.

gués du Conseil municipal, un membre du Conseil général, un membre du Bureau de bienfaisance, un maire des communes rurales, un pasteur; total : onze membres.

Nous avions proposé, il y a déja quelque temps, pour la Commission de surveillance, trois membres délégués du Conseil municipal, un représentant des ingénieurs et architectes, un représentant des banquiers ou financiers, un représentant du barreau, un représentant du corps médical; en tout, sept membres.

Si notre composition varie de celle proposée par M. de Melun, c'est que nous pensions que les autres personnes qu'il indique figureraient dans un Conseil supérieur d'assistance, placé auprès du préfet, et tenant au moins une session annuelle, comme le Conseil général. Cette création, la Commission d'assistance publique ne la repousse pas; « elle s'est réservée, dit son Rapporteur, d'examiner plus tard si, les lois faites et les institutions fondées, il serait opportun ou possible de les unir par un lien commun, sans les embarrasser et les perdre dans les chaînes inextricables d'une administration centralisée [1]. »

Pour nous, cette opportunité et cette possibilité ne font pas l'objet d'un doute. Sans cette organisation, ce mot nouveau, *assistance publique,* reste dépourvu de sens.

Terminons cet article par une observation relative à la recette et à l'économat : le projet maintient les

[1] *Revue Catholique*, 15 octobre 1850.

principes aujourd'hui en vigueur, selon lesquels, lorsque le budget est inférieur à 30,000 fr., c'est au receveur municipal qu'est confiée la recette de l'hospice ou de l'hôpital, et qui dispensent d'économat sérieux les établissements dont le budget est inférieur à 10,000 fr.

Ces règles s'opposent à l'établissement d'économats véritables, lorsque les budgets sont dans les limites de 10,000 à 30,000 fr. La réunion des fonctions de receveur et d'économe est, en effet, d'autant plus opportune, que les établissements ont moins d'importance; et si au-dessous de 30,000 fr. les établissements cessent d'avoir un receveur spécial, comme le receveur municipal, qui remplit alors cette tache, ne peut, à cause de ses occupations multipliées, devenir en même temps économe, il faudrait un économe spécial, dépense que le budget ne peut supporter : le secrétaire n'a pas une habitude suffisante des chiffres pour tenir cette comptabilité. S'il y a alors des registres d'économat, ce sera tout; mais il n'y aura pas d'économe. C'est là ce qui se passe certainement en bien des endroits; mais ce n'est pas une raison pour qu'on doive renoncer aux avantages de ces institutions. Il faut, au contraire, les fortifier par un contrôle incessant, et notamment par celui des employés des finances et de la Cour des comptes.

En définitive, voici quelles propositions resument nos vues :

1° Le service des hôpitaux est séparé de celui des hospices.

2° Chacun de ces établissements sera régi par un directeur nommé par le ministre de l'intérieur, et placé sous la direction du préfet; il sera assisté d'une Commission de surveillance.

3° Lorsque le budget d'un établissement dépassera 100,000 fr., il y aura auprès du directeur un receveur et un économe distincts, nommés par le ministre des finances, selon les règles qui régissent le corps des percepteurs.

Le directeur aura en outre un secrétaire.

4° Au-dessous de la limite de 100,000 et jusqu'à 50,000 fr., les fonctions de receveur et d'économe seront cumulées sur le même employé.

Le directeur n'aura pas de secrétaire.

5° Au-dessous de la limite de 50,000 fr., les fonctions de directeur seront remplies par le médecin en chef, et les fonctions de secrétaire seront remplies par le receveur-économe.

6° La Commission de surveillance sera composée de 1° trois membres du Conseil municipal; 2° un médecin; 3° un architecte ou ingénieur; 4° un comptable ou financier; 5° un avocat ou notaire; tous désignés dans une réunion des hommes de leur profession. Cette Commission se renouvellera par tiers tous les deux ans.

7° Les inspecteurs généraux, l'inspecteur départemental, auront droit permanent d'assister, avec voix délibérative, aux séances des Commissions de leur ressort.

8° Les hôpitaux seront répartis de manière qu'il y en ait généralement un par arrondissement. L'état de ceux à maintenir, à créer ou à supprimer, sera arrêté par l'Assemblée nationale.

9° Il y aura un seul hospice de vieillesse par département.

10° Le nombre des lits, dans chaque hôpital et hospice, sera fixé par le ministre de l'intérieur.

11° Les hôpitaux et les hospices seront entretenus : 1° à l'aide de leurs dotations; 2° à l'aide des prix de journées payés par les malades, ou par ceux qui leur doivent des aliments, aux termes de l'article 205 et 206 du Code civil; 3° à l'aide de subventions des Bureaux de bienfaisance; 4° à l'aide de subventions municipales; 5° à l'aide de subventions départementales; 6° à l'aide de secours de l'État.

12° Les subventions des Bureaux de bienfaisance, des communes, des départements, sont déclarées dépenses obligatoires.

13° Sont maintenues, pour l'admission à l'hospice, les dispositions de l'article 2 de la loi du 24 vendémiaire an II, qui exige un délai d'un an pour constituer le domicile de secours.

Aucune condition du domicile n'est imposée pour l'admission à l'hôpital. Le préfet juge, sans appel, quelle commune doit être considérée comme étant le domicile habituel des malades.

14° Les admissions à l'hôpital seront proposées par les médecins des Bureaux de bienfaisance, contrôlées par les médecins de l'établissement, et arrêtées par les

Bureaux de bienfaisance. Avis en sera transmis tous les jours au préfet.

15° L'admission à l'hospice sera proposée par l'administration du Bureau de bienfaisance, et arrêtée par le préfet.

16° Il ne pourra être créé de maison de santé ou d'hospice, que sur autorisation ministérielle et après production d'un plan du local, d'un exposé justificatif des ressources, d'un projet de règlement. Le demandeur devra être docteur-médecin, ou désigner le docteur-médecin qui dirigera l'établissement. Il sera tenu de fournir un cautionnement, sera soumis aux inspections de l'autorité administrative et judiciaire, cette dernière agissant seulement sous le rapport de l'état civil des personnes.

Janvier 1851.

UN ÉPISODE

DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

A BORDEAUX,

PAR M. J. DELPIT.

—

Presque personne ne se doute que la partie des études historiques la plus sèche et la plus ennuyeuse, le dépouillement des archives, la lecture et le classement des parchemins poudreux, vermoulus, raccornis, peut quelquefois offrir un très-grand charme à l'esprit de l'érudit qui ne s'est pas laissé rebuter par l'aridité des premières études paléographiques. Il est cependant vrai que, s'il est resté dans l'âme de cet érudit quelque étincelle de ce feu sacré qu'on nomme la poésie, ce germe comprimé peut quelquefois acquérir par la pression une telle puissance, qu'il fait trouver un plaisir indicible dans ces arides études, et produit enfin un véritable enthousiasme pour elles.

N'est-ce pas, en effet, quelque chose de magnifiquement grand et de sublime que de pouvoir juger, en

quelques instants, l'existence individuelle de tous les hommes, de toutes les époques et de tous les pays; de les voir tous, célèbres ou inconnus, successivement grandir et disparaître, comme on a vu naître et mourir les pères de leurs pères, et les enfants de leurs enfants? Ne semble-t-il pas alors que ce rechercheur des siècles écoulés usurpe une portion du pouvoir de Dieu, en forçant tous ces êtres à comparaître devant lui pour examiner leurs actions, on peut même dire leurs pensées les plus secrètes, et les juger chacun en particulier et tous à la fois? Cette puissance de l'esprit humain est véritablement merveilleuse et immense; mais son étendue ne fait point illusion à l'historien : il sait que sa propre vie n'occupera pas plus de place que n'en ont occupé ces existences qui passent et s'effacent si rapidement à ses yeux; il le sait, et l'immensité de sa faiblesse rend plus sensible encore l'immensité du pouvoir que la science lui donne. Faible et chétif, ce n'est pas seulement la vie des hommes que son intelligence lui permet de voir ainsi paraître et finir : les corporations, les empires, les religions, naissent et meurent avec la même rapidité, et son esprit, s'élevant d'encore en encore, conçoit et devine la possibilité de la naissance et de la chute des mondes qu'il connaît, et de ceux même dont il ne s'est pas encore aperçu.

Mais pourquoi m'égarer dans de si hautes considérations philosophiques, à propos du récit d'un fait si simple et si minime? Beaucoup d'autres, peut-être, n'eussent pas jugé l'épisode que je vais raconter digne

d'être recueilli; d'autres, même, eussent rejeté dans un éternel oubli les seuls témoignages qui constatent aujourd'hui son existence. Revenons donc à de moins ambitieuses pensées.

En m'occupant de l'histoire des arts à Bordeaux, avec et sous la direction de M. Lacour, cet excellent et vénérable doyen de nos artistes, j'ai trouvé, dans les papiers de l'ancienne Académie des beaux-arts de notre ville, Académie dont on peut dire que le souvenir lui-même est oublié, l'histoire d'une espèce de duel artistique, que soutinrent, non pas deux artistes, mais deux véritables maçons, deux simples tailleurs de pierre. Ce défi fut soutenu solennellement, sinon en champ clos, du moins dans des chambres murées, avec accompagnement de gardes et sous la protection des membres de l'Académie, érigés en juges du combat. Les pièces qui constatent ce singulier défi nous ont été conservées à travers les révolutions d'un siècle où tant d'autres choses ont péri; et j'avoue qu'en les rencontrant, j'ai ressenti le même plaisir que le voyageur, qui, ennuyé de la foule et de la vue non interrompue d'une longue suite de monuments fastueux, repose ses yeux fatigués sur l'aimable et pittoresque solitude d'un frais et riant paysage.

Il ne faut pas croire cependant que, dans cette lutte pacifique dont je vais raconter les détails, il n'y eût d'autres intérêts en jeu que l'amour-propre de deux ouvriers isolés : deux corporations tout entières, subissant l'influence occulte d'un préjugé qui régna en despote pendant tous les siècles du moyen âge, et qui

remonte plus haut encore, avaient confié leur honneur aux chances de cette lutte. Les combattants n'étaient pas seulement deux émules, mais les champions de deux corporations ennemies.

La rivalité qui de temps immémorial existe entre les *compagnons passants* et les *compagnons étrangers*, se révèle plus souvent par des luttes sanglantes, individuelles ou générales. Mais vers la fin de l'année 1773, les grands travaux de maçonnerie qui s'exécutaient à Bordeaux, entre autres la construction du palais archiépiscopal, qui est aujourd'hui la mairie, ravivèrent ces querelles et leur donnèrent un autre aspect. Les deux compagnonnages rivaux résolurent de faire décider de l'honneur et du talent de leur association, sinon par les armes, du moins par les mains de leurs plus habiles affiliés. Chaque société s'assembla et choisit celui de ses membres qui lui parut le plus digne de sortir glorieux d'un pareil défi. Celui qui eut l'honneur d'être choisi par les *compagnons passants* fut le sieur Roux, dit *Lapensée*, de Sainte-Foy; et le champion des *compagnons étrangers*, le sieur Pierre Damour, dit *Laréjouissance*, de Tarascon.

Le 28 novembre 1773, les champions élus s'assemblèrent, escortés des principaux chefs de leur compagnie respective, et pour éviter tout prétexte de discussion, passèrent un compromis dans lequel toutes les conditions du combat furent réglées. Voici quelles étaient les principales dispositions :

Chacun des champions devait déposer dans les mains du sieur Mazarin, traiteur, la somme de 360 liv., fai-

sant ensemble 720 liv., pour servir de récompense et d'indemnité du temps perdu, à celui qui remporterait le prix. Pour que ce prix ne fût pas accordé à un travail étudié et préparé d'avance, chacun des concurrents s'était obligé d'exécuter deux ouvrages : l'un sur le devis proposé par son adversaire, et l'autre sur celui qu'il aurait lui-même indiqué.

Les deux antagonistes devaient exécuter leurs travaux dans une chambre bien fermée, les cheminées murées à six pieds de hauteur, les portes ferrées à deux serrures, et gardés chacun par deux compagnons du parti opposé. En cas de maladie de l'un des députés, le malade devait être gardé à ses frais par les mêmes compagnons, et même payer les journées des gardiens de son adverversaire, s'il ne consentait pas à le laisser libre pendant la durée de cette interruption. Les papiers d'épures devaient être signés par les deux adversaires; le plâtre, gâché en présence des gardiens, etc. Aussitôt que l'un des concurrents aurait fini, il devait avertir son adversaire, et celui-ci ne pouvait plus travailler que vingt-quatre heures, que sa tâche soit finie ou non. Deux experts décideraient alors du mérite des ouvrages; et si ces experts ne pouvaient pas s'accorder, ils en choisiraient chacun un autre. En cas de nouveau partage, les quatre experts en nommeraient un cinquième, qui déciderait souverainement.

Il était loisible au vaincu de demander la revanche, que le gagnant ne pouvait lui refuser. Ainsi, toutes les éventualités paraissaient bien prévues et ne pouvoir donner lieu à aucune contestation; mais il n'en fut pas ainsi.

Le compromis signé, l'argent déposé, les compagnons se donnèrent mutuellement un devis.

Le devis de *Laréjouissance* consistait en une cage d'escalier, dans lequel il avait rassemblé le plus de difficultés possibles. Celui de *Lapensée*, sur le même motif, était encore plus compliqué. Il est inutile, je pense, d'entrer dans aucun détail sur des difficultés pratiques et qui n'intéressent que les gens de l'art; qu'il nous suffise de savoir que les concurrents entrèrent en lice, et furent enfermés à double serrure dans la maison du sieur Maigne, rue Porte-Dijeaux, où ils furent gardés par leurs adversaires, et travaillèrent ainsi tous deux pendant plus de deux mois.

Au bout de ce temps, *Laréjouissance*, de Tarascon, ayant terminé l'exécution du devis qu'il avait lui-même présenté, et sans s'occuper d'exécuter le devis donné par *Lapensée*, fit prévenir celui-ci qu'il avait fini; et conformément au compromis, *Lapensée* dut cesser de travailler dans les vingt-quatre heures. Il se trouva que *Lapensée* avait fini complétement le devis donné par *Laréjouissance*, et presque achevé celui qu'il avait lui-même proposé. Aux termes du compromis, la victoire appartenait évidemment à *Lapensée;* car il avait seul rempli ses engagements, et *Laréjouissanse* ne s'y était point conformé. La décision de l'affaire regardait plutôt des magistrats judiciaires que des hommes de l'art, et ceux-ci devaient être fort embarrassés pour se prononcer. En effet, les experts choisis ne purent s'accorder : c'étaient, pour *Lapensée*, de Saint-Foy, le sieur Jean Martin, dit *Joli-Cœur*, de Montpellier; et pour *Laréjouissance*, le sieur *Lespérance*, de Saint-Ré-

my, tous deux compagnons tailleurs de pierre. Conformément aux termes du compromis, les experts s'adjoignirent chacun un de leurs confrères, *Lapensée de Bordeaux*, compagnon passant, et Cannaud, compagnon étranger.

Les quatre arbitres ne purent pas mieux s'entendre que les deux. Dès lors, aux termes du compromis, il fallait en nommer un cinquième. Mais dans ces prétendues luttes pour l'honneur, dans les hautes classes comme dans les classes inférieures, on recherche beaucoup plus souvent l'honneur de la victoire, que la victoire de l'honneur; et quelque soit la loyauté des moyens employés, pourvu qu'ils soient suivis du succès, c'est tout ce qu'on demande. Ainsi, les *compagnons étrangers*, après avoir proposé que chacun reprît son argent et qu'il ne fût plus question de cette affaire, imaginèrent de soulever une prétention bizarre, et qui, si les *compagnons passants* s'y étaient laissés prendre, pouvait assurer la victoire à leurs adversaires : ils prétendirent que, dans ce cas, le cinquième arbitre devait être choisi parmi les membres de l'Académie d'architecture de Paris, qui déciderait, non pas d'après les pièces exécutées, qu'il était impossible de leur envoyer, mais d'après l'envoi des épures. Or, dans ce genre de travail, *Laréjouissance* paraît avoir eu une certaine supériorité sur *Lapensée*. Celui-ci répliqua donc qu'on ne pouvait pas seulement décider sur les épures; qu'il fallait que le juge pût se rendre compte aussi du mérite de l'exécution, et surtout de la manière dont avaient été remplies les conditions

du traité. Les *compagnons étrangers* s'obstinèrent dans leurs prétentions; et, en conséquence, les *compagnons passants* se virent obligés d'avoir recours à des voies qui leur répugnaient, sans doute, puisqu'ils tardèrent tant à s'en servir. Le 23 février 1774, les experts des *compagnons passants* se rendirent chez Perrens, huissier, firent signifier leurs conclusions dans un acte judiciaire, et demandèrent la délivrance du prix. Les *compagnons étrangers* n'en ayant tenu aucun compte, deux jours après, *Lapensée* et ses experts se rendirent chez Me Baron, notaire, et firent dresser une déclaration publique des faits et de leur demande.

Toutes ces démarches n'aboutirent à rien. Les esprits s'échauffaient; mais leur colère ne pouvait amener une solution. Les *compagnons passants* comprirent, enfin, qu'ils n'avaient d'autre ressource que de s'adresser à la justice.

Mais, ici, se présentaient encore d'autres difficultés : à quelle juridiction devait être soumise la décision de ce singulier procès? était-ce aux juges de la Bourse, ou au Tribunal de commerce? au Présidial, ou au Parlement? Un heureux hasard les décida à s'adresser à la juridiction municipale; mais, trop confiants dans leur bon droit, les *compagnons passants* s'adressant à la justice, négligèrent d'avoir recours au ministère d'un avocat; de telle sorte que le magistrat municipal, d'un naturel timide et peu éclairé, s'effraya de l'exaspération que causerait nécessairement, sur des esprits déjà fort échauffés, la condamnation de l'une ou de l'autre des parties, et n'imagina rien de mieux, pour assurer

la tranquillité publique, que d'annuler le défi, et de laisser la victoire indécise.

Ce jugement, ou ce déni de justice, contenta peu les *compagnons étrangers*, et beaucoup moins les *compagnons passants*. Et comme la fermentation croissait de plus en plus, soit que les *compagnons passants* en eussent eu d'eux-mêmes la pensée, soit que, pour éviter de plus grands troubles, on la leur ait suggérée, les *compagnons passants*, dis-je, s'adressèrent à un avocat, qui leur conseilla de faire appel aux jurats eux-mêmes de cette sentence de leur tribunal, et rédigea, en conséquence, une requête, dans laquelle il représenta que la crainte de la colère des soi-disants *compagnons étrangers* était tout à fait chimérique; que celle des *compagnons passants* était au moins aussi redoutable et bien plus fondée: car ils ne pouvaient se voir enlever, de sang-froid, le prix légitime de leur victoire; voir réduire à la misère un jeune et habile ouvrier, sans famille, sans parents, sans aucune ressource que son travail, et qui ne pourrait jamais rattraper, sur ses économies, le temps perdu et les dépenses considérables qu'il avait été obligé de faire pour soutenir sa gageure [1].

Ces raisonnements pouvaient être employés, il est vrai, avec presque autant de force par leurs adversai-

[1] Cette requête estimait ces frais, indépendamment des 360 liv. consignées, à

240 liv.	de plâtre, pierres, etc.
60 »	d'outils et d'ustensiles.
540 »	pour quatre-vingt-dix journées de *Lapensée* et de ses deux gardiens, à 2 liv. par jour.
45 »	pour le loyer de l'atelier.
TOTAL. 885 liv.	

res que par eux-mêmes; mais, comme les *compagnons passants* terminaient leur requête en proposant qu'il fût nommé, par MM. les Jurats, une Commission d'architectes ou de membres de l'Académie, à la décision de laquelle ils s'engageaient à se soumettre, les jurats acceptèrent avec plaisir cet appel d'eux-mêmes à eux-mêmes; et le 3 mars 1774, le lieutenant de maire, M. Duhamel, signa le renvoi de la décision de cette consultation à l'Académie des beaux-arts.

Le 6 mars 1774, l'Académie fut régulièrement saisie de cette affaire; elle en apprécia tout de suite l'importance et la gravité, et nomma immédiatement une Commission de neuf membres, pour lui en faire un rapport circonstancié. La Commission fut composée du directeur de l'Académie, M. Lafon de Ladebat; du recteur, M. Lavau; du secrétaire, M. de Lamothe; du trésorier, M. Larroque, et de MM. Bonfin, architecte; Lartigue, *id.;* Lothe, *id.;* Chalifour, *id.*, et Berinzago, professeur de perspective et de décoration.

Dès le lendemain, la Commission s'assembla pour prendre connaissance des pièces, et détermina la marche qu'elle aurait à suivre. Le jour suivant, elle se rendit à l'atelier des deux compagnons, et consacra toute cette séance à admirer, dans leur ensemble, ces deux remarquables ouvrages. Elle employa cinq autres séances (le 12, 14, 16, 17 et 18 mars 1774) à l'examen, en détail, des deux pièces exécutées d'après le devis donné par *Laréjouissance,* et rédigea scrupuleusement un procès-verbal de chacune de ces opérations. On y voit que, parmi les commissaires, comme parmi les compagnons, la discussion fut animée et la question

vivement controversée. Les débats furent si vifs, que trois des commissaires ne pouvant parvenir à faire adopter leur avis, jugèrent à propos de rédiger un rapport particulier, espèce de protestation qu'ils demandèrent à faire insérer textuellement dans les registres de l'Académie, à la suite du rapport officiel de la Commission légale. Les auteurs de ce rapport particulier, que signèrent seuls MM. Lhote et Bonfin, avaient sans doute un motif secret pour en agir ainsi; mais il nous a été impossible de l'indiquer d'une manière précise. Ce rapport est entièrement consacré à faire ressortir le mérite des épures et du travail exécuté par le champion des *compagnons étrangers*, sans signaler aucun des défauts qu'il pouvait avoir, et il pousse la partialité jusqu'à critiquer le devis du *compagnon passant*, que leur protégé n'avait pas même entrepris d'exécuter.

Quoiqu'il en soit, le 27 mars, la majorité de la Commission présenta son rapport à l'Académie. Les commissaires avaient d'abord examiné le travail de *Laréjouissance*, vérifié chaque épure, et notifié successivement les défauts et les beautés qu'ils y avaient remarqués.

Passant ensuite dans l'atelier de *Lapensée*, les commissaires examinèrent son travail avec la même exactitude, et trouvèrent, comme nous l'avons dit, qu'indépendamment de l'exécution du devis fourni par *Laréjouissance*, il avait aussi exécuté une grande partie de son propre devis.

Non contents de ces vérifications, pour s'assurer davantage du talent des deux antagonistes, et vérifier si

réellement, comme l'assuraient les partisans du *compagnon étranger,* les épures du *compagnon passant* n'étaient pas assez indiquées pour avoir pu lui servir, les commissaires imaginèrent de convoquer les deux adversaires dans les salles de l'Académie, où ils leur firent exécuter séparément et sous leurs yeux, pendant trois jours de suite, divers morceaux de leurs devis, en leur fournissant, aux frais de l'Académie, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

C'était habilement détourner les esprits du véritable point en litige, l'exécution des termes du compromis, et préparer ainsi les parties intéressées à accepter, quel qu'il fût, le jugement que l'Académie allait rendre en toute liberté, puisqu'il ne s'agissait plus des anciennes conventions, mais, pour ainsi dire, d'un nouveau concours.

Ces nouvelles épreuves ne modifièrent point le jugement que les commissaires avaient porté sur le travail des deux concurrents; et malgré la supériorité du travail de *Laréjouissance,* en certaines parties, sur celui de *Lapensée,* comme il fut constaté que, dans une des voûtes exécutées d'après son propre devis, il s'était tellement trompé sur la nature des coupes, qu'il eût été impossible à sa voûte de se soutenir, les conclusions du rapport se résumèrent à accorder la préférence au travail de *Lapensée,* parce qu'il renfermait moins de défauts essentiels, quoique exécuté d'après le devis fourni par *Laréjouissance,* et que *Lapensée* avait exécuté presque entièrement les deux devis, tandis que son adversaire n'en avait exécuté qu'un seul.

L'Académie, instruite par ce rapport de l'opinion

de MM. les Commissaires, éclairée d'ailleurs par les divers procès-verbaux dressés par chacun d'eux, et en particulier par la compilation exacte et judicieuse qu'en avait faite M. Lafon de Ladebat, directeur, commença par remercier ses commissaires des soins consciencieux et multipliés qu'ils avaient donnés à cette affaire, et, tout bien considéré, décida :

1° Que l'un et l'autre des compagnons méritaient les plus grands éloges, soit pour le talent, soit pour l'émulation et le zèle dont ils avaient donné des preuves pendant les longs délais entraînés par leur travail et par l'examen de l'Académie ;

2° Que si *Lapensée*, de Sainte-Foy, a montré quelque supériorité sur *Laréjouissance*, de Tarascon, dans le morceau qu'ils ont exécuté l'un et l'autre, cependant les épures sur lesquelles celui-ci a travaillé paraissent plus savantes que celles dont *Lapensée* s'est servi ;

3° Qu'il ne résulte de là aucune supériorité, de la part des compagnons se disant *passants*, sur les compagnons se disant *étrangers;* car le savoir-faire d'un particulier ne décide rien pour le talent général; qu'il convient donc, dans cette circonstance, d'encourager également les uns et les autres, en leur donnant également des éloges ;

4° Que, cependant, *Lapensée*, comme particulier, mérite un prix et quelque distinction honorable, que le zèle patriotique, la générosité et la prudence de MM. les Jurats sauront déterminer, en même temps qu'ils indemniseront l'un et l'autre corps, de leurs dépenses et journées, en les obligeant de reprendre chacun l'ar-

gent qu'ils ont consigné, et en accordant à chacun quelque autre dédommagement;

5° Que, pour donner aux antagonistes des témoignages glorieux du cas que MM. les Jurats et l'Académie font de leurs talents, les différentes pièces que ces compagnons ont exécutées seront déposées, avec les épures, dans les salles de l'Académie, pour y être conservées et pour servir d'encouragement aux élèves de l'école d'architecture;

6° Qu'enfin, MM. les Jurats seront priés de faire prononcer leur jugement par l'Académie, pour encourager d'avantage l'étude de l'architecture, et celle du trait en particulier.

En conséquence, le 13 avril 1774, l'Académie s'étant extraordinairement assemblée, MM. d'Arche et de Métivier, membres de l'Académie et jurats de Bordeaux, annoncèrent qu'ils étaient chargés, de la part de MM. les Jurats, leurs confrères, de remercier vivement l'Académie des peines et soins qu'elle s'était donnés dans cette affaire, et que, conformément aux désirs de l'Académie, ces magistrats lui renvoyaient le soin de prononcer entre les deux concurrents, et de leur distribuer les récompenses accordées à leur zèle et à leur talent. Les deux compagnons rivaux furent introduits dans la salle des séances de l'Académie, et M. le Secrétaire, après avoir donné à chacun d'eux les éloges que méritaient leur intelligence et la perfection de leurs ouvrages, leur fit la lecture des motifs du jugement qu'elle avait rendu le 27 mars dernier; puis M. d'Arche, au nom de MM. les Jurats, remit à

chacun d'eux les 15 louis qu'ils avaient respectivement consignés; donna en outre, à chacun d'eux, une gratification de 240 liv.; et, pour s'associer au jugement de l'Académie et le confirmer encore plus, accorda à chacun des concurents, comme témoignage de satisfaction et d'estime, une médaille d'argent à peu près semblable, mais d'un poids inégal. *Lapensée*, de Sainte-Foy, reçut la médaille d'argent de la statue équestre de la place Royale, et *Laréjouissance*, de Tarascon, une médaille d'un moins grand module.

Ainsi fut terminée cette longue et difficile affaire. Elle pouvait entraîner des conséquences fâcheuses pour la tranquillité de la ville, si la prudence de l'Académie et la générosité des jurats n'avaient su la détourner de son principe, et la noyer, comme nous dirions aujourd'hui, dans la satisfaction causée par un peu d'honneur et d'argent adroitement répandus.

Ce jugement est un des actes qui font le plus d'honneur à la trop courte existence de la deuxième Académie des beaux-arts (car il y en a eu deux), non pas seulement par la sagesse et la justice de la décision, mais parce qu'il témoigne de la haute estime dont ce corps jouissait alors auprès des magistrats municipaux et de la population tout entière. A sa voix, deux corporations ennemies, rivales acharnées, imposent silence à leur rivalité et à leur haine, et attendent avec confiance et respect la décision de son impartialité; tandis que les magistrats de la cité, lui déléguant le plein et entier exercice de leur puissance judiciaire, acceptent et confirment avec reconnaissance le jugement de sa sagesse et de sa science. C'est une belle

et noble page de l'histoire de cette Académie, que nous espérons voir revivre un jour.

Mais ce n'est pas seulement de l'existence de l'Académie que j'ai voulu m'occuper; j'ai voulu surtout mettre en saillie le récit d'un fait qui montre à tous la différence qui déjà s'est opérée dans nos mœurs et et dans nos habitudes, et révèle un trait de l'histoire, beaucoup trop négligée jadis, des classes les plus nombreuses de la société. Or, un siècle ne s'est pas encore écoulé, et déjà il n'existe plus un seul des éléments qui contribuèrent à produire le fait que nous venons de raconter. L'Académie des beaux-arts n'existe plus, il n'y a plus de jurats; et si les compagnonnages existent encore de nom, on ne retrouve plus chez eux cet esprit de corps, cette espèce de solidarité, qui rendait responsable chacun des actes de tous, et la société tout entière des actes de chacun. Solidarité dangereuse, qu'on voudrait ressusciter, sans songer que la liberté n'a pas de plus grand ennemi, et que la science et le progrès ne doivent pas aller chercher leurs modèles dans les siècles où l'adresse de deux champions en champ clos décidait de la suprématie ou de la servitude de deux peuples rivaux, des droits d'un évêque ou d'un moine, de la vertu d'une femme, et peut-être même d'une théorie scientifique.

Le défi des deux compagnons dont nous venons de nous occuper, est peut-être un des derniers vestiges de ces luttes absurdes dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'histoire de l'homme, et, sous ce rapport, il justifie peut-être les considérations élevées par lesquelles j'en ai commencé le récit.

NIVELLEMENT BAROMÉTRIQUE
DE L'AQUITAINE

(Bassin tertiaire de la Gironde et de l'Adour);

Par V^{or} Raulin.

(Suite) [1].

Ire PARTIE.

SECTIONS DU PLATEAU CENTRAL.

B. *Partie septentrionale.*

INTRODUCTION.

Lorsque nous publiâmes dans *Patria*, à Paris, en 1844, notre Essai d'une *division de la France en régions naturelles*, nous instituâmes, sous le nom d'Aquitaine, une grande région, essentiellement tertiaire, s'étendant de la chaîne des Pyrénées au S., jusqu'au Plateau central et à la Presqu'île de Bretagne au N., dont elle était séparée, sur quelques points seulement, par deux petites régions, que nous désignâmes par les noms de Quercy et de Haut-Poitou.

[1] Voyez 10e année, 1848, 1er trimestre.
Id. 11e année, 1849, 2e trimestre.
Id. 12e année, 1850, 3e trimestre.

Lorsque nous rédigeâmes à Bordeaux, en 1847, l'introduction de notre *Nivellement barométrique de l'Aquitaine*, préoccupé par des considérations géologiques, nous crûmes faire quelque chose de plus naturel en restreignant le nom d'Aquitaine à la région dans laquelle le terrain tertiaire forme des nappes épaisses et continues, et en en distrayant le Périgord, l'Angoumois, et la partie septentrionale de la Saintonge; lesquels, réunis au Quercy et au Poitou, nous semblaient pouvoir former une région particulière, constituée par les terrains secondaires et placée entre l'Aquitaine *tertiaire* et le Plateau central, et la Presqu'île de Bretagne primitifs.

Aujourd'hui, après avoir parcouru ce pays secondaire, nous sommes revenu à notre première opinion établie à Paris, et nous allons même plus loin. Comme la bande qu'il forme fait suite aux pays tertiaires sans la moindre différence de niveau, ou bien s'y raccorde par des pentes extrêmement douces, et présente en outre elle-même, sur bon nombre de points, des lambeaux isolés du terrain tertiaire, nous croyons plus naturel de la réunir tout entière à l'Aquitaine, en ne considérant le Quercy et le Haut-Poitou que comme de simples subdivisions d'une valeur égale à celle des pays nombreux qui la constituent, ainsi que nous l'exposerons un peu plus tard.

Il résulte de ce changement, que l'Aquitaine a sa surface portée à 778 myriamètres carrés, formant un peu plus de la septième partie de la France, qui en renferme 5,276 m. 86. Elle comprend alors des por-

tions de trois nouveaux départements, ce qui élève le nombre de ceux-ci à dix-huit, et apporte les modifications suivantes au commencement de l'énumération donnée dans l'introduction :

Vendée S. (1/4);	Charente O. (5/6);
Deux-Sèvres S. (3/5);	Dordogne S.-O. (9/10);
Vienne S. (1/10);	Lot O. (4/5).
Charente-Inférieure (entier).	Tarn-et-Garonne (entier).

Cette extension de l'Aquitaine vers le N. a pour résultat d'agrandir les trois premières sections seulement; la deuxième et la troisième en sont prolongées un peu plus vers l'E.; mais la troisième en reçoit une telle extension vers le N., que la surface se trouve triplée. Aussi, pensons-nous qu'il y a lieu de la diviser en trois sections, à l'aide des vallées de la Charente et de la Dronne, et de porter ainsi à 11 le nombre des sections qui composent l'Aquitaine, en désignant de la manière suivante celles que nous formons aux dépens de la première :

1° a. Section au nord de la Charente;

1° b. Section entre la Charente et la Gironde, la Dordogne et la Dronne;

1° c. Section au nord-est de la Dronne et de la Dordogne.

Observations barométriques correspondantes.

Relativement aux trois sections démembrées de la première, au N. de la Dordogne, nous nous servons

des observations correspondantes, faites à Bordeaux en 1849, 1850 et 1851, par M. Abria.

Pour les deux autres sections, séparées par le Lot, nous donnons la préférence aux observations faites, en 1850, à l'Observatoire de Toulouse, par M. Petit.

Grandes vallées.

Deux des trois sections que nous établissons aux dépens de la première, sont séparées l'une de l'autre par la grande vallée de la Charente; elles présentent en outre d'autres grandes vallées. Les vallées que nous avons décrites précédemment comme séparant les autres sections, se continuant entre elles aussi vers l'E., nécessitent un examen. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur chacune d'elles.

La vallée de la Sèvre-Niortaise commence à 1 myriamètre au S.-E. de Saint-Maixent, dans une grande plaine; mais bientôt des coteaux la bordent et lui laissent à peine 1 kilomètre de largeur. Au-dessous de Niort, elle se transforme en une plaine marécageuse de 4 à 5 kilomètres de largeur, bordée par des coteaux très-bas et présentant des élargissements et des prolongements, dans l'intérieur, à la réunion des diverses vallées secondaires latérales. Un peu avant Marans, elle s'ouvre à une vaste plaine circulaire, avec quelques îlots formés par de petits plateaux, qui s'étend jusqu'à Luçon, avec un diamètre de 2 myriamètres $^1/_2$, et se prolonge au delà de Saint-Michel-en-Lherm, jusqu'à 1 myriamètre à l'E. du Lay devant

Talmont. La rivière serpente dans la partie médiane, soit de la vallée, soit de la plaine marécageuse, et elle se rend à la mer en traversant la partie méridionale de la vaste plaine de Luçon.

La vallée de la Charente, qui commence dans le Plateau central, le quitte bientôt, à la traversée de la route d'Angoulême à Limoges, et se dirige au N.-N.-O. jusqu'à Charroux. Au-dessus et au-dessous de Civray, elle court à l'O., puis elle revient au S. jusqu'à Mansle. Au-dessus de cette ville, sa largeur, assez uniforme, dépasse rarement 1 kilomètre. De Mansle, la vallée va au S. à Angoulême, en faisant d'assez grands détours, et sa largeur atteint souvent 2 kilomètres. De cette ville, elle se dirige moyennement à l'O -N.-O., et sa largeur revient à 1 kilomètre, excepté au-dessus de Jarnac, où il y a un élargissement de 3 à 4 kilomètres. De Cognac à Saintes et jusqu'à la mer, la vallée a de 1 à 2 kilomètres de largeur; mais elle présente sur beaucoup de points des élargissements de 3 à 4 kilomètres. Elle devient marécageuse à partir de Taillebourg. Jusqu'à Saintes, la rivière serpente dans la partie médiane; mais au-dessous, son cours est très-sinueux et elle court de l'une des rives à l'autre.

La vallée de la Boutonne commence à Chef-Boutonne, et vient s'ouvrir dans celle de la Charente à l'E. et au-dessus de Tonnay-Charente. Elle est dirigée à l'O.-N.-O. jusqu'au delà de Briou, puis au S.-O. jusqu'à Saint-Jean-d'Angély; elle devient ensuite marécageuse et reprend vers l'O. Cette vallée se trouve dans un pays bas sur une largeur de plusieurs kilomètres; la

sienne, de 1 kilomètre d'abord, en acquiert 2 plus bas, et il y a des élargissements de 3-4 kilomètres à l'O. de Briou, à Dampierre-sur-Boutonne, et à Tonnay-Boutonne. La rivière serpente dans la partie médiane, excepté près de ce dernier bourg, où elle passe au pied des coteaux qui sont au N., sur la rive droite.

La vallée de la Seugne commence à Chevenceaux, sur la grande route de Bordeaux à Barbezieux, court au N.-O., et va déboucher dans celle de la Charente, au-dessus de Saintes. Sa longueur ne dépasse guère 1 kilomètre, excepté à Léoville, dans la partie supérieure, où il y a un élargissement de 3 à 4 kilomètres. A partir de Pons, elle est marécageuse et atteint 2 à 3 kilomètres. La rivière coule dans la partie médiane.

La vallée de la Seudre commence à Saint-Genis, court au N.-O., et va s'ouvrir à la mer, vis-à-vis de l'extrémité méridionale de l'Ile d'Oleron; elle a une largeur, d'abord de 1 kilomètre, puis de deux, au-dessous de Gémozac, où elle devient marécageuse; ensuite, elle s'élargit rapidement jusqu'à Saujon, où elle atteint une largeur de 7 à 8 kilomètres, qu'elle conserve jusqu'au voisinage de la côte, où elle est réduite à 3 ou 4 kilomètres par la chaîne des dunes. La rivière occupe constamment la partie médiane, et elle se termine par un véritable bras de mer, sur une longueur de plus de 15 kilomètres.

L'extension que nous donnons vers l'E., aux trois premières sections, nous oblige d'ajouter quelques mots pour décrire les parties supérieures de quelques-unes des vallées que nous avons déjà fait connaître.

La vallée de la Dordogne a plus de 4 kilomètres de largeur au-dessous de Bretenoux ; sa largeur se réduit à 2 kilomètres jusqu'au-dessous de Souillac, où elle devient une gorge profonde escarpée jusqu'à Domme. La rivière longe d'abord, au S., la plaine de Bretenoux, puis elle serpente d'un bord à l'autre. La vallée de la Vézère a une largeur qui atteint souvent 2 kilomètres, et, depuis Terrasson, la rivière serpente d'une rive à l'autre.

La vallée de l'Isle, au-dessus de son confluent avec celle de l'Auvézère, a une largeur qui est de moins de 1 kilomètre, et la rivière serpente dans la partie médiane. La vallée de l'Auvézère présente les mêmes caractères.

La vallée de la Dronne, dans sa partie supérieure, a une largeur qui n'atteint pas 1 kilomètre, et la rivière coule dans la partie médiane Un de ses principaux affluents, celle de la Nizonne, a une largeur de 1 à 2 kilomètres, à partir de La Roche-Beaucourt ; plus haut, ce n'est qu'un vallon peu considérable.

La vallée du Lot, au-dessus comme au-dessous de Cahors, a une largeur qui atteint bien rarement 1 kilomètre.

Le tableau suivant renferme les altitudes qui se rapportent à ces différentes vallées.

Localités.	Altitudes.
Vallée de la Sèvre-Niortaise.	
La rivière sous le pont de Marans (2)........................	6m
La rivière sous le pont de Niort (3)............................	18
La rivière sous le pont d'Echiré................................	40
La rivière sous le pont de Saint-Maixent (3)...............	70
La rivière à La Mothe-Saint-Héraye (2)......................	73
Vallée de la Charente.	
La rivière sous le pont de Saintes (2).........................	5
La rivière sous le pont de Cognac (3)..........................	12
La rivière sous le pont de Jarnac (2)...........................	17
La rivière sous le pont d'Angoulême (4)......................	38
La rivière sous le pont de Condat, près de Ruffec.........	83
La rivière sous le pont de Civray................................	104
La rivière sous le pont d'Alloue.................................	133
La rivière sous le pont des Trois-Chênes (2)...............	156
La rivière au Pont-de-Sigoland..................................	180
Vallée de la Boutonne.	
La rivière sous le pont de Tonnay-Boutonne................	10
La rivière sous le pont de Saint-Jean-d'Angély (2).......	14
La rivière sous le pont de Briou.................................	58
La Beronne au bas de Melle (2)..................................	111
Vallée de la Seugne.	
La rivière sous le pont de Pons (3).............................	18
La rivière sous le pont de Jonzac (2)..........................	28
Vallée de la Seudre.	
La rivière sous le pont de Saujon (2)...........................	3
La rivière entre Gémozac et Mortagne (3)....................	28
Vallée de la Dordogne. (Suite).	
La rivière à Bigaroque...	55
La rivière à Castelnaud..	66
La plaine à Veyrac, au nord de Castelnaud..................	91
La rivière sous le pont de Domme..............................	69
La rivière sous le pont de Souillac..............................	82

Localités.	Altitudes.
La haute plaine au-dessus de Lanzac, au sud de Souillac.	153m
La rivière sous le pont de Gluges..............................	99
Vallée de l'Isle. (Suite).	
La rivière sous le pont de Corgnac, à l'est de Thiviers...	140
Vallée de la Dronne. (Suite).	
La rivière sous le pont de Ribérac..............................	50
La rivière sous le pont de Brantôme..............................	90
Vallée de la Nizonne.	
La rivière entre Montmoreau et Verteillac..................	78
La rivière sous le pont de La Roche-Beaucourt............	87
La rivière sous le pont de Rudeau, route de Mareuil à Nontron..	135
La rivière sous le pont, entre Nontron et Brantôme......	183
Vallée de la Vézère.	
La rivière sous le pont de Montignac.........................	95
La rivière sous le pont de Terrasson (2).....................	100
Vallée du Lot. (Suite).	
La plaine à Mercuès, à l'ouest de Cahors....................	147
La rivière sous le pont de Gaillac, près de Cajarc.........	140
Bord de la plaine au Mas-de-Joly..............................	180
La rivière sous le pont de la Madeleine, au sud de Figeac.	170
Bord de la haute plaine, au nord de la Madeleine..........	269
Vallée du Tarn. (Suite).	
La rivière sous le pont de Montauban.........................	71
Vallée de l'Aveyron. (Suite).	
La rivière sous le pont de Réalville..........................	86
La rivière sous le pont de Villefranche.......................	254
Eglise de Villefranche. *(Ann. des long.)*..................	267

A son extrémité septentrionale, entre la Presqu'île de Bretagne et le Plateau central, l'Aquitaine s'ouvre assez largement à la Neustrie, cette grande plaine du nord de la France, dans le centre de laquelle se trouve Paris. Ces deux plaines sont contiguës l'une à l'autre, sans discontinuité; il nous semble que leurs limites respectives pourraient être fixées suivant une ligne tirée des points de la Presqu'île de Bretagne et du Plateau central, qui sont le plus rapprochés. Une ligne, dont les extrémités seraient à Parthenay et à Confolens, nous paraît devoir être choisie avec d'autant plus de raison, que deux petites vallées partent à peu près de ces deux villes, et viennent se réunir dans un point intermédiaire, à Vivonne: celle de la Vonne, qui prend naissance au N.-O., dans la Presqu'île de Bretagne; et celle du Clain, qui commence au S.-E., dans le Plateau central. La ligne, ainsi déterminée, se trouve un peu au N.-E. de celle qui sépare les bassins hydrographiques de la Loire et de la Charente, et qui est trop sinueuse pour être adoptée; aussi, une petite partie du bassin de la Vienne se trouve-t-elle comprise dans l'Aquitaine.

Les altitudes qui se rapportent à cette ligne sont les suivantes :

Localités.	Altitudes.
La Vonne, sous le pont de Sanxais	108m
La Vonne, sous le pont de Lusignan (3)	94
Jonction de la Vonne et du Clain, à Vivonne	85
Le Clain à Sommières (2)	104
Le Clain à Pressac	165

1° *a*. Section au N. de la Charente.

Cette section est limitée, au S., par la vallée de la Charente, de la mer à Angoulême, et, à l'E. de cette ville, par une ligne allant atteindre le Plateau central à Marthon. La Presqu'île de Bretagne et le Plateau central la limitent au N. et à l'E.; au N.-E., les vallées de la Vonne et du Clain supérieur la séparent de la Neustrie. Elle est de forme ovale, allongée de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., de Confolens à l'extrémité occidentale de l'Ile de Ré. La longueur de la partie continentale, de Confolens à La Rochelle, est de 15 myriamètres, et la plus grande largeur est de 10 myriamètres sur le méridien de Cognac. Sa surface, qui va en se relevant de l'O. à l'E., est divisée en quatre parties par les vallées de la Sèvre-Niortaise, de la Boutonne et de la Charente, dans sa partie supérieure.

La partie située au N. de la Sèvre-Niortaise, est étroite, fort allongée de l'O. à l'E., de Talmont jusqu'au delà de Saint-Maixent. C'est un bas plateau relevé légèrement du S. au N., traversé par des vallées qui descendent toutes au S.-O., du haut plateau du N., et aboutissent à la mer ou à la vallée de la Sèvre. Il n'y a que peu de vallons, excepté dans l'extrémité orientale. Les cours d'eau qui y sont renfermés sont : le Pairay, qui se jette dans la mer à Talmont ; le Lay, qui, après avoir reçu le Maillet et l'Yon sur la rive droite, et la Smagne sur la rive gauche, longe le bord occidental du marais de Luçon, et atteint la mer à l'O. de l'Aiguillon ; le Canal-de-Fontenelle, qui commence au bord

de la plaine à Luçon, débouche à l'E. de l'Aiguillon. La Sèvre reçoit successivement sur la rive droite, la Liguaire et le ruisseau de Champdeniers, au-dessus de Niort, et au-dessous l'Autise, et la Vendée qui reçoit le Mère sur la droite, lesquelles traversent des marécages dans leur partie inférieure.

La partie entre la Sèvre-Niortaise, l'Océan, la Charente et la Boutonne, est un bas plateau qui va en se relevant de l'O. à l'E.; il y a un assez grand nombre de vallées et de larges vallons peu profonds, dirigés au N.-O., dans la partie septentrionale, et, soit à l'E., soit au S., dans la partie méridionale. Les principaux cours d'eau sont le Laubon, qui se jette dans la Sèvre au-dessus de Niort, et la Guirande et le Mignon, recevant sur sa droite la Courance, qui l'atteignent au-dessous. Aucun ruisseau n'atteint directement l'Océan. La Boutonne reçoit, sur la droite, la Beronne et la Belle au-dessus de Chizé, et le Tournay au-dessus de Tonnay-Boutonne. Le Gère atteint la rive droite de la Charente au-dessous de Rochefort.

La partie entre la Boutonne et la Charente est un grand plateau qui va en s'abaissant du N.-E. au S.-O., où il se termine par une plaine basse, séparée de la vallée de la Charente par un dernier plateau. L'extrémité septentrionale présente quelques vallées et vallons dirigés au N.-E., dans lesquels naissent la Dive et le Bouleur, qui, par le Clain, se rattachent au bassin hydrographique de la Vienne; il y a cependant le ruisseau de Champnier qui va se rendre, au S.-O., dans la Charente, au-dessous de Civray. La portion médiane est

formée de crètes et de petits plateaux étroits, allongés du N.-O. au S.-E., et séparés par des vallons et de petites plaines qui ont la même direction, avec des vallons perpendiculaires. La grande plaine basse s'étend de St-Jean-d'Angély à Jarnac, dans une même direction, et il en est de même du dernier plateau, qui s'étend de Tonnay-Boutonne à Cognac. Les ruisseaux qui se rendent dans la vallée de la Boutonne sont, d'abord, la Haute Boutonne jusqu'au-dessous de Briou, plusieurs petits ruisseaux; puis enfin la Nie, au-dessus de Saint-Jean-d'Angély. La Charente reçoit la Péruse, qui se perd avant Ruffec, où elle reparaît sous le nom de Lien; puis, au-dessous de Mansle, la Losme, augmentée du Lemps sur sa droite; au-dessous d'Angoulême, la Nouère. Au-dessus et au-dessous de Cognac s'y déversent la Sonnoire, qui arrose la grande plaine, et l'Anteine, qui y reçoit le Briou et quelques ruisseaux, et traverse enfin le dernier plateau. Celui-ci contient, en outre, le Coran et le Bramerit, qui se terminent au-dessus et au-dessous de Saintes.

La partie située à l'E. de la Charente est fort petite, et limitée au S. par la ligne tirée d'Angoulême à Marthon : c'est un plateau qui va en se relevant à l'E. Dans le N. des vallées descendant à l'O. et renfermant le ruisseau de Lizant, la Lizonne, l'Argentor, et le Son qui reçoit à droite la Sonnette; tous se rendent dans la Charente, au-dessus de Mansle. Dans la portion médiane, les vallons sont dirigés N.-O.-S.-E., et renferment la Dronae de Chasseneuil, qui se rend dans la Charente, au-dessus de Mansle. La Tardoire et le Ban-

diat, qui passent à La Rochefoucault et à Marthon, se perdent dans des marécages, bien avant d'atteindre cette dernière. Dans la portion au S.-O., les vallons vont généralement au S.-O. aboutir à la Charente, et renfermant le ruisseau de La Chignole.

L'île de Ré est un très-bas plateau, allongé de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., présentant plusieurs découpures sur son bord N.-E., entouré de bas rochers sur beaucoup de points, et portant un cordon de petites dunes sur son bord S.-O.

Les altitudes qui se rapportent à cette section sont réparties de la manière suivante :

A. *Partie au N. de la Sèvre-Niortaise.*

1° Route de Talmont à Fontenay-le-Comte;
2° Route de Napoléon à Fontenay-le-Comte;
3° Route de La Châtaigneraie à Fontenay-le-Comte;
4° Route de Fontenay-le-Comte à Niort;
5° Routes et chemins de La Châtaigneraie à Niort;
6° Route de Champdeniers à Échiré, près de Niort;
7° Chemin et route de Champdeniers à St.-Maixent et Lusignan;
8° Chemin et route de Sanxais à La Mothe-Saint-Héraye;
9° Route de Sanxais à Lusignan.

B. *Partie entre la Sèvre-Niortaise et l'Océan, la Charente et la Boutonne.*

10° Ile de Ré;
11e Route de Marans à Mauzé;

12° Route de La Rochelle à Mauzé;
13° Route de La Rochelle à Surgères;
14° Route de La Rochelle à Rochefort-sur-Mer;
15° Route de Niort à Rochefort-sur-Mer;
16° Route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély;
17° Route de Rochefort-sur-Mer à Tonnay-Boutonne;
18° Route de Niort à Saint-Jean-d'Angély;
19° Route de Niort à Melle.

C. *Partie entre la Boutonne et la Charente.*

20° Chemin de Tonnay-Boutonne à Saint-Savinien;
21° Route de Lusignan à Melle, Saint-Jean-d'Angély et Saintes;
22° Chemin et route de Chef-Boutonne à Cognac;
23° Route de Melle à Civray;
24° Route de Melle à Ruffec;
25° Route de Saint-Jean-d'Angély à Angoulême;
26° Route de Saintes à Cognac;
27° Route de Ruffec à Jarnac;
28° Route de Jarnac à Angoulême;
29° Route de Vivonne à Ruffec et Mansle;
30° Chemin de Couhé à Civray;
31° Chemin de Sommières à Charroux.

D. *Partie à l'E. de la Charente.*

32. Route de Charroux à Confolens;
33° Route de Ruffec à Confolens;
34° Route de Mansle à Angoulême;
35° Route de Confolens à Chasseneuil;
36° Route de Chabanais à Angoulême.

Localités.	Altitudes.
A. *Partie au N. de la Sèvre-Niortaise.*	
1° Route de Talmont à Fontenay-le-Comte.	
Le Guy-Chatenay au bas de Talmont	4m
Moulin de la foire, à l'est de Talmont	20
Plateau à 5 kilomètres à l'est de Talmont	38
Le ruisseau à La Guignardière	30
Eglise d'Avrillé (2)	54
Plateau au Petit-Plessis	47
Le Troussepoil à Pont-Rouge	14
Eglise de Saint-Cyr-en-Talmondais	40
Le Lay, sous le pont de la route	8
Plateau au sud du bois de l'Olerie	48
Place de Luçon	16
Croisée de la route de Sainte-Hermine (3)	16
Ruisseau de Sainte-Gemme-la-Plaine, sous le pont de la route	6
Plateau à l'ouest de Mouzeuil	19
Ruisseau à l'entrée de Mouzeuil	4
Moulin à 4 kilomètres à l'ouest de Fontenay-le-Comte	52
Coteau à l'ouest de Fontenay-le-Comte (2)	47
Eglise de Fontenay-le-Comte *(Ann. des long.)*	23
La Vendée sous le pont de Fontenay-le-Comte	7
2° Route de Napoléon à Fontenay-le-Comte.	
Tour de la cathédrale de Napoléon *(Ann. des long.)*	73
L'Yon, sous le pont de la route	42
La route devant l'Epinai	77
Plateau à l'ouest de La-Chaize-le-Vicomte	85
Ruisseau de La-Chaize-le-Vicomte (2)	72
Bois de Buchignon	95
Ruisseau au bas de Bournezeau	62
Plateau au nord-ouest de La Berlière	75
Le Lay, sous le pont de la route	10
Moulins de Simon-la-Vineuse	50
Croisée de la route à Saint-Hermand	32
La Smagne, sous le pont de Saint-Hermine	17
Plateau à 2 kilomètres au sud-est de Saint-Hermine	38
Eglise de St-Aubin-de-la-Plaine *(Desc. géom. de la Fr.)*	49
Eglise de Pouillé	50
Jonction de la route de Luçon	52

Localités.	Altitudes.
3° Route de La Châtaigneraie à Fontenay-le-Comte.	
Sommet du bourg de La Châtaigneraie	167m
Vallon à 2 kilomètres au sud-ouest de La Châtaigneraie	95
Plateau devant Le Peux	94
Four à chaux du moulin des Fontaines	84
Plateau à l'ouest de Vouvant	103
Ruisseau de Cezais, sous le pont de la route	47
Moulins au nord-est de Bourneau	112
Crète à 1 kilomètre au nord de Pissotte	93
Moulins des Granges, au nord de Fontenay-le-Comte	45
4° Route de Fontenay-le-Comte à Niort.	
Eglise de Saint-Michel-le-Cloucq *(Desc. géom. de la Fr.)*.	95
Moulin de Saint-Martin-de-Fraigneau	40
L'Autize, sous le pont de la route	10
Plateau au nord-ouest de Bénet	44
Vallon de Bénet (2)	29
Plateau au sud de Saint-Remy	80
5° Routes et chemins de La Châtaigneraie à Niort.	
Ruisseau de Breuil-Barret, sous le pont de la route	79
Plateau à l'entrée de La Loge-Fougereuse	161
La Vendée, sous le pont de Saint-Hilaire-de-Voust	84
Plateau au nord de Marillet	120
Ruisseau sous le pont de Marillet	80
Château de Faymoreau (2)	126
La Vendée de La Chapelle-Thireuil, sous le pont de la route.	66
Plateau de La Forest, à 3 kilomètres au sud-ouest de Faymoreau	85
Ruisseau à Beugné	85
Moulins de La Jaubertière	108
Ruisseau dans Coulonges-sur-l'Autize	82
Plateau à la séparation de la route de Champdeniers	103
L'Autize, sous le pont de la route	53
Bord du plateau à Chambeutran	80
Eglise de Villiers-en-Plaine	60
Plateau à l'est de Saint-Remy	94
6° Route de Champdeniers à Echiré, près de Niort.	
Angle supérieur de la place de Champdeniers (2)	130

Localités.	Altitudes.
Le ruisseau de Champdeniers, sous le pont de la route..	78m
Coteau devant La Roche-Birault........................	127
Vallon de La Sonnerie........................	87
Plateau devant Tripozeau........................	120
Jonction de la route de Parthenay, au nord d'Echiré......	75
7° *Chemin et route de Champdeniers à Saint-Maixent et Lusignan.*	
Plateau à Monplaisir, à la croisée de la route de Parthenay.	136
Plateau au sud-ouest des Loges........................	140
Vallon de Saint-Projet........................	94
Plateau à Lhomelière........................	133
Ruisseau sous le pont d'Augé........................	71
Plateau à La Cour-d'Augé........................	122
Ruisseau de Saivre, sous le pont de la route................	62
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Saint-Maixent.........	146
Maison au bord du plateau, au nord-est de St.-Maixent.	174
Croisée d'une route, à 2 kilomètres à l'ouest de la limite des départements........................	156
Plateau à 2 kilomètres à l ouest de Rouillé..,................	170
8° *Chemin et route de Sanxais à La Mothe-St.-Héraye.*	
Ruisseau sous le pont de la route, à 2 kilomètres au sud de Sanxais........................	123
Bois à 2 kilomètres au nord de la route de La Rochelle...	170
Ruisseau au bas de Pamproux (2)........................	74
Plateau à 2 kilom. au nord-est de La Mothe-Saint-Héraye.	125
9° *Route de Sanxais à Lusignan.*	
Plateau à la séparation de la route de La Mothe-St-Héraye.	147
Plateau à 1 kilomètre à l'ouest de Lusignan................	142

B. *Partie entre la Sèvre-Niortaise et l'Océan, la Charente et la Boutonne.*

10° *Ile de Ré* [1].	
Phare des Baleines *(Nouvelle Carte de France)*.........	5

[1] Ces cotes sont tirées de la Nouvelle Carte de France, levée par l'Etat-Major, dont quelques feuilles de la partie septentrionale de l'Aquitaine viennent de paraître.

Localités.	Altitudes.
Plateau au nord-ouest d'Ars-en-Ré *(N. Carte de Fr.)*...	6m
Dunes à l'ouest d'Ars-en-Ré *(id.)*............................	13
Plateau au sud de La Flotte *(id.)*............................	16
11° Route de Marans à Mauzé-sur-le-Mignon.	
Eglise haute de Marans (2)..	16
Auberge à l'ouest de Saint-Jean-de-Liversay.....................	20
Signal de Courçon *(Desc. géom. de la Fr.)*.....................	42
Jonction de la route à La Laigne................................	25
12° Route de La Rochelle à Mauzé-sur-le-Mignon.	
La route à la sortie de La Rochelle (2)........................	20
Plateau à l'ouest de Dompierre (3).............................	29
Plateau à l'est du canal de La Rochelle........................	25
Plateau au sud-est de Longèves..................................	23
Ruisseau au bas de Nuaillé..	10
La route à Ferrières..	32
Plateau au sud-est de La Laigne.................................	40
13° Route de La Rochelle à Surgères.	
Plateau de Chassagne, à l'est de La Jarrie.....................	11
Plateau à l'est de Croix-Chapeau...............................	45
Bas plateau au Ché..	32
Plateau à 3 kilomètres à l'ouest de Surgères.	68
14° Route de La Rochelle à Rochefort-sur-Mer.	
Croix à la séparation de la route de Surgères (2)..........	20
Marais séparant les collines suivantes.........................	5
Coteau d'Angoulin.	19
Plateau devant Yves...	16
Coteau de Charas..	18
Coteau à l'est de Vergeroux.....................................	25
Moulins au nord-ouest de Rochefort-sur-Mer.....................	17
15° Route de Niort à Rochefort-sur-Mer.	
Eglise de Niort *(Ann. des long.)*...............................	29
Plateau au sud-est de Bessine....................................	33
Plateau à 1 kilomètre au sud-ouest de Frontenay..........	38
Ruisseau à la Gorre...	25

Localités.	Altitudes
Coteau de La Rochénard	50m
Le Mignon, sous le pont de Mauzé-sur-le-Mignon (3)	28
Plateau au nord-est de Saint-Georges-du-Bois	56
Moulin d'Aguré *(Descr. gén. de la Fr.)*	80
Forêt à 2 kilomètres au nord de Surgères	60
Ruisseau au bas de Surgères (3)	27
Plateau au nord-est de Saint-Germain-de-Marancennes	40
Ruisseau de Garneau, sous le pont de la route	10
Plateau au nord-est de Muron	28
Coteau de l'Isle-Diable	25
Marais de Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre	5
16° *Route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély.*	
Eglise de Saint-Marc	46
Moulin au sud-est de Charentenay	67
Ruisseau sous le pont de Landes	32
Plateau au sud-est de Landes	70
17° *Route de Rochefort-sur-Mer à Tonnay-Boutonne.*	
Séparation de la route de Saint-Jean-d'Angély	25
Moulins de Tonnay-Charente	39
Ruisseau sous le pont de Lussant	19
Coteau à l'ouest de Tonnay-Boutonne	34
18° *Route de Niort à Saint-Jean-d'Angély.*	
Signal de la Grange-Saint-Gelais, à 5 kil. au nord de Niort *(Desc. géom. de la Fr.)*	90
Niort, porte de Parthenay	68
Place extérieure de Niort (4)	22
Coteau à l'ouest de Saint-Maurice	32
La Guirande, sous le pont de la route	18
Plateau au nord de Griffier	56
Ruisseau de Gript, sous le pont de la route	33
Moulin Raimbault, à l'est de Beauvoir-sur-Niort *(Des. géom. de la Fr.)*	87
Le Mignon, sous le pont de la route	44
Plateau à 1 kilomètre au nord de Villeneuve-la-Comtesse.	60
Place de Loulay (2)	56
Signal du bois des Souverts *(Desc. géom. de la Fr.)*	107
Vallon des Suires	38
Coteau au nord de Saint-Jean-d'Angély	62

Localités.	Altitudes.
19° Route de Niort à Melle.	
Plateau à 3 kilomètres à l'est de Niort	60m
Mougon, partie haute du village	90
Plateau de Celles	123
La Belle, sous le pont de Celles	94
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Melle	143

C. *Partie entre la Boutonne et la Charente.*

20° Chemin de Tonnay-Boutonne à Saint-Savinien.	
Bois de pins au nord-est d'Archingeay	37
21° Route de Lusignan à Melle, Saint-Jean-d'Angély et Saintes.	
Plateau à 3 kilomètres au sud-est de Lusignan	161
Plateau devant Chiré	150
La Sèvre-Niortaise au bas de Chenay	123
Signal du Souil, au sud de La Mothe-Saint-Hérave *(Desc. géom. de la Fr.)*	182
Plateau à La Barre-Clairain	176
Melle, église *(Ann. des long.)* (3)	139
Plateau devant Melzéard	111
La Berlande, sous le pont de la route	67
Plateau au nord-est de Briou	90
La Boutonne, sous le pont de Briou	58
Plateau à 1 kilomètre au sud de Briou	85
Vallon d'Arsange	61
Plateau à 2 kilomètres au nord-est de La Villedieu	105
Vallon de La Villedieu (2)	78
Plateau à 1 kilomètre au sud de La Villedieu	94
Ruisseau d'Aunay, sous le pont de la route	56
Plateau d'Oulme	93
Ruisseau sous le pont de Virollet	43
Plateau au sud-ouest de Virollet	67
Plateau à 2 kilomètres au nord de Saint-Hilaire	63
Ruisseau sous le pont de Saint-Hilaire	36
Plateau au nord de La Compon	74
Vallon de Richard	47
Plateau à La-Vieille-Verrerie	75

Localités.	Altitudes.
22° Chemin et route de Chef-Boutonne à Cognac.	
Plateau au nord d'Aubigné	135m
Vallon au Pas-des-Chaumes	110
Plateau de Saleigne	153
Vallon de Romazières	120
Plateau au sud de Romazières	148
Eglise des Educts *(Desc. géom. de la Fr.)*	165
Ruisseau au bas de l'église de Seigne	85
Ruisseau à Bardou, au sud de Thors	29
Plaine à Vignolle	35
Signal de Burie *(Desc. géom. de la Fr.)*	102
Eglise de Cherves-de-Cognac	58
23° Route de Melle à Civray.	
Croisée de la route de Poitiers, à l'est de Melle (4)	135
Ruisseau de Saint-Léger, sous le pont de la route	110
Séparation de la route de Chef-Boutonne (3)	138
Plateau devant Maisonnay	170
Plateau à Chênepain (2)	145
Jonction de la route de Lezay (2)	152
Route à l'est de Sauzé	147
Plateau à Beaumont, au nord de Saint-Saviol	125
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Civray	122
24° Route de Melle à Ruffec.	
Plateau à Jeune-Lié (2)	133
Plateau de Buffevent (2)	124
La Boutonne, sous le pont de Javarzay (3)	75
Place de Chef-Boutonne	90
Vallon au nord ouest de Bouin	108
Moulin à l'ouest de Theil-Rabier	147
Vallon d'Embourie	103
Moulins au nord d'Empuré	135
Vallon d'Empuré	101
Eglise de Villefagnan	119
Plateau à l'ouest de La Faye	144
25° Route de Saint-Jean-d'Angély à Angoulême.	
Eglise de Saint-Même, au sud-est de St.-Jean-d'Angély.	34
Coteau au sud-est de Fontenet	45

Localités.	Altitudes.
Bois à l'ouest de Regnier	70m
L'Anteine, sous le pont de Matha (3)	40
Plateau au sud de Haimps	80
Ruisseau de Siecq, sous le pont de la route	74
Plateau devant Laurette	156
La Nouère, sous le pont de Saint-Cybardeaux (2)	87
Plateau de Saint-Genis-d'Hiersac (3)	143
Plateau des Dauribaux (2)	137
Plateau de Chantoiseau (2)	104
26° Route de Saintes à Cognac.	
Plateau à La-Croix-du-Bois	68
Plateau devant le Maine	84
Le Coran, sous le pont de la route	14
Plateau à Mongauger	51
Bord du plateau au-dessus de Javrezac	48
27° Route de Ruffec à Jarnac.	
Plateau à 4 kilomètres au sud-ouest de Ruffec	160
Vallon au nord-est de Courcome	97
Eglise de Courcome	128
Vallon au sud-ouest de Courcome	96
Coteau au nord de Charmé	135
Prairie de Charmé	97
Coteau au sud-ouest de Tusson	180
Ruisseau sous le pont d'Aigre (2)	95
Coteau à l'est de la route, au sud d'Aigre	163
L'Auge, sous le pont de la route	70
Crète de Liniers	160
La Nouère, sous le pont de Rouillac	107
Signal des ingénieurs-géographes, au sud de Rouillac (*Desc. géom. de la Fr.*)	185
Plateau de Sigogne	67
Eglise de Foussignac	76
Coteau à l'est de Jarnac	49
28° Route de Jarnac à Angoulême.	
Plateau au Grand-Bourrat	54
La Guirlande, sous le pont de la route	48
Plateau au sud d'Hiersac	112
La Nouère, sous le pont de la route	47
Coteau de Bouteix	86

Localités.	Altitudes.
29° *Route de Vivonne à Ruffec et Mansle.*	
Crête au nord-est des Minières	140m
Plateau à 2 kilomètres au nord de la Dive	145
La Dive, sous le pont de Valence (4)	107
Plateau au sud de Couhé	153
Moulin de Palud	138
Le Bouleur, sous le pont de Chaunai	119
Plateau à 2 kilomètres au sud de Chaunai	136
Les Maisons-Blanches, croisée de la route de Civray (2)	123
Signal de Montalembert *(Desc. géom. de la Fr.)*	173
Forêt de Ruffec	137
Vallée au nord de Ruffec	88
Ruffec, Hôtel-de-Ville *(Ann. des long.)* (5)	110
La route devant le parc de La Tremblais	186
Vallon au sud des Nègres	150
Plateau à 2 kilomètres au nord de Sangle	178
Télégraphe de Fonclaireau	155
30° *Chemin de Couhé à Civray.*	
Plateau à 2 kilomètres à l'est de Couhé	144
Plateau vers Grand-Champ-du-Meslier, au nord-ouest de Romagne	138
Vallon à Erveu, au nord de Champnier	133
Plateau au nord-est de Civray	139
31° *Chemin de Sommières à Charroux.*	
Plateau à 2 kilomètres au sud de Sommières	130
Plateau à Chapelle-Bâton	145
Bord du plateau au nord de Charroux	164

D. *Partie à l'E. de la Charente.*

32° *Route de Charroux à Confolens.*	
Ruisseau sur la place orientale de Charroux	130
Le plateau aux Granges	167
Vallon à 5 kilomètres à l'est de Charroux	153
Plateau à 1 kilomètre à l'ouest de Pressac	184
Coteau près des Vigeries	209
Coteau des Veytisons	240

Localités.	Altitudes.
33° Route de Ruffec à Confolens.	
Plateau au nord-ouest de La Chisse	151
Signal de Nanteuil (*Desc. géom. de la Fr.*)	217
L'Argentor, sous le pont de Nanteuil	92
Plateau devant Chez-Devars	167
L'Argent, sous le pont de Champagne-Mouton	124
Plateau au nord-est de Champagne-Mouton	180
L'Or, sous le pont de la route	153
Mire des ingénieurs-géographes, à l'ouest d'Alloue	193
34° Route de Mansle à Angoulême.	
Bord du plateau au sud de Mansle	130
Plateau à l'ouest d'Aussac	182
Eglise de Tourriers	132
Plateau à l'est de Rousseau	182
Ruisseau sous le pont de La Chignole	70
Télégraphe de Champniers	144
La Touvre, à Pont-Touvre	40
35° Route de Confolens à Chasseneuil.	
Plateau au Bois-de-Lascaux	226
Vallon des Cheronnies	179
Plateau au nord-est du Cluseau	205
Plateau au sud-ouest des Trois-Chênes	203
Vallon de La Foy	175
Signal de Negret (*Desc. géom. de la Fr.*)	218
Place de Saint-Claud (2)	156
Le Son, sous le pont de la route	121
Plateau au nord de Lussac	165
36° Route de Chabanais à Angoulême.	
Eglise de La Peruse (*Desc. géom. de la Fr.*)	250
Plateau des Tuileries, au sud de Madieu-le-Petit	225
Vallon au sud-ouest des Tuileries	200
Vallon de Fontafy	175
Plateau à 2 kilomètres au nord-est de Suaux	192
La Dronne, sous le pont de Chasseneuil (2)	108
Crête devant La Verdusière	123
Eglise de Taponnat (2)	105
Bois au nord-est de La Rochefoucauld (2)	139

Localités.	Altitudes.
La Tardoire, sous le pont de La Rochefoucauld (2)........	76m
Plateau au sud-ouest de Saint-Projet........................	106
Vallon du Bandiat, sous le pont de la route...	75
Plateau aux Favrots...	165
La Touvre, sous le pont de Ruelle............................	55
Plateau au nord-est de l'Isle-d'Espagnac......................	95

1° *b*. Section entre la Charente et la Gironde, la Dordogne et la Dronne.

Cette section, limitée au N. par la précédente, forme un grand triangle dont les angles sont situés au phare de Chassiron, dans l'île d'Oleron, à Nontron et à Libourne, et dont la longueur est de 12 myriamètres, de Brouage à Roche-Chalais, et la largeur de 10 myriamètres entre Marthon et Libourne ; à l'est, elle est limitée par la vallée de la Dronne et par celle de la Nizonne. Sa surface, qui va en se relevant à l'E., est divisée longitudinalement en deux parties presque égales, par les vallées de la Seudre, de la Seugne, et une ligne tirée de Chevanceaux à Roche-Chalais.

La partie au N. de la Seudre, de la Seugne et de la Nizonne, est allongée dans la même direction que la section. La portion à l'O. de la Seugne est un bas plateau renfermant les marais de Brouage à son extrémité occidentale; il y a quelques vallées et vallons qui descendent au N.-O. et qui renferment la Bridoire, qui se jette dans la Charente en-dessous de Rochefort-sur-Mer, et le chenal de Brouage, qui se rend à la mer au travers du marais. A l'E. de la Seugne, le pays est

beaucoup plus accidenté. Dans la partie septentrionale, qui dépend du bassin de la Charente, il y a un grand nombre de vallées qui descendent au N.-O. avec des vallons latéraux, et qui renferment la Touvre au-dessus d'Angoulême, et au-dessous les Eaux-Claires, le ruisseau de Vœuil et celui de Mouthiers. A Cognac débouche le Né, qui reçoit l'Arce et le ruisseau de Chillac. La Seugne reçoit sur la droite le ruisseau de Sainte-Radégonde, ainsi que celui de Barbezieux au-dessous de Jonzac. Dans la portion S.-E., les vallées qui se rendent à la Dronne descendent, soit au S., soit au S.-S.-O., et renferment la Tude, qui se termine au-dessus de Roche-Chalais et la partie supérieure du Lary et du Palais.

La partie au S. de la Seudre et de la Seugne se trouve déjà décrite, à l'exception de l'extrémité occidentale. A partir de Mirambeau, le plateau continue de s'abaisser au N.-O.; il est sillonné par des vallons allant généralement s'ouvrir à l'O. dans la Gironde, excepté à l'extrémité, où ils vont au N. O,; il va se perdre sous les hautes dunes qui terminent le plateau du N. au S., entre les embouchures de la Seudre et de la Gironde. — Au N. de Mirambeau se trouve la vallée du Tendre, qui débouche dans celle de la Seugne au-dessous de Jonzac.

L'île d'Oleron, allongée du N.-N.-O. au S.-S.-E, est un bas plateau bordé de rochers sur la côte occidentale et au N., et terminé au S. par une surface triangulaire couverte de dunes.

Les altitudes qui se rapportent à cette section sont réparties de la manière suivante :

A. *Partie entre la Charente et la Seudre, la Seugne et la Nizonne.*

1° Ile d'Oleron;
2° Route de Soubise à Marennes;
3° Route de Rochefort-sur-Mer à Saujon;
4° Route de Rochefort-sur-Mer à Saintes;
5° Route de Saujon à Saintes;
6° Route de Saintes à Saint-Genis;
7° Route de Gémozac à Pons, Cognac et Jarnac;
8° Chemin et route de Pons à Barbezieux;
9° Route de Cognac à Archiac;
10° Chemin et route de Jarnac à Jonzac;
11° Route d'Angoulême à Barbezieux et Chevanceaux;
12° Route de Barbezieux à Aubeterre;
13° Route d'Angoulême à Montmoreau et Chalais;
14° Route d'Angoulême à La Roche-Beaucourt;
15° Chemins et routes de Montbron à Montmoreau et Aubeterre;
16° Route de Rudeau, sur la Nizonne, à Nontron.

B. *Partie entre la Seudre, la Seugne et la Dronne, et la Gironde et la Dordogne.*

(Supplément à ce qui est déjà publié.)

a. Dunes d'Arvert;
b. Route de Royan à Saujon, Coze et Gémozac;
1° *bis* Route de Mortagne à Gémozac;
2° *bis* Route de Jonzac à Mirambeau;
2° *ter* Route de Jonzac à Montendre;
6° *bis* Chemin de Monguyon à Chalais.
7° *bis* Route de Chevanceaux à Guîtres.

Localités.	Altitudes.
A. *Partie entre la Charente et la Seudre, la Seugne et la Nizonne.*	
1° *Ile d'Oleron*[1].	
Saint-Denis (*Nouvelle Carte de France*)................	10m
Dunes orientales des Saumonards (*id.*)......................	20
Plateau à l'ouest de Saint-Pierre-d'Oleron (*id.*)...........	12
Dunes à l'ouest de Saint-Pierre-d'Oleron (*id.*)...........	11
Plateau du Château-d'Oleron (*id.*)............................	10
Dunes à l'ouest du Château-d'Oleron (*id.*)...	23
Dunes à l'ouest de Saint-Trojan (*id.*)........................	32
Dunes au sud de Saint-Trojan (*id.*)..............................	22
2° *Route de Soubize à Marennes.*	
Place de l'Eglise de Soubize.....................................	13
Moulin de La Rouillasse, au sud de Soubize.................	19
Eglise de Moeze...	10
Plaines de Brouage et de Hiers..................................	6
Plateau au nord-est de Marennes...............................	14
Eglise de Marennes (*Ann. des long.*) (2)....................	10
3° *Route de Rochefort-sur-Mer à Saujon.*	
Plateau de Lhoumée..	22
Dépression du Pont de Saint-Martin-des-Lauriers.....,..	17
Plateau au sud-est de Saint-Agnant..........................	28
Bord de la plaine de Brouage....................................	6
Eglise de Saint-Jean-d'Angle (2)..............................	25
Plateau au Plantis.................	32
Ruisseau au bas du Plantis.......................................	8
Plateau au Grand-Bois..	26
4° *Route de Rochefort-sur-Mer à Saintes.*	
Bord du plateau aux moulins de La Bourie...................,	31
Plateau devant la Renaudière....................................	35
Vallon de Saint-Porchaire	20
Plateau à Rulon...	63
Bord du plateau à Maugré...	53

[1] Ces cotes sont encore tirées de la Nouvelle Carte de France.

Localités.	Altitudes.
5° *Route de Saujon à Saintes.*	
Camp de César, à l'est de Saujon	41m
Signal de Sablonceaux *(Desc. géom. de la Fr.)*	24
Vallon au bas de Griffarin	20
Bois de Monchamps	46
Plateau à La Grelière	41
Ruisseau de Varzay, sous le pont de la route	22
Plateau à Pessines	45
Signal de La Ferlanderie *(Desc. géom. de la Fr.)*	83
6° *Route de Saintes à Saint-Genis.*	
Saintes, église Saint-Eutrope *(Ann. des long.)* (5)	27
Plateau à 2 kilomètres au sud de Saintes	39
Ruisseau des Arènes	12
Eglise de Préguillac	57
Moulins des Guillochaux	66
Place de Pons (4)	48
7° *Route de Gémozac à Pons, Cognac et Jarnac.*	
Eglise de Gémozac (4)	42
Plateau au nord-ouest de Tanzac	62
Moulin à 2 kilomètres à l'ouest de Pons	43
Eglise de Bougneau	38
Moulins au sud-ouest de Pérignac	101
Ruisseau sous le pont de Pérignac	33
Bas plateau au Querré	43
Le Né, sous le pont du Pérat (2)	17
Plateau à 1 kilomètre à l'est de Merpins	38
Eglise de Cognac *(Ann. des long.)* (5)	31
Plateau à 5 kilomètres de Cognac	48
Plateau à l'est de Veillard (2)	47
Ruisseau sous le pont de Veillard	27
Plateau à la jonction de la route de Segonzac	56
8° *Chemin et route de Pons à Barbezieux.*	
Plateau à La Brande	61
Signal de Chadenac *(Desc. géom. de la Fr.)*	108
Moulin à l'est d'Echebrune	94
Moulins de Lussemont	76
Moulin de Sainte-Lheurine	102

Localités.	Altitudes.
Colline entre Archiac et Saint-Eugène	124m
Moulins de Bruneau	127
Moulins de Barret	142
9° Route de Cognac à Archiac.	
Bas plateau à 5 kilomètres au sud de Cognac	27
Col au nord de Salles-de-Segonzac	72
Le Né, sous le pont de Saint-Fort	17
Bas plateau devant Bonnefond	40
10° Chemin et route de Jarnac à Jonzac.	
Sablière à l'ouest de Mainxe	27
Place de Segonzac (2)	54
Plateau au nord-ouest de Saint-Palais-des-Combes	134
Le Né, à Pladuc	30
Plateau au sud d'Archiac (4)	114
Ruisseau de Réaux, sous le pont de la route	20
Moulins de Bruneteau	80
Vallon de l'Hôpital	52
Plateau au nord-est de Jonzac (2)	82
11° Route d'Angoulême à Barbezieux et Chevanceaux.	
Faubourg de l'Oumeau, au nord d'Angoulême	56
Angoulême, cathédrale *(Ann. des long.)* (6)	96
Les Eaux-Claires, sous le pont de la route	42
Plateau au nord-est de La Couronne	73
Ruisseau de Mouthiers, sous le pont de la route	50
Plateau au nord-est de Roullet	74
Ruisseau sous le pont de Roullet	48
Forêt de Chardin	113
Vallon de Pétignac	67
Signal de Nonaville *(Desc. géom. de la Fr.)*	144
L'Arce à Pont-à-Brac	56
Plateau à La Faye	110
Ruisseau de Chillac, sous le pont de la route	60
Place au bas de Barbezieux (3)	101
Moulins au sud de Barbezieux	144
Ruisseau au bas de Reignac	103
Plateau à Luttart	170
Plateau à 2 kilomètres au sud-ouest de La Graulle	157
Signal de Chantillac *(Desc. géom. de la Fr.)*	145
Sommet de la route à Chevanceaux (2)	129

Localités.	Altitudes.
12° Route de Barbezieux à Aubeterre.	
Ruisseau au bas de Condeon, à l'est	84m
Col de la route au sud-est de Condeon	137
Sommet de la route, à 1 kilom. au nord-ouest de Passirac.	180
Moulins au nord ouest de Brossac	203
Eglise de Bardenac	142
La Tude, sous le pont de Chalais (4)	45
Eglise de Rouffiac-d'Aubeterre	168
Crète de Vallette	171
13° Route d'Angoulême à Montmoreau et Chalais.	
Ruisseau au sud d'Angoulême, sous le pont de la route...	46
Bas plateau au nord de Clairgou	104
Les Eaux-Claires, sous le pont de la route.	54
Plateau au nord-est de Vœuil	143
Ruisseau sous le pont de Vœuil	79
Coteau des Chaumes	162
Vallon de Loubeau	97
Plateau à La Tuilerie	200
La Tude, sous le pont de Montmoreau (3)	79
Plateau de Dalet, au nord-ouest de la route	143
Eglise de Montboyer (3)	85
Plateau de Champlon, à l'ouest de Chalais	90
14° Route d'Angoulême à La Roche-Beaucourt.	
Plateau au Grand-Lac	170
Bas plateau à Sainte-Catherine	142
Bois de Dirac	187
Vallon devant Dignac	145
Signal de Brisebart, au sud de Dignac *(Desc. géom. Fr.)*	223
Ruisseau au Pontaroux	117
Crète à Beauregard (2)	235
15° Chemins et routes de Montbron à Montmoreau et Aubeterre.	
La Tardoire, sous le pont de Montbron	109
Crète à l'est de Saint-Sauveur	203
Le Bandiat, sous le pont de Marthon	102
Forêt d'Horte, au sud-ouest de Grassac	233
Vallon à 1 kilomètre au nord de Rougnac	140

Localités.	Altitudes.
Plateau devant Le Pinier	198m
Le ruisseau sous le pont du Peyrat	96
La Valette, cour du château	192
Le ruisseau sous le pont de Ronsenac	104
Colline de Carlu, au sud de Juillaguet	210
La Tude, au moulin Batreau	105
Eglise de Saint-Amant-de-Montmoreau	142
Crète devant Chez-Gardon	196
Emplacement du moulin de Juignac	188
Bois de pins au nord-ouest de Pillac	160
Entrée d'Aubeterre (2)	93
16° *Route de Rudeau, sur la Nizonne, à Nontron.*	
Bois de Rudeau, à 10 kilomètres de Nontron	196
Plateau à l'ouest de Rapevache	237
Crête au sud de Nontron, sur la route de Brantôme	258
La Tardoire, sous le pont de Nontron (2)	135
Eglise de Nontron *(Ann. des long.)* (2)	208

B. *Partie entre la Seudre, la Seugne et la Dronne, la Gironde et la Dordogne.*

(Supplément à ce qui est déjà publié.)

a. *Dunes d'Arvert.*	
Chaînon bordant la plaine, à 3 kilomètres au sud-ouest de La Tremblade	18
Haute dune à l'extrémité septentrionale du chaînon	59
Lède médiane	9
Grande dune, à 3 kilom. au nord-est de la Tour de bois	53
Plaine des Cabanes, au ruisseau	5
Basses dunes à l'ouest de la plaine	15
Dune bordant la forêt, à 3 kilomètres à l'ouest de Saint-Augustin-sur-Mer	28
Dune à 3 kilomètres au nord du Phare de Terrenègre	44
Phare de Terrenègre	18
Haute dune à l'ouest de Saint-Palais sur-Mer	32
b. *Route de Royan à Saujon, Cozes et Gémozac.*	
Eglise de Saint-Palais-sur-Mer	18

Localités.	Altitudes.
Plateau entre Vaux-sur-Mer et Royan........................	34m
Séparation de la route de Cozes, à l'est de Royan.	18
Moulins de Médis...	32
Bas plateau à l'ouest de Corne-Ecluse	16
Eglise de Grezac	33
Plateau à 2 kilomètres à l'est de Cozes......................	42
Plateau au sud des Touchais.................................	27
1° bis. *Route de Mortagne-sur-Gironde à Gémozac.*	
Mortagne-sur-Gironde, sommet du bourg (2)...............	50
Moulin de Boutenac (3)......................................	68
Croisée de la route de Royan à Mirambeau.................	35
Plateau au sud-ouest de la Seudre..........................	51
2° bis. *Route de Jonzac à Mirambeau.*	
Plateau à 1 kilom. au nord-est de Saint-Hilaire-du-Bois..	76
Ruisseau sous le pont de Saint-Hilaire-du-Bois...........	38
Coteau entre Saint-Hilaire-du-Bois et Nieul-le-Virouil...	70
Ruisseau sous le pont de Nieul-le-Virouil.................	45
2° ter. *Route de Jonzac à Montendre*	
Plateau devant La-Touche....................................	75
Vallon au sud de Villexavier.................................	55
Plateau de Jouverac..	90
Ruisseau au nord de Montendre..............................	44
Ruisseau au sud-est de Montendre...........................	40
6° bis. *Chemin de Montguyon à Chalais.*	
Plateau des Maines, au nord-est de Montguyon...........	123
Le Palais, au bas de Révignac................................	53
Crète au Bouchet..	115
Crète à 1 kilomètre à l'est de Mélac........................	140
Ruisseau de Rieux-Martin à La Motte.......................	52
7° bis. *Route de Chevanceaux à Guîtres.*	
Ruisseau de Montguyon, sous le pont de Berlin...........	64
Moulins de La Mondie..	102
Plateau devant Fonbouillan..................................	72
Le Lary devant Sureau.......................................	17
Plateau à Chambonnerie......................................	42
Eglise de Guîtres...	23

1° r. Section au nord-est de la Dronne et de la Dordogne.

Cette section a la forme d'un triangle dont les angles sont situés à Nontron, Libourne et Bretenoux. Sa plus grande longueur, de l'un de ces deux points à l'autre, est de 17 myriamètres; la plus grande hauteur n'en a que moitié sur le méridien de Nontron. Cette section étant déjà en grande partie décrite, il ne nous reste qu'à décrire le prolongement de chacune de ses parties jusqu'au Plateau central, dont la limite est une ligne allant de Nontron à Terrasson et Bretenoux.

La partie entre la Nizonne et la Dronne présente un grand nombre de vallées courant assez généralement N.-O.-S.-E., avec de nombreux vallons latéraux; dans la portion méridionale, ils descendent au S. et au S.-O. Le Bandiat descend vers la Charente; la Nizonne reçoit la Belle, le Pude et la Sauvanne; la Dronne reçoit, sur sa rive droite, le Boulou et quelques autres petits ruisseaux.

La partie entre la Dronne et l'Isle renferme des vallées et des vallons qui descendent au S.-O. avec un grand nombre de petits vallons latéraux. La Celle se rend dans la Dronne au-dessus de Brantôme.

La partie entre l'Isle et la Dordogne va en se relevant au N.-E. La portion au N. de la Vézère présente des vallées et vallons qui se rendent à l'Isle vers le N., et à la Vézère vers le S. Dans l'Isle, se déversent la Loue, l'Auvézère et le Manoir; dans la Vézère se rendent quelques petits ruisseaux. La portion entre la Vézère et la Dordogne, à l'O. d'une ligne tirée de Ter-

rasson à Souillac, est découpée par de nombreuses vallées, dirigées au N., à l'O. et au S., avec une multitude de petits vallons latéraux; le ruisseau de Coly et la Beune se rendent dans la Vézère, et celui de Souillac et quelques autres dans la Dordogne. A l'E. de la ligne précédente le plateau, beaucoup moins découpé, présente cependant, dans la partie orientale, les vallées du Moumon et de la Tourmente, qui débouchent dans celle de la Dordogne.

Les altitudes supplémentaires de cette section se trouvent ainsi réparties :

A. *Partie entre la Nizonne et la Dronne.*

10° *bis*.... Route de La Roche-Beaucourt à Ribérac;
10° *ter*.... Route de Salles-de-Montmoreau à Verteillac et à Rudeau, sur la Nizonne;
10° *quater* Route de Nontron à Brantôme.

B. *Partie entre la Dronne et l'Isle.*

13° *bis*.... Route de Brantôme à Périgueux;
13° *ter*.... Route de Thiviers à Périgueux.

C. *Partie entre l'Isle et la Vézère.*

21° Route de Périgueux à Montignac;
22° Route de Thiviers à Montignac;
23° Chemin de Juillac à Terrasson.

D. *Partie entre la Vézère et la Dordogne.*

24° Chemin et route de Bigaroque à Sarlat.
25° Route de Montignac à Sarlat et Domme.
26° Route de Souillac à Martel.

Localités.	Altitudes.
A. *Partie entre la Nizonne et la Dronne.*	
10° bis. *Route de La Roche-Beaucourt à Ribérac.*	
Plateau à 2 kilomètres au sud-est d'Argentine.............	145m
Crète devant Ribeyrias..	184
La Pude, sous le pont de la route...........................	110
Verteillac, angle supérieur de la place (4)................	131
Eglise de Bertric..	172
10° ter. *Route de Salles-de-Montmoreau à Verteillac et à Rudeau, sur la Nizonne.*	
Signal de Montignac, au nord-ouest de Saint-Martial-de-Viveyrol..	206
La Sauvanie, à l'est de Verteillac..........................	100
Sommet du bois de Jovelle....................................	182
Vallon au bas de La-Tour-Blanche..........................	129
Plateau au nord de La-Chapelle-Montabourlet.............	184
La Belle, sous le pont de Mareuil............................	110
Plateau au nord-est de Mareuil................................	207
10° quater. *Route de Nontron à Brantôme.*	
Plateau à Maureilleras...	218
Ruisseau sous le pont de La Pouyade........................	168
Colline des Anges, à l'ouest de Saint-Pancrasse...........	231
Vallon au sud des Bouriaux......................................	122
Plateau au nord de Puylaurent..................................	160
B. *Partie entre la Dronne et l'Isle.*	
13° *Route de Brantôme à Périgueux.*	
Crète de Puy-Nadaud...	148
Coteau au sud-est de Puy-de-Fourches........................	232
Bord du plateau au nord de Merlande.........................	228
13° ter. *Route de Thiviers à Périgueux.*	
Colline à l'est de Thiviers (2)...................................	284
Plateau au sud-ouest d'Eyzerac.................................	233

Localités.	Altitudes.
Ruisseau à l'église d'Eyzerac	168m
Plateau à Las-Combas	211
Vallon au nord du Peirou	170
Plateau aux Plats	197
Vallon des Faures	171
Crète aux Chabanes	188
Vallon au nord des Hautes-Pyles	146
Signal du Pouzy	237

C. *Partie entre l'Isle et la Vézère.*

21° Route de Périgueux à Montignac.	
Le Manoir, à Saint-Pierre-de-Chignac	148
Le Manoir, sous le pont de Fossemagne	219
Crète au sud de La-Gorde	294
Cimetière de Thenon	274
22° Route de Thiviers à Montignac.	
Colline de La-Maison-Rouge, au nord-ouest de Saint-Germain-des-Prés	220
Ruisseau sous le pont de Saint-Germain-des-Prés	152
Crète à La-Coulorenie	238
Eglise d'Excideuil	184
La Loue, sous le pont d'Excideuil	158
Colline au sud du Chacard	336
L'Auvézère, sous le pont de Cubas	158
Plateau des Tuileries, au sud de Saint-Agnan	265
Ruisseau à l'église des Granges-d'Ans (2)	248
Colline à l'ouest de Clédat	345
Ruisseau au bas de La-Bachellerie (2)	115
Colline au sud de La-Bachellerie	285
Bas plateau devant Charancillas	240
23° Route et chemin de Juillac à Terrasson.	
Colline au nord de Juillac	400
Ruisseau sous le pont de la route, au nord de Laval	136
Coteau de Tourmisson	250
Colline d'Ayen	389
Plateau au sud du Temple-d'Ayen	366
Colline de La Haute-Chapelle, au nord de Terrasson	389

Localités.	Altitudes.
D. *Partie entre la Vézère et la Dordogne.*	
24° *Chemin et route de Biyaroque à Sarlat.*	
Coteau du Pradal, au sud d'Audrix	161m
Colline de Saint-George, sur la route de Siorac-de-Belvès.	246
Prairie au bas de Meyrals	139
Sommet de la route, au sud d'Allas-l'Evêque	229
Vallon au bas des Filolies	154
Colline du Pet, au nord-est de Saint-André (2)	289
Vallon à l'est de La-Benechie	149
25° *Route de Montignac à Sarlat et Domme.*	
Haut vallon de Montignac à La-Filolie	141
Plateau à l'ouest de Vialards	291
Col devant Saint-Geniès	250
Colline au sud de Saint-Quentin	349
Col à l'est de Campagnac-l'Evêque	257
Eglise de Sarlat (*Ann. des long.*) (3)	137
Plateau à La-Veissier, au nord-ouest de Vitrac	241
26° *Route de Souillac à Martel.*	
Col de la route, au nord du Haut-Pigeon	226
La plaine à Castanet-de-la-Lande	203
Col au nord de Cassaigne	243
Martel, Hôtel-de-Ville	219
Col de Verdier, sur la route de Gluges	218

2° Section entre la Dordogne et la Garonne et le Lot.

Nous n'avons à décrire que le prolongement du plateau à l'E. de la route de Siorac-de-Belvès à Puy-l'Évêque, jusqu'à une ligne tirée de Bretenoux à Figeac. Jusqu'à une ligne un peu sinueuse, allant de Puy-l'Évêque à Gourdon et Souillac, il est sillonné par des vallées avec une multitude de vallons latéraux, allant

au N.-O. à la Dordogne, et au S.-O. dans le Lot. A l'E. de cette ligne, le pays est plus élevé et moins découpé; les vallées et vallons beaucoup moins nombreux vont au N.-O. à la Dordogne, et au S. et au S.-O. au Lot. Les principaux cours d'eau sont le Bave, la Louysse, la Fenolle, le ruisseau de Groslejac, le Céou et le ruisseau de Belvès, qui se rendent dans la Dordogne : le Cellé et le Vert vont se perdre dans le Lot.

Les altitudes relatives à cette portion de la section sont distribuées de la manière suivante :

18° Chemins de Monpazier à Castelnaud;
19° Route de Domme à Frayssinet-le-Gélat;
20° Route de Frayssinet-le-Gélat à Cahors;
21° Route de Souillac à Cahors;
22° Route de Martel à Figeac et le Lot;
23° Chemin et route de Cahors à Figeac;
24° Route de Figeac à Cajarc.

Localités.	Altitudes.
18° *Chemins de Monpazier à Castelnaud.*	
Moulin au nord de Monpazier	218m
Ruisseau au bas de Saint-Marcory	182
Ancien moulin de La Gamardie	248
Vallon au sud-ouest du Bos	164
Le Bos, au sud-ouest de Belvès	186
Col au nord-est de Sagelat	129
Vallon au sud-ouest de La-Malevie	127
Colline de Naufond, au sud-est de Cladech	239
19° *Route de Domme à Frayssinet-le-Gélat.*	
Centre du plateau dit Plaine-de-Bord	285

Localités.	Altitudes.
Sommet de la route au Batut	166m
Vallon au bas de Fonchère	125
Col au-dessus de Saint-Martial	199
Le Céou, à Pont-Carral	124
Le ruisseau sous le pont de Salviac	146
Crête au nord de Cazals	322
Col entre Gemau et Cazals	225
Ruisseau au sud de Cazals, sous le pont de la route (2)...	159
Eglise de Montcléra	236
Colline de Farges, au sud-ouest de Montcléra	308
Col au sud des Gumies	268
20° Routes de Frayssinet-le-Gélat à Cahors.	
Mondou, au nord-ouest de Goujounac	252
Le ruisseau de L'Herm, au bas de Canourgues	114
Colline de La-Bastidette, à 30m environ au-dessus du col de Pontcirq	275
Le Vert, sous le pont de Rautassac	121
Le Vert, sous le pont de Catus	163
Colline à l'est de Craissac	300
Le ruisseau sous le pont d'Espère	131
21° Route de Souillac à Cahors.	
Colline à l'ouest de Lanzac	330
Vallon de Loupiac, sous le pont de la route	235
Payrac, point le plus bas de la route (2)	294
Coteau au sud-ouest de Payrac	352
Plateau au nord d'Aigrefeuille	405
Tuilerie de Peyres-Brunes	394
Signal à 2 kilomètres au nord de Soucirac	439
Le Céou, sous le pont de Frayssinet	170
Moulin de Cassel	131
Le Vert, sous le pont de l'ancien chemin	278
Colline à l'est de Mechmont	376
Crête devant Mas-de-la-Combe	350
Chêne de Pech-Agal	322
Eglise de Saint-Henri	273
Tour supérieure de Cahors (6)	143
22° Route de Martel à Figeac et le Lot.	
Colline du plateau, au sud de Montvalent	237

Localités.	Altitudes.
Crète au nord-ouest de Salgues	352m
Colline de Roumegouse	345
Place de Gramat (2)	328
L'Alzou, sous le pont de Gramat	300
Ancien moulin de l'Hôpital	360
Crète à l'ouest de Thémines	365
Gouffre au bas de Thémines	305
Colline de Laval	380
Ruisseau sous le pont du Bourg	253
Colline au sud du col de la route	445
Jonction des deux ruisseaux au bas de Camburat	228
Col de Planioles	340
Le Cellé, sous le pont de Figeac	209
Plateau au sud de Figeac	382
23° Chemin et route de Cahors à Figeac.	
Colline sur le plateau, au nord-est de Vert	340
Le Cellé, sous le pont de Cabrerets	120
Coteau au sud-ouest de Blars	329
Vallon au nord-est de Blars	246
Colline des Braconies, au nord-est de Blars	358
Vallon des Fourques-Basses, au sud de Grèzes	256
Sommet de la route à l'ouest de Grèzes (2)	304
Colline de Ligoussou, au sud-est de Grèzes	430
Fosse à l'est de la colline de Ligoussou	274
Colline à 1 kilomètre à l'ouest de Cambes	347
24° Route de Figeac à Cajarc.	
Col au sud-ouest de Saint-Pierre-de-Beduer	340
La route à Gréalou	391
Dépression, au sud de Gréalou	305
Colline au nord-est de Cajarc	388

3° Section entre le Lot et la Garonne et l'Aveyron.

Il nous reste à décrire seulement le prolongement de cette section à l'E. de la route de Cahors à Montauban, jusqu'à une ligne tirée de Figeac à Villefranche-de-Rouergue et Bruniquel. C'est, comme la pré-

cédente, un haut plateau découpé par de profonds vallons, surtout dans la partie septentrionale; ils ont diverses directions, et les plus petits se rendent au N. dans la vallée du Lot, tandis que les plus grands se rendent au S. et au S.-O. dans celle de l'Aveyron. Ces derniers renferment la Bonnette, qui se jette dans l'Aveyron à Saint-Antonin, et le Larelle et le Caude, dont la réunion forme la Leyre.

Les altitudes relatives à cette portion de la section, sont ainsi réparties :

10° Chemin et route de Cahors à Villefranche-de-Rouergue;

11° Route de Cajarc à Caussade;

12° Route de Figeac à Villefranche-de-Rouergue;

Localités.	Altitudes.
10° *Chemin et route de Cahors à Villefranche-de-Rouergue.*	
Crète de Saint-Cirycc et de la Tour-de-Vayrol.............	292m
Vallon de Flaujac-près-Lalbenque..........................	144
Coteau au nord-ouest d'Aujols.............................	257
Vallon au bas d'Aujols....................................	189
Moulin de Cremps..	288
Vallon à l'est de Cremps..................................	215
La route dans Concots.....................................	274
Vallon au bas de Limogne (2)..............................	292
Crète à 3 kilomètres à l'est de Limogne...................	402
Vallon à 5 kilomètres à l'est de Limogne..................	339
Moulin de Martiel...	396
Vallon à l'est de Martiel.................................	363
Plateau à Siols...	403
11° *Route de Cajarc à Caussade.*	
Bord du plateau à l'est du vallon de Saint-Jean-de-Laurs.	301

Localités.	Altitudes.
Bas plateau à 2 kilomètres au nord-est de Limogne.........	312m
Escamps, à 6 kilomètres au sud de Concots..................	281
Moulin de Pech-de-la-Pose, au nord-est de Vaylats........	325
Coteau de Belmont...	325
Promenade au nord-est de Puy-la-Roque (2)................	291
Bas plateau à Saint-Hugues..................................	190
Bas plateau au sud du Colombier............................	171
12° *Route de Figeac à Villefranche-de-Rouergue.*	
Eglise de Loupiac (2)...	333
Colline à l'est de Prix..	369
Vallon à l'est de Sept-Fonds...................................	330
Crête au sud de Sept-Fonds....................................	415
Vallon au nord de Villeneuve..................................	382
Eglise de Villeneuve...	400
Ruisseau et jonction de la route de Rodèz..................	286
Col à 2 kilomètres au nord de Villefranche.................	355

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

PROCÈS-VERBAL.

Séance publique du 3 avril 1851, pour l'Installation de M. Dabas, *professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des lettres, et de M. le Dr* Costes, *professeur à l'École préparatoire de médecine.*

Présidence de M. GOUT DESMARTRES.

La Séance a lieu dans la grande salle de l'Académie, remplie de bonne heure par un public nombreux et choisi.

Plusieurs des autorités de la ville assistent à cette réunion.

A huit heures, les membres de l'Académie prennent leur place.

Ont signé sur le registre de présence :

MM. Gout Desmartres, *président ;* Imbert de Bourdillon, *vice-président ;* E. Dégranges, *secrétaire général ;* Raulin et Léo Drouyn, *secrétaires ;*

FAURÉ, *trésorier;* Gust. BRUNET, *archiviste;* MANÈS, *membre du Conseil d'administration;* ABRIA, GORIN, SAUGEON, DELPIT, GINTRAC, DURAND, *membres de l'Académie.*

M. le Président ouvre la séance, et délègue MM. Gintrac et d'Imbert de Bourdillon pour aller chercher les récipiendaires et les conduire à leurs fauteuils.

La parole est ensuite donnée à M. Dabas, ré cipiendaire, qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

En prenant place dans les rangs de votre savante Compagnie, je ne me suis pas dissimulé que j'avais peu de titres personnels à cet honneur : j'ai dû, pour m'expliquer la faveur dont j'étais l'objet, me dire à moi-même qu'il vous avait plu sans doute d'honorer en ma personne l'enseignement dont je suis officiellement chargé. Et en effet, Messieurs, à qui sied-il mieux qu'à un Corps éclairé comme le vôtre de rendre hommage à ces lettres antiques qui ont formé notre littérature, concouru à notre civilisation, inspiré, pour ainsi dire, tous nos chefs-d'œuvre? Et quand fut-il plus nécessaire qu'aujourd'hui de restaurer par le respect cet autre culte de nos pères, qui menace de disparaître avec tant de vieilles et bonnes traditions? Si nos pères ont péché jadis par un peu de superstition littéraire, s'ils ont un peu trop encensé Aristote,

adoré Cicéron, baisé les traces d'Homère et de Virgile, ah! que nous sommes bien revenus de ces pieux excès d'une foi naïve! Depuis que des novateurs, doués de plus de hardiesse que de génie, et de plus d'esprit que de bon sens, ont fait entendre chez nous le cri de la révolte, nous avons vu les anciens vilipendés, livrés au mépris; que dis-je? nos grands auteurs français traités eux-mêmes, et c'était justice, comme des anciens. Écoliers mutinés contre la règle, les beaux-esprits du jour ont rejeté la discipline des maîtres; mais, en secouant le joug de leur salutaire autorité, ils nous ont appris à nous affranchir de tous les jougs, même de celui de la langue, même de celui du sens commun.

Messieurs, quand les anciens n'auraient à notre vénération d'autre droit que leur titre d'ancêtres, ce serait notre devoir de nous lever et de nous incliner devant eux, comme ils instruisaient la jeunesse à se lever devant les vieillards, comme Platon s'inclinait devant la science blanchie de l'hiérophante égyptien. Mais ce n'est pas seulement au nom de la vieillesse et de la reconnaissance qu'ils nous commandent le respect; c'est qu'après avoir dérobé à leur flambeau, nous peuples modernes, la flamme de nos arts et de notre poésie, nous risquerions, en étouffant ou en laissant étouffer le foyer générateur, de ressembler quelque jour à ces coureurs des jeux publics d'Athènes qui voyaient s'éteindre entre leurs mains, sans pouvoir la ranimer au feu de l'autel, la torche qu'ils devaient transmettre allumée.

Je n'oublie pas que nous avons un autre flambeau,

le Christianisme. Depuis que s'est levé sur le monde ce radieux soleil des temps modernes, c'est lui qui donne et qui conserve la vie. Avec lui, rien peut-il périr? Non, et j'affirme qu'avec lui rien ne périra. Gardien et protecteur des lettres antiques, qu'il sauva jadis de la barbarie, le Christianisme les sauverait encore, s'il en était besoin, de l'oubli et de l'ingratitude. Mais seul, croit-on qu'il suffirait aux besoins de l'art, comme il suffit à ceux de l'âme immortelle? Il est permis d'en douter, et la raison en est simple : c'est que, temporellement, nous sommes les fils de l'antiquité aussi bien que du Christianisme. Le Christianisme a fécondé le germe de notre civilisation, mais c'est l'antiquité qui en est la mère; il lui a donné son âme, mais c'est elle qui en a fourni le corps. Dans nos lois comme dans nos arts, dans nos institutions comme dans notre langue, partout nous retrouvons le fruit de ce concours, sous l'indivisible unité de la forme et de l'esprit.

Il est, je le sais, des esprits malheureusement prévenus, soit contre l'inspiration chrétienne, soit contre l'art antique, et qui volontiers supprimeraient l'un des deux par un respect exagéré de l'autre.

Les uns sacrifieraient honteusement l'esprit à la forme et l'âme au corps. Au sein de cette Allemagne, dont nous écoutons quelquefois avec trop de complaisance les rêves de malade et les dangereuses utopies, s'agite une école de penseurs athées et pédants, adorateurs superstitieux de l'antiquité classique, audacieux ennemis de la foi religieuse, qui, poursuivant l'esthétique chrétienne de la haine qu'ils portent au Christianis-

me [1], osent proscrire, au nom même de l'art, l'idéal sublime qu'elle nous fait admirer.

Quelle inspiration, disent-ils avec un inconcevable aveuglement, quelle inspiration attendre d'une religion qui prêche la mortification et le sacrifice? Le polythéisme, plus sage, ne méprisait pas le corps, il l'estimait et l'honorait; il ne le torturait pas, il le divinisait avec la nature. Aussi, quelle différence dans les types de la beauté! Aux formes parfaites de la Vénus antique, comparez la figure pâle et maladive de la Vierge des douleurs. A la tête puissante de Jupiter olympien, comparez la maigre image, percée de clous, du Crucifié. Voilà les deux symboles : là, c'est la vie, c'est le culte du beau; ici..... —

Je n'ai pas le cœur, Messieurs, d'achever leurs blasphèmes, que j'adoucis pourtant comme je peux. Pardonnez-moi de les répéter à demi pour les flétrir par cette seule mention. Blasphème à part, ils oublient, ces étranges philosophes, que le Christianisme, en matière d'art comme de civilisation, a depuis longtemps fait ses preuves, qu'il a non-seulement haussé l'idéal, cette image de la suprême beauté que saisit l'œil intérieur de l'artiste, mais qu'il a fait éclore partout les chefs-d'œuvre, qu'il en a rempli le monde, qu'il a semé les arts avec sa parole, qu'il a fait de leur culte, jadis réservé comme un privilége à deux nations, l'hé-

[1] V. le livre de L. Feuerbach : *De l'essence du Christianisme*, et l'article de la *Liberté de penser*, intitulé : *Qu'est-ce que la religion dans la nouvelle philosophie allemande?* (T. VI, nº 34. — 20 Septembre 1850.)

ritage et le patrimoine commun de tous les peuples civilisés par l'Evangile. Ils oublient encore, que, si l'art antique, bien digne assurément de nos hommages, pèche par quelque côté, c'est par un soin peut-être excessif de la forme, et par un penchant naturel au sensualisme, qu'il a d'ailleurs très-heureusement combattu.

Laissons à leur idolâtrie ces matérialistes de l'art et de la pensée, païens du dix-neuvième siècle qui soupirent après une résurrection des temps de Julien.

D'autres, au contraire, à force d'idéaliser, à force de raffiner sur l'art, sacrifieraient peut-être (erreur au moins plus excusable) la forme à l'esprit et le corps à l'âme. Pleins de foi, mais égarés par je ne sais quel romantisme religieux, et trop étrangers peut-être à la connaissance de l'antiquité, ils proscriraient, au nom de l'art aussi, l'étude et l'imitation des modèles profanes. — Quel profit à faire, nous disent-ils, de ces auteurs dangereux du paganisme, qui glorifient la chair et les mauvaises passions? A quoi peuvent-ils servir qu'à corrompre les idées et les mœurs, à tarir les sources de la véritable inspiration, à souiller la pureté de l'art nouveau par un mélange de formes adultères? Le paganisme a déteint sur notre dix-septième siècle : il a gâté Racine, égaré Fénelon; Andromaque est trop grecque, Télémaque n'est pas assez chrétien. — Ils oublient, ces malavisés détracteurs de l'antiquité, que, sans elle, nous n'aurions eu peut-être ni Fénelon, ni Racine; que ces inestimables auteurs lui doivent en partie leur langue, leur goût, leur essor, et que le triomphe de

leur génie original a été justement de tirer des anciens modèles et de leurs vieux sujets des merveilles toutes neuves, des chefs-d'œuvre tout modernes pour qui sait apercevoir, sous la forme antique, un esprit nouveau. Ils oublient encore, que si le Christianisme, dont la gloire va plus haut qu'à l'art, a dans l'art un désavantage, bien compensé, il est vrai, par d'autres mérites, c'est qu'en élevant l'idéal jusqu'à des hauteurs inouïes et d'autant plus difficiles à atteindre, il disposerait l'artiste, moitié par la conscience qu'il lui inspire de sa faiblesse, moitié par le sentiment qu'il lui donne de l'infériorité de la forme, à négliger un peu cette expression matérielle de l'idée; que, par conséquent, l'artiste chrétien a besoin de tempérer, par une étude approfondie de l'antique, la tendance qui pourrait l'entraîner dans cette voie fatale; car, l'art n'est pas seulement idée : il est idée et corps, esprit et matière. Méconnaître ce principe, ce serait, tout au rebours de nos idolâtres, faire de l'idéalisme en matière d'art. Le vrai spiritualisme, moins dédaigneux d'un élément nécessaire, ne se croit pas intéressé au discrédit de l'art païen; il nous commande de rechercher les inspiration de la foi chrétienne, mais non de rejeter les modèles de l'antiquité. Ayons les yeux tournés vers le ciel, rien de mieux; mais prenons garde de trop perdre de vue la terre, et surtout cette terre classique, privilégiée, qui a produit les grands artistes et les grands poëtes, ceux qu'on admire chez tous les peuples et dans tous les temps.

C'est, Messieurs, ce qu'avaient si bien compris tous

ces immortels écrivains de notre grand siècle littéraire : Racine, Boileau, Lafontaine, Molière, Bossuet lui-même, chez qui la trace des anciens est moins sensible, parce qu'il renouvelle entièrement tout ce qu'il touche, mais qui pousse l'étude de leurs ouvrages et le soin de les imiter, jusqu'à mêler, par exemple, des souvenirs de Pindare à l'Oraison funèbre de Condé [1], et des traits de la Rhétorique d'Aristote au panégyrique de saint Bernard [2]. C'est ce que savait surtout, et ce que pratiquait, mieux que personne, notre admirable Fénelon, lui qui cueillit et moissonna toute la fleur de l'antiquité classique. Habile à joindre les deux cultes, en même temps qu'il ravissait aux orateurs de la Grèce et de Rome les formes dont se revêtait son éloquence inspirée de l'Évangile, il apprenait d'Homère et de Platon à sentir plus vivement les beautés de la Bible [3]; pour mieux goûter la simplicité divine des saintes Écritures, il se familiarisait dans leurs écrits avec l'*aimable simplicité du monde naissant* [4].

C'est qu'en effet, la simplicité et le naturel, ce sont là, Messieurs, des qualités qui semblent appartenir en propre aux anciens. Loin de moi la pensée d'immoler à leur gloire celle de l'art moderne ; mais il faut bien reconnaître avec Chateaubriand, que si *le génie moderne est plus savant et plus délié, le génie antique est plus simple et plus vrai.*

[1] V. le *Discours préliminaire* de la traduction de Pindare par M. Colin. Strasbourg, 1841 ; pag. 88, 89.

[2] V. M. Havet *sur la Rhétorique d'Aristote.* Paris, 1843 ; pag. 82-85.

[3] V. Fénelon, dans les 2e et 3e *Dialogues sur l'éloquence.*

[4] Id. *Lettre sur les anciens et les modernes.*

Ce que je dis là des anciens, je l'entends surtout des Grecs, qui, en général, eurent le bonheur de se tenir près de la nature. Plus rapprochés de nous, les Romains ne pouvaient la suivre avec la même fidélité. Ils n'en offrent pas moins à notre imitation de grandes qualités et de précieux exemples : ils ont, avec plus de variété, la force, la gravité, la profondeur, et cette majesté, empreinte dans tous leurs monuments, qu'ils ont fait admirer au monde et dont ils ont inventé jusqu'au nom. Mais c'est de la Grèce que le poëte et l'artiste aimeront le plus à s'inspirer. La Grèce est ce Prométhée qui a ravi le feu du ciel. Elle a le don d'une originalité parfaite; elle a des arts vierges et sincères. A défaut de majesté, elle possède la grâce et ce je ne sais quoi d'aîlé et de divin, qui est, suivant Platon, l'essence de la poésie. Elle montre aussi, avec une imagination plus vive, un goût plus sûr, un sentiment des arts plus délicat. C'est à elle et à l'une de ses cités, à l'ingénieuse Athènes, *la Grèce de la Grèce*, qu'il faut demander le secret de cet atticisme aussi proverbial que la majesté romaine. Les Grecs, enfin, sont les seuls qui aient *attrapé l'harmonie* [1], selon l'expression pleine de sens de Fénelon; les seuls qui aient su, comme dit Horace, parler *ore rotundo* :

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui [2].

Je comprends, quant à moi, le mot de Schlegel, con-

[1] Fénelon, *Lettre sur les anciens et les modernes*

[2] Hor. *Ad Pisones*, v. 323,4.

fessant, tout favorable qu'il est à l'art moderne et romantique, que « les Grecs, avec la conscience de cette faveur unique qu'ils tenaient du ciel, ont pu nommer barbares toutes les autres nations, sans qu'on ait presque le droit de s'en formaliser [1]. »

Ce serait un beau sujet, Messieurs, qu'une comparaison suivie de l'art grec et de l'art moderne; mais le temps me manquerait pour l'entreprendre ici, quand je pourrais me flatter de le faire avec succès. Tout ce que je me suis proposé dans ce discours, c'est d'indiquer quelques avantages de l'étude des lettres antiques. Il m'en reste un à signaler, plus important, à mon sens, que tous les autres, et sur lequel je me permettrai d'appeler votre attention : à savoir, le sentiment qu'on y puise de la noblesse originelle de l'art, et de la moralité qui en est le but.

Doués pour les arts d'un génie excellent, les Grecs en avaient excellemment compris la dignité et l'usage. Je ne rappellerai pas que leurs poètes étaient souvent des archontes, des généraux, ainsi récompensés de leur gloire même par les plus hautes magistratures de l'État; que leurs artistes étaient souvent des philosophes ouvrant école dans leurs ateliers à l'élite de la jeunesse; que les uns et les autres s'appelaient également, chez eux, du nom de *sages*, Σοφοί; tant il est vrai que l'art avait fait alliance avec la philosophie, qui lui *tendait la main* [2]. L'art, pour les Grecs, était encore au-

[1] W. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, t. 1, 2e leçon.

[2] Winckelmann, cité par Lessing dans son *Laocoon*.

dessus de la sagesse : c'était un culte, c'était un sacerdoce. Des dieux présidaient à ses diverses formes, j'allais dire à ses divers rites. Leurs auteurs dramatiques étaient les artistes d'un dieu particulier, de Bacchus. Platon, enfin, appelle le poëte *une chose sacrée*[1], et Pindare le consacre *prêtre des Muses : Musarum sacerdos*[2], a dit après lui Horace, son traducteur intelligent.

Ce dessein si admirable de rattacher les arts à la religion, les égara quelquefois, sans doute, parce que leur religion était vicieuse. Il favorisa la licence de leur comédie, l'épicurisme voluptueux de quelques-uns de leurs poëtes, les graves erreurs morales répandues chez tous, même chez les plus estimés. Toutefois, comme la religion, même la plus corrompue, conserve un arôme de vérité divine, cette consécration religieuse de leurs arts, en les préservant de plus grands excès, les maintint, généralement, dans les voies d'un spiritualisme fait pour étonner.

Qu'on ne s'en étonne pas trop, pourtant : de sa nature l'art est spiritualiste; il ne subsisterait pas s'il ne parlait qu'aux sens. Aussi les anciens avaient-ils un idéal qui ne manquait certes pas de grandeur. Ils concevaient à leur manière, mais non sans élévation, ce type et ce modèle d'une beauté excellente, invisible aux yeux du corps, visible seulement aux yeux de l'esprit, que l'artiste a toujours présente pour en saisir et en reproduire ce qu'il peut. C'était la beauté mysté-

[1] Platon, *Ion*.

[2] Hor. Od., liv. III, 1

rieuse que poursuivait Socrate, celle que Platon salue avec enthousiasme dans ses dialogues inspirés : « Beauté incorporelle, dit ce grand poëte-philosophe, beauté non engendrée, mais éternelle, exempte de décadence comme d'acroissement, qui n'est pas belle dans une partie et laide dans une autre, belle seulement en tel lieu, en tel temps, dans tel rapport, belle pour ceux-ci et laide pour ceux-là; mais totalement et absolument belle, belle en tout temps et en tout lieu, belle pour tous, belle en soi, en un mot la beauté elle-même [1].» Platon va jusqu'à l'appeler une Essence, pour nous faire comprendre qu'elle tient essentiellement au seul Être véritable, c'est-à-dire à Dieu, à Dieu qui est à la fois la Vérité, la Bonté et la Beauté; de sorte qu'à ses yeux, le beau n'est pas différent du bon et du vrai, mais qu'il se confond avec eux, qu'il leur est identique, et qu'enfin, s'il s'en distingue, c'est seulement en ce sens qu'il en est le développement et la splendeur. Voilà la source inspiratrice de ces immortels écrits que De Maistre a si bien appelés *la préface humaine de l'Évangile.*

Avec de telles idées répandues dans le monde commun des philosophes et des artistes, quel art eût pu rester plongé dans les basses régions du sensualisme? La statuaire est celui de tous qui, naturellement, tient le plus de la matière et sacrifie le plus à la forme; eh bien! la satuaire grecque elle-même aspirait à la beauté morale et se plaisait à l'exprimer. Le beau moral s'y

[1] Platon, *Le Banquet.*

révélait sous la beauté physique, non-seulement dans le Jupiter de Phidias, dans les images de Pallas et d'Apollon, dans ce Laocoon, type du courage noble et ferme au milieu des plus horribles souffrances, mais dans ces Vénus même dont l'art antique revêtait la nudité de pudeur [1], pour en voiler, autant qu'il se pouvait, l'immodestie.

Que si le beau moral n'était pas étranger chez les Grecs au plus matériel des arts et à ses représentations les plus matérielles, que penser de leur peinture, de leur musique, de leur littérature, et, surtout, de leur poésie? La moralité en était la première fin. Aussi, Fénelon ne manque-t-il pas, quand il veut établir la loi de la moralité dans l'art, d'en appeler sur ce point aux anciens, nos maîtres. Il déclare qu'il *les prend pour juges de la question* [2]; et cela parce que « les Grecs (je le laisse parler lui-même) ne séparaient jamais l'utile de l'agréable.... Tous les arts, sous l'apparence du plaisir, entraient dans leurs desseins les plus sérieux pour la morale et pour la religion.... Mille instructions étaient mêlées dans leurs fables et leurs poëmes.... Ils avaient poussé la musique et la poésie, jointes ensemble, à une si haute perfection, qu'ils voulaient qu'elles servissent à élever les courages, à inspirer les grands sentiments.... Leurs danses même avaient un but sérieux à leur mode, et il est certain qu'ils ne dansaient pas pour le seul plaisir [3]. »

[1] Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens.*

[2] Fénelon, *Lettre à l'Académie française.*

[3] Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, I, passim.

Il est vrai que les arts de la Grèce se dégradèrent avec l'éducation et les mœurs qu'ils conspiraient à former. Fénelon ne le dissimule pas; mais ce n'est point, comme il le fait remarquer, à ces Grecs dégénérés de leurs pères, à ces *Græculi* [1] si justement méprisés des vieux Romains, qu'il faut demander les modèles de l'art antique : autant vaudrait chercher ceux de l'art moderne dans la littérature avilie de nos jours. Et les Grecs, dans leur décadence, sont-ils jamais tombés aussi bas? Ont-ils jamais outragé l'art au point de pervertir l'idée même du beau, de la confondre avec celle du laid, d'élever la turpitude du vice aux honneurs et à la dignité de la vertu?

Ils ont eu des rhéteurs et des sophistes! Oui, mais aussi quels orateurs et quels philosophes! Qui a jamais porté la patrie dans son cœur plus que Démosthène, ce grand citoyen dont chaque parole était un acte de patriotisme? Qui l'a pris jamais d'aussi haut que Socrate et Platon, pour confondre l'esprit sophistique, pour étouffer, pour écraser, sous une invincible argumentation, la fausse rhétorique des Gorgias et des Polus?

On sait comment Platon, tout poëte qu'il est, traite les poëtes ses confrères: il les éconduit poliment de sa République, après les avoir couronnés de fleurs. Cette sévérité que prouve-t-elle? Qu'il eût voulu, dans la rigueur de ses principes, imposer à l'art des lois de moralité si austères, que la poésie, la poésie épique et

[1] Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, III, passim.

dramatique, tout au moins, lui parut de sa nature trop indocile pour s'y plier. Il trouvait à reprendre dans les poëtes les plus purs : Homère n'obtenait pas grâce à ses yeux, et on n'ignore pourtant pas, que, si les Grecs faisaient apprendre et chanter à leurs enfants les vers d'Homère, c'était *pour leur inspirer agréablement le mépris de la mort, des richesses et des plaisirs qui amollissent l'âme, l'amour de la gloire, de la liberté et de la patrie*[1].

Et après Homère, avant Homère, quelle glorieuse généalogie de chantres divins, interprètes des dieux, oracles de la sagesse et du devoir! Avant lui c'est Orphée, c'est Musée, et toute cette école d'aèdes sortis du sanctuaire, à la fois prophètes et législateurs, dont Horace a si justement apprécié l'influence civilisatrice:

Silvestres homines sacer interpresque Deorum
Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus,
Dictus ob hoc lenire tigres rabidos que leones.
.... Fuit hæc *sapientia* quondam
Publica privatis secernere, sacra profanis,
Concubitu prohibere vago, dare jura maritis,
Oppida moliri, leges incidere ligno [2].

Après lui, ce sont d'abord les Homérides, cette famille d'Homère, qui, pour perpétuer sa gloire, la met en quelque sorte, par l'incessante invocation des hymnes, sous la protection des dieux. C'est Hésiode, ce grand poëte théologien, qui rédige tout à la fois, pour

[1] Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, I.

[2] Hor. *Ad Pisones*, v. 391–400.

les Grecs, le catéchisme de leurs croyances et le code de leur morale. C'est Tyrtée, qui, à l'exemple du chantre de l'Iliade, enflamme d'une ardeur guerrière tous les mâles courages :

> .... Post hoc, insignis Homerus
> Tyrtæus que mares animos in Martia bella
> Versibus exacuit [1].

C'est Solon, qui chante ses graves *Conseils* en bâtissant, aux chants de sa muse, sinon aux accords de sa lyre, comme un autre Amphion, l'édifice des lois de sa patrie. Qu'ai-je besoin de nommer ces gnomiques, qui, à la suite du législateur athénien, enseignent par leurs sentences, formulées avec la concision des oracles, ce que les anciens appelaient *les droites voies de la vie?*

> .... Dictæ per carmina sortes,
> Et vitæ monstrata via est [2].

Tous ces poëtes sont les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, les moniteurs et les consolateurs de l'humanité :

> Os tenerum pueri, balbum que poeta figurat :
> Torquet ab obscœnis jam nunc sermonibus aurem;
> Mox etiam pectus præceptis firmat amicis,
> Asperitatis et invidiæ corrector et iræ;
> Recte facta refert; orientia tempora notis
> Instruit exemplis, inopem solatur et ægrum [3].

[1] Id. Ibid., 401–403.
[2] Id. Ibid., 403–404.
[3] Id. Epist., l. II, I, v. 126–132.

Au milieu de ces nobles *jeux que la Grèce inventa pour se délasser de ses longs travaux* [1], s'élève un nom qui restera, dans l'histoire de la poésie lyrique, comme l'éternel souvenir d'une perfection inimitable : le nom de Pindare. C'est à peine si, aujourd'hui, nous pouvons encore en apprécier les titres. La muse de Pindare nous est parvenue dépouillée de son antique cortège de souvenirs domestiques et nationaux, dépouillée même des grâces du rythme, du prestige de la musique, des pompes de la représentation qui la rehaussaient; et, cependant, dans l'état de mutilation et d'obscurité auquel l'a réduite le changement des temps et des mœurs, elle nous impose encore, comme ces grandeurs en ruine qui se soutiennent par leur majesté. Est-ce préjugé, superstition de notre part, et n'y trouvons-nous plus rien qui commande en effet notre admiration ? Qui oserait le dire? cette muse appauvrie étincelle pour nous-mêmes de sublimes beautés. Mais ce que nous y admirons avant tout, ce qui nous imprime surtout le respect, c'est un caractère de piété et de moralité profonde, si profonde que plusieurs Pères de l'Église en ont été surpris, et Bacon, dans nos temps modernes, vivement frappé. Descendant d'Orphée et d'Hésiode, héritier de la lyre des aèdes, Pindare, sous prétexte de chanter les rois et leurs victoires, ne chante en réalité que le triomphe des dieux et de la vertu. En vain ces

[1] Id. *Ad Pisones*, 405-6.

.... Ludusque repertus
Et longorum operum finis...

rois, qu'on l'a accusé si injustement de flatter, croient-ils payer avec un peu d'or ses éloges. Comme le Simonide de la fable, il aurait le droit de demander aux dieux un large supplément de salaire; car c'est eux qu'il a voulu célébrer.

Mais la morale et la religion appellent des interprètes plus populaires : elles vont les trouver au théâtre. Socrate, on le sait, n'y paraissait presque jamais, ne le jugeant pas assez digne du sage; et, cependant, quel théâtre a jamais été plus religieux dans son institution, plus moral dans l'ensemble de ses œuvres, que celui d'Athènes?

J'en excepte, sans doute, les excès de la vieille comédie; et encore, avec toutes ses souillures qui tenaient aux vices profonds du paganisme, ne pourrait-on soutenir que, dans un sens, elle fut elle-même plus morale que beaucoup d'autres comédies? Elle se proposait autre chose que d'amuser et de faire rire; elle avait de grands enseignements philosophiques et moraux. Par exemple, elle châtiait, d'une manière sanglante, le vice public et privé; elle achevait par le ridicule la sophistique vaincue par la raison; elle combattait sur la brêche pour les institutions religieuses et nationales; elle plaidait éloquemment la cause des mœurs et de l'ancienne éducation; elle attaquait, avec un rare courage, les abus même de la liberté. Il est permis de croire que ce ne fut pas pour les seules grâces de son esprit et de son langage, qu'Aristophane eut l'honneur de reposer au chevet de saint Jean Chrysostome.

Mais la tragédie grecque! Aucun peuple a-t-il jamais

produit une tragédie plus chaste, plus pure, plus sublime? Fénelon, que je ne me lasse pas d'invoquer, s'applaudissait de l'infériorité de notre théâtre, parce qu'il le voyait, disait-il, engagé dans une voie dangereuse pour les mœurs, et que *la faiblesse du poison* lui paraissait *en diminuer le mal* [1]. Peut-être se montrait-il, en cela, trop dédaigneux pour nos tragiques; mais ce n'est pas à ce dédain que je m'arrête. Ce que je veux relever, c'est que Fénelon concevait d'autres spectacles: ceux d'une tragédie modelée sur l'exemple de la scène grecque, et suivant les idées philosophiques de l'antiquité. Il regrette que Racine, qui *en avait formé le plan* [2], ne l'ait pas mis à exécution; et Racine lui-même, dans ses préfaces si modestes, nous fait la confidence de tous ses regrets.

Je proteste que personne n'admire Racine plus que je fais. Je conviendrai encore, si l'on veut, que son théâtre et celui de Corneille peuvent offrir, même en dehors de leurs tragédies sacrées, des sentiments et des caractères quelquefois supérieurs à ceux du théâtre ancien. Mais, qu'il me soit permis de le dire : en somme, à l'exception d'Athalie, qui est conçue dans le système antique, et de Polyeucte qu'anime le souffle chrétien, le but de leur tragédie est moins élevé, l'impression en est moins profonde et moins morale. La tragédie d'Eschyle et de Sophocle ne donne pas la mê-

[1] Fénelon, *Lettre à l'Académie Française : Projet d'un traité sur la tragédie.*

[2] Id. Ibid.

me place aux passions, aux caractères, à l'intrigue; mais pourquoi? parce qu'elle regarde plus haut. Elle a les yeux au ciel, et elle y saisit la main du Destin, cette image obscurcie, mais reconnaissable de la divine Providence. Le Destin, Jupiter-Destin, voilà sur la scène antique le grand acteur, l'acteur invisible qui mène et dirige tout. Aussi, quelles leçons données à l'humanité dans les catastrophes qu'il prépare et les coups qu'il frappe! Quel jour et quelle lumière jetés sur la vie! Quels enseignements de sagesse, de courage, de vertu, de piété! Ajoutez que plusieurs des dogmes fondamentaux du genre humain s'y retrouvent, encore pleins de sens et de grandeur, au milieu des ombres dont la fable les obscurcit : les souvenirs de la chute et du mal causé par l'orgueil, l'idée du péché originel et de la solidarité, celle, enfin, du sacrifice et de l'expiation, y vivent et y nourrissent le drame. On se croirait parfois sur un théâtre chrétien.

Euripide, le troisième grand tragique de la Grèce, est sévèrement traité par la critique d'Aristophane. Que lui reproche-t-elle, cette critique maligne, mais plus judicieuse et plus sensée que sa gaîté ne le ferait croire? Elle lui reproche de dégrader la noble tragédie des Eschyle et des Sophocle, d'en dénaturer le caractère religieux, d'en altérer le sens moral, de l'énerver, de l'efféminer, de favoriser, enfin, par la décadence de l'art, la corruption des âmes autant que la dépravation du goût. L'art d'Euripide n'est pourtant pas sans moralité, non plus que sans grandeur. Mais, disciple d'Anaxagore et de Socrate, élève des rhéteurs,

ce poëte ingénieux et philosophe travaille à changer tout le système de la vieille tragédie; il dogmatise au théâtre, il y enseigne le mépris des dieux populaires, il y fait un étalage de sentences morales qui rend suspecte leur sincérité. Désireux d'ailleurs de séduire, il appelle à son aide tous les raffinements de la musique et de l'éloquence, au risque de flatter les sens et d'amollir les courages, au risque même de pécher contre la vérité, cette première loi de l'art. Il va plus loin : il hasarde sur la scène la peinture, jusqu'alors inconnue, des passions tendres et déréglées du cœur, innovation féconde d'où sortira la tragédie moderne avec ses avantages, mais aussi avec ses dangers. C'est là-dessus que s'exerce la censure si vive d'Aristophane; et, qu'on ne s'y trompe pas, cette censure, infligée au nom de l'art et de la morale, n'est pas celle d'un homme, celle d'un esprit hostile, exigeant, ou seulement difficile et délicat; c'est l'écho d'une désapprobation publique, c'est le blâme du peuple athénien lui-même, de cette partie, du moins, du peuple athénien que les goûts nouveaux n'avaient pas encore gagnée. Plus d'une fois Euripide eut à lutter contre ses répugnances : un jour on s'insurgeait au théâtre contre quelque maxime équivoque qu'il avait mise dans la bouche d'un de ses personnages, et que le rôle pourtant justifiait; un autre jour, on s'élevait contre la pièce elle-même, et le poëte se voyait obligé de la refondre : témoin son *Hippolyte*, dont la première édition, moins différente de l'imitation de Racine, présentait Phèdre faisant elle-même au fils de Thésée l'impudique aveu de son in-

cestueux amour. Écoutez avec quelle gravité de moraliste, le satirique relève l'indécence de pareils sujets, et trace au poëte tragique la ligne sévère de ses devoirs. C'est dans la comédie des *Grenouilles*, où Eschyle et Euripide se disputent, comme on sait, un siége d'honneur à la cour de Pluton :

« Pour moi, dit le fier Eschyle, après s'être vanté avec raison du souffle guerrier qui anime ses tragédies *pleines de Mars*, pour moi, je n'ai jamais introduit sur la scène ni Sthénobées ni Phèdres impudiques. Je ne sais pas même si j'ai jamais chanté les amours d'une femme. » — « Non assurément, répond avec dédain son rival Euripide, car jamais tu ne connus Vénus. » — « Ni ne veux la connaître; qu'elle règne sur toi et sur les tiens, qu'elle a perdus. » — « Mais, malheureux, quel mal mes Sthénobées et mes Phèdres font-elles à l'État? Ai-je même altéré en rien leur histoire?» — « Non, mais le poëte doit jeter un voile sur le vice, et se garder de le montrer au grand jour en le produisant sur la scène. Le poëte est pour l'âge viril ce que l'instituteur est pour l'enfance : il ne doit rien dire que d'utile. »

Et c'est Aristophane, c'est un comique, c'est un bouffon, qui nous donne, par la bouche d'Eschyle, cette leçon d'une moralité si haute! N'avais-je pas raison de dire que ces anciens sont nos maîtres, non-seulement pour l'exécution des œuvres de l'art, mais encore pour l'intelligence de sa mission? Que notre conscience aujourd'hui serait légère, si nous n'avions jamais à nous reprocher de plus grands péchés dramatiques

que la Phèdre de Racine! Que nous serions heureux de les confesser et sûrs de les faire absoudre! Mais qu'auraient dit Aristophane et Platon, qu'aurait dit Euripide lui-même, si, non content de montrer sur la scène, au lieu des égarements et des remords d'une Phèdre *malgré soi perfide*, *incestueuse*, le vice effronté et sanguinaire de quelque courtisane couronnée, un poëte avait prétendu leur faire admirer, dans cette femme perdue de crimes et de débauches, le dévouement de l'amour maternel, l'héroïsme de quelque grande vertu?

Ne craignez pas, Messieurs, que j'aille entreprendre ici le procès trop facile de cette littérature coupable, que nous avons vue, de nos jours, tant prisée et tant applaudie. Justice en a été faite; et si elle trouve encore des lecteurs parmi les ennuyés de ce monde, elle ne trouve plus, parmi les esprits éclairés et honnêtes, que des censeurs à bon droit méprisants. Bien éloigné, d'ailleurs, de confondre dans le même dédain toute notre littérature contemporaine, je sais qu'au-dessous, je me trompe, au-dessus de ces renommées bruyantes et scandaleuses, dont l'art et la morale ont également à rougir, notre siècle a vu se produire des renommées plus solides bien que parfois plus modestes, et beaucoup d'œuvres littéraires, vraiment utiles et savantes, dont il peut justement s'honorer. C'est à celles-là seulement que j'entends borner ma critique. Eh bien! on ne contestera pas qu'à toutes, même aux plus brillantes, il manque ce je ne sais quoi d'achevé et de fini, que notre dix-septième siècle rechercha tou-

jours et qu'il atteignit souvent. Rappelons donc, rappelons donc sans cesse à nos auteurs et à ceux qui seraient jaloux de les suivre, que c'est à l'antiquité et à ses modèles qu'il faut demander, comme l'avaient fait nos pères, le goût et le don si rare de la perfection. C'est là qu'en est la source. Et qu'on ne s'étonne pas d'avoir à remonter si haut; il n'en est pas de l'art comme de la science : la science suit une loi de progrès à peu près continu; car elle s'accroît par une sorte d'alluvion : chaque génération qui passe apporte à l'humanité son tribut de connaissances, et il s'en forme un dépôt qui va toujours grossissant. Il peut bien arriver de loin en loin qu'un cataclysme, un flot de barbares, par exemple, en fasse disparaître quelques parties, soit qu'il les emporte, soit qu'il les enfouisse; mais le flot passe, l'esprit humain exhume ses débris, et ajoutant le travail des siècles nouveaux à celui des siècles passés, il a bientôt, non-seulement réparé ses pertes, mais recomposé un amas si considérable, qu'il faudrait un nouveau déluge pour le détruire. On n'amasse pas ainsi les trésors de l'art. On en recueille les chefs-d'œuvre, sans doute, et on s'en inspire; mais il n'est donné à personne de se les approprier, comme on s'approprie les inventions d'Archimède ou le fruit des travaux d'Aristote. Il n'y a que le génie qui ait le secret d'en dérober des parcelles et de faire absoudre ses heureux larcins. Bien plus, loin de faciliter toujours des chefs-d'œuvre plus grands, ceux que les siècles ont fait éclore peuvent nuire, quand ils sont trop supérieurs, à de nouvelles conceptions du même genre; et la perfection,

quelquefois, s'atteint du premier coup; l'art peut arriver en trois pas, comme Neptune, au bout de sa carrière : c'est ainsi que l'épopée a fleuri avec Homère, au berceau des âges civilisés, sans que, depuis, son printemps soit revenu.

Suit-il de là qu'on doive désespérer de l'avenir de l'art? Nullement. L'art, immortel en soi, est infini dans la variété de ses phases. Quand il meurt sous une forme, il renaît sous une autre, comme la nature. Mais de même que la nature tire de ses œuvres anciennes la matière de ses nouvelles et incessantes créations, ainsi l'art doit chercher les éléments de son avenir dans l'étude de ses anciens chefs-d'œuvre, non pour les reproduire servilement, mais pour les imiter avec originalité, avec indépendance. C'est là, pour les modernes, une mine d'inépuisables richesses. Qu'ils y puisent pour l'enrichir encore de tout ce qu'ils y auront puisé. Quant à la vraie critique, elle ne cessera de leur répéter ce conseil du bon goût, ce conseil de la raison éclairée, qu'Horace faisait entendre aux grands génies du siècle d'Auguste, et que Fénelon *crierait volontiers à tous les auteurs de son temps qu'il estime et qu'il honore le plus*[1] :

Vos exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna[2].

[1] Fénelon; *Lettre à l'Académie française.*

[2] Hor. *ad Pisones*, 268.

Après M. Dabas, M. Costes, récipiendaire, prononce le discours suivant :

Messieurs,

J'obéis à une douce loi, lorsque, pour reconnaître le bienveillant accueil que vous m'avez fait, en me permettant de participer à vos travaux, je viens vous en témoigner ma vive gratitude.

Pourquoi faut-il que vos usages, désormais, imposent à vos nouveaux adeptes le devoir de venir faire sanctionner, en quelque sorte, en séance solennelle, les choix que vous avez faits? C'est un devoir, je m'y résigne.

Les sciences se cultivent surtout en secret : on ne peut parler leur langue que devant ceux à qui elles sont familières. Il en est une, parmi elles, dont on ne devrait entretenir que les initiés ; et c'est dans votre section des sciences naturelles, c'est comme médecin, que j'ai pris place parmi vous, c'est donc à ce titre seulement que j'ai l'honneur de porter aujourd'hui la parole.

Rassurez-vous pourtant, Messieurs ; s'il ne m'est pas donné de captiver vos esprits par un de ces sujets littéraires si propres à faire naître de vives et agréables émotions, où le talent se joue et se déploie d'une manière brillante, je ne viens pas non plus tracer devant vous de tristes tableaux ; je ne viens pas étaler à vos

yeux les misères humaines, ni frapper vos oreilles de mots techniques et trop souvent inintelligibles. — Il est dans notre domaine d'autres sujets que l'on peut aborder partout, auxquels il est permis même à l'homme du monde de prendre intérêt. Parmi eux, il en est un qui est presque à l'ordre du jour, et sur lequel je désire appeler quelques instants votre indulgente attention.— Je veux parler de la responsabilité médicale.

Mais, me pardonneriez-vous, si, auparavant, je n'accordais pas un souvenir au digne collègue dont je voudrais tâcher de perpétuer parmi vous les traditions? Heureusement, Messieurs, que nos regrets sont tempérés; vous ne l'avez perdu que comme membre actif, et souvent, nous l'espérons, il viendra encore animer de sa coopération vos utiles travaux. Heureux, si dans ce que je viens vous dire, j'étais inspiré de sa pensée; si l'on y trouvait comme le reflet de son esprit judicieux, de cette conscience ferme, de cette philosophie pratique dont sa vie est chaque jour l'exemple!

Ce n'est que dans nos temps modernes, ce n'est que depuis quelques années, que, sous le voile d'un mobile, d'ailleurs très-respectable, l'individualité, de viles passions, ayant faussé l'idée du sacerdoce médical, ayant assimilé la pratique de la plus noble des sciences au premier acte venu, on a osé demander compte au médecin des résultats qu'il a tout fait pour empêcher.

De cette violation de la conscience du médecin, on a fait une responsabilité légale, une responsabilité civile.— Mais comment a-t-on pu admettre que celui qui, après mûre délibération, et en raison de ses con-

naissances acquises, donne un conseil dans un but utile, puisse en être responsable, quelle que soit d'ailleurs l'issue que peut avoir l'exécution de ce conseil?

Que si, dans quelques circonstances, la responsabilité civile semble pouvoir atteindre le médecin, ce n'est plus lui, à proprement parler, ce n'est plus le savant qui a failli, c'est l'homme.

Un fait de cette nature vient d'occuper les tribunaux. — Un médecin, haut placé dans la capitale, formule une prescription. La réflexion lui en aurait montré le danger, la science ne l'aurait pas consentie.— Mais l'erreur de l'homme et non du médecin, une distraction, une absence momentanée, laissent passer cette formule funeste. Elle a le plus déplorable résultat : le malade succombe.— Oui, il peut y avoir dans ce cas, nous n'avons pas de peine à en convenir même, il y a responsabilité légale, il y a homicide par imprudence; comme lorsqu'un fusil part sans qu'on le crût chargé, et qu'il fait une victime. Mais, nous le répétons, le médecin y est étranger. — En effet, qu'au lieu d'exécuter la formule, on en eût appelé à l'attention de celui qui l'avait écrite, et l'effet n'eût pas eu lieu; au contraire, et comme il arrive souvent, dans des cas graves, que cette formule eût été faite avec volonté, après mûr examen, par le médecin, quelle qu'en eût été l'issue, il n'en aurait pas été responsable.

Mais, ce n'est pas là la responsabilité dont je veux parler : cette responsabilité morale qui suit le médecin dans tous ses pas, qui le tient toujours en éveil, qui agite toujours sa conscience, qui fait de sa vie un dé-

vouement perpétuel à ses malades, qui trouble son sommeil, le suit dans ses fêtes, l'isole au milieu des siens; cette responsabilité qui le prend, élève, au milieu de l'école, et le suit dans toute sa carrière : voilà la responsabilité que je veux vous faire apprécier.

La médecine est une science d'observation. L'observation lui a servi de base fondamentale, d'élément primitif; elle constitue l'agent principal de son perfectionnement; elle est la seule route que le médecin puisse suivre dans sa pratique, et l'instrument universel de ses succès.

Or, l'observation, pour être féconde, suppose des qualités à l'observateur : il faut qu'il soit doué d'un ensemble de connaissances qui constituent une bonne éducation première; il lui faut acquérir les sciences préliminaires, qu'on appelle accessoires, de la médecine. Alors, seulement, il peut frapper à la porte de nos écoles; là, il va se vouer à l'étude de l'homme physique, vivant (anatomie, physiologie); il va chercher à connaître tous les agents de la nature qui peuvent l'influencer, et leurs modes divers d'action sur lui (hygiène, physique médicale). Muni de ces notions, on lui présente le tableau de tous les troubles de la santé; grâce à de savantes classifications, il peut parvenir à se reconnaître au milieu de deux à trois mille maladies. — Enfin, il entre dans l'étude pratique, au milieu des hôpitaux. Et soit qu'il veuille dans la suite se consacrer à l'exercice de la médecine ou de la chirurgie, il n'en faut pas moins qu'il se rende familières ces deux grandes classes de maladies. Travail difficile! Tous les

esprits ne sont pas propres à distinguer, dans l'ensemble de ces notions, ce qu'il y a de connu, ce qu'il reste à apprendre, ce qu'il y a de certain, et ce qui est douteux; ce qui est constant, ce qui est variable, ce qui est vrai et ce qui est faux, ou seulement vraisemblable; autant de problèmes au-dessus des forces communes, et dont la solution nous rend responsables envers ceux qui remettent entre nos mains leur vie et leur santé! Or, les principes les moins sévères de l'honneur et de la probité, exigent qu'en nous présentant à l'exercice de notre art, chacun de nous puisse dire avec fondement : « J'ai constamment fait tout ce que j'ai pu pour me présenter auprès des malades, muni de toutes les connaissances qui doivent leur rendre mes conseils salutaires. »

Et, maintenant, voilà le médecin, appelé à mettre en pratique les leçons dont pourtant il a bien profité, seul et prêt à agir. — L'organisation médicale actuelle en dispose ainsi.— Autrefois, ce jeune docteur eût pratiqué quelque temps sous l'égide d'un de ses maîtres. Il eût ainsi fait une transition plus prudente des hôpitaux à la pratique civile. Mais, aujourd'hui, il marche seul au début de la carrière, heureux encore si le doctorat ne lui est pas échu de trop bonne heure!

Quelle responsabilité!

Il faut s'être trouvé dans une position pareille pour en sentir toute la gravité. Le jeune médecin a, vis-à-vis de lui, une de ces affections graves, faciles à reconnaître, et dont les indications bien saisies et la thérapeutique bien administrée, ne triomphent pas

toujours. Il pèse mûrement toutes les circonstances qu'il lui importe de connaître, il rappelle ses souvenirs, il fait passer devant ses yeux les cas analogues qu'il a pu voir, ou les tableaux que lui en ont présentés ses maîtres et ses livres, et, dans le recueillement de sa conscience, il formule sa prescription. — Il se retire pensif; mais qui nous dira le trouble qui agite son âme. Il revient sur tous les phénomènes qui l'ont frappé, les analyse de nouveau, en déduit de nouveau les indications, et arrive à la même formule. — S'il est isolé, il ne peut recourir qu'à ses livres; il y cherche et trouve de quoi corroborer son opinion; cependant, il voit qu'il y a des exceptions, des variétés, pouvant exiger d'autres modes de traitement, et il demeure plongé dans une poignante incertitude; il aspire au moment de revoir son malade.— S'il le trouve mieux, quelle douce joie! de quel poids son âme est affranchie! — Mais le mal s'est aggravé : c'était sa nature, l'indication était bien saisie, le médecin le plus expérimenté n'eût pas agi différemment, et pourtant ce jeune confrère a l'âme déchirée, tant sa responsabilité lui pèse.

Les gens du monde s'en doutent-ils?

Mais n'est-ce donc que pour les jeunes initiés que la médecine a des mystères? N'a-t-on pas dit, et avec quelle justesse : de toutes les sciences que cultive l'esprit humain, il n'en est pas de plus complexe, de plus vaste et en même temps de plus obscure, que la science des maladies? — L'homme, que les anciens appelaient *mycrocosme*, offre par lui-même le plus difficile problème à résoudre. La vie, les lois qui la régissent, les

fonctions par lesquelles elle se montre, sa spontanéité d'action; l'organisme, son harmonie et ses rapports avec les modificateurs qui l'environnent, que de difficiles questions à éclaircir! Et si nous y ajoutons cette sphère d'action : la puissance intellectuelle, l'intelligence humaine, que de nouvelles difficultés au problème!

Aussi, Hippocrate l'avait dit, avec cette énergie et cette rapidité d'expression qui le caractérisent : La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile. *Ars longa, vita brevis occasio præceps, experientia fallax, judicium difficile* — Et toute la vie du médecin ne fait que lui confirmer cet effrayant aphorisme. — Mais, rassurons-nous : l'art est long, il est vrai, mais enfin il existe; l'occasion est fugitive, soyons donc prémunis pour le moment où elle va s'offrir; l'expérience est trompeuse, n'agissons donc qu'avec prudence; le jugement est difficile, mûrissons-le et ne le portons qu'après avoir connaissance de tout ce qui peut l'éclairer.

Voilà la question vue de haut; voyons ce qu'elle est dans l'application.

L'expérience, comme la science, s'acquiert; mais elle en diffère essentiellement : l'une enseigne les règles générales, les principes, les dogmes; l'autre, descend aux faits individuels, aux exceptions. L'une est le fruit du travail de tous les esprits, elle est presque une simple opération de collection; l'autre paraît dépendre d'un instinct heureux qui, plutôt que la science, trouve les règles; mais celle-ci les éclaire et les étend,

les enchaîne et les coordonne, par une méthode qui se confond, en quelque sorte, avec le talent dont elle est l'ouvrage, mais que, cependant, elle ne remplace jamais.

L'expérience ne s'acquiert qu'auprès des malades, par une suite d'exemples qui doivent, pour ainsi dire, épuiser toutes les combinaisons possibles, et en retracer cent et cent fois les éléments. Des maîtres habiles peuvent vous y initier, et encore ceux-ci éprouveront-ils souvent qu'on ne peut faire partager à ses auditeurs certaines sensations fines et fugitives; qu'il est des espèces de raisonnements inexprimables en termes précis, des jugements qui paraissent se confondre avec les impressions directes. On l'a dit : « Le médecin, dans l'esprit duquel les motifs de ses déterminations arrivent, alors, par une vraie sympathie infiniment rapide, ne peut les transmettre qu'aux hommes également bien organisés. Recevoir ces sensations, former ces raisonnements, ces jugements, concevoir ces déterminations, est l'attribut exclusif du talent.»-Or, ce médecin, même d'un tact médical éprouvé, est en face d'une maladie insidieuse, — il en est;— le danger ne se décèle que par des signes trompeurs. Celui qui en est atteint en est si peu prévenu, qu'on le dirait étranger à son mal, tant il persiste à se croire en bonne santé. Il faut saisir ces signes, l'occasion est rapide. Quelle sollicitude de la part du médecin! Mais le mal est reconnu et le problème recommence plus ardu : comment guérir ce mal? —Cette sensibilité vive et mobile de la machine humaine est désordonnée; mais que de modes de trouble! Ils

sont aussi variés que peuvent l'être les combinaisons de toutes les causes capables d'agir sur l'économie animale. Et, bien que le médecin ait dans l'esprit des règles générales, des types arrêtés, il sait que ce sont des ensembles de phénomènes toujours différents, toujours individuels et spécifiques qui s'offrent à ses yeux, et que, plus on est en état de bien voir, moins on retrouve ces prétendues identités de maladies qui n'existent que pour les observateurs inattentifs.

A chaque fait, il lui faut donc créer. Il groupe ses motifs d'indication, sépare les phénomènes essentiels et fondamentaux de ceux dont les autres ne sont que des accessoires ou des conséquences, et après avoir jugé, avec tout le tact et la justesse de son esprit, ce qu'il convient d'entreprendre, il le prescrit. Mais le médecin sait la variabilité d'action des moyens dont il dispose; il attend avec anxiété les modifications qu'il espère; et, tantôt il triomphe du danger, tantôt ses efforts vaincus, la loi de l'humanité a eu son cours. Dans ce drame, lui seul a eu l'âme agitée dès les premiers symptômes, par la crainte que fait naître un péril imminent.

Que serait-ce, si au moment même de sa profonde méditation, il était troublé par tant d'incidents que font naître autour du malade, quelquefois des indifférents, d'autres fois des amis ou les parents eux-mêmes? Pour peu que son autorité n'ait pas été bien établie, il aura été détourné de sa délibération pour combattre trop souvent des chimères.

Le médecin doit donc avoir de l'autorité; sa parole

doit imprimer l'obéissance, et il ne peut l'obtenir que par l'ascendant de ses qualités morales, par des habitudes graves, par la douceur, la bonté, mais aussi la fermeté, l'austérité de son caractère. — S'il n'a pas acquis sur ses malades cette influence morale, combien de fois il sera désarmé! — Ce n'est pas tout, donc, que de pouvoir donner un bon conseil, il faut avoir acquis le pouvoir de le faire admettre. — Eh bien! c'est pour mettre à couvert sa responsabilité, sous ce rapport, que le médecin se rend passible quelquefois du reproche de sévérité : on l'accuse d'être froid, austère et réservé, et cette gravité, il ne l'acquiert que pour la faire servir à l'intérêt de ses malades.

Toujours en esprit au milieu d'eux, que de fois il s'occupe de questions qui, même, ne lui sont pas soumises! — Aux prises avec une maladie héréditaire, il sait qu'on peut quelquefois en neutraliser l'action chez les descendants, par une suite non interrompue de mesures hygiéniques, et le voilà veillant sur une famille, dirigeant, sans qu'on s'en doute, le plus souvent, toute une éducation physique, pendant de longues années. — Lui seul a su pourquoi, et dans quel but, il donnait des conseils. Trop heureux si ces soins, couronnés de succès, laissent toujours ignorer aux objets de sa sollicitude de quel danger ils ont été menacés!

Pour rendre d'aussi importants services, il lui faut avoir acquis et conserver toujours la confiance des familles. Et encore que de déceptions! — Comme on est ingénieux à éluder, ou tout au moins à scinder ses prescriptions! On n'en exécute que ce qui plaît, que

ce qui répond aux préjugés des esprits réfractaires.— Et, pourtant, on sera les premiers, si l'on est frappé dans quelque membre de la famille, à en déverser la responsabilité sur le médecin, qui n'aura pas assez insisté, qui n'aura pas assez souvent répété ses conseils.

Suivons-le, maintenant, dans une situation plus pénible — Il a devant lui une maladie réputée incurable. Le médecin peut-il jamais en admettre de pareilles, au moins aux yeux des malades? et n'a-t-il pas la mission de rendre toujours la médecine bienfaisante?

La nature ne marche d'une manière fatale et absolue, au terme de l'existence des êtres, que par la pente lente de l'âge. On devrait, on pourra peut-être un jour mourir seulement de vieillesse. Depuis un demi-siècle, la vie moyenne n'a-t-elle pas augmenté d'environ dix ans? Et l'hygiène publique ou privée n'a-t-elle donc rien à acquérir?

Ne voit-on pas souvent dans les maux réputés les plus funestes, dans cette affection, le fléau du bel âge, que la nature a trouvé des voies, d'elle seule connues, pour en arrêter les ravages; et que de malades, ainsi désespérés, ont recouvré la santé! — Le médecin doit donc toujours chercher à dérober à la nature ses mystères.— A quel moment, en effet, la conquête que les siècles n'ont pu suffire à accomplir, deviendra-t-elle le fruit du travail des hommes? Et ne leur est-il pas permis d'espérer de soulever un coin de ce voile mystérieux? Ce secret se laissera-t-il jamais surprendre? Nous ne savons; mais l'attention doit être surexcitée en raison de la difficulté du problème.

Mais, en dehors de la guérison, qu'on ne peut toujours obtenir, n'avons-nous pas des devoirs à remplir? Soulager les maux est encore une belle tâche; et dans les cas de ces lentes et incessantes destructions de l'organisme, que cette tâche est souvent difficile!

Dans ces tristes occasions, voiler la marche funeste, faire briller aux yeux du malade ce phare de l'espérance qui doit ne s'éteindre jamais; détourner son attention de la scène dont il est victime, là se borne notre puissance, là se trouve un grave devoir. Pour l'accomplir, que de ressources ne faut-il pas dans l'esprit! quelle sympathique attention aux moindres circonstances! Celui qui a rempli cette douloureuse mission, peut seul s'en représenter l'immense difficulté. Mais, au milieu de ces affligeantes scènes, il est un autre écueil : le malade veut être fixé sur son sort; il a du courage, il est stoïcien, vous dit-il; rien ne l'ébranlera. Gardons-nous de prêter l'oreille à cette aveugle et présomptueuse assertion, et rappelons-nous le suicide du malade d'Hufeland, et la mort subite de celui que vit Parola, à Genève, par suite de l'innocente indiscrétion d'un ami.

D'autres faits n'engagent pas moins la responsabilité du médecin : guérir, tel est le premier vœu de l'être qui souffre, que nous devons chercher à exaucer. — Mais la guérison n'a-t-elle qu'une voie? est-elle absolue dans le temps? — La nature, qui s'est réservé heureusement assez de latitude dans sa défense de l'organisme, nous apprend que la guérison peut s'obtenir de diverses manières; cependant, n'y en a-t-il pas une

meilleure, plus complète, plus prompte? et le malade qui ne sait pas toute la sagesse de l'axiome : *sat cito si sat bene,* vous pousse à cette guérison plus rapide. Le médecin seul, que la prudence ne doit jamais abandonner, sait de quels périls peut être environnée cette marche forcée, pour ainsi dire, et il use son autorité à résister à un instinct pourtant si naturel. — Mais n'est-il pas des situations toutes contraires? Dans combien de cas, le motif d'agir promptement n'est-il pas enrayé par la pusillanimité du malade, par l'indifférence qu'il y a pour lui d'être plus ou moins tôt rétabli? Dans combien de cas aussi l'excitation à l'action n'est-elle pas doublée par la nécessité de rendre au plus tôt à une famille son seul appui? — Cette maladie, ce n'est pas seulement celui qui est atteint qui en souffre : sa femme, ses enfants, voilà les vraies victimes qu'il s'agit de secourir. Et le médecin, qui ne peut jamais consentir à cette chance aléatoire du quitte ou double, poussé en sens inverse, voit sa prudence mise à une rude épreuve.— Que sera-ce s'il est en présence d'une mutilation possible? — Il a vu tant de fois la commisération, ou une aveugle pitié, compromettre l'existence de l'individu, pour en avoir voulu conserver une partie; l'observation lui a montré, tant d'autres fois, des succès inespérés, quand la science lui avait dit qu'il était sage de sacrifier un membre, que cette délibération solennelle, où il ose rarement être seul, tient son âme dans une vive appréhension! Pourra-t-il conserver à cet ouvrier, à cet homme qui porte le poids du jour, un bras qui est plus que sa vie, puisque la vie

de sa famille y est attachée? Terrible alternative, dont l'issue le comblera de joie ou de tristesse! Et, quelque décision qu'il prenne, la plus grande prudence y aura présidé.

Encore une situation solennelle. — Il est une maladie dont le nom seul imprime l'effroi au cœur des mères; une maladie qui moissonne l'homme dans sa fleur; une maladie, enfin, qui prouve toute la puissance de l'art. Il y a loin, en effet, de nos connaissances, sous ce rapport, avec le moment où le vainqueur de l'Europe, tremblant pour l'hérédité qu'il avait rêvée, fit appel à la science, pour prémunir le roi de Rome contre une atteinte redoutée.— Nous guérissons aujourd'hui bien plus souvent cette effrayante maladie; mais, enfin, elle fait encore des victimes.

Eh bien! les accidents se développent; tout est insuffisant encore.— Ce cri effrayant et caractéristique, on ne l'entend plus; la suffocation est de plus en plus imminente — Le petit malade, l'œil hagard, la tête en arrière, la poitrine élevée, fait de vains efforts pour admettre l'air, ce *pabulum vitæ*, qu'il ne va plus recevoir.— Que va-t-on faire? La mort frappe à la porte; tous les yeux sont mouillés de pleurs; les sanglots que la mère étouffe retentissent dans l'âme du médecin. O moment suprême! Un remède est là : s'il échoue, on voit briller l'instrument. — Mais, n'aura-t-on pas perdu quelques instants? Il faut décider. Ici, le médecin entrevoit plus de chance pour le moyen le plus doux : il est prescrit, et son action commence à peine, qu'on peut juger qu'il aura un heureux résultat. Le

temps marche; et sur ces visages qu'altérait la plus vive douleur, on voit s'épanouir le sourire de l'espérance.

Dans un autre cas, c'est pour l'opération qu'on a opté. L'asphixie était proche. Un passage artificiel est fait à l'aliment de la vie. Les accidents sont suspendus, et bientôt un heureux triomphe couronne cette hardie tentative.

Soyez pour un instant, Messieurs, celui sur qui reposait la précieuse existence de ces petits anges sur la terre; ayez à vous prononcer comme lui, et surtout ayez dans le cœur le souvenir des échecs éprouvés si souvent dans des cas analogues, et dites si vous connaissez une angoisse pareille à cette angoisse, une aussi déchirante perplexité.

A ces tristes préoccupations, qui font un martyr du médecin, ajoutons l'abnégation et le dévouement, autres devoirs qui, quelquefois, font sa gloire. Qui ne sait qu'il n'a jamais reculé devant cette responsabilité de braver la contagion et la mort! et combien ont payé de leur existence ce dévouement à leurs concitoyens! Aussi, comme est vraie cette apostrophe d'un grand écrivain : « En les voyant entrer dans une ville pestiférée, ou respirer les vapeurs d'une fièvre maligne, vous les plaignez, peut-être. Ah! c'est vous, sans doute, qu'il faut plaindre, si vous ne sentez pas que ce dévouement porte avec lui son salaire, que l'état de l'âme qui l'inspire est accompagné des plus douces, comme des plus nobles jouissances! »

Encore un noble devoir devant lequel il ne saurait reculer.

Une loi sacrée entre toutes, et qui, avant d'entrer dans nos codes, vivait dans l'âme des médecins; une loi que consacrait déjà le beau serment d'Hippocrate, c'est de vouer au plus profond secret les confidences que le malade fait à son médecin. — Eh bien! croirait-on que ce secret, dont la loi civile même nous fait un devoir, le médecin a eu à le défendre au nom de sa conscience, plus sacrée, plus inviolable que la loi, contre des magistrats, étonnés, peut-être, de ce culte de la vertu [1]. Oui, jamais les médecins n'ont été plus esclaves de leur devoir, et il leur a fallu conserver des secrets de famille, au prix de poursuites, de vexations, d'un vrai martyre [2]. — Honneur à ceux qui ont tenu si haut le sanctuaire inviolable de leur conscience! Ce sujet comporterait de trop longs développements; je ne puis ici que l'indiquer comme une part, et non la moins grave, de la responsabilité du médecin, vis-à-vis de la société

Elle est tout aussi importante, celle qu'il a par rapport à la science.

La vie du médecin est un labeur incessant. Il devrait tout savoir, et il est homme; il doit tant ignorer. Vainement est-il sans cesse à la recherche de découvertes

[1] On n'a pas oublié avec quelle unanimité tous les médecins de Paris refusèrent d'obéir à un arrêté du préfet de police, M. Gisquet, qui avait exhumé des ordonnances du seizième siècle, pour les obliger à dénoncer les blessés qui auraient recours à leurs soins. Cet arrêté fut comme non avenu.

[2] Tout récemment, M. le docteur Thiaudière a eu à subir une longue procédure; plus que cela : deux mois de captivité, pour avoir résisté à trahir un secret, qui lui avait été confié comme médecin. Un arrêt de non-lieu de la Cour d'appel de Poitiers, le mit en liberté le 14 février 1851.

nouvelles; vainement la presse médicale le fait-elle pénétrer, par toute l'Europe, au sein de ces congrès permanents des plus savants médecins de toutes les capitales. Là, il se trouve encore entre l'erreur et la vérité. Que d'essais hasardeux ou qui doivent rester stériles! que d'innovations qu'il faut oublier! Si sa sagesse ne vient pas peser, à leur juste valeur, les idées nouvelles des enthousiastes initiateurs, il aurait mieux valu quelquefois, pour lui, les avoir toujours ignorées.

Si l'érudition, autrefois, c'était la connaissance de ce qui avait été écrit avant nous, — érudition toujours sacrée, source des plus purs enseignements, — aujourd'hui, elle est double; il ne faut rien ignorer de ce que pensent, de ce qu'écrivent, de ce que font nos contemporains : la science est cosmopolite.

Et jamais l'esprit humain n'a tenté plus de routes inexplorées qu'au siècle où nous sommes, et jamais aussi de plus brillantes conquêtes n'en ont été le fruit. Qui eût osé croire que l'homme, rendu insensible par l'inhalation d'une substance qu'il maniait pourtant depuis si longtemps, l'éther, supporterait sans douleur les plus terribles opérations; qu'une nouvelle substance, le chloroforme, viendrait encore surpasser la première, et que ces deux corps renverseraient ce qu'on croyait être une loi de la vie : la douleur liée à la destruction de nos organes.

Répétons-le, nous devons toujours compter sur des conquêtes nouvelles, et chacun doit se croire appelé à y contribuer pour sa part. A l'œuvre donc; à chacun

de nous la responsabilité de faire faire une acquisition à la science.

Et c'est en présence d'une telle mission, pour remplir de si difficiles devoirs, où il semble que les plus habiles peuvent encore être insuffisants, qu'une organisation médicale, qu'on dirait être empruntée à la barbarie ou à l'ignorance, ose dire à la moitié presque du corps sanitaire : Tu n'as pas besoin de tant savoir! — Cette législation méconnaît le plus simple axiôme : que le demi-savoir rend présomptueux. Et la première qualité du médecin ne doit-elle pas être la réserve et la prudence, si éloignées de la présomption?

Je n'ai fait, circonscrit par le temps que je devais y consacrer, qu'esquisser le sujet que je m'étais proposé. Que de situations encore j'aurais pu vous montrer, où le médecin doit trembler de n'être pas à la hauteur de sa mission; mais j'en ai dit assez pour prouver combien cette responsabilité légale, que l'ingratitude, la mauvaise foi et la cupidité seules, ces passions les plus basses du cœur de l'homme, ont rarement invoquée devant des magistrats, qui l'ont encore plus rarement consacrée, combien cette responsabilité matérielle le cède devant cette responsabilité morale, si vive, si noble, si poignante, et toujours présente à la conscience du médecin, dont elle trouble la quiétude.

Elles diffèrent à ce point, qu'on pourrait dire qu'elles sont, l'une à l'autre, ce que la législation est à la morale divine.

Mais si je vous ai fait voir que le médecin ne s'ap-

partient jamais; si je vous ai montré toute la grandeur et la sévérité de son devoir; si j'ai peint avec assez de vérité quelques-uns de ces tableaux, où le rôle le plus imposant lui est assigné auprès de ses concitoyens; si j'ai dévoilé quelques-unes de ces émotions qu'on ne peut peindre qu'après les avoir ressenties, peut-être vous aurai-je, du même coup, fait comprendre que la société n'est pas toujours juste à l'égard des médecins; qu'elle sait peu apprécier les trésors de bonté, de philanthropie qui animent leur âme, et que rien ne saurait correspondre à leurs services, si ce n'est la reconnaissance de ceux qu'ils ont servis.

Je puis me résumer, Messieurs.

Permettez-moi d'emprunter l'autorité et l'éloquence d'un médecin philosophe du commencement du siècle, et de vous dire avec Cabanis [1] : « Considérez à quelles études sévères, à quels travaux rebutants, les médecins se dévouent! de quels sacrifices continuels leur vie se compose! quels importants services peuvent en recevoir les individus, les familles, les sociétés! — Ce ne sont pas seulement des victimes arrachées à la mort ou à la douleur, qui les rendent recommandables : ce sont les intérêts les plus chers au cœur de l'homme remis entre leurs mains; c'est l'espoir d'un mari, d'une épouse, d'un fils éploré, d'un père, d'un ami tendre; c'est le sort des infortunés qui craignent de survivre aux objets de leur attachement; ce sont les secrets des

[1] *Du degré de certitude*, p. 146.

familles confiés à leur sagesse, à leur probité fidèle; ce sont enfin la paix et l'espérance, portées dans les âmes, quand ils ne peuvent plus donner que cela. Car tel est le charme de la vertu bienfaisante et courageuse, qu'elle n'a pas besoin de secourir le malheur pour le consoler, et que sa voix seule verse des douceurs sur toutes les plaies.

» Plus les médecins sont dignes de la reconnaissance publique, et mieux ils savent s'en passer; en faisant ce qu'il faut pour l'obtenir, ils établissent leur bonheur sur des fondements plus solides. — Ne pouvant être jugés par les autres, il faut qu'ils apprennent à se juger eux-mêmes; ne pouvant être surveillés ni par la loi, ni par l'œil du public, il faut que leur propre conscience les surveille sans cesse; qu'ils se créent une existence intérieure, indépendante du blâme injuste et des vains applaudissements. »

M. Gout Desmartres, Président, répond en ces termes aux deux récipiendaires :

Messieurs,

C'est une tâche difficile et périlleuse que de répondre, au nom d'une Société savante, à des talents si divers, à des connaissances si variées, à des mérites si incontestés. Malgré l'honneur insigne de représenter

l'Académie, en cette circonstance solennelle, je me serais récusé si je n'avais compté sur la bienveillance de l'auditoire éclairé qui nous écoute, et sur la vôtre, Messieurs, dont je suis certain; car je trouve en moi-même, et l'estime qui donne l'inspiration, et la sympathie qui attire.

Avant de siéger parmi nous, votre réputation, Monsieur, Dabas, vous avait précédé. Nous savions avec quelle érudition, quelle sûreté de goût, vous occupiez la chaire de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Bordeaux. Cependant, vous avez voulu, en frappant à la porte de l'Académie, nous offrir, d'une main, vos *Considérations sur Lucrèce,* ce poëte ingénieux et brillant, mais dont la philosophie est si justement critiquée; de l'autre, vos *Études sur la déchéance de la femme et sur sa réhabilitation,* vaste sujet que vous avez su traiter avec la foi du chrétien, la science de l'érudit et la plume élégante de l'écrivain. Non content de ces titres, vous venez, aujourd'hui, d'en conquérir un nouveau, en nous parlant de l'*art antique,* de sa *moralité,* et du besoin que nous avons de puiser à ces sources fécondes du *beau,* du *vrai* et du *bon.*

Hélas! il est incontestable que le désir du nouveau qui tourmente le siècle n'ait fait oublier bien des cultes, rejeter bien de saines traditions. Au lieu de réformer, on a innové; au lieu d'harmoniser le passé au présent, on a renversé, on a détruit et couvert de dédain ces *anciens* auxquels nous devons l'inspiration de nos chefs-d'œuvre, et qui sont, comme vous le dites, nos maîtres presque dans tous les genres.

Mais si nous devons chercher nos modèles dans l'étude des *anciens*, et nous incliner devant leur génie, ne soyons pas injustes pour nos contemporains, et reconnaissons que l'*art* moderne, au milieu de ses exagérations et de ses défauts, a d'éminentes et d'incontestables qualités.

Je comprends que la poésie lyrique, fille de l'imagination ou du cœur; que la poésie épique, dont le merveilleux est la vie, et qui sert de code, de théologie et d'histoire aux peuples primitifs, puissent, dès leur début et d'un seul jet, atteindre l'apogée de la perfection. L'homme, en face de la nature et des sociétés naissantes, dut avoir des impressions plus vives, des élans plus enthousiastes, des conceptions plus passionnées ou plus grandioses; de là ces chants, ces odes, ces poëmes, qu'on retrouve chez tous les peuples anciens; mais chez aucun aussi nombreux, aussi parfaits, aussi inspirés que chez le peuple grec.

En effet, quel poëte eut plus de charmes, plus de tendresse insouciante et voluptueuse, que ce vieux Anacréon, qui, malgré ses cheveux blancs, chantait les roses, le vin et le plaisir, et nous peignait l'*Amour mouillé* et tout transi, venant heurter à sa porte, en lui demandant une perfide hospitalité! Que de grâce naïve et charmante dans cette petite pièce que vous savez par cœur, Monsieur, et que je ne puis, en empiétant sur votre domaine, résister au plaisir de citer :

« Un jour, Cupidon n'ayant pas pris garde à une
» abeille qui dormait dans une rose, fut piqué au doigt.

» Aussitôt il se mit à pleurer; et, courant de toute sa
» force vers la belle Cythérée : Je suis perdu, ma mère,
» s'écria-t-il; je suis perdu et je me meurs : un petit
» serpent ailé, appelé abeille par les laboureurs, vient
» de me piquer. La déesse lui répondit : — Si l'aiguil-
» lon d'une abeille te fait tant de mal, combien penses-
» tu, mon fils, que souffrent ceux que tu blesses de tes
» flèches? »

Qui fut plus lyrique que Pindare, et plus universellement sublime qu'Homère? Homère, que des savants détracteurs et sceptiques ont voulu découronner et détruire, en affirmant qu'il n'avait jamais existé, et que c'était seulement sous son nom que divers fragments, répandus dans la Grèce, avaient été assemblés et recueillis. Allégation chagrine et menteuse, qui, pour nier un glorieux génie, voudrait qu'à la même époque, dans la même contrée, vingt immortels poëtes eussent paru, inspirés de la même pensée, chantant le même sujet, et concourant au même but.

Quand je vois la marche régulière des mondes, les merveilles de la nature, les lois communes à tout ce qui se meut et qui respire, je me dis : Une seule pensée a présidé à cette harmonie : l'unité dans l'œuvre entraîne l'unité du Créateur; et j'adore un Dieu unique, puissant et fécond.

Gloire à toi! divin Homère; car il n'y a que toi qui puisses avoir créé ce monde de poésie qu'on appelle l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

L'antiquité, si riche en poëtes lyriques et épiques,

compte aussi de grands maîtres dans l'art tragique; mais ils sont moins nombreux, et n'ont pas atteint, comme les premiers, l'idéal de la perfection. La décadence est arrivée plus vite. La tragédie, qui a besoin, non-seulement de frapper l'esprit, mais de se montrer aux regards; qui s'adresse à un public moins instruit, moins délicat et plus exigeant, éprouve davantage l'influence de la société au milieu de laquelle elle vit; elle est forcée, sous peine de mort, ou du moins de froideur et d'oubli, de changer, avec les époques, d'allure, de décors et de proportions; de se plier aux mœurs nouvelles, tout en cherchant à les améliorer, et de subir les besoins et quelquefois même les caprices de son siècle. La tragédie est un peu comme la science : elle suit la civilisation et progresse avec elle.

Ces prologues placés dans presque toutes les tragédies des anciens, et ces chœurs qui les accompagnent toujours, sont-ils possibles aujourd'hui? Non, sans doute, pas plus que ce cothurne qui grandissait la taille de l'acteur, et ce masque qui grossissait sa voix et la portait aux mille spectateurs qui l'écoutaient.

Quel est le public qui, de nos jours, souffrirait une pièce entière où seraient glorifiés l'ivresse et le vin? qui verrait sans réprobation et sans frémir cette mère que Bacchus a rendue folle, et qui se présente sur la scène tenant à la main la tête sanglante de son fils, qu'elle prend pour une tête de lion?

Une haute moralité, il est vrai, dominait toujours la tragédie antique, surtout chez les deux grands tra-

giques grecs, Eschile et Sophocle. L'art moderne, en s'éloignant de l'idéal et s'approchant du vrai et de la nature de l'homme, a trop souvent oublié la Providence, cet *acteur invisible,* suivant votre judicieuse expression, qui, dans les œuvres des anciens, jouait le rôle le plus important. Le poëte dramatique ne devrait jamais oublier que sa mission n'est pas seulement d'amuser le peuple, mais qu'elle est surtout de le moraliser; qu'il a un sacerdoce à exercer auquel il ne doit pas faillir.

Que de hardis novateurs aient cherché à montrer, dans une âme déchue, les restes cachés de sa beauté primitive, afin d'encourager les faibles et de prouver à la foule qu'il n'est pas de nature si oublieuse de Dieu, qui ne puisse encore, par un côté, revenir au bien et implorer sa miséricorde, c'est peut-être un progrès dans l'art, ou tout au moins une heureuse innovation, si on sait s'en servir avec discernement et dans un but moral. Puisque le Christianisme a donné une vie nouvelle à l'art, n'est-ce pas entrer dans son esprit que d'appeler l'indulgence et la pitié sur ces êtres criminels et dégradés, chez qui l'étincelle divine n'est pas encore entièrement éteinte, non pour les excuser et les absoudre, mais pour ôter au châtiment ce qu'il pourrait avoir de cruel et de barbare? Cette mansuétude, ce pardon, cette réhabilitation, ne sont-ils pas d'une moralité aussi haute, aussi pratique, aussi efficace, que cette fatalité antique et ces vengeances inflexibles et impitoyables des dieux? Cette moralité n'est-elle pas en harmonie avec la doctrine de celui qui a dit de la femme adul-

tère : « Que celui qui se sent meilleur lui jette la première pierre? »

Mais quand des auteurs coupables, pour une fausse popularité et de vains applaudissements, s'efforcent d'excuser le vice ou le crime par l'exagération d'une vertu ensevelie dans une âme; quand ils dénaturent les nobles actions, et étalent aux yeux et aux huées de la foule les choses saintes que l'on offrait autrefois à son respect et à son admiration, je joins mon indignation à la vôtre, Monsieur, pour flétrir de si dangereuses erreurs.

Si l'art doit interroger l'antiquité pour s'inspirer et trouver des modèles, il n'en est point ainsi pour la science.

Hippocrate donne bien encore à la médecine moderne des principes et des formules dont les siècles n'ont point altéré la vérité; mais il ne parle, ni de la responsabilité civile du médecin, ni de cette responsabilité morale dont vous venez, M. Costes, de nous entretenir avec autant de savoir que d'éloquence.

La première était comme le parricide : les anciens n'admettaient pas qu'un médecin pût manquer à ses devoirs; la seconde, la *responsabilité morale*, était naturelle et toujours supposée. La médecine, exercée dans l'antiquité par des philosophes ou des prêtres, s'élevait à la sainteté d'un sacerdoce; elle était l'apanage de certaines familles, se transmettait de père en fils; et c'était, vous le savez, Monsieur, dans les temples ou sous leurs portiques, qu'elle était enseignée et étudiée. C'était à Gnide et à Cos qu'on allait recueillir,

sur les murs du temple d'Apollon, les sentences médicales qui s'y trouvaient gravées.

Les applaudissements que vous venez de recevoir ne doivent pas vous étonner : les succès académiques vous sont familiers, et votre *Histoire de la Doctrine physiologique,* couronnée dernièrement par une Société justement renommée, devait vous faire pressentir, et l'approbation du public, et la satisfaction de l'Académie de vous compter parmi ses membres.

Broussais, ce médecin de génie, devait attirer vos méditations et votre plume. Vous avez su, avec une rare et habile sagacité, louer ses qualités et blâmer ses défauts.

« Si, comme le disait son éloquent panégyriste [1], il s'est trompé, il l'a fait à la manière des grands novateurs, dont les erreurs ne sont jamais que l'exagération d'une grande vérité. »

S'appuyant sur la doctrine de Brown, il a retourné l'axiome du médecin écossais, et n'admet de maladie que par excès d'*inflammation,* bien rarement par défaut. De là, un remède uniforme, une panacée universelle pour l'innombrable variété des maladies et la diversité infinie des tempéraments. Il en est presque toujours ainsi de ces hommes-sytèmes, si je puis m'exprimer ainsi, qui rendent par leurs recherches de grands services à la science, mais qui sont quelquefois le fléau des malades.

Je ne sais, Monsieur, si je suis dans l'erreur, mais un praticien instruit, dont le coup d'œil est sûr, la ré-

[1] M. Mignet.

solution prompte, la volonté énergique, m'inspire plus de confiance que ces maîtres de la science, qui veulent tout faire passer sous les fourches caudines de leurs idées et de leur système.

Cette vie du médecin, que vous nous avez montrée pleine de sollicitude et d'abnégation, a pourtant son côté qui séduit et qui entraîne. Si le médecin est affligé souvent par des spectacles qui déchirent son cœur; s'il est obligé de combattre contre des résistances qui atténuent l'efficacité de ses prescriptions; s'il subit quelquefois l'ingratitude de ceux qu'il a voulu sauver, que de consolations viennent le dédommager de ses soins et de ses sacrifices! que de familles dont il est le sauveur, le confident et l'ami!.....

Vous pensez, dites-vous, que le médecin ne doit jamais faire soupçonner au malade la fin prochaine d'une vie qui s'échappe. Je conçois cette prudence scrupuleuse dont il s'enveloppe, et avec quel soin il faut qu'il évite le piége que lui tend souvent le malheureux qui souffre; mais il ne faut pas que cette sage prudence lui fasse oublier le caractère sacré dont il est revêtu. Cette vie n'est pas tout l'homme : quand notre existence s'éteint ici-bas, une autre va renaître. Quand l'art est impuissant sur le corps, quand le moment suprême arrive, les considérations humaines s'effacent devant la redoutable incertitude de l'avenir, et le médecin devient philosophe et prêtre comme les médecins de l'antiquité. Il doit alors préparer, fortifier, encourager cette âme prête à paraître devant son Créateur et son juge. Haute mission! tâche sublime! qui suffirait à elle seule pour

faire de la profession médicale une des plus saintes et et des plus glorieuses missions !

Vous espérez, et cette espérance fait honneur à l'élévation de vos sentiments, que les progrès de la science seront tels, qu'un jour viendra où l'homme ne mourra plus que de vieillesse. Je ne me sens pas le courage de combattre cette opinion, ou plutôt ce vœu, quand il est émis par un homme de votre spécialité et de votre mérite; mais s'il encourage la science et lui ouvre les champs de l'avenir, n'a-t-il pas son danger et ne ressemble-t-il pas un peu à ces utopistes, qui prédisent à l'humanité du bonheur sans chagrins, des richesses sans travail, des voluptés sans sacrifice.

La science médicale, je le sais, a fait des merveilles : la quinine sauve des milliers d'individus, moissonnés autrefois par des fièvres dévorantes; le cowpox a délivré nos populations d'un fléau destructeur et terrible; mais, si heureux que soient ces résultats, si encourageantes que soient ces découvertes, la pauvre humanité ne pourra jamais refaire sa nature, si fragile, si apte à subir l'influence des lieux, de l'atmosphère et des passions.

Permettez-moi, Monsieur, en terminant et en m'excusant de ces réflexions, peut-être téméraires et hasardées, de m'unir à vous, et de payer, au nom de l'Académie, un juste tribut d'éloges et de regrets au collègue distingué que vous étiez si digne de remplacer.

M. le docteur Bourges a laissé d'impérissables souvenirs au sein de l'Académie. Vous perpétuerez et vous continuerez son amour pour la science, sa bien-

veillance pour ses collègues, et son dévouement pour la Compagnie qui l'a possédé pendant plus de trente ans.

Ma tâche est finie, Messieurs; elle était difficile : vous l'avez rendue aisée; car le succès de cette solennité vous appartient. Efforçons-nous de rappeler les esprits vers le culte de l'art, c'est le moyen de les détourner de ces dissentions politiques qui irritent sans éclairer, qui passionnent sans convaincre. Mettons dans l'art *la moralité* que les anciens mettaient toujours dans leurs œuvres, et n'oublions jamais, dans nos diverses professions, cette *responsabilité morale* qui non-seulement accompagne le médecin dans sa pratique, mais aussi le citoyen dans toutes les actions de sa vie.

Enfin, M. d'Imbert de Bourdillon, vice-président, donne lecture de deux pièces de poésie de M. Cazenove de Pradines, membre correspondant de l'Académie.

Tant vaut l'homme, tant vaut l'épée.

Un vieux guerrier mourut, transmettant à son fils
Ses honneurs et ses biens, péniblement acquis,
    Fortune de son sang trempée;
    Bref, tout ce qu'il avait conquis
    A la pointe de son épée.
L'épée était aussi de la succession;
Effet qu'on négligea : le meuble de la gloire

Ne fut coté que pour mémoire.
Ce fils avait ailleurs mis son ambition :
Héritier d'un nom trop vulgaire,
Qui n'était connu qu'à la guerre,
Il sut le rehausser à l'aide du blason.
Pour le faire oublier son majorat fut bon.
Dans un château renté, Monseigneur se caserne,
Prélevant au village, en suzerain moderne,
Sur la fille à marier,
Le vieux droit du seigneur transmis au financier;
Droit plus certain, plus en vogue que l'autre,
Aux siècles passés comme au nôtre.
Le voilà, pour unique emploi,
Qui chasse, c'est métier de roi;
De perdreaux dépeuple sa terre;
Mène les lièvres du pays
Comme autrefois monsieur son père
Avait mené les ennemis.
De retour avec une armée
De chiens et de chasseurs, double meute affamée,
Un dîner les attend, à point toujours servi;
Hors un jour, qu'à cor et à cri
La cohue en vain le demande.
Notre Amphitryon appréhende
Que son maître d'hôtel ne se soit endormi
Sur le rôti.
Dans la cuisine il entre avec tout son cortége :
Les chasseurs ont le privilége
D'occuper toute une maison,
Du chenil jusques au salon.
De la cheminée on s'approche,
Et l'on voit, à regret, j'en fais ici l'aveu,
On voit tourner, devant le feu,
Une épée, en guise de broche!!...
Partout le rire éehappe, et, se fâchant d'abord,
Sur son glaive qui fume il saute avec colère.

« Monsieur, dit la cuisinière,
» Avant de me tuer, montrez-moi que j'ai tort.
» Ma broche est rompue, et pour cause;
» Et de ce fer pointu, tout rouillé dans un coin,
» J'en ai fait une autre, au besoin,
» Pour qu'il servît à quelque chose. »
« Mon fils! dit un vieux sage au jeune hobereau,
» Toinette ne s'est pas trompée :
» Le fer qu'on laisse oisif dans un lâche fourreau,
» Devient broche et n'est plus épée. »

Le Bourgeois de Naples.

Un bon bourgeois napolitain
Lisait son journal du matin.
— Notre bien aimé roi, que Dieu sauve son âme!
« Qu'est-ce là? » — Cette nuit, chez une illustre dame,
Dont il estimait la vertu,
Est mort subitement. « O ciel! le permets-tu?
» Ce roi...... » — Sa Sainteté, des apôtres l'émule,
Sur le pavé glissant a chuté de sa mule;
Elle est morte. — « Le monde est donc en désarroi.
» Quoi! plus de pape ni de roi!
» Qu'allons-nous devenir? » — Nouvelles de Sicile;
Palerme. Un crêpe noir enveloppe la ville;
Je fais pour vous écrire un douloureux effort;
Nous enterrons demain notre archevêque, mort
De sa goutte au genou, suite de l'abstinence
Qu'étant moine observait jadis son éminence.

Notre honnête bougeois, confus, désespéré,
Autour de soi promène un regard effaré.

« C'est fait de nous, dit-il, le ciel va se dissoudre,
» Les éléments rentrer en poudre,
» Allons tout préparer pour notre enterrement. »
Il ne fait pas de testament.
A quoi bon? Dans sa chambre il se renferme vite,
Prend le cierge pascal, se signe d'eau bénite,
Disant *meâ culpâ* toute la nuit. Enfin,
Ses yeux se remplissaient du sommeil du matin,
Lorsqu'un bruit connu le réveille :
C'est ce mouvement sourd, chéri de son oreille,
Du cylindre, pressant, sur un marbre aplani,
La pâte du macaroni.
Ce bruit de son chagrin commence à le distraire,
« Quoi! dit-il, en ce jour de deuil,
» Un pape, un archevêque, un roi, sont au cercueil,
» Et le pâtissier, mon compère,
» Fait du macaroni, tout comme à l'ordinaire.
» Personne, en ce grand châtiment,
» Ne songe à jeûner seulement.
» Moi qui..... J'étais un sot, je ne puis m'en défendre;
» Qui meurt du mal d'autrui doit passer pour un fou.
» Si j'avais acheté la corde pour me pendre,
» Je plaindrais les frais du licou.
» Laissons faire le ciel; il fait bien, quoi qu'il fasse.
» Le roi ne sortait plus. Nous allons, face à face,
» Voir une jeune majesté;
» Un autre saint prendra la place
» De Sa défunte Sainteté.
» Quant à Monseigneur de Palerme,
» Ses chanoines sont là..... De tous Dieu soit béni! »
Il dit, fait sa prière, et s'en va, d'un pas ferme,
Acheter du macaroni.

La séance est levée à dix heures.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE;

PAR M. ABRIA.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE.

JANVIER 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	MAXIMA.	MINIMA.
	mm	mm	mm		
1	768,27	766,26	765,52	11,2	1,1
2	64,14	63,36	64,14	11,0	1,2
3	65,19	65,07	65,40	10,9	3,8
4	62,34	58,89	59,02	11,0	4,2
5	58,74	56,05	53,03	10,1	6,3
6	49,83	49,60	50,48	11,0	4,5
7	51,83	51,76	53,33	11,0	4,6
8	58,65	59,80	60,20	11,7	6,3
9	65,94	69,48	70,82	10,2	5,0
10	69,58	68,81	69,59	12,0	7,0
11	69,90	69,13	68,01	12,4	10,4
12	65,19	63,84	63,42	12,0	7,8
13	61,37	58,77	59,35	7,5	3,2
14	55,63	48,79	43,05	11,2	3,7
15	46,45	51,88	59,52	10,6	7,8
16	63,69	62,09	61,10	9,9	2,8
17	61,99	59,62	60,10	11,3	6,0
18	67,46	68,38	69,08	10,8	4,8
19	66,29	62,80	62,24	7,8	1,3
20	64,01	63,49	63,71	12,6	2,8
21	60,68	58,91	60,65	10,2	3,6
22	63,74	65,44	69,11	10,4	6,2
23	70,68	70,26	69,33	10,2	2,2
24	66,00	63,41	63,60	7,0	0,8
25	64,40	64,14	63,20	3,8	—0,8
26	60,26	58,61	59,96	4,3	—1,0
27	64,34	66,26	67,55	10,6	2,2
28	66,60	66,27	67,50	9,6	1,4
29	68,58	68,28	66,63	12,6	3,5
30	64,01	62,45	58,50	11,0	6,8
31	54,70	51,50	48,62	10,2	6,3
MOYENNES					
du 1er au 10	761,45	760,91	761,15	11°01	4°40
du 11 au 20	62,20	60,88	60,96	10,61	5,06
du 21 au 31	64,00	63,23	63,15	9,08	2,83
Moy. générale.	762,53	761,67	761,75	10,23	4,10

Température moyenne du mois.. 7°2. Pluie dans le mois.... 65mm

FÉVRIER 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	742,84	742,94	744,94	4,8	4,2
2	47,43	46,97	48,18	9,0	1,8
3	51,03	52,73	56,25	10,8	5,0
4	60,02	62,04	65,30	10,3	4,6
5	66,02	64,28	63,16	9,6	0,6
6	66,01	67,93	70,76	10,7	4,3
7	73,01	72,32	73,05	10,1	0,8
8	71,01	69,26	69,21	11,0	5,0
9	69,51	69,01	70,16	9,9	4,2
10	69,51	68,39	68,26	8,3	5,0
11	67,31	66,81	67,55	8,0	0,0
12	68,24	67,29	67,55	9,6	—2,0
13	67,65	66,19	66,00	8,6	—0,5
14	66,26	65,86	66,47	9,4	—1,8
15	66,26	65,16	65,66	7,8	—0,4
16	66,40	66,75	67,25	7,6	—1,4
17	67,25	67,19	68,33	9,6	0,9
18	69,25	69,03	69,57	9,1	—1,4
19	67,85	64,69	62,55	11,1	—1,0
20	57,86	55,88	»	10,5	2,1
21	56,26	56,74	59,14	11,5	0,4
22	59,15	56,84	55,59	12,3	—0,8
23	56,34	56,58	58,02	15,2	5,4
24	56,73	54,00	54,45	15,0	6,3
25	59,25	61,25	62,44	14,3	8,0
26	60,82	64,72	65,92	12,9	6,8
27	68,27	68,44	69,51	6,7	1,3
28	68,66	67,71	68,06	7,0	—0,4
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
MOYENNES					
du 1er au 10	761,64	761,59	762,93	9°45	3°55
du 11 au 20	66,43	65,48	66,77	9,13	—0,55
du 21 au 28	60,68	60,78	61,64	9,49	2,70
Moy. générale.	762,92	762,62	763,78	9 36	1,90

Température moyenne du mois.. 5°6.   Pluie dans le mois... 27mm.

MARS 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	768,48	768,03	768,73	7°7	—1,14
2	67,34	68,33	72,17	7,9	0°2
3	72,70	71,20	70,80	6,0	—3,0
4	68,78	66,75	66,03	10,3	—0,8
5	62,46	59,32	56,83	12,6	—0,4
6	55,12	56,77	60,92	10,4	8,5
7	62,11	62,21	62,85	8,3	2,0
8	61,84	60,37	61,52	10,9	4,2
9	63,40	62,02	61,49	9,5	0,8
10	59,23	62,92	65,12	11,8	5,0
11	66,16	65,69	65,96	10,4	2,8
12	59,81	56,08	61,20	12,3	3,2
13	63,39	61,93	60,16	13,8	5,5
14	58,03	55,68	56,75	17,4	7,3
15	57,13	60,85	63,84	12,4	9,0
16	65,17	64,00	64,52	13,3	3,8
17	63,72	62,84	65,59	12,6	6,6
18	68,31	68,13	68,13	14,5	7,1
19	65,84	62,44	60,76	17,5	7,3
20	54,56	52,17	52,20	18,4	9,2
21	51,35	52,06	53,21	14,7	9,1
22	47,06	45,92	48,14	16,1	6,3
23	48,08	51,70	55,21	12,7	3,6
24	56 13	59,88	63,08	14,2	6,2
25	63,09	62,82	62,52	13,9	6,6
26	58,65	57,11	63,22	18,2	8,0
27	66,02	66,27	67,93	13,5	5,7
28	69,52	69,40	69,61	15,8	11,0
29	67,48	65,64	64,56	14,4	10,3
30	62,62	»	64,44	13,8	10,0
31	64,63	68,03	68,88	13,2	7,7
MOYENNES					
du 1er au 10	764,15	763,79	764,65	9°54	1°51
du 11 au 20	62,21	60,98	61,91	14,26	6,18
du 21 au 31	59,51	59,88	61,89	14,59	7,68
Moy. générale.	761,96	761,55	762,82	12,80	5,12

Température moyenne du mois... 9°0. Pluie dans le mois... 79mm

ERRATUM.

A la page 680 du Recueil de la dernière année (1850), substituez *livre sterling* au mot *franc*, pour chaque somme y énoncée.

RAPPORT

SUR UN

MÉMOIRE DE M. MARCEL DE SERRES,

correspondant de l'Académie à Montpellier;

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

(Lu dans la séance du 19 décembre 1850.)

MESSIEURS,

Dans notre séance du 7 novembre dernier, M. le Président m'a chargé de vous faire connaître la teneur d'un travail adressé à l'Académie par son honorable correspondant de Montpellier, M. Marcel de Serres, et intitulé : *Note en réponse au Mémoire de M. Lacour, sur l'origine, chez un peuple noir et africain, de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu*, Mémoire que vous fîtes insérer, Messieurs, dans nos *Actes*, 1er trimestre de 1850, page 105.

Lorsque parurent les recherches de notre savant collègue Bordelais, je ne crus point devoir me mêler à la discussion dont elles pourraient être l'occasion, parce qu'entreprises dans la voie de la linguistique et

de l'anthropologie, elles semblaient appeler les réflexions des savants qui s'occupent spécialement de ces deux sciences, et je n'avais, sous ce rapport, aucun titre pour me présenter dans la lice.

Mais maintenant que M. Marcel de Serres a ouvert la discussion par des arguments empruntés aux sciences naturelles; — maintenant, surtout, que je suis revêtu de la mission de vous faire connaître l'analyse de ces arguments, et de préparer les matériaux de l'appréciation que vous aurez à faire de leur valeur, — il faut bien que j'use des moyens que me fournissent mes études, et que j'entre dans la question pour mon compte personnel, et pour autant que doit y figurer le drapeau des sciences naturelles, que je suis chargé de porter aujourd'hui devant vous.

Je voudrais bien, Messieurs, ne pas oublier que je parle devant une Académie dont le ressort embrasse la généralité des connaissances humaines, et qui par cela même n'est pas une Société d'histoire naturelle proprement dite. C'est pour cette raison que, dans mes rapports surtout, j'ai toujours été excessivement sobre, à votre égard, des détails spéciaux de ces sortes d'études; car nous autres naturalistes, je ne le sais que trop, nous sommes souvent fort ennuyeux lorsque nous parlons de nos affaires autrement qu'en famille. Mais dans cette circonstance, où je ne puis emprunter les outils d'une profession étrangère, il faudra bien que je me serve de ceux de la mienne, et par conséquent que je fasse un appel à votre indulgence et à votre patiente attention. J'aurai soin d'ailleurs, autant

qu'il sera possible, de choisir les détails spéciaux que je désigne sous le nom d'*outils*, parmi ceux que les habitudes de la vie commune et de l'instruction générale rendent le plus familiers à tout le monde. Choisis de la sorte, ils seront plus facilement soumis à une vérification prompte et sommaire, laquelle est loin d'être sans utilité pour faire naître et affermir les convictions de notre esprit.

J'ai donné à ces détails le nom d'*outils* et non pas d'*armes*, parce que je n'ai point à prévoir qu'il s'agisse ici d'une polémique étendue au delà des limites d'une pure opinion scientifique. D'après les termes sous lesquels M. Lacour a limité la présentation de son système anthropologique et développé cette idée première; — d'après les termes sous lesquels M. Marcel de Serres a exposé une opinion contraire, — je ne vois, dans la question dont il s'agit, qu'une hypothèse libre et discutable, pour ou contre laquelle il n'y a à invoquer ni la pression souveraine d'un dogme, ni la pression récalcitrante et rebelle d'une audacieuse négation. Nous sommes sur le *terre-plain* de la discussion scientifique.

Peut-être bien qu'avant d'abaisser ainsi toutes les barrières, avant de dégager de toutes entraves l'échange des idées diverses, il m'eût été permis de rechercher quelque explication des obscurités qui flottent sur le titre du Mémoire de M. Lacour. J'y lis : *Origine...... chez un peuple...... du Monothéisme.....*: et ce peuple, d'après M. Lacour, serait le peuple PRIMITIF. J'avoue que je ne comprends pas bien; car, en

prenant le sens des mots, il s'ensuivrait que le monothéisme aurait été une idée nouvelle, introduite en substitution à une idée plus ancienne, et par conséquent à celle d'un polythéisme plus ou moins multiple. Or, je crois pouvoir défier quelque argumentateur que ce soit, de prouver rationnellement que l'idée du *poly* a pu précéder, chez l'espèce humaine, l'idée du *mono*. Et s'il en était un qui, à force de prestesse et d'habileté, parvînt à construire l'échafaudage, illusionnel et fragile à mon sens, d'une pareille démonstration, cet échafaudage deviendrait incontinent caduc, en présence du *consensus omnium*, qui nous montre, dans toutes les théogonies polythéiques, un *père des dieux*, ou du moins un *ancien* parmi les dieux [1].

Que si, d'un autre côté, on voulait borner ce polythéisme supposé à la dualité pure des principes, on n'aurait, en cas d'antagonisme entre eux, qu'un dieu de chaque côté du champ de bataille; et cette simplicité d'éléments ne semble guère s'accorder avec le titre de l'ouvrage inédit, d'où M. Lacour a tiré les chapitres qui forment son Mémoire. Ce titre dit : *Apophis vaincu par les dieux*. Je ne comprends pas beaucoup mieux, parce que j'ignore encore si ce titre est allégorique ou littéral; mais j'admets volontiers que cet Apophis est un dieu; car, autrement, il n'y aurait pas grand mérite, pour les dieux, à le vaincre en se li-

[1] M. Lacour, en donnant la transcription hiéroglyphique du mot *SOL*, dit lui-même : « C'est ce SOL qui fut le premier roi, ou plutôt *la première divinité* de l'Égypte. » (*Ess. sur les Hiéroglyphes*, p 100.)

guant tous contre lui. Et, d'ailleurs, si les dieux n'étaient que deux pour accomplir cette croisade contre un pauvre homme, je ne comprendrais pas davantage que le *bon* et le *mauvais* principes, seuls éléments du système de la dualité, se fussent mis d'accord pour livrer un combat de ce genre.

Vous le voyez, Messieurs, je n'avais pas tout à fait tort en me plaignant de l'obscurité du titre du Mémoire : il m'a conduit au titre du livre; et je ne sais pas encore au juste quel est cet Apophis [1] dont M. Lacour nous fait entrevoir la défaite par les dieux. Je ne sais pas même à quel groupe appartiennent ces victorieux. Étaient-ils de la famille de Saturne, famille à laquelle ses habitudes morales ont assuré une si mauvaise réputation, — ou de la famille d'Odin, qui valait mieux que son confrère grec, mais qui avait le défaut de favoriser un peu trop les ferrailleurs et les ivrognes, — ou enfin de celle des dieux asiatiques, qui répondent à la raison sociale Bouddha et compagnie? — Pour moi, je voudrais croire qu'il s'agit ici des dieux égyptiens, gens pour la plupart dignes et honnêtes de leur vivant; et ce qui me fait penser volontiers qu'ils sont mêlés dans cette affaire, c'est qu'ils ont toujours aimé les énigmes.

Pardonnez-moi, Messieurs, ce court oubli de la gra-

[1] J'ai frappé à plusieurs portes, dans l'espoir d'obtenir une connaissance plus particulière de ce personnage, et mes recherches ont été vaines, aussi bien dans la *Biographie universelle* et le *Dictionnaire mythologique* de Michaud, que dans l'*Essai sur les Hiéroglyphes* de M. Lacour, livre dont j'ai suivi toutes les pages.

vité académique; son résultat a glissé de ma plume, préoccupé que je suis de la route aride où je dois vous engager J'aurais tant d'intérêt à vous égayer un peu, au moment où je vais devenir si sec et si maussade! M. Lacour lui-même, j'en suis sûr, ne m'en voudrait pas plus qu'à un écolier qui fait, en sautant, le tour du jardin avant d'entrer en classe, et je crois qu'il ne dédaignerait pas d'accueillir cette simple plaisanterie avec le sourire doux et gracieux que nous lui connaissons tous.

M. Marcel de Serres, de son côté, compte aussi sur la bonne grâce avec laquelle notre confrère accueillera les critiques que soulèveront nécessairement ses opinions. Voici, en effet, en quels termes finit la *Note* que je suis chargé d'examiner : « Puissent ces observations avoir dissipé les doutes qui s'étaient formés dans l'esprit d'un homme dont personne n'apprécie plus que nous les travaux. Nous ne pouvons nous éclairer que par la discussion, et un esprit de l'ordre de celui de M. Lacour ne saurait en repousser les avantages, lors même qu'elle pourrait être contraire à ses idées. En effet, les hommes qui, comme lui, cherchent la vérité de bonne foi, ne peuvent qu'applaudir aux efforts de ceux qui cherchent à la faire briller de tout son éclat. »

§ Ier. — *Bases de la discussion : manière dont elle doit être conduite.*

Maintenant, Messieurs, nos prémisses étant établies

et la question posée sur ce terrain, entrons en matière; mais permettez-moi d'abord de rappeler deux principes préjudiciels, qui doivent être nos guides dans une discussion de ce genre, et qui éclaireront vos esprits sur l'opportunité de la marche que nous prétendons, M. Marcel de Serres et moi, lui imprimer.

Vous voyez, Messieurs, cette épingle qui tout à l'heure unissait les feuillets volants de mon manuscrit. Vous savez tous qu'avant d'être rendue propre à remplir le ministère que j'exigeais d'elle, il a fallu que cette misérable épingle de laiton subît sept préparations distinctes, et passât par les mains de dix ouvriers différents, dont chacun a dû opérer sur elle, à sa manière, mais de façon à donner à la matière première un degré de manipulation qu'elle n'avait pas lorsqu'elle a été remise à ses soins. Celui que lui donnera l'ouvrier qui la tient la laissera encore imparfaite, incomplète, inservable, jusqu'à ce qu'enfin le cercle entier étant parcouru des phases que doit traverser cette matière première avant d'être employée par le consommateur, l'épingle parfaite aille piquer ses trous dans la bande de papier bleu qui lui servira de montre.

Voilà, Messieurs, une des comparaisons les plus excellentes dont on puisse se servir pour expliquer le mécanisme d'une *solution*, en matière de discussion quelconque, scientifique ou philosophique. La *solution* d'une question, c'est l'*épingle achevée*. Les différentes *connaissances* qui ont leur mot à placer dans l'étude de la question en litige, ce sont les différentes opéra-

tions qu'on fait subir au métal avant qu'il soit réduit à l'état d'épingle achevée.

La comparaison cloche, selon l'usage : et c'est en ceci que, pour faire accepter une solution, il n'est pas exigé d'ordinaire que *toutes* les connaissances *consultables* (passez-moi ce néologisme) aient été formellement *consultées :* la démonstration directe, obtenue sous un ou plusieurs des aspects de la question, suffit communément, tandis que si l'une des opérations préparatoires est omise, l'épingle n'est pas *achevée.*

Mais, prenez garde! si la démonstration d'une proposition semble assez bonne, assez concluante pour être admise comme l'expression de la *vérité*, elle ne vaut pourtant que jusqu'à contestation, ou, pour mieux dire, *jusqu'à démonstration contradictoire.* S'il y a, ou plutôt s'il paraît y avoir démonstration contradictoire, il faut arracher à la *s*olution qu'on en avait ornée l'écriteau qui porte le mot *vérité,* et il faut le garder en réserve jusqn'à ce qu'on sache bien à laquelle des deux démonstrations il est applicable; car *jamais,* jamais dans le cours des siècles, jamais dans l'abîme de l'éternité, *il ne peut être qu'une vérité soit exclusive d'une autre vérité.*

Ce dernier membre de phrase exprime le second des principes que j'ai appelés *préjudiciels;* et remarquez bien, Messieurs, qu'il est l'A, B, C, de la certitude mathématique; il est aussi l'A, B, C, de la certitude morale, et par conséquent de la certitude judiciaire : la théorie de l'*alibi* n'a pas d'autre base. Si vous le combinez avec le premier principe (celui de

la multiplicité nécessaire ou possible des éléments d'une solution quelconque), vous avez tout ce qu'il faut pour arriver à cette solution et pour vous assurer de sa justesse. Voici maintenant l'application de ces deux principes à la marche de la discussion qui va nous occuper.

M. Lacour a émis une opinion dont voici l'énoncé, dépouillé de ses accessoires : *L'homme primitif, sortant des mains du Créateur, n'était pas de couleur blanche.* Cette opinion, il a cherché à en démontrer la *vérité,* « à l'aide », a-t-il dit (p. 106 *infrà*), « des renseignements que lui offre la philologie hébraïque. »

On le voit, c'est un des côtés de la question, c'est une des opérations qui concourent à la fabrication de l'épingle; et comme M. Marcel de Serres, dont j'analyse le travail, n'a pas suivi M. Lacour dans cette voie *philologique,* — comme, de mon côté, je suis incapable de l'y suivre, — je laisse aux hébraïsants le soin de constater si M. Lacour est arrivé, ou non, à une démonstration directe et complète, sous ce rapport, de la vérité de sa proposition. Je veux même admettre que cette vérité ait pu être et soit communément acceptée; je suppose dès lors la question étudiée, épuisée, sous ce point de vue.

Mais, *subsidiairement*, M. Lacour a recherché d'autres preuves. Il les a demandées aux sciences naturelles, et il est très-probable, d'après l'ordre chronologique des publications, que l'idée d'aller frapper à cette porte lui a été suggérée par l'admission dans nos *Actes* (volume de 1848, page 233) d'un Mémoire de M. Marcel de Serres, intitulé : *De l'ancienneté des di-*

verses races humaines. Cette origine de la discussion actuelle n'a pas échappé à notre correspondant de Montpellier, car il s'exprime ainsi dès le début de la *Note* que je dois analyser :

« Nous avons fait saisir, dans l'écrit que nous avons publié sur l'ancienneté des races humaines, qu'elles paraissaient toutes être dérivées d'une souche unique. On a généralement admis que cette souche était la race blanche. Un fait d'une haute importance semble du moins le prouver, etc. » Et l'auteur entre alors dans des considérations anthropologiques qui forment le sujet de sa première partie.

Admirez ici, Messieurs, combien la *division du travail*, dans les sciences, confirme la justesse de la comparaison que j'ai établie entre l'élaboration des questions dont elles s'occupent, et les diverses manipulations qui concourent à la fabrication d'une épingle. Ces considérations anthropologiques, M. Marcel de Serres ne les a pas étendues à la partie *anatomique* de cette branche de l'histoire naturelle. Il avait déjà consacré à celle-ci la majeure partie des deux premiers paragraphes de son grand travail sur l'ancienneté des races; et il a bien le droit de considérer cette longue étude comme suffisante, puisque M. Lacour renonce à en contester les résultats, et se borne à dire agréablement : « Les philosophes ou théosophes qui font choisir à Dieu la couleur blanche pour créer le premier homme, sont-ils plus près de la vérité que ceux qui lui font adopter la couleur noire? C'est ce dont, il me semble, on peut douter. Pour dissiper ces dou-

tes, je ne chercherai point à savoir si telle forme ou conformation ostéologique, dans telle partie du squelette humain, est venue avant, ou venue après, quand et comment...... Prouver qu'à l'époque de la création de l'homme, tels os étaient plus ou moins protubérants, plus ou moins droits, plus ou moins longs, me paraît trop difficile; c'est pourquoi je me borne, etc. » (p. 106 *in medio.*) Et permettez-moi de vous faire remarquer, en passant, tout ce qu'il y a dans ce « me paraît trop difficile. » Chez un homme qui possède à un si haut point l'urbanité et la grâce élégante du style, qui sait en manier si dextrement les ressources les plus déliées, n'est-il pas permis de voir, dans ces quatre mots, un léger nuage de modestie polie, voilant à demi, ou moins encore, le peu de consistance accordée aux travaux des *gens du positif* (de même qu'on disait jadis les *gens du roi*) par la plupart des savants que j'oserais nommer les *gens de l'induction?* Vous voyez que je place ici d'un côté les hommes adonnés aux sciences exactes et d'observation, et de l'autre ceux qui s'occupent de sciences spéculatives, philosophiques, historiques, philologiques. Hé mon Dieu, Messieurs, cette différence d'estime est trop dans notre nature pour que je me croie le droit d'en faire un reproche à M. Lacour : il s'étendrait à bien d'autres savants, également recommandables! Je constate seulement qu'il faudrait un peu se défier de ces préférences, non-seulement pour telle ou telle science, mais aussi bien pour tel ou tel peuple; car elles sont souvent contestées et souvent contestables. Notre collègue, par

exemple, a puisé dans ses études spéciales une prédilection marquée pour les Égyptiens. Hé bien, tel autre savant qui, comme lui, a passé sa vie à étudier la langue, les mœurs et l'histoire des Chinois, voit chez eux le berceau de la plupart des connaissances répandues dans l'antiquité païenne, et se trouve bien souvent tenté de dire aux Égyptiens de M. Lacour, ce que disait l'Arrière-Burgrave à son fils de soixante-dix ans : « Jeune homme, taisez-vous! »

Je me hâte de reprendre. M. Marcel de Serres, donc, a laissé de côté l'anthropologie *anatomique* dans la première partie de sa *Note*, et ne s'est livré qu'à des considérations d'anthropologie historique et philosophique. Dans la seconde partie, il reprend une à une, pour les discuter et les combattre, les preuves *subsidiaires* invoquées par M. Lacour; mais il le fait un peu sommairement, se bornant à mentionner les objections qu'on peut tirer, contre ce système, de la physique, de la minéralogie et de la zoologie. Quant à la botanique, il n'en dit qu'un mot, et c'est cette partie de la discussion que je me propose d'éclairer, sans négliger toutefois les autres branches des sciences naturelles, parce que c'est là le droit spécial que me confère ma position au milieu de vous. La troisième partie de la *Note* de M. Marcel de Serres est relative à la géologie, et en cela aussi, je pense que je pourrai fortifier ses propositions par l'exposé de plusieurs faits constants et de leurs conséquences.

Vous le voyez, Messieurs, dans cette affaire, nous sommes jusqu'ici trois interlocuteurs; et, après que

la *philologie hébraïque*, l'*anthropologie*, et quelques branches des *sciences naturelles*, auront apporté leur contingent, vous comprenez d'avance combien nous serons encore loin d'avoir étudié toutes les faces possibles de la question, et à plus forte raison d'avoir soumis à un contrôle concluant et décisif toutes ces études partielles. Or, et en vertu du principe *essentiellement incontestable* que j'ai posé tout à l'heure relativement à l'impossibilité de coexistence de deux vérités *exclusives l'une de l'autre*, j'arrive à poser ce corollaire : Si, parmi toutes les objections possibles au système de M. Lacour, il en est une, une seule, pour si petite qu'elle soit, qui amène la constatation d'une vérité exclusive de la vérité de la proposition de M. Lacour, cette proposition doit être déclarée *fausse!* Mais la condamnation extrême, absolue, à laquelle je fais ici allusion, n'est pas destinée à ressortir de la discussion qui fait l'objet de mon Rapport. La vérité définitivement victorieuse ne se rencontrera pas parmi les vérités de détail que je vais emprunter à l'histoire naturelle, parce que je ne puis m'armer de celle-ci que contre les preuves *subsidiaires* que M. Lacour a appelées en aide à sa proposition principale, et non contre le fait spécial qui en est l'objet. Pris intrinsèquement, ce fait : *l'homme primitif n'était pas blanc*, ne peut être démenti que par la démonstration du fait contraire : *l'homme primitif était blanc*. Or, je ne sache pas qu'on soit en mesure, de part ni d'autre, de fournir la preuve scientifique, *directe*, d'une de ces deux propositions. Nous nous bornons donc, M. Mar-

cel de Serres et moi, à dire et à prouver, si nous le pouvons, que les preuves subsidiaires de M. Lacour ne sont pas valables, et qu'il lui en faut chercher d'autres, qui devront être contrôlées par les examinateurs compétents. Quant à sa preuve principale, qui est philologique, elle est hors de notre ressort; encore une fois, c'est aux philologues à la discuter.

§ IIe. — 1re *Partie de la Note de M. Marcel de Serres.*

(Anthropologie.)

Un fait de la plus haute importance, dit M. Marcel de Serres, semble prouver que la souche unique de toutes les races humaines est la race blanche. En effet, « toutes les races unies les unes aux autres sont fécondes; mais, dans leur réunion, il en est une qui les absorbe toutes. Elle imprime au métis qui en provient, tellement son caractère, qu'il y devient bientôt dominant. C'est donc vers la race caucasique ou blanche que les tribus humaines tendent à remonter, lorsqu'elles se mêlent les unes aux autres. » (1er alinéa de la *Note*, p. 2 [1].)

J'ai cité textuellement ces paroles, Messieurs, parce qu'elles sont en quelque sorte le résumé, la substance, de la 1re Partie du Mémoire de notre correspondant de Montpellier sur l'ancienneté des races humaines (p. 233—246), et moins exclusivement de la IIe Partie (p. 246—280). Quant aux détails, aux arguments, que l'auteur emploie de son fonds dans ces quarante-sept pages, ou emprunte à d'autres savants, c'est là

[1] Cette Note a été imprimée à part, mais non insérée dans les *Actes de l'Académie*.

qu'il les faut aller chercher. Je ne dois donc pas les reproduire dans mon travail, d'autant que M. Lacour ne les a pas contestés, et s'est borné à dire en souriant, comme nous l'avons vu, qu'*il lui paraît trop difficile* de le faire sur le même terrain. Je puis donc considérer la question comme étudiée sous sa face *anatomico-anthropologique,* ainsi que M. Lacour la considère comme étudiée sous le rapport de la philologie hébraïque.

Ce point de départ une fois rappelé, M. Marcel de Serres reprend la question sous le point de vue de l'anthropologie historique et morale, qui constitue la science ethnologique. Il rappelle ce qu'il a dit de l'influence que la civilisation tend à exercer sur les nègres; il développe ensuite succinctement un argument tiré de l'extension et de la prépondérance de la race blanche, comparativement à la fixité, à l'immobilité, des deux autres grandes tribus : la *mongole,* qui est restée renfermée dans l'Asie orientale, et la *nègre,* qui ne s'éloigne de l'Afrique que quand un odieux trafic l'en arrache violemment. Il aurait pu signaler la même immobilité chez la tribu rouge ou *américaine,* si les preuves palpables de son importation depuis le commencement des temps historiques n'interdisaient pas de la mettre sur le même rang que les trois grandes races qui forment les maîtresses-branches du tronc de l'humanité [1]. M. Marcel de Serres conclut sur ce point,

[1] Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les raisons sur lesquelles cette assertion est fondée : je me borne, pour la commodité des lecteurs qui désireraient s'en

en disant que la race la plus ancienne doit nécessairement être celle qui a le plus profité du don de l'intelligence, fait à l'espèce humaine par le Créateur, et que les races colorées ont été modifiées au physique et au moral, parce qu'elles ont abandonné les bienfaits de la civilisation primitive. Cette pensée pourrait recevoir des développements particuliers, et je peux citer à son sujet de bien belles études faites, il y a déjà dix-sept ans, en contre-pied du système de Gall, par M. l'abbé Frère, dans son Cours de 1833, professé à la Sorbonne, sur l'*Homme connu par la révélation.*

Plus loin (p. 4), M. Marcel de Serres prend occasion de ce que M. Lacour ne tient pas absolument à ce que l'homme primitif fût *nègre,* pourvu qu'on lui concède qu'il était *noir,* pour rechercher si les nations qui prétendent à la plus haute antiquité, appartiennent

instruire, à rappeler, dans cette note, les titres de trois importants opuscules de M. le chevalier de Paravey, sur l'*Amérique connue des Indiens mille ans avant Colomb.* Il appartenait à ce savant philologue, illustré déjà par la découverte de la date réelle des fameux zodiaques égyptiens (ainsi que l'a proclamé Cuvier), de détruire encore, par ses patientes recherches, cet autre échafaudage d'absurdités qu'on a voulu élever sur la prétendue séparation, *à principio*, de la race américaine. — Les trois opuscules ont paru dans les *Annales de philosophie chrétienne*, sous ces titres : *L'Amérique désignée par pays de Fou-Sang;* et *Nouvelles preuves de ce fait,* t. IX, p. 101, et t. XV, p. 439 et 449 de la 2e série. On y trouve l'indication des monuments bouddhiques de l'Amérique; — la figure de Bouddha assis et les jambes croisées au Mexique; — les bœufs à longues cornes, et les chevaux dont l'existence ancienne a été récemment constatée en Amérique; — la teinture par la cochenille du nopal, importée de l'Inde; — la dénomination commune *Lama*, pour les médecins des deux contrées, etc. Tous ces faits sont rappelés et groupés dans le 3e opuscule, intitulé : *Réfutation d'une opinion de M. Jomard sur l'Amérique.* Mêmes *Annales*, mai 1849.

ou non à la race nègre. Il ne lui est pas difficile de constater qu'au contraire ils appartiennent à la race caucasique ou blanche (malgré les nuances diverses de leur peau), puisque ce sont les *Hébreux*, les *Chaldéens*, qui se confondent avec eux et non pas avec les Égyptiens comme le croit M. Lacour, les *Égyptiens*, les *Assyriens* et les *Hindous*. A ces peuples, dont le premier (le peuple Hébreu) n'a que la modestie de prétentions qui convient à la possession légitime, et dont les autres ne sont que de vrais *gérontomanes*, viennent se joindre les *Chinois* de la race mongole ou jaune, gens fort vaniteux en fait d'aristocratie ethnologique, et à qui des savants respectables donnent le pas sur les Égyptiens, que M. Marcel de Serres place avant eux. Enfin, il faut bien parler des Nègres, puisqu'ils ne savent pas parler d'eux-mêmes : ceux-ci n'affichent aucunes prétentions, parce qu'ils sont trop abrutis pour en avoir. On dirait presque qu'ils ont cessé de faire partie de l'espèce humaine, puisqu'ils sont dépouillés de l'un de ses plus indestructibles caractères, l'orgueil. C'est là une suite de la direction *bestiale* que leur race a suivie, et qui a été si bien définie par M. Marcel de Serres, dans son *Mémoire sur l'ancienneté des races* (p. 234). — Tous les paragraphes dont vous venez d'entendre l'analyse sont le résumé, la substance de la IIIe Partie (p. 280— 286), et de la IVe Partie (p. 286—306) de l'important travail que je viens de nommer.

Si, dans la race caucasique ou blanche, on veut trouver des hommes *noirs*, on en trouvera : les Abys-

siniens, par exemple. Mais M. Marcel de Serres fait observer que les documents manquent entièrement pour prouver que ce peuple se rattache plus intimement que les autres à la constitution physique du premier homme. Même difficulté pour les Éthiopiens.

Quant aux nègres, on ne trouve aucun document historique sur eux, du moins dans le plus ancien des livres, dans la Bible, qui n'en parle pas du tout. L'opinion commune en conclut fort raisonnablement que leur race est nouvelle, et qu'ils doivent leur origine à Cham, fils de Noé, celui précisément, par parenthèse, que M. Lacour appelle ShEM, ChEM, KEM ou ChAM, c'est-à-dire, dit-il, LE NOIR; — celui précisément qui, maudit pour la nudité violée de son père, passa avec ses quatre fils *asservis à leurs frères*, dit l'Écriture, et s'établit EN AFRIQUE (Marcel de Serres; *Mémoire sur l'ancienneté des races humaines*, IVe Partie, p. 292), lors de la dispersion des enfants de Noé.

M. Lacour, en citant Châteaubriand (p. 109), confond la faute *primitive* qui a été punie par l'introduction de la mort dans la destinée *privilégiée* de l'homme, et les crimes antédiluviens qui ont été punis spécialement par le déluge, avec la nudité violée de Noé qui a été punie, spécialement aussi, par la malédiction de Cham et l'asservissement de sa descendance. Il y a là une gradation qui lui échappe, ce qui lui fait dire « que puisqu'Adam a failli pour tous, dès le principe, on ne comprend pas pourquoi les races blanches, on ne comprend pas pourquoi toute l'espèce n'est pas nègre. » Si M. Lacour faisait un peu plus de cas des

anatomistes (mais il ne les aime pas), je lui dirais qu'il y a, dans ces choses qu'il dit ne pas comprendre, des raisons aussi solides, pour le moins, que le résultat des investigations du scalpel; mais que ces raisons sont d'un ordre tout différent. Cependant notre collègue, qui voudrait comprendre, nous demande si « toutes les races colorées sont donc la manifestation de quelques punitions dont la cause est ignorée. » — Et je lui réponds que je n'en sais rien; — que cela est possible, puisque tous les hommes peuvent faillir; — qu'il est possible aussi que la coloration *nègre* soit indépendante de la malédiction de Cham et de l'asservissement de sa descendance; — qu'il est possible, enfin, que toutes les modifications physiques soient dues tant à l'influence des causes physiques, comme on le voit dans les résultats de la domestication des animaux, qu'à l'influence des causes morales ou passionnelles, comme le croit l'abbé Frère, et comme nous en voyons encore de frappants spécimens, le dimanche soir, aux environs des barrières, dans les rues et jusque dans le palais des rois, les jours d'émeute.

En faisant cet aveu d'ignorance et d'incertitude, je ne nuis pas à la cause que je défends, car je ne me suis engagé, pour ce Rapport, à fournir des faits positifs, incontestables, qu'en ce qui concerne les objets de mes études spéciales. Je poursuis donc, et sans m'arrêter avec M. Marcel de Serres, à prouver que la couleur noire, donnée quelquefois aux images d'un roi et d'une reine d'Égypte, est due, dans ces monuments, à quelque raison symbolique, familière aux

hiérogrammates, et qui, maintenant, nous échappe, je passe à l'examen de la partie du travail de notre correspondant, qui se rattache aux sciences d'observation.

§ III[e]. — *II[e] Partie de la Note de M. Marcel de Serres.*

(A. Physique.)

Avant d'examiner, dans le but de lui opposer une réponse catégorique, la très-singulière assertion de M. Lacour relativement à la rareté du *blanc* dans la nature, il me semble opportun de dire un mot sur les couleurs en général.

Les couleurs, dans les objets non lumineux par eux-mêmes, n'émanent pas de la substance qui les présente. Ce sont de simples apparences qui résultent de la réflexion de la lumière, et qui proviennent de l'aptitude de chaque corps à réfléchir tels ou tels rayons colorés, soit en plus grande quantité que les autres rayons, soit à l'exclusion de tous les autres.

On pourrait se demander si cette aptitude est produite par la *nature intime* de chaque corps, ou seulement par la *forme,* ou même par l'*arrangement* de ses molécules. Mais il n'est pas nécessaire, pour l'objet de notre étude présente, qu'une pareille question soit résolue, et je laisserai de côté, sans scrupule, la cause efficiente de la couleur, pour ne tenir compte que de son effet habituel sur nos organes.

En effet, il n'importe nullement, pour la question qui nous occupe, que la sensation produite sur nos

yeux par ce que nous nommons la *couleur,* soit due à une propriété intrinsèque des molécules du corps, ou à un arrangement tel de ces molécules, que la lumière nous les fasse paraître, à tous, bleues, ou rouges, ou jaunes. Dans la première hypothèse, les molécules de l'objet A qui nous paraît blanc, jouissent en elles-mêmes d'une propriété quelconque qui les *différencie* des molécules de l'objet B qui nous paraît vert. — Dans la seconde, les molécules de l'objet A sont disposées *différemment* que celles de l'objet B. — Mais, dans l'un et l'autre cas, il y a *différence* sensible à tous, égale pour tous, entre ces deux objets. Nous ne tenons compte que de cette différence, et nous passons outre sur sa cause. Ceci soit dit pour préciser la situation, et pour qu'on n'attribue pas à la valeur intrinsèque de la différence, le pouvoir d'infirmer la force de l'argumentation qui ne porte pas sur cette valeur, mais sur le fait pur et simple *de la différence* elle-même.

M. Lacour dit avec raison, que tout ou presque tout, dans la nature, est coloré. Cela est très-vrai, et il ne peut se trouver de substances incolores, ou qui nous semblent telles, que dans la classe très-restreinte des substances absolument transparentes, comme les gaz, comme l'eau, comme aussi les substances colorées à l'état de *solides*, et qui deviennent incolores et transparentes par suite d'un extrême amincissement. La couleur du firmament, celles si diverses de l'eau et de la glace (celles-ci étant supposées pures), sont uniquement des effets de la lumière, et appartiennent exclusive-

ment au domaine de la physique, puisqu'elles ne sont pas constamment attachées à l'air et à l'eau.

Mais M. Lacour dit aussi que le blanc est fort rare dans la nature : première erreur de fait.

Il dit enfin, non textuellement mais implicitement, que le blanc n'est pas une couleur, mais l'absence de la couleur : seconde erreur, de fait et de théorie, qui provient de ce qu'il confond le *blanc* avec l'*incolore*, — deux choses fort différentes.

En effet, 1° Si le blanc pouvait être défini l'*absence de la couleur*, il ne se pourrait pas que la lumière diffuse, — lumière du jour pendant les temps couverts, — lumière crépusculaire avant ou après le coucher du soleil, parfois si pure quand le ciel est clair, — il ne se pourrait pas, dis-je, qu'elle fût blanche, puisqu'elle doit son origine au mélange, à l'union de toutes les couleurs du spectre, agissant librement et simultanément dans la lumière crépusculaire en temps serein, ou tamisées par les nuages en temps couvert. Et qu'on ne dise pas que, dans ces deux cas, les rayons du spectre sont *décolorés* par les milieux qu'ils traversent, car nous voyons cette lumière *blanche :* donc, elle l'est. Dès lors, si l'on admet que la lumière, dépouillée des couleurs du spectre est blanche, on avoue en même temps que le blanc existe dans la nature. — On ne pourrait pas dire non plus que cette lumière que nous nommons *blanche,* est réellement *incolore* ou *décolorée à l'extrême;* car ce qu'il y a de plus parfaitement incolore, c'est assurément un nuage, puisqu'il est formé de vapeur; et nous voyons le même nuage alternative-

ment brun, gris, rouge, violet, jaune, ou du blanc le plus incontestablement éclatant; ce qui prouve que le blanc est une couleur propre.

2° Si le blanc pouvait être défini l'*absence de la couleur,* il n'y aurait pas, dans un objet blanc qui se détruit, une dégradation, une détérioration de ce blanc avant l'entière disparition de l'objet observé; exemples : la neige, le lait, la craie, les feuilles malades, les champignons, etc. — Je reviendrai sur cette démonstration, pour la développer à l'aide de faits nombreux et précis.

3° Enfin, si le blanc pouvait être défini l'*absence de la couleur,* la science physique n'appliquerait pas cette même définition précisément AU NOIR, et ne démontrerait pas, par l'expérience des couleurs tournantes, que *le mélange de toutes les couleurs* produit LE BLANC.

Cette digression étant épuisée, je dois vous faire connaître, Messieurs, ce que M. Marcel de Serres oppose à l'assertion émise par M. Lacour, et les réponses par lesquelles je viens moi-même en aide à la *Note* que j'analyse.

Notre collègue de Bordeaux dit que « la lumière se refuse à produire pure la couleur blanche » (p. 107). Notre collègue de Montpellier lui répond par la blancheur que produit sur nos sens le nombre immense des nébuleuses qui constituent la voie lactée, et par celle de la neige et de la glace.

Nous n'avons point à reprocher à M. Lacour d'ignorer l'existence de la neige; mais, d'après lui (p. 107 *suprà*), ce n'est qu'*accidentellement* que la neige exis-

te, et il suit de là qu'elle ne peut prendre rang dans la nature, non plus que l'écume et la canitie. Je réponds d'abord, que la neige et l'écume peuvent être examinées sous la même rubrique, mais que la canitie appartient à un autre ordre de faits, et doit être appréciée en même temps que l'albinisme.

La neige, donc, est un accident, et par conséquent quelque chose d'anormal! Quel accident que celui qui, depuis un nombre indéterminé de siècles, demeure en permanence sur toutes les hautes chaînes de montagnes, — enserre notre globe entre deux immenses calottes que les flots de la mer ne peuvent briser ni fondre; — un accident, qui a peut-être couvert le globe entier pendant des siècles, si la théorie des glacialistes n'est pas erronée! — La glace, alors, et au même titre, serait aussi un accident : et cet accident se reproduit toutes et quantes fois l'eau est exposée à une température inférieure à zéro, et cesse dès qu'elle lui devient supérieure; et cet accident sert de base à la mensuration de tous les phénomènes de la caloricité! — Je n'ai pas le courage, vraiment, de poser une discussion sur ces points, et je supplie notre honoré collègue de consentir à voir, dans les mots de neige et d'écume, un simple *accident* survenu en cours de sa démonstration. Le cavalier, voulant arriver vite, a pressé sa monture, et elle a fait un faux pas. Qu'il serre les rênes, et qu'il n'en soit plus question. J'aurais même à me reprocher d'avoir ainsi épilogué sur de minces détails, si M. Lacour n'avait groupé tout ce qui est dit dans ses pages 107 à 109, en guise de

preuves subsidiaires ou *observations*, comme il les nomme lui-même. Or, pour que ces preuves subsidiaires prouvassent quelque chose, il faudrait qu'elles ne croulassent pas sous les faits ou sous l'argumentation. Dans la critique que je fais ici, il ne faut pas que notre collègue voie un parti pris de le contredire. Ses idées, mises en circulation, je les combats, et je les combattrai s'il le faut à outrance, autant que j'ai le droit scientifique et le devoir de combattre des idées que je ne partage pas. Mais il y a pour moi un autre devoir, et je ne le méconnaîtrai pas : c'est celui d'honorer un savant adversaire, que nous savons tous (et je le sais d'une façon plus particulière que bien d'autres) si bon, si obligeant, si aimable et si aimé de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

2° Je poursuis l'examen du même alinéa de M. Lacour, et j'y lis que la lumière « imprime une teinte jaune sur tous les corps que les rayons solaires peuvent toucher. » Cela ne peut s'entendre que des *glacis* partiels que les peintres nomment les *brillants*, et cela est tout simple, parce que le soleil étant un globe enflammé, il faut bien que la lumière qu'il projette participe à la teinte du feu. Lorsqu'elle n'est pas dénaturée en chemin, la lumière solaire se réfléchit également sur toutes les surfaces colorées, sur les noires ou les rouges, comme sur les blanches. La teinte jaune des glacis partiels qu'offrent les points saillants ne prouve donc rien contre l'existence et l'autonomie de la couleur blanche. D'ailleurs, M. Lacour sait bien que le soleil est un corps doué de lumière, mais qu'il

n'est certes pas *la lumière,* substance impondérable et *sui generis*, tandis que le globe du soleil est formé d'une matière pondérable et d'une densité déterminée par le calcul.

3° M. Lacour conclut de là *(ibid.)* et des autres exemples qui seront discutés plus bas, que « le blanc semble frappé de malédiction par la nature; » conclusion sur laquelle M. Marcel de Serres fait cette plaisanterie innocente et gaie, que « la couleur noire est par-dessus tout la nuance favorite de M. Lacour. » S'il m'est permis d'emboîter le pas à cette petite joyeuseté, j'ajouterai que notre collègue n'a pas fait passer dans l'habitude de sa vie, la haine que lui inspirerait le blanc; car son crayon pur et correct a multiplié les images des belles et gracieuses lavandières ou pèlerines de l'Italie, sans jamais nous affliger d'un seul portrait de cette abominable Vénus Hottentote, que j'accepte bien pour cousine, mais dont je ne veux pas pour grand'mère. Et si malgré tout, et ne fût-ce que par respect pour sa propre théorie, M. Lacour se sentait triste et marri de n'être pas noir, je tâcherais de le consoler, en lui rappelant qu'il n'a certes pas été un des moins agréables à voir parmi les blancs, et qu'il a toute sa vie bu, mangé, dormi, marché, savamment étudié, élégamment écrit et dessiné comme un ange, en dépit de cette lamentable détérioration de son système cutané. — A l'article de l'histoire naturelle proprement dite, nous verrons sérieusement ce qu'il faut penser de la couleur que notre collègue appelle *maudite,* et qui serait pourtant demeurée celle

de la reine des fleurs, si le sang d'Adonis n'était venu y mêler une substance étrangère. Nous verrons aussi qu'il y a, dans cette fable gracieuse, toute la condamnation SCIENTIFIQUE de la théorie de M. Lacour sur le blanc, considéré comme effet de décoloration.

4° Enfin, M. Lacour prononce que « nous avons fait instinctivement, du blanc, la couleur de la mort.» Ah! c'est pour le coup que je puis dire que je ne comprends pas bien, que je ne comprends pas du tout! Il faut qu'il y ait là quelque enchaînement d'idées dont le fil m'échappe; car M. Lacour, qui sait fort bien qu'il ne parle pas à des Chinois, sait bien aussi que, quand nous sommes en deuil, nous mettons un crêpe *noir* à notre chapeau. Notre collègue veut-il ici parler de la pâleur des morts? Mais nous n'y prêtons nullement la main, ni les morts non plus, si ce n'est en quelque façon les suicidés. — Veut-il faire allusion au drap blanc dont on enveloppe la bière des humbles habitants des campagnes? Mais c'est là une économie trop souvent forcée, du léger droit que les fabriques perçoivent sur le luxe du drap mortuaire. — Serait-ce enfin que M Lacour aurait aperçu, dans nos rues, quelque enterrement de jeune fille? Mais alors ce serait confondre la virginité avec la mort, comme nous avons vu confondre, tout à l'heure, l'incolore avec le blanc.

(B. Minéralogie et Géognosie.)

Dans cette courte partie de son travail, le professeur de Montpellier énumère sommairement les subs-

tances minérales à grandes masses, qui nous présentent si fréquemment la couleur blanche, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur du globe : les feldspaths de certaines variétés, les gypses, les carbonates de chaux, les sables, les sels gemmes, les stalactites et quelques plantes des souterrains, dont la blancheur égale parfois celle de la neige. Puis il cherche à contre-balancer l'assertion de M. Lacour, en montrant le très-petit nombre des corps bruts auxquels la couleur noire est réellement propre (p. 8).

Il faut bien que votre Rapporteur vous l'avoue, Messieurs : tout cela ne répond pas du tout aux allégations de M. Lacour, qui voit tout aussi bien que nous qu'il y a beaucoup de pierres et de terres blanches dans le monde, mais qui argumente de leur enfouissement à l'abri de la lumière solaire, et, dit-il, hors de la portée de la vie, pour prouver que presque tout ce qui est blanc est dans un état anormal ou artificiel (p. 107).

Il faut bien aussi que votre Rapporteur vous le déclare : cette idée est aussi peu fondée que toutes celles que j'ai déjà combattues directement, et je suis forcé de le prouver, puisque M. Marcel de Serres ne l'a pas fait.

Je ne prétends pas contester l'action de la lumière sur la coloration des végétaux, ni l'influence qu'a son absence, en certains cas, pour *blanchir* quelques-unes de leurs parties : ce sont des faits patents et dont je m'occuperai dans l'article botanique de mon Rapport. Mais je prétends prouver sans renfort de grands mots,

parce que cela est patent aussi, que les substances colorées, fortement colorées, sont très-communes aussi dans les entrailles de la terre, bien qu'entièrement à l'abri des influences de la lumière et de la vie. Je ne vous donnerai pas l'ennui inutile de leur énumération, parce que vous savez tous, comme M. Lacour et comme moi, ce que sont les minéraux colorés et la plupart des racines de végétaux vivaces.

Quoiqu'en dise M. Lacour, il y a quelque chose dans les minéraux qu'on pourrait, toutes proportions gardées, appeler une vie à leur manière : c'est leur *état normal*, puisqu'ils ont une croissance, mécanique à la vérité et par juxtaposition, et qu'ils sont soumis à des décompositions diverses. Là où est la normalité, là aussi se trouve l'espèce d'existence propre à chaque chose créée, et ce n'est pas la lumière qui la communique aux substances sur lesquelles elle n'agit pas. Cela est si vrai, qu'il y a, comme nous l'avons vu, des substances colorées et des substances blanches; il y en a même d'incolores, telles que le diamant et le cristal de roche, dans le sein de la terre.

Ceci posé, M. Lacour peut me dire qu'il y a deux sortes de chaleur : la chaleur latente, obscure, et la chaleur visible, lumineuse, enflammée; que toutes deux existent dans l'intérieur du globe, et que la seconde peut avoir coloré les minéraux autres que blancs, d'autant que les teintes claires ou blanches appartiennent d'ordinaire aux pierres des terrains de sédiment aqueux, qui n'ont pas été remaniées par les feux souterrains.

J'en conviens, et cela est d'autant plus spécieux, que

les roches métamorphiques et volcaniques, les anthracites, les substances enfin qui témoignent de l'action du feu le plus violent, sont en général pourvues d'une coloration foncée, ainsi que M. Marcel de Serres le fait remarquer lui-même. Mais ce qui est vrai en général dans les minéraux pris en masse, peut être démenti par les détails, et c'est ce qui a lieu, en effet, pour un nombre considérable de substances cristallisées dans des conditions *ignées*, et qui sont cependant d'un blanc très-pur. Or, en fait de théorie, la preuve fournie par un objet de détail vaut autant que la preuve fournie par une masse.

D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que M. Lacour, tout en plaidant la décoloration *par absence de lumière,* fait aussi un appel PARFAITEMENT CONTRADICTOIRE au premier, en invoquant la décoloration *par excès de lumière.* Je veux parler ici des « corps blancs, le linge, le papier, dont nous faisons, dit-il, un si grand usage, et qui sont dus à l'industrie » (p. 107). Je sais bien que le blanchiment des pâtes à papier et l'accélération du blanchiment des toiles, sont le résultat d'opérations chimiques qui n'ont rien de commun avec l'action naturelle de la lumière; mais M. Lacour sait aussi, comme nous tous, que le blanchiment normal et naturel des toiles s'opère par leur exposition à la rosée et à la lumière; et on a toujours soin de les déposer, non pas à l'ombre et au nord, mais bien sur les surfaces soumises, le plus longtemps possible, à l'action la plus vive des rayons solaires.

En présence de ces faits diamétralement opposés

l'un à l'autre, quelles doivent être nos conclusions?

Premièrement, c'est qu'il n'y a aucun parti à tirer de ces faits, pour ou contre l'influence NÉCESSAIRE de la lumière dans la production naturelle du blanc ou des couleurs foncées. Cette conclusion ressort si naturellement des faits exposés, que j'ai jugé inutile (et je suis convaincu que vous en jugerez comme moi) d'entrer dans le détail, d'opposer un tel nombre ou une telle masse de substances naturellement blanches, à un tel nombre ou à une telle masse de substances naturellement noires. Il m'a semblé superflu d'exposer, relativement à leur rapprochement et à leur combinaison souvent si compliquées, des exemples de superposition, d'enchevêtrement, de percement par des veines ou filons discolores, de cuisson égale ou inégale produite par le métamorphisme, etc.; exemples que l'étude de la géognosie nous présente en si grande abondance. C'eût été abuser de votre patience, pour avoir le plaisir de prononcer de grands mots tirés du grec ou empruntés à l'allemand. Tout cela n'eût servi à rien de mieux pour la démonstration, et une conviction toute de bon sens a pu se former dans votre esprit, Messieurs, à l'aide des exemples familiers que j'ai mis sous vos yeux.

Secondement, il y a une autre conclusion qui ressort tout naturellement des faits patents auxquels j'en ai appelé : c'est que le blanc existe aussi bien dans la nature, que le noir ou toute autre couleur; c'est que le blanc est une couleur qui peut être produite par des causes variées, mais dont aucune n'est *hors de la na-*

ture; car on voudra bien m'accorder, sans doute, que le feu central qui cause les soulèvements des montagnes et le métamorphisme des roches, est un agent aussi *naturel* que le froid qui congèle l'eau, ou la pluie qui mouille la terre. Tout ce qui résulte de l'action des causes naturelles est aussi naturel que ces causes, et un écheveau de soie blanche écrue n'est pas plus anormal dans l'ordre de la nature, que l'écheveau de soie écrue dont la teinte rivalise avec celle de l'or bruni.

J'imiterai donc la réserve de M. Marcel de Serres, et je ne pousserai pas plus loin l'examen des preuves subsidiaires *minéralogiques* de M. Lacour.

(C. BOTANIQUE.)

Nous voici maintenant mis en présence du règne végétal, et M. Lacour, qui savait bien qu'il n'y trouverait pas beaucoup d'alliés (je veux dire de couleurs noires), ne lui a consacré que quatre mots dans ce seul membre de phrase : « Le blanc ne se rencontre naturellement sur la terre, que dans des parties très-minimes, comme certaines fleurs, quelques graines, la membrane albuginée de l'œil, etc. » (p. 107, *suprà*). Nous avons vu, en effet, que notre collègue attribue à l'industrie le blanchiment des matières végétales, linge et papier.

M. Marcel de Serres, dans sa réponse, ne s'est guère étendu davantage sur ce point important : « Le vert, dit-il, p. 9, est la couleur dominante des plantes, tout comme le blanc embellit la plupart des fleurs. Il

en existe à la vérité une foule de roses, de rouges ou de bleues, mais on n'en voit pas de noires. Cette nuance est même si rare dans le règne végétal, qu'il n'y a guère que quelques champignons et la truffe qui en présentent des exemples. » — Ceci, Messieurs, n'est pas très-exact, ou plutôt, n'est pas complet; car il eût fallu parler des graines, dont M. Lacour a parlé, lui, et parmi lesquelles les noires sont bien plus nombreuses que les blanches; il eût fallu mentionner un grand nombre de racines dont l'écorce présente la première de ces couleurs; il eût fallu dire que, dans les innombrables tribus des cryptogames épiphytes, la couleur noire est éminemment dominante. Mais, comme je l'ai déjà fait voir, je n'attache guère d'importance au nombre ou à la masse des exemples allégués; ce que j'exige d'eux, c'est seulement qu'ils démontrent l'existence d'un fait, et qu'ils servent à expliquer ce fait par un principe scientifique : or, M. Marcel de Serres ne les a point employés dans cette seconde direction, et c'est à quoi je vais suppléer.

Il y a des fleurs blanches : je crois, avec M. Marcel de Serres, que ce sont les plus nombreuses; mais peu importe, et M. Lacour les voit tout comme nous. Ce qu'il importe de déterminer, c'est si ces fleurs ont une couleur, ou si elles n'en ont pas; en d'autres termes, si le blanc est une couleur, ou s'il n'est que l'absence de la couleur. J'ai dit, dans l'article *physique*, que M. Lacour a confondu le *blanc* avec l'*incolore*; il me faut maintenant prouver mon dire en matière *végétale*.

1° J'ai promis de montrer, par des exemples fort

simples, que le blanc est une couleur, parce que l'objet blanc qui se détruit subit une dégradation, une détérioration de ce blanc avant de disparaître entièrement. Point de démonstration scientifique sur chacun de ces faits; des énonciations suffiront : — la neige se fond en eau, qui est incolore; — le lait tourne et se décompose en sérosité, qui est incolore ou jaunâtre, et en grumeaux, qui conservent la couleur blanche jusqu'à ce qu'ils soient détruits eux-mêmes par une fermentation chimique, ou par les moisissures de diverses nuances qui s'y développent; — dans le lait encore, il y a une autre série d'évolutions possibles : ses éléments se désagrégent en sérosité dont nous avons déjà parlé, en fromage qui reste dépositaire de de sa couleur blanche, et en beurre qui en prend d'ordinaire une jaune; — la craie se résout en acide carbonique et en chaux, puis celle-ci en oxygène et en calcium; — les feuilles blanchies par un état morbide, comme les feuilles de zostère blanchies par l'air salin, comme les champignons blancs dans leur état de vie et de santé, se ramollissent, se liquéfient, et les phénomènes de transparence et d'incoloration qui se manifestent pendant ces différentes phases de la destruction, aboutissent avec elles à l'existence d'un résidu quelconque qu'on appelle *humus*, et qui est noirâtre.

On me dira que ce n'est pas une destruction complète, puisqu'il demeure un résidu. Mais tant que le monde durera, nous ne pourrons constater la *destruction absolue* d'aucune parcelle de matière : il n'y a que dissolutions et réorganisations. Or, quand un objet

matériel perd sa forme, sa masse, ses apparences, ses propriétés physiques et chimiques, on ne peut pas exiger de lui une destruction plus complète de son existence individuelle.

Il résulte de ceci, que l'apparence *blanche* est l'état normal de certains corps, qui la perdent en marchant vers leur destruction; — qu'elle est l'état passager et maladif de certains autres, qui auront encore à la perdre avant d'être totalement détruits; — qu'elle constitue donc une *couleur* soumise à la détérioration, à la dégradation par voie d'*incolorité*, à la disparition totale enfin.

2° La démonstration expérimentale que vous venez d'entendre est, Messieurs, une preuve *descendante;* voici maintenant une preuve *ascendante :* « Le vert, a dit M. Marcel de Serres, est la couleur dominante des plantes. » Pour être plus catégorique, il faut dire que le vert est la couleur normale de la végétation dans presque toutes les plantes d'une organisation supérieure, et dans un bon nombre de celles d'une organisation inférieure. Examinons cette couleur dans les végétaux les plus élevés de la série, dans les phanérogames.

Au moment où la plantule se développe dans la graine en germination, elle est blanche. Alors, son état est normal *par rapport à la vie*, si j'ose dire ainsi : elle est déjà susceptible de se détériorer, de mourir, et dans ce cas, elle n'arrivera à la destruction qu'à travers la perte de cette couleur blanche, la transparence, l'incolorité, la dissolution de ses parties. Alors

donc, le blanc ne représente pas, pour cette plantule, l'état de décomposition, mais, au contraire, celui de composition normale. Seulement, la lumière, qui agit chez les végétaux vivants en qualité d'excitatif pour le développement des couleurs foncées, n'a pas eu encore assez d'action sur la plantule, pour y faire développer la matière colorante *verte* qui doit y être surajoutée, et qui fera disparaître le blanc. Ceci explique en même temps, moyennant qu'on renverse l'exposition des faits, toute la théorie de l'étiolement, du blanchiment des salades et des choux : je n'y reviendrai donc pas, *brevitatis causâ.*

Mais cet état *blanc,* passager, incomplet quoique normal, de la plantule, n'est point l'état normal auquel est destinée la plante adolescente, et à plus forte raison adulte : le vert se surajoute, se substitue au blanc.

Quand le végétal est arrivé à posséder toutes ses conditions de perfection, quand il a atteint son âge de puberté, il se dispose à produire des fleurs. Les premiers rudiments perceptibles au microscope et qui doivent produire les pétales, sont de petits mamelons blancs comme l'était la plantule, parce que, comme elle, ils sont encore privés de lumière (voyez Duchartre; *Organisation des Malvacées. Ann. des sc. nat.,* 3e série). Mais la lumière agit peu à peu et comme par endosmose à travers le calice, et les pétales, bien avant d'acquérir leur taille normale, revêtent la livrée de la végétation adulte, c'est-à-dire la couleur verte. Remarquons que cela est complétement régulier et

normal, puisque, d'après Candolle et tous les botanistes physiologistes, les organes appendiculaires, floraux et carpellaires ne sont autre chose que des feuilles qui se modifient pour les fonctions spéciales auxquelles elles sont appelées.

Quand approche le moment de l'éclosion de la fleur, tout s'y pare pour les noces, comme l'a dit si élégamment Linné; tout s'y revèt des plus beaux atours que permettent la condition de chaque organe et la nature propre de chaque espèce. La vigne, qui réserve ses splendeurs pour l'époque de la maturité de son fruit, conserve modestement, dans ses pétales, la simple couleur de la végétation, et ne permet qu'à ses anthères de revêtir une teinte légèrement dorée; car il en est, Messieurs, des étamines comme des pétales, comme des calices, comme des feuilles carpellaires qui envelopperont les graines. Dans tous ces organes, on verra briller le jaune, le bleu, le rouge, le violet, le blanc. Le *blanc*, Messieurs, ne l'oubliez pas! Et qui osera dire, même au point de vue de la physiologie et de la philosophie de la science, que la nature admet, au nombre de ces parures de noces, une détérioration, une dégradation, un affaiblissement, un pas vers la mort?

Je vous ai dit qu'avant d'être blancs, jaunes, bleus, rouges, violets ou bruns, n'importe de quelle nuance, tous les pétales sont d'abord verts. Voici maintenant la règle ordinaire de l'action de la lumière sur la transformation de ce vert en une autre couleur qui tranche avec lui. Cette action et celle de la chaleur y sont plus

ou moins utiles, selon les espèces, qui exigent plus ou moins de l'une ou de l'autre pour accomplir les phases de leur végétation. En voici une preuve qui m'a paru concluante, et que j'ai publiée, l'an dernier, dans mon *Supplément* au Catalogue des phanérogames de la Dordogne (*Act. Soc. Linn. de Bordeaux*, t. XV, p. 406) : « Le 2 février de cette année 1849, à la fin d'un hiver qui mérite à peine ce nom, et pendant lequel il n'y a eu que quelques faibles et rares gelées, j'ai trouvé un pied en fleurs de Fraisier sauvage (*Fragaria vesca* L.), dans les broussailles dont est obstruée la rigole qui débouche d'une vigne dans un chemin creux. Les fleurs, petites et mal développées, me frappèrent par leur couleur *jaune-verdâtre*. J'ai recueilli l'échantillon, et les pétales, en se desséchant, se sont encore plus rapprochés de la couleur *verte* [1]. Je ne cite point ce fait comme un passage (qui serait fort extraordinaire) du *blanc* au *jaune;* mais je crois tout simplement que les pétales n'ont pas eu assez de chaleur et de lumière pour passer, pendant leur développement, du *vert* au *blanc*, et que les brouillards, qui ont été longs et forts, les ont jaunis. On sait que les fleurs qui se développent pendant une saison trop froide pour que la fécondation s'opère, durent beaucoup plus longtemps que les autres, et que leurs pétales sont moins caducs; je ne fus donc pas étonné de retrouver quelques fleurs semblables, sur la même touffe, vers la fin du même mois. »

[1] C'est tout simple, parce que les fleurs tendent, le plus souvent, à se *décolorer* par la dessication.

Tels sont, Messieurs, les effets ordinaires de la lumière sur la coloration des fleurs. En voulez-vous d'absolument contraires? Il y en a aussi, et en voici quatre, que j'ai observés moi-même.

Les *Epilobium montanum* L. et *lanceolatum* Seb. et Maur. m'ont offert habituellement, à l'ombre ou au nord surtout, une corolle d'un blanc à peine rosé. Mis en presse, je leur retrouve, le lendemain, une teinte rose plus foncée, presque aussi intense que la nuance normale de ces espèces. (*Ibid.*, p. 418.)

Nous avons, à l'Académie, assez de médecins pour qu'un fébrifuge estimé, la *petite Centaurée*, y soit parfaitement connu. Une variété linnéenne de cette espèce, qui est devenue le *Chironia ramosissima* de la *Flore française* de Candolle, m'offrit, un jour d'été, une sous-variété naine, dont les fleurs étaient presque d'un blanc de lait. Elle croissait en abondance sur une plate-forme de rochers exposés à la plus vive ardeur du soleil, et d'où on avait enlevé presque toute la terre qui les recouvrait, pour la porter dans un champ voisin. Je recueillis 60 ou 80 échantillons de ma jolie trouvaille, et les roulant dans du papier, je les mis dans ma poche. Quand je rentrai chez moi, deux heures après, pour les mettre sous presse, toutes les fleurs avaient repassé au rose tendre, qu'elles ont conservé à l'état sec.

La rare variation blanche, à peine teintée de jaunâtre, du Laitron commun (*Sonchus oleraceus* L.), que j'ai trouvée en été à Talence, en hiver à Lanquais, et toujours dans des lieux parfaitement exposés à la lu-

mière, a repassé au jaune pâle dès le lendemain de sa mise sous presse.

Enfin, la Ravenelle qui infeste nos champs (*Raphanus raphanistrum* L.), offre, à La Teste, une variation d'un rose-lilas très-tendre. J'en trouvai, le 3 août dernier, un seul pied d'un rose vif, presque rouge : en presse, il a passé au rouge-violacé très-intense.

Ces exemples, je le sais, sont bien opposés à ce qui se passe en général sous la presse du botaniste, où les fleurs se décolorent le plus habituellement; mais cette décoloration consiste-t-elle en ce qu'elles deviennent blanches, de rouges, de bleues ou de jaunes qu'elles étaient? Non, certes! Elles pâlissent, ou noircissent, ou deviennent mortes et transparentes; ou bien enfin passent du violet au blanc ou au rouge : jamais elles ne deviennent ce qui s'appelle *blanches*. Quand on veut observer ce dernier mode de changement, c'est sur les fleurs vivantes et en cours de végétation qu'il faut le rechercher. Le blanc des pétales fanés du Cytise n'est point un blanc *vivant;* c'est une pâleur de mort. Quand une couleur mêlée au blanc disparaît dans une fleur vivante, c'est la couleur supplémentaire qui *s'évapore*, pourrait-on dire, et qui laisse seule, à nu, la couleur fondamentale. Quand le blanc ne se développe pas, le vert *foliaire* persiste sur le pétale qui aurait dû *se colorer en blanc*. Cet arrêt de développement dans la couleur coïncide ordinairement avec un arrêt de développement dans la taille, comme on le voit au *cœur* des renoncules, des anémones, des dahlias, des violettes, lorsque ces diverses fleurs sont doubles; — ou bien

avec un développement anormal et une modification de forme, comme on le voit dans la monstruosité des divers organes de la fleur, connue de tous les botanistes, et décrite dans la *Tératologie végétale* de M. Moquin-Tandon, sous le nom de *virescence* ou *chloranthie*.

M. Kirschleger dit à ce sujet, dans sa *Flore d'Alsace* (4e livr., p. 181, 1850) : « Le Triolet (*Trifolium repens* L., dont la fleur est blanche,) et le Trèfle des prés (*T. pratense* L., dont la fleur est rouge), sont très-sujets à la *virescence*, c'est-à-dire à la *métamorphose rétrograde* des sépales et des carpelles vers la forme des feuilles de végétation trifoliolées. » Ce savant botaniste n'envisage ici la *métamorphose rétrograde* que sous le rapport *organique;* et ce que j'appelle un *arrêt de développement* dans la couleur, coïncide parfaitement avec ce *pas en arrière* dans l'échelle des formes. Il serait donc tout à fait irrationnel de penser que ce *pas en arrière*, dans la forme, fût concomitant d'un *pas en avant*, dans la couleur. Pour M. Lacour, cependant, il y a *progrès* du blanc au vert, de l'incolore à la coloration. Pour moi, au contraire, et pour la nature, il y a progrès du vert au blanc. C'est ainsi qu'on voit les feuilles florales ou bractées se colorer de plus en plus en approchant du sommet de l'axe, et revêtir la coloration des fleurs elles-mêmes, rose ou violette dans le *Salvia horminum*, rose-vineux dans le *Salvia involucrata*, écarlate dans le *Salvia colorans*, blanche dans l'*Asphodelus ramosus*, etc.

De tous ces faits et de leurs conséquences, je con-

clus que le blanc existe, comme couleur propre, dans le règne végétal comme dans les substances inorganiques, et qu'il ne sert nullement de diagnostic à la dégénérescence des tissus végétaux.

(D. ZOOLOGIE.)

Ici, nous n'avons pas tant affaire, M. Marcel de Serres et moi, à M. Lacour, qu'à son bailleur de fonds le docteur Link, célèbre naturaliste-philosophe allemand. M. Lacour, en effet, n'intervient en son propre nom que pour deux choses : la canitie, qu'il regarde comme accidentelle, et la membrane albuginée de l'œil; tout le reste est emprunté au savant académicien de Berlin.

M. Marcel de Serres présente des observations beaucoup plus développés sur le règne animal que sur le règne végétal; et en effet, puisqu'il se mettait à la recherche du noir, il avait beaucoup plus à constater dans le premier que dans le second. Il n'a pourtant pas de peine à prouver que la livrée noire est encore, et relativement, d'une certaine rareté chez les animaux. A cet effet, il passe en revue leurs divers ordres, et montre que les grandes et fréquentes variations de couleur qu'on observe chez certaines espèces, sont dépendantes de la domestication, cette *civilisation des animaux*. L'observation dont il s'agit est un argument connu dès longtemps, et l'un de ceux qui ont le plus puissamment battu en brèche, au nom des sciences humaines, les rêveries des fabricateurs d'es-

pèces, aux yeux de qui le genre humain ne semblait pas assez riche avec son type zoologique unique.

Tout en recherchant les animaux tout noirs, notre confrère de Montpellier recherche aussi les animaux tout blancs, et, dans sa revue, il tient compte des cas nombreux d'albinisme que la science a constatés. Il fait remarquer pour le cygne commun, comme je l'ai fait pour les végétaux, que son état adulte, parfait, est le blanc, tandis que jeune et imparfait, il est gris. Quant au cygne de la Nouvelle-Hollande, il débute dans la vie par des teintes claires, pour arriver à sa coloration parfaite, qui est le noir.

Il y a deux espèces d'albinisme : 1° l'albinisme temporaire, comme celui de la perdrix des hautes montagnes (genre *Lagopède*), qui devient toute blanche en hiver, et dont le plumage se change en été, en automne et au printemps, en trois livrées différentes, chamarrées diversement de couleurs sombres; — et 2° l'albinisme permanent. Celui-ci est pathologique chez les hommes; mais on conviendra qu'il n'affecte guère la santé des lapins, des souris, et autres animaux qui le présentent en concomitance d'un autre caractère : la rougeur des yeux.

Si on en voulait croire les ennemis du blanc, le docteur Link en particulier, il y aurait une troisième espèce d'albinisme, et ce serait celui de *tous les animaux* que nous voyons *constamment blancs;* albinisme permanent, albinisme *chronique* s'il en fut jamais! En effet, le docteur Link dit ceci : « Les chevaux blancs, les bœufs, les lapins, les souris de la même couleur,

sont, sans doute, une altération de la forme primitive; et peut-être que, dans l'origine, aucun mammifère n'eut une couleur blanche. »

Il y a plusieurs remarques à faire sur ce passage qui a séduit M. Lacour, en flattant sa prédilection pour la couleur noire, au point de se faire admettre par lui comme preuve subsidiaire. Or, Messieurs, une prédilection flattée, c'est presque une passion flattée. On éprouve alors une sorte de sensation qui fait trembler la main quand elle tient la balance pour peser la valeur d'un argument. Le plateau ne s'abaisse pas assez vite : on y jette la prévention, cette autre épée de Brennus, et l'appoint se trouve fait. Évidemment, M. Lacour demandait à la zoologie une preuve, et au lieu d'un *atqui* et d'un *ergò*, le docteur Link lui glisse dans la main un « peut-être! » Et M. Lacour accepte ce « peut-être, » l'endosse, et le met en circulation sur la place.

A ce compte, qui pourrait m'empêcher de dire, si cela me faisait le moindre plaisir, que « peut-être, » dans l'origine, tous les mammifères furent roses, ou bleus? On a bien dit que, « peut-être, » il y a des hommes dans la lune! Et, au fait, personne ne s'est présenté pour prouver qu'il n'y en a pas.

A ce compte, encore, l'hermine aurait jadis été toute noire; puis le mal se serait montré à la pointe du museau et aurait gagné de proche en proche, en sorte que la pauvre bête ne jouit plus que dans le bout de sa queue, de l'intégrité primitive de sa santé et de son organisation normales. Prenons donc patience pendant

quelques milliers d'années, et les rois n'auront décidément plus, pour diaprer la doublure de leur manteau, que des queues de chats noirs; grand et beau triomphe pour les ennemis de la royauté!

Mais ce n'est pas tout, Messieurs. Vous riez avec moi du « peut-être. » Voyez ses conséquences, et sur quoi elles permettraient au naturaliste de compter! Il y aurait des animaux dont le type n'existerait plus et dont nous n'aurions plus que les *monstres :* tel serait l'ours polaire, qui est entièrement et toujours blanc. Or, en vous citant ce grand quadrupède, je ne veux pas parler des deux *albinos* de l'ours *noir* (*Ursus niger* G. Cuv.), que nous avons vus à Bordeaux pendant une des dernières foires; pauvres créatures affublées du grand nom d'ours polaires, mais qui n'avaient jamais vécu des produits ichtyologiques de la mer glaciale. Leur front droit et bombé en faisait de véritables ours, et n'avait nul rapport ostéologique avec le front fuyant et oblique de l'ours polaire (*Ursus maritimus* L.), qui constitue maintenant un genre distinct (*Thalarctos* Gray). C'est de ce dernier que je parle quand je dis qu'il est constamment blanc; et si jamais on en trouvait un spécimen noir, je pourrais bien défier le professeur Link de prouver que ce fût un *retour au type,* plutôt qu'un cas de *mélanisme.*

A propos de *retour au type,* il faut que j'aille au-devant d'une objection : le professeur allemand pourrait me rappeler les *types réguliers* des familles de plantes, auxquels la botanique transcendante ramène actuellement les fleurs irrégulières. Je suis loin de nier

la vérité d'une théorie dont j'ai publié moi-même quelques applications; mais je dis que ces déviations du type *théorique*, *absolu*, sont normales, primitives, et constituent seulement la variété de plan dont Dieu a embelli ses œuvres. Si les fleurs dites *irrégulières* n'étaient pas *primitives*, l'anthologie deviendrait bien monotone, et nous n'aurions plus que des monstres en fait de Légumineuses, de Labiées, de Personnées, etc., etc. Nier l'existence primitive des *types réels d'exécution*, parce qu'il y a des *types théoriques d'organisation* qui servent à expliquer les irrégularités apparentes des premiers, c'est agir aussi follement que celui qui briserait une horloge, pour montrer séparément toutes les pièces qui la composent : *summum jus, summa injustitia.*

Qui ne voit, en effet, que l'albinisme, pour certains animaux destinés à vivre sur les neiges, a pu entrer dans le plan primitif de la création, plan qui, pour ces animaux, est tout providentiel, de même que les couleurs sombres affectées à certains autres? N'est-il pas vrai que l'animal blanc, qui vit sur une surface blanche, a bien plus de chances pour n'être pas aperçu, soit qu'il se cache pour éviter les attaques de ses ennemis, soit qu'il veuille dissimuler ses préparatifs de surprise à l'égard d'une proie indispensable à sa subsistance? Il en est de même de la rainette qui se tient sur les feuilles, du poisson plat qui se cache dans la vase, etc.

Allons plus loin, et poursuivons, s'il est possible, les allégations du docteur Link jusque dans leurs der-

niers retranchements. « Dans les espèces animales, dit-il, la modification noire est la première, la blanche ne vient que plus tard; elle est comme une dégénérescence. » Et pourquoi cela, s'il vous plaît? Pourquoi le noir a-t-il l'antériorité sur le blanc? Est-ce parce que le jeune cygne est gris et le vieux cygne blanc, parce que le jeune homme a les cheveux noirs et que le vieillard les a blancs? Mais le jeune merle et le jeune cygne de la Nouvelle-Hollande ne sont pas noirs dans leur jeunesse et ne le deviennent qu'à l'âge adulte. D'ailleurs, en appliquant à la variation *entre individus différents* les phases successives de la *variation dans le même individu*, on confondrait deux choses fort distinctes. Quoi de *premier*, quoi de *second*, dans le fait de deux individus de même espèce, dont l'un offrirait un cas de mélanisme, et l'autre un cas d'albinisme? Et si l'albinisme est une dégénérescence, parce que les yeux deviennent rouges au lieu de conserver la couleur habituelle de l'iris dans le type de l'espèce, cela prouve-t-il quelque dégénérescence dans le cas de l'homme blanc, qui certes n'a pas les yeux rouges, à moins qu'il ne soit affecté d'albinisme *pathologique*?

Je regrette d'avoir laissé à la campagne l'exemplaire que je possède d'un autre ouvrage du docteur Link. Je voudrais, par la lecture de quelques observations droites, de quelques déductions simples et logiques, *me reposer* de cet incroyable alinéa reproduit par M. Lacour, et qui ne justifie que trop le reproche souvent adressé à une partie des philosophes allemands : celui d'être idolâtres du genre nébuleux. Il y a une belle et

instructive allégorie dans l'une de ces bizarres histoires de ruelles, que la Mythologie nous raconte. Vous savez, Messieurs, ce qu'il arrive quand on épouse une nuée?... L'époux, Ixion, sera condamné à tourner éternellement sur la roue, fournissant ainsi une carrière sans résultats comme sans fin; et les Centaures, fils du coupable, seront des espèces de monstres.

En parlant des poissons, qui, comme les oiseaux, sont souvent parés des plus vives couleurs, M. Marcel de Serres énonce un rapprochement bien vrai et bien remarquable : « Ainsi, dit-il, les deux classes de vertébrés qui vivent dans les milieux les plus opposés, l'un inondé de lumière, et l'autre qui en est privé, du moins à une certaine profondeur, ont cependant leurs robes parées des plus belles et des plus riches nuances. La nature sait donc arriver à ses fins par les moyens les plus divers et les plus opposés. » — Notre collègue rappelle également un fait curieux et confirmatif du peu d'influence de la lumière sur la distribution des couleurs animales, lorsqu'il fait remarquer que, dans beaucoup de coquilles, le noir est à l'extérieur, tandis que le blanc, le nacré, l'IRISÉ même, sont à l'intérieur.

J'arrive à dire quelques mots de la canitie, preuve alléguée par M. Lacour en faveur de la dégénérescence qu'il donne comme caractère concomitant de la couleur blanche. Cet argument a beaucoup plus de valeur que tous les « peut-être » du docteur Link, car la vieillesse est la décadence de l'individu. Je ferai cependant observer, sans oser rien affirmer sur ce point, qu'il est juste, dans une question de cette nature, d'ob-

server le cheveu en lui-même, plutôt que sous le rapport de la constitution de l'individu auquel il appartient. Les cheveux blancs ne sont pas plus caducs que les noirs, et si on laisse pourrir des cheveux noirs, ils ne deviendront pas blancs avant de se dissoudre. On pourrait donc inférer de là, ce me semble, que les cheveux de l'homme qui vieillit sont sujets à un changement de couleur, changement fort peu avantageux sans doute, mais non à une détérioration proprement dite de leur organisation normale.

§ IVe. — *IIIe Partie de la Note de M. Marcel de Serres.*

(E. GÉOLOGIE.)

Je demande à votre patience un effort de plus, Messieurs ; nous avons encore une côte à monter, mais c'est la dernière pour laquelle il me soit permis d'en appeler aux forces de mon attelage.

La minéralogie et la géognosie ont été interrogées par nous sur les couleurs qu'offrent les corps bruts, à l'extérieur comme à l'intérieur de la terre. Il nous faut maintenant retourner à l'homme, non pour l'étudier sous les rapports zoologique et spécifique, mais bien pour observer les relations nécessaires qui existent entre lui et le globe qu'il habite : c'est ici que la géologie doit intervenir. Il est fort joli de dire, avec M. Lacour (p. 106) : « Le monde actuel est bien vieux, quoiqu'on en dise, et l'espèce humaine doit être bien vieille aussi. » Non - seulement c'est joli ;

mais, en tant que vérité banale et relative au nombre d'années que chacun de nous passe sur la terre, cela peut se dire. Cependant, comme nous parlons *science,* il ne faut pas conclure à l'encontre des dires de la science, et il y a un certain *quoiqu'on en dise,* qui se cache en espiègle derrière la devanture banale de la phrase, et qui mérite quelque attention. La science, qui n'a pas à s'occuper de personnifier le nominatif indéterminé *on,* ne se soucie que de la valeur de ce que dit ce personnage, et il en dit souvent *plus qu'il n'est gros,* à l'exemple de son ménechme des *Femmes Savantes.* M. Marcel de Serres, à qui ce petit manége du malin n'a pas échappé, lui répond avec la gravité qui convient à la science, quand un écolier oublieux vient lui redemander ce qu'elle lui a déjà appris. Il prend le *quoiqu'on die* par le bout de l'oreille, et lui répète que le globe a subi consécutivement plusieurs grands événements qui l'ont amené à son état actuel, absolument comme l'épingle dont je vous parlais en commençant, a subi diverses manipulations avant d'arriver à son état parfait. Il lui explique de nouveau que, quand la surface de la terre était encore en fusion, elle n'admettait, ni l'existence des végétaux, ni celle des animaux. Puis, quand il y a eu de l'eau, de la terre sèche, des îles émergées, une température moins brûlante, il est apparu des créations végétales et des créations animales, toutes fort différentes de ce qui existe aujourd'hui. Et puis, à mesure que les terrains de sédiment se déposaient et que l'épuration de l'atmosphère s'opérait à l'aide de la fixation, dans les calcai-

res, de l'acide carbonique surabondant (Adolphe Brongniart, *Végétaux fossiles*), les créations végétales et animales venues en remplacement des premières, ont reçu une organisation moins éloignée de celles que nous voyons exister à présent. Ces êtres vivaient dans des conditions telles que leurs prédécesseurs n'auraient pu y vivre, et qui n'auraient pas suffi à ceux qui furent leurs successeurs. Il ne faut pas oublier cette circonstance essentielle, Messieurs; et tout ce que je dis ici, c'est le résumé des faits acquis, conquis par la science sur l'ignorance des siècles précédents en matière de géologie. Ce n'est pas ma faute si le *quoiqu'on die*, qui méprise un peu le bon vieux temps, a déjà oublié ce que le progrès des lumières lui a appris, petit ingrat qu'il est! A chaque renouvellement d'espèces, je ne saurais donc assez le répéter, les conditions physiques d'existence se trouvaient modifiées, et l'organisation des espèces nouvelles était en rapport avec le nouveau mode. Aussi, jamais de modifications graduées, jamais de *progrès* dans l'organisation d'une espèce. Relisez à ce sujet, Messieurs, les excellents et solides résumés des faits de la science moderne, que M. Marcel de Serres a consignés dans les pages 246 à 252 de son *Mémoire sur l'ancienneté des races*. Vous y verrez que les individus se succèdent, mais que l'espèce est toute d'*une pièce;* elle n'a d'élasticité que dans les limites du cercle de la *variété*, de la *variation;* et comme, à cette époque, il n'y avait pas de créature *intelligente*, puisque l'homme n'existait pas, — comme il n'y avait, ni civilisation, ni domestication, les

limites de ces variations aujourd'hui fort étendues, restaient bornées aux simples effets des causes purement naturelles. Il est d'ailleurs bien authentiquement prouvé que plus une chose est ancienne, plus elle est simple, uniforme, généralement répandue, et plus elle se rapproche de l'unité. Cela est vrai pour les faits physiques : l'histoire naturelle et la géognosie le démontrent expérimentalement. Cela est vrai pour les faits étrangers aux sciences physiques, comme les croyances, les mœurs, les usages, les opinions: l'histoire des hommes le démontre d'une façon qui équivaut à l'expérimentation directe d'un fait matériel.

Permettez-moi, Messieurs, de citer en passant une opinion à laquelle M. Lacour est complétement étranger, et qui constitue l'une des absurdités les plus énormes que l'esprit de système ait jamais produites; c'est celle-ci : que la race nègre, supposée la plus ancienne de toutes, aurait appartenu à un monde *antérieur* dont elle serait un débris; en d'autres termes, la race nègre aurait traversé, sans être éteinte, une des révolutions géologiques du globe, un changement d'*époque géologique*. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'existe plus un seul géologue qui, en présence des faits acquis de la science moderne, osât mettre en avant une pareille hypothèse sur une quelconque des races géologiques; mais tout récemment, quelques botanistes purs (je ne dis pas botanistes-géologues) ont cru pouvoir demander la révision du jugement en ce qui concerne quelques espèces végétales de l'époque du *trias*. J'ai répondu, en combinant les principes de la géologie avec

les faits que fournit l'expérience, et j'aurai l'honneur d'offrir à l'Académie, lorsque les *Actes* du Congrès de Nancy seront publiés, les preuves de ce que je ne puis ici qu'énoncer. Ces preuves sont telles, que je ne présume pas que la question soit jamais présentée de nouveau.

Reprenons : les révolutions géologiques ont, en se succédant, amené enfin le globe à son état actuel, aux conditions qui permettent l'existence d'une créature organisée comme l'est l'homme. Tout était prêt pour recevoir, sur cette terre appropriée par de si longues préparations, la créature intelligente qui devait en prendre l'administration, et alors, le Créateur l'y plaça. Les phénomènes actuels dont nous sommes les témoins se montraient donc alors, et nous apprenons de la logique de la science, qu'ils se montraient seuls : les grandes perturbations dont le déluge mosaïque fut un reflet affaibli, un pâle ressouvenir, avaient cessé avant le commencement de la période actuelle de tranquillité.

Mais quand commença-t-elle, cette période? Si l'espèce humaine est *si vieille* aussi, ce fut peut-être il y a cent mille ans? Non, Messieurs : les sciences sont trop avancées, Dieu merci, pour donner jamais un pareil démenti à la chronologie biblique. Elles ont comparé les causes actuellement agissantes et leurs effets, avec les causes et les effets qui s'étaient produits autrefois, et elles ont conclu, « de cette comparaison et d'un examen rigoureux, que le commencement d'action des causes actuelles ne remonte guère à plus de

six ou sept mille ans avant l'époque à laquelle nous appartenons. » C'est là la conclusion de la Note de M. Marcel de Serres; et cette conclusion, résumée des travaux faits sur la matière par Cuvier, Buckland, et tant d'autres savants illustres, tire sa force *scientifique* des faits de divers ordres que notre collègue a rappelés dans son *Mémoire sur l'ancienneté des races humaines.* Ce beau travail est le point de départ de la discussion actuelle; je n'ai pas à en remettre sous vos yeux les éléments et les preuves, car ce serait tourner dans un cercle vicieux, en revenant toujours à discuter la pétition de principes.

Si l'on veut les attaquer de nouveau, ces principes, il faut qu'on le fasse de front, carrément, sur toute la ligne. Mais qu'on se garde d'oublier que les principes rappelés par M. Marcel de Serres et par votre Rapporteur, sont ceux que toutes les sciences physiques proclament d'une même voix. Tout ce que nous vous donnons pour des *faits géologiques* est écrit sous la dictée, non pas seulement des hommes illustres qui en ont tiré les conséquences auxquelles nous adhérons, mais encore des savants qui cherchent à en tirer, quand ils y songent, des conséquences différentes. Que faut-il, pour choisir entre les deux partis? Examiner consciencieusement, et *sous tous les points de vue*, matériels et intellectuels, de quel côté penche la balance tenue par la logique et le bon sens.

C'est donc l'universalité des géologues qu'il faut démentir, si l'on veut attaquer ces faits. Qu'on prouve à ces hommes-là, mais *sur leur propre terrain*, qu'ils

ne savent, ni ce qu'ils voient, ni ce qu'ils disent; qu'on nous donne enfin une science géologique toute nouvelle, et alors nous aviserons.

§ Ve — *Conclusion.*

Tel est, Messieurs, le résultat de l'analyse que j'ai faite de la Note de M. Marcel de Serres, combinée avec les commentaires que j'ai pu présenter moi-même sur le Mémoire auquel elle répond. Il ne m'appartenait pas d'attaquer le corps d'armée, la preuve directe de M. Lacour; je n'ai tenté de culbuter que ses preuves subsidiaires, ses alliés, sorte de cosaques irréguliers qu'il avait pris à sa solde. On a vu que ces vauriens l'ont abandonné en rase campagne, et, qui plus est, se sont tournés contre lui. Et si je dis *vauriens*, ce n'est que dans le sens de la cause de mon adversaire. Quoiqu'on fasse, les sciences sont les soldats de l'armée du vrai; et quand ces soldats ne se sont laissé enrôler qu'à contre-cœur, ils font faux-bond, tôt ou tard, à qui compta sur eux. Qu'arriverait-il, maintenant, de la proposition principale de M. Lacour, si, comme la tradition commune et certains recueils encyclopédiques le donnent à entendre, la philologie hébraïque n'acceptait pas toutes les conditions que notre collègue a posées à son enrôlement?..... Mais cela ne me regarde pas, et j'ai hâte de conclure.

Mes conclusions, les voici : vous avez accueilli, dans nos *Actes*, le Mémoire de M. Marcel de Serres, sur l'ancienneté des races humaines, puis celui de

M. Lacour, qui revendique pour le premier homme la couleur noire. Il est de droit pour M. Marcel de Serres, que sa réplique, que je viens d'analyser, trouve place dans le volume en cours de publication [1]; et comme le Rapport que vous m'avez chargé de faire apporte un contingent quelconque de faits dans la question ; — comme ces faits sont annoncés par moi en qualité d'authentiques et sous la responsabilité scientifique que j'ai le droit d'assumer dans la spécialité de mes études, je demande que l'insertion dans nos *Actes* soit également accordée à mon travail. A cet effet, je le présente à la Compagnie comme un à-compte sur mon tribut académique de l'année.

Cependant, et malgré tout l'intérêt que j'attache à présent à ce qu'il soit donné une solution *scientifique* à la question de la couleur de notre premier père, je ne puis m'empêcher de regretter vivement qu'elle ait été soulevée. Il n'y a presque rien de plus nuisible que les choses inutiles, et celle-ci est inutile au premier chef, si je ne me trompe du tout au tout. M. Lacour ne tient pas, en présence de l'infériorité morale et physique si notoire de la race nègre, à ce qu'Adam fût affligé de la triste organisation qui la distingue. Il n'aimerait guère, non plus, que le premier homme eût été *jaune-fumeux*, ou qu'on en fît une *peau rouge* (p. 107, *infrà*). Adam, selon lui, était donc le type

[1] L'Académie n'a pas voté l'impression du Mémoire de M. Marcel de Serres, par la raison qu'il est reproduit de la manière la plus complète dans le Rapport de M. Charles Des Moulins. — (*Note du Secrétaire général*)

de la race caucasique, et cette race contient des variétés *sans conséquence*, dont le teint oscille entre le blanc et le noir. *La question scientifique* N'A DONC PAS DE GRAVITÉ; elle n'est bonne qu'à encourager de mauvaises tendances, à soulever d'autres questions dont les commentateurs s'enhardiraient peut-être jusqu'à mettre de nouveau en doute l'unité de l'espèce humaine, et tenteraient d'excuser ainsi un défaut de fraternité qui fait déjà le malheur et la honte du genre humain.

S'il en était ainsi, n'en doutez pas, les sciences prêteraient encore leurs armes aux défenseurs de la Foi, tout en s'étonnant qu'on eût oublié si tôt quel est le tranchant de ces armes et quel en est le poids.

Pour moi, Messieurs, me renfermant dans le cercle étroit de la question qui nous a occupés aujourd'hui, je dois dire que l'hypothèse proposée par M. Lacour ne me semble pas la plus probable. Je crois plus rationnel de m'en tenir à la tradition commune, dont les sources sont si respectables. Je ne vois, dans le plus ancien des livres, dans la Bible, aucune raison de supposer qu'il y ait eu changement de couleur dans cette descendance directe dont Adam est le premier chaînon, et dont le dernier, Jésus-Christ, était *blanc*. Certes, si le Sauveur eût différé sous ce rapport des autres Juifs, et ceux-ci des Romains, l'histoire aurait conservé quelques témoignages de cette différence. Je crois donc que le premier homme était *blanc*. Encore une fois, ce n'est point, à vrai dire, une croyance *commandée;* mais c'est une déduction logique du silence des historiens et de cette tradition sacrée que je

me glorifie de suivre *humblement*. Je prie les ombres des philosophes de Rome et d'Athènes de ne pas me courir sus pour cet adverbe et pour ce sentiment, également nouveaux à l'époque où ils vivaient, et je persiste à regretter franchement que l'empereur Napoléon n'ait pas imposé au genre humain tout entier, comme aux simples citoyens, la disposition de l'art. 340 de son Code civil, ainsi conçue :

« La recherche de la paternité est interdite. »

Bordeaux, le 24 novembre 1850.

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES

SUR

L'ORIGINE DU MONOTHÉISME HÉBREU;

PAR M. L'ABBÉ CIROT DE LA VILLE.

Messieurs,

Si je demande encore la parole et réclame votre attention sur le Mémoire de M. Lacour, objet déjà, d'abord d'un travail de M. Marcel de Serres, votre honorable correspondant, puis d'une discussion si spirituelle et si polie de notre honorable collègue M. Des Moulins, c'est parce qu'il m'a semblé que les preuves subsidiaires de M. Lacour ayant été combattues, il y aurait inconvénient à négliger la principale. D'un silence complet à cet égard, on pourrait inférer que,

dans le sein de l'Académie, aucun membre n'a pu aborder la question philologique. Quelque faible que soit ma compétence dans ce genre d'études, je vais essayer de profiter du peu que je sais pour jeter du jour sur l'origine du monothéisme hébreu et de la langue hébraïque.

C'est une guerre de mots que je vais entreprendre; je tâcherai d'en diminuer l'ennui pour vous, par ma brièveté. En prenant l'arme inoffensive d'une parole toujours pleine de respect pour l'âge, le caractère, la science, j'aurais voulu voir ici mon honorable adversaire; vous en auriez été heureux, vous, Messieurs, qui avez l'avantage de le connaître. Nouveau venu, j'aurais reçu de lui ce gracieux sourire que vous m'avez dépeint et qu'il ne m'aurait pas refusé.

M. Lacour a confondu, ou du moins fait dépendre l'une de l'autre, deux origines, que je dois distinguer et examiner séparément : l'origine du monothéisme hébreu, l'origine de la langue hébraïque.

On suppose d'abord que Moïse, ayant habité l'Égypte avant de coordonner les anciens documents et en faire un corps d'histoire, puisa dans cette contrée le fonds de sa doctrine, et en particulier le monothéisme. Si j'avais à repousser cette hypothèse par l'histoire, je ferais remarquer, Messieurs, que le peuple hébreu, qui n'était autre chose que la famille patriarchale de Jacob multipliée, n'aurait pas reçu une doctrine qui n'eût pas été en harmonie avec la tradition orale de ses patriarches. Moïse n'aurait pas eu beau jeu à se présenter, avec un Dieu nouveau, devant les Pères des

douze tribus d'Israël. De plus, je ferais observer qu'en dehors de la Bible, ce que nous avons de plus authentique sur les premières croyances des Égyptiens, c'est la doctrine de Pythagore. Or, il s'en faut de beaucoup qu'elle s'accorde avec celle de Moïse. Le panthéisme égyptien est aussi loin du monothéisme, que le polythéisme lui-même.

D'ailleurs, les Hébreux ne furent jamais, comme on veut bien nous le dire, une population égyptienne. Nés de pères étrangers, séparés des Égyptiens par la terre de *Gessen*, qui était exclusivement la leur, ne s'y considérant que comme passagers, *ad peregrinandum,* ils ne se mêlèrent jamais aux indigènes dans leurs habitudes et leurs mœurs. Cela est si vrai, qu'ils ne dûrent qu'à cette séparation complète, non pas les désordres dont ils furent les auteurs et que M. Lacour leur reproche, mais la haine dont ils furent l'objet, et par suite la délivrance célèbre dont le fait est comme la clef de voûte de l'histoire de ces temps. Moïse, leur législateur et leur chef, ne fut jamais prêtre égyptien. Par éloignement des mœurs de ce peuple, il aima mieux habiter Madian que la cour de Pharaon : autant vaudrait dire, si vous me permettez la comparaison, qu'Abd-el-Kader est prince français, parce qu'il est captif en France.

Il suivrait encore de l'assertion de M. Lacour, que le polythéisme aurait précédé le monothéisme. Et c'est ici que, laissant de côté la valeur historique de la Bible, qui n'est pourtant pas mince, j'entre dans le domaine de la philologie. Le premier philologue du mon-

de ne prouverait pas que, dans la formation des mots, le pluriel a existé avant le singulier. Toutes les langues forment leur pluriel en ajoutant quelques lettres, aucune en en retranchant : ainsi, le *im* ou le *outh* des Hébreux, le *sigma* des Grecs, l'*s* des Français. La langue commence donc par l'unité, comme les mathématiques. Il en est en cela du nom de Dieu comme des autres. Avant ce pluriel, *Elohim,* dont on a tant abusé, existait *Eloha,* qui est le nom dans sa composition première et sans lettres affixes, et ce nom ne pouvait correspondre qu'à l'idée d'un seul Dieu. Le pluriel n'a pu venir qu'ensuite; et Moïse l'a employé quelquefois par dignité, comme quand nous disons *nous* pour *je;* plus souvent pour désigner les dieux des nations, et quelquefois aussi pour indiquer l'existence des trois personnes divines. Du reste, *Elohim* et *Adonaï* sont les seuls des noms consacrés par les Hébreux pour signifier Dieu, qui aient été employés au pluriel et dans les circonstances que nous venons de préciser. Le mot de *Jéhova,* qui est le nom propre et incommunicable de Dieu, et sous lequel il s'est révélé à Moïse, n'est jamais employé qu'au singulier; il perdrait même son sens s'il était mis au pluriel, car il vient de la racine *haia,* qui indique l'être unique, l'être par excellence, *Est* ou *fuit.*

Voilà donc que le monothéisme ne vient pas de l'Égypte; il est une doctrine propre et primitive des Hébreux. Ajoutons maintenant que, dans la langue hébraïque, aucun caractère n'implique la nécessité de son origine chez un peuple noir.

Pour établir cette origine, M. Lacour a cherché à prouver : 1° que les noms des premiers chefs de races, ou les noms de pays pris dans leur étymologie hébraïque, désignaient des hommes noirs; 2° que les idées de beauté, d'intelligence, de supériorité, étaient représentées par les expressions synonymes de la couleur noire; 3° qu'aux mots qui représentaient la couleur blanche se rattachaient, au contraire, les idées de faiblesse, de dégénérescence et de dégradation. En parcourant les mots même dont M. Lacour s'est servi, je crois montrer jusqu'à l'évidence qu'ils prouvent contre lui. Quand on se rend esclave d'une proposition préconçue, il n'y a pas de torture qu'on ne puisse imposer à une langue pour l'employer au succès de sa thèse. Et plus une langue est ancienne, moins elle a de voix pour réclamer contre son supplice.

La première cause des erreurs qui se sont glissées dans les étymologies de M. Lacour, vient de ce qu'il regarde les deux lettres hébraïques *hé* et *cheth*, comme semblables, à peu près inutiles dans la composition du mot, et pouvant être à volonté ajoutées ou retranchées. D'après ce principe, que je ne crois pas être celui des hébraïsants, il forme divers mots dont les lexiques n'offrent pas les pareils. Ainsi, on trouve bien *Schar*, nègre, noir; mais non pas *scham*, et le premier ne veut pas dire Égypte. Ainsi, *Baar, splenduit, Barar, separavit, Bar, filius*, se trouvent confondus dans une même signification. Ainsi *hacam*, écrit par un *cheth*, veut bien dire *sapuit ;* mais si tôt que M. Lacour change le *cheth* en *aleph* pour le traduire par *noir*, le mot n'est plus hébreu.

M. Lacour commence la série des noms des chefs de races par celui de Sem, qu'il confond avec Cham, pour leur donner la même signification, parce qu'ils renferment l'un et l'autre la syllabe *em*, qu'il traduit par *niger, fuscus* : noir. Or, Messieurs, *em*, ainsi écrit, n'est pas hébreu. *Hem*, *ham*, selon la prononciation et la manière d'écrire, signifie *loci ignoti*, *lieux inconnus;* ou bien le pronom personnel *ii*, *hi*, *ceux-ci*, *ceux-là;* ou encore *trouble*, *agitation*, *multitude*. *Sem*, au contraire, nom d'un des fils de Noé, se traduit par *nomen*, *memoria*, *monumentum*, *positus*, nom, mémoire, qui est mis en relief et placé de manière à être vu. *Hàm*, que l'on ne doit pas confondre avec *ham*, que nous venons de traduire, se rend pas *calidus*, *calor*. Son verbe est *hàmam*, qui se dit d'un homme qui a chaud au physique, mais qui se dit aussi d'un homme bouillant de passion : *caluit libidine*. Or, il faut bien forcer le premier sens, pour conclure d'un homme qui a chaud à l'ardeur du soleil à un homme noir. Dans le second, le crime de Cham envers son père, et la malédiction qui en fut la suite, sont rappelés par l'étymologie de son nom.

Vient ensuite le nom de Japhet, qui désigne encore un personnage de couleur noire, dit M. Lacour, en le faisant dériver de *Phid*, *oppressio*, *calamitas*, *interitus*. Mais je ne vois pas comment défendre cette dérivation. J'ouvre nos lexiques, et j'y trouve que Japhet vient du verbe *Phatah*, dont le futur *Iaphet* a la signification de *dilatavit; s'étendre dans un vaste pays;* ce qui est d'ailleurs bien en rapport avec cette prophétie de Noé lui-même : Que Dieu étende *(dilatet)* les pos-

sessions de Japhet (Gen. 9. 26.). En vérité, il faut voir bien en noir ces étymologies pour y trouver des noms d'hommes, sinon à cheveux crépus ou lisses, au moins à couleur basanée et foncée.

M. Lacour sera-t-il plus heureux avec le nom d'Adam? Il le divise ainsi : *ad*, voici le premier, et *em* ou *am*, noir; c'est-à-dire *le premier noir*. En décomposant ainsi les mots, que ne peut-on pas y trouver? *Ad*, ainsi écrit, n'est pas hébreu. D'ailleurs, le verbe *âdam* veut dire qui est rouge. De là *Adama*, *la terre*, parce qu'elle est rouge; *Adam*, le premier homme, *Kol-adam*, tous les hommes, par analogie avec le sang, qui est rouge; enfin, *Edom*, nom d'Ésaü, parce qu'il était roux, *rufus*. Tout cela ne dit pas, si vous voulez, que le premier homme était blanc; mais cela veut encore moins dire qu'il était noir.

M. Lacour ne se contente pas de faire les hommes noirs, il veut aussi que Dieu soit représenté tel. *Sad* ou *shid* veut dire noir, et *shad-dai* le Dieu-noir. Il est vrai que *Saddai* est employé pour signifier le Tout-Puissant; mais il vient du verbe *sadad*, qui a la force, qui peut la manifester sur les autres, qui peut perdre, qui peut ravager. Et quant aux passages du Deutéronome, où on fait dire de ce Dieu : que, quand il se venge de ses ennemis, il devient blanc comme la neige, il y a là une étrange distraction. Le Psalmiste n'y parle pas de Dieu, mais de son peuple, qui, délivré de ses ennemis et parvenu à la Terre promise, sera semblable à une colombe blanche comme la neige.

Arrivons à Satan. *Shadai*, *shad-sat*, tout cela se

ressemble, il n'y a pas de doute; une lettre de plus ou de moins, cela ne fait rien à l'affaire. Satan est noir; donc Dieu est noir aussi; donc, les hommes sont noirs. Mais, malheureusement, ce changement de lettres fait une grande différence de sens. *Sat*, par *scin* et *teth*, n'est pas hébreu. *Scatan* par un *scin* veut dire : *ennemi, tentateur,* du verbe *scatam,* qui a tenté. Si, dans Job, le démon est appelé *vastator*, c'est à un tout autre titre que Dieu.

Maintenant, M. Lacour n'est pas plus heureux dans les mots dont il se sert pour attribuer la beauté à la couleur noire, l'infériorité à la couleur blanche. Vous dirai-je que *Isch* signifie bien *vir, mas,* et avec un *noun* final *homuncio?* mais non par lui-même, *pupilla oculi;* et que, dans ce dernier sens même, il n'indiquerait pas une couleur noire, mais simplement la partie superficielle de l'œil où se peint l'image de ceux qui nous regardent. Je ferai remarquer encore que *Esch* se traduit bien par *ignis,* mais que rien n'autorise à lui donner la signification de *noir,* et que, de plus, il est très-distinct de *Isch,* homme.

Je ne peux passer sous silence le verset du livre des Cantiques, que M. Lacour traduit ainsi en faveur de sa thèse : *Il ne me dédaigne pas parce que je suis noire, parce que le soleil m'a protégée.* — Mais *trani,* à cause de sa terminaison, ne peut pas être pris pour une troisième personne masculine; il ne peut être que la deuxième personne masculine, ou la troisième féminine. De plus, c'est un futur qui, précédé de la forme *al,* indique une prière, et ne peut être traduit

que par : *Ne me dédaigne pas parce que je suis noire.* Puis le mot *schemesch*, soleil, n'a jamais désigné *Dieu.*

Enfin, le nom de l'Egytpe vient du grec αιγυπτιος, qui signifie vautour, non que les Grecs donnèrent aux Égyptiens, en comparant leur couleur à celle de cet oiseau. Le nom d'Éthiopie, qui dérive aussi du grec αιθω-ωψ, signifie qui a le visage brûlé par le soleil; mais cela ne prouve pas que l'homme soit noir originairement et dès sa création. Cela prouve, au contraire, incontestablement, qu'il ne l'est devenu que par une action extérieure, qui n'a pu qu'à la longue modifier sa couleur primitive.

Quant au cinquième chapitre de la Genèse, que M. Lacour appelle un document sur la marche progressive de la société humaine, j'ai eu beau le lire et le relire, je n'ai pas su y trouver ce qui pouvait y indiquer que le premier homme fût de couleur noire. Serait-ce le troisième verset, où il est dit qu'Adam engendra, à son image et ressemblance, un fils nommé Seth? Mais nous avons vu que Seth ne signifie pas noir; et, de plus, les commentateurs expliquent ces mots d'une ressemblance spirituelle plutôt que physique. Seraient-ce les noms des patriarches, jusqu'à Noé, nommés dans ce chapitre, qui rappelleraient cette couleur noire? Mais aucun n'en donne la plus légère indication.

Rien donc, Messieurs, ne paraît plus hasardé que cette proposition : *La langue hébraïque fut celle d'un peuple noir*. Et M. Lacour en convient implicitement lui-même, lorsque, quelques pages plus haut, il dit

seulement : que les révélations de la philologie hébraïque *semblent l'affirmer*.

Je ne prétends pas, à mon tour, Messieurs, que les étymologies hébraïques prouvent la couleur blanche du premier homme. Je crois la philologie, seule, impuissante à établir le fait d'une manière péremptoire. Mais qu'en avons-nous besoin? il est fondé sur un assez grand nombre de preuves, que je ne rappellerai pas ici. Quoique la Religion ne soit pas directement intéressée à la couleur primitive de la race humaine, on a toujours cru que le premier homme était blanc, et nous le croirons encore jusqu'à ce qu'on nous ait démontré le contraire, suivant cet axiome du droit : *Melior est conditio possidentis.*

NOTICE

SUR LES

RUINES D'ANCIENS MONUMENTS MILITAIRES

Situés sur la rive droite de la Jalle de Saint-Médard, près Bordeaux;

PAR M. G.-J. DURAND.

Entre le *Castera* de Saint-Médard-en-Jalle et le château de *Blanquefort*, dont j'ai parlé ailleurs [1] et qui sont situés sur les rives du ruisseau nommé la *Jalle*, on trouve sur les bords du même cours d'eau, les restes de plusieurs autres établissements militaires appartenant à diverses époques. Je vais en signaler trois dont j'ai récemment reconnu les vestiges; ce sont ceux ci-après indiqués :

1° A une centaine de mètres en amont du moulin actuel du *Thil*, les derniers et faibles vestiges du château du même nom, situés sur la rive droite de la Jalle;

2° A moins d'un kilomètre plus haut et sur la même rive, une motte féodale avec ses fossés dans un état de bonne conservation, et qui est indubitablement le reste d'un château antérieur au douzième siècle;

[1] *Actes de l'Académie de Bordeaux*, années 1838 et 1840.

3° A un trait d'arc plus haut encore et toujours sur la même rive, une enceinte retranchée, qui me paraît réunir tous les caractères d'un camp de l'époque romaine, et qui bien que fort voisine de la motte féodale, me paraît n'avoir aucune co-relation avec elle, si ce n'est peut-être, d'avoir été comprise dans l'enceinte de la cour-basse.

Je vais successivement décrire ces trois restes d'anciennes fortifications que j'ai pu étudier avec soin, grâces à l'obligeante politesse de M. Tenet, propriétaire du domaine du Thil et qui a bien voulu faciliter mes explorations des lieux.

Château du Thil.

L'ancienne maison noble du Thil était loin d'être sans importance dans le Bordelais. Le 28 mars 1263, *Galhard de Tylh*, chevalier, s'engagea avec d'autres seigneurs, à maintenir le traité d'octobre 1262, consenti par Garcias-Arnaud de Navailles, et Marie Bertrand, sa femme [1]. Ce *de Tylh* était gascon, et probablement de la famille dont il s'agit ici. La juridiction de cette maison devait être assez étendue, si l'on en juge par d'anciennes et hautes bornes en pierre dure, qui probablement la jalonnaient et sur lesquelles sont profondément gravés, d'un côté le mot *Thil*, d'un autre, les trois croissants de la ville de Bordeaux; et enfin, sur une autre face, deux crosses en sautoir. Quant au

[1] Recognitiones feodorum, p. 152–53. Delpit, 1841.

château proprement dit, il était situé sur la rive droite de la Jalle, un peu au-dessus du moulin actuel; remplacé par des constructions modernes et sans caractère, il n'en reste que deux faibles vestiges : l'un vers le levant, est une meurtrière destinée à des armes à feu, et percée dans un vieux pan de mur tronqué; l'autre placé du côté opposé, est un débris de contrefort très-délabré, et par suite, sans caractère certain; néanmoins, il semblerait avoir fait partie d'une tour baronniale du douzième siècle [1]. Je ne puis, faute d'éléments, en dire davantage à ce sujet.

Motte féodale.

Cette motte parfaitement conservée, n'a rien de douteux : elle appartient à l'époque de l'apogée de la puissance féodale. Alors, les seigneurs s'étant soustraits à la suprématie du trône et déclarés indépendants, ils établirent le siége de leur puissance dans des tours situées sur des collines factices nommées *mottes*, en forme de cônes tronqués, dominant les terrains du voisinage, et au sommet desquelles s'élevaient les tours où ils résidaient. Un large fossé bordé d'un vallum extérieur, entourait chaque motte et une vaste enceinte, au même niveau que le sol attenant et nommée *cour-basse*, contenait les dépendances de l'habitation seigneuriale; enfin, cette cour-basse était entou-

[1] La construction d'une nouvelle bâtisse a fait disparaître ces débris vers le milieu de 1850. (Juin 1851.)

rée d'un fossé et d'un vallum qui se rattachaient à ceux de la motte.

Ces châteaux, connus en Angleterre sous le nom de *Châteaux Normands,* ont été décrits et figurés par Strutt, dans son *Old England,* et la tapisserie de Bayeux en offre des exemples. Les premiers signalés dans le Bordelais sont ceux d'Ornon, que je découvris en 1828, et dont feu M. Jouannet, mon collègue à l'Académie de Bordeaux, publia la description dans l'Annuaire de cette Compagnie de l'année 1829. La motte féodale dont il s'agit ne diffère en rien d'essentiel des précédentes, seulement la culture a fait disparaître la cour-basse; quant à ses fossés, une dépression assez sensible au point *A* du plan ci-joint semblerait en être un indice, si sa direction relativement à la motte, n'éloignait cette pensée. Il est plus vraisemblable que la petite conche *A'* était le commencement du fossé dont il s'agit et qui, peut-être, se prolongeait suivant la ligne ponctuée *A' a' a' a'*, de manière à former la cour-basse.

On remarque au point C un reste douteux du vallum qui régnait ordinairement autour des mottes de cette époque.

Les fouilles, peu importantes d'ailleurs, que j'ai fait ouvrir sur cette motte, maintenant couverte de bois et de broussailles de même que son fossé, n'ont produit que quelques débris de tuiles dont je parlerai bientôt. Je n'y ai trouvé aucun reste de maçonnerie, et cette circonstance autorise à penser qu'en ce lieu comme en la plupart de ceux de même espèce, la tour

baronniale était contruite en bois et non en pierre.

Le plan et la coupe ci-joints présentent l'état des lieux.

Camp de l'époque Gallo-romaine.

Je ne pense pas que l'on ait encore constaté, dans nos contrées, l'existence d'un camp romain, et je sais avec quelle réserve il faut procéder lorsqu'on annonce une nouvelle découverte archéologique. Le zèle pour la science, le plaisir de voir ce qui a échappé à d'autres yeux, mille motifs encore, peuvent amener d'étranges erreurs, et souvent tel objet, qu'on décore d'un nom pompeux, n'est réellement qu'une chose fort insignifiante.

Aussi ne me suis-je décidé qu'après un mur examen à appliquer à l'enceinte dont il s'agit le nom de *Camp de l'époque Gallo-romaine*. Pour justifier de ses droits à cette dénomination, je vais jeter un coup d'œil rapide sur la castramétation des Romains, afin d'en déduire les caractères propres de ces établissements et de les appliquer à celui dont je m'occupe.

Uniquement préoccupés de guerre et de conquêtes, les Romains portèrent à un haut degré de perfection toutes les parties de l'art militaire, et surtout la castramétation qui en formait pour eux une branche essentielle et capitale [1]. Aussi a-t-on dit d'eux qu'ils

[1] Nihil enim tam salutare neque tam necessarium invenitur in bello; quippe si recte constituta sunt castra, ita intra vallum securi milites dies noctes que peragunt, etiam si hostis obsideat quasi muratam civitatem videantur secum ubique portare. (F. Vegetius, cap. 21, lib. 1.)

remportaient plus de victoires avec la pioche qu'avec l'épée. Bien différents des Grecs, assez insoucieux de leurs campements [2], ils couvraient d'immenses fortifications tous les pays où ils portaient leurs armes, et s'il y avait quelque repos pour les légions romaines, ce n'était que derrière ces vastes retranchements, qu'elles élevaient partout où elles faisaient une halte. Aussi ces camps dûrent-ils nécessairement être fort nombreux, surtout dans les Gaules, théâtre d'une lutte aussi longue qu'acharnée. Leur forme était ordinairement carrée ou parallélogrammatique, et la position relative de toutes leurs parties était déterminée d'avance et d'après des règles tellement invariables, que tout soldat se rendait, sans hésiter, à l'endroit précis où il devait élever sa tente ou sa barraque. A ce point de vue, il en était d'une légion venant occuper un camp, comme d'une armée de bourgeois rentrant dans sa ville : chaque homme se dirigeait naturellement vers sa demeure, dont une longue habitude lui avait rendu la route familière [3]. Le type des camps romains était celui du camp d'une armée consulaire composée de deux légions; de sorte que si quatre légions, par exemple, campaient ensemble, leur camp se composait de deux camps chacun de deux légions, entièrement semblables quant à leurs dispositions intérieures, mais réunis dans une enceinte commune, et sauf quelques modifications accidentelles.

Les Grecs campaient sans ordre, dans des lieux faciles à défendre et auxquels ils n'ajoutaient guère de retranchements. (Polybe, liv. 6.)

[3] Polybe, liv. 6.

La forme extérieure des camps varia beaucoup, car, selon Végèce, elle était ou carrée, ou triangulaire, ou demi-circulaire, selon les lieux ou les circonstances [1]. Le même auteur recommande de les asseoir en des lieux sains, où l'on trouve abondamment l'eau, le bois et le fourrage. Il veut qu'ils ne soient ni dominés par des hauteurs voisines, ni sujets aux inondations; que leur étendue soit proportionnée au nombre d'hommes et à la quantité de bagages qu'ils doivent recevoir [2]. Végèce donne encore, sur les campements, de nombreux détails qu'il serait superflu de répéter ici. Au reste, tout en insistant sur l'extrême utilité de la castramétation, il se plaint de la décadence complète dans laquelle est tombé cet art : « Actuellement, dit-il, personne ne construit de camps défendus par des fossés et des pieux [3], » et il décrit les maux qu'entraîne cette négligence. Il peut être bon de noter que Végèce vivait en 375 de notre ère sous Valentinien II, et Polybe à une époque antérieure de plus de 500 ans.

César d'abord, et Hertius Pansa ensuite, nous ont transmis une foule de détails sur les ouvrages de campagne des Romains. Pour éviter des citations inutiles ici, je me borne à indiquer les travaux exécutés au siége d'Alésia [4], et le camp de César dans son expédi-

[1] Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum semi rotunda prout loci qualitas aut necessitas postulaverit castra facienda sunt. (Fl. Veg, cap. 23, lib. 1.)

[2] Fl. Vegetius, cap. 22, lib. 1.

[3] Sed hujus rei scientia prorsus intercidit : nemo enim jam diu deductis fossis prœfixisque sudibus castra constituit. (Fl. Veg., cap. 21, lib. 1.)

[4] Cæsar, de bello Gallico, lib. 7

tion contre les Rellovaques [1]. L'immensité de l'œuvre, les intempéries des saisons, les efforts désespérés des ennemis, rien n'arrêtait les Romains dans l'exécution des travaux qu'ils entreprenaient, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de l'étendue de ces ouvrages, ou de la prodigieuse promptitude avec laquelle ils étaient élevés : cette dernière circonstance s'explique néanmoins par le nombre des travailleurs, par l'organisation qui rendait les légions presque aussi propres à exécuter de grands travaux qu'à livrer de grandes batailles, et enfin par l'usage des fascines dans la construction des retranchements. Dans ses commentaires sur Polybe, M. de Folard considère cet emploi des fascines comme indubitable, et il est d'ailleurs indiqué par Cœsar entre autres lorsqu'il écrit qu'au siége de Bourges, une immense terrasse qu'il avait fait exécuter fut incendiée par les Gaulois, qui vinrent y mettre le feu au moyen de passages creusés sous le sol [2]. Or, on comprend que si cette terrasse avait été construite entièrement en terre, on n'aurait pu l'enflammer, et par suite, que son embrâsement implique la présence d'une forte proportion de bois.

Au reste, soit par suite de leur industrie propre, soit à cause de la facilité avec laquelle les Gaulois imitaient ce qu'ils avaient vu faire à d'autres [3], ils ri-

[1] Hirtius Pansa de bello Gallico, lib. 8.

[2] Cœsar. com. lib. 3.

[3] Singulari militum nostrorum virtuti consilia cujusquo-modi gallorum occurebant ut est summœ genus solertiæ atque ad omne imitanda atque efficienda quæ ab quoque traduntur aptissimum. (Cœsar de Bel. Gal., lib. 7.)

valisèrent avec les Romains pour tout ce qui se rapportait aux ouvrages de campagne : ainsi, nous venons de les voir incendier par des galeries de mines, les ouvrages ennemis; ailleurs et lorsqu'ils assiégaient Cicéron dans son camp, moins de trois heures leur suffirent pour enfermer ce camp dans une circonvalation de cinq lieues de tour, et composée d'un rempart de 3 mètres 57 centimètres de hauteur, avec son fossé de 5 mètres de profondeur. Cependant, dénués d'outils et d'équipages, ils ne se servaient que de leurs armes pour fouiller la terre, et que de leurs habits pour la transporter [1]. Un pareil fait paraîtrait incroyable s'il n'était rapporté précisément par celui de tous les hommes qui se trouve le plus à l'abri du soupçon de partialité en faveur des Gaulois.

En résumé, la forme et l'étendue des camps romains varièrent à l'infini; mais leur caractère essentiel, et auquel il ne fut jamais dérogé, était d'être environné d'une ou de plusieurs enceintes dont chacune se composait d'un vallum ou rempart en terre, et de son fossé. A cela on ajoutait des fraises, des palissades, et d'autres moyens de défense, quelquefois multipliés d'une manière étonnante. La largeur des fossés ne dépassait pas 4 à 5 mètres, et leur profondeur était de la même dimension. Quant à la hauteur des remparts, elle ne dépassait pas 4 mètres pour les ouvrages les plus importants.

Je passe maintenant à la description de l'enceinte fortifiée, à laquelle j'ai appliqué le nom de *Camp de*

[1] Cæsar de Bel. Gal., lib. 5.

l'époque romaine, et que figurent les dessins ci-annexés.

Malgré de nombreuses irrégularités dues au temps et à des travaux de main d'hommes, sa forme est sensiblement demi-circulaire, l'une de celles textuellement indiquées par Végèce. La partie rectiligne formant le diamètre du demi-cercle est baignée par la Jalle, et un fossé qu'alimentait le même ruisseau l'entoure sur le reste de son pourtour. Intérieurement à ce fossé règne un vallum qui de même que le fossé, a été interrompu aux deux points D et E pour établir une communication entre les champs FFF et la prairie G. Le sol du camp est à peu près au même niveau que les champs voisins; il domine celui du marais qui le touche, et les plus hautes eaux de la Jalle ne peuvent l'atteindre. La hauteur actuelle du vallum d'ailleurs très-mutilé, est inégale, de même que sa largeur au sommet. La coupe III fait voir qu'au point H, qui est le mieux conservé, la première de ces dimensions est encore de 1 m. 65, et l'autre de 2 m. 50. On ne peut douter que toutes deux n'aient été fortement diminuées par les affaissements et d'autres causes, surtout si les remblais ont été exécutés au moyen de fascines, ainsi qu'on peut le conjecturer avec vraisemblance. En outre, le parapet et les créneaux, qui couronnaient sans doute le rempart, ont disparu sans laisser aucune trace. Quant au fossé, l'eau de la Jalle en baigne encore en tout temps une partie, où elle parvient indirectement par le marais. A la fin de l'automne de 1849, et après de longues et vives chaleurs, le fond de ce fossé, au point L (voir la coupe KL), était couvert d'une hauteur d'eau de 0 m. 70, et quel-

ques mois plus tard, après des pluies abondantes qui avaient produit des inondations, l'eau du ruisseau s'écoulait naturellement au point I de la Jalle, dans le fossé et en suivant son ancienne route, encore indiquée en ce point par la dépression du remblai du fossé.

Il serait d'autant plus téméraire de vouloir induire de ce qui existe encore de l'enceinte, quelles ont été dans l'état normal les dimensions exactes du vallum et du fossé, que le sol intérieur, le rempart en quelques-unes de ses parties, et même les alentours, ont été visiblement fouillés dans un but quelconque, mais qui paraît étranger à toute recherche scientifique; je me bornerai donc à quelques remarques générales.

La largeur inusitée du fossé paraît avoir été à peu près double de celle ordinaire pour des ouvrages beaucoup plus importants. Cette disposition paraît avoir été motivée par le besoin de se procurer assez de déblais non-seulement pour construire le vallum, mais encore pour élever l'intérieur de l'enceinte au-dessus du marais aux dépends duquel elle paraît avoir été prise en partie.

Quant au rempart, j'ai déjà dit qu'en un endroit il a conservé une hauteur de 1,65 au-dessus du sol de l'enceinte. S'il a été construit seulement avec des terres friables comme celles des environs, il ne paraît pas que sa hauteur primitive ait pu dépasser de beaucoup 2 mètres; mais s'il y a été employé des fascines et des gazons, ainsi que les Romains le faisaient d'ordinaire, cette hauteur aurait pu être portée au dou-

ble, et alors elle aurait été égale à celle des remparts les plus importants.

Sans doute on ne peut tirer aucune conclusion explicite de toutes ces conjectures, mais on peut du moins induire de ce qui précède, que bien que l'enceinte dont il s'agit soit petite, ses défenses ont été exécutées avec des dimensions qui n'appartenaient d'ordinaire qu'à des établissements beaucoup plus vastes.

Au delà de la face sud, la seule qui ne soit pas appuyée sur le ruisseau ou sur le marais, on remarque de *N* en *N* des traces douteuses d'un épaulement extérieur qui aurait formé une sorte de chemin couvert.

Le peu de fouilles que j'ai fait exécuter dans l'enceinte, dont le sol, ainsi que je l'ai déjà dit, a été bouleversé, n'ont produit que des fragments de tuiles à canal appartenant à deux catégories distintes. Les unes, semblables par la forme et les dimensions à celles actuellement en usage, sont composées d'une terre d'un jaune rougeâtre, mêlée de petits fragments d'un rouge foncé. Cette terre, bien que peu homogène, est néanmoins fort supérieure à la meilleure de celles dont on se sert de nos jours à Bordeaux et dans ses environs. La texture en est ferme autant que serrée, et leur épaisseur est partout égale. Les tuiles de la seconde catégorie sont d'une couleur uniformément rougeâtre d'une pâte très-fine et parfaitement homogène, dont la cassure est nette et franche; enfin, cette pâte est parfaitement semblable à celle des poteries romaines, si facile à reconnaître pour tous les yeux exercés; leur longueur est de 0 m. 41, et leur largeur de 0 m. 16 à

un bout, et de 0 m. 11 à l'autre. Le dessin ci-joint en présente, à moitié de la grandeur naturelle, une coupe moyenne, dans lequel on a rectifié le contour, généralement peu correct. Leur forme diffère de celle des précédentes par deux empâtements longitudinaux MM, qui paraissent avoir été formés en battant les tranches de la tuile lorsque la pâte était encore molle. Mais si la matière de ces tuiles indique une fabrication soignée et intelligente, il n'en est pas de même de leur galbe, presque toujours irrégulier; elles paraissent appartenir à une époque romaine, mais de décadence, où les bonnes traditions étaient perdues; les autres, à une période plus récente, où les anciennes méthodes avaient été remplacées par d'autres inférieures, mais cependant préférables à celles actuellement en usage : peut-être aussi la maladresse habituelle des ouvriers de campagne a-t-elle exercé en ceci une influence étrangère à celle des époques.

De nombreux fragments de ces deux expèces de tuiles se trouvent dans les cultures qui s'étendent au sud de l'enceinte vers le village de Gajac ; nulle part je n'ai trouvé de débris de celles à rebord.

En résumant tout ce qui précède, on arrivera nécessairement ce me semble, à cette conclusion, que l'enceinte dont il s'agit est bien réellement un camp de l'époque romaine, puisqu'elle en réunit tous les caractères, et qu'en outre elle n'a aucun de ceux des ouvrages militaires du moyen âge, non plus que de ceux modernes.

Ici, comme précédemment, j'ai dit un *camp de l'époque romaine*, et non un *camp romain*, parce qu'en

effet il pourrait tout aussi bien être Gaulois, puisque, d'après le témoignage des historiens, ce dernier peuple, habile par lui-même et prompt à profiter des dures leçons qu'il reçut de ses ennemis, les égala bientôt dans l'art de la castramétation.

Je me suis borné, dans cette Notice, à des exposés de faits dont j'ai déduit seulement les conséquences qui m'ont semblé les plus directes et les plus logiques : J'ai évité les explications et les conjectures qui souvent mènent à l'erreur plutôt qu'à la vérité : ce parti me paraît le plus sage; aussi n'est-ce que sous toutes réserves que je hasarde les considérations suivantes.

L'enceinte intérieure du camp dont il s'agit est des moins importantes, puisqu'elle ne dépasse pas 30 m. dans sa plus grande dimension, et cependant ses défenses ont été exécutées dans des proportions et avec des soins peu ordinaires. D'un autre côté, l'abondance des fragments de matériaux romains que l'on trouve non-seulement dans l'enceinte même, mais aussi dans les champs voisins, autorise à croire qu'il a existé dans ces derniers des habitations assez multipliées, peut-être un village. Ne pourrait-on pas en induire que ce lieu a été le siége d'une petite colonie militaire, où des vétérans et leurs familles se livraient à l'agriculture sous la protection des remparts qu'ils avaient élevés, et qui pouvaient suffire, sinon pour soutenir un siége prolongé, du moins pour repousser une attaque soudaine et pour résister à un coup de main?

5 mars 1850.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS FAITES JUSQU'A CE JOUR

SUR LES

EXPLOSIONS DE CHAUDIÈRES A VAPEUR,

leurs effets, leurs causes,

ET LES MOYENS DE LES PRÉVENIR ;

précédé de considérations sur les divers genres de chaudières mis en usage, et les divers moyens de sûreté qui y ont été appliqués;

PAR M. MANÈS.

—

Ayant été chargé dernièrement d'examiner une brochure de M. W. Steward, sur les causes d'explosions des chaudières à vapeur, et sur les moyens de les préciser, j'ai remarqué qu'elle n'embrassait point la généralité des cas, mais traitait seulement des principaux, sur lesquels elle donnait d'ailleurs d'intéressants détails. La lecture que j'en ai faite m'a amené à revoir ce qui avait déjà été publié sur ce même sujet. J'ai pensé alors à résumer les observations nombreuses qui sont relatées, soit dans les enquêtes ouvertes en 1817 par la Chambre des communes d'Angleterre, en 1832

et 1838 par le Congrès des États-Unis d'Amérique, soit dans la Notice insérée par M. Arago dans l'Annuaire du Bureau des longitudes pour 1830, soit enfin dans les Rapports que contiennent les Annales des mines depuis 1841. C'est ce résumé, précédé de considérations générales sur les diverses natures, formes et épaisseurs de chaudières employées, ainsi que sur les divers moyens de sûreté mis en usage, que je présente ici, avec l'espoir qu'il pourra être consulté avec fruit par ceux des industriels de notre ville qui construisent ou emploient des chaudières à vapeur.

Les chaudières à vapeur employées dans l'industrie sont faites en fonte, en tôle, ou en cuivre.

Les chaudières en fonte furent très-usitées autrefois, et sont presque complétement abandonnées aujourd'hui. Elles avaient l'avantage d'être d'une exécution facile, d'un prix modéré, et d'une durée plus ou moins longue; mais elles offraient aussi l'inconvénient d'exiger une grande épaisseur pour être d'une solidité suffisante, de donner lieu à une plus grande consommation de combustible, d'être sujettes à rompre par des chocs ou des variations brusques de température, et de devenir alors complétement hors de service. Nous n'en comptons aucune de ce genre à Bordeaux.

Les chaudières en tôle, presque exclusivement usitées maintenant, présentent plus de ténacité et peuvent recevoir moins d'épaisseur que celles en fonte. Elles ne reviennent pas plus cher que celles-ci; mais elles sont d'une courte durée en raison de l'oxydabilité du métal. Les soufflures et les fissures qui s'y mon-

trent souvent par suite d'un défaut de fabrication, font aussi qu'elles exigent de nombreuses réparations, qui sont d'ailleurs toujours faciles.

Les chaudières en cuivre sont, au contraire, d'une grande durée et les meilleures de toutes, parce qu'elles sont formées d'une matière moins oxydable, plus homogène et plus conductrice de la chaleur que la tôle de fer. D'une ténacité suffisante pour n'exiger encore qu'une faible épaisseur, et d'une ductibilité qui leur permet de résister sans rupture aux changements brusques de température, elles ont sur les chaudières en tôle l'avantage d'offrir beaucoup plus de sécurité; mais le haut prix auquel elles reviennent fait qu'on ne les emploie guère. Elles furent longtemps préférées pour les bateaux à vapeur naviguant en mer, par la raison que le dépôt salin de ces eaux adhère peu au cuivre, tandis que par son union à la rouille, il occasionne en quelques années la destruction des chaudières de fer; mais depuis qu'on a trouvé le moyen d'empêcher en grande partie la formation de ces dépôts salins dans les chaudières de fer, au moyen du vidange exécuté sous la pression de la vapeur, ces dernières chaudières sont employées pour la mer comme pour les rivières. Nous n'avons ici qu'un petit nombre de chaudières en cuivre, et toutes alimentent des établissements de terre d'une très-mince importance.

Les formes des chaudières à vapeur varient avec la pression intérieure et le mode de chauffage.

Sous le rapport de la pression, on les divise en chaudières à basse, moyenne ou haute pression, suivant

que la tension de la vapeur qu'elles doivent produire ne dépasse pas l'atmosphère et demie, ou est comprise entre 1 $^1/_2$ et 3 atmosphères, ou est supérieure à 3 atmosphères.

Sous le rapport du mode de chauffage, on les divise en chaudières à chauffage extérieur, à chauffage intérieur et à chauffage mixte, suivant la position des foyers et des conduits de flamme.

Les chaudières à chauffage extérieur offrent les formes suivantes :

1° Les chaudières à faces courbes, dites de Watt, qui ne conviennent qu'à la basse pression, et qui sont généralement abandonnées aujourd'hui : nous n'avons aucune chaudière de ce genre à Bordeaux.

2° Les chaudières cylindriques, qui conviennent à la moyenne et la haute pression, et qui s'emploient généralement dans les machines de terre; celles-ci sont courtes, avec bouilleurs (chocolaterie Louit), ou longues sans bouilleurs, mais à tubes réchauffeurs (moulin Dublaix).

Les chaudières à chauffage intérieur comprennent :

1° Les chaudières à carneaux simples, parmi lesquelles on distingue celles rectangulaires à carneaux de même forme, qui conviennent à la basse pression; exemple : les bateaux du bas de la rivière; et celles cylindriques à carneaux circulaires, bonnes pour la moyenne et la haute pression, comme celles du bateau *le Citis*, dont on trouvera plus loin la description.

2° Les chaudières à carneaux multiples ou à tubes calorifères, principalement employées dans les bateaux

à vapeur à moyenne ou haute pression. Celles-ci sont cylindriques, à tubes horizontaux, comme les chaudières des anciens bateaux du haut de la rivière, ou à tubes, verticaux, comme les chaudières que M. Fol avait placées à l'hospice et sur le *Corsaire noir*.

Enfin, les chaudières à chauffage mixte comprennent :

1° Les chaudières à foyer extérieur, avec circulation extérieure et intérieure, comme celles que fait en ce moment construire la Compagnie des bateaux à vapeur du bas de la rivière.

2° Les chaudières à foyer intérieur, avec circulation intérieure et extérieure.

Les chaudières de terre et celles de bateaux doivent satisfaire à des conditions très-différentes, qui déterminent, comme on voit, les formes qu'on a adoptées.

Les chaudières de terre peuvent avoir généralement telle grandeur, tel volume et tel poids que l'on veut; et ce que l'on demande, c'est qu'elles donnent beaucoup de vapeur en dépensant peu de combustible. On adopte alors les chaudières à chauffage extérieur, et les formes généralement préférées, sont :

1° Dans le cas d'un espace restreint, les chaudières cylindriques courtes, avec bouilleurs et carneaux de circulation, dans lesquelles les bouilleurs augmentent la surface de chauffe;

2° Dans le cas d'un espace étendu, les chaudières longues, avec tubes réchauffeurs inclinés, dans lesquels est refoulée l'eau d'alimentation, qui y est échauffée par le passage des gaz chauds avant d'arriver dans le corps principal.

L'expérience a appris : 1° que dans les chaudières à bouilleurs, il y avait avantage à séparer, par une cloison ou une voûte en briques, ces tubes du corps principal, qui n'était point alors exposé à être brûlé; 2° que les chaudières les plus simples étaient à peu près aussi favorables à l'économie du combustible, que celles à tubes intérieurs et à carneaux latéraux, qui sont d'ailleurs beaucoup plus sujettes aux explosions.

Les chaudières de bateaux doivent avoir une grande puissance de vaporisation, et cependant occuper un très-petit volume, pour ne pas encombrer le dessous du pont; elles doivent encore avoir peu de poids pour ne pas augmenter la calaison. Les formes à préférer sont alors celles à chauffage intérieur, avec tubes bouilleurs concentriques ou tubes calorifères. Dans quelques cas, on a fait usage à la fois de ces deux genres de tubes; mais on a construit alors des générateurs très-compliqués, aussi difficiles à diriger qu'à construire, et qui n'ont eu aucun succès. Les meilleures chaudières à adopter pour la navigation, sont celles cylindriques à tubes calorifères horizontaux, qui permettent de développer dans un faible espace des surfaces de chauffe considérables : ce sont celles qui, appliquées au système des machines à moyenne pression et à expansion, ont amené les plus grands progrès dans cette partie. La navigation à la vapeur, qui est établie entre Bordeaux et Agen, a fait pendant longtemps usage de semblables chaudières; mais à la suite des nombreuses épreuves qui montrèrent que leurs tubes calorifères en cuivre rouge, et du diamètre de 13 à 15 centimètres, s'écrasaient sous une charge inférieure à la triple pression, elles furent

remplacées par des chaudières à foyer extérieur et à bouilleurs, composées de trois parties assemblées entre elles, et composées chacune de deux bouilleurs et d'un générateur cylindrique. Ce changement garantit sans doute la sécurité publique; mais il fut très-contraire au progrès de la navigation, et ne permit point, quelque peine que l'on se donnât, d'obtenir une marche supérieure à celle du bateau à basse pression le *Courrier du Commerce*. C'est avec satisfaction que nous voyons revenir aujourd'hui aux chaudières tubulaires, auxquelles on donne plus de solidité; et nous ne doutons point que si on les fait desservir des machines à moyenne pression, à détente et à condensation, auxquelles on sache donner une grande course de piston et une grande puissance par mètre carré de section immergée, on ne fasse disparaître une partie de l'infériorité dans laquelle la navigation de la Garonne se trouve vis-à-vis de celle d'autres fleuves de France.

Les épaisseurs à donner aux chaudières à vapeur dépendent du métal dont elles sont construites, de leur forme, de la tension à laquelle la vapeur doit être portée, et du sens dans lequel cette tension agit.

Les épaisseurs des parties cylindriques des chaudières qui sont pressées de dedans en dehors, doivent être proportionnelles aux diamètres et à la pression de la vapeur, et en raison inverse de la résistance du métal. On les obtient, en décuplant les épaisseurs seulement suffisantes pour que la rupture ait lieu à la limite de pression donnée.

Pour le même diamètre, les ténacités de la fonte, du cuivre laminé et de la tôle de fer, étant dans le

rapport de 1 à 1,5 à 3, il semble que les épaisseurs correspondantes, pour résister à la même pression, devraient être comme 3 à 2 à 1. L'ordonnance n'assigne pas de règle pour l'épaisseur des chaudières en fonte, parce que cette épaisseur est généralement supérieure à celle qui serait strictement suffisante. Elle doit cependant, d'après l'ordonnance du 22 mai 1843, toujours être égale à 5 fois au moins l'épaissèur prescrite pour les chaudières en tôle ou en cuivre laminé. Celles-ci, d'après la même ordonnance, doivent recevoir les mêmes épaisseurs qui sont données par la formule $e = 1{,}8\,d\,(n - 1) + 3$, dans laquelle e désigne l'épaisseur du métal en millimètres, d le diamètre de la chaudière en mètres, et n, la tension de la vapeur dans la chaudière, exprimée en atmosphères.

Les épaisseurs des parties planes, et celles des parties cylindriques qui sont pressées de dehors en dedans, doivent être plus grandes, parce que les parois planes sont plus sujettes à se déformer, et que les cylindres qui reçoivent la pression à l'extérieur ont leurs fibres comprimées au lieu d'être tendues; qu'ils peuvent, lorsque le diamètre est un peu grand, se plier sous une pression même peu considérable, et qu'une déformation assez légère suffit pour en déterminer l'écrasement et la rupture. La circulaire du 17 décembre 1848 prescrit à cet égard de donner à la tôle de ces cylindres, qui servent ordinairement soit de foyers, soit de conduits de flammes, une épaisseur au moins égale à une fois et demie celle résultant de la formule ci-dessus.

Les chaudières à vapeur sont des appareils fort dan-

gereux, pour lesquels on exige des mesures de sûreté :

1° Qui assurent qu'elles résisteront à la pression ordinaire de la vapeur;

2° Qui garantissent ou empêchent la sur-élévation de tension à laquelle la vapeur pourrait atteindre;

3° Qui préviennent l'abaissement du niveau de l'eau au-dessous des carneaux pour la flamme et la fumée;

4° Qui atténuent enfin, autant que possible, les dommages pouvant résulter pour le voisinage, d'une explosion que les mesures précédentes auraient été impuissantes à prévenir.

On s'assure de la suffisante solidité d'une chaudière, par l'essai à la pompe de pression. La législation les soumet toutes à cette épreuve, à l'exception de celles à faces planes, qui sont destinées à marcher à basse pression. Cette épreuve est le meilleur moyen de découvrir les défauts qui peuvent exister, soit dans la nature du métal employé, soit dans le mode de construction de la chaudière.

Elle doit se faire, pour les chaudières, tubes bouilleurs et réservoirs en tôle et cuivre laminé, au triple de la pression effective de la vapeur; pour les chaudières et tubes bouilleurs en fonte, au quintuple de cette même pression, en raison des chances de rupture qui leur sont particulières; pour les chaudières tubulaires de locomotives, sous une pression double seulement de la pression effective, les tubes n'ayant, dans ces sortes de chaudières, qu'un petit diamètre, qui rend leur écrasement moins fréquent et surtout moins dangereux.

La pression intérieure pour laquelle on réclame l'épreuve, doit toujours être en rapport avec l'épaisseur du métal de la chaudière, qui se mesure avec soin sur plusieurs points, et doit satisfaire à l'équation de la p. 242. La pression d'épreuve se détermine par la formule

$$P = [\ 0^{\text{kil.}},811.\ d^2\ (n-1)\ m - c\ ]\ \frac{b}{B}$$

dans laquelle P exprime, en kilogrammes, le poids à placer à l'extrémité du bras de levier de la soupape d'épreuve.

d, le diamètre de la soupape d'épreuve, en centimètres.

n, le timbre de la chaudière, en atmosphères;

m, le multiplicateur de la pression, qui est égal à 3 ou 5, suivant la nature du métal.

c, le poids direct du clapet et du levier, en kilog.

b, le petit bras de levier, et B le grand bras, en centimètres.

Les épreuves doivent avoir lieu à la fabrique, lors de la construction des chaudières. Elles doivent être renouvelées aux établissements dans lesquels ces chaudières doivent être employées : 1° après chaque réparation ou modification quelconque; 2° tous les ans, pour les chaudières en fonte et celles de bateaux; 3° au moins tous les trois ans pour les chaudières de terre.

Des fabricants ont souvent objecté contre les épreuves, qu'elles énervaient les chaudières et les rendaient moins solides; mais cela ne pourrait avoir lieu qu'autant que la pression d'épreuve serait trop rapprochée

de celle qui déterminerait la rupture, ou qu'autant que la pression intérieure ne serait pas en rapport avec l'épaisseur du métal, ce à quoi on doit préalablement toujours veiller, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Les appareils destinés à prévenir et à empêcher la sur-élévation de tension de la vapeur, sont les manomètres et les soupapes de sûreté.

Les manomètres font connaître à chaque instant la pression de la vapeur dans la chaudière, et servent à guider le chauffeur dans la conduite du feu, de manière à ce que cette pression reste toujours au-dessous de la limite qu'elle ne doit pas dépasser. Autrefois, les ordonnances exigeaient l'emploi du manomètre à air libre, le seul qui ait l'avantage de fournir des indications toujours sûres et immédiatement vérifiables, pour toutes les pressions effectives qui ne dépassent pas 4 atmosphères dans les chaudières établies à demeure, et 2 atmosphères dans les chaudières de bateaux.

Le manomètre à air comprimé était exigé dans tous les autres cas, ainsi que pour les locomotives. Depuis, les inconvénients reconnus au manomètre à air libre, d'être embarrassant et de ne pouvoir toujours être placé de manière à pouvoir en consulter facilement les indications, ainsi que de s'encrasser de manière à ce qu'on ne puisse plus y apercevoir le niveau du mercure, ont fait décider, par la circulaire du 17 décembre 1849, qu'il y aurait lieu d'autoriser désormais, sur toutes les chaudières, toute espèce de mano-

mètres bien fabriqués et bien gradués, à la condition que, lorsqu'il s'agira d'un manomètre autre que celui à air libre ordinaire, la chaudière sera pourvue d'un ajutage qui permettra de vérifier, au moyen d'un manomètre étalon, l'exactitude de l'instrument employé.

Le manomètre à air comprimé a l'inconvénient que le mercure se salit et laisse sur le tube de verre, dans la partie occupée par l'air, une crasse métallique produite par l'oxydation du mercure, qui empêche d'apercevoir le sommet de la colonne de mercure, et qui, en diminuant le volume du gaz, rend cet instrument inexact, si on ne se ménage les moyens de le démonter et remonter. Les manomètres à cuvettes mobiles que l'on construit maintenant ont cette facilité, et sont recommandés par l'administration : ce sont ceux qui sont employés aujourd'hui sur les locomotives de La Teste, et par lesquels pourraient être remplacés les manomètres à air comprimé à cuvettes fixes, dont font usage les bateaux à vapeur.

Quant aux manomètres à air libre, qui sont employés dans la plupart des établissements de la ville, ils sont en général mal construits et mal gradués.

La cuvette qui contient le mercure est souvent trop étroite par rapport au diamètre intérieur du tube de verre, et l'abaissement du mercure, dont on ne tient nul compte, contribue à faire estimer la pression au-dessous de ce qu'elle est réellement. La cuvette doit toujours avoir un diamètre assez considérable pour que le niveau du mercure ne s'y abaisse pas d'une

manière sensible pendant que le liquide s'élève plus ou moins dans le tube. Ce diamètre devrait être égal à 10 fois au moins celui du tube.

Les tuyaux d'arrivée de vapeur se terminent ordinairement par des tubes verticaux plus ou moins longs, qui se remplissent d'eau, dont la pression, s'ajoutant à celle de la vapeur sur le mercure, fait que la hauteur manométrique indique une pression supérieure à celle qui a lieu dans la chaudière. Il est facile de tenir compte de cette cause d'erreur, en observant que la densité du mercure étant de 13 fois $^1/_2$ celle de l'eau, une colonne d'eau de la hauteur H fait équilibre à une colonne de mercure de la hauteur

$$h = \frac{H}{13.5}$$

Le point de départ de l'échelle du manomètre est souvent placé au hasard, tantôt au niveau du mercure dans la cuvette, et tantôt au-dessus. Le chiffre placé au point de départ est souvent zéro, tandis que ce devrait toujours être 1; car, lorsque le mercure s'élève dans le tube, c'est qu'il éprouve à l'intérieur une pression plus forte que celle de l'atmosphère qu'il soulève.

Parmi les divers appareils manométriques qui ont été proposés dans ces derniers temps pour remplacer les manomètres à air libre ordinaire, il n'y a encore que le manomètre métallique de Bourdon qui ait été employé à Bordeaux; on le trouve dans les raffineries de MM. Abribas et Marcisseau. Aucun des manomètres à air libre et à colonne réduite n'a encore paru ici. Le manomètre Richard, qui est composé d'une

série de tubes en syphon, est d'un prix trop élevé pour que nous puissions le recommander; mais le manomètre Journeux, dans lequel la vapeur et le mercure qui lui fait équilibre pressent sur des surfaces d'une étendue différente, doit être d'un prix assez modéré pour pouvoir être accepté de quelques-uns de nos fabricants. Il mérite d'autant mieux d'être accueilli parmi nous, que cest ici qu'il a été réellement inventé, en 1848, par le sieur Mack, qui conduisait alors la machine à vapeur de M. le chocolatier Prévost, et qui m'a fait, à plusieurs fois, vérifier l'exactitude de cet instrument.

Les soupapes de sûreté sont destinées à donner issue à la vapeur des chaudières quand elle acquiert une tension supérieure à celle qu'elle doit avoir. Ces soupapes doivent être au nombre de deux sur chaque chaudière, et être placées à chacune des extrémités de celles-ci. Les surfaces annulaires de contact de ces soupapes doivent être planes et très-petites; leur largeur ne doit pas dépasser la trentième partie du diamètre intérieur, et cette larguer, dans aucun cas, ne doit excéder 2 millimètres. Le diamètre de ces mêmes soupapes est calculé pour donner écoulement à la production *maxima* de vapeur qui puisse se former, et se détermine par la formule

$$d = 2{,}6 \sqrt{\frac{m}{n - 0{,}412}}$$

dans laquelle d représente le diamètre de l'orifice en centimètres; m, le nombre de mètres carrés de surface de chauffe, et n, le numéro du timbre que porte

la chaudière. Les soupapes sont d'autant plus petites, que la pression pour laquelle elles sont timbrées est plus considérable. Les poids uniques dont on les surcharge sont déterminés par la formule

$$P = \left\{ 0{,}811\ D^2\ (n - 1) - c \right\} \frac{b}{B}$$

dans laquelle les lettres ont les mêmes désignations que dans la formule de la page 244

On reproche souvent ici, aux soupapes ainsi régularisées, de lever sous une pression d'environ $^1/_2$ atmosphère au-dessous de celle pour laquelle elles sont chargées; mais cela me paraît tenir, d'une part, à ce que la plupart de ces soupapes étant peu soignées, il n'y a pas égale répartition de la charge autour du point d'appui, et à ce qu'il y a toujours soulèvement d'un côté de la soupape avant l'autre; d'autre part, à ce que les manomètres sont souvent mal gradués. Si MM. les Constructeurs de chaudières prenaient la peine de soigner un peu plus ces deux instruments, on n'observerait plus le même désaccord entre ceux-ci.

Les appareils destinés à prévenir l'abaissement de l'eau, sont les flotteurs ordinaires et d'alarme, ainsi que les tubes indicateurs en verre, qui accusent à chaque instant, et sans aucune manœuvre, le niveau de l'eau. Les flotteurs ordinaires, par la circulaire du 4 octobre 1847, sont devenus d'un emploi facultatif, et peuvent être remplacés par les flotteurs d'alarme, qui sont toujours exigés, et qui, avec les tubes indicateurs, peuvent suffire. Les robinets de jauge qu'il

faut manœuvrer à la main, et qui peuvent donner de fausses indications quand la vapeur est à haute pression, sont généralement abandonnés.

Les moyens d'atténuation des dangers et dommages résultant pour le voisinage d'une explosion de chaudière à vapeur, sont les conditions suivantes d'emplacement. Les chaudières sont réparties en quatre catégories, en raison de leur capacité et de la tension de la vapeur. La capacité de la chaudière et de ses tubes bouilleurs étant exprimée en mètres cubes, et la tension de la vapeur en atmosphères, on multiplie les deux nombres l'un par l'autre, et on a un certain produit.

Les chaudières sont dans la première catégorie quand ce produit est supérieur à 15; — dans la deuxième, si ce produit surpasse 7 et n'excède pas 15; — dans la troisième, s'il est supérieur à 3 et n'excède pas 7; — dans la quatrième, s'il n'excède pas 3.

Les chaudières de la première catégorie doivent être situées en dehors de toute maison d'habitation et de tout atelier, être éloignées de 10 m. des maisons d'habitation et de la voie publique, ou en être séparées par un mur de défense de 1 m., qui sera séparé lui-même par un espace d'au moins 50 cent. du fourneau et du mur mitoyen. Dans le cas où la chaudière sera enterrée dans le sol, de manière que sa partie supérieure soit à 1 m. en contre-bas, le mur de défense n'est exigible que lorsqu'elle se trouve à moins de 5 m. des maisons d'habitation ou de la voie publique.

Les chaudières de la deuxième catégorie peuvent

être placées dans l'intérieur d'un atelier qui ne fait pas partie d'une maison d'habitation ou d'une fabrique à plusieurs étages; elles doivent être distantes d'au moins 5 m. des maisons d'habitation ou de la voie publique, ou en être séparées par un mur de défense.

Les chaudières de la troisième catégorie peuvent être placées dans l'intérieur d'un atelier qui ne fait pas partie d'une maison d'habitation, sans qu'il y ait lieu d'exiger le mur de défense.

Les chaudières de la quatrième catégorie pourront être placées dans l'intérieur d'un atelier quelconque, lors même qu'il ferait partie d'une maison d'habitation.

Les fourneaux des chaudières des troisième et quatrième catégories doivent être séparés par un espace vide de 0 m. 50 au moins des maisons d'habitation appartenant à des tiers, et de 0 m. 16 de tous autres murs.

Les conditions d'emplacement pour les chaudières de première et deuxième catégorie donnent lieu souvent ici à de sérieuses difficultés de la part de MM. les industriels, en raison des murs de défense à élever, ainsi que des distances à observer entre les fourneaux et les murs. Les exemples d'explosion que nous citerons plus loin, leur montreront combien l'observation rigoureuse de ces règles est nécessaire, et les engageront, sans doute, à s'y soumettre plus volontiers.

Les moyens de sûreté que nous venons de décrire, et qui sont adoptés dans tous les pays où les machines à vapeur sont en usage, ne donnent pas d'ailleurs des

garanties complètes, et ce ne sera qu'en prenant toujours les plus grandes précautions, qu'on évitera les accidents auxqels expose l'emploi de ces appareils.

Les épreuves par la pompe ne sont pas décisives, parce qu'elles se font à la température ordinaire, et qu'aux températures élevées sous lesquelles les chaudières fonctionnent, la ténacité du métal est de beaucoup diminuée; parce que la pression qu'on exerce s'accroît progressivement et par degrés presque insensibles, et qu'une augmentation brusque dans l'élasticité de la vapeur, comme il s'en produit souvent quand les chaudières sont en action, peut occasionner une rupture là où une pression plus grande, mais produite graduellement, n'aurait été suivie d'aucune circonstance fâcheuse.

Dans les soupapes de sûreté, la plaque mobile, sujette à se rouiller, peut contracter par le repos une sorte d'adhérence avec la plaque métallique fixe sur laquelle elle s'ajuste, et ne pas bouger sous des pressions bien supérieures à celles calculées.

Les flotteurs peuvent donner de fausses indications, en raison de l'élévation du niveau de l'eau, chaque fois qu'il se produit une ébullition tumultueuse.

On ne doit pas dès lors être surpris du grand nombre d'accidents qui sont d'abord arrivés, alors que l'on ne connaissait pas les funestes effets qu'ils pouvaient avoir, et que les chaudières étaient livrées à des ouvriers inexpérimentés; mais aujourd'hui, qu'une plus grande surveillance est exercée, on voit le nombre de ces accidents diminuer de plus en plus, et il est à es-

pérer qu'ils ne tarderont pas à devenir extrêmement rares.

Le département de la Gironde a été très-favorisé sous ce rapport, puisque, dans l'intervalle de vingt-cinq ans, on n'y compte pas plus de deux accidents, d'ailleurs peu graves. La surveillance de l'ingénieur des mines, d'une part, et de la Commission de surveillance, d'autre part, a certainement contribué à ce résultat. Cependant, nous ne pouvons nous dissimuler qu'il a été dû en partie aussi à un heureux hasard : car, malgré toutes les recommandations faites, il est beaucoup d'appareils qui ont été tenus très-négligemment et qui le sont encore.

Espérons que la connaissance des documents que nous publions montrera, à ceux qui ont la direction de ces appareils, l'importance de les diriger avec plus de soin.

Les divers cas d'explosion observés jusqu'ici, peuvent être classés ainsi :

1° Ceux dépendant de la nature du métal employé;

2° Ceux dépendant de la forme de la chaudière;

3° Ceux dépendant du mode de jonction de ses parties;

4° Ceux dépendant de la nature et du volume de l'eau contenue;

5° Ceux dépendant de la nature de la vapeur et de la pression à laquelle elle se trouve;

6° Ceux dépendant des dispositions du fourneau et du mode de chauffage.

1° Explosions occasionnées par la nature du métal.

L'emploi d'une tôle qui ne serait pas de bonne qualité, qui ne serait pas bien soudée et qui offrirait des pailles, peut donner lieu à une explosion.

L'accident arrivé le 22 avril 1847, dans l'atelier du sieur Stolz, mécanicien à Paris, en offre un exemple.

La chaudière cylindrique, de 1,90 de longueur et 0,65 de diamètre, avec un bouilleur de 2 m. sur 0,50, était timbrée à 5 atmosphères, et fonctionnait habituellement à basse pression. La machine qu'elle alimentait était arrêtée depuis environ une heure, lorsqu'au moment où on la remit en mouvement, la chaudière fit explosion, avec un bruit comparable à un coup de canon.

La tôle se déchira sur la partie inférieure, très-amincie et très-pailleuse, comprise entre les deux tubulures du bouilleur. L'eau et la vapeur se dégagèrent par cette issue; ils anéantirent le hangard qui la couvrait, et lancèrent des briques et des éclats de bois à de très-grandes distances. La chaudière elle-même fut soulevée et renversée sur les ruines du fourneau.

Il est probable que, pendant l'arrêt de la machine, la pression de la vapeur ayant monté dans la chaudière, les résistances avaient atteint leurs dernières limites, et qu'à la mise en train l'écoulement de la vapeur par le dôme a produit sur le fourneau un effet de réaction qui a déterminé la rupture.

Les suintements d'eau ayant l'effet d'oxyder les tô-

les, de les amincir, il est très-important de les arrêter aussitôt qu'on les remarque. On doit également s'empresser de remplacer les tôles qui ont reçu un coup de feu.

Une réparation qui consisterait à recouvrir ces parties défectueuses de pièces ajustées extérieurement avec des écrous, ne serait pas suffisante : il faut que la pièce soit appliquée à l'intérieur.

Le 13 octobre 1845, la chaudière de la féculerie du sieur Foucher, à La Briche, commune d'Épinay, qui avait été ainsi réparée à l'extérieur, fit une explosion, que l'épreuve par la presse hydraulique aurait sans doute prévenue. Les réparations successives que cette même chaudière a reçues, ont en outre montré qu'il était très-difficile, sinon impossible, de rapporter une pièce en cuivre ou en tôle dans les parties extrêmes des anneaux d'une chaudière ou d'un bouilleur, où les feuilles se recouvrent mutuellement et sont liées par des rivets, et qu'on ne devait pas tolérer les réparations de ce genre.

2° Explosions occasionnées par la forme des chaudières.

1° Les chaudières à faces planes dites rectangulaires, et celles avec faces planes intérieures pour foyers, doivent être consolidées par des tirants boulonnés, qui ne permettent ni l'écartement, ni le rapprochement de ces plaques. C'est pour avoir négligé cette précaution d'armature qu'est arrivée, le 26 février 1846, une explosion sur un bateau dragueur, à Lyon.

La chaudière, formée d'un cylindre *vertical* à fond plat à sa base et à fond hémisphérique à son sommet, avait un foyer intérieur circonscrit par 4 faces planes verticales, et traversé par 68 bouilleurs en cuivre, placés horizontalement. Les faces de ce foyer n'étaient d'ailleurs reliées à l'enveloppe extérieure par aucun tirant, et c'est ce qui a occasionné, sous la tension normale de 4 atmosphères, la déchirure d'une de ces faces à sa partie inférieure, sur toute sa largueur, et suivant la ligne de rivets qui la liait au fer d'angle placé à l'intérieur de la chaudière. Par l'ouverture qui s'est formée alors, se sont violemment échappées l'eau et la vapeur renfermées dans la chaudière, et de ce mouvement est résulté, sur la face supérieure opposée, une réaction qui a sollicité de bas en haut la chaudière, du poids de 2,020 kilog., l'a détachée des poutres sur lesquelles elle était assise, l'a enlevée au-dessus du pont, et l'a projetée à la hauteur d'où elle est retombée dans le Rhône, à 22 mèt. environ du bateau.

Il faut éviter qu'il existe, dans aucune portion d'une chaudière, des parties angulaires ou angles rentrants; autrement le fer s'effeuille et peut même se fendre.

Dans la chaudière de l'*Éclair* n° 6, où la jonction du corps principal avec le réservoir de vapeur fut d'abord faite par des angles rentrants, l'épreuve à la triple pression n'a pu réussir, les tôles s'étant disjointes sur toute l'étendue de ces parties, avant que la pression ne fût acquise. Il est probable que cette chaudière, ainsi construite, n'aurait pu marcher longtemps sans donner lieu à quelque accident.

Les chaudières cylindriques sont quelquefois terminées par des fonds plats qui se rattachent aux parois latérales par des courbures presque à angles droits. Cette disposition est fort mauvaise, en ce que les fonds plats sont très-sujets à se déformer s'ils ne sont reliés par des tirants de force suffisante, et en ce que le recourbement du collet qui réunit ces fonds à la partie cylindrique de la chaudière produit des gerçures, altère la ténacité du métal, et peut, lorsque la chaudière doit supporter une pression intérieure un peu considérable, occasionner des accidents plus ou moins graves. Dans ce cas, la rupture se fait le plus souvent suivant le contour des fonds, ou suivant la courbure des tôles qui les composent.

Le 6 juin 1827, une explosion de chaudières eut lieu dans l'établissement de teinture du sieur Dumas, à Puteaux, et causa la mort de son propriétaire et d'un ouvrier. Cette chaudière cylindrique, à fonds plats sans tirants, avait 1 m. 10 de diamètre et 3 m. de longueur; l'épaisseur de la tôle était de 7 millimèt. Elle était placée sur un fourneau situé en plein air dans la cour de l'établissement, et fit explosion quatre ou cinq heures après qu'on eut commencé le feu. Un des fonds fut déchiré le long de la clouure, sur tout son pourtour; la vapeur et l'eau bouillante se répandirent subitement au dehors par cette large ouverture, et renversèrent un hangar placé à 14 m. Le corps de la chaudière fut lancé en arrière par la réaction du fluide : il renversa deux murs parallèles de 30 cent. environ d'épaisseur, et fut tomber à 20 m. du fourneau.

On a calculé que cette explosion a eu lieu sous une pression à laquelle la tôle était d'épaisseur suffisante pour résister, et que l'accident est dû entièrement à la forme plate du fond, qui devait se déformer progressivement.

Le 22 septembre 1845 survint, aux forges d'Anzin (Nord), l'explosion d'une chaudière à vapeur de forme elliptique, sans bouilleur. Cette chaudière était formée de tôle de 8 millim. d'épaisseur, et placée verticalement sur son grand axe, qui avait 2 m. 25 de longueur, tandis que le petit avait 2 m. seulement. A une extrémité elle était terminée par une calotte hémisphérique ovoïde, et à l'autre par un fond plat. Un tube intérieur, en forme de fer à cheval, servait de conduit de flammes. Dans l'accident, la pièce d'équerre qui réunissait le fond plat à la chaudière, se déchira sur toute la circonférence. Le fond plat, resté fixé au tube en fer à cheval, et du poids total de 1700 kil., fut lancé dans une direction oblique, vint percer la toiture de la forge, puis retomba sur le sol. Le corps de la chaudière, pesant 4000 kil., fut lancé horizontalement en sens contraire, et vint tomber à une distance de près de 100 m., après avoir coupé, dans sa route, trois arbres et traversé le mur de clôture.

Cette explosion s'est produite dans les conditions habituelles de marche; elle est due à ce que les armatures destinées à maintenir le fond plat n'étaient pas suffisantes, et à ce que le fer d'angle sur lequel ce fond était rivé, avait été mal soudé.

Des fonds plats, qui seraient reliés entre eux par des barres d'une dilatation différente de celle des parois, ne seraient pas encore à l'abri de tous accidents. C'est ce que prouve l'accident arrivé le 15 décembre 1845, dans la filature du sieur Bisset, à Pont-Faverger (Marne). La chaudière se composait d'un corps cylindrique en fonte et de deux bouilleurs également en fonte. Chacun de ces bouilleurs était formé de six anneaux de fonte, emboîtés les uns dans les autres avec mastic de fonte à la jonction, et fermés à chacune de leurs extrémités par deux disques de fonte, reliés entre eux par une barre de fer rond placée dans l'axe du bouilleur. Cette chaudière avait été éprouvée à la pression quintuple; elle marchait depuis huit mois environ, lorsque la barre de fer placée dans l'axe du bouilleur se rompit. Les rondelles extrêmes furent projetées chacune, avec un morceau de la barre, dans des directions opposées; les anneaux du bouilleur se sont disjoints, et la force expansive de la vapeur a démoli une partie du fourneau.

Cet accident a été occasionné par les différences de dilatation entre la barre de fer et les parois en fonte du bouilleur sous l'action du foyer.

Ce mode de construction et d'assemblage des bouilleurs était vicieux et n'est plus toléré. On prescrit de substituer aux bouilleurs en fonte, des bouilleurs en tôle clouée, ou au moins des bouilleurs en fonte d'une seule pièce, fermés par une plaque autoclave, comme les bouilleurs ordinaires.

Les chaudières cylindriques à larges foyers inté-

rieurs sont fort dangereuses, si on ne relie ces foyers avec les enveloppes extérieures par un système convenable d'armatures et de tirants, et si on ne donne à la tôle de ces foyers une plus grande épaisseur. Les chaudières de cette sorte ont donné lieu à un grand nombre d'accidents, parmi lesquels nous citerons seulement les deux suivants, que nous trouvons dans les *Annales des Mines* :

1° Le 9 mai 1844, une explosion, dont les effets furent terribles, eut lieu dans une fabrique d'acier située à Lyon. La chaudière était formée d'un cylindre-enveloppe de 2 mètres de diamètre et 7 mètres de longueur formant le corps principal, et d'un cylindre intérieur excentrique ayant 1 m. 23 de diamètre et contenant le foyer. Les épaisseurs de la tôle étaient de 10 millim. pour le cylindre intérieur, et de 11 pour celui extérieur; elle était poinçonnée pour 4 atmosphères. L'explosion eut lieu à deux heures de l'après-midi, lorsque la plupart des ouvriers de la fabrique étaient déjà rentrés dans les ateliers, et peu de minutes après que le chauffeur eut rechargé la grille et activé le feu, afin d'assurer une forte production de vapeur pour la reprise du travail. Le cylindre extérieur ne subit aucune déformation apparente; mais le cylindre intérieur contenant le foyer s'écrasa sur toute sa longueur, et diverses fentes et ouvertures s'y produisirent transversalement à l'axe, et notamment aux extrémités; par ces dernières, sortirent l'eau et la vapeur, qui produisirent les effets suivants : à l'avant, elles parcoururent un espace de 5 m., abattirent un mur

de 0,40, traversèrent une plantation de peupliers, renversèrent les arbres qui se trouvèrent sur leur passage, en emportant avec elles des débris du mur à plus de 50 mètres. A l'arrière, elles renversent le mur en briques du conduit qui mène à la cheminée, traversent un hangar, et renversent un mur mitoyen de 0 mètres 40 d'épaisseur, s'engouffrent dans la cour de l'usine, pénétrant à gauche sous un hangar dont elles soulèvent et détachent en divers points la toiture en zinc; puis, après avoir traversé cette cour, qui a 32 m. de longueur, elles viennent heurter contre le bâtiment opposé, renversent la paroi d'une chambre à coucher, et se répandent dans les chambres voisines en brisant les vitres, soulevant et déchirant les plafonds; en même temps, les débris du mur, emportés par la trombe, se répandent çà et là sur le sol de la cour.

Deux enfants, qui se trouvaient à côté de la machine près de la cheminée, furent atteints par la vapeur et sont morts de leur brûlure. Ce sont les deux seules victimes de cet accident, qui eût pu avoir de terribles conséquences, s'il était arrivé dans un tout autre moment.

L'explosion a eu lieu par suite de la continuité d'une pression trop forte pour un cylindre intérieur non relié. La chaudière avait subi l'épreuve six mois avant; mais, depuis lors, elle avait été soumise à un service actif, et peut-être était-elle déjà déformée par quelque coup de feu; l'eau n'avait point été abaissée au-dessous de son niveau.

Les effets de l'explosion s'expliquent par la considé-

ration de la grande masse d'eau projetée, et du volume énorme de vapeur à haute pression qui a dû se produire lorsque l'eau intérieure s'est trouvée spontanément en contact avec l'atmosphère, ainsi que par celle de la grande vitesse que la tension de cette vapeur à dû communiquer à la masse d'eau non vaporisée.

2° Le 17 février 1841, la chaudière du bateau à vapeur le *Citis*, appartenant à MM. Shneider du Creusot, fit explosion pendant le premier essai que l'on fit dudit bateau sur la Saône. Cette chaudière se composait d'une enveloppe extérieure de 1 m. 60 de diamètre, 7 m. de longueur, et 9 à 10 millim. d'épaisseur; d'un cylindre excentrique intérieur aussi de 7 m. de longueur, 1 m. de diamètre et 7 millim. d'épaisseur, contenant à l'avant le cendrier, la grille et le foyer; enfin, d'un bouilleur concentrique au cylindre précédent, qui le renfermait entièrement. Celui-ci avait 6 m. 67 de longueur, un diamètre de 0,50, et une épaisseur de 7 à 8 millim.; il communiquait avec la partie inférieure de la chaudière par trois tubulures situées à son fond, et à la partie supérieure de cette même chaudière par une seule tubulure située à son extrémité opposée au foyer.

La chaudière ainsi composée était fermée à l'avant et à l'arrière par deux fonds plats en tôle de 10 mill. d'épaisseur.

L'explosion eut lieu pendant une escale, vingt minutes après que la grille eut été décrassée et rechargée de charbon frais. Le bateau sombra presque aussitôt,

et sur vingt-six personnes qui étaient à bord, onze furent tuées et neuf blessées plus ou moins grièvement. On fit à ce sujet les constatations suivantes : le fond antérieur de la chaudière, le foyer et la partie du cylindre intérieur qui recouvrait le foyer, avaient été projetés au loin vers l'avant du bateau; le reste du cylindre intérieur contenant le foyer avait été écrasé, et était venu s'aplatir sur le dôme et les flancs du bouilleur par des plis rentrants. Le corps entier de la chaudière, du poids de 4,500 kilog., avait été lancé en arrière : il avait rompu et traversé l'arrière du bateau, et avait été projeté dans la rivière à environ 35 m. de distance.

Des discussions nombreuses auxquelles donna lieu ce bien triste événement, il demeura prouvé qu'on devait uniquement l'attribuer aux vices de construction de la chaudière, qui, à raison de sa forme, du défaut d'armatures convenables pour prévenir la déformation du cylindre intérieur et des fonds plats, ainsi que de l'épaisseur trop faible de ce cylindre, était incapable de supporter longtemps une pression intérieure de 4 atmosphères.

Les deux exemples qui précèdent montrent suffisamment les graves dangers qui résultent de l'emploi des chaudières à larges tubes intérieurs et qui ont des faces planes, même peu étendues.

Les chaudières à tubes calorifères horizontaux ou verticaux qui sont faits en cuivre rouge, présentent des causes graves de danger, lorsque ces tubes doivent avoir au-dessus de 3 m. de longueur et 6 centim. ou

plus de diamètre intérieur; car il résulte des expériences faites sur les chaudières des bateaux les *Éclair*, et de la machine fixe de l'hospice Saint-André, que ces tubes ne résistent point à la triple pression d'épreuve, qu'ils commencent à se déformer sous une pression extérieure égale au dixième au plus de la pression qui aurait déchiré ces tubes remplis d'eau et pressés du dedans en dehors, et qu'ils s'aplatissent entièrement sous une pression égale seulement au sixième ou au huitième de celle-ci.

L'administration a, par suite de ces épreuves, recommandé l'emploi, dans ce cas, des tubes en fer étiré, qui ont l'avantage de mieux résister à l'aplatissement sous une pression qui tend à les écraser, en raison de la plus grande roideur et dureté de ce métal, ainsi que de souffrir beaucoup moins lorsqu'ils sont exposés à l'action d'une chaleur rouge, produite par un abaissement du niveau de l'eau. Les tubes de fer s'oxydent, il est vrai, et s'usent par suite plus rapidement que ceux de cuivre. Mais on obvie à cet inconvénient en les prenant plus épais, et en ne leur donnant pas moins de 4 millim. Les tubes en cuivre ont d'ailleurs une plus grande faculté conductrice de la chaleur, et se recouvrent plus difficilement de sels à la surface; aussi n'ont-ils pas cessé d'être employés dans la construction des tubes calorifères; seulement, on prend à leur égard certaines précautions qui étaient autrefois négligées.

Les chaudières des *Éclairs* se composaient, vers 1846 : 1° d'un corps principal formé d'un cylindre-

enveloppe de 1 m. 10 de diamètre, 7 m. de longueur et 11 à 12 millim. d'épaisseur et de deux parties de cylindre placées concentriquement à l'intérieur, et disposées sur le même axe. La partie antérieure servant de foyer avait 0 m. 80 de diamètre et 2 m. de longueur; la partie postérieure, servant de boîte à fumée, et communiquant par son faîte avec la cheminée, avait 0 m. 80 sur 1 30. L'une et l'autre étaient réunies entre elles par 14 tubes calorifères de 3 m. de longueur, 13 à 15 centimètres de diamètre, et 3 millimètres d'épaisseur; — 2° d'un réservoir à vapeur, qui communiquait avec la chaudière par deux tubulures, et dans lequel l'eau s'élevait jusqu'au milieu.

Ces chaudières, destinées à marcher à la pression de 6 atmosphères, devaient être éprouvées à la pression de 15 atmosphères. Dans tous les essais auxquels nous les soumîmes à Bordeaux, un grand nombre de tubes furent écrasés à 10 atmosphères de pression environ, c'est-à-dire au double seulement de la pression effective : tous s'écrasaient sur le milieu de leur longueur; l'aplatissement se faisait suivant les génératrices du cylindre, sans rupture dans le métal, ni détérioration dans les extrémités. La section présentait partout la forme d'un **S** aplati.

La chaudière de la *Clémence Isaure*, de même forme que celle des *Éclairs*, mais dans laquelle les tubes n'avaient que 2 m. de longueur, 13 centim. de diamètre, et toujours 3 millimèt. d'épaisseur, a, au contraire, très-bien résisté à la triple pression d'épreuve à l'eau froide. De là on peut induire qu'en donnant aux tu-

bes en cuivre une longueur de 2 m. au plus, et une épaisseur de $^1/_2$ en sus de celle de la table, ils seront de force suffisante; c'est aussi la règle suivie aujourd'hui dans les nouvelles chaudières tubulaires que l'on fait pour bateaux.

3° Explosions causées par le mode de jonction des parties de la chaudière.

Les fers d'angle dont on se sert pour réunir différentes parties de chaudière, doivent avoir une beaucoup plus grande épaisseur que celle de ses parties, parce qu'un fer plié à angle droit peut se rompre plus facilement qu'une feuille de tôle plane ou légèrement courbe. C'est pour n'avoir pas observé cela, qu'une cuve à papier, formée d'une partie cylindrique terminée par des troncs de cône très-surbaissés, fit explosion, en janvier 1848, dans une papeterie située au Valvernier (Seine-Inférieure).

Dans les foyers à faces planes de chaudières ordinaires à vapeur, ou de locomotives, la paroi supérieure, qu'on ne peut relier comme les faces latérales aux parois extérieures par de nombreuses entretoises, est quelquefois rendue rigide au moyen de cornières en fer, placées longitudinalement à l'intérieur de la chaudière, et rivées sur la paroi au moyen de boulons. Dans ce cas, l'insuffisance de longueur des cornières, qui doivent toujours être prolongées jusqu'aux parois antérieures et postérieures, peut occasionner des explosions. C'est ce qui est arrivé, le 4 mars

1849, à la chaudière locomotive le *Creusot*, sur le chemin de fer de Chartres.

Les cornières qui s'appliquent dans toute leur longueur sur la paroi du foyer qu'elles doivent consolider, ont d'ailleurs l'inconvénient de ne point laisser, comme les armatures qui ont été usitées depuis, un certain intervalle baigné par l'eau de la chaudière. Il en résulte une grande épaisseur du métal, qui n'est pas suffisamment refroidie par l'eau, ce qui peut faciliter les coups de feu.

Les chaudières dont les bouilleurs ne communiquent avec le corps de la chaudière que par des tubulures étroites, adaptées ailleurs que sur le dôme des bouilleurs, ou même trop loin des points qui reçoivent le plus directement l'action du foyer, offrent un danger très-grave, en ce qu'il peut se former, par suite de la viscosité de l'eau ou de l'inclinaison des bouilleurs, qui est accidentellement variable dans les machines de bateaux, des espaces vides d'eau et remplis de vapeur à la partie supérieure des bouilleurs. Les parois peuvent être ainsi facilement sur-échauffées par l'action du foyer, le métal perd une grande partie de sa ténacité, et le retour de l'eau sur les parties sur-échauffées peut occasionner une explosion.

La mise en communication de deux chaudières à vapeur qui alimentent une même machine, peut, lorsqu'une de ces chaudières fait explosion, entraîner l'explosion de l'autre; c'est ce que prouve le fait observé à la mine d'étain Polgeoth, et cité dans la Notice de M. Arago.

Cette rupture, presque simultanée, paraît provenir de ce que, par l'explosion de la première machine, une large issue est ouverte à la vapeur de la deuxième, qui cesse dès lors de presser sur l'eau contenue dans celle-ci, et occasionne le soulèvement de la masse liquide, par la tension de la vapeur toute formée qu'elle contenait. Cette eau se précipite alors avec une énorme vitesse sur les tubulures supérieures, et détermine sur les parois des pressions inégales qui causent la deuxième explosion.

L'emploi du mastic ferrugineux, pour lier les tubulures du générateur avec le réservoir à vapeur, peut présenter de grands dangers, parce qu'il s'altère rapidement par les chocs et les changements de température. On ne doit l'employer que pour remplir les interstices des joints destinés à prévenir les fuites d'eau, et non comme mode d'assemblage, et il peut même être une cause d'oxydation pour les parties voisines, et occasionner des ruptures après un usage assez court.

On a un exemple du danger qu'il y a à se servir de ce mode de jonction, dans l'explosion d'une chaudière du bateau à vapeur *La Bretagne*.

La chaudière qui a fait explosion était formée d'un générateur cylindrique en tôle, contenant 19 tubes pour la circulation de la flamme, avec foyer intérieur sur le devant, et d'un réservoir cylindrique à fonds hémisphériques, établi immédiatement au-dessus du générateur. La longueur du générateur était de 8 m. 39, le diamètre 1 m. 35, l'épaisseur de 0 m. 12; le diamètre des tubes 0,16, et leur longueur 4,84. Le

générateur était fixé primitivement au réservoir au moyen de rivets; plus tard, pour que la chaudière occupât moins de place, on avait coupé les tubulures afin de rapprocher le réservoir du générateur, qu'on avait réunies à emboîtement avec mastic ferrugineux; puis on avait consolidé cet assemblage au moyen de deux barres de fer réunies par deux boulons à vis et écrou, dont l'une portait sur la partie rentrante de la tubulure du réservoir, tandis que l'autre s'appuyait en dedans du générateur sur son enveloppe cylindrique.

Au moment où le paquebot allait se mettre en marche, la chaudière fit explosion, et le réservoir fut lancé à une distance de 150 mètres. La chaudière avait été timbrée à 5 atmosphères; elle était en bon état, et cet accident n'est dû qu'au peu d'adhérence du mastic ferrugineux, et à la faiblesse des armatures qui renforçaient les assemblages.

4° Explosion provenant de l'eau contenue dans la chaudière.

Suivant que la masse d'eau contenue dans une chaudière est trop ou trop peu abondante, qu'elle est soumise à une ébullition tumultueuse, ou qu'elle est de nature corrosive ou saline, elle peut occasionner des explosions.

Il faut éviter de mettre dans une chaudière une trop grande quantité d'eau, attendu que le réservoir de vapeur diminue, et que la vapeur qui tend à se dégager de l'eau étant celle nécessaire à la saturation de l'es-

pace libre, à la température progressivement croissante, la sur-élévation de l'eau s'oppose au dégagement de cette vapeur, et contribue à produire, sous la diminution de pression résultant de l'ouverture d'une issue, un soulèvement brusque du liquide qui vient obstruer le passage à la vapeur rapidement croissante.

L'abaissement de l'eau au-dessous des carneaux extérieurs ou des conduits intérieurs servant au passage de la flamme, est peut-être la cause la plus fréquente des explosions. Par suite de cet abaissement, les parties mises à nu peuvent être fortement sur-échauffées ou même portées au rouge. Dans le premier cas, le refroidissement subit, produit par le retour de l'eau, occasionne une contraction brusque qui altère la tôle dans la ténacité et la forme qu'elle présentait, et qui la fait ensuite céder à la pression de la vapeur correspondante à la charge des soupapes. C'est cet effet qui s'est produit, le 3 juillet 1848, dans une chaudière à foyer intérieur de la fabrique d'enclumes de MM. Aubry et Château-Neuf, à Valbenoîte, près de Saint-Étienne, et qui a causé l'explosion de cette chaudière, en la faisant se déchirer dans la partie supérieure suivant deux lignes de rivets placés aux deux extrémités du cylindre intérieur qui a été refoulé.

Dans le deuxième cas, le retour de l'eau donne lieu à la formation rapide d'une énorme quantité de vapeur, qui, ne pouvant se dégager par les soupapes de sûreté, élève considérablement la pression intérieure et fait éclater la chaudière.

L'ébullition tumultueuse de l'eau est produite par

un excès de calorique émis par le foyer relativement à la surface de dégagement, ou par la viscosité de l'eau, ou par l'ouverture d'une large issue qui donne passage à la vapeur. Cette ébullition donne lieu à un entraînement d'eau liquide par la vapeur, ou à un jet liquide qui n'est point une cause directe d'explosion; néanmoins, on doit le prévenir et l'interrompre lorsqu'il s'établit, parce qu'il vide la chaudière plus ou moins rapidement, parce que les bouillons et l'ébullition tumultueuse qui l'accompagnent fatiguent les parois; parce que le mélange d'eau et de vapeur existant dans la chaudière garantit moins bien que l'eau tranquille les parois d'un sur-échauffement; parce que, surtout, il peut se faire un vide d'eau partiel dans les bouilleurs dont les parois prendraient une température élevée, et qu'ainsi l'explosion pourrait être déterminée par la rentrée de l'eau dans ces bouilleurs, au moment où l'on fermerait les orifices qui seraient restés ouverts pendant un certain temps.

Les eaux de nature acide ou corrosive attaquent rapidement la tôle et diminuent chaque jour son épaisseur et sa ténacité, la font bientôt céder à la pression ordinaire de la vapeur quand celle-ci est un peu considérable, et de là des explosions dont les effets peuvent être terribles. Celle arrivée le 26 avril 1839, sur une carrière d'ardoise d'Avrillé, près d'Angers, en est un exemple.

La chaudière, formée d'un corps cylindrique et de deux bouilleurs dont la tôle avait 9 millim. d'épaisseur, marchait depuis 15 mois seulement, lorsque, par

suite de l'amincissement de la tôle produit par l'acidité des eaux, cette chaudière se déchira sous la pression ordinaire de 5 atmosphères, sur 3 cercles parallèles aux bases du cylindre. Les bouilleurs restèrent intacts sur le fourneau; mais la partie antérieure du corps principal fut lancée à la distance de 70 mètres, et la partie postérieure, pesant 675 kilog., fut projetée à une distance de près de 200 mètres, après avoir renversé la cheminée en maçonnerie et rompu deux troncs d'arbres.

Dans les chaudières à très-basse pression, l'emploi des eaux acides ne paraît point présenter le même danger, pourvu que le chauffeur ne surcharge pas les soupapes, et maintienne le niveau de l'eau au-dessus des carneaux de la flamme. L'action de l'eau sur la tôle donne seulement lieu à des fuites d'eau fréquentes, et leur entretien devient une source considérable de dépenses. On cite, en effet, plusieurs chaudières de ce genre qui sont alimentées par des eaux acides, sans qu'il y ait jamais eu d'explosion. Cependant, la circulaire du 22 juillet 1843, prohibe, sans faire de distinction, l'alimentation avec des eaux contenant des substances acides ou salines susceptibles d'attaquer le métal des chaudières, telles que les eaux extraites de certains puits de mines ou de carrières, à moins que les propriétés corrosives de ces eaux ne soient neutralisées par des moyens reconnus efficaces par l'administration.

Il résulte des recherches auxquelles s'est livré à ce sujet M. Lechatelier, que les eaux extraites des mines et

carrières sont neutres et formées de sulfates de fer, alumine, chaux et magnésie, potasse et soude, et que leur action corrosive est exercée par les sulfates d'alumine et de peroxyde de fer. Sous l'influence de la haute température à laquelle l'ébullition a lieu, et en présence du fer métallique, ces sels sont décomposés en peroxyde qui se précipite, et en acide sulfurique, qui exerce, à l'état naissant, son action sur le fer, et le dissout à l'état de sulfate de protoxyde. La chaudière perd donc une quantité de métal équivalente à la quantité de sulfates de peroxyde de fer et d'alumine contenus dans l'eau, et proportionnelle à la quantité d'eau consommée.

Cette action corrosive ne s'exerce pas d'ailleurs d'une manière uniforme sur toute la chaudière, mais par places. Les parties de la chaudière en contact permanent avec l'eau, sont seules attaquées d'une manière notable; les parois du réservoir de vapeur restent sensiblement intactes. De même la partie inférieure des bouilleurs, qui se recouvre toujours d'un dépôt fortement adhérent de sulfate de chaux, se trouve moins attaquée que leur partie supérieure. Indépendamment de ces causes, il paraît que des différences de température, des différences de nature dans le métal qui compose la chaudière, donnent à l'action corrosive plus d'intensité sur des points particuliers. On observe généralement que ce sont les tubes de communication et les parties qui les avoisinent qui sont le plus rapidement détruits; les calottes éprouvent également une grande altération. Les rivets paraissent aussi se détruire plus rapidement que la tôle.

Cette inégalité d'action, quelle qu'en soit la cause, la rend encore bien plus nuisible.

Les moyens de se préserver de cette action corrosive des eaux d'alimentation, sont les suivants : 1° on peut, dans le cas où ces eaux sont dans toutes les saisons assez abondantes pour la condensation, faire emploi d'un condenseur fermé, dans lequel la vapeur sera condensée et reprise par la pompe alimentaire pour être renvoyée à la machine, en réparant alors les pertes d'eau et de vapeur par des eaux douces, recueillies dans des citernes; 2° on peut, dans tous les cas, neutraliser complétement ces eaux au moyen de calcaires crayeux purs, réduits en poudre. Cette matière, à la température de l'ébullition, décompose facilement les sulfates d'alumine et de peroxyde de fer; précipite tout le peroxyde de fer, toute l'alumine, et forme avec l'acide sulfurique du sulfate de chaux, en laissant les autres sels intacts. Elle augmente, à la vérité, la proportion de chaux tenue en dissolution dans l'eau, et par suite l'abondance des dépôts et l'épaisseur du tartre; c'est d'ailleurs là un inconvénient inévitable.

Les eaux même les plus pures déposent, en passant à l'état de vapeur, des sédiments terreux qu'il ne faut jamais laisser s'accumuler dans les chaudières; car ces dépôts s'attachent principalement aux parties inférieures des parois qui sont exposées directement à l'action de la flamme, s'opposent à la transmission de la chaleur du foyer à l'eau contenue dans la chaudière, et occasionnent l'usure rapide de ces parties, qui peu-

vent alors donner lieu à des explosions. Beaucoup d'accidents ont été dus à cette cause. On les prévient, en ajoutant à l'eau d'alimentation des matières tinctoriales de nature végétale, qui empêchent l'endurcissement des sédiments en masses pierreuses, ainsi qu'en nettoyant souvent la chaudière des sédiments vaseux qui s'y déposent.

Quant aux eaux de mer, les chaudières des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer sont détruites en peu de temps par suite de l'oxydation du métal et de l'adhérence des dépôts salins qui s'attachent aux parois, et qu'on ne peut souvent enlever qu'avec le burin. Ces dépôts de sel, en s'interposant entre la tôle et l'eau, et en empêchant celle-ci de soutirer la chaleur communiquée aux parois, font rougir le métal, altèrent sa ténacité, et peuvent en occasionner la rupture, ainsi que cela est arrivé, le 8 septembre 1850, à bord du remorqueur *Le Rouen*, qui naviguait à l'embouchure de la Seine. On empêche la formation de ces dépôts de sel, en renouvelant fréquemment l'eau des chaudières, soit au moyen d'une pompe spéciale, mue par la machine même du bateau, et capable d'enlever à chaque coup de piston un certain volume d'eau en rapport avec celui qui est introduit par la pompe alimentaire, soit, lorsque cette pompe n'existe pas, en opérant de demi-heure en demi-heure, au moins, les extractions d'eau par le robinet de vidange. La circulaire du 29 novembre 1850, fait une obligation de l'emploi de l'un ou l'autre de ces moyens.

3° Explosions occasionnées par l'état de la vapeur.

La vapeur contenue dans une chaudière peut être mélangée d'eau liquide, comme à une tension de beaucoup supérieure ou inférieure à celle qu'elle doit avoir ordinairement, et dans chacun de ces cas elle peut donner lieu à des explosions.

Il importe que cette vapeur soit sèche et n'entraîne pas d'eau avec elle; car la sortie d'une quantité plus ou moins considérable d'eau liquide par les issues ménagées pour les écoulements de la vapeur, peut occasionner dans la sortie de celle-ci, une énorme diminution de vitesse, qui, se produisant brusquement, peut déterminer des chocs, et qui, dans tous les cas, contribue à une augmentation rapide de tension pouvant amener la rupture de la chaudière.

La grande sur-élévation de la tension de la vapeur au-dessus du point qu'elle ne doit pas dépasser, provient, soit de ce que la soupape est empêchée de jouer par le mauvais état dans lequel elle est tenue, soit de ce qu'on l'a surchargée. Dans ce cas, la vapeur peut être amenée à une élasticité supérieure à celle que la résistance des parois de la chaudière peut vaincre, et faire éclater celle-ci. La rupture qui a lieu alors dans les machines à basse pression est généralement peu dangereuse, et cause rarement ce qu'on appelle une explosion, c'est-à-dire une rupture avec détonation; dans de semblables cas, il n'y a d'atteintes que les personnes placées près de la rupture, lesquelles peu-

vent être brûlées par la vapeur, ou par l'eau bouillante. Dans les chaudières à haute pression, elle occasionne, au contraire, de terribles effets.

Le bateau à vapeur à haute pression, *Le Rhône*, construit par MM. Aitkin et Steel, était destiné à faire l'office de remorqueur entre Arles et Lyon; il fit explosion le 4 mars 1827 devant cette dernière ville, et tua plusieurs personnes. Le pont tout entier fut projeté à une grande distance; les tirages et les tuyaux de cheminées, pesant plus de 30 quintaux, s'élevèrent presque verticalement à une hauteur considérable; le dôme de l'une des chaudières, pesant 20 quintaux, alla tomber à 250 mètres. Cette horrible catastrophe fut due à ce que l'ingénieur, contrarié de ne pas vaincre la rapidité du courant, aussi complètement qu'il l'avait espéré, avait fixé invariablement les soupapes de sûreté.

M. Arago, qui nous a fourni cet exemple, cite encore l'explosion d'une chaudière, occasionnée par un ouvrier, qui s'assit sur la soupape afin de donner à ses camarades le spectacle du mouvement oscillatoire qu'il éprouverait, disait-il, quand la vapeur serait devenue assez puissante pour le soulever. Or, il arriva, comme on pouvait le prévoir, que la soupape ne s'ouvrit point, mais que la chaudière creva, et que les éclats blessèrent ou tuèrent un grand nombre de personnes.

L'affaiblissement de la tension de la vapeur au-dessous du point qu'elle doit avoir, peut provenir de ce que cette vapeur trouve une large issue par suite de l'ouverture des robinets de décharge, ou des soupapes

de sûreté; et, dans ce cas encore, il peut en résulter des accidents plus ou moins graves, suivant que cette circonstance est accompagnée d'une trop grande abondance, ou d'une trop grande diminution dans la quantité d'eau contenue dans la chaudière. Avec la trop grande diminution d'eau, qui est ordinairement suivie du rougissement de quelques-unes des parties de la chaudière, l'affaiblissement de tension donne lieu, par l'ébullition tumultueuse qu'elle amène, à une formation instantanée d'une grande quantité de vapeur à très-haute pression, et de là des explosions dont les conséquences sont terribles.

Avec une trop grande abondance d'eau, cet affaiblissement de tension donne également lieu à la formation d'une grande quantité de vapeur, mais d'une force élastique comparativement basse; c'est alors sa rapide formation seule qui produit l'explosion, dont les conséquences sont beaucoup moins graves.

Voici, toujours d'après M. Arago, des exemples de ces deux cas :

1° Une chaudière, construite pour produire de la vapeur à basse pression, fit explosion au milieu d'un atelier de Lyon, immédiatement après qu'on eut ouvert un large robinet de décharge, par lequel la vapeur commençait à s'échapper avec rapidité.

2° Le 8 février 1823, une chaudière en fonte et à pression moyenne, établie à Essonne, dans une filature, fit explosion alors que la machine qu'elle alimentait marchait beaucoup plus lentement qu'à l'ordinaire, et que les deux soupapes venaient de s'ouvrir et laissaient dégager de la vapeur en abondance.

6° Explosions occasionnées par les dispositions du fourneau et par le mode de chauffage.

Le mode de construction du fourneau, qui consiste à faire passer la flamme et les fumées des carneaux inférieurs dans des carneaux supérieurs qui s'élèvent au-dessus du plan d'eau en s'appuyant sur les parois du réservoir de vapeur, constitue un système extrêmement dangereux. On conçoit, en effet, dit la circulaire du 15 septembre 1847, que la partie des parois qui ne se trouve pas intérieurement baignée par l'eau, peut éprouver un échauffement considérable par son contact avec la flamme ou les gaz qui passent dans les carneaux supérieurs. En de telles circonstances, si une issue vient s'offrir à la vapeur, soit par l'ouverture du robinet de mise en train, soit par le soulèvement de la soupape, ou s'il s'opère par quelque fissure une fuite accidentelle, l'eau, déchargée tout à coup d'une portion de la pression qui s'exerçait à sa surface, entre en ébullition tumultueuse, jaillit contre les parois sur-échauffées, et engendre subitement une grande quantité de vapeur, qui détermine une rupture.

Le 18 janvier 1847, une petite chaudière desservant une machine à vapeur à haute pression, de la force de 2 chevaux, et composée d'un corps cylindrique en tôle sans bouilleurs, qui avait 2 m. 80 de longueur et 0,10 de diamètre, qui était timbrée à 5 atmosphères et appartenait à la troisième catégorie, fit, dans l'atelier d'un retordeur de coton de Roubaix (Nord), une

explosion produite par cette cause, et dont les effets furent terribles. La chaudière se rompit, suivant plusieurs lignes de rupture qui partaient du trou d'homme et s'étendaient principalement sur le dôme et les flancs correspondants au réservoir de vapeur, tandis que la partie inférieure était fort peu déchirée. Elle se brisa subitement en un grand nombre de fragments, qui furent lancés dans diverses directions du côté opposé au foyer, et enfoncèrent plusieurs toitures des habitations voisines. Les débris du fourneau et des murs qui l'entouraient, furent également projetés dans divers sens et causèrent les mêmes ravages. La commotion produite fut si forte, qu'elle se fit ressentir à une distance de 700 mètres; et le seul fait de l'ébranlement de l'air, fit éclater des vitres et ouvrir des portes avec fracas dans un rayon de 80 mètres.

On pourait faire disparaître le danger auquel exposent des fourneaux ainsi construits, en recouvrant la chaudière, à la hauteur des carneaux supérieurs, d'une certaine épaisseur de maçonnerie; mais alors ces carneaux, qui ont pour but de sur-échauffer la vapeur et de l'empêcher d'entraîner avec elle une assez grande quande quantité d'eau, ne produiraient plus autant d'effet. On a, d'ailleurs, d'autres moyens d'empêcher cet entraînement, et l'administration a proscrit formellement ce genre de construction.

Les chaudières à tubes calorifères verticaux, que M. Fol avait placées sur le *Corsaire noir,* et dont les tubes assez courts avaient une partie, supérieure au niveau d'eau, en contact avec la vapeur à l'extérieur,

et avec la flamme à l'intérieur, ont donné lieu, deux fois, à des déchirements de ces tubes, provenant de la dilatation violente qu'ils éprouvaient dans cette partie, et ces déchirements ont été accompagnés de détonations. La chaudière s'est vidée presque entièrement par la déchirure, en projetant l'eau et la vapeur dans l'intérieur du foyer, sans d'ailleurs atteindre personne. Les accidents de ce genre pourraient toutefois avoir des conséquences plus fâcheuses, et il importe de les prévenir, en disposant ce genre de chaudières de manière que les tubes soient entièrement plongés dans l'eau.

Le mode de chauffage des chaudières à vapeur a une grande influence sur leur durée, et peut, lorsqu'il n'est pas convenable, donner lieu à des accidents. Quelques industriels pensent, à ce sujet, pouvoir confier la conduite de leur chaudière à tout individu : c'est bien à tort; car ils peuvent compromettre gravement ainsi leurs intérêts, sinon la sûreté publique.

Il importe, lors de la mise en feu d'une chaudière, de ne pas la pousser avec trop d'activité, afin de ne pas nuire à la conservation des parties exposées à l'action directe du foyer. Il faut aussi, lorsque le feu est arrivé au degré d'activité nécessaire au jeu de la machine, le conduire avec égalité, éviter toute augmentation brusque de chaleur, ou tout refroidissement rapide; car, dans l'un et l'autre cas, la chaudière éprouve partiellement des inégalités de température plus ou moins considérables, qui, à raison des variations de dilatation produites, peuvent occasionner des

fêlures et des pertes. On doit pendant le travail, exécuter, dans le moins de temps possible, les opérations du tisage et du rechargement du combustible, afin d'abréger l'action destructive de l'air froid sur les parois échauffées. On doit enfin conduire avec soin l'extinction du feu, en fermant à la fois le registre de la cheminée et la porte du cendrier.

La négligence des ouvriers chauffeurs à observer ces précautions et celles relatives aux mesures de sûreté prescrites, a été, dans le principe, la cause d'un grand nombre d'accidents. Ce cas arrive rarement aujourd'hui ; il se présente cependant encore quelquefois : ainsi, le 31 mai 1848, la chaudière d'une scierie, qui était bien confectionnée en tôle de bonne qualité, a été mise hors de service après dix-huit mois. Un des bouilleurs s'est fendu, et une explosion s'en est suivie, par suite du peu de soin apporté dans la conduite de l'appareil.

Les fourneaux dans lesquels on laisse se produire un mélange d'air et d'hydrogène carboné, soit en fermant le registre des cheminées avant que le feu ne soit éteint, soit en projetant l'eau de la chaudière sur les barres rouges du foyer, soit en faisant dégager le gaz du charbon sans le brûler, peuvent, par l'inflammation de ce mélange, produire des détonations, sous l'action desquelles les parois des chaudières soient écrasées.

Le premier cas se présente lorsque dans des chaudières à foyer intérieur, la porte du foyer étant ouverte et la combustion peu active, il arrive que le courant d'air

s'élève par la cheminée sans être altéré chimiquement, et que l'on ferme le registre de cette cheminée. Alors l'air n'afflue plus, il est vrai, dans ce conduit; mais le charbon qui n'est pas éteint continue à dégager du gaz, qui se mêle avec l'air de la cheminée. Sa proportion devient bientôt assez forte pour rendre le mélange inflammable; il s'allume, s'échappe par la porte du foyer, et le cylindre intérieur, vidé ou rempli de gaz très-raréfié, rompt sous la pression intérieure. Telles ont été les circonstances de l'explosion arrivée au Mold-Mines, en Angleterre, et citée par M. Arago.

Le deuxième cas a lieu lorsque, dans l'extinction des feux d'un foyer, on projette sur le charbon en ignition de l'eau provenant de la chaudière ou d'autre part, et que, dans la mise en feu suivante, on n'use pas des précautions indispensables. Alors, en effet, cette eau, tombant sur les barres rouges de la grille, est en partie décomposée; le gaz hydrogène ainsi dégagé se mélange avec l'air atmosphérique contenu dans le cendrier en proportion suffisante pour devenir facilement combustible et explosif, et ce mélange se conserve sous la chaudière, en admettant la fermeture ordinaire du registre de la cheminée. Quand, ensuite, on vient pour rallumer le feu, si on n'a pas soin de rouvrir quelque temps à l'avance le registre pour donner issue à ce mélange, il s'enflamme par le contact de la lampe du chauffeur, et donne lieu à une explosion. — M. Steward cite un accident de ce genre qui fut observé à Neaton-Horris, près Manchester, et qui parut fort extraordinaire, en ce qu'il arriva alors qu'il

n'y avait ni eau, ni vapeur dans la chaudière, ni feu au-dessous. Voici dans quelles circonstances il se produisit : un samedi soir, le chauffeur d'une chaudière à vapeur vida complétement cette chaudière de l'eau qu'elle contenait, en débouchant un orifice qu'elle portait à son fond, immédiatement au-dessus du fourneau, et cette eau éteignit le feu. Le jour suivant, le chauffeur revint vers cinq heures de l'après-midi pour nettoyer ladite chaudière : il ouvrit le trou d'homme, plaça sa lampe sur le dôme, et descendit par une échelle dans le générateur. Au moment de s'y enfoncer entièrement, il se saisit de sa lampe pour s'éclairer; mais, au même instant, il fut projeté en l'air à une hauteur considérable, et retomba sur le toit d'un bâtiment adjacent. En même temps, le générateur fut soulevé de quelques mètres seulement, et retomba sur son siége. On voit que ces effets furent dus à ce que, dans l'extinction du feu, il se forma sous la chaudière une masse d'air explosible, qui pénétra dans son intérieur, et que le chauffeur vint ensuite enflammer avec sa lampe.

Le troisième cas se produit, lorsque, alimentant le foyer avec un charbon bitumineux et collant, on charge la grille d'une couche épaisse de ce combustible. Il arrive, en effet, alors, que les différents morceaux de charbon se soudent les uns aux autres; qu'ils forment une croûte impénétrable à la flamme, et que le foyer devient un véritable appareil distillatoire, d'où se dégagent beaucoup d'hydrogène carboné et très-peu de chaleur. Ainsi que l'observe M. Arago, charger par

petites couches la grille d'une chaudière à vapeur, n'est donc pas seulement un procédé économique, c'est encore une importante mesure de sûreté; et les chauffeurs qui par paresse chargent à des intervalles éloignés, en encombrant le fourneau de combustible, nuisent à la marche de la machine, et s'exposent aux plus graves accidents.

On facilite, dans tous les cas, la sortie des mélanges explosibles dont on ne pourrait empêcher la formation, en évitant, dans les conduits de la fumée, les coudes montants et descendants dans lesquels ces mélanges se confineraient, ainsi qu'en veillant à ce que le registre de la cheminée ne soit jamais hermétiquement fermé.

En résumé,

Les explosions de chaudières à vapeur observées jusqu'ici, ont été occasionnées par l'une des trois causes suivantes :

1° Par une mauvaise construction de la chaudière, provenant du défaut de résistance des matériaux employés; de la mauvaise liaison des diverses parties de l'appareil, ou de certaines dispositions vicieuses, comme l'emploi des carneaux s'élevant sur la partie supérieure de la chaudière.

Les documents publiés à ce sujet ont fait connaître les principales fautes à éviter sous ce rapport, et MM. les Constructeurs n'y retomberont plus. Ils doivent, d'ailleurs, ne pas oublier que MM. les Ingénieurs sont chargés, lors des demandes en autorisation, de s'assurer que les générateurs qui leur sont présentés ne con-

tiennent aucuns vices de forme, et que, s'ils en trouvaient de tels, ils les repousseraient formellement.

2° Par l'inexécution de quelques-unes des conditions de sûreté prescrites, comme le manque de manomètres et de bons indicateurs du niveau d'eau; l'emploi d'une eau corrosive, sans lui faire subir aucune préparation; et surtout le manque d'épreuve après toutes détériorations et réparations un peu importantes. Les épreuves auraient, dans beaucoup de cas, dénoté les vices des appareils et empêché les accidents.

MM. les Industriels doivent être aujourd'hui bien convaincus de l'utilité de toutes les mesures et précautions prescrites par les règlements administratifs, et ils feront sans doute, à l'avenir, moins de difficultés pour s'y conformer.

3° Par un défaut de soin dans la surveillance et la conduite des appareils. Les ouvriers auxquels on les confie doivent être constamment attentifs à tenir la chaudière nette d'incrustations, à y maintenir le niveau de l'eau au point voulu, à éviter les coups de feu, à tenir les manomètres en bon état, et les soupapes toujours convenablement chargées.

Ceci montre encore à MM. les Industriels la nécessité d'avoir des chauffeurs et mécaniciens d'une conduite régulière, d'une attention soutenue et d'une capacité suffisante, ainsi que celle de veiller à ce que ces ouvriers ne négligent aucune partie de leurs importantes fonctions.

Un des moyens les plus efficaces de prévenir les explosions, consiste à employer des chaudières de

grandes dimensions, qui aient une puissance de vaporisation beaucoup plus grande que celle dont on puisse jamais avoir besoin; car, alors, d'une part, on peut obtenir la quantité de vapeur exigée, avec une faible ébullition, et, par conséquent, sans aucun risque de produire la dilatation globuleuse du liquide; d'autre part, la grandeur de la masse d'eau relativement au calorique émis par le foyer rend moindres les variations de température résultant de coups de feu, et plus facile le maintien dans la chaudière d'une pression constante.

Les effets directs des explosions sont de deux sortes : elles projettent au loin les éclats de la chaudière rompue; elles répandent dans l'atmosphère des masses d'eau et de vapeur à une température plus ou moins élevée.

Il est impossible de prévoir les formes des lignes suivant lesquelles une chaudière se déchirera, le nombre et la grosseur des fragments, les directions dans lesquelles ils seront précipités : tout cela peut être un effet modifié de mille manières par les circonstances.

Voici ce que l'observation a appris à ce sujet :

Quelquefois la chaudière se divise en deux parties, le long d'une ligne régulière et horizontale qui suit une rangée de clous, voisine du niveau d'eau, et quoique dans l'étendue de cette ligne le métal présente souvent de grandes différences d'épaisseur. Dans ce cas, la partie supérieure est projetée de bas en haut avec plus ou moins de violence.

D'autres fois, la rupture a lieu suivant des plans

perpendiculaires à l'axe, et suivant des circonférences de cercles parallèles aux lignes de rivets Les effets sont alors différents, selon que la rupture se fait de prime abord sur toute la circonférence, ou qu'elle commence par le bas et s'étend ensuite. Dans le premier cas, qui est un des plus fréquents, les deux parties de la chaudière sont lancées horizontalement, en sens inverse, sur les prolongements de l'axe, et c'est pour cela que l'on recommande de disposer, autant que possible, l'axe de la chaudière parallèlement aux murs des habitations et à la voie publique. Dans le deuxième cas, les fragments sont lancés sous un angle plus ou moins incliné à l'horizon, dans des directions qui ne sont point opposées, mais qui s'écartent l'une et l'autre très-notablement de l'axe de la chaudière.

D'autres fois, enfin, il y a simplement aplatissement de quelques-unes des parties du générateur, et ouverture de fissures par lesquelles s'échappent l'eau et la vapeur sans que la chaudière éclate.

La masse d'eau et de vapeur à une haute température, qui se répand dans l'atmosphère, produit, par son expansion, l'effet d'une trombe qui détruit tout ce qu'elle rencontre sur son passage, renverse les murs et les toitures et en projette au loin les débris. L'explosion arrivée dans l'aciérie de Perrache, montre combien peuvent être grands les ravages occasionnés par cette expansion.

Les effets des explosions sont d'autant plus terribles que la pression de la vapeur dans le travail normal est plus forte, et que la masse d'eau contenue dans la

chaudière est plus considérable. De là vient qu'on a distingué les chaudières en quatre catégories, pour lesquelles on a imposé des conditions différentes.

Le meilleur moyen d'atténuer ces effets, consiste à enterrer les chaudières en contre-bas du sol, et à les laisser à découvert. Mais on n'est pas toujours maître d'employer cette disposition. Dans ce cas, et pour les plus grands appareils, d'une part, on exige la construction de murs de défense, élevés de 2 à 3 mètres au plus au-dessus du fourneau, du côté qui présente le plus de danger, celui des ateliers, des maisons d'habitation, et de la voie publique; d'autre part, on oblige à recouvrir la chaudière d'une toiture très-légère, qui n'ait aucune liaison avec les toits des bâtiments contigus, et qui repose sur une charpente particulière.

Les renseignements recueillis par l'administration ont d'ailleurs appris que les accidents arrivés dans les appareils à vapeur employés en France depuis 1828 jusqu'à 1848, ont été très-peu fréquents comparativement au nombre de ces appareils; que la proportion a constamment diminué dans cet intervalle, et qu'elle est arrivée aujourd'hui à un taux qui doit rassurer sur les craintes exagérées que fait naître encore souvent l'établissement de nouveaux générateurs.

Dans la période de 1828 à 1838, il y a eu 8 explosions de chaudières fixes, et 14 explosions de chaudières de bateaux. Le rapport entre le nombre d'accidents annuels et celui des chaudières employées, a été :

Pour les machines fixes, 1 à 2,216 (ce rapport a été de 1 à 400 en 1830);

Pour les machines de bateaux, 1 à 226 (ce rapport a été de 1 à 42 en 1827).

Dans la période de 1838 à 1848, il y a eu 30 explosions de chaudières fixes et 11 de chaudières de bateaux. Le rapport moyen annuel a été :

Pour les machines fixes, 1 à 2,096 (ce rapport est descendu de 1 à 5,000 en 1839 et 1840);

Pour les machines de bateaux. 1 à 239 (ce rapport est descendu de 1 à 330 en 1846).

Dans l'intervalle de 1828 à 1848, on ne compte que 2 explosions de chaudières de locomotives, l'une arrivée en 1845 sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon; l'autre, arrivée en 1846 dans la gare de Corbeil. Le nombre des locomotives circulant sur les chemins de fer français était de 313 dans la première de ces années, et de 461 dans la seconde.

Il résulte de cette comparaison, que, pour le même nombre d'appareils à vapeur, il y a eu 9 explosions de chaudières de bateaux, pour une de chaudière établie à terre, et que les explosions de locomotives ont été fort rares.

Le plus grand nombre d'accidents arrivés sur les bateaux à vapeur, où cependant la surveillance est continuelle et exercée par des ouvriers plus habiles, s'explique par l'emploi qu'on y fait d'un plus grand nombre de chaudières à foyers et carneaux intérieurs, auxquels on donne de trop petites dimensions qui en augmentent encore le danger.

La rareté des accidents arrivés sur les locomotives paraît tenir à ce que les mécaniciens qui les condui-

sent étant plus exposés à être atteints, ils ont intérêt à redoubler de précautions, et enfin à ce que, dans ces machines, la concurrence n'a que peu ou point d'influence; que le travail est plus constant, et l'alimentation plus régulière et plus uniforme.

Nota. — Le Rapport adressé en 1838 au Congrès des États-Unis d'Amérique, sur les explosions de chaudières à vapeur en général, montre que sur les bateaux à vapeur les chances d'explosion ne sont pas plus grandes pour les machines à haute pression que pour celles à basse pression, mais qu'elles ont en général des suites plus graves. On y voit encore que les explosions si nombreuses de bateaux à vapeur, qui arrivent dans ce pays, proviennent soit du manque d'eau, soit de la surcharge des soupapes, qui, en temps de concurrence, porte quelquefois la pression de la vapeur à 14 atmosphères, tandis qu'elle ne devrait pas dépasser 4 atmosphères.

Bordeaux, ce 15 mai 1851.

DES

PLANTES DE NOS DUNES;

Par M. J.-F. LATERRADE.

Fixer nos dunes par des plantations est un des objets dont l'Académie s'est occupée le plus sérieusement et avec le plus de succès; avec des succès tels, qu'on lui doit d'avoir enfin arrêté ces montagnes mobiles que l'Océan vomissait sur nos côtes, et qui s'avançaient, d'une manière lente à la vérité, mais si continue, que l'on calculait déjà avec effroi l'époque où elles viendraient ensevelir notre cité.

Sans doute, on avait essayé d'opposer une digue à leurs envahissements, si favorisés par le vent d'ouest, et dès le commencement du dix-huitième siècle, en 1734, ainsi que nous l'a si bien démontré notre honorable collègue M. Darrieux, dans le Mémoire qu'il vous présenta le 19 décembre 1848, sur la culture des landes [1], un captal de Buch, M. Alain de Ruat, eut l'heureuse idée d'ensemencer en pins quelques parties des dunes de son vaste domaine.

[1] *Tableau analytique des entreprises faites sur les landes de Bordeaux*, par M. Darrieux. (*Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*. Année 1849, page 5.

Mais il en fut de cette précieuse découverte comme de tant d'autres découvertes utiles, l'heure n'en était pas encore sonnée. La première expérience, pourtant si concluante, passa inaperçue; et pendant que les pins commençaient à s'élever sur les dunes, on cherchait, pour ainsi dire à leurs pieds, le moyen de les ensemencer, et quarante années s'écoulèrent avant la publication de ce moyen.

Car ce n'est que dans la séance publique de l'Académie, tenue le 25 août 1774, que le savant et modeste abbé Desbiey lut un Mémoire qui avait pour titre : *Recherches sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres, et sur les moyens de les fixer, ou du moins d'en arrêter les progrès*. Ce Mémoire occupa l'attention publique pendant deux ans, et peu après il disparut lui-même.

En 1780, M. Brémontier, alors sous-ingénieur des ponts et chaussées, remit à l'administration un travail sur les moyens à employer pour la fixation et la fertilisation des dunes.

Devenu, en 1784, ingénieur en chef de la Guienne, cet honorable membre de l'Académie de Bordeaux présenta des plans, obtint du Gouvernement des fonds, et par son talent, son zèle et ses travaux, continués depuis avec le même succès, il a couvert de verdure ces montagnes, naguère si menaçantes, et aujourd'hui immobiles sous nos plantations.

Ainsi, il est facile, comme on le voit, de remonter, et par des dates assez rapprochées, de l'habile ingénieur qui fixa les dunes de la Gironde, à l'abbé Desbiey, qui en publia le moyen, et de l'abbé Desbiey, au

captal de Buch, qui le premier conçut et exécuta l'ensemencement des pins sur ces sables arides.

Mais j'irai plus loin, et je remonterai de l'intelligent captal de Buch à la nature elle-même, à ces plantes qui, depuis des siècles, croissent sur les dunes, et semblent nous crier qu'on peut les fixer en les fertilisant.

Ces plantes, précieuses par les indications qu'elles nous donnent et dont nous n'avons su profiter que si tard, ces plantes que j'ai étudiées, en explorant, sous le rapport de la botanique, les dunes de la Gironde, me paraissent assez intéressantes pour que j'en passe aujourd'hui devant vous une revue d'autant plus courte, qu'elles ne sont pas bien nombreuses [1], surtout si nous en exceptons les Urédinées, qui, parasites d'autres plantes, ne doivent guère leur accroissement qu'à l'état morbide de celles-ci.

On connaît maintenant la marche admirable que suit la végétation pour faire la conquête d'une terre aride, ennemie de toute culture, et qu'elle finit par émailler de fleurs. Aussitôt que cette terre est suffisamment humectée par les pluies, les neiges, les rosées et les brouillards, on y voit croître et s'élever diverses fongosités, productions éphémères, qui ne demandent au sol presque rien, qu'un point d'appui, et qui lui donnent en rétribution, par leur détritus, une substance azotée et par conséquent fertilisante; fongosités qu'on peut considérer comme les éclaireurs

[1] Il va sans dire que nous ne comprenons pas dans notre travail les dunes de Royan, puisque nous nous bornons à celles du département de la Gironde.

de cette grande armée de plantes, dont l'avant-garde, formée de graminées et de cypéracées aux racines longues et traçantes, prépare la demeure de ces nombreuses légions de composées et de papilionacées qui affermissent et améliorent assez le terrain, pour qu'un jour les graines des plantes ligneuses qu'y jettent les vents et les tempêtes, le couvrent de forêts.

A la vérité, il faut, nous l'avouons, pour cette succession de produits, un long, un bien long temps. Mais la nature, dans ces grandes opérations qui tiennent de celles de la période géologique, n'a pas besoin de compter les années, puisque son auteur tient les siècles dans ses mains, et que mille ans sont devant lui comme le jour d'hier qui n'est plus [1].

Pour l'homme, qui, à raison du peu de jours qu'il doit passer sur la terre, est pressé de jouir, il a recours à son génie, étincelle de la puissance créatrice dont il émane; et quand ce génie s'élève assez pour saisir et seconder le travail de la nature, il obtient dans quelques années ce qu'elle n'aurait fait que dans des siècles : c'est ainsi que le captal de Buch, l'abbé Desbiey et Brémontier, ont couronné, par l'ensemencement des pins sur un sol mobile, l'œuvre commencée par l'agaric des dunes, le roseau des sables, et quelques autres faibles plantes.

Suivons donc ces plantes, et autant que possible dans l'ordre où leur apparition a dû se succéder sur nos dunes.

[1] Quoniam mille anni ante oculos tuos, tanquam dies hesterna quæ preteriit. *ps.* 89, v. 4.

La Pézize des sables, *Peziza arenaria*, Osbeck [1], très-petite et très-nombreuse sur les dunes de La Teste, où elle se montre en automne, est sessile, radicante, fauve, extérieurement verruqueuse, dilatée et laciniée dans son entier développement.

L'Agaric des dunes, *Agaricus arenarius* (Laterr.), est une espèce nouvelle que j'ai publiée en 1846, dans la 4e édition de la *Flore*. Privé des ressources que l'on n'a guère qu'à Paris, pour consulter des ouvrages d'un prix fort élevé, je n'osai faire de cette fongosité, en l'ajoutant à l'espèce connue dont elle se rapproche le plus, qu'une variété de l'Agaric sinué, *Agaricus sinuatus* de Bulliard [2]; mais, trouvée depuis par le savant mycologiste, M. le docteur Léveillé, il l'a érigée en espèce [3], en lui conservant le nom que je lui avais donné.

Cette espèce est d'une grandeur moyenne, à pédicule gros, renflé à la base, et plein d'une eau que l'on fait écouler en le préparant; d'où, sans doute, la dénomination de *Videau* qu'on lui donne à La Teste. Le chapeau en est assez grand, de 3 à 4 centimètres de diamètre, convexe, d'un beau jaune en dessus; les feuillets sont d'une couleur de soufre fondu.

Il est facile, ainsi que l'a dit M. Chantelat, dans son *Catalogue des plantes de La Teste* [4], de le distinguer

[1] *Flore bordelaise et de la Gironde*, p. 520. — Les plantes suivantes que nous citons se trouvent également dans la 4e édition de la *Flore*.

[2] *Flore bordelaise*, p. 124.

[3] *Fragments mycologiques;* par M. le docteur Léveillé. (*Annales des sciences naturelles;* février 1848, t. IX, p. 119.)

[4] *Catalogue des plantes de La Teste;* par M. Chantelat. (*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, t. XIII, p. 261.)

de l'Agaric sinué par ses feuilles et son pédicule, qui sont toujours d'un jaune serein.

Cette nouvelle espèce est aussi bonne, quoique un peu moins délicate, que l'agaric ordinaire ou champignon de couche, *Agaricus campestris*, de Linné; aussi en fait-on une grande consommation à La Teste, où elle est très-commune sur le sable pur et découvert, sur les dunes mobiles. Il faut la cueillir avec quelques précautions, pour que le sable dont elle est environnée et même couverte dans sa jeunesse ne tombe pas entre ses feuillets. L'Agaric sinué se trouve aussi à La Teste, mais dans les bois, et on ne le mange pas.

Après ces fongosités, qui lient les sables en les fertilisant, viennent, en suivant la marche ascendante de la végétation, des graminées et une cypéracée, dont les racines sondent, labourent et fixent ces mêmes sables.

Les graminées sont au nombre de cinq :

Cette fétugue, *Festuca*, que notre honorable collègue, M. Léon Dufour, a nommée *sabulicola*, mais à laquelle nous aimons à restituer l'épithète d'*arenaria*, par laquelle l'avait désignée auparavant le botaniste Askalot, plante entièrement glauque et bien commune sur les sables mobiles voisins de l'Océan.

Le Roseau des sables, *Calamagrostis arenaria* de Roth, *arundo* de Linné, aux racines longues, traçantes et nombreuses, que l'on trouve aux bords des fleuves, sur les côtes de l'Océan et de la Méditerannée, partout où il y a des sables à fixer; qui ne craint ni le froid ni le chaud, puisque Linné l'a observée chez les Lapons, et Poiret dans la Barbarie.

Ses graines, mêlées avec celles du genet et du pin, servent à ensemencer les dunes. Il est désigné sous le nom de *Gourbet* à La Teste, de *Hoya* dans la Manche, et de *Helm* dans la Belgique; il se propage avec rapidité et vit longtemps. On le reconnaît à ses feuilles dures, involutées ou roulées en dessus dans leur largeur, et piquantes au sommet, à sa panicule jaunâtre, et resserrée de manière à former un bel épi. Avec quel plaisir j'ai toujours vu et recueilli cette précieuse plante sur nos dunes!

Enfin, le Froment paturin, *Triticum poa,* D. C., au chaume grêle, orné de deux nœuds purpurins, plante annuelle qui croît aussi sur les dunes, mais sur les dunes boisées, car elle a besoin d'abri et de protection. C'est un de ces ouvriers tardifs, bons à consolider un ouvrage, mais impropres à en jeter les fondements; la Kélérie blanchâtre, *Kœleria albescens,* et le froment à feuilles de jonc, *Triticum junceum.*

La cypéracée est le *Carex arenia,* L, une de ces plantes qui semblent n'avoir été créées que pour fixer l'arène mobile des dunes; ses longues racines s'étendent et serpentent à la surface du sol, qu'elles retiennent par mille et mille radicelles, fibres et fibriles, tandis que la tige triomphante s'élève avec ses épis, dont les graines chassées par les vents iront fonder çà et là des îlots de verdure sur une mer de sable qui se changera en une plaine fertile.

Quatre autres plantes de la grande série des monocotylées viennent concourir à la fertilisation de nos sables mobiles; ce sont : un jonc nain, *Juncus pig-*

mœus; l'Ail des vignes, *Allium vineale;* l'Asperge, *asparagus officinalis,* qui est tout à la fois alimentaire et officinale; et l'Helleborine en glaive, *Epipactis ensifolia.* Ces trois dernières espèces, et plusieurs autres, ont été observées sur les dunes du Verdon, principalement par notre honorable collègue M. Charles Des Moulins.

Après ces plantes, remarquables par la simplicité de leur organisation, et dans lesquelles domine le tissu cellulaire, apparaissent sur le sol qu'elles leur ont préparé, des végétaux aux fibres nombreuses, solides et serrées, offrant une véritable tige terminée par des rameaux plus ou moins étendus, et qui, par là, s'assimileront une bien plus grande quantité de la matière inerte, que les végétaux dont nous avons parlé jusqu'ici; car grande est la différence qui existe, au moins en général, pour la force et la durée, entre ceux-ci et les dicotylés, dont plusieurs familles fournissent aussi des végétaux à nos dunes.

D'abord les euphorbiacées et les polygonées. Les premières nous montrent, à La Teste, l'Euphorbe péplide, *Euphorbia peplis,* l'Euphorbe maritime, *Euph. paralias;* et au Verdon, celle de Portland, *Euph. Portlandica.* Les secondes sont représentées par la renouée maritime, *Polygonum maritimum,* aux rameaux rougeâtres, aux feuilles d'un vert sombre et aux fleurs d'un blanc rosé.

Tout le monde connaît les linaires, voisines des gueules de Lyon par leur corolle béante, mais toujours terminées inférieurement par un éperon. Une

seule, la linaire à feuilles de thym, *Linaria thymifolia,* réjouit de ses jolies fleurs d'un beau jaune, mais au printemps, en été et en automne, les sables mobiles de nos dunes.

Le plantain des sables, *Plantago arenaria* de Waldst, et la soldanelle ou chou marin, *Convolvulus soldanella,* joli liseron aux tiges rampantes et laiteuses, aux feuilles un peu éparses, aux grandes fleurs blanches rayées de pourpre, croissent aussi sur nos dunes.

Viennent ensuite les synanthérées ou composées, chez lesquelles la petitesse des fleurs est compensée par leur nombre, qui forme des capitules et le plus souvent d'élégants panaches. Quatre de ces plantes vivent sur le sable pur :

L'Épervière laineuse, *Hieracium eriophorum,* Saint-Amans, si chargée d'un épais duvet, qu'on dirait que le tendre agneau a laissé sur ce végétal une partie de sa toison ;

L'Immortelle sauvage, *Helichrysum stœchas,* D. C., aux fleurs légèrement odorantes et presque aussi belles que celles de l'immortelle d'Orient ;

L'Artémise, *Artemisia crithimifolia* de Linné, que nous ne regardons avec M. Gay que comme une variété de l'*artemisia campestris,* dont elle ne diffère effectivement que par ses feuilles charnues et plus larges ;

L'Athanasie maritime, *Diotis candidissima,* Desf., entièrement recouverte d'un duvet blanc et soyeux, qui lui donne un aspect si agréable, qu'on ne va plus au cap Ferret sans en rapporter ce joli végétal.

Le Gaillet des sables, aux fleurs jaunes, *Galium arenarium,* se trouve sur nos dunes de La Teste et du Verdon.

Il est des plantes (le croirait-on si on ne l'apprenait en étudiant les premiers éléments de la botanique?), il est des plantes qui payent, elles aussi, tribut à la coquetterie, car elles portent ombrelle et collerettes : ce sont les ombellifères, qui fournissent à nos dunes le Panicaut marin, *Eryngium maritimum,* L., aux larges feuilles plissées, garnies de dents épineuses, aux fleurs blanchâtres ou bleuâtres comme le reste de la plante.

On voit aussi sur les dunes quelques-uns des végétaux qui appartiennent à cette élégante famille dont au premier aspect on confondrait quelquefois les fleurs avec le brillant lépidoptère qui voltige autour pour en sucer le nectar; ce sont :

La variété à feuilles presque charnues, δ. *crassifolius*, du Lotier commun;

La Luzerne marine, *Medicago marina*, petite plante tomenteuse, très-rare dans le département, où l'on ne l'a trouvée jusqu'ici que sur les dunes du cap Ferret, entre la Balise et le poste de la douane;

La Bugrane rampante, ou arrête bœuf, *Ononis repens,* L., aux racines profondes, aux tiges radicantes et redressées, toutes choses qui la rendent si incommode dans les labours, et si utile pour fixer les sables, d'autant mieux qu'il ne s'agit ici que de cette variété que nous avons nommée *maritima*, à tiges plus longues, plus grosses et très-velues;

Le Genet à balais, *Sarothamnus scoparius* (Vimmer), arbrisseau qui se couvre au printemps de grandes fleurs d'un beau jaune;

Et le Cytise à feuilles sessiles, *Cytisus sessilifolius*, que nous ne pouvons indiquer qu'au Verdon.

Il y a une petite plante bien connue, faible et délicate, dont les blanches corolles ne s'épanouissent guère que le matin, et dont les lanières délicates semblent scintiller comme les rayons d'une étoile : c'est le Mouron des oiseaux, *Alsine media* de Linné, que l'on a placé dans le genre *stellaria*, pendant qu'on a fait de son nom générique celui des alsinées, petite famille qui donne à nos dunes deux espèces de plus.

La variété glanduleuse β. *glandulosum* du céraiste nain, *Cerastium pumilum*, plante basse, velue et très-visqueuse, à laquelle se fixent nécessairement les molécules de sable que le vent élève du sol;

Et la Sabline pourpière, *Arenaria peploides*, L., autre plante basse, étalée, succulente et presque charnue.

Une famille bien voisine, celle des caryophyllées, fournit aussi son tribut à nos sables, en leur donnant la variété rampante, *fabaria* [1], du béhen blanc, *Silene inflata* de Smith.

Enfin, on trouve sur les dunes du Verdon (mais nous ne l'avons jamais rencontrée, ni M. Chantelat, ni moi, sur celles de La Teste), l'Uvette marine, *Ephedra distachya*, L., petit arbrisseau à rameaux grêles, cylin-

[1] Sur cette plante croît, à La Teste, une urédinée que nous avons publiée en 1829. *Æcidium cucubali fabarii*. (*Flore bord.*, 3e édit., p. 541.)

driques, opposés ou verticillés, ressemblant à des feuilles, ou plutôt articulés à la manière des prêles, portant des baies rouges d'une acidité assez agréable.

Ce singulier végétal a été classé parmi les conifères, par conséquent dans la famille du pin, qu'il semble donc naturellement devoir précéder dans la fixation des sables mobiles, où ce bel arbre serait sans doute venu par la suite, si l'homme ne l'y eût déjà ensemencé.

Voilà l'histoire, bien abrégée sans doute, de ce petit nombre de plantes qui croissent naturellement sur nos dunes; qui servent à les fixer, à les fertiliser, et jouent par là, on ne peut en douter, un grand rôle dans les harmonies de la nature.

Seulement, et nous l'avons déjà remarqué, elles emploient beaucoup de temps et bien des générations, pour atteindre le but auquel elles sont destinées; et il doit en être ainsi, puisque, dans les grandes opérations de la nature, le temps est en raison inverse de la Puissance par laquelle il est employé. Voilà pourquoi il faut,

A la végétation, des siècles;

A l'homme, quelques années;

A Dieu, un instant, un seul instant, un instant incommensurable. Il dit : « *Que la lumière soit*, et la lumière fut [1]. »

[1] Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux. (*Gén.*, chap. Ier, v. 3.)

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

PROCÈS-VERBAL.

Séance publique du 26 juin 1851, pour l'Installation de M. H. BROCHON, *avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, et Bâtonnier de l'ordre.*

Présidence de M. GOUT DESMARTRES.

—

La grande salle est remplie par un auditoire choisi, dans lequel on remarque les principales autorités de la ville, MM. les Inspecteurs généraux de l'Université, et un grand nombre de dames.

A huit heures, l'Académie entre en séance.

Ont signé au registre : MM. GOUT DESMARTRES, *président;* D'IMBERT DE BOURDILLON, *vice-président;* E. DÉGRANGES, *secrétaire général;* LÉO DROUYN, *secrétaire;* FAURÉ, *trésorier;* G. BRUNET, *archiviste;* DARRIEUX, *membre du conseil d'administration;* et BROCHON, MAGONTY, DURAND, DABAS, GRATELOUP, GAUTIER, DELPIT, COSTES, SAUGEON, GINTRAC, MARCHANT, PETIT-LAFITTE, *membres de l'Académie.*

Excusé par lettre, M. CIROT DE LA VILLE.

M. le Président invite M. Gautier aîné, maire de Bordeaux et membre résidant, à prendre place à ses côtés. Il délègue M. d'Imbert de Bourdillon pour aller chercher le récipiendaire et le conduire à son fauteuil.

M. le Président donne la parole à M. Brochon, qui s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Un statut récent de l'Académie impose à ses nouveaux Membres l'honneur d'une réception solennelle. En présence de cet auditoire d'élite, à mon émotion profonde, je sens ce qu'un tel honneur renferme de dangers, tout ce qu'il y a de responsabilité dans cette épreuve redoutable.

Et cependant, je dois le dire, l'Académie a eu raison d'appeler ainsi sur ses choix la sanction de l'opinion publique : elle a voulu, après une admission intime, après une initiation toute de famille, élever au Récipiendaire une tribune, où sa voix, entendue un instant de ceux qui aiment les Lettres, les Sciences et les Arts, pût faire amnistier le bonheur de son élection. — « L'examen et la critique, disait naguère notre honorable Président, ont passé dans nos mœurs,

et chacun doit compte au public de sa position et de ses œuvres. » C'est donc la consécration des suffrages déjà conquis que chacun de nous a désormais besoin de conquérir encore. Cette haute et souveraine sanction, avec quel empressement et quel plaisir, au bruit de quels applaudissements le Public l'a décernée, comme la plus glorieuse des couronnes, à ceux qui sont venus si dignement représenter, au sein de notre Acamie, la poésie légère avec toutes ses grâces, le haut enseignement littéraire, la science médicale, et l'art, et le clergé. Heureux élus, pour qui cette heure solennelle était, non l'heure de l'épreuve, mais celle du succès et de la récompense!

Messieurs, afin de m'assurer un droit à votre bienveillance, mon premier devoir sera de n'en pas abuser. Puissé-je retrouver ce soir un peu de cette indulgence qui m'a ouvert, d'une main amie, les portes du sanctuaire académique!

Cette admission flatteuse, je sais comment je puis l'expliquer; et peut-être ai-je besoin de vous le dire.

Enfant de ce barreau bordelais qui, depuis si longtemps, a fourni à la science de profonds jurisconsultes, aux lettres d'habiles écrivains, de brillants orateurs, je dois aux suffrages unanimes de mes confrères l'honneur, qui m'est bien cher, d'en être en ce moment le représentant et le chef. C'est là mon seul, certainement mon meilleur titre à la faveur de l'Académie : elle a voulu que, dans mon admission, il y eût un signe nouveau, un gage de plus, de rapprochement entre elle et le barreau.

Telle est pour mon élection son origine et sa raison d'être. Permettez-donc que, fidèle à cette origine, fidèle à mes travaux et à mes habitudes, je n'aille pas chercher au loin le sujet de ce discours : je le rencontre et le saisis dans le fait du discours lui-même. On pardonne au plus obscur navigateur de rêver à des bords lointains qu'il n'a pu explorer, d'aspirer à des rivages fortunés que foulent des pas plus sûrs que les siens : qu'il me soit pardonné de m'entretenir avec vous de cette puissance incomparable, dont le règne est de tous les temps et de tous les lieux; de cette force irrésistible qui brise tous les obstacles et amollit toutes les résistances, de la PAROLE, don magnifique de Dieu, merveilleux instrument de la supériorité de l'homme.

Cet immense sujet doit nécessairement être circonscrit : je me bornerai à considérer la Parole humaine dans son expression spontanée, dans son indépendance native, avec ses franches et vives allures, sous la double inspiration de la nature et de la liberté, dans l'**IMPROVISATION.**

La Parole est, avec la pensée, l'attribut caractéristique de l'humanité. A l'homme seul, la Parole, escortée des grâces du sourire et de la magique attraction du regard! Sans elle, ce roi de la création en deviendrait le sujet. Que ferait-il de la pensée elle-même, s'il n'avait reçu du ciel le pouvoir de la communiquer, de dire ses besoins, ses affections, ses craintes, ses espérances; de répandre au dehors de lui les trésors

de son intelligence, les sentiments de son cœur, et de manifester en maître les mouvements de sa volonté? C'est la Parole qui fait l'homme; c'est elle qui a formé les sociétés humaines, qui les conduit à la civilisation. La Parole est le lien des esprits; par elle s'établit le commerce des âmes; et comme l'a dit dans la chaire catholique un grand orateur [1], *elle est le moyen d'initiation et de communion par excellence.* Rayon de Dieu, c'est le Verbe qui révèle la grandeur de l'homme et gouverne le monde.

Lorsque la Parole, portée sur les aîles de l'enthousiasme et de l'inspiration, a tout son élan, toute sa force, toute sa poésie, c'est l'*Éloquence.* Qui n'en a pas subi la puissance ineffable? qui a su résister à ses irrésistibles étreintes? L'Éloquence! le plus aimé et le plus obéi des despotes; la moins lourde et la plus sûre des chaînes! — « Quel magnifique pouvoir (celui qui a écrit ces mots parlait en connaissance de cause: c'est Cicéron [2]), quel magnifique pouvoir que celui qui soumet à la voix d'un seul homme les mouvements de tout un peuple, la religion des juges et la dignité d'un sénat! Quoi de plus généreux, de plus royal, *quid tàm regium*, que de secourir les suppliants, de relever ceux qui sont abattus, d'assurer aux hommes leur vie, leur liberté, leur patrie! Quelle autre puissance a réuni les hommes dispersés? par quel autre moyen se sont établies les cités, les lois et la justice? Un orateur sage

[1] M. Lacordaire, 1849, *De la Prophétie.*

[2] *De Oratore.*

et habile peut tout, non-seulement pour sa gloire et sa dignité, mais pour le salut de ses concitoyens et de sa patrie. »

Je laisse à d'autres le soin laborieux de rechercher les règles de l'éloquence et d'en déterminer méthodiquement les lois. La première de ces lois, la seule peut-être, c'est un ancien qui l'a donnée : *pectus est quod disertos facit;* et Vauvenargues l'a admirablement traduite, en disant : *Les grandes pensées viennent du cœur*. Oh! oui, la puissance de la Parole est dans l'âme de l'orateur : il n'y aura d'éclairs dans ses yeux, d'autorité dans son geste, de force et d'émotion dans sa voix, de séduction et d'entraînement dans sa pensée, que lorsque ses inspirations viendront se puiser dans cette source intarissable de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau : le cœur. « Il y a, dit l'orateur chrétien que j'aime à citer [1], parce que je trouve en lui le précepte et l'exemple, il y a des paroles mortes et des paroles vivantes, des paroles qui tombent à terre comme une flèche sans vigueur, et d'autres qui tombent dans l'esprit comme une flamme qui dévore; leur différence vient de l'âme, qui est le principe de la parole. Une parole morte est celle qui sort d'une âme morte; une parole vivante est celle qui sort d'une âme vivante. Lorsqu'un orateur, dans une matière capable d'éloquence, vous parle sans vous émouvoir, croyez le bien, c'est qu'une âme ne vous a point parlé; car il est impossible, si une âme vous eût

[1] M. Lacordaire, *même Conférence*.

parlé, que la vôtre lui fût demeurée étrangère. Il est impossible à une âme de subir sans tressaillement le souffle d'une autre âme! » Belles et éloquentes paroles, Messieurs! certainement venues du cœur et que tout cœur accueille en tressaillant!

Voilà la source de l'éloquence! et maintenant il faudrait un orateur pour en révéler les joies intimes et les dévorantes émotions. Avoir d'abord à lutter contre la froideur, l'inattention, la prévention, l'erreur, ou l'incrédulité; rencontrer comme un mur d'airain, qui résiste et repousse; puis, sentir que l'obstacle s'amollit, qu'on n'est plus seul dans sa conviction, qu'elle se communique, qu'elle pénètre; tenir enfin ses auditeurs sous le charme et la puissance de sa parole; les asservir à sa passion, à sa volonté, ou à sa foi; se donner à eux pour devenir leur maître! c'est la joie du commandement, c'est l'émotion du capitaine après la victoire. Les maîtres seuls peuvent le dire; et je laisse parler Tacite [1] : « Quel triomphe quand il se lève et qu'il parle au milieu du silence de tout un peuple attaché sur lui seul, qu'il voit se presser autour de lui, l'environner de toutes parts, et prendre de son âme toutes les affections qu'elle leur commande! ce sont-là les jouissances publiques de l'orateur, et qui frappent les yeux les moins clairvoyants. Il en est de plus secrètes, qui ne sont connues que de lui seul, et qui sont encore plus vives. S'il apporte un ouvrage perfectionné par le travail et la méditation, sa joie, comme son discours, a

[1] *De Oratoribus.*

je ne sais quel poids et quelle assurance. Si des compositions toute récentes et à peine achevées lui laissent un peu d'incertitude et de trouble, cette incertitude elle-même ajoute au succès et rend le plaisir plus flatteur. Mais c'est lorsque, dans les occasions imprévues, son audace et sa témérité le servent heureusement, qu'il goûte des délices suprêmes; car il en est des productions du génie comme de celles de la terre : les unes demandent de longues préparations de culture et de semence; les autres, qui viennent d'elles-mêmes, sont les plus agréables : *gratiora tamen quæ suâ sponte nascuntur.* »

Ces dernières paroles de Tacite s'adressent à l'*improvisation;* et j'aime, je l'avoue, en un tel sujet, à placer les heureuses témérités et l'audace victorieuse de l'éloquence improvisée sous le patronage et sous les éloges de l'un des plus grands écrivains de l'antique Rome.

Et, maintenant, qu'est-ce que l'*improvisation*?

De grâce, Messieurs, ne donnons pas ce nom à la creuse et méprisable faconde de ces vides parleurs, prosateurs ou poètes, que l'Italie dégenérée a décorés du titre usurpé d'*improvisateurs!* Baladins de la parole, qui font métier et marchandise de verser, comme on l'a dit spirituellement, « des déluges de mots sur des déserts d'idées; » singes de l'éloquence, qui semblent croire que la parole a été donnée à l'homme, je ne dis pas, diplomatiquement, pour déguiser sa pensée, mais pour en déguiser l'absence. L'improvisateur véritable est à cette espèce de parleurs ce qu'est un corps viril,

agile, plein de muscles, de nerfs et de vie, à une outre pleine de vent.

Il est, je ne dois pas l'oublier, une application plus heureuse, un emploi plus aimable de la facilité du langage, de la souplesse des réparties, de la fécondité des aperçus, de la spontanéité de la pensée : c'est la *conversation*. Dans ce cercle un peu étroit, il y a place pour toutes les grâces de l'esprit, pour toutes les séductions de la parole. Quels charmants récits! quelles vives saillies?

Mais où cause-t-on aujourd'hui? qui consent à dépenser ainsi, en menue monnaie, le trésor de ses connaissances et de son imagination! à quoi bon et qu'est-ce que cela rapporte? Ne causons plus, bien mieux vaut discuter!..... Hélas! la causerie a fui au bruit incessant des affaires et de la politique : fuite regrettable! désirable retour! car rien, dans nos habitudes nouvelles, ne nous dédommage de cette perte.

Du reste et à vrai dire, l'improvisation doit s'entendre d'un emploi plus élevé, plus utile et plus sérieux des dons naturels de la parole et de l'esprit. On n'aura pas droit au titre et au succès de l'improvisateur, si ces qualités naturelles, si ces dons innés n'ont pas été cultivés par le travail, coordonnés et développés par la méditation, complétés et enrichis par de fortes et solides études. « Combien il faut d'art, a dit un profond et spirituel penseur [1], combien il faut d'art pour rentrer dans la nature! combien de temps,

[1] La Bruyère

de règles, d'attention et de travail pour parler et s'exprimer comme l'on pense; pour jeter autant de force, de vivacité, de passion, de persuasion dans un discours étudié et que l'on prononce en public, qu'on en a quelquefois naturellement et sans préparation dans les entretiens les plus familiers. » Cela est si vrai, que le plus aimable, le plus facile causeur n'éprouverait que trouble et désordre d'idées en présence d'un auditoire nombreux et agité; sa langue se glacerait devant le tribunal d'un juge au front sévère, ou sur les marches de la tribune autour de laquelle murmurent tant de passions comme des flots irrités. L'oiseau gracieux qui vit en cage n'aspire pas au vol audacieux de l'aigle; sa débile paupière ne s'est pas préparée à soutenir l'éclat et l'ardeur du soleil.

L'*improvisation!* — il faut enfin la définir : — c'est la faculté, due à la fois à la nature et à l'art, au travail et à l'inspiration, d'apporter par la parole, dans tous les esprits et dans tous les cœurs, avec ordre et avec verve, avec méthode et avec entraînement, toutes les clartés et toutes les émotions que le sujet comporte : la spontanéité, l'élan, la flexibilité, la souplesse, le mouvement, voilà ses armes; la grâce, le naturel, je ne sais quelle audace naïve, quelle témérité modeste[1], et parfois quelques légères négligences, aisément pardonnées, souvent inaperçues, voilà son charme, son indicible attrait.

A l'improvisateur surtout appartient cette puissance oratoire que les rhéteurs ont appelée l'*action;* l'action, dans laquelle Démosthènes, en un moment de boutade

sans doute (les orateurs y sont sujets), plaçait l'éloquence tout entière, et qu'avec moins d'exagération et plus de vérité, Cicéron regarde comme l'éloquence du corps, *quasi corporis quædam eloquentia*. N'est-elle pas la compagne nécessaire de l'éloquence de la pensée?

C'est en les réunissant, comme deux sœurs inséparables, que l'improvisateur, tantôt simple sans trivialité et gracieux sans affectation, tantôt énergique sans violence et sublime sans effort, verse, à flots rapides, son âme dans l'âme ouverte de ses auditeurs, leur donnant et recevant d'eux ses pensées et ses inspirations : c'est alors que l'improvisation apparaît dans sa toute puissance, et que l'enthousiasme trouve son idéal.

Ceci, c'est l'éloquence improvisée; c'est le don du génie; c'est le miracle de la parole humaine. Spectacle aussi rare qu'il est beau, car il exige le concours d'un orateur et d'un sujet digne de lui.

Mais, dans des sphères moins élevées, sur un terrain plus modeste, l'improvisation se produit fréquemment avec tous ses avantages : elle convient merveilleusement aux affaires positives. C'est particulièrement dans ce que les maîtres appellent, à l'exemple de Cicéron, le genre simple et le genre tempéré, que l'improvisation se présente avec une incontestable supériorité.

Messieurs, je n'entends pas médire du discours écrit : c'est bien assez d'en avoir fait un et de vous l'imposer en ce moment, sans encore en dire du mal. L'auteur ne saurait y être obligé ; il doit vous en laisser le soin.

Mais ce qui ne peut m'être contesté, c'est que la

parole, l'éloquence elle-même subissent la loi du temps. Cette vérité n'est pas nouvelle; laissez-moi faire un dernier emprunt à Tacite [1] : « Le temps amène des formes et des genres différents d'éloquence L'éloquence a plus d'une physionomie; il ne faut pas se hâter de juger pire ce qui est différent. Les circonstances et la tournure des esprits changeant, il faut changer la tournure et les formes de l'éloquence. Aujourd'hui, la pensée du juge devance l'avocat qui parle, et si la rapidité des preuves, si l'éclat des pensées, si l'élégance et le coloris des descriptions ne l'invitent et ne le captivent, il se détache de l'orateur. » C'est Tacite qui parle; et la parole de Tacite, c'est de l'histoire.

Or, de nos jours, l'Improvisation, — je ne discute pas, je constate, — tend à remplacer le discours écrit.

Écoutons l'orateur au barreau, à la tribune, dans la chaire.

En considérant l'éloquence au barreau, mon premier besoin, mon plus cher devoir, est de m'incliner avec vénération et avec amour devant nos illustres devanciers. Qui plus que moi se montrerait jaloux de la gloire de nos pères et de nos maîtres, de cette gloire si pure, dont le reflet est une auréole pour les fronts les plus obscurs? Les Lainé, les Ravez, les Ferrère, écrivaient leurs admirables plaidoyers, je ne l'oublie pas. Et cependant, aujourd'hui, l'improvisation s'est établie en souveraine au barreau : c'est que son empire, il faut le reconnaître, est celui de la nécessité

[1] *De Oratoribus*

même. Sans entrer ici dans des détails trop techniques, répétons avec Tacite, que les circonstances et la tournure des esprits changeant, il a fallu changer la tournure et les formes de l'éloquence. Ce changement a été imposé, en quelque sorte, à l'éloquence du barreau par les exigences nouvelles de l'audience. L'attaque est trop imprévue, le terrain trop changeant, il y a trop de surprises et de soudainetés dans la stratégie judiciaire, pour combattre un mobile ennemi avec des armes pesantes et un plan de bataille invariable. L'improvisation seule suffit aux péripéties d'une telle lutte.

L'avocat plaide-t-il une cause civile devant des juges exercés; il s'agit de leur fournir des preuves solides et de les convaincre par la vigueur de l'argumentation. Il semblerait qu'en pareille matière une thèse savante peut être arrêtée à l'avance. — Et si le terrain de la discussion se déplace et fuit sous les pas! que deviendra l'inexpert orateur, pourvu d'un discours habilement écrit sur un sujet abandonné, s'il ne trouve pas dans l'improvisation des ressources nouvelles et une panoplie toujours prête? Ah! sans doute, la science du Droit a sa langue, et ne sait la parler que celui qui s'est patiemment et longuement exercé à l'écrire. Mais lire à l'audience, c'est s'exposer à tous les dangers de l'imprévu, c'est se priver de l'incomparable avantage de l'à-propos; c'est insister sur ce qui devient inutile, négliger ce qui devient nécessaire; c'est passer à côté de l'ennemi, au lieu de l'attaquer en face! Lire à l'audience, c'est, dans tous les cas, sacrifier à une inutile correction de style, et la puissance du re-

gard, et la vérité du geste, et l'émotion de la voix! Et puis, qui ne sait, au barreau, combien l'indépendance de l'improvisation est féconde! Que de clartés inaperçues, que d'horizons étendus l'œil de l'orateur découvre au moment même de la lutte, qui le fuyaient dans le labeur du cabinet! Combien la surexcitation de l'esprit dans le prétoire amène de créations instantanées et de puissance! Que de causes gagnées par l'improvisateur, qu'il eût perdues en écrivant!

Au surplus, pour écrire, il eût fallu du temps : « Mais pendant ce temps, a dit un des maîtres du barreau moderne, une question vitale eût été décidée, et le beau discours fût arrivé, comme la seconde édition de la *Milonienne*, après la cause perdue. »

En matière criminelle, devant un jury facile à impressionner, l'orateur tient souvent dans sa main l'honneur, la liberté, la vie d'un homme. Qu'il demande d'abord, à une forte et complète étude de sa cause, les moyens, les provisions utiles pour la bien soutenir; et puis, qu'il s'abandonne à l'inspiration de ce jour redoutable; qu'il attende de la spontanéité de l'inspiration l'élan, la vigueur, la sensibilité, et ces illuminations soudaines qui pourront entraîner, émouvoir et désarmer le juge!

Je m'arrête; car je ne veux pas convertir une séance académique en une conférence judiciaire; j'ai hâte de suivre l'orateur à la tribune.

Mais auparavant, qu'il me soit permis de rappeler ici, en présence de collègues qui la pratiquent si bien, une autre éloquence, une autre improvisation : je veux

parler du haut enseignement. Là aussi, la science, après de sérieuses préparations, apporte ses fruits précieux à l'improvisation, et l'orateur mesure les trésors qu'il dispense aux besoins de son auditoire. La génération à laquelle il a été donné d'entendre professer, dans la même semaine, la philosophie par Cousin, l'histoire par Guizot, la littérature par Villemain, la médecine par Broussais, l'astronomie par Arago, a connu les parfaits modèles de la parole qui enseigne, les types accomplis de l'inspiration, unie à la méditation et au savoir.

Et maintenant, nous voici au pied de la tribune, fondée par Mirabeau et par nos éloquents Girondins. Ici encore, le barreau bordelais retrouve plusieurs de ses gloires.

Que d'agitations et quels orages! Qui saura réprimer les flots de cette mer irritée? Au milieu de la tourmente, que fait cet homme, le front incliné sur son manuscrit, débitant, d'une voix monotone, l'œil éteint, et le geste faux ou absent, des mots que n'écoute personne? Ce qu'il fait, ce qu'il dit, demain, le *Moniteur* nous l'apprendra; aujourd'hui, nul ne le sait et nul ne s'en occupe.

Mais quelle est la parole soudaine qui succède à ce froid discours et qui agite tant d'émotions sur l'Assemblée? La tête haute, le geste impérieux, l'œil ardent et fixé sur ses adversaires, l'orateur commande le silence. Surgit-il quelque interruption, c'est l'éclair qui devance la foudre; l'orateur y répond, l'écrase, et son énergique parole sent redoubler sa puissance. Ce-

pendant le bruit s'arrête, l'attention renaît; bientôt l'assemblée se suspend aux lèvres de l'orateur : tour à tour elle s'émeut, s'irrite, s'apaise, et s'irrite encore; mais elle écoute, elle écoute; et cette parole animée, audacieuse, l'entraîne et la subjugue....... Ah! Messieurs, de ces deux hommes, j'en suis bien sûr, l'un lisait, l'autre improvisait.

Aujourd'hui, le discours écrit est à peu près exclu, — c'est un fait accompli, — de la tribune politique. Pour y être entendue, la parole a besoin de toute sa verve, de toute sa force, de tout son éclat. L'improvisation seule peut la porter à la hauteur des exigences d'un si difficile auditoire, au milieu de cette foule intolérante et passionnée. — « Il semble, a dit Montesquieu, que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus de sages, il y a moins de sagesse. » Je me garderai bien d'appliquer cette irrévérentieuse observation de notre immortel collègue, aux assemblées politiques de nos jours. Mais nul ne me contredira si j'affirme que l'orateur politique doit trouver dans sa parole la puissance et l'autorité, et que l'improvisation convient merveilleusement à ces grandes luttes de tribune où se décide le sort des peuples et des empires. J'invoque, sur ce point, une opinion d'un bien grand poids, celle de M. Dupin aîné [1] : — « Nos orateurs politiques les plus renommés, Mirabeau, Barnave, de Serre, le général Foy, n'ont-ils pas prouvé que celui qui s'abandonne, au milieu de

[1] Discours de réception à l'Académie française.

circonstances ardentes, à tous les hasards de l'improvisation, trouve, dans l'embarras même de sa situation, des secours inespérés? Ce que perdront le style et la belle ordonnance du plan, l'orateur le regagnera du côté de l'action, de cette action oratoire à laquelle les anciens accordaient les trois premiers rangs. Sa main ne tiendra pas un cahier, son œil ne sera pas fixé sur son écriture; il retrouvera l'arme du regard; son esprit ne sera pas livré aux incertitudes de la mémoire. Libre dans son allure comme ces cavaliers Numides, qui montaient à cru et sans frein, il luttera corps à corps avec son auditoire, maître de resserrer ou de laisser aller son discours, de glisser sur ce qui commencerait à déplaire, comme d'insister sur ce qui aura fait sensation; et s'il est bien inspiré, son succès dépassera l'effet des discours les plus étudiés! Alors éclateront ces vives sympathies, ces retours électriques de l'Assemblée sur l'orateur, qui l'avertiront qu'il a conquis les votes, et que la majorité vient à lui. »

Un censeur caustique et redouté, Timon, a dit, dans ses *Études sur les Orateurs parlementaires*, qu'il a pu étudier avec d'autant plus de loisir qu'il s'est moins mêlé à leurs luttes : — « Il y a trois grandes divisions d'orateurs : ceux qui improvisent sans trop savoir ce qu'ils vont dire, ceux qui récitent ce qu'ils ont appris, et ceux qui lisent ce qu'ils ont écrit. » Et sa verve moqueuse secoue facilement sur eux tous le fouet de l'impitoyable satire. Mais Timon, qui n'improvise pas, avait oublié ce jour-là de classer les improvisateurs qui savent ce qu'ils veulent dire. Prenons-le dans un meilleur moment, il rendra justice à l'im-

provisation avec un entrain digne d'elle : — « L'orateur aborde la tribune, et, maître de son sujet, fécondé par l'étude et l'inspiration, il s'abandonne au courant de sa pensée. Sa tête bout, son discours s'échauffe, se détend, s'allonge, se pétrit, se colore. *Il sait ce qu'il va dire; mais il ne sait pas comment il va le dire.* Ce n'est ni le froid de la lecture, ni la psalmodie de la récitation. C'est un procédé mixte, à l'aide duquel l'orateur, à la fois solitaire et illuminé, improvisateur et écrivain, s'enchaîne lui-même sans cesser d'être libre, oublie et se souvient, rompt le fil de son oraison, et le renoue pour le rompre encore et le retrouver sans s'égarer jamais. »

Pourquoi faut-il que toute cette éloquence, si vive, si palpitante, si colorée, vienne se refroidir et se glacer sur le papier? Pourquoi la sténographie est-elle si infidèle dans sa fidélité même! Quel sténographe reproduira jamais cet ineffable magnétisme de la parole, du geste et du regard! Quel lecteur pourra ressentir ces commotions électriques que portent et subissent tour à tour l'improvisateur et l'auditoire! « Si vous avez écrit ce que j'ai dit, tant pis, disait Fox, cela doit faire un bien mauvais discours à lire. » Et Villemain, qui a eu tant à se plaindre de la sténographie : — « Cette séduction immédiate, cette vive fascination, cet éblouissement volontaire, cette association des auditeurs au triomphe de l'orateur improvisant, ce partage de ses émotions, cette création commune *qui met une sorte d'égoïsme dans leur enthousiasme;* tout cela meurt sur le papier; il reste des beautés éteintes et des fautes visibles. »

Enfin, l'Improvisation monte aussi dans la chaire chrétienne; mais là, sa supériorité et ses avantages sur le discours écrit et récité, sont loin d'être incontestés et soulèvent de vives controverses.

Donnons d'abord la parole aux partisans de l'improvisation :

« Le Maître a dit : « Allez, et enseignez les nations. » Et les Apôtres ont trouvé dans l'ardeur de leur foi, dans l'enthousiasme de leur martyre, dans la divinité de leur mission, d'inépuisables sources de persuasion et d'éloquence. A leur exemple, les premiers Pères de l'Église furent de puissants improvisateurs. Leur vie était un combat, et ils luttaient avec leur cœur et non pas avec leur mémoire. Ils savaient que la parole de Dieu vient d'en haut, et que sa force est en lui. *La vérité n'a point besoin d'ornements!* s'écriait S. Ambroise. Au dix-septième siècle, le restaurateur éloquent de la chaire, Bourdaloue, répondait à Louis XIV, lui demandant son opinion sur un capucin, dont la rude parole était féconde en conversions : « Sire, le père Honoré écorche les oreilles et déchire les cœurs; on rend à ses sermons les bourses qu'on a volées aux miens. » Rappelez-vous Bridaine, le sublime missionnaire : qui n'admire encore aujourd'hui, dans quelques fragments à peine conservés de ses magnifiques improvisations, les effets saisissants de la plus heureuse audace!

« De nos jours, à une époque de doute et d'examen, l'orateur chrétien a besoin, plus que tout autre, d'apporter dans la chaire une parole pleine d'autorité et palpitante d'entraînement. Si, dans les affaires privées ou

publiques, vous réclamez pour vos avocats ou pour vos tribuns la verve et l'élan de l'improvisation, laissez, laissez aussi ces armes puissantes aux mains sacrées de celui qui traite avec vous et pour vous des affaires du ciel, et qui descend au fond de votre âme pour y combattre l'erreur et les passions. La foule ne gronde pas autour de lui; d'insolentes interruptions ne troublent pas sa parole; mais elle rencontre de plus redoutables adversaires cachés dans les secrets replis de vos cœurs. Pour les atteindre et pour les vaincre, ce n'est pas trop de toutes les séductions du langage, de tout le prestige de l'action oratoire, de toute l'onction et de toute la spontanéité de la plus vive éloquence. »

D'autres répondent :

« Les miracles des premiers siècles sont loin de nous. Les temps et les hommes sont changés. Ce qui vaut mieux qu'un mot piquant de Bourdaloue, c'est l'autorité de son exemple, et Bourdaloue n'improvisait pas. Comme lui, Bossuet, Massillon, Fénelon, Fléchier, et tant d'autres orateurs éminents de la chaire chrétienne, ont écrit et récité leurs admirables discours; et pour cela, ils n'ont fait sur les âmes ni moins de bien ni moins d'effet. »

« C'est parce que nous vivons en des temps d'examen et de doute; c'est parce que la controverse et le scepticisme épient les paroles de l'orateur, et sont prêts à tirer parti de la moindre erreur ou de la plus légère équivoque, que le discours arrêté à l'avance et minutieusement élaboré convient mieux à l'éloquence religieuse que l'improvisation, avec ses hasards et ses témérités. Dans la chaire, il n'y a à craindre ni les in-

terpellations, ni les murmures; la majesté du lieu, la sainteté du sacerdoce, le recueillement de la foule, assurent à l'orateur l'attention et le respect de ceux mêmes qu'il n'aurait pas convaincus. Il ne rencontrera, sur le chemin choisi qui ne s'ébranlera point sous ses pas, nul ennemi imprévu et nulle embûche. Aussi, sera-ce pour lui chose sage, de demander à une longue méditation d'apporter à ses preuves toute la solidité, à ses citations tout l'à-propos, à ses mouvements toute la convenance et toute l'élévation qu'exige la parole de Dieu enseignant les hommes assemblés. L'orateur évitera ainsi tous les écueils de l'improvisation, et les propositions hasardées, et les élans inconsidérés, et les pénibles hésitations du mot ou de la pensée. La dignité, l'autorité de son ministère, s'en trouveront aussi bien que l'efficacité de l'évangélique enseignement. »

Je me sens enclin, je l'avoue, à suivre cette dernière opinion. Je m'effraie, pour la chaire, des dangers de la parole improvisée, de ses exagérations et de ses écarts. Une certaine audace est permise dans la discussion des affaires humaines : rien ne peut être abandonné au hasard, quand il s'agit de l'âme et de Dieu. Du moins, à de bien rares orateurs il sera donné de pouvoir tout risquer et ne rien compromettre, d'être à la fois hardis et circonspects, et de se livrer avec sécurité, sur de si redoutables sujets, à tous les entraînements de l'improvisation.

Un dernier mot, Messieurs. Ce qui assure le triomphe de l'improvisation, c'est qu'avec ses vives allures et son entrain prime-sautier, elle répond merveilleu-

sement à cet insatiable besoin de mouvement et de rapidité qui pousse notre époque. Aujourd'hui, l'humanité précipite ses pas sans connaître le but. En toutes choses, l'homme veut aller vite; ne pouvant augmenter le nombre de ses jours, il en a doublé l'emploi. A l'existence calme et monotone de nos anciens, à leurs habitudes studieuses et lentes, ont succédé une effrayante rapidité, une dévorante agitation. L'homme veut accomplir en un jour ce qui, jadis, eût été l'œuvre de la semaine. La vapeur avait diminué l'espace, l'électricité l'efface et l'abolit. — Le domaine de l'air lui-même est menacé; — le livre est devenu journal; — les lois, les institutions, tout se fait et se défait vite : — le discours écrit est emporté dans cet irrésistible tourbillon!

Quelques esprits trouvent encore du charme à s'abstraire parfois de cet immense mouvement : voyageurs fatigués par une course si rapide, il est encore des hommes singuliers qui demandent un peu de repos à l'hospitalité des Académies, et viennent y cultiver leur intelligence dans le commerce paisible et pur des lettres, des sciences et des arts, loin, bien loin du bruit de la politique et des injustices des partis. Ces rares cénobites de la pensée semblent, à bien des yeux, se retirer au désert; mais ce désert, c'est le champ fécond, labouré de tout temps par les esprits supérieurs, et dans lequel leurs bienfaisants travaux ont fait, au profit de l'humanité tout entière, germer et grandir la civilisation et le progrès.

M. Gout Desmartres, Président, répond ainsi à M. le Récipiendaire :

Monsieur,

Non moins heureux que les collègues dont vous nous avez rappelé le triomphe, l'*heure de la réception publique* n'a pas été pour vous l'*heure de l'épreuve*, mais celle *du succès et de la récompense.*

Vous, qui chaque jour, au Palais, captivez vos juges et désarmez vos adversaires, comment pouviez-vous redouter un auditoire accouru pour vous entendre, que vous avez charmé tant de fois, et qui vient, par ses applaudissements, de sanctionner le choix de l'Académie?

Quoique les occupations multipliées de votre profession ne vous aient pas permis de recueillir encore et de publier le fruit de vos études; que vous n'ayez pu qu'à la hâte, et pour ainsi dire en courant, vous occuper des sciences et des lettres, vos titres à nous appartenir étaient incontestables, et le public choisi qui nous entoure les a déclarés incontestés. Que de soins, que de patience, que de travail ne faut-il pas, en effet, pour parvenir à être digne et du nom que vous portez, et de la Compagnie célèbre qui vous a désigné pour son chef! « L'avocat, dit Cicéron, a besoin de ne rien ignorer; la philosophie, l'histoire, la littérature et même les beaux-arts, doivent avoir occupé

ses veilles. Il faut qu'il sache toute chose, et que la connaissance de l'homme lui soit aussi familière que celle des lois et des mœurs de son pays.»

Votre place au sein du premier corps scientifique et littéraire de la province, était donc naturellement marquée. Et, chose bizarre, c'est à l'un des plus ignorés de vos confrères qu'est dévolue l'agréable et flatteuse mission d'ouvrir au bâtonnier les portes de l'Académie, et d'honorer, en votre personne, ce barreau illustre auquel il sera toujours fier d'appartenir.

Ce lien qui vient de s'établir entre l'Académie et le barreau, sera un nouveau gage d'estime et d'affection, une espérance de rapprochements plus intimes et de relations plus suivies. D'ailleurs, nos devanciers et nos maîtres dans la science du droit et de l'éloquence, n'ont-ils pas publiquement proclamé leur amour pour les lettres? Quand notre Académie, supprimée par les passions révolutionnaires, qui souvent, hélas! ne respectent pas plus la science inoffensive que la vertu modeste et cachée, voyait ses biens confisqués et ses membres poursuivis, à qui fut-il donné de recueillir et de ranimer, dans notre belle cité, le feu sacré prêt à s'éteindre, si ce n'est à Ferrère, à Émerigon, à Martignac, et à tous ces grands avocats qui créèrent la *Société du vaudeville?* véritable et charmante Académie, où la gaieté française et les grâces de l'esprit étaient répandues à pleines mains. Par une circonstance heureuse, avant peu nous pourrons applaudir, dans cette même enceinte, l'un des membres les plus distingués et de l'ancien barreau et de la *Société du vaudeville,*

qui, après une carrière longue, glorieuse et éprouvée tient à honneur d'appartenir à l'Académie de sa ville natale, cherchant ainsi, dans la culture des lettres, le charme de sa jeunesse et la cause de ses premiers succès [1].

Non-seulement votre réputation comme avocat vous donnait droit à nos suffrages, mais vous aviez encore, Monsieur, d'autres titres à nos sympathies. Nous n'avons point oublié l'éclat que vous avez donné, pendant trois années de présidence, à une Société amie [2]. Les concurrents de la dernière exposition n'ont pas trouvé de juge plus dévoué, plus impartial et plus éclairé que vous.

Non content des études graves et laborieuses qui absorbent presque tous vos instants, vous savez alimenter les rares loisirs qui vous sont accordés, par la culture des beaux-arts. Tant il est vrai de dire qu'il est des natures privilégiées qui peuvent se ployer aux connaissances les plus diverses, et s'astreindre aux travaux les plus opposés.

En choisissant pour sujet de votre discours l'*improvisation*, c'est-à-dire ce que la parole a de plus vif, de plus pénétrant, de plus irrésistible, vous avez voulu ne pas quitter votre domaine; aussi est-il peut-être téméraire à moi, Monsieur, de vous suivre sur ce terrain, et surtout d'oser contrarier quelques-unes de vos

[1] M. le comte de Peyronnet, récemment élu membre de l'Académie.

[2] La Société Philomathique, dont M. Brochon a été, pendant trois ans, le président.

assertions, quand je devrais vous écouter comme un maître.

La parole, j'en conviens, est le plus bel attribut de l'homme; sans elle, comme vous le dites, *ce roi de la création, en deviendrait le sujet.* Mais, hélas! que de maux, que de larmes, que de sang cette faculté terrible et bienfaisante n'a-t-elle pas coûté à la pauvre humanité! Que de fois ce *verbe de vie* n'est-il pas devenu un germe de mort!

Heureux les orateurs qui ne l'ont employée que pour flétrir le vice, rendre hommage à la vérité et protéger la vertu!

L'éloquence, selon votre gracieuse et pittoresque expression, est *le plus aimé, le plus obéi des despotes, la moins lourde et la plus sûre des chaînes.* Mais tout despote contrarie notre indépendance; toute chaîne, même de fleurs, embarrasse notre liberté. Aussi devons-nous craindre qu'en nous servant toujours de l'improvisation, l'auditeur quelquefois ne détrône le despote et ne brise la chaîne. L'improvisation produit, il est vrai, des mouvements plus inattendus, des émotions plus sensibles, des entraînements plus spontanés que le discours écrit; mais elle est pleine d'illusions pour celui qui parle comme pour celui qui écoute. L'auditeur se laisse aisément séduire par le magnétisme du regard, par l'expression du geste, par l'émotion de la voix. *Il sent*, comme dit Cormenin, *ses nerfs tressaillir; il s'émeut, il se passionne, il s'indigne, il s'attendrit, il monte sur la scène et s'introduit dans le drame.* Mais quand l'orateur est descendu de la tribune, que

l'auditeur n'entend plus cette parole enchanteresse, qu'il rentre en lui-même et met sa raison à la place de son cœur, il est surpris du peu d'or qu'il trouve au creuset de son analyse.

Sans une préparation immense, l'improvisation est la perte de l'éloquence. Elle demande encore plus d'études que le discours écrit. C'est en écrivant, disait Quintillien, qu'on apprend à parler. Dans l'improvisation, l'auditeur s'identifie tellement avec l'orateur, il éprouve tant de charme à assister à cette création de l'idée et de l'expression, qu'il se confond avec lui et le suit sans résistance partout où il veut le mener. Malheur alors à l'orateur s'il lui échappe quelque proposition fausse ou dangereuse, l'auditeur partage ses émotions et ses erreurs; et cependant la vérité seule peut enfanter le beau, et le beau seul est la source de la vraie éloquence.

Que dans les assemblées délibérantes ou populaires, l'orateur, après avoir médité et préparé son sujet, se livre à l'improvisation, il le doit, car l'improvisation doublera sa force. Mais qu'au barreau, *dans le genre simple et tempéré, elle règne en maîtresse et en souveraine*, je ne puis le croire et ne saurais partager votre avis.

Toutes les fois que vos auditeurs sont vos juges, qu'un vote ou qu'une acclamation doit suivre vos paroles, improvisez..... Demandez à votre patriotisme, à votre foi, à votre amour pour la vérité ces élans du cœur qui entraînent Athènes contre Philippe, qui poussent des populations entières vers le tombeau du Christ,

ou qui arrachent un innocent des mains d'un calomniateur qui l'accuse. Mais si vous discutez un point de droit ou de doctrine, si vos arguments et vos preuves sont livrés, loin de votre présence et dans le silence de la chambre du conseil, à la calme et froide raison du magistrat, écrivez..... Votre discours en sera plus nerveux, plus substantiel, plus clair et plus court. Les Grecs et les Romains, nos éternels modèles, l'avaient ainsi compris. Tandis que Démosthènes passionnait ses concitoyens au feu de sa parole; que malgré les efforts d'Eschine, il consolait le peuple de ses revers et conquérait la couronne d'or promise à ses services, l'Aréopage ne permettait de plaider qu'avec des discours écrits, dépourvus d'exorde et de péroraison.

Ces illustrations qui ont jeté sur le barreau bordelais un si grand éclat, comme vous l'avez remarqué vous-même, écrivaient presque tous leurs plaidoyers, et n'improvisaient qu'à la réplique. Et cependant avec quel charme, avec quelle attention n'étaient pas écoutés Ferrère, Brochon votre aïeul, Desèze, Martignac, et quelques d'autres qui furent leurs rivaux en talent et en renommée.

Par discours écrit, je n'entends pas, Monsieur, cette manière froide et monotone de lire imperturbablement, à la barre ou à la tribune, un papier écolièrement écrit; non, sans doute, car on risquerait de s'entendre adresser cette réponse que fit *Cassius sévère* à un jeune avocat qui plaidait contre lui : « Pourquoi Sévèrus, s'écria le jeune homme, me regardez-vous avec cet air plein de colère? — Moi, lui répondit Cassius? cela est écrit

sur ton cahier, mon ami, car je ne pensais pas à te regarder. »

Mais j'entends ce discours tellement médité, tellement préparé, qu'on est maître de son sujet, et que les objections étant prévues, on ne craint ni les variations de l'audience, ni les attaques de son adversaire; qui exige et qui comporte, il est vrai, cet art de bien lire, que l'improvisation de nos jours menace de faire disparaître, et que possédaient à un si haut degré Romain Desèze et Martignac.

La véritable et grande improvisation exige autant de travail et plus de temps peut-être que le discours écrit. Demandez à Gerbier, qui ne venait jamais à l'audience sans avoir plusieurs fois écrit son plaidoyer, et sans être parvenu à le renfermer dans une carte qu'il tenait à la main; demandez à Fox, à Vergniaud, à Royer-Collard, à Mirabeau lui-même, à quelles préparations ils se sont soumis avant d'aborder la barre ou la tribune.

Il n'est qu'un seul genre d'improvisation qui n'ait besoin d'aucune préparation, que la circonstance crée et que l'émotion du cœur met au jour et rend parfois sublime; tels sont ces mots célèbres de quelques grands capitaines : — d'Henri IV, s'écriant : « *Si pendant la mêlée vous perdez votre drapeau, suivez mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur;* » — de Napoléon, avant la bataille de Wagram, quand il montrait à ses troupes le *soleil d'Austerlitz;* — et cette magnifique harangue de ce chef vendéen, la plus belle peut-être qui ait jamais été prononcée : *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs,*

vengez-moi. » Enfin, dans un autre ordre d'idées, ces paroles si simples et si élevées de ce sauvage qu'on voulait emmener en Europe : « *Comment puis-je vous suivre, répondait-il, dirai-je aux os de nos pères : levez-vous et marchez devant nous vers la terre étrangère?* »

La puissance de la parole est, selon vous, *dans l'âme de l'orateur;* et vous citez l'axiome *Pectus est quod discertos facit.* Oui, sans doute, sans le cœur point d'éloquence, sans émotion point de sensibilité, sans enthousiasme point d'entraînement. C'est le cœur qui domine les assemblées et fait triompher l'orateur. Mais j'ajoute, et ce n'est pas vous, Monsieur, qui dénierez mon affirmation, que l'orateur, si grand qu'il soit, quelque génie qu'il ait reçu du ciel, perdra toujours sa plus irrésistible puissance, s'il n'est le *vir bonus* de l'expression latine.... Il est, je le sais, d'illustres orateurs que leurs contemporains ont admirés et que la postérité applaudit encore, qui manquaient pourtant de cette vertu publique et privée si nécessaire au complément de l'orateur; mais aussi leur puissance d'action n'a-t-elle été que relative et jamais entière. Quels prodiges n'eût pas enfantés Mirabeau, si, au lieu de sa vie désordonnée et licencieuse, il eût offert à ses concitoyens l'austérité de Bailly et la vertu de Malesherbes. Pensez-vous que saint Bernard eût entraîné vers les contrées lointaines et périlleuses de la Palestine, une partie de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, si le saint ne s'était pas montré au travers des éblouissantes paroles de l'orateur? Le juge est plus disposé à croire l'avocat dont il connaît la probité, que celui dont il

soupçonne la délicatesse; le peuple se laisse plus facilement persuader par le vertueux Phocion que par le séduisant Périclès.

L'amour de l'humanité et l'amour de la patrie sont les sources de la grande éloquence. C'est cet amour qui sauva la France, dans la bouche de Mirabeau, d'une banqueroute certaine; c'est lui qui inspira à Vergniaud ce mémorable discours qui déclara la guerre à l'Europe; chef-d'œuvre d'inspiration et de patriotisme, mais faute immense d'homme d'état, qui attira sur la patrie tant de funestes journées et tant d'irréparables malheurs.

Si, comme vous l'avez peint d'une manière saisissante, l'improvisation donne à l'orateur cette joie du commandement qui accompagne la puissance, cette satisfaction voluptueuse attachée à tout acte créateur, il est une joie plus grande, une satisfaction plus noble, la joie du bien qu'on produit et la satisfaction du sacrifice qu'on s'impose : l'une satisfait l'esprit, l'autre satisfait l'âme ; celle-là est terrestre, celle ci est divine. Périclès, Hortensius, César, vous avez connu la première. Illustres Girondins, si incertains dans la prospérité, si énergiques dans la défaite ; et vous saints et martyrs de la primitive Église, vous avez connu la seconde.

Dans la chaire, vous penchez, Monsieur, pour le discours écrit. Je sais que les affaires du ciel ne doivent pas être traitées avec la hardiesse incertaine et téméraire permise aux affaires humaines ; mais plus l'objet est grand, plus les détails s'effacent : c'est l'a-

mour pour nos frères qui nous presse, c'est leur âme à sauver qui nous sollicite, c'est Dieu à réjouir qui nous commande. Les détails doivent disparaître devant la sublimité du sujet, comme s'effacent du sommet d'une montagne élevée, aux yeux du voyageur, les aspérités des coteaux et les irrégularités des plaines.

Mais ne trouverez-vous pas étrange, mon cher Collègue, que moi, qui suis si heureux d'être, en cette circonstance solennelle, l'interprète de la joie de l'Académie, et dont l'amitié partage si complètement les sentiments de la vôtre, je vienne encore vous contredire? Heureusement que, dans ce vaste champ des appréciations littéraires, le caprice des opinions ne nuit en rien ni au talent qu'on estime, ni à la personne qu'on aime.

Quand un orateur chrétien, par de fortes études et une longue pratique de la parole, est sûr de son sujet et maître de son expression; que son âme est pleine de foi, sa pensée pleine de science, ne croyez-vous pas, qu'il peut sans crainte se laisser emporter aux élans de son inspiration? Ce qu'il faut avant tout dans la chaire, c'est de toucher, d'attendrir, de subjuguer ses auditeurs. L'orateur chrétien a les passions de l'homme devant lui; il ne doit pas les prendre pour ses juges, mais les vaincre. Elles n'ont pas le droit de peser son discours; elles doivent, quand il est vainqueur, s'enfuir devant son éloquence, comme les ombres de la nuit devant les rayons du soleil. Qu'importe que l'orateur laisse échapper, par mégarde, quelques expressions que le dogme, dans sa scrupu-

leuse rigidité, pourrait blâmer ou combattre! l'orateur n'est pas devant un concile ou devant une assemblée de docteurs. Là il devrait écrire, devant la foule il doit improviser. Les apôtres, quand ils ont converti le monde, n'écrivaient pas leurs discours. Saint Chrysostôme n'a écrit les siens qu'après les avoir prononcés; et Fénelon, ce type de la douceur évangélique, notait ses sermons mais ne les écrivait pas. Le grand orateur dont vous avez cité de belles et éloquentes paroles, ne fait tressaillir les voûtes de Notre-Dame qu'avec des discours improvisés [1].

Le mouvement du siècle, dites-vous, et les exigences de la profession, font de l'improvisation une nécessité. Gardons-nous de nous laisser séduire par cet entraînement trompeur, qui promet des succès faciles mais souvent éphémères. N'oublions jamais ce vers si plein de vérité :

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Distinguons, d'ailleurs, les devoirs de l'artiste des exigences de la profession. La nécessité peut contraindre à improviser; mais l'art, mais la pureté du langage, mais la perfection du discours, mais la durée de l'œuvre, obligent presque toujours à écrire. Vous venez du reste, Monsieur et cher Collègue, d'en donner une preuve éclatante, et ce n'est pas aujourd'hui que nous pourrions préférer le discours improvisé au discours écrit.

[1] Le P. Lacordaire.

Tandis que le besoin d'activité qui tourmente le siècle, et le désir de nouveauté qui nous charme, entraînent les orateurs vers l'improvisation de la tribune et du barreau, il est une autre improvisation, qui, par une anomalie singulière, est dédaignée et oubliée, et qu'il faudrait conserver cependant, comme on gardait à Rome les Dieux de la famille et du foyer. Aussi est-ce avec entraînement que je joints mes regrets aux vôtres, pour déplorer avec vous la perte de la *conversation,* cette improvisation toute nationale et toute française, qui nous a donné dans ce genre, sur les autres peuples, une supériorité sans rivale. Quelques femmes encore possèdent ce don charmant, qui devient plus rare de jour en jour, mais ne retiennent pour ainsi dire que par le bout de son écharpe cette aimable Muse prête à nous quitter pour ne plus revenir. Les femmes ont toujours été les gardiennes du noble et du beau. Quand les hommes manquent à un art ou à un sentiment, les femmes s'en emparent, le cultivent et le conservent. C'est Mme Rolland et Mme Récamier qui recueillent les lettres poursuivies ou abandonnées. Quand les Anglais humilient la couronne de France, Jeanne d'Arc la relève et lui rend son éclat; quand la patrie gémit sous un despotisme sanguinaire, Charlotte Corday se dévoue, délivre son pays et venge l'humanité.

Espérons, que la conversation, réfugiée dans quelques esprits d'élite, refleurira en France comme autrefois.

Puisque le nouveau barreau, dans la personne de son bâtonnier, vient de faire d'une manière si brillante son entrée au sein de l'Académie, afin de rappeler au nombreux auditoire que cette solennité a réuni, et de montrer aux savants étrangers qui sont venus nous visiter ce soir [1] combien nos anciens et nos maîtres aimaient les lettres et avec quel succès il les cultivaient, je ne puis résister au plaisir de lire une pièce charmante de ce Ferrère, qui fut à la fois grand orateur, grand écrivain et délicieux poëte.

La voici :

Le Crépuscule.

—

L'ombre déjà lutte avec la lumière ;
Phœbé paraît, s'élève, et pâle encor,
D'un œil mourant semble suivre son frère,
Enseveli dans la pourpre et dans l'or.

C'est ton moment, douce mélancolie :
J'erre en ce bois, ce bois est ton séjour.
Entretiens-moi du songe de la vie,
Détrompe-moi du rêve de l'amour.

. . . .
. . . .

En longs soupirs pourquoi traîner ta peine,
O philomèle ! et m'arracher des pleurs,
Quand tous les ans zéphire te ramène
D'autres amours dans la saison des fleurs ?

[1] MM. Arthaud et Cazalis, inspecteurs généraux de l'Université.

Pleure sur nous, malheureux que nous sommes!...
Si comme toi nous connaissons l'amour :
L'amour, hélas! pour les enfants des hommes,
N'a qu'un printemps et n'abuse qu'un jour.

Vois ces vallons que la nuit décolore,
Faible mortel, et songe à tes malheurs :
Ils reprendront, au lever de l'aurore,
Leurs doux parfums et leurs riches couleurs.

Après l'hiver, la rose printanière
Refleurira; mais toi, fils de l'orgueil,
Plus de printemps pour ta froide poussière,
Plus de matin dans la nuit du cercueil.

Enfin, M. d'Imbert de Bourdillon donne lecture des trois pièces de vers suivantes, de MM. Derbigny et Émile Deschamps, membres correspondants de l'Académie.

Ce qu'on n'oublie pas.

—

— « Grand capitaine, eh bien? te voilà vieux et seul;
Car le vide se fait à l'entour des vieillesses :
Mais ton esprit peuplé de tes jeunes prouesses,
De drapeaux en drapeaux se distrait du linceul.

» L'espérance aux vieillards sourit : dans ta mémoire
Recommence avec nous ton cercle de combats,
D'escadrons terrassés, de remparts mis à bas;
Évoque les plus beaux de tes beaux jours de gloire. »

— « Je ne m'en souviens pas; je me souviens d'un jour,
Où j'étais, pauvre enfant, dans mon lit tout malade :

Ma grande sœur me vint chanter une ballade,
Si douce, que le mal s'adoucit à son tour. »

— « Grand politique, eh bien? destitué par l'âge,
Te voilà morne et sombre à ton foyer glacé;
Mais des bords du cercueil contemplant le passé,
Du poids de ton néant son fracas te soulage.

» Redis-nous ces Congrès, où, pesant tous les droits,
Des antiques États tu changeais la fortune,
Et ces luttes d'orage, où, roi de la tribune,
Tu parlais de plus haut que tous les autres rois. »

— « Je ne m'en souviens pas, non; mais je me rappelle
Que je fus, au collége, à douze ans couronné;
On appelait mon père, un père fortuné,
Et ma mère s'en fut prier dans la chapelle. »

— « Mon grand poëte, eh bien? voilà que tes cheveux,
Rares et blanchissants, pendent sur ton épaule,
Comme sur le roc nu le feuillage du saule.....
Mais ton œil d'aigle encor nous lance tous ses feux.

» C'est que les souvenirs sont le brasier dans l'âtre,
Qui, plus ardent, pétille au souffle des hivers.
Comptons tous les lauriers moissonnés par tes vers,
Comptons tous les bravos de ton peuple idolâtre. »

— « Je ne m'en souviens pas. Je me souviens qu'un soir,
Elle me regarda, vaguement inquiète.....
Un ange, une déesse, un rêve de poëte!....
Et je l'aimai!.... Jamais nous ne pouvions nous voir. »

Ainsi, de tous les biens qui font le sort prospère,
        Que nous reste-t-il au départ?....
La chanson d'une sœur, le sourire d'un père,
        Le rapide aveu d'un regard....

ÉMILE DESCHAMPS.

La Bague d'or.

APOLOGUE.

—

Un père à ses trois fils partagea tous ses biens,
Ne gardant qu'une bague en or. — Je la retiens
Pour en faire présent, dit-il, quand viendra l'heure,
A qui de vous fera l'action la meilleure.

« Partez! mais à Noël, autour de l'âtre assis,
Vous reviendrez joûter de merveilleux récits. »
Ils partirent, joyeux, pour la grande tournée,
Et revinrent, tous trois, à l'époque ordonnée.

Le premier dit : « Un riche étranger en chemin,
Me remit un sac d'or, sans reçu de sa main.
Il mourut. Je pouvais, faute d'aucune preuve,
Garder tout.... J'ai rendu le sac d'or à sa veuve. »

Le père répondit : « Faisant cela, tu fis
Une bonne action; mais ce n'était, mon fils,
Qu'un devoir rigoureux de rendre cette somme;
Garder le bien d'un autre, est d'un malhonnête homme. »

« Un jour, dit le second, que je passais devant
Un très-grand lac, je vis s'y noyer un enfant;
Je m'élançai, plus prompt que la foudre qui tombe,
Et je le retirai, sain et sauf, de la tombe. »

« Ton action, mon fils, est fort louable aussi,
Dit le père, c'est vrai; mais tu n'as fait ainsi
Que suivre la leçon du Maître à ses apôtres :
« Secourez-vous, en tous périls, les uns les autres. »

Le dernier dit : « Un soir, je vis mon ennemi,
Auprès d'un précipice et tout seul, endormi;

Au moindre mouvement il roulait dans l'abîme.....
Je le sauvai...., dussé-je être, après, sa victime!... »

« Mon cher fils, répondit le père, embrasse-moi,
Et donne-moi ta main, car la bague est à toi;
Sauver nos ennemis est la vertu suprême :
C'est le bien pour le mal, c'est imiter Dieu même. »

ÉMILE DESCHAMPS.

La Girouette et le Paratonnerre.

—

Deux personnages de hauts lieux,
Plus élevés qu'on ne l'est d'ordinaire,
La Girouette et le Paratonnerre,
Dans un séjour voisin des cieux,
Sur un point culminant de la machine ronde,
Laissant loin, sous leurs pieds, tout le vain bruit du monde,
S'entretenaient de leur utilité,
De leur valeur et de leur consistance :
L'une vantant sa mobile existence,
L'autre son immobilité.

« Moi! rester là, comme un terme, plantée!
» Disait la Girouette, à la tête éventée;
» Comme j'étais hier, être encor aujourd'hui,

» Et demain, et toujours; j'y périrais d'ennui!
» Moi, que j'aspire et que je porte envie
» Au tranquille bonheur dont vous semblez jouir!
» Moi, que j'aille me réjouir
» De la torpeur où s'endort votre vie!
» Non, non; l'activité, voilà mon élément;

» C'est là l'unique bien; je n'en connais point d'autre,
» Et ne troquerais pas mon lot contre le vôtre,
» Une minute seulement.
» Par bonheur, Dieu merci, j'ai bien assez à faire,
» Ayant les vents à gouverner.
» Qui mieux que vous est là pour discerner,
» Dans la variété des lois de l'atmosphère,
» Ce qu'il me faut et de tête et de soins
» Pour veiller à tous les besoins,
» Et surtout pour les satisfaire?
» Les caprices du temps, ses changements soudains,
» Les bons, les mauvais jours qu'il faut que je prédise;
» Car tout importe aux intérêts mondains,
» Ou vent de sud, ou vent de bise.
» Il n'est œil des humains, de l'aurore à la nuit,
» Qui ne vienne épier la chance qui me suit.
» Partout où l'on me voit, partout où j'ai mon siége,
» Travaux, plaisirs, se règlent sur ma foi;
» Même la politique obtient beaucoup de moi.
» Aussi, prompte à servir la foule qui m'assiége,
» Je dis au laboureur : Demain tu peux semer;
» Au pêcheur de la côte : Hâte-toi de ramer;
» A l'amateur d'horticulture :
» Crains ce souffle glacé pour ta jeune bouture;
» Au vigneron gravissant ses coteaux :
» Attends, pour émonder, la fin de la gelée;
» Aux faneuses de la vallée :
» Vite, armez-vous de vos rateaux,
» Courez, en folâtrant, éparpiller votre herbe;
» Aux dandys du grand monde, ennuyés, ennuyeux :
» Disposez à l'envi, pour plaire à tous les yeux,
» Vos chars et vos coursiers; Longchamps sera superbe;
» Au jeune ambitieux, législateur imberbe,
» Qui veut être ministre et n'est que député :
» Regarde bien de quel côté
» Le vent souffle; rends-toi puissant par la parole;

» Fais foin de tout le reste et prends-moi pour boussole.
» Et c'est ainsi que se passent mes jours;
» Enfin je suis partout, et pour tous, et toujours :
» Vous, voisin, vous savez si c'est de l'indolence. »
Celui-ci rompant son silence :
« Si vous avez tout dit, maintenant écoutez;
» Voisine, c'est donner beaucoup trop de puissance
» Aux témoignages répétés
» D'une passive obéissance;
» Instrument de docilité,
» Œuvre de faible intelligence,
» Même, soit dit sans manquer d'indulgence,
» Presque de puérilité,
» Vous croire initiée aux secrets d'Uranie,
» Et prétendre à l'honneur d'une comparaison,
» Ce serait abdiquer un reste de raison.
» La main qui m'éleva, c'est la main du génie,
» De ce savant audacieux
» Envié par l'Europe à la jeune Amérique,
» Qui, sachant maîtriser le fluide électrique,
» Sut aussi lui tracer sa route dans les cieux.
» Il posa le problême et je sus le résoudre,
» Et mon utilité répond à son dessein.
» Je commande au nuage et je dis à la foudre :
» Éteins-toi dans mon sein.
» Il suffit de ces mots. Restons ce que nous sommes,
» Ce qu'ont voulu pour nous les hommes;
» En nous fixant aux lieux où nous sommes placés,
» C'est nous faire à tous deux un destin qui leur serve.
» Ne nous disputons pas, voisine, c'est assez;
» Des célestes fureurs dont ils sont menacés,
» Vous les avertissez; moi, je les en préserve. »

DERBIGNY

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE;

PAR M. ABRIA.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE.

AVRIL 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	MAXIMA.	MINIMA.
	mm	mm	mm		
1	768,63	766,08	765,37	15°2	3°2
2	65,44	66,30	67,57	16,3	5,2
3	69,16	68,27	67,78	16,8	5,9
4	65,52	63,24	62,48	15,4	9,0
5	60,18	57,74	57,53	14,9	6,6
6	56,61	55,39	55,74	15,6	4,0
7	55,74	53,54	53,05	17,4	6,1
8	52,86	52,25	54,30	16,2	5,6
9	55,07	55,30	57,38	15,9	3,0
10	58,85	57,98	57,68	16,3	4,2
11	55,74	53,15	52,70	18,4	5,5
12	53,26	53,22	53,87	19,9	8,4
13	54,73	54,70	54,72	22,4	11,2
14	54,25	53,66	54,77	21,8	12,3
15	56,51	56,31	»	24,4	11,8
16	»	»	»	»	»
17	»	»	»	23,4	13,6
18	62,03	60,86	62,25	25,0	13,0
19	»	59,44	56,92	24,2	15,4
20	54,98	54,83	55,12	23,8	14,0
21	»	56,76	54,82	22,1	14,8
22	52,87	52,56	57,40	23,9	15,9
23	57,29	56,45	59,94	20,0	11,3
24	57,36	50,88	49,76	16,5	11,0
25	55,10	59,14	61,65	15,7	9,4
26	60,85	57,26	55,22	17,3	7,4
27	49,88	50,86	54,09	12,0	10,2
28	54,67	55,82	56,45	12,6	5,0
29	60,08	62,42	62,95	13,3	5,3
30	62,52	61,60	59,52	14,4	6,8
MOYENNES du 1er au 10	760,81	759,61	759,89	15°99	5°28
du 11 au 20	55,93	55,77	55,76	22,54	11,69
du 21 au 30	56,73	56,37	57,18	16,78	9,71
Moy. générale.	757,82	757,25	757,61	18,44	8,89

Température moyenne du mois.. 13°7. Pluie dans le mois.... 94mm

MAI 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	761,02	761,38	771,74	15°4	8°5
2	57,98	56,33	60,41	13,7	7,8
3	62,01	61,44	60,42	15,4	8,4
4	54,04	52,77	56,40	15,9	8,3
5	59,02	59,60	60,60	14,1	6,8
6	60,63	60,73	61,97	14,4	5,6
7	62,59	62,14	62,22	15,4	4,8
8	60,05	57,13	56,79	16,8	5,1
9	54,51	52,38	51,97	20,1	8,4
10	54,38	»	53,30	19,0	10,1
11	52,30	53,40	55,16	18,9	10,8
12	58,87	61,55	63,70	16,8	10,5
13	63,62	64,97	65,47	17,1	10,8
14	65,52	64,92	64,53	13,3	7,9
15	63,56	63,52	65,11	17,0	9,0
16	64,87	64,27	65,07	18,2	10,3
17	64,57	63,63	65,32	18,4	7,8
18	65,27	65,47	65,67	20,0	8,0
19	66,16	66,49	67,89	18,3	13,0
20	69,91	70,04	71,27	18,6	10,8
21	71,40	70,31	69,56	21,0	9,8
22	68,34	66,96	66,35	23,7	11,8
23	66,35	64,56	64,53	24,9	12,8
24	65,15	64,80	65,64	26,9	14,8
25	66,40	64,70	63,30	24,6	13,4
26	62,10	60,25	60,07	23,7	12,5
27	59,82	60,42	62,30	19,2	11,0
28	63,25	63,85	65,30	19,5	12,0
29	67,34	66,96	67,80	21,7	10,0
30	68,64	67,09	66,87	23,3	10,7
31	66,76	65,13	64,40	24,8	13,5
MOYENNES					
du 1er au 10	758,62	758,21	758,58	16°02	7°38
du 11 au 20	63,46	63,80	64,92	17,66	9,89
du 21 au 31	65,96	65,00	65,10	23,03	12,03
Moy. générale.	762,68	762,34	762,86	18,90	9,77

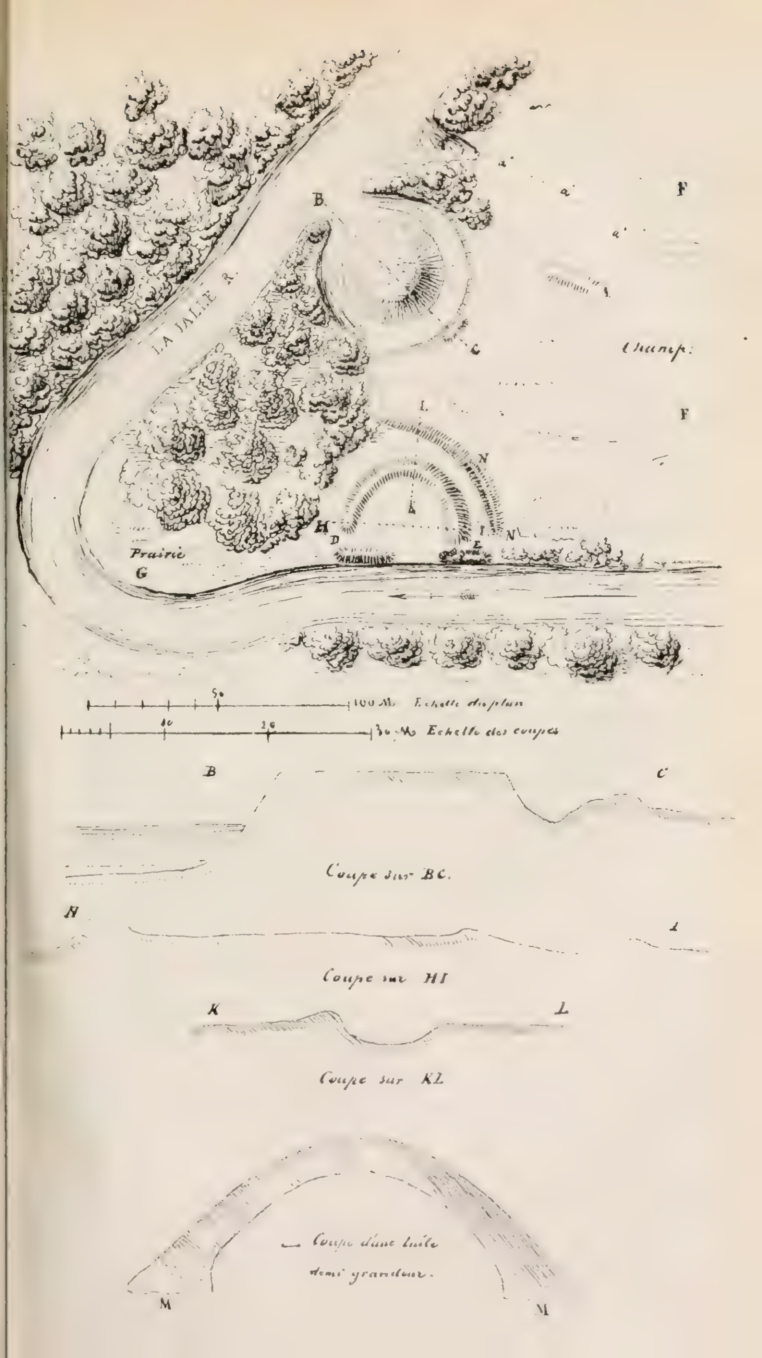
Température moyenne du mois.. 14°3. Pluie dans le mois... 49mm.

JUIN 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	764,25	763,02	761,73	26°3	14°4
2	62,23	61,49	61,49	28,6	15,1
3	60,59	58,21	58,05	28,6	14,7
4	58,97	60,31	61,81	23,9	15,6
5	61,77	61,61	63,35	22,2	14,5
6	64,98	64,35	66,39	23,5	12,3
7	68,69	69,08	70,03	23,0	11,9
8	70,60	70,52	70,67	22,4	14,7
9	69,56	67,53	65,52	21,5	15,8
10	62,88	61,94	62,88	21,8	16,0
11	64,02	64,01	63,65	22,2	13,0
12	61,65	59,27	61,21	30,1	12,9
13	64,55	66,50	67,38	23,3	17,6
14	67,54	67,20	68,28	22,2	14,5
15	68,95	67,89	68,56	23,2	12,0
16	69,53	69,84	70,51	23,9	12,5
17	71,82	72,49	73,11	23,8	16,6
18	72,90	72,29	71,64	23,6	12,9
19	70,14	67,09	65,42	27,9	14,0
20	63,53	61,81	61,22	32,2	21,2
21	61,96	60,44	60,37	30,1	20,0
22	60,56	61,73	65,27	21,9	18,2
23	67.85	68,44	69,16	21,4	13,5
24	69 34	68,66	69,01	23,0	12,7
25	69,11	67,09	65,99	26,3	13,4
26	64.64	62,97	62,46	29,4	17,0
27	62,13	59,98	60,46	31,8	17,5
28	60,77	59,03	59,38	33,1	19,2
29	60,16	60.20	60,71	33,0	19,3
30	62,28	62,53	64,45	30,4	19,4
MOYENNES					
du 1er au 10	764,45	763,81	764,19	24°18	14°50
du 11 au 20	67,46	67,84	67,10	25,24	14,72
du 21 au 30	63,87	63,11	63,73	28,04	17,02
Moy. générale.	765,26	764,92	765,01	25,82	15,41

Température moyenne du mois... 20°6. Pluie dans le mois... 10mm





LA JALLE R.
B.
F
C
Champ.
F
L
N
K
H
D
I
N
E
Prairie
G
50
100 M. Echelle du plan
10
20
30 M. Echelle des coupes
B
C
Coupe sur BC.
H
I
Coupe sur HI
K
L
Coupe sur KL
Coupe d'une tuile
demi grandeur.
M
M

DU BOUDDHISME

ET DE SON ACTION CIVILISATRICE EN ORIENT;

Par M. DUBOUL (Just-Albert).

—

Notre intention ne saurait être, on le comprend bien, d'exposer complétement en quelques pages les dogmes et les pratiques d'une des plus grandes religions qui aient paru et qui existent aujourd'hui dans le monde. L'histoire du Bouddhisme est encore à faire; mais chaque jour de patients explorateurs en préparent les immenses matériaux. Notre but, dans cette rapide étude, est surtout de donner en peu de mots une idée de la doctrine dont Bouddha a été le fondateur, et de résumer succinctement les recherches dont elle a été l'objet dans quelques travaux contemporains. Quant à l'appréciation des faits acquis, nous la ferons aussi complète que possible, en nous plaçant, bien entendu, au point de vue de nos opinions, de nos convictions personnelles. A notre avis, les restrictions et les formules hypocrites portent une égale atteinte à la dignité de l'écrivain et à la dignité de l'histoire. Nous devons à nos lecteurs tout ce que nous savons, ou du moins tout ce que nous croyons savoir de vérités.

I.

Les livres et la prédication du Bouddhisme.

Bouddha, dont les prédications firent une révolution immense dans une grande partie de l'Asie, vivait, selon M. Abel Rémusat, mille ans environ avant Jésus-Christ.

M. E. Burnouf donne les détails suivants sur les livres sacrés du Bouddhisme, et sur le caractère qui distingue l'enseignement de son fondateur :

« Lorsque vers le cinquième siècle de notre ère, — dit-il, — les brâhmanes reconquirent dans l'Inde l'ascendant que leur disputaient les bouddhistes, depuis près de dix siècles, une violente persécution força ces derniers de se retirer au Nord, dans le Népâl et dans le Thibet. Cachés dans les vallées de l'Himmâlaya, ils y gardèrent le dépôt de leurs livres sacrés, qui de là furent portés chez les tribus de l'Asie centrale, et y propagèrent leur croyance. Au zèle du prosélytisme qui répandait les livres, s'associa le respect du passé, qui les conservait sans altération; et quand ces livres parurent en Europe, on vit avec étonnement ceux que nous apportaient les Mongols et les Chinois parler le même langage que ceux qu'on venait d'exhumer des monastères du Népâl. Ces grands voyages à travers l'Asie, ce séjour prolongé chez tant de peuples et de tribus diverses, n'avaient rien changé au fonds ni à la forme de la doctrine : dogme, métaphysique, morale

et discipline, tout était resté parfaitement indien. Un fait unique avait eu lieu : une littérature tout entière avait été traduite en plus de six langues différentes [1]. »

« Cette littérature, — ajoute M. Burnouf, — est aujourd'hui entre nos mains, et nous pouvons l'étudier sous ses traits primitifs et dans sa langue originale. Les ouvrages qui y occupent la première place sont les discours et les enseignements de Bouddha. Rédigés, en général, dans un langage très-simple, ces traités portent la trace visible de leur origine. Ce sont des dialogues relatifs à la morale et à la métaphysique, où le Bouddha remplit le rôle de maître. Loin de présenter sa pensée sous cette forme concise, familière à l'enseignement brâhmanique, il la développe avec des répétitions et une diffusion, fatigantes sans doute, mais qui donnent à son enseignement le caractère d'une véritable prédication. Il y a un abîme entre cette méthode et celle des brâhmanes. Au lieu d'un enseignement mystérieux, confié presque en secret à un petit nombre d'adeptes; au lieu de ces formules dont l'obscurité étudiée semble aussi bien faite pour décourager la pénétration du disciple que pour l'exercer, les discours de Bouddha nous montrent autour de lui un nombreux auditoire, et, dans son langage, ce besoin de se faire comprendre, qui a des paroles pour toutes les intelligences, et qui, par ses perpétuelles répétitions, ne laisse aucune excuse aux esprits les moins attentifs, aux mémoires les plus rebelles. Cette diffé-

[1] E. Burnouf. *Considérations sur l'Origine du Bouddhisme.*

rence profonde est dans l'essence même du Bouddhisme, doctrine dont le prosélytisme est le trait distinctif; mais le prosélytisme lui-même n'est qu'un effet de ce sentiment de bienveillance et de charité universelle qui anime le Bouddha, et qui est à la fois la cause et le but de la mission qu'il se donne sur la terre [1]. »

Trois faits nous frappent ici et sont dignes de toute notre attention : le respect dont les livres sacrés du Bouddhisme ont été l'objet, respect qui les a préservés de toute altération; l'ardeur de prosélytisme qui distingue cette doctrine et qui se révèle dans la forme essentiellement populaire de son enseignement; enfin, les persécutions qui la poursuivent dès sa naissance et s'efforcent de l'étouffer à tout prix.

Nous venons de voir les livres bouddhistes traduits en plusieurs langues; après avoir voyagé au travers d'une foule de peuplades plus ou moins barbares, ils sont retrouvés intacts, respectés, tels qu'ils étaient sortis en un mot des mains de leurs auteurs. M. E. Burnouf a raison de dire que ce fait est unique dans l'histoire.

Les livres sacrés de plusieurs autres religions, ceux du Christianisme, par exemple, n'ont pas joui de ce singulier privilége. Au troisième siècle de notre ère, Celse s'attaque vivement aux Évangiles et leur reproche de nombreuses contradictions. Que lui répond le savant Origène, qui défend la doctrine de Jésus? Niet-il ces contradictions sur lesquelles Celse appuie sa

[1] E. Burnouf, dans le travail déjà cité.

controverse? Non; il ne songe pas même à le faire; seulement, il s'efforce de les expliquer en les attribuant aux vicissitudes subies par les livres saints, à ceux qui ont mêlé de fausses doctrines aux divins enseignements de Jésus. Au quatrième siècle, saint Jérôme est obligé d'avouer que les divers évangiles en circulation sont remplis de changements, d'altérations, d'additions sans nombre; il tance à ce sujet la malice ou l'ignorance des copistes et des traducteurs. Il paraît même que certains chrétiens avaient réuni tous les évangiles en un seul, tandis que d'autres écrivaient sur les exemplaires leur appartenant tout ce dont leur opinion personnelle et leur esprit de parti pouvaient se prévaloir. Enfin, au commencement du sixième siècle, un empereur grec, Anastase, est obligé de faire réviser et corriger sévèrement ces évangiles, qui avaient été déjà, qui devaient être encore révisés et corrigés tant de fois. Il paraît, d'ailleurs, qu'ils avaient grand besoin d'être revus et amendés lorsque l'empereur Anastase chargea quelques savants de cette tâche si délicate; car, dit l'évêque saint Victor, dans l'état où ils étaient alors, ils semblaient avoir été composés et rédigés par des évangélistes idiots. Le mot est dur; mais c'est un saint évêque qui parle ainsi.

Après ce profond respect que les livres bouddhistes ont inspiré et qui les a préservés de toute altération, il est une chose qui frappe : c'est la rapidité avec laquelle les doctrines qu'ils enseignent se sont répandues, ont rayonné à des distances infinies, attirant à

elles les intelligences les plus rebelles, les esprits les plus étroits et les moins cultivés. Toutefois, en y regardant de près, on s'explique ce rayonnement sympathique, cette attraction toute puissante qu'exercèrent sur les masses, et dès leur apparition, les dogmes religieux, les préceptes moraux de Bouddha.

En effet, comme le législateur des chrétiens, Bouddha sait faire descendre les vérités les plus hautes au niveau des plus humbles intelligences. Il appelle à lui les pauvres, les esclaves, les opprimés de ce monde, toutes les existences déclassées que la société officielle rejetait impitoyablement de son sein ; et lorsqu'on s'étonne de le voir s'arrêter au milieu des souffrances et des misères auxquelles la caste privilégiée des brâhmanes refusait tout moyen de salut, il répond par ces admirables paroles : *Ma loi est une loi de grâce pour tous.* Puis, avec une infatigable sollicitude, il se met à instruire le peuple, à l'éclairer par des discours où éclate cette onctueuse simplicité de langage, qui est comme la marque des cœurs aimants. — Nous verrons tout à l'heure qu'il était impossible qu'une pareille doctrine, prêchée avec une incomparable effusion de charité, ne fît pas les progrès les plus rapides.

Nous trouvons dans un livre religieux des bouddhistes, découvert au Népâl, et intitulé : *Le Lotus blanc de la bonne loi,* un très-curieux fragment, qui, sous une forme pittoresque, donne une idée de l'enseignement de Bouddha. — C'est le maître lui-même qui parle ou qu'on fait parler dans les lignes que nous

allons transcrire, en nous servant de la traduction de M. Eugène Burnouf :

« Moi qui suis le roi de la loi, moi qui suis né dans le monde et qui dompte l'existence, j'expose la loi aux créatures, après avoir reconnu leurs inclinations.

» Je proportionne mon langage au sujet et aux forces de chacun; et je redresse une doctrine par une explication contraire.

» C'est comme si un nuage, s'élevant au-dessus de l'univers, le couvrait dans sa totalité, en cachant toute la terre.

» Rempli d'eau, entouré d'une guirlande d'éclairs, ce grand nuage, qui retentit du bruit de la foudre, répand la joie chez toutes les créatures.

» Arrêtant les rayons du soleil, rafraîchissant la sphère du monde, descendant assez près de terre pour qu'on le touche de la main, il laisse tomber ses eaux de toutes parts.

» C'est ainsi que, répandant d'une manière uniforme une masse immense d'eau, et resplendissant des éclairs qui s'échappent de ses flancs, il réjouit la terre.

» Et les plantes médicinales qui ont poussé à la surface de cette terre, les herbes, les buissons, les rois des forêts, les arbres et les grands arbres;

» Les diverses semences et tout ce qui forme la verdure; tous les végétaux qui se trouvent dans les montagnes, dans les cavernes et dans les bosquets;

» Les herbes, en un mot, les buissons et les arbres, ce nuage les remplit de joie; il répand la joie sur la terre altérée, et il humecte les herbes médicinales.

» Or, cette eau tout homogène qu'a répandue le nuage, les herbes et les buissons la pompent chacun selon sa force et selon son objet.

» Et les diverses espèces d'arbres, ainsi que les grands arbres, les petits et les moyens, tous boivent cette eau, chacun selon son âge et sa force; ils la boivent et croissent chacun selon le besoin qu'il en a.

» Pompant l'eau du nuage par leur tronc, par leur tige, par leur écorce, par leurs branches, par leurs rameaux, par leurs feuilles, les grandes plantes médicinales poussent des fleurs et des fruits.

» Chacune selon sa force, suivant sa destination, et conformément à la nature du germe d'où elle sort, produit un fruit distinct; et cependant c'est une eau homogène que celle qui est tombée du nuage.

» De même le Bouddha vient au monde, semblable au nuage qui couvre l'univers; et à peine le chef du monde est-il né, qu'il parle et qu'il enseigne aux créatures la véritable doctrine.

» Je suis l'être sans supérieur, qui est né ici, dans le monde, pour le sauver.

» C'est avec une seule et même voix que j'expose la loi....; car cette loi est uniforme; l'inégalité n'y trouve pas place, non plus que l'affection ou la haine.

» Convertissez-vous; jamais il n'y a en moi ni préférence, ni aversion pour qui que ce soit; c'est la même loi que j'expose pour les êtres, la même pour l'un comme pour l'autre.

» Exclusivement occupé de cette œuvre, j'expose la loi; soit que je marche, que je reste debout, que

je sois couché sur mon lit ou assis sur un siége, jamais je n'éprouve de fatigue.

» Je remplis de joie tout l'univers, semblable à un nuage qui verse partout une eau homogène, toujours également bien disposé pour les hommes respectables comme pour les hommes les plus bas, pour les hommes vertueux comme pour les méchants;

» Pour les hommes perdus comme pour ceux qui ont une conduite régulière; pour ceux qui suivent des doctrines hétérodoxes et de fausses opinions, comme pour ceux dont les opinions et les doctrines sont saines et parfaites.

» Enfin, j'expose la loi aux petits comme aux intelligences supérieures, et à ceux dont les organes ont une puissance surnaturelle; inaccessible à la fatigue, je répands partout d'une manière convenable la pluie de la loi [1]. »

On le voit, la doctrine qu'enseignait Bouddha, la loi nouvelle qu'il prêchait au monde, s'adressaient à tous les hommes indistinctement; aux méchants pour les convertir, pour les rendre bons; aux bons pour les rendre meilleurs. Il ne repoussait, il ne rejetait personne; il avait des paroles de miséricorde et de consolation pour tous. Il compare lui-même son enseignement à un immense nuage dont la pluie bienfaisante se répand en tout lieu. Ce n'est pas seulement le chêne géant dont les vastes rameaux sont vivifiés et rafraîchis par la céleste ondée; l'imperceptible brin

[1] Extrait du *Lotus blanc de la bonne loi*, traduction de M. E. Burnouf.

d'herbe qui s'élève à peine au-dessus du sol, le germe invisible qui se développe mystérieusement dans les flancs de la terre, reçoivent aussi leur goutte d'eau.

Ce fragment des prédications de Bouddha nous montre encore avec quel soin, quelle sollicitude vraiment paternelle le réformateur indien s'efforce de faire comprendre sa doctrine, — cette doctrine de grâce et de salut qui s'adresse à tous Aucun détail ne lui semble inutile, aucune répétition ne lui coûte. Parmi ceux qui se pressent autour de lui, il y a, sans doute, des intelligences heureusement douées, des esprits pénétrants auxquels il suffit de montrer la vérité pour qu'ils la saisissent. Mais, il y a aussi, et en bien plus grand nombre, des êtres dont l'ignorance est profonde; pour ces derniers, il faut être diffus et prodiguer les explications, les commentaires, les développements. Ce n'est pas du premier coup que la vérité pénètre leurs âmes; pour qu'ils saisissent un rayon au passage, il est nécessaire que des flots de lumière leur arrivent de toutes parts.

Bouddha s'entourait de parias, de malheureux, que le régime des castes retenait fatalement sous le joug de l'oppression la plus abrutissante. Loin de s'adresser de préférence aux grands de la terre, qui l'eussent impitoyablement repoussé, c'est aux petits, c'est aux souffrants, à ceux qui avaient quelque chose à demander, qu'il annonçait surtout sa doctrine. Le but qu'il poursuivait était évident : c'était la diffusion de la lumière morale jusque dans ces profondeurs de la société, où l'on rencontre tant de créatures humaines

qui vivent comme des animaux, sans avoir la conscience bien nette de leurs droits et de leurs devoirs; sans apercevoir autour d'elles d'autre horizon que celui d'une étroite et desséchante réalité. La conséquence logique de ce grand précepte de charité, de fraternité universelle, prêché dans l'Inde par Bouddha, près de mille ans avant d'avoir été prêché dans la Judée par Jésus, c'était l'accession progressive des classes les plus nombreuses et les plus déshéritées, à cette vie de l'âme, à cette existence intellectuelle qui jette seulement sur elles, de temps à autre, quelques rares et fugitives lueurs.

Bouddha forçait donc les portes de ces impénétrables sanctuaires où une caste jalouse entassait toutes sortes de voiles et de nuages autour de quelques pures et consolantes vérités. Il voulait que ces vérités fussent le patrimoine de tous, et non plus seulement un privilége accordé à quelques-uns; qu'au lieu de les étouffer ou de les endormir sous la pression d'un brutal despotisme, on cherchât à les développer, à les faire épanouir dans tous les cœurs, où elles ont de secrètes, mais indestructibles racines. L'égoïsme, l'ignorance et la misère avaient immobilisé, pétrifié les masses; le dogme de la charité universelle était la verge magique qui devait, en les frappant, en faire jaillir de limpides eaux.

Pour arriver au souverain bien et au suprême bonheur; pour s'affranchir de la loi de la transmigration, c'est-à-dire pour qu'au sortir de ce monde l'âme fût immédiatement réunie au grand Être, sans passer par les épreuves d'une nouvelle série d'existences, il fallait,

— suivant Bouddha, — pratiquer sans relâche ce qu'il appelait les *six perfections transcendantes;* en d'autres termes : *l'aumône, la morale, la science, l'énergie, la patience* et *la charité.*

Le Christ voulait que la main droite ignorât ce que donne la main gauche; Bouddha recommandait de cacher soigneusement ses bonnes œuvres; de se défendre contre l'orgueil; d'éviter en toutes choses le faste et l'ostentation. Nous venons de voir qu'il compare sa doctrine à l'eau qui s'insinue sans bruit jusque dans le sein de la terre, où elle trouve toujours quelque racine à rafraîchir, quelque germe à féconder. De même, la charité doit s'exercer loin des regards. En se répandant avec bruit, en plein air et au grand jour, elle perd le mystère qui fait son principal charme; elle ressemble alors à ces essences exquises dont le parfum s'évapore lorsqu'on les fait passer, sans précaution, d'un vase dans un autre.

On a beaucoup reproché à la doctrine de Bouddha de conduire directement au panthéisme. Cette réunion immédiate de l'âme humaine à l'âme du grand Être, état que poursuivent par tant de sublimes efforts et de pratiques puériles les disciples du réformateur indien, n'est pas autre chose, en effet, que le panthéisme tel que le conçoivent et le définissent de nos jours les philosophes du clergé catholique. Aussi, le Bouddhisme a-t-il été énergiquement et surtout violemment attaqué par quelques-uns de nos théologiens modernes; par ceux, entre autres, qui ont pris à tâche de contester à l'esprit humain toute initiative, tout mouvement, tout progrès antérieurement à Jésus. On sait

qu'un des travers de cette fougueuse école néo-ultramontaine est de voir le panthéisme partout, et d'en poursuivre jusqu'à l'ombre par des arguments dont la logique et la charité chrétienne ne constituent pas le principal mérite. Le Bouddhisme, qui paraît avoir réellement pour dernier mot le panthéisme, s'offrait donc naturellement à l'ardeur agressive de la théologie contemporaine. Il est inutile de dire qu'elle ne l'a pas épargné et qu'elle lui a porté les plus rudes coups.

Pourtant, en cédant moins aveuglément à l'esprit de parti; avec un peu plus de calme, d'études et de bonne foi, on se serait épargné sur ce point bien des déclamations et des injustices. Sans doute, Bouddha proclame que la réunion de l'âme humaine à l'âme de Dieu est le but que doivent se proposer et poursuivre tous les hommes; il la promet comme la suprême récompense de ceux qui auront suivi les prescriptions de sa doctrine Mais voyez bien quelles conditions il y met : Avant que nous soyons absorbés dans le sein de l'esprit créateur, il faut que nous ayons été parfaits sous le rapport de *l'aumône*, de *la morale*, de *la science*, de *l'énergie*, de *la patience*, enfin, de *la charité*. Or, cette perfection n'est-elle pas au-dessus de notre nature? Ne peut-on pas considérer dès lors la réunion au grand Être, promise par Bouddha, comme un état de félicité idéale vers lequel il pousse ses disciples, quoiqu'il sache bien qu'ils n'y atteindront jamais? La récompense exagérée, chimérique qu'il leur annonce, ne s'explique-t-elle pas d'ailleurs par la grandeur et la difficulté de la tâche qu'il impose à leur courage, à leur bonne volonté?

II.

Diffusion de la doctrine de Bouddha ; — son caractère distinctif.

Si nous ne savons pas au juste quelle était la véritable condition de Bouddha ; si nous ne pouvons pas dire en quel siècle il est né ; s'il nous est aussi impossible de débrouiller les nombreuses légendes dont il est le héros que de voir parfaitement clair dans les mystiques profondeurs de ses dogmes, la science a du moins acquis, touchant sa doctrine morale, des données aussi positives que fécondes. Nous savons que plusieurs siècles avant le Christianisme il a prêché l'égalité, la fraternité, la charité, dans ses plus ardentes effusions ; qu'il a brisé les barrières des castes ; que son enseignement s'adressait aux masses, et revêtait, pour leur être plus sympathique, un caractère plein d'onction, d'admirable simplicité. Nous savons enfin que la doctrine de Bouddha ne tarda pas à devenir populaire, et nous allons voir bientôt qu'elle a été un des plus énergiques éléments de civilisation dont l'histoire ait enregistré les conquêtes.

C'est là le côté vraiment important d'une religion quelconque. Plaçons-nous en face de toute doctrine philosophique ou religieuse, et demandons-lui ce qu'elle a fait pour les hommes au milieu desquels on l'a enseignée. Les a-t-elle éclairés ? les a-t-elle rendu meilleurs ? s'est-elle adressée à tous ou à quelques-uns seulement ? sous son influence, la société a-t-elle fait

quelque pas décisif dans cette grande voie du progrès, où tant d'obstacles, de préjugés et de ténèbres s'opposent à sa marche? Voilà ce qu'il importe de savoir, et voilà ce que nous avons le droit de demander au Bouddhisme. Quant aux subtilités de la théologie et de la métaphysique, nous ne croyons pas qu'elles soient de nature à élucider une question d'histoire aussi capitale que celle dont nous nous occupons ici.

Nous venons de considérer :

Le caractère de la littérature que le Bouddhisme a inspirée;

Le respect dont ses livres sacrés ont été constamment l'objet; respect qui, nous avons dû insister sur ce point, les a préservés de toute altération, au milieu des vissicitudes qu'ils ont essuyées en tant de lieux;

Enfin, l'ardeur de prosélytisme qui distingue cette doctrine, et se révèle, ainsi que nous l'avons montré en citant un curieux fragment d'un livre bouddhiste, dans la forme essentiellement populaire et sympathique de son enseignement.

Maintenant, nous abordons d'autres questions qui sont de la plus haute importance, et sur lesquelles nous croyons devoir nous arrêter avec soin.

Quelle a été la diffusion du Bouddhisme? Dans quelles contrées s'est-il surtout fixé? Quelles sont les causes qui peuvent avoir favorisé son développement? Quels sont les obstacles qu'on lui a opposés, et quelle a été enfin son influence sur la marche de la civilisation en Orient? Chacun de ces points est digne d'un sérieux examen.

Dans sa *Notice sur un voyage dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde, exécuté à la fin du quatrième siècle de notre ère, par plusieurs Samanéens de la Chine*, M. Abel Résumat s'exprime ainsi :

« L'histoire atteste qu'on n'a guère reculé dans la carrière du perfectionnement religieux. Le Samanéisme, ou la religion de Bouddha, offre une preuve de cette vérité. Les nations qui l'ont embrassée n'avaient rien de mieux à faire. Cette doctrine a policé les nomades du Nord, donné une littérature aux pâtres du Thibet; exercé, aiguisé l'esprit scolastique et pointilleux des Indiens et des Chinois Il y a des pays d'Asie qui lui doivent toute leur culture intellectuelle, depuis l'alphabet jusqu'à la métaphysique. Aussi son histoire, qu'on recherche maintenant avec beaucoup de curiosité, est-elle en même temps celle de la marche de l'esprit humain dans de vastes régions où l'on n'aurait jamais senti le besoin d'avoir des lettres, si l'on n'avait eu à transcrire du sanscrit ou du chinois, d'innombrables volumes de théologie, et plus de fables et de légendes que jamais Rome, la Grèce et l'Égypte n'en purent enfanter.....

» S'il est intéressant d'étudier les fastes de cette religion célèbre, à cause de l'influence qu'elle a exercée sur l'état social en Asie, il n'est pas moins utile de marquer son itinéraire, et, s'il est permis de parler ainsi, d'en tracer le tableau géographique. Il est né dans le nord de l'Inde il y a deux mille huit cents ans; de là, il s'est répandu dans toutes les directions, a été successivement adopté dans la Perse orientale, dans la

Tartarie, à Ceylan, à la Chine, au Thibet, chez les Mongols. Plusieurs nations l'ont reçu chez elles par l'entremise de zélés missionnaires, qui traversaient les déserts dans la vue de répandre au loin leurs croyances. D'autres l'ont envoyé chercher par de pieux pèlerins, en des contrées où on le savait depuis longtemps en honneur. Si l'on avait des relations de ces divers voyages, on posséderait d'utiles renseignements sur de vastes pays très-peu connus; on apprendrait des noms de villes et de peuplades; on saurait quelque chose de la division politique des États de la Haute-Asie à des époques anciennes, et de leur situation sociale. On se formerait enfin une juste idée des rapports qui liaient les uns aux autres des peuples éloignés; et ce dernier point surtout a de l'importance; car on est chez nous enclin à supposer que les nations que nous ne connaissons pas ne se connaissaient pas entre elles, qu'elles ont tout ignoré durant le long espace de temps où nous avons nous-mêmes ignoré leur existence. Nous n'apprenons jamais sans étonnement que des Orientaux aient pu nous précéder en quelque chose, et qu'ils aient, par exemple, su faire le tour de l'Asie longtemps avant que nous eussions doublé le cap de Bonne-Espérance. »

Voici, d'après M. J.-J. Ampère, l'itinéraire suivi par la propagande bouddhiste. Nous nous servons ici des propres expressions de cet écrivain :

« Le Bouddhisme est né dans le centre de l'Inde, dans la province appelée autrefois Magadah, maintenant Béhar. Persécuté par les brâhmanes, il se réfu-

gia à Ceylan, qui devint son sanctuaire. (Sixième siècle avant J.-C.)

» Il a passé de Ceylan (en 553) dans l'Inde ultérieure, chez les Birmans, dans le Pégu, à Siam, en même temps qu'il pénétrait aussi à Java.

« Ainsi, la religion persécutée allait s'étendant au sud et à l'orient de son berceau; elle ne tarda pas à se répandre dans un pays immense où elle est devenue la foi du plus grand nombre, en Chine. Près de quatre siècles avant J.-C. quelques livres bouddhistes y avaient pénétré, et avaient été traduits en chinois. Mais ce ne fut qu'à la fin du cinquième siècle de notre ère, que le vingt-huitième patriarche bouddhiste, Bodhi-Dharma, transporta de l'Inde avec lui le centre de la religion dont il était le chef dans l'empire du milieu. Cette époque coïncide avec la grande persécution du Bouddhisme dans l'Inde.

» Le Bouddhisme s'empara de presque toute la Haute-Asie. Il s'étendit à l'est, sur la Chine; au nord, sur le Thibet, et à l'ouest, sur la Perse; enfin, chez les diverses nations tartares [1]. »

Les rapides progrès du Bouddhisme dans l'Inde et dans la Chine s'expliquent aisément. Pour le premier de ces deux grands pays, il était une doctrine de salut et de régénération complète; il apportait au second une morale dont les rapports avec celle de Confucius sont quelquefois frappants. Il se présentait donc aux Chinois comme une continuation, comme un dévelop-

[1] J.-J. Ampère. *De la Chine et des travaux d'Abel Rémusat.*

pement de la doctrine enseignée par le plus célèbre de leurs philosophes.

Il faut bien se pénétrer de la constitution sociale des Indiens. Il n'est pas de pays où les inégalités soient plus choquantes, plus scandaleuses; où quelques hommes, investis d'odieux priviléges, se soient plus effrontément arrogé le droit d'exploiter les masses, de les tenir systématiquement plongées dans la misère et dans l'abjection. Tout ce que l'on peut imaginer de douleurs et d'iniquités se rencontre dans l'histoire, fort peu connue du reste, de ces populations innombrables, sur lesquelles la théocratie a fait peser de si bonne heure son joug de fer. On y aperçoit une caste de prêtres, avide de richesses et d'honneurs, insatiable dans son ambition et dans son appétit des biens terrestres, qui considère le peuple comme un troupeau dont elle absorbe impunément toute la substance, et dont elle se réserve l'éternelle propriété.

Rien de plus incontestable que ce fait; il est écrit à chaque page dans les ouvrages historiques, philosophiques et religieux de l'Inde. Il est un livre célèbre, qu'on appelle les *Lois de Manou;* c'est un code de lois révélées, s'appliquant à toutes les classes, à toutes les conditions sociales. Eh bien! voici ce qu'on y rencontre entre autres dispositions d'une révoltante immoralité. Nous nous servons ici de la traduction de Loiseleur Deslongchamps.

L'écrivain sacré nous raconte que le souverain Maître créa d'abord de sa bouche les *brâhmanes* ou prêtres; de son bras, les *kchatriyas* ou guerriers; de sa cuisse,

les *vaisyas* ou commerçants; enfin, de son pied, les *soudras* ou prolétaires. Il ajoute ceci :

« Pour la conservation de cette création entière, l'Être souverainement glorieux assigna des occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied.

» Il donna en partage, aux brâhmanes, l'étude et l'enseignement des védas, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir.

» Il imposa pour devoir au kchatrya, de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les livres sacrés, et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens.

» Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées au vaisya.

» Mais le souverain Maître n'assigna au soudra qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite. »

Ainsi, la plus grande partie du peuple est condamnée, sans aucune espèce de compensation, à la servitude la plus abrutissante et la plus complète. Il ne lui est pas permis de chercher à se rendre la divinité favorable par les modestes sacrifices qu'elle pourrait lui offrir; d'étudier les livres saints; de faire le commerce; de soigner les bestiaux qui lui donneraient leur laine, leur lait et leur chair; de labourer, d'ensemencer le morceau de terre d'où elle pourrait tirer sa

nourriture de tous les jours. Non; et le législateur inspiré ne laisse aucun doute à cet égard :

« Un soudra, — dit-il, — acheté ou non acheté, doit remplir des fonctions serviles; car il a été créé pour le service des brâhmanes par l'Être existant par lui-même.

» Un soudra, bien qu'affranchi par son maître, n'est pas délivré de l'état de servitude; car, cet état lui étant naturel, qui pourrait l'en exempter? »

Pour le brâhmane ou prêtre, voici en quels termes en parle le législateur :

« Par son origine, qu'il tire du membre le plus noble, parce qu'il est né le premier, parce qu'il possède les saintes écritures, le brâhmane est de droit le seigneur de toute cette création..... L'intelligence gouverne dans la personne du brâhmane..... Tout ce que le monde renferme est en quelque sorte la propriété du brâhmane; par sa primogéniture et par sa naissance éminente, il a droit à tout ce qui existe.... Un brâhmane parvenu au terme des écritures sacrées est le roi de cet univers..... Instruit ou ignorant, un brâhmane est une puissante divinité..... Le brâhmane est le seigneur de toutes les classes. »

Le législateur met ainsi le prêtre au-dessus de tout; mais comme il comprend que la puissance sacerdotale ne pourrait pas arriver à ses fins, c'est-à-dire à la domination absolue, sans le secours de la puissance militaire, il demande formellement l'union des brâhmanes et des guerriers :

« Les brâhmanes, — dit-il, — sont déclarés la base,

et les kchatryas le sommet du système des lois .... Les kchatryas ne peuvent pas prospérer sans les brâhmanes; les brâhmanes ne peuvent pas s'élever sans les kchatryas. En s'unissant, la classe sacerdotale et la classe militaire s'élèvent dans ce monde et dans l'autre. »

Mais dans cette union entre les deux castes, si fortement recommandée par les *Lois de Manou*, c'est, bien entendu, le prêtre qui a la suprématie et la haute-main. Il possède la société tout entière, depuis la base jusqu'au sommet, depuis le soudra, dont il a fait son esclave, jusqu'au roi, dont il fait l'instrument aveugle de ses volontés. La puissance militaire est complétement à son service; il la domine et la dirige, tout comme l'Église catholique dominait et dirigeait au moyen âge le bras séculier. On se rappelle ces très-curieuses paroles du pape Boniface VIII :

« L'Église est une; mais elle a deux glaives, l'un spirituel, l'autre temporel. Le premier est tenu par l'Église et par la main des prêtres; le second pour l'Église et par la main des rois, mais selon la volonté du pontife [1]. »

Eh bien! ces idées, ces prétentions que plusieurs papes ont formulées avec une singulière hauteur de langage, étaient celles des brâhmanes. Ceux-ci tenaient également compte de la puissance séculière, mais à la condition qu'elle fût partout et toujours à leur service. Il fallait qu'elle leur obéît aveuglément; qu'elle

[1] *Preuves du différend de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel*, p. 54.

frappât sans hésitation ceux qu'ils lui ordonneraient de frapper. Le guerrier tenait le glaive dans sa main; mais c'était le prêtre qui dirigeait la main et le bras, par conséquent le glaive. Tout subissait le pouvoir despotique exercé par la caste privilégiée; tout s'inclinait avec effroi devant elle; et de peur qu'en exerçant son intelligence le peuple ne finît par connaître, par revendiquer hautement ses droits, elle chercha à éteindre toute lumière sous le boisseau; elle condamna ce peuple à végéter dans l'abrutissement de la misère et de l'ignorance, lui défendant même comme un crime la lecture des *Védas* ou livres sacrés.

Le Brâhmanisme s'enveloppait donc de mystères et de ténèbres. Il enseignait ses dogmes non pas aux pauvres, aux souffrants, aux déshérités, mais bien aux heureux de ce monde; il ne voulait pas qu'un seul rayon de vérité brillât dans la sombre nuit de l'esclave; qu'une seule miette du pain de vie tombât dans la bouche des masses affamées. Par les formules d'une obscurité étudiée qu'il affectait d'employer, il avait rendu son symbole inaccessible à l'intelligence du peuple, dont il s'efforçait de comprimer tous les ressorts et d'étouffer tous les élans. Il se servait de la science non pas comme d'un instrument de civilisation et de progrès, mais comme d'un moyen à l'aide duquel il pouvait consolider le despotisme de quelques privilégiés, en perpétuant l'esclavage du plus grand nombre.

C'est dans cette société, dont le Brâhmanisme avait fait un véritable enfer pour le peuple, que Bouddha vint enseigner sa doctrine; s'adressant particulière-

ment aux pauvres; instruisant avec une tendre sollicitude l'esclave et le paria; mettant, à force d'onction, de charité et d'ingénieuses paraboles, son enseignement à la portée de tous. Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette étude, il se plaça au sein de la foule; il lui parla un langage qu'elle devait facilement comprendre; il répandit à pleines mains sur elle tout ce qu'il put réunir de consolations et de vérités. Le Brâhmanisme enveloppait le sanctuaire d'impénétrables voiles. Bouddha, au contraire, déchirait ces voiles et ouvrait à deux battants la porte du sanctuaire, afin que tout ce qu'il y avait de rayons se répandît sur la foule des humbles, des souffrants et des affamés.

Le Bouddhisme n'a pas seulement prêché; il a de plus réalisé l'égalité parmi les nations du Thibet, de l'Ava et de Siam. Chez les Singhalais, — comme le remarque M. E. Burnouf, — « il a aboli l'hérédité du sacerdoce, et le monopole des choses religieuses est sorti des mains d'une caste privilégiée. Le corps chargé d'enseigner la loi ne s'est plus recruté par la naissance; il a été remplacé par une assemblée de religieux, voués au célibat, qui sortent indistinctement de toutes les classes, de tous les rangs de la société. Le religieux bouddhiste, enfin, tient tout de l'enseignement; il a remplacé le brâhmane, qui ne devait rien qu'à la naissance, et dont la caste égoïste, privilégiée, se réservait le monopole exclusif de la science et de la religion [1]. »

[1] *Considérations sur l'origine du Bouddhisme.*

M. J.-J. Ampère n'est pas moins explicite dans les quelques pages de sa savante Notice sur M. Abel Rémusat, consacrées au Bouddhisme :

« Cette religion, — dit-il, — a proclamé la première l'égalité des hommes devant Dieu. Née dans l'Inde, pays de caste et d'exclusion, elle a foulé aux pieds la distinction des castes, elle a dit que tous les peuples étaient appelés. Persécuté par les brâhmes, le Bouddhisme a eu la gloire du martyre; il a scellé sa foi à l'humanité de son sang. A peine est-il une vertu chrétienne qu'il n'ait prêchée : le détachement des sens, l'humilité, la mortification, la charité. Sa morale a des accents tendres et pénétrants, où l'on croit reconnaître la douceur de la parole évangélique [1]. »

M. Ampère dit encore dans cette même Notice :

« La troisième religion de la Chine, celle qui dans le pays compte le plus grand nombre de croyants, est une religion étrangère, la religion de Bouddha, née dans l'Inde, dont on savait à peine le nom en Europe il y a un demi-siècle, qui compte près de trois mille ans d'antiquité, près de trois cent millions de sectateurs, et ne le cède peut-être qu'au Christianisme pour la pureté de sa morale et l'étendue de son action bienfaisante sur la civilisation du genre humain [2]. »

Nous trouvons dans le *Voyage autour du monde*, publié sous la direction de Dumont-d'Urville, l'appréciation suivante de la morale enseignée par les disciples de Bouddha :

[1] *De la Chine et des travaux d'Abel Rémusat*, § VI.

[2] *De la Chine et des travaux d'Abel Rémusat*, § V.

« La morale du Bouddhisme est pure, simple et pratique. On enseigne au peuple de faire l'aumône, de méditer sur l'instabilité des fortunes humaines, de vivre d'une manière profitable aux autres et à soi, d'aimer son prochain comme soi-même. Les prédications bouddhistes ne sont que le développement de ces maximes [1]. »

En considérant le caractère de cette doctrine à laquelle nous devons, d'après un écrivain catholique, « une grande révolution à la fois religieuse et politique, une des plus importantes qui aient sillonné le globe et qui y aient laissé les traces les plus profondes [2] » nous sommes frappé des vérités qu'elle enseignait, il y a déjà trois mille ans, à la foule esclave, abrutie à force d'ignorance et de misère.

Pour les bouddhistes, la raison est souveraine; et la raison n'acceptant ni les castes, ni les priviléges dont certains individus s'investissent, dans le seul but d'exploiter leurs semblables, proclame hautement la démocratie politique et religieuse, sans entraves et sans limites, la fraternité universelle, l'égalité absolue de tous les hommes devant Dieu. Là où d'absurdes, de révoltantes distinctions sociales, uniquement basées sur les hasards de la naissance ou de la fortune, ont décrété l'anarchie et la guerre en créant des classes nécessairement ennemies, des oppressurs et des opprimés, des privilégiés possesseurs de la richesse et du

[1] Tome Ier, ch. XIII, p. 90, 91.

[2] M. l'abbé Bourgeat.

pouvoir, de la lumière comme de l'espace, et des parias fatalement condamnés à la servitude et à la honte, le Bouddhisme, réalisant un progrès d'une incalculable portée, prêche, dans un langage éminemment populaire, une religion de mansuétude et d'amour, une doctrine de liberté et d'égalité dont la conséquence devait être une prochaine transformation sociale. En même temps qu'il purifie les autels souillés, en proscrivant les sacrifices humains, en interdisant tout holocauste sanglant, il fait du sacerdoce, privilége héréditaire d'une caste ambitieuse et toute puissante, une carrière ouverte au mérite, à la vocation personnelle de quiconque s'y sent appelé. Il va chercher le paria jusque dans sa fange, pour l'instruire, pour le moraliser, pour en faire le prêtre du dieu nouveau. Dans l'échelle sociale, œuvre de l'égoïsme et de l'impiété, il n'y a pas un degré si bas qu'il ne puisse y verser un de ses rayons, y tendre la main à quelque infortune, y prêcher ce grand dogme de l'égalité, qui devrait être la vérité la plus élémentaire, comme elle est la plus lumineuse, la plus incontestable, la plus divine de toutes.

Tel est le caractère distinctif du Bouddhisme; et ce caractère personne ne le lui conteste; on le lui reconnaît dans des ouvrages écrits à des points de vue tout à fait différents, par des hommes appartenant à des opinions diamétralement opposées [1].

[1] Voir, sur le Bouddhisme, entre autres ouvrages, les *Mélanges posthumes d'histoire et de littérature orientale*, d'Abel Rémusat; l'*Introduction à l'his-*

Bouddha s'écriait au milieu de cette foule de prolétaires dont sa légende nous le montre entouré et qui le suivait partout, l'écoutant avec une sorte d'avidité religieuse, comme plus tard les prolétaires de la Judée devaient suivre et écouter Jésus :

« Les brâhmanes prétendent avoir seuls le droit de lire les *Védas*, livres sacrés, et moi je vous dis que tous doivent les lire et les interpréter suivant leur intelligence; comme les brâhmanes peuvent porter les armes, faire le commerce, cultiver la terre, si telle est leur vocation.

» Les brâhmanes vous disent : Restez à votre place; et moi je vous dis : Cherchez votre place. »

Nobles et généreuses paroles, grands et féconds préceptes qui semaient à eux seuls, dans le chaos du vieux monde asiatique, les germes d'un monde nouveau, les semences désormais indestructibles d'une émancipation religieuse, politique et sociale!

C'était la prédication évangélique déjà devinée, et même devancée par une imposante application. C'était le précepte de Jésus : « Cherchez, et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert. » C'était le précepte de saint Paul : « Éprouvez tout, et approuvez ce qui est bon [1]. »

C'était, enfin, le jour de la délivrance, annoncé aux

toire du Bouddhisme indien, par E. Burnouf; le *Cours sur l'histoire de la philosophie*, par M. l'abbé Bourgeat, onzième leçon, dans l'*Université catholique*.

[1] 1re Épître aux Thessaloniciens, ch. V, v. 21.

pauvres d'esprit, aux parias, aux esclaves de la société antique, — foule éperdue et frémissante, qui ne cessait de secouer ses fers et d'interroger tous les points de l'horizon pour y épier un premier signe de salut, un premier rayon de justice et de liberté.

III.

Les conséquences du Bouddhisme par rapport à l'esclavage.

« On a beaucoup répété, — dit M. Guizot, — que l'abolition de l'esclavage dans le monde moderne était due complétement au Christianisme. Je crois que c'est trop dire. L'esclavage a subsisté longtemps au sein de la société chrétienne, sans qu'elle s'en soit fort étonnée, ni fort irritée. Il a fallu une multitude de causes, un grand développement d'autres idées, d'autres principes de civilisation pour abolir cette iniquité des iniquités [1]. »

[1] *Histoire de la civilisation en Europe*, 6e leçon, p. 173. Dans le même ouvrage, 1re leçon, p. 18, M. Guizot dit encore : « Le Christianisme, je ne dis pas seulement au moment de son apparition, mais dans les premiers siècles de son existence, le Christianisme ne s'est nullement adressé à l'état social; il a annoncé hautement qu'il n'y toucherait pas; il a ordonné à l'esclave d'obéir au maître; il n'a attaqué aucun des grands maux, des grandes injustices de la société d'alors. Qui niera pourtant que le Christianisme n'ait été dès lors une grande crise de la civilisation? etc., etc. »

Ainsi M. Guizot, qui signale d'ailleurs les efforts de l'Église catholique employant son influence à restreindre cette hideuse plaie de l'humanité, reconnaît en même temps que l'abolition de l'esclavage ne doit pas être attribuée à la seule action du Christianisme, ce qu'on a cependant soutenu, ce qu'on soutient encore dans une foule de livres. Cette assertion du savant professeur est très-juste; mais nous reconnaissons qu'en pareil cas une affirmation, quelle que soit l'autorité de celui qui la formule, n'est pas suffisante. Nous allons donc, en nous appuyant sur des faits et sans sortir du sujet qui nous occupe, en rendre la vérité incontestable, évidente pour tous.

D'un autre côté, nous examinerons l'assertion de ceux qui prétendent que, dans l'antiquité, aucune voix ne s'est élevée pour attaquer l'esclavage, aucune philosophie ne s'est rencontrée pour flétrir cette monstrueuse iniquité.

D'abord, quant à la prétention de ceux qui attribuent entièrement au Christianisme l'abolition de l'esclavage, il est facile de démontrer, l'histoire en main, qu'elle n'a aucune espèce de fondement, qu'elle est, au contraire, formellement repoussée par les faits.

Nul doute que dans une société où l'Évangile s'incarnerait complétement dans les institutions, où le Christianisme primitif serait mis en pratique dans ses conséquences logiques, l'esclavage ne fût considéré comme la plus immorale des injustices et des folies, comme la plus audacieuse négation des lois divines inscrites dans la conscience. Mais une pareille

société n'a pas encore été réalisée ici-bas, et l'idéal évangélique rayonne à peine pour quelques âmes généreuses et croyantes, du fond des ténèbres et à travers les nuages de l'avenir. Les premiers chrétiens ne comptaient pas d'esclaves dans leur fraternelle association, qu'ils avaient modelée, en partie, sur la communauté essénienne. Ils étaient tous libres et se considéraient comme égaux. Malheureusement, cet état d'une société qui était alors dans toute la pureté de sa foi, dans toute la ferveur de son enthousiasme, et qu'inspirait, que sanctifiait, pour ainsi dire, le souvenir encore vivant du maître, ne fut pas de longue durée. Les successeurs des apôtres ne persévérèrent pas dans la voie que ceux-ci avaient suivie. L'Église eut bientôt ses serfs, ses esclaves, à l'exemple du monde païen, dont elle avait pris à tâche de faire la conquête; et non-seulement, comme l'observe M. Guizot, elle ne se montra ni fort étonnée, ni fort irritée, en présence de cette grande injustice, mais elle ne la fit pas cesser dans son propre sein, et la voix de ses représentants officiels s'est plus d'une fois élevée pour essayer de justifier cette confiscation de l'homme par l'homme, ce crime odieux contre lequel la raison et le cœur protestent avec une égale autorité.

Il ne faut pas oublier qu'en plein dix-septième siècle il se trouvait un chrétien, un docteur de l'Église, un évêque comme Bossuet pour plaider la cause de l'esclavage et pour écrire des paroles comme celles-ci :

« Condamner l'esclavage, ce serait entrer dans les sentiments que M. Jurieu lui-même appelle outrés,

c'est-à-dire dans les sentiments de tous ceux qui trouvent toute guerre injuste : ce serait non-seulement condamner le droit des gens où la servitude est admise, comme il paraît par toutes les lois; mais ce serait condamner le Saint-Esprit, qui ordonne aux esclaves, par la bouche de saint Paul, de demeurer en leur état, et n'oblige point leurs maîtres à les affranchir[1]. »

Et comme si ce n'était pas assez de ces impitoyables paroles, Bossuet déclare hautement, dans le même écrit, que, chez les chrétiens, *le maître fait là loi telle qu'il veut, et l'esclave la reçoit telle qu'on veut la lui donner....*; *qu'aucun bien, qu'aucun droit ne peut s'attacher à lui; qu'il n'a ni voix, ni jugement, ni action, ni force, qu'autant que son maître le permet.*

Enfin, il ne faut pas oublier que les derniers serfs affranchis à la fin du dix-huitième siècle l'ont été grâce aux efforts de la philosophie, surmontant l'énergique résistance des corporations religieuses auxquelles ces serfs appartenaient, et que la révolution de 1848 a trouvé l'esclavage debout dans nos colonies.

Le Christianisme, tel qu'il s'est historiquement développé sous l'influence des causes étrangères qui ont agi sur lui, et tout à fait en dehors des essais d'association fraternelle tentés dans les premiers temps par quelques milliers de fidèles, n'attaquait pas directement l'esclavage, mais il le sapait, à coup sûr, d'une manière indirecte, et voici, ce nous semble, comment.

[1] Bossuet. *Cinquième avertissement aux protestants*, § L.

La doctrine de Jésus formait, de l'aveu même de ses plus illustres apologistes et de ses premiers historiens, la synthèse des grandes vérités éparses [1] dans

[1] « Je viens de passer en revue les opinions de presque tous les philosophes, dont le plus beau titre de gloire est d'avoir, sous des noms divers, reconnu un seul Dieu ; d'où il résulte, pour tout homme qui pense, que les chrétiens d'aujourd'hui sont des philosophes, ou que les philosophes d'autrefois étaient des chrétiens. » — (*Minucius Félix. — Octavius, XX;* édition de l'abbé de Genoude, 2e série, p. 362.)

Lactance est plus explicite encore :

« Si quelqu'un, — dit-il, — avait ramassé les vérités qui sont répandues parmi les diverses sectes des philosophes, et qu'il en eût formé un corps de doctrines, il ne se trouverait pas éloigné de notre sentiment.....

» Il est clair qu'il n'y a point de vérité ni de mystère, dans notre religion, que les philosophes n'aient soutenus et qu'ils n'aient en quelque sorte touchés. Mais ils n'ont pu soutenir les vérités qu'ils avaient découvertes, parce qu'ils n'en avaient pas formé un corps, comme nous l'avons fait. » — (*Institutions divines,* liv. VII, ch. VII ; traduction de Drouet de Maupertuy, p. 685 de l'édition Buchon.)

D'après l'historien ecclésiastique Eusèbe : « Les liens qui réunissaient les chrétiens en corps étaient les principes éternels professés de tous temps par les hommes sages et vertueux, et que, lorsqu'on veut y lire, chacun trouve gravés au fond de son cœur. » — (*Histoire ecclésiastique,* liv. Ier, ch. IV.)

« La chose même, — dit saint Augustin, — qu'on appelle aujourd'hui Religion chrétienne, existait chez les anciens, et n'a jamais cessé d'exister depuis l'origine du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ lui-même, étant venu en la chair, on a commencé à appeler chrétienne la vraie religion qui existait auparavant. » — (*Rétract.*, liv. 1er, ch. XIII, no 3.)

Il me serait facile de multiplier les citations sur le même sujet, mais je me borne à enregistrer l'aveu suivant de Chateaubriand :

« Le Christianisme, — dit-il, — est la synthèse de l'idée religieuse ; il en a réuni les rayons.... » — (*Études historiques,* 5e Étude, IIIe Part., p. 386.)

M. de Lamennais a consacré une grande partie de son *Essai sur l'Indifférence* à recueillir toutes les croyances fondamentales de l'humanité sur Dieu et sur l'univers. Il trouve partout, même aux époques les plus reculées, l'idée de l'unité de Dieu et de ses attributs essentiels, les dogmes de la divinité, de la création, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses dans une vie à venir, etc., etc..... Indiens, Chinois, Perses, Égyptiens, Grecs, Romains,

les divers systèmes philosophiques de l'antiquité. En réunissant, en associant, en quelque sorte, ces idées, ces dogmes disséminés dans les livres et dans les écoles des philosophes, elle leur donnait, par cela seul, une force d'impulsion et d'expansion qu'ils n'avaient pas eue jusque-là. Elle les revêtait, en outre, d'une formule sympathique capable d'agir efficacement sur la foule. Isolés, ils pouvaient échouer contre l'indifférence et le sommeil des cœurs; unis, ils devaient tout vaincre ou tout ébranler.

Le Christianisme, avec son caractère à la fois syn-

tous les peuples connus sont interrogés par M. de Lamennais, qui rencontre dans leurs symboles des croyances communes à tous les hommes, malgré de très-notables différences dans les mœurs, dans les institutions, dans les climats. Cette thèse a été reproduite plus récemment par M. l'abbé Combalot, dont les *Éléments de philosophie catholique* ne sont presque toujours qu'un écho bien affaibli des premières opinions de M. de Lamennais.

Voilà donc un aveu formel fait par des hommes très-haut placés, le premier par son admirable talent, le second par le rang qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique. Ils reconnaissent, ils proclament, et les principaux représentants de l'école catholique moderne proclament avec eux, que, bien antérieurement à Jésus, le symbole religieux et moral de l'humanité renfermait déjà *la totalité* des grands dogmes qui devaient constituer plus tard le Christianisme. Ils trouvent dans cet antique symbole jusqu'au péché originel, jusqu'à la transmission de la faute qui aurait été commise par nos premiers parents, jusqu'à l'attente universelle d'un rédempteur.

Pour expliquer ce fait, qui dérange notablement, ou plutôt qui détruit toute l'économie de leur système, les représentants actuels de l'école catholique attribuent l'origine de ces croyances fondamentales et universelles à une première révélation dont l'homme aurait été l'objet de la part de son créateur, et dont la tradition aurait conservé les points essentiels. On conçoit que je n'aie pas à m'occuper de cette hypothèse. Le fait qu'on s'efforce d'expliquer à son aide, — fait qu'on accepte, qu'on proclame même, — voilà ce qu'il m'importait uniquement ici de mettre en lumière, et de corroborer par les imposants témoignages auxquels j'ai dû faire appel. — (*Note de l'auteur.*)

thétique et populaire; avec ses prédications qui ne s'adressaient pas seulement à quelques initiés, à quelques écoles isolées, mais à la foule, mais au plus grand nombre, remuait donc les âmes à une singulière profondeur, et venait les tirer de leur léthargie pour les convier à la discussion, à l'exercice de la vie morale, au libre développement de toutes leurs facultés. C'est dire, en d'autres termes, qu'il instruisait les masses; qu'en ouvrant sans cesse à leurs regards de nouveaux et plus larges horizons, il préparait, il rendait inévitable, par leur émancipation intellectuelle, leur affranchissement social et politique.

« Les armes, — dit Chateaubriand, — délivrent ceux qui les portent [1]. » C'est très-vrai. Or, en instruisant les masses, en faisant rayonner les vérités dont il avait composé son symbole jusque dans ces épaisses ténèbres où les pauvres d'esprit sont plongés, en éveillant sur tous les points et sur toutes les questions la curiosité des âmes, inquiètes et avides de connaître, le Christianisme habituait les esclaves à réfléchir, à s'interroger eux-mêmes, à se demander si leurs chaînes étaient fatalement, nécessairement rivées à leurs membres, et s'il n'y avait aucun moyen de les secouer ou de les briser. Il les armait, pour ainsi dire, du sentiment de leur abjection imméritée, de la conscience de leurs droits méconnus, d'une sourde mais indomptable aspiration vers la liberté. Ainsi, il les mettait à même de s'affranchir progressivement, et de

[1] Dans la préface des *Études historiques*

marcher à travers les siècles à la conquête lente, mais assurée, d'une pleine, d'une complète émancipation.

Le Christianisme a été une conséquence logique, un résultat nécessaire de l'évolution naturelle et progressive de l'humanité. C'est ce que nous avons essayé de démontrer dans un *Mémoire* que nous avons eu l'honneur de soumettre à l'Académie, et qui figure dans le Recueil de ses *Actes* [1]. Il est donc tout simple qu'il n'ait eu qu'à agrandir une voie déjà tracée, qu'à féconder des germes déjà semés, qu'à poursuivre avec plus d'ensemble et d'ardeur des progrès dont la réalisation avait été déjà entrevue et la conquête depuis longtemps tentée. Nous ne devons donc pas nous étonner en voyant qu'il est préparé, annoncé d'avance par tous les pressentiments et par toutes les aspirations, par toutes les tendances et par tous les efforts des peuples. Ce n'est pas seulement le Bouddhisme qui, mille ans avant Jésus, révolutionne tout l'Orient, renversant, au nom de l'égalité, qu'il proclame, d'antiques, d'odieux priviléges, et devenant le centre d'une inépuisable prédication mise à la portée de tous. Une inquiétude féconde travaille partout les intelligences, qui sont comme affamées de lumière et de vérité; un instinct mystérieux agite les masses et les soulève comme pour les pousser en avant. En s'instruisant, elles s'arment pour s'affranchir. C'est une fermentation générale. Dans les flancs du vieux monde qui s'en va,

[1] *Progrès et diffusion de la philosophie ancienne;* étude historique insérée dans le *Recueil des Actes de l'Académie*, année 1848.

on sent tressaillir les germes de vie qui travaillent au long et laborieux enfantement du monde nouveau.

Nous voyons l'instruction primaire gratuite organisée en Chine dès la plus haute antiquité, et nous pouvons enregistrer à ce sujet le témoignage très-explicite d'un écrivain chinois, Tchou-Hi :

« Après l'extinction des trois premières dynasties, — dit-il, — les institutions qu'elles avaient fondées s'étendirent graduellement. Ainsi, il arriva par la suite que, dans les palais des rois comme dans les grandes villes et même jusque dans les plus petits villages, il n'y avait aucun lieu où on ne se livrât à l'étude. Dès que les jeunes gens avaient atteint l'âge de huit ans, qu'ils fussent les fils des rois, des princes, ou de la foule du peuple, ils entraient tous à la petite école, et là on leur enseignait à arroser, à balayer, à répondre promptement et avec soumission à ceux qui les appelaient ou les interrogeaient; à entrer et à sortir selon les règles de la bienséance; à recevoir les hôtes avec politesse et à les reconduire de même. On leur enseignait aussi les usages du monde et des cérémonies, la musique, l'art de lancer la flèche, de diriger les chars, ainsi que celui d'écrire et de compter.

» Lorsqu'ils avaient atteint l'âge de quinze ans, alors, depuis l'héritier présomptif de la dignité impériale et tous les autres fils de l'empereur, jusqu'aux fils des princes, des premiers ministres, des gouverneurs de province, des lettrés ou docteurs de l'empire promus à des dignités, ainsi que tous ceux d'entre les enfants du peuple qui brillaient par des talents supé-

rieurs, entraient à la grande école, et on leur enseignait les moyens de pénétrer et d'approfondir les principes des choses, de rectifier les mouvements de leurs cœurs, de se corriger, de se perfectionner eux-mêmes, et de gouverner les hommes.

. . . .

» On ne demandait aucun salaire aux enfants du peuple, et on n'exigeait rien d'eux que ce dont ils avaient besoin pour vivre journellement. C'est pourquoi, dans ces âges passés, il n'y avait aucun homme qui ne se livrât à l'étude [1]. »

Assurément, ce grand mouvement civilisateur passa par bien des vicissitudes, et les écoles de la Chine, par exemple, ne furent pas toujours aussi florissantes qu'à l'époque dont l'écrivain que nous venons de citer a tracé le curieux tableau. Il y eut là, comme dans l'histoire de tout progrès, bien des hésitations, bien des luttes, bien des obstacles à surmonter. Avant de triompher des ténèbres qui cherchaient à l'éteindre, la lumière fut plus d'une fois obscurcie. Il y eut même des moments où elle sembla avoir complétement disparu. Mais comme, en définitive, le monde lui appartient, elle parvint à se débarrasser peu à peu des voiles et des nuages sous lesquels on s'efforçait de l'étouffer.

Le travail immense qui, dès cette époque, pousse

[1] Préface du commentaire sur le *Ta Hio* ou la Grande Etude, de Confucius, par le docteur Tchou-Hi, dans les *Quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine;* traduction de G. Pauthier, édition Charpentier, p. 4.

le peuple à étendre son horizon intellectuel, étonne et scandalise les représentants de la philosophie officielle. Ceux qui prétendent se réserver l'instruction comme un privilége, et faire de la science le monopole de quelques individus, n'ont pas assez d'indignation et de sarcasmes pour en accabler ces *prolétaires*, ces *vils artisans* qui s'efforcent d'attirer quelques lueurs dans la nuit dont ils sont enveloppés. Écoutez Platon :

« La philosophie, — dit-il, — délaissée par ses propres enfants, les voit remplacés par des enfants supposés qui la déshonorent..... Des hommes de néant, voyant la place vide, et éblouis par les noms distingués et les titres qui la décorent, quittent volontiers une profession obscure, où leurs petits talents avaient brillé peut-être de quelque éclat, et se jettent dans les bras de la philosophie, semblables à ces criminels échappés de leur prison, qui vont se réfugier dans les temples. Car la philosophie, malgré l'état d'abandon où elle est réduite, conserve encore sur les autres arts un ascendant, une supériorité, qui la font rechercher par ces naturels qui n'étaient point faits pour elle, par ces vils artisans dont un travail servile a déformé, et dont il a en même temps dégradé l'âme. A les voir, ne dirait-on pas un esclave chauve et de petite taille, sorti depuis peu de la forge et des entraves, qui a amassé quelque argent, et qui, après s'être nettoyé au bain, et revêtu d'un habit neuf, va épouser la fille de son maître, que la pauvreté et l'abandon où elle est réduisent à cette cruelle extrémité? Quels enfants naîtront d'un pareil mariage? Sans doute des enfants con-

trefaits et abâtardis. De même, quelles productions sortiront du commerce de ces âmes basses avec la philosophie? Des pensées frivoles, des sophismes, des opinions dépourvues de vérité, de bon sens et de solidité [1]. »

Platon avait beau dire; l'impulsion était donnée, le mouvement émancipateur ne pouvait plus être arrêté. Ces *vils artisans* comprenaient enfin qu'ils avaient droit à la vie de l'intelligence comme à la vie du corps, et qu'on leur avait trop lontemps disputé leur place au soleil. Les esclaves, et c'est là un grand fait qu'on n'a pas assez remarqué, s'emparent peu à peu de la société qui les écrase et qu'ils font vivre. Ils sont partout; ils accompagnent aux écoles les fils des patriciens, et ils portent leurs cahiers. Ils sont les interprètes des philosophes et des historiens, des romanciers et des poètes. Une de leurs occupations consiste à lire à haute voix à leurs maîtres toutes les productions en vogue, depuis les traités de métaphysique [2] jusqu'aux fables frivoles que récitaient les odalisques dans les harems de l'Orient. Ils deviennent bientôt les bibliothécaires des riches romains, qui les emploient encore à la copie soit des manuscrits rares, soit du compte rendu des délibérations du sénat. Mais pour copier exactement ces livres, dont plusieurs roulaient sur les questions les plus abstraites, pour les lire de manière à les rendre intelligibles à leurs auditeurs,

[1] Platon. *République*, liv. VI, traduction de Grou, p. 249–50.

[2] Platon. *Théétète*.

il fallait bien qu'ils les comprissent eux-mêmes, qu'ils en pénétrassent le sens caché, qu'ils saisissent le véritable mouvement de chaque période, de chaque phrase, la véritable inflexion de chaque mot. Tout cela exigeait évidemment de leur part de la réflexion, de longues études préparatoires, une grande culture intellectuelle, en un mot. Ils trouvaient donc dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes, dans leurs travaux habituels, mille moyens de s'instruire, en développant, en fortifiant leur intelligence. La philosophie et l'histoire, la poésie et la musique ne pouvaient que réchauffer leurs cœurs et qu'émanciper leur pensée, par l'incessant contact, sous la vivifiante influence de leurs chefs-d'œuvre. De là, sans doute, les grands écrivains, les grands penseurs, les grands capitaines, qui de cette foule opprimée surgissaient parfois avec une auréole au front : un Térence, un Épictète, un Spartacus.

Mais, s'il y avait des philosophes qui justifiaient le principe de l'esclavage, comme Bossuet devait le justifier plus tard; s'il y avait des hommes assez égoïstes pour condamner, pour flétrir, à l'exemple de Platon, les efforts tentés par d'autres hommes dans le but de s'affranchir au moyen de l'instruction et du travail, il y en avait aussi qui sympathisaient avec ces légitimes tendances, et plaidaient hautement la cause de la justice, de la vérité méconnues. Voici un passage d'Aristote, d'une portée infinie, à notre avis, et qui constate formellement le fait que nous venons de mentionner.

D'après cet auteur, des *sages* « soutiennent que le pouvoir du maître sur l'esclave est contre nature : « La

loi, — disent-ils, — établit seule la différence entre l'homme libre et l'esclave. Or, la nature fait les hommes égaux : donc l'esclavage est une injustice, attendu qu'il est le résultat de la violence [1]....... Il est atroce, — ajoutent-ils, — de se voir esclave et soumis aux caprices d'autrui, parce qu'on a trouvé des hommes plus puissants et plus forts [2]. »

Il va sans dire qu'Aristote essaie de réfuter l'opinion des *sages* dont il parle; mais ses efforts ne font que confirmer de la manière la plus éclatante le fait sur lequel nous avons cru utile d'insister. Ils prouvent, en effet, que les idées de ces *sages* s'étaient répandues, qu'elles avaient eu du retentissement; qu'au point de vue où ils s'étaient placés elles étaient à craindre, et qu'il n'était plus possible de ne pas en tenir compte, de se borner à y opposer un systématique et dédaigneux silence.

La doctrine de Jésus, qui attaquait l'esclavage d'une manière indirecte, mais très-efficace, en favorisant, en développant l'immense mouvement d'émancipation intellectuelle auquel les masses obéissaient depuis plusieurs siècles, devait, on le comprendra sans peine, soulever contre elle toutes les égoïstes passions, toutes les brutales fureurs du gouvernement romain. Autant elle rencontrait de sympathie chez les opprimés, autant les oppresseurs lui témoignaient de défiance et de haine. On persécutait, on traquait partout les chrétiens comme de véritables bêtes fauves. On les

[1] *Politique*. Liv. Ier, ch. III, p. 9; traduction de Champagne.

[2] Même ouvrage. Liv Ier, ch. IV, p. 15.

traitait de *brandons de discorde, de perturbateurs du repos public, d'ennemis des dieux et des hommes.* Ces mots reviennent à chaque page dans les écrits du temps, et les Pères, les historiens de l'Église, les relèvent parfois avec un irrésistible accent d'indignation. Les fonctionnaires, les représentants officiels, les écrivains de la société païenne, dont ces épithètes constituent invariablement la logique ; tous ces opulents patriciens qui s'accommodaient si bien de la prostitution et de l'esclavage, de l'athéisme et de l'usure, faisaient ainsi grand vacarme contre les disciples de Jésus, qu'ils accusaient de vouloir détruire la religion, et toutes les institutions sociales [1].

Nous insistons sur ces faits, parce qu'ils fournissent le sujet d'un très-curieux rapprochement entre l'accueil que les grands personnages de la société romaine firent à la doctrine de Jésus, et l'accueil que les brâhmanes et les guerriers firent en Asie à la doctrine de Bouddha.

Le caractère de cette dernière réforme en explique

[1] « La religion chrétienne, aussitôt qu'elle fut dominante, devint persécutrice, comme auparavant elle avait été persécutée. Toute l'intolérance, toute la cruauté que l'on reproche si justement aux empereurs païens, se retrouve avec les mêmes caractères dans les actes émanés de leurs successeurs chrétiens contre les sectateurs de l'ancienne religion. Les sacrifices furent défendus sous peine de mort et de la confiscation des biens ; les temples furent démolis ; la belle et savante Hypatie fut assassinée dans sa chaire ; et si quelquefois le prince voulut conserver, comme œuvre d'art, les monuments du polythéisme, le zèle des moines transgressa ses ordres, et ameuta contre ces restes odieux une multitude ignorante et barbare. » — (*Histoire du Droit romain, ou Introduction historique à l'étude de cette législation;* par Ch. Giraud, ancien professeur à la Faculté d'Aix, ministre de l'instruction publique en 1851, p. 342.)

naturellement les progrès et la diffusion rapides, surtout en ce qui concerne l'Inde. Tous ceux qui avaient à se plaindre de quelque injustice, tous les malheureux, tous les déshérités, et nous savons combien le nombre en était grand dans la société dont les brâhmanes étaient les souverains maîtres, s'empressèrent autour d'un homme qui venait leur faire entendre, au sein de leur ignorance et de leur misère, des paroles d'espoir, de sympathie et de salut.

D'un autre côté, on n'est pas étonné de voir les castes privilégiées faire cause commune et se liguer étroitement contre le Bouddhisme. Menacées dans leurs priviléges et dans le despotisme qu'elles exercent impunément, elles s'alarment, et, de la crainte, passent bientôt à la fureur. La religion invoque le glaive; l'homme de l'idée fait appel à l'homme de la force, et l'épée sortant alors du fourreau, le massacre commence, impitoyable et sur une vaste échelle. « Depuis la mer du midi jusqu'au pied de l'Himalaya couvert de neige, que celui qui épargnera les femmes ou les enfants des bouddhistes soit livré à la mort! » Tel était le cri de guerre des persécuteurs de la doctrine nouvelle; il leur était inspiré par les mêmes passions, les mêmes haines dont plus tard devaient s'inspirer et ce concile qui promettait des indulgences aux bourreaux des hérétiques [1], et ce trop fameux légat d'un pape, s'écriant, quelques heures avant le sac de Béziers : « Tuez-les tous; Dieu reconnaîtra bien ceux qui sont à lui [2]! »

[1] *Concile général de Latran*, année 1215, ch. III.

[2] César d'Heisterbach, moine de Cîteaux, liv. V, C. XXI.

Mais, comme il arrive toujours en pareilles circonstances, la persécution fut impuissante et le courage des martyrs lassa la fureur des bourreaux. Il n'y a pas de glaive, pour aussi bien trempé qu'il soit d'ailleurs, qui ne s'ébrèche ou ne se brise en frappant sur cette force vivace, indestructible, qu'on appelle une idée. Le Bouddhisme, poursuivi par des ennemis aussi puissants qu'implacables, ne s'amoindrit pas, ne se replia pas sur lui-même pour leur échapper. Lorsqu'il surnagea du milieu des flots de sang dans lesquels on avait essayé de le noyer, il prit, au contraire, un élan plus énergique, un essor plus irrésistible et plus rapide. Enfin, il fit de tels progrès et il devint bientôt si fort, que, sous son influence civilisatrice et pour obéir au premier de ses préceptes par lequel il est ordonné de ne pas tuer, de respecter la vie de tous les êtres, l'empereur chinois Wou-ty décréta, au sixième siècle de notre ère, l'abolition de la peine de mort.

NOTICE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX

(SECONDE PARTIE)

PAR M. G. BRUNET.

—

Nous avons déjà inséré, dans le *Recueil des Actes de l'Académie* (1848, p. 367-394), une notice sur la Bibliothèque publique de notre ville. Nous passions successivement en revue les diverses branches des connaissances humaines, en indiquant quels sont, pour chacune d'elles, les ouvrages les plus importants mis à la disposition des hommes studieux qui résident à Bordeaux.

Ce travail, imparfait sans doute, l'est devenu encore davantage, et nous nous en félicitons. Grâce à l'active et intelligente sollicitude de son infatigable conservateur, la Bibliothèque voit ses richesses s'accroître rapidement; des occasions habilement saisies

lui amènent des ouvrages précieux, et lui assignent, de plus en plus, la *première* place parmi les établissements de ce genre qui se trouvent en France (hors de l'enceinte de Paris, bien entendu).

Une notice de M. Delas, imprimée en tête du Catalogue supplémentaire (partie de l'*Histoire*, 1851), fait connaître bien des ouvrages d'une haute importance scientifique que nous n'avions pu mentionner, et depuis l'impression de cette Notice elle-même, de nouveaux trésors sont venus grossir encore nos inventaires de la façon la plus heureuse. Parmi ces acquisitions récentes, nous nous bornerons à signaler le *Voyage pittoresque en Autriche*, par le comte Alexandre de Laborde, 1821, 3 vol. in-fol., 160 planches; les *Tableaux pittoresques de la Suisse*, par de Zurlauben et J.-B. de Laborde, 1780, 4 vol. in-fol., 278 planches; le bel ouvrage de D.-B. de Malpière, sur la *Chine*, 1826-39, 2 vol. in-4°, 180 planches; le *Traité* de Mariette *sur les pierres gravées*, 1750, 2 vol. in-fol., ouvrage fort estimé et dont les planches sont gravées avec un goût exquis; l'ouvrage d'Alken : *National sports of Great Britain, comprised in* 50 *coloured plates; fol.* Citons aussi les voyages

de Melling, *à Constantinople et sur les rives du Bosphore*, 2 vol. avec 52 pl. très-grand in-fol.;

de Dupré, *à Athènes et à Constantinople*, 1825, in-fol., 40 pl. col;

de Waldeck, *dans l'Yucatan*, 1838, in-fol.

L'histoire naturelle s'est enrichie d'importantes publications de Levaillant :

Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique, 6 magnifiques vol. pap. vélin, avec les pl. doubles, noires et col.;

Histoire naturelle des perroquets, 2 vol. in-fol.;

Histoire d'oiseaux rares de l'Amérique et des Indes, in-fol.

Il n'entre pas dans notre plan de prolonger cette énumération. Dirigeant aujourd'hui nos recherches d'un autre côté, nous nous proposons de signaler quelques livres cités par les bibliographes comme remarquables sous le rapport de la rareté, de la singularité, du haut prix qu'y attachent les amateurs. Ils se trouvent en grand nombre dans la Bibliothèque de Bordeaux, mais ils y sont comme noyés au milieu d'une multitude de volumes de moindre intérêt et de mince valeur. Les signaler tous serait une tâche démesurée; nous nous en tiendrons à un petit nombre, et nous attachant aux *Belles-Lettres*, une des parties qui a sans doute le plus d'attrait pour le public, nous aborderons d'abord la Poésie Française.

Signalons en premier lieu les *Œuvres* d'Alain Chartier, in-4° gothique, et l'édition donnée par Galliot Dupré en 1529.

Le *Manuel du Libraire* constate que celle-ci est très-recherchée, et il en cite diverses adjudications depuis 49 jusqu'à 120 fr.; mais des ventes plus récentes ont montré combien la faveur du poëte qu'embrassa publiquement Marguerite d'Écosse, avait fait de progrès parmi les bibliophiles. Un exemplaire, richement relié par Bauzonnet, s'est payé 450 fr. à la vente Cailhava, en 1845; il s'est revendu 320 fr. à la vente

Aimé-Martin, en 1847, n° 369; un autre, 551 fr., vente Saint-Morys en 1849, n° 636.

Les *Soirées littéraires* de Coupé renferment (t. XV, p. 168-180) une notice sur Alain Chartier et ses ouvrages. Voir aussi une *Étude bibliographique et littéraire* par G. Mancel, 1849, la *Bibliothèque françoise* de Goujet, IX, 155-177, et les auteurs auxquels renvoie un laborieux bibliographe allemand, J.-C.-Th. Graesse, dans son *Lehrbuch einer literürgeschichte*, t. II, 2e sect p. 1117.

Nous mentionnerons successivement :

Le *Labyrinthe de fortune*, par Jean Bouchet; Poitiers, 1522, in-4°.

Consulter, à l'égard de ce trop fécond écrivain, les *Mémoires* de Nicéron, t. XXVII, p. 1; la *Bibliothèque françoise* de Goujet, t. XI, p. 242-329.

Les Marguerites de la Marguerite des princesses; Paris, 1554, in-16.

Sous ce titre plein de recherche, on rencontre le recueil des compositions poétiques de la sœur de François Ier, Marguerite de Valois, épouse d'Henri d'Albret, roi de Navarre, et grand'mère d'Henri IV. Cette seconde édition est moins précieuse que celle de 1547, dont quelques exemplaires se sont payés, en vente publique, de 200 à 300 fr., et qui a même atteint le prix énorme de 629 fr. chez M. de C., en 1847. L'édition de notre Bibliothèque est recommandée au *Manuel*, comme jolie et rare; elle est montée jusqu'à 140 fr., vente Aimé Martin.

On trouve, dans ces *Marguerites*, des compositions de piété, un poëme intitulé : *Le Miroir de l'âme pécheresse;* diverses comédies dans le genre des anciens mystères (l'*Adoration des*

rois mages, le *Massacre des Innocents*); quelques compositions sur des sujets plus profanes : des épîtres, de petites comédies allégoriques très-peu divertissantes. La prolixité est le grand défaut de la reine de Navarre; mais parfois elle montre de la grâce et de la facilité.

Nous renvoyons, d'ailleurs, à l'*Analecta biblion* de M. Du Roure; Paris, 1838, I, 353-362, et à la *Bibliothèque poétique* de M. Violet-Leduc; 1843, I, 185-190. Les *Annales poétiques* (rédigées par Sautereau de Marsy et Imbert; 1776-1778) renferment (t. II) un choix des vers de Marguerite.

Nous passons rapidement sur Du Bellay, Remi Belleau, Tabureau, Saint-Gelais, Ronsard, et sur bien d'autres poëtes du seizième siècle, que nous trouvons à la Bibliothèque de Bordeaux, et qui furent dignes d'attention sous le rapport littéraire; ils n'offrent pas une aussi grande importance bibliographique.

Nous nous arrêterons un peu plus devant les *Mimes* de J.-A. de Baïf; nous en rencontrons deux éditions, 1597 et 1619, rares l'une et l'autre.

M. Nodier, qui parle avec détails des essais tentés par Baïf pour la réforme de l'orthographe, dit que les *Mimes* sont le plus joli des ouvrages de cet écrivain ingénieux. (*Mélanges d'une petite bibliothèque;* 1828, p. 260.) Quoique secrétaire d'Henri III, il était *libéral,* même d'un genre un peu hardi. Voici un de ses vers :

Quiconque fait bien il est roy.

Il y a de la concision et du sens dans les adages qu'il range sous forme de sixains. Transcrivons-en quelques-uns pris au hasard :

Aux loups ne faut la rage apprendre.
Où le grain bon, bonnes les pailles.
En laict se cognoy bien la mouche.
Au poisson à nager ne monstre.
Chichcté perd plus que largesse.
Affaires naissent de rien faire.

La plupart des proverbes vulgaires qui avaient cours à la fin du seizième siècle se trouvent mêlés à beaucoup de maximes morales. Malheureusement, ainsi que le remarque M. G. Duplessis (*Bibliographie parémiologique*, 1848, p. 159), tout cela est distribué d'une manière confuse.

Un choix des poésies de Baïf se rencontre dans le *Recueil des plus belles pièces des poëtes françois*, 1752, I, 269-302, et dans les *Annales poétiques*, t. VII, p. 79-236. Voir aussi Violet-Leduc, I, 304.

Nous ne pouvons laisser de côté les *Poëmes* de Pierre de Brach, Bourdelois; Bourdeaux, 1576, in-4°. Ce volume, peu commun, s'est payé jusqu'à 58 fr., vente Nodier, en 1844.

M. Violet-Leduc, 1, 332, en fait un grand éloge : « C'était un écrivain correct, un versificateur élégant et harmonieux, bien supérieur sous ce rapport aux poëtes ses contemporains. Le premier des trois livres qui composent ses œuvres est intitulé l'*Aimée*. Il y a dans ce recueil d'élégies, d'odes et de sonnets, de la tendresse, du naturel et de la grâce :

Parle de moi, pense toujours en moi,
Comme j'aurai tout mon penser en toi.
Qu'il te souvienne, hélas! qu'il te souvienne,
Que je suis tien, et que, quoi qu'il advienne,
Jamais l'amour d'un autre amour vainqueur
Ne te pourra déplacer de mon cœur.

Le second livre des *Poëmes* contient l'*Hymne de Bourdeaux,* composition assez longue, qui roule sur l'origine de notre ville, sur ses antiquités, sur les hommes célèbres qu'elle a produits. Dans les *Mélanges* qui forment le troisième livre [1], on remarque un Voyage en Gascogne, « où de Brach donne l'essor à un talent descriptif très-distingué. » (Violet-Leduc.)

En continuant notre revue rapide, nous signalerons succinctement :

Élégies et épigrammes de J. Doublet, Paris, 1559, in-4°.

« Ces poésies ont du mérite et se trouvent difficilement. » *(Manuel du Libraire.)* Nous ne les rencontrons sur les catalogues d'aucune des grandes Bibliothèques modernes, vendues à Paris depuis une trentaine d'années.

Les élégies sont au nombre de vingt-six; on y distingue une imitation de l'*Amour mouillé* d'Anacréon, ode que La Fontaine a imitée d'une façon charmante; que Moore (ode 33) a traduite en anglais avec beaucoup de bonheur. C'est la 3e de la belle édition grecque de Gail, an VII, de la traduction en prose par Moutonnet de Clairfond, 1778, p. 19, in-8°.

Satyres de Dulorens, Paris, 1647. In-4°.

[1] De Brach s'est exercé sur le Tasse. Sa version des quatre chants de la *Jérusalem délivrée* présente cette singularité, que le traducteur n'a point songé à suivre l'ordre du poëme italien; il commence par le 16e chant, arrive au 4e, passe ensuite au 12e, et termine par le second, qu'il met en vers de dix syllabes, tandis que, jusqu'alors, il avait fait usage de l'alexandrin. Malgré notre partialité en faveur des écrits d'un compatriote, nous conviendrons que cette traduction est des plus médiocres. Notre Bibliothèque publique la possède; mais il lui manque, pour compléter les œuvres de Pierre de Brach, l'*Aminte,* mise en français, et imprimée à Bordeaux en 1584, in-12.

Cette édition contient vingt-six satires et diffère beaucoup de celle de 1624. Ce livre rare est loin d'être sans mérite; Boileau le connaissait bien, car il y a pris le sujet de plusieurs de ses satires, et il en a imité divers traits. Voir Violet-Leduc, I, 485-489.

Œuvres de Saint-Amand, 1642. In-4°.

On connaît la verve passablement grossière, mais fort originale, de ce représentant d'une école littéraire que la venue du siècle de Louis XIV frappa de mort. Quelques mots, très-propres à offenser les oreilles pudiques, sont dans ce gros volume écrits en caractères grecs, singularité que je n'ai rencontrée nulle part. Renvoyons, au sujet de Saint-Amand, à une notice de M. Philarète Chasles, *Revue des Deux-Mondes*, t. II, de 1839.

La *Madelaine au désert de la Sainte-Baume,* par le P. Pierre de Saint-Louis, Lyon, 1694, in-12.

L'extrême bizarrerie de ce poëme, qui n'est pas d'ailleurs sans quelque mérite, lui a valu une sorte de célébrité. Jamais, selon Charles Nodier (*Catalogue*, 1844, n° 481), l'abus de la métaphore, de l'allégorie et du jeu de mots, n'a été poussé plus loin; et, « sous le point de vue littéraire, ce singulier ouvrage doit être conservé comme type de l'extravagance poétique. La palme du ridicule, si chaudement disputée en France, était, depuis près de deux cents ans, aux mains du P. Pierre de Saint-Louis; mais nous sommes, grâce au ciel, en train de le surpasser. »

Voir Théophile Gautier, *France littéraire*, t. XV (1834); Violet-Leduc, I, 540-543.

Nous laissons de côté une multitude de poëtes très-

oubliés et bien dignes de l'être; mais nous devons une mention succincte à quelques belles éditions des classiques français, telles que :

Les *Fables* de La Fontaine, 1755, 4 vol. in-fol., avec les gravures d'Oudry [1];

Les *Œuvres* de Boileau, édition d'Amsterdam, 1718, in-4°, et 1729, in-fol.; beaux volumes ornés de gravures de Bernard Picart.

Voir, au sujet de ces éditions, la *Notice bibliographique*, en tête de l'édition de Boileau, donnée par M. Berriat Saint-Prix, 1824, I, CLXXI.

Dans la section des *Cantiques* et *Chansons*, nous rencontrons divers volumes rares :

Cantiques du premier advènement de Jésu-Christ, par le comte d'Alsinois (masque de N. Denisot), Paris, 1558, avec les airs notés.

Des exemplaires de ce livre rare ont été adjugés à 72 fr., vente Nodier; 61 fr., Taylor, et en 1849, 115 fr., Buvignier. Quelques amateurs en ont fait faire au Mans, en 1847, une réimpression très-soignée et tirée à un fort petit nombre. Voir, sur Denisot, une notice de M. Rathery, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 9e série, p. 435-453.

Thrésor de musique, d'Orlande de Lassus, 1594, 6 vol.

Cent soixante-six chansons, à 4, 5 ou 6 voix, se trouvent dans ce recueil, aussi rare que recherché.

La notice de M. Delmotte (Valenciennes, 1836), sur ce célèbre musicien flamand, indique de lui cent quatre-vingt-quatorze

[1] Les dessins originaux, au nombre de deux cent soixante-dix-sept, sont offerts au prix de 5,000 fr. sur le catalogue de fonds de la maison Debure, en 1840.

ouvrages. Voir un article de M. Castil-Blaze, *Revue de Paris*, juillet 1838.

Parnasse séraphique du père Martial de Brives, Lyon, 1660.

Recueil peu commun, où l'on trouve d'assez beaux vers. *(Man. du Libr.)* M. Violet-Leduc, I, 493-499, en donne des extraits.

La classe, devenue bien rare et vivement recherchée, des anciens livres écrits en patois, nous offre plusieurs volumes intéressants. Nous tenons à mentionner, avec quelques détails, *Lou Gentilhoume gascoun* d'Ader, Tolose, 1610.

Ce poëme allégorique, destiné à célébrer les hauts faits d'Henri IV, est un des monuments les plus curieux de cet ancien dialecte gascon, que Montaigne, bon juge en pareille matière, trouvait « singulièrement beau, sec, bref, signifiant, masle et militaire plus qu'aultre. » Dans ses récits de bataille, Ader a déployé toutes les ressources de ce langage « nerveux et pertinent. » Il prodigue les onomatopées; il écrit avec une rapidité entraînante et avec feu.

Ce livre curieux est si peu connu, que nous ne nous ferons point scrupule de chercher à en donner une idée au moyen de quelques citations.

Voici comment le poëte retrace le tumulte du camp des Gascons, lorsque l'approche de l'ennemi y jette l'alarme :

Atau ben tout d'un cob, arretrounish l'allarme,
Lou fanfare escaubat, lou furious arm' arm' arme
Lou brounent toupoutoun é per touts lous estrems

Vn marmut estoufat, vn terre-trum de gens.
Ane, pren, baille, dau, achibal, boute cère
Ten, gite, sarre, pren, tourne, crideu, apére.
S'aouets à nopces bist cantaire é debisant
Dab la gorre au berret, l'esturbat Paisant,
La poume et la cerbiete au cap de l'aguillade
Trepeja d'aouant touts en teste d'vë balade
Atau are aquest jour bésets apareillat;
A la teste deu camp lou Gascoun reguaillat,
Ardurous, brabejant, qu'an d'un mascle couratge
De paraule é faiçoun, atise lou couratge
Deu souldat resoulut au coumbat d'aquet jour.
Aci ba, aci tourne, é da mante un tour
Cride, ben, cour, apres, pregue, apére, coumande,
Dequie qu'amassade ei toute sa leste bande.

Passons à la relation du combat :

Roune-roune toun-toun, bire souldats en targue
Are gare-tarare, à la cargue, à la cargue,
Doune, doune dessus, agrape-arrape-atrap.
Besèts courre lou gros coume lous Cas chip é chap
Esquissen vn sangla de coulére é d'arrauge
Pics, pousses, tracs, patacs, noui ya degun quei auge
Aci n'a plus pietat, tout à houec, tout à sang
Chic chac, suou cos, suou bras, sus la teste, suou flanc.
Tue, dau é coumbat, bat à bat, truque ataque
Acarne-care-acar, bute-lute, mailluque
Cames, brasses é caps, coum ausets en estiu
Bolen ensus, embat, en ta terre, en ta Diu
A mort, à houec, à sang, bire, saube qui pousque,
E hugi tout atau qu'a sent Andriu la mousque.
Asset cour, asset huch, asset pren lou camin
L'aute s'escoun detras l'abatut arrousin

Asset saute eu barat, l'aute grape la tute,
Asset vbert de pics, coum de traucs une hlaüte
Cride moun Diu helas au darré badaillo
Asset guigne vn tut d'arbe, eu bousquet, eu maillo,
Aquet pregue mon Diu, l'aute cride la bite,
Asset premet é iure uë rançoun nou petite.

En fait de patois des autres provinces, nous trouvons les fameux *Noëls bourguignons* de La Monnoie (Dijon, 1701), édition rare, et la première où les deux parties sont réunies. Elle s'est payée jusqu'à 50 fr., vente Nodier.

Voir les *Recherches* de M. Peignot, *Dijon*, 1831 (M. Raynouard leur a consacré un article dans le *Journal des Savants*, avril 1832), complétées en 1832 par de *Nouvelles Recherches*. Consultez aussi un article de M. Sainte-Beuve, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, et reproduit à la suite du *Tableau de la poésie française*, 1843, p. 463-476.

La *poésie étrangère*, au milieu de bien des lacunes inévitables, présente des ouvrages intéressants au point de vue bibliographique. A côté de quelques recueils curieux de vers italiens du seizième siècle, nous voyons :

Dante, *La Divina comedia,* Venise, 1536. In-4°.

Volume rare, avec des figures sur bois, mais qui « lascia molto a desiderare por quello ch'è esecuzione tipografica. » (Colomb de Batines; *Bibliografia dantesca, Prato,* 1845, I, 81.)

La traduction de Grangier, *Paris*, 1597, 3 vol., se trouve aussi dans notre Bibliothèque. Faite vers pour vers et mot pour mot, elle est souvent peu intelligible. Lorsque le sens résiste aux efforts du traducteur, il fourre tout simplement le passage italien

dans ses vers, et il continue. (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1840, p. 457.) Ses notes valent mieux ; elles sont souvent instructives et utiles, selon M. Artaud.

Cecho Ascolano (Fr. Stabili) *Libro dicto l'Acerba, Venetiis,* 1487, in-4°.

Cet ouvrage, peu connu aujourd'hui, et sans doute très-peu lu, n'est point dénué de beautés poétiques; mais toutes les anciennes éditions sont détestables, et le texte est altéré à chaque vers. C'est une espèce d'encyclopédie. Le dernier livre, consacré à la théologie, n'a pas été achevé; il ne contient que le premier chapitre et un fragment du second. Cecho indique, d'une manière assez claire, la circulation du sang. Son livre, rempli de faits curieux, est digne de l'attention des savants.

Consultez Nicéron, XXX, 166, et l'*Histoire des Sciences mathématiques en Italie;* par G. Libri, II, 194-200. Voir aussi au catalogue Libri, Paris, 1847, la note du n° 1014, p. 154.

Rime di Petrarca, 1546, *Figliuoli di Aldo*, édition assez belle et très-correcte.

La traduction française des *Triomphes*, Paris, J. Petit, in-f°, vers 1520, que nous avons aussi, présente un frontispice très-singulier; on y voit des scènes bizarres empruntées au récit des *Faictz merueilleux* de Virgile; légende célèbre au moyen âge, et à l'égard de laquelle il faut recourir à une dissertation latine de M. Francisque-Michel. (Paris, 1846, 8°, 79 p.)

Poesie de Baffo; *Londra,* 1789.

Volume difficile à trouver, mais qui ne contient qu'une faible partie des écrits de ce rimeur, beaucoup trop hardi. Une autre édition, bien plus complète, a été mise au jour en 4 vol. Voir, au sujet de Baffo,

quelques lignes de Ginguené, dans la *Biographie universelle*, t. III, et la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1839, t. XVIII, 697.

N'omettons pas les belles éditions in-folio, publiées à Pise vers 1806 : de Dante, de la *Gerusalemme liberata*, de l'*Aminta*, des *Rime* de Pétrarque, des *Stanze* de Politien. Cette collection, ornée de portraits admirablement gravés, offre des chefs-d'œuvre d'exécution typographique. L'Arioste, Tassoni et Boccace, forment six autres volumes que nous ne possédons pas.

Quelques mots au sujet du THÉATRE.

Nous signalerons, sans nous y arrêter, les tragédies de Louis Desmazures, de Billard, de Montchrestien, de Nancel, de Prévost; nous ne passerons pas sous silence le rare et curieux recueil des *Comédies* de Pierre de Larivey[1].

Diverses compositions dramatiques isolées méritent

[1] Vendu 163 fr., Soleinne; 205 fr., Aimé-Martin. M. Sainte-Beuve y signale « des saillies vives et franches, une verve rapide, abondante, qui tient à la fois de Plaute et de Rabelais. (*Tableau de la Poésie française*, p. 222.) Il a fait observer depuis (dans un article sur les *Poésies* de François Ier, *Journal des Savants*, mai 1847), qu'une des pièces de Larivey, la *Veuve*, est prise tout entière, sauf quelques suppressions, de la *Vedova* de Nicolo Buonaparte, imprimée à Florence en 1568. (Grâce à une éclatante renommée contemporaine, le nom très-oublié de cet auteur dramatique sortit un instant du néant; sa pièce fut réimprimée à Paris en 1803. Voir l'*Analecta biblion*, t. II, p. 12-16.) Les *Tromperies* sont une traduction littérale des *Inganni* de N. Secchi.

La *Bibliothèque du théâtre françois* (1768), I, 224-232, et les frères Parfait, *Histoire du Théâtre françois* (1734), III, 395-426, ont analysé ces compositions singulières. Des particularités bibliographiques sont consignées au *Moniteur de la Librairie*, no 15 (15 août 1842), et au *Bulletin du Bibliophile*, 1847, p. 354.

une mention toute spéciale : d'abord se présente le *Mistère de la Passion, joué à Angiers moult triunphamment en* 1486, *Paris*, 1590, in-fol.

Cet exemplaire d'un livre très-rare est malheureusement en mauvais état. Pour peu que sa condition fût meilleure, il figurerait parmi les volumes les plus précieux de notre Bibliothèque. (Un exemplaire s'est payé 735 fr., vente du prince d'Essling, en 1846, nº 112.)

Il y a de longs détails, sur ce *mystère* célèbre, dans l'important ouvrage de M. Paulin Paris, sur les *manuscrits françois* de la *Bibliothèque nationale*, t. VI, p. 280-311. La *Bibliothèque du théâtre français*, I, 60-62, en donne une analyse succincte sans aucune citation; mais il est reproduit, presque en entier, dans la publication de M. Louis Paris, sur les *Toiles peintes de Rheims*, t. I, p. 1-584.

Abraham sacrifiant, tragédie (par Théodore de Bèze), 1551.

Voir les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. C., p. 129. Cette tragédie est un véritable mystère calqué sur une œuvre bien plus ancienne, avec cette versification nette et facile, mais froide et sèche, que Th. de Bèze avait empruntée au style de Calvin [1].

La *Comédie du Pape malade;* par Thrasibule Phénice (Th. de Bèze), 1584.

Bel exemplaire, provenant de l'opulente bibliothèque du duc de La Vallière, vendue en 1784. Il fut payé 72 fr.

Voir la *Bibliothèque du théâtre français*, III, 268-273; le *Bulletin du bibliophile belge*, 1847, t. V, p. 422.

[1] M. Fauriel (*Chants populaires de la Grèce moderne*, I, 21) indique un drame grec dont le sujet est le sacrifice d'Abraham, et qu'il dit rempli de traits du pathétique le plus naïf.

Le *Marchand converti*, traduit du latin de Naogeorgus (par J. Crespin), 1594.

On connaît diverses éditions de cette comédie; elle est du nombre de celles que les presses genevoises mirent au jour dans les intérêts de la Réforme; toutes sont devenues rares.

Voir la *Bibliothèque du théâtre français*, I, 264-268.

La *Magicienne estrangère*, Rouen, 1617.

Pièce de trente-deux pages, très-rare; elle attaque la maréchale d'Ancre, après sa fin tragique, avec un acharnement cruel. L'auteur conserve assez de pudeur pour ne pas se nommer; mais on croit que c'est l'historiographe Pierre Matthieu.

Le caractère de l'infortunée Galinaï est bien tracé. Voir la *Bibliothèque du théâtre français*, III, 275; le *Catalogue* Soleinne, 1844, n° 3730.

Boniface, ou le pédant, comédie en prose, imitée du *Candelaio* de Giordano Bruno, *Paris*, 1633.

Volume rare, qui s'est vendu 45 et 54 fr. aux ventes Soleinne et Aimé-Martin. L'imitateur français a adouci quelques libertés du texte italien.

Une analyse de cette pièce se rencontre dans le *Conservateur;* septembre 1757, p. 229-237. Voir aussi le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 102, et l'important ouvrage de M. Bartholmess sur Giordano Bruno, 1847, t. II, p. 64-68.

Le théâtre étranger est assez bien représenté dans notre Bibliothèque; inscrivons en passant les *Comédies* de Perez de Montalvan, Valencia, 1652, in-4° [1].

[1] Voir, au sujet de Montalvan, Ticknor, *History of spanish literature*, II, 300, et Schenk, *Histoire* (en allemand) *de l'Art dramatique en Espagne*. Deux comédies de cet auteur se trouvent dans le t. IV du *Tesoro del teatro es-*

Nous avons la quatrième partie seulement (*Madrid*, 1672) des comédies de Caldéron.

La *Bibliothèque universelle des romans*, 55 vol., est un ouvrage utile et curieux qu'il ne faut pas juger sur son titre. On y trouve des analyses détaillées d'une foule d'anciens ouvrages devenus très-rares pour la plupart, et qui exigeraient d'ailleurs de tout lecteur beaucoup de loisir, beaucoup de patience. Indépendamment de l'édition en petit format de ce volumineux recueil, la Bibliothèque possède la belle édition in-4° entreprise aux frais du duc de Villa-Hermosa, et dont il n'a paru que trois volumes imprimés chez Didot. (Voir, au sujet de cette publication, le *Catalogue* de M. Renouard, III, 179.)

Les romans grecs, qu'une ingénieuse notice de M. Villemain a si bien fait connaître [1], se trouvent ici en éditions un peu surannées, à l'exception du Chariton, publié par d'Orville, Amsterdam, 1750, in-4°. Ce beau volume grec renferme 788 pages de notes pour 144 pages de texte. Un helléniste du premier ordre, M. Boissonade, en a fait ressortir le mérite : « Les digressions immenses de d'Orville contiennent des trésors de critique; c'est une mine d'observations et de corrections sur la plupart des auteurs grecs. L'utilité de ce livre

pañol, *Paris*, Baudry, 1838. Le *Journal étranger*, mai 1756, a donné un extrait de la *Deshonra honrasa*. Le recueil de ces comédies se compose de vingt-quatre pièces; mais d'autres, du même auteur, sont dispersées dans des collections imprimées en Espagne au dix-septième siècle.

[1] Voir aussi une curieuse notice dans le *Foreign quarterly Review*, n° 9, novembre 1829, p. 108-141.

est telle, qu'il n'y a pas de philologue qui ne l'ait ou ne doive l'avoir, qu'il a fallu le réimprimer, et qu'il faudra le réimprimer encore. » (*Biogr. univ.,* art. *Longus.*)

Nous ne sommes pas tout à fait dépourvus de ces romans de chevalerie devenus si rares, et que quelques bibliophiles couvrent d'or, mais qu'ils n'ont pas le courage de lire.

Signalons d'abord l'*Arbre des batailles,* par Honoré Bonhor, Lyon, sans date, in-4°, et renvoyons à l'égard de ce livre au mémoire de l'abbé Sallier (dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XVIII, p. 369); aux *Mélanges d'une grande bibliothèque,* t. C, à la *Bibliothèque curieuse* de David Clément, t. V, p. 80, etc. [1].

Indiquons en passant l'*Histoire des faicts d'armes du plus que victorieux Méliadus* [2], 1584; les *Prouesses du redouté Mabrian;* l'*Histoire de Huon de Bordeaux* [3]; l'*Histoire de trois fils de roys* [4]; *Milles et Amys* [5]. Une

[1] « Cet ouvrage ne justifie aucunement le succès qu'il obtint; l'auteur, qui n'avait été ni juge ni militaire, ne connaissait pas la matière qu'il traitait. » (A. Beugnot, préface des *Assises de Jérusalem.*) Il en existe une traduction provençale que cite M. Raynouard dans son *Lexique roman.*

[2] Voir la *Bibliothèque des romans,* février 1776, juillet 1778; les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. XIV, p. 14; Dunlop, *History of fiction,* t. I, etc.

[3] Voir la *Bibliothèque des romans,* avril 1778, t. II, p. 7-163. Le comte de Tressan a donné de ce roman, l'un des plus curieux de sa classe, un abrégé spirituel, imprimé plusieurs fois, et beaucoup plus agréable à lire que le texte original, dont il est bien loin de présenter une idée exacte.

[4] Il existe de nombreuses éditions de ce roman. Les *Mélanges d'une grande bibliothèque,* t. K, en offrent une analyse fort détaillée.

[5] On trouvera de savantes recherches sur cette légende dans le *Théâtre du*

histoire en 5 vol. in-fol. de cette race des Amadis qu'idolâtrait Don Quichotte, n'a peut-être pas une fois été ouverte depuis un siècle; les jours de la chevalerie sont passés.

Dans la série des *Contes et Nouvelles*, nous ne passerons pas sous silence l'*Esté* de *Poissenot* (Voir les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. V); les curieuses *Soirées* de Bouchet; les *Contes d'Eutrapel*, Rennes, 1544; très-bel exemplaire, revêtu d'une ancienne reliure en maroquin, lavé et réglé.

On entend par *réglé*, les livres ornés à chaque page de petites lignes rouges, genre d'ornement qui est tombé en désuétude depuis le dix-septième siècle et qui ne manque pas d'élégance. Les livres *réglés* sont presque toujours des exemplaires de choix d'ouvrages recommandables à quelque titre, et qui devaient cette décoration aux soins affectueux de leur propriétaire. Ils sont, avec raison, recherchés des amateurs. La Bibliothèque en possède un certain nombre d'exemplaires; mais il serait trop long de les énumérer.

L'attention des connaisseurs peut aussi se porter sur une traduction imprimée en caractères gothiques du *Caméron* de Boccace (Paris, 1541), et dont le style naïf reproduit, non sans bonheur, les récits du célèbre Florentin. On verra avec intérêt la seconde édition de Don Quichotte, Valencia, 1605. (La 1re édition, qui parut à Madrid la même année, est un livre des

moyen âge, publié par MM. Francisque-Michel et Monmerqué, 1839, p 294. Voir aussi l'*Essai* de Loiseleur; Deslongchamps, sur les *Fables indiennes*, p. 166; la *Bibliothèque des romans*, décembre 1778; Du Roure, *Analecta biblion*, I, 120; E. Du Méril, *Histoire de la poésie scandinave*, p. 328; le travail de M. A. Keller, sur le *Roman des Sept Sages*, p. CCXXXIII–CCXLV, etc.

plus précieux. L'une et l'autre sont d'autant plus intéressantes, qu'elles donnent le texte primitif de ce chef-d'œuvre, avant les corrections et changements considérables que Cervantes introduisit dans l'édition de 1608.)

N'oublions pas l'édition originale des *Lettres portugaises,* Paris, 1669. (Voir la *Biographie universelle,* au Supplément, art. *Alcofarada.*)

La classe si recherchée aujourd'hui des *Facéties,* nous présente bien des livres curieux, et, il faut l'avouer, plus recherchés qu'utiles.

Laissant de côté deux précieuses éditions de Rabelais [1], nous ne nous arrêterons que sur quatre ouvrages divers :

Formulaire des contrats passés par-devant Bredin, notaire royal, Lyon, 1594.

« Livre curieux et fort recherché. L'édition de 1594 est la plus ancienne et la plus rare. » *(Manuel du Libraire.)* Il s'est quelquefois payé 100 fr. et plus dans les ventes. (Voir les *Archives historiques du Rhône,* t. III, V et VI; la *Biogr. univ.,* XLVI, 585, etc.)

Le *Carabinage et Matoiserie soldatesque,* Paris, 1616.

L'auteur s'est caché sous le nom de Drachir d'Amorny, anagramme de Richard Dromany [2]; il est si

[1] *Leyde,* 1663, 2 vol. in-12; édition elzevirienne très-bien imprimée, mais très-peu correcte. « Chef-d'œuvre typographique un peu déparé par l'insignifiance des notes qui le terminent. » (Renouard.) Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4° Livre d'une belle exécution, avec de jolies gravures de Bernard Picart, et de très-amples commentaires.

[2] Semblable artifice est très-fréquent chez les anciens auteurs. Voici quelques

peu connu d'ailleurs, qu'on peut dire de lui qu'en se nommant, il serait resté parfaitement anonyme. Son livre s'est payé 62 fr., vente Nodier, en 1844. (Voir le *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, p. 439.)

exemples pris au hasard : Guillaume Regnault, auteur dramatique, tourna son nom en : *Ung a lui m'ellut à gré*. Pierre Duval, qui publia en 1543 un volume de poésies intitulé : *Le Puy du souverain amour tenu par la déesse Pallas*, se désigna sous le masque de : *Vrai prélude*. Un livret patois, curieux et rare, les *Dialogues de trois vignerons du pays du Maine*, Rouen, 1630, publiés sous le nom de Soussnor, sont de Rousson. A une époque bien moins éloignée, l'auteur du *Dictionnaire des Athées*, Sylvain Maréchal, donna son *Livre échappé au déluge*, 1784, comme l'œuvre de S. Ar. Lamech.

Un magistrat bordelais, Florimond de Rémond (ou Rœmovnd), plaça une singulière devise, formée des lettres de son nom capricieusement interverties, sur le titre de plusieurs livres qu'il fit imprimer chez Millanges; entre autres : l'*Erreur populaire de la papesse Jeanne*, 1594, et la *Couronne du soldat*, traduite de Tertullien :

A E V O N M V R
R D M N O V E A.

Nous regrettons de ne pouvoir ici parler avec quelques détails des artifices qu'ont employés divers auteurs, pour voiler des idées qu'ils ne voulaient pas mettre à la portée de tous lecteurs. Le sieur Papillon de Lasphrise, dans ses *OEuvres poétiques*, 1604, insère un sonnet qui débute ainsi :

Sel semad ed al ruoc, euqleuq ertua erocne.

C'est inintelligible; mais si vous apprenez que chaque mot est écrit à rebours, le mystère est dévoilé; vous lisez :

Les dames de la cour, quelque autre encore.

Nous avons vu des livres imprimés sous la rubrique de *Sirap* (Paris); et un éditeur de livres facétieux, le bibliophile Caron (auquel nous avons consacré un court article dans le *Supplément au Dictionnaire de la Conversation*, t. LVI, p. 180), publia un de ses écrits, désavoués par le bon goût, comme édité à *Emeluogna*, et comme étant l'œuvre de *Sarg-Idram*.

Les *Œuvres de Bruscambille,* Lyon, 1634.

C'est à un auteur nommé Deslauriers que revient le mérite d'avoir composé ces facéties, débitées en plein vent sur les tréteaux de la foire et dans les carrefours de Paris au commencement du dix-septième siècle. Parmi beaucoup de saillies au plus gros sel, parmi force sottises, on rencontre des traits heureux. Il en est qui ont eu l'honneur de suggérer quelques vers à La Fontaine. (Voir l'*Analecta biblion,* II, 152.).

Gœomenphionis satiricon, 1628.

Volume rare, à l'égard duquel il faut consulter le *Manuel du Libraire,* II, 343, et surtout un article de M. Chasles, dans le *Journal des Débats,* 1er avril 1838. Ce judicieux critique signale ce « livre, complétement ignoré, comme renfermant les plus curieux renseignements sur le Paris d'alors. Il n'y a pas d'ouvrage contemporain qui décrive les mœurs aussi nettement, aussi complétement, avec un mouvement plus vif et plus curieux. »

Les recueils épistolaires latins, français, italiens, sont nombreux dans la Bibliothèque. Ils n'ont pas une haute valeur dans le commerce; mais ils se recommandent aux hommes qui s'occupent d'études historiques. On peut y faire une ample moisson de faits nouveaux ou peu connus. Ces collections, bien rarement compulsées, révèlent mainte anecdote littéraire. L'histoire politique y saisira les causes cachées de beaucoup d'événements dont les historiographes ne font connaître que la partie extérieure et officielle.

La LINGUISTIQUE nous offre entre autres nom-

breuses publications, à côté de l'important ouvrage de Balbi (*Atlas ethnographique du globe,* 1826 [1]), le volume dû à J. Chamberlayne : *Oratio dominica in diversas linguas versa.* Amsterdam, 1715, in-4°.

Édition meilleure et plus ample que celle de Londres, 1700. Le recueil publié en 1805 par M. Marcel, et qui présente l'*Oraison dominicale* en cent-cinquante langues, est supérieur à celui de Chamberlayne; mais, exécuté lui-même avec quelque précipitation, il laisse encore à désirer une œuvre plus parfaite. Hervas a réuni le *Pater* en trois cent-vingt langues; Adelung et Vater ont porté ce nombre à cinq cents [2].

Nous avons les dictionnaires arabes de Giggeus et de Golius (un peu arriérés l'un et l'autre; il nous faudrait le *Lexicon arabico-latinum* de G.-W. Freytag, Leipzick, 1830-37, 4 vol. in-4°).

N'oublions pas les grammairiens latins recueillis par Putschius, 1605; collection recherchée, quoique fautive, et devenue presque introuvable.

Voici encore quelques auteurs qu'on est loin de rencontrer souvent :

Trippault : *Celt.-hellénisme,* ou *Étymologie des mots français tirés du grec,* 1581.

Un exemplaire s'est payé 50 fr. chez Nodier, qui indique ce livre « comme bien fait, mais insuffisant aujourd'hui. »

[1] Voir, au sujet de ce livre, un article de M. Abel Rémusat, dans le *Journal des Savants,* mai 1827; les *Nouvelles Annales des Voyages,* t. XXX; le *Foreign quarterly review,* novembre 1827, et une notice de M. de Hammer, dans les *Wiener Iahrbucher,* t. XXXVII.

[2] Les progrès de l'ethnographie permettraient aujourd'hui de faire bien mieux que ces divers auteurs; les matériaux sont devenus abondants. Nous trouvons, par exemple, l'*Oraison dominicale* en dialecte beloutschi dans le *Journal asiatique,* août 1833.

Pelletier : *Dialogue de l'ortografe francese*, 1555.

55 Fr., vente Nodier. Pelletier, tout comme Baïf et autres écrivains du seizième siècle, voulut en vain réformer l'orthographe. Il inséra, sans succès, ses innovations dans le recueil de ses poésies, imprimées en 1555. Une notice étendue sur cet auteur remarquable, se lit dans le *Bulletin du Bibliophile*, 8e série, p. 283-208; elle est due à un bibliophile zélé, M. de Clinchamp.

Rambaut : *Déclaration des abus que l'on commet en escrivant*, 1578.

C'est un des moins communs des livres de cette classe. L'auteur fit fondre des caractères d'une forme toute nouvelle; il était maître d'école à Marseille. Radical en néographie, il débute par la suppression de l'alphabet, et lui en substitue un nouveau composé tout d'une pièce, pour cet usage.

La lexicographie présente, entre autres trésors, le *Dictionnaire basque, latin et espagnol*, de Larramendi, 1745 (2 vol. in-fol.); le *Dictionnaire chinois* de J. de Guignes, 1813, et le *Dictionnaire caraïbe* du père Raymond Breton, 1665 [1].

Quelques mots encore au sujet d'un livret curieux

[1] Volume rare et recherché, qui s'est payé de 45 à 95 fr. dans quelques ventes. « Il contient sur les usages, les mœurs et les productions du pays, une multitude de détails pleins d'intérêt, exposés dans ce style familier et naïf dont les relations des missionnaires offrent tant de charmants modèles. » Ainsi s'exprime M. Nodier. Observons, en passant, que, d'après ce dictionnaire et par une singularité dont quelques autres idiomes de l'Amérique offrent l'exemple (Voir Balbi, *Introduction à l'Atlas etnographique*, 1826, p. 41), la langue que parlent les femmes est tout à fait différente de celle en usage parmi les hommes.

et des moins communs que possède la Bibliothèque, et que, d'après notre indication, le savant auteur du *Manuel du Libraire* a jugé digne de figurer parmi les écrits qu'il signale comme précieux.

Il s'agit de l'*Interprète, ou traduction du français, espagnol et basque,* par Voltoire, Lyon, s. d. (vers 1610). Nous avons donné, en 1845, une réimpression des proverbes basques que contient ce volume; ils se joignent nécessairement aux autres proverbes basques bien plus nombreux qu'a recueillis Oihenart en 1656, et dont M. Francisque-Michel a fait paraître une édition nouvelle, en y joignant une introduction bibliographique, résultat de longues recherches, et des notes fort savantes. (1847, petit in-8° de plus de 400 pages; à Paris, chez Franck.)

Voltoire, auteur fort peu connu, a publié en 1607, à Toulouse, un volume intitulé : *Le Marchand traictant des propriétez du commerce.* Ce livre, que la Bibliothèque n'a pu encore se procurer, offre un intérêt que son titre ne fait point soupçonner. Il renferme ce que l'auteur appelle les *moutets gascouns,* c'est-à-dire six cent-seize proverbes très-curieux. Un littérateur studieux, M. G. Duplessis, les a reproduits dans sa *Bibliographie parémiologique,* 1846, p. 444; mais ce livre n'étant pas lui-même très-répandu, nous croyons pouvoir reproduire ici six de ces *moutets :*

A pay amassado, hil gouspilladou [1].
Qui poq semee, poq coelira.

[1] Aita bilsaleari feme barreiari. *Oihenart*, 15.

Lou mau ben acaouat ò sen ba a pé.
Plus hé lou qui bo, qué lou qui pot.
Un cogneis lou maesté dup lou bailet.
Qué se couche dap lous cans, se lieue dap pivats [1].

Nous serons forcés de passer rapidement sur le catalogue relatif à l'HISTOIRE ; notre travail deviendrait immense, si nous voulions signaler tout ce qu'il renferme en fait de livres rares et précieux. Nous mentionnerons à peine trois éditions de la *Géographie* de Ptolémée, 1605, 1618, et la version latine de 1535, due à Michel Servet. Nous trouvons le recueil des *Navigationi et viaggi*, formé par Ramusio; éditions de 1563-74, 65. (L'édition de 1563 est préférable aux réimpressions de 1588 et de 1613; le t. II a reparu en 1583 avec des additions, ainsi que le t. III en 1606. Voir la *Bibliotheca grenviliana*, p. 593.)

Les anciennes relations de voyages sont d'autant plus curieuses, qu'elles ont été écrites par des hommes presque tous naïfs et sincères, et qui ont eu le précieux avantage de voir des pays éloignés dans leur état primitif, avant les changements de toute nature qu'ont amenés les visites souvent funestes des peuples de l'ancien monde. Entre autres livres de ce genre, indiquons la *Navigation* du capitaine Frobisher en

[1] Divers proverbes et dictons gascons, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Auch, se trouvent dans l'édition du *Parterre gascoun* de G. Bedout, Auch, 1850, p. 74-84. Ce *Parterre* parut pour la première fois à Bordeaux, en 1652, chez Pierre du Coq; mais le texte original est devenu d'une rareté excessive. La Bibliothèque de Bordeaux a dû se contenter de la réimpression.

1577 (il en existe diverses éditions anglaises et latines. Voir la *Biblioth. grenvil.*, p. 259.); les voyages des hollandais Van Noort, Leveer et Linschotan, ainsi que l'*Itinerarium Portugallensium in Indiam*, 1508; livre rare et d'un prix élevé, que Camus a décrit dans son *Mémoire sur la collection des grands et des petits voyages*, 1802, p. 342.

C'est encore à la géographie qu'il faut placer le *Cours des principaux fleuves de l'Europe;* volume composé par Louis XV, alors âgé de dix ans environ. Il est accompagné d'un joli portrait, et il fut tiré à un très-petit nombre d'exemplaires qui ne furent point livrés au commerce.

Un tout autre intérêt s'attache au volume de Chastillon, *Topographie française*, 1655, in-fol.

Cet ouvrage précieux et très-recherché conserve seul l'image de maint château détruit sous Richelieu, de maint édifice qui ne subsiste plus depuis longtemps. Le texte, sauf la table, n'a jamais paru. Chastillon vivait sous le règne d'Henri IV. Des éditeurs, propriétaires des planches, en tirèrent, en 1641, en 1648, en 1655, de nouvelles épreuves, en y joignant d'autres vues. (Consulter un article de M. Ch. Grouet dans l'*Écho du monde savant*, octobre 1842, et la *Revue de Rouen*, novembre 1844.)

Le célèbre voyageur italien Marco-Polo, se trouve représenté par une traduction française, Paris, 1556, qui est loin d'être commune [1].

[1] Renvoyons à cet égard à un article de M. Delecluze, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1re série, t. VII; un autre se trouve dans le *Quarterly Review*, t. XXI. N'oublions pas les recherches de M. Paulin Paris, insérées dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, novembre 1850, et dans le journal l'*Institut*, nº 181, juillet 1851.

Entre autres ouvrages qui se recommandent d'eux-mêmes à l'attention des connaisseurs, nous mentionnerons :

Les *Chroniques de Saint-Denys*, Paris, 1493, 3 vol. in-fol.

Ouvrage important, quoique mêlé de beaucoup de fables. De beaux exemplaires se sont vendus de 400 à 600 fr. Il y a d'ailleurs diverses éditions. Voir la *Collection de Dissertations sur l'histoire de France*, éditée par M. Leber, t. XV, p. 409; un mémoire de M. Lacabane, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II; P. Paris, *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. I, p. 94; Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*. (Tous ces ouvrages, ainsi que la plupart de ceux auxquels nous renvoyons dans le cours de cette notice, se trouvent à la Bibliothèque.)

Dicœarchia Henrici II, 1556.

Ce livre, quoiqu'avec un titre latin, est en français. L'auteur, R. Spifame, avocat au parlement de Paris, y a consigné deux cent-neuf édits supposés. « Au milieu de ces productions bizarres, dit M. Dupin, dans ses *Notices sur les livres de droit*, il se trouve des dispositions très-sensées, qui depuis ont été converties en lois et qui ont reçu leur exécution. » Les arrêts *prophétiques* de Spifame semblaient, sous le règne d'Henri II, de singulières nouveautés. (Voir pour plus amples détails, un travail de Secousse, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXIII, p. 271; Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, n° 20200; Leber, *De la Liberté de la presse depuis François Ier*, p. 34, et *Catalogue*, n° 3916.)

Un exemplaire de la *Dicœarchia* s'est élevé à 120 fr., vente Aimé-Martin.

Recueil et Discours du voyage du roi Charles IX, par A. Jouan, Paris, 1566.

Ce livret curieux est fort rare; il renferme des détails sur l'en-

trée et le séjour du monarque à Bordeaux. « Le 3 avril, le Roy alla coucher et disner à Toars, qui est un petit chasteau à une lieue de Bordeaux, auquel lieu il séjourna six jours, pendant lesquels l'entrée se préparoit; et quand elle fut preste, le Roy partit pour aller disner à Frands, qui est une belle petite maison [1], et après disner, s'en alla embarquer sur la Garonne..... »

L'espace nous manque pour signaler ici divers écrits contre Henri III, contre Catherine de Médicis, pour et contre les Guise, ou relatifs à Henri IV, ainsi qu'au maréchal d'Ancre. Tous sont recherchés des bibliophiles, qui rencontrent bien rarement l'occasion de les placer dans leurs armoires.

L'édition originale des *Mémoires* de Sully, 1638, imprimée au château et sous les yeux de ce grand ministre, ne doit pas être passée sous silence; elle donne cet ouvrage précieux pour l'histoire sous la forme singulière qu'il eut d'abord et dont on ne connaît guère d'autres exemples (les secrétaires de Sully lui racontent tous les évènements auxquels il a pris part). Des éditions plus récentes (1745, 1788, 1814) offrent ce vaste travail d'une manière plus agréable pour le lecteur; mais on préfèrera toujours l'œuvre primitive et sans retranchements.

Des détails étendus sur le texte original et sur les réimpressions se trouvent dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1845, n° 3, p. 87.

Une quarantaine de volumes de *Mazarinades* renferment une partie seulement des innombrables pamphlets qu'enfanta la Fronde. Il s'en trouve de très-sin-

[1] Le château de Frands, commune de Bègles, aujourd'hui la propriété de M. Charles Balaresque.

guliers, de très-impertinents, en vers comme en prose. Comme modèles d'un genre qui ne doit point servir de modèle, on distinguera le *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin* [1]; l'*Imprécation contre l'engin de Mazarin, etc.* Ajoutons que tout ce qui concerne cette portion de la bibliographie a été débrouillé avec autant de patience que de clarté par M. C. Moreau, lequel, mettant de l'ordre dans un chaos jusqu'alors inexploré, vient de publier, sous les auspices de la *Société de l'Histoire de France,* un catalogue raisonné des *Mazarinades* en 3 vol. in-8°. C'est un sujet sur lequel il n'y a plus désormais à revenir.

L'archéologie est représentée d'une manière remarquable à la Bibliothèque; les publications les plus précieuses, anciennes et modernes, sont enregistrées sur nos catalogues. La numismatique offre les importants ouvrages de Pellerin, de Spanheim, d'Eckhel, de Vaillant, de MM. Cousinery, de Saulcy, etc. Un volume d'ailleurs difficile à rencontrer (R. Streinnii *Gentium et familiarum romanarum Stemmata,* Paris, 1559, fol.), a fait partie de la bibliothèque de Montaigne; la signature du philosophe est au bas du frontispice [2]. Quant aux médailles gauloises et du moyen âge, indépendamment des savants ouvrages de MM. Lelewel et

[1] Le parlement mit en effet à prix la tête du cardinal, ce qui provoqua les remontrances du clergé. (Voir la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1re série, t. V, p. 600.)

[2] Nous avons, dans notre première notice, signalé, p. 385, cinq ouvrages que possède la Bibliothèque et qui portent la signature de Montaigne. Deux autres

Duchalais, nous rencontrons le curieux travail de MM. Leber et Rigollot, sur les *Monnaies des évêques des innocents et des fous*.

N'oublions pas trois livres précieux, relatifs aux monnaies anglo-françaises. Les *Illustrations*, d'Ainslie, 1830, ont été complétées récemment par un supplément publié à Londres, et qui porte à cent-trente-trois pièces différentes le nombre des monnaies en or, en argent et en cuivre frappées à Bordeaux, à Bayonne, à La Rochelle, etc., lorsque la Guienne était sous la domination des souverains britanniques. Le catalogue des monnaies de ce genre que possède le Musée britannique se trouve aussi à la Bibliothèque. Ces trois volumes, ornés de planches très-bien exécutées, épuisent à peu près un sujet fort intéressant. Ajoutons que quelques-unes des monnaies qu'ils décrivent sont tel-

volumes ont été découverts depuis; nous les avons fait connaître à M. Payen, de Paris, qui s'occupe, avec un zèle infatigable, de tout ce qui concerne l'auteur des *Essais*. Il les a mentionnés dans ses très-curieux *Nouveaux Documents sur Montaigne*, Paris, 1850, in-8°. Ce livre était imprimé lorsque l'existence de trois nouveaux volumes, signés de Montaigne, est venue se révéler encore. (Le *Streinnius* ci-dessus; l'*Aretino, Historia universale*, 1561; *Villani*, la *Prima parte delle Historie universali*, 1859.) C'est donc en tout, y compris le volume des *Essais*, et sauf découverte ultérieure, onze volumes avec la signature de Montaigne conservés à la Bibliothèque. M. Payen a constaté l'existence, dans diverses bibliothèques, de dix-neuf autres volumes portant pareille signature. De ces trente volumes, un seul, à ce qu'il paraît (le *César*, que possède M. Parison), est accompagné d'une de ces *annotations* que le philosophe mettait sur ses livres (*I'adiouste au bout le iuyement que i'en ai retiré en gros*, liv. II, ch. X; les jugements portés sur Guichardin, Commines et Du Bellay, sont transcrits tout au long.) Ces livres n'ont certainement point tous été détruits; ils promettent de bien vives jouissances à celui qui sera assez heureux pour les découvrir. La *librairie* de l'immortel philosophe se composait de plus de mille volumes (entre autres, une centaine de volumes de lettres d'auteurs italiens). On voit qu'il reste encore à cet égard ample champ aux investigations des bibliophiles.

lement précieuses, qu'à la vente du cabinet d'Ainslie elles ont été adjugées de 200 à 300 fr. Une d'entre elles s'est même élevée jusqu'à 600 fr.

Une importante série de grands ouvrages, ornés de gravures, fournit de bien précieuses ressources pour l'étude des monuments figurés de l'antiquité. Signalons, entre autres travaux de ce genre, ceux de Gori, de Bartoli, de Raoul-Rochette, de Mazois, de Passeri.

La section de l'histoire littéraire montre, parmi bien des publications précieuses, le recueil complet des travaux des diverses Académies de Paris avant 1789, et ceux de l'Institut, ainsi que les savants mémoires de l'Académie des sciences de Berlin et de celle de Saint-Pétersbourg.

Les hommes studieux qui s'occupent de bibliographie se féliciteront de pouvoir consulter les ouvrages de Debure, de Barbier, de Peignot, de Quérard; ils feuilletteront peut-être la *Bibliotheca rabbinica* de Bartolocci, vaste recueil de passages étranges empruntés à des auteurs accessibles seulement au très-petit nombre de personnes qui savent l'hébreu.

En fait de journaux littéraires, nous mentionnerons :

Le *Journal des Savants*, qui, depuis son origine jusqu'à nos jours, forme une imposante série de 150 vol. in-4°.

Le *Journal de Trévoux*, où d'importants travaux historiques gisent enfouis.

La *Revue encyclopédique*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue française* (1828-30), que recommande la collaboration de MM. Guizot, de Broglie, etc.

La *France littéraire* et la *Revue nouvelle.*

Le *Journal asiatique* (malheureusement il n'est pas complet), la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Les catalogues de Bibliothèques publiques ou de bibliothèques particulières dispersées après la mort de leurs propriétaires forment une portion importante de la bibliographie. Nous avons, en ce genre, ce que le siècle dernier a produit de mieux : les catalogues Boze, Dubois, d'Estrées, Girardot de Préfond, Rothelin, etc. Si nous passons à des inventaires plus modernes, nous mettrons la main sur le catalogue de la bibliothèque formée par M. Leber, et cédée à la ville de Rouen; réunion curieuse d'une foule de livres peu communs (relatifs surtout à l'histoire de France); des notes multipliées en font ressortir le mérite et en signalent les particularités. Pareil travail distingue le catalogue L. (des plus riches pour la littérature italienne) et celui de Silvestre de Sacy, d'une importance sans égale pour la littérature orientale.

Les dictionnaires de Bayle et de Moréri, les éditions originales des *Vies* de Plutarque en latin (1470) et en grec (1517), sont à citer dans la section consacrée à la Biographie.

La THÉOLOGIE se trouve naturellement représentée par une foule d'ouvrages, dans une Bibliothèque où sont venus se fondre les collections d'un grand nombre de communautés religieuses.

Une multitude d'éditions hébraïques, grecques ou latines de la Bible, de livres de controverse ou de mysticité, de vieux sermonnaires, de publications liturgiques, ne saurait fournir ample récolte au biblio-

graphe dont l'attention se dirige vers les volumes rares et précieux. Signalons toutefois :

Psalterium in lingua æthiopica, Romæ, 1513, fol.

Premier livre imprimé en caractères éthiopiens.

Novum Testamentum, characteribus et lingua syra, Viennæ, 1555, in-4°.

Édition précieuse et très-rare. (Voir de longs détails au catalogue Silvestre de Sacy, t. I. n° 705 et p. 416.)

Le *Nouveau Testament,* Bordeaux, 1686, in-8°.

Édition qui fut supprimée et qui est devenue très-rare. Elle donna lieu à une vive controverse, et deux passages (*Actes*, ch. XIII; *1re Épître aux Corinthiens*, ch. III) furent signalés comme interpolés. Un évêque anglican, Kidder, en fit l'objet d'une dissertation, qu'un docteur d'Oxford, Cotton, a publiée de rechef en 1827, avec des additions. Des exemplaires de cette édition sont signalés comme précieux dans la *Bibliotheca Grenviliana*, et dans le catalogue (n° 1773) des livres du duc de Sussex, vendus en 1844.

Pseaumes de David, viratz en rhytme gascon, par Pey de Garros, Tolosa, 1565.

Ce volume, très-difficile à se procurer aujourd'hui (il s'en est payé un exemplaire 65 fr. à la vente Nodier), renferme cinquante-neuf pseaumes, traduits assez fidèlement en vers de diverses mesures. La grande rareté des livrets publiés au seizième siècle en idiome gascon, justifierait ici quelques extraits de cet ouvrage peu connu; nous y renonçons à regret.

A l'égard des travaux de divers artistes au sujet des livres saints, nous rencontrons les *Icones* du célèbre Holbein, 1543 (92 gravures sur bois très-bien dessinées; le mérite de chacune d'elles est discuté dans l'écrit de Fr. von Rumohr : *Hans Holbein der jungere,* Leipzig, 1836, p. 60 et suiv.), et la *Physique sacrée* de Scheuchzer, 1732, 8 vol. in-fol.; livre orné de sept

cent-vingt planches exécutées avec luxe et indispensables aux naturalistes. (Voir ce qu'en dit la *Biographie universelle*, XLI, 118.)

Nous aurions tort d'omettre une édition, entièrement en hébreu, du *Talmud*, Venise, 10 vol. in-fol. [1]; la *Mis hna*, Amsterdam, 1698, 6 vol. in-fol. (code liturgique et civil des Israélites), et le rare recueil mis au jour par de Knorr à Rosenberg, sous le titre de *Kaballa denudata*. (Une note détaillée sur cet ouvrage se lit au catalogue Silvestre de Sacy, nº 306.)

Un très-gros volume du catalogue imprimé de la Bibliothèque est consacré aux SCIENCES ET ARTS. Nous devons forcément nous en tenir à signaler un bien petit nombre des ouvrages importants et devenus rares qui se rencontrent parmi tant de volumes.

Un coup d'œil jeté sur la section relative à la musique nous fait apercevoir les *musiciens grecs*, recueillis par Meibomius, Amsterdam, 1752, 2 vol. in-4º [2]; le sa-

[1] Cet immense recueil de traditions rabbiniques est loin d'être sans intérêt pour l'histoire de la marche de l'esprit humain; mais il n'a jamais été mis en entier à la portée des personnes qui ignorent la langue hébraïque. En 1842, il a paru à Berlin le premier volume d'une traduction allemande avec commentaires; mais cette publication trop vaste, qui devait former 28 in-fol., n'a pas été continuée. Quelques notices se trouvent dans la *Revue de Paris*, t. XL, dans la *Revue encyclopédique*, avril et mai 1823; dans le *Bulletin du bibliophile*, 1844, p. 944-952.

[2] Il est peu d'études qui soient aussi hérissées de difficultés que celle des théories musicales des anciens Grecs; indiquons, à ceux qui veulent aborder ces problèmes, un travail très-étendu de M. Vincent, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XVI, ainsi qu'un article *on the enharmonic of the ancients* dans le *Westminster Review*, avril 1832, p. 429-178. Les recherches de Rousier, Paris, 1774; de Gironi, Milan, 1822; de Carcano, Rome, 1843, doivent aussi être signalées.

vant recueil de Gerbert, sur la musique d'église au moyen âge, 1774, 2 vol. in-4°, ainsi que plusieurs écrivains du seizième siècle, tels que Glareanus, Gaffuri et Zarlino, dont les écrits sont l'objet d'une recherche passionnée.

N'omettons point le *Solitaire second, ou Prose de la musique,* par Pontus de Tyard, Lyon, 1555. Cet ouvrage très-rare est peu connu; un exemplaire s'est adjugé à 175 fr., vente Cailhava, en 1845, n° 174. Le *Manuel du Libraire* se borne à signaler vaguement une édition de 1552. Le titre assez bizarre de ce livre indique une production antérieure, qui vit le jour à Lyon en 1542 : *Solitaire premier, ou Prose de muse.* Une édition de Paris, 1575, non citée au *Manuel,* s'est vendue 70 fr., vente Buvignier, en 1849, n° 517. A l'égard de l'auteur, renvoyons à Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne,* t. II, p. 333; Nicéron, t. XXI, p. 292; Goujet, t. XIV, p. 34; Violet-Leduc, p. 333; il existe une notice spéciale de Marin, Neufchâtel, 1784, in-8°.

Entre autres ouvrages concernant les arts gymnastiques, nous découvrons :

Les *Dialogues* d'Archange Tuccaro, 1599, sur l'*Exercice de sauter et voltiger en l'air,* volume curieux et peu commun, accompagné de figures en bois, et dédié à Charles IX. Le napolitain Tuccaro avait eu l'honneur de servir, pour les exercices corporels, de maître à ce monarque.

Le *Ballarino* de F. Caroso, 1581, contient les préceptes de l'art de la danse, avec un grand nombre de figures bien exécutées et intéressantes pour l'étude

des costumes. La musique notée accompagne chaque air de danse à la mode au seizième siècle, en France, en Italie et en Espagne, et chaque danse est dédiée, à l'aide d'un sonnet, à une des dames les plus illustres de cette époque. Un bel exemplaire s'est payé 113 fr., vente Libri, n° 2959.

La classe des sciences mathématiques est fort étendue; tout bibliographe y distinguera bien vite :

Les *Raisons des forces mouvantes*, par Salomon de Caus, Francfort, 1615, in-fol.

Ouvrage très-rare et fort important pour l'invention de la machine à vapeur. (Voir le *Journal des Savants*, sept. 1844.

Opera mathematica Petri de Fermat, 1679, in-fol.

Fermat, conseiller au parlement de Toulouse, est l'un des plus illustres géomètres, un des penseurs les plus profonds que la France ait enfantés; sa gloire n'a guère cependant dépassé le seuil des Académies; ses études abstraites ne pouvaient rendre populaire un nom devenu immortel. La *Biographie universelle* lui a consacré un article très-remarquable. M. Renouvier en a donné un autre dans l'*Encyclopédie nouvelle*. Des détails fort développés et pleins d'intérêt se rencontrent dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1845, et dans le *Journal des Savants*, septembre 1839, mai 1841, novembre 1845.

Mention est due aux ouvrages de Denys Papin (*Manière d'amollir les os*, 1688; *Manière pour lever l'eau par la force du feu*, 1707); on y trouve, pour la première fois, l'emploi de la vapeur indiqué avec précision. Un de ces livrets s'est payé jusqu'à 50 fr., vente Aimé-Martin. (Voir la *Biograp. univ.*, XXXII, 458.)

L'Astronomie peut revendiquer sur nos catalogues les compositions historiques de Bailly, de Delambre [1], de Lalande; diverses éditions de la Σίνταξι de Ptolémée et sa traduction française par l'abbé Halma [2]; les œuvres de Galilée, 1618, 3 vol. in-4°; les divers écrits de Copernic, de Tycho-Brahé et de Képler, et d'importantes publications récentes.

A côté de l'Optique nous rencontrons les *Leçons de perspective* d'Androuet du Cerceau, Paris, 1576, in-fol. [3]; et la *Perspective* de Salomon de Caus, Londres, 1612, in-fol.

La Philosophie, la Métaphysique, la Logiqne, sont représentées par une foule d'ouvrages, écrits en grande partie en latin, et provenant des anciennes congréga-

[1] Delambre extrait des anciens traités sur l'astronomie et la géographie, les documents qu'ils contiennent, et il en donne de savantes et judicieuses analyses. Il présente ainsi une importante réunion de matériaux; mais il ne fait point une histoire complète de l'astronomie. Il s'en faut que toutes les sources de cette histoire soient encore explorées ou même indiquées; il en est beaucoup qui se trouvent éparses dans une foule d'ouvrages dont l'objet spécial n'est pas l'astronomie. M. Libri a jugé sévèrement les travaux de Delambre, que M. Martin, dans son édition du *Timée* de Platon (t II, p. 424), nous semble avoir appréciés avec plus de justice, et que M. Biot, dans le *Journal des Savants*, septembre 1818 et avril 1819, a regardés comme dignes d'éloge.

[2] Halma était bon mathématicien; mais il n'était pas assez fort sur le grec pour aborder les difficultés que présente l'auteur qu'il avait choisi. Le texte qu'il donne offre bien des fautes. Consulter un judicieux travail de M. Letronne, inséré dans le *Journal des Savants*, et reproduit dans le *Bulletin des Sciences historiques* de M. de Férussac, t. XVII et XVIII.

[3] Les ouvrages de ce célèbre architecte sont très-recherchés et ils ne se trouvent pas facilement. Ils ont été décrits avec détail par un amateur, qui n'avait épargné ni dépenses, ni soins pour en former une collection presque complète. (Voir le *Catalogue de la bibliothèque de M. Vivenel*, Paris, 1840, in-8°. Beau volume exécuté avec luxe, et qui, tiré à petit nombre, n'est pas entré dans le commerce.)

tions religieuses. Nous ne nous y arrêterons pas, quoiqu'il nous fût facile d'y remarquer d'intéressantes raretés.

Nous laisserons de côté ce qui concerne les sciences occultes; il n'y a là que matériaux pour tracer l'histoire des aberrations de l'esprit humain, histoire très-vaste et bien loin de toucher à son terme. Par égard pour leur singularité, nous mentionnerons cependant les *Discours* de Le Loyer, *sur les Spectres et Apparitions*, et l'ouvrage d'un conseiller au parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre : *L'Incrédulité et mescréance du sortilége pleinement convaincue*, 1622, 4° [1].

Si nous passons à la Morale, nous signalerons, indépendamment des huit éditions différentes des *Œuvres morales* de Plutarque, traduites par Amyot, une traduction faite par un Bordelais, Arnauld Ferron, d'un traité de Plutarque (*Eroticus, Lugduni*, 1557, in-8°); volume que recommande un frontispice orné de figures en bois, gravées avec finesse et tout à fait dans le genre de ces dessins burlesques et énigmatiques qui composent le recueil des *Songes de Pantagruel*.

Il n'est sans doute pas de bibliothèque qui ne contienne les *Caractères* de La Bruyère; mais il en est

[1] Nous avons parlé ailleurs de ce livre affreusement ridicule. L'auteur s'y vante, dans toute l'ingénuité de son âme, on peut dire dans toute la pureté de sa conscience, d'avoir fait mettre à mort un nombre considérable de sorciers et de sorcières. Il avait déjà publié un autre ouvrage, dicté par le même zèle, contre le diable et contre ses suppôts : *Tableau de l'Inconstance des mauvais anges*, 1613. Le tout remplit près de 1500 pages, et mérite de tenir place dans une bibliothèque bordelaise, puisque d'étranges arrêts rendus par notre parlement y sont consignés.

peu qui réunissent trois des diverses éditions données du vivant de l'auteur. Elles sont remarquables par le travail continuel auquel le Théophraste français soumettait son livre. La première édition est complétement transformée dans la dernière; il est difficile d'y reconnaître le même ouvrage; à peine trouve-t-on quelques paragraphes de cette édition à la place qu'ils occupaient primitivement : tous ont reçu des corrections et des augmentations tellement considérables, que l'ouvrage primitif est méconnaissable. M. Walckenaer, dans son excellente édition des *Caractères* (Paris, 1845), a traité cette question (p. 25-39 et 627-644) avec une exactitude que nous voudrions voir appliquer à chacun de nos auteurs classiques; ce serait pour la bibliographie et pour l'histoire littéraire une circonstance heureuse.

Diverses éditions grecques et latines des *Réflexions morales* de Marc-Aurèle, et leur traduction par Dacier et par Joly, ne sont pas à dédaigner.

Ce n'est guère que par la version de Joly que l'on connaît l'œuvre de Marc-Aurèle; mais ce traducteur a eu l'idée de distribuer les pensées du vertueux empereur dans un ordre qui lui a paru édifiant : d'abord celles qui se rapportent à telle vertu, puis celles qui se rapportent à telle autre. Le fait est que Marc-Aurèle a laissé un journal où, sans aucun ordre systématique, il déposait ses pensées. Une nouvelle traduction sérieuse devrait leur restituer leur caractère véritable.

L'Histoire naturelle est une des parties les plus intéressantes de la Bibliothèque. Nous avons déjà mentionné quelques belles publications modernes; nous renvoyons au catalogue pour beaucoup d'autres que nous ne pouvons signaler ici. Fidèle à notre plan,

nous ne ferons qu'indiquer quelques raretés, telles que :

Historia naturalis Poloniæ, par G. Rzaczynski, 1721, avec l'*Auctuarium*, qui, publié plus de vingt ans après le premier volume, se trouve très-difficilement et forme un tome de 504 pages.

Prodigiorum chronicon, par C. Lycosthène, 1557, in-fol.; vaste recueil de faits qui sont loin de mériter tous une confiance entière, mais qu'il ne faut pas rejeter en masse, et qui méritent souvent l'attention d'un naturaliste judicieux.

La collection bien complète des volumineux écrits d'Aldovrande, sur les animaux de tout genre; compilations sans critique, mais où se déploie une lecture immense et qui peut tenir lieu d'une bibliothèque des plus considérables.

Les Sciences médicales nous offrent de nombreuses éditions d'Hippocrate et de Galien (celle des *Aphorismes*, Lyon, 1543, revue par Rabelais, mérite d'être distinguée).

Les *Medici antiqui omnes*, Venise, 1547, in-fol., publiés par les Alde, forment un beau volume fort recherché. D'anciens docteurs, tels qu'Oribase, Aetius, Actuarius, Avicenne, etc., sont bien en arrière du niveau des connaissances actuelles; mais leurs écrits ont de la valeur aux yeux du bibliographe.

Les *Disputationes medicæ* de P. Garcia Carrero, 1528, in-fol., sont dignes de mention comme étant un des plus anciens volumes imprimés à Bordeaux. A cet égard, nous ferons remarquer que l'histoire des débuts de la typographie bordelaise est encore enveloppée de ténèbres. Le savant auteur du *Manuel du*

Libraire avait indiqué comme le premier livre publié dans notre ville, un petit poëme d'Eustorg de Beaulieu : *Les Gestes des solliciteurs*, in-4°, 10 feuillets, 1529, *imprimé par Iehan Guyart, demeurant devant l'esglyse Saincte-Coulombe;* mais huit années avant, en 1520, Gaspard Philippe, auquel Guyart succéda, avait mis sous presse une prolixe *Summa questionum medicinalium,* composée par Gabriel de Taregua [1]. Il n'est pas à croire que l'imprimerie ait débuté à Bordeaux par un volume in-fol. de 239 feuillets; d'autres productions moins étendues ont existé sans doute; des recherches persévérantes en amèneront peut-être la découverte.

Parmi les plus anciens livres publiés à Bordeaux et exécutés chez Guyart [2], nous citerons les *Constitutiones* de l'archevêque Jean de Foix, 1524 (n° 30327 du catalogue), et les *Coutumes générales de la ville de Bourdeaulx*, 1528, 22 feuillets, imprimées sur peau-vélin (n° 29680). M. Van-Praët, qui a dressé en neuf volumes la liste de tous les livres sur vélin qu'il a pu découvrir, ne connaissait point celui-ci. Il est à remarquer qu'il existe un volume imprimé à La Réole trois ans avant la date de la plus ancienne production typographique de Bordeaux : c'est un petit vocabulaire grammatical en latin, composé et imprimé par Jean Maurus Constantin, 1517, in-4° (n° 13128). Notons en passant

[1] Voir, au sujet de ce médecin et de ses ouvrages, une notice de M. Jules Delpit, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1848.

[2] Le *Manuel du Libraire*, t. II, p. 467, a reproduit la marque de Guyart : un chêne auquel est attaché un écusson où se trouve le monogramme de cet imprimeur; à droite et à gauche deux gros poissons couronnés. Cette marque se trouve sur un opuscule en vers de Gringore, in-8°, 8 feuillets; et un autre opuscule du même poëte, que possède la Bibliothèque nationale (exemplaire du cat. Rothelin, n° 2225), porte au bas du verso du quatrième feuilet les armes de Bordeaux. On peut donc revendiquer pour notre ville ces deux livrets rarissimes et sans date d'impression.

que, dès 1530, il sortait des presses de Claude Garnier, à Bazas, un autre in-4° de Jean Dibarola, intitulé : *Opus quod Baptista Salvatoris nuncupatur.*

Parmi les singularités médicales, nous trouvons les savants et bizarres ouvrages de Schurig *(Ginæcologia, Parthenologia, Syllepsilogia, etc.)*; le traité de Meilbomius, *De flagrorum usu*, que des traductions modernes ont fait trop connaître; le livre de Laurent Joubert, sur l'*Essance et mervelheus effais du ris* [1]; le *Royal syrop de pommes*, par G. Droyn, 1613, livre fort rare, où la science médicale sert de thème à des observations critiques souvent très-fines et toujours curieuses, sur les usages et les ridicules de l'époque. (Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1846, p. 956, et Violet-Leduc, t. II, p. 168.) Diverses éditions des Préceptes de l'École de Salerne pourraient nous arrêter un instant. On compte près de deux cents éditions de cet ouvrage célèbre, qui résume l'esprit des maîtres de la science au moyen âge. Si on le juge en vue du progrès accompli depuis cinq ou six siècles, on n'y verra qu'un fatras de diététique, un lambeau de galénisme cousu aux recettes de la polypharmacie arabe; mais, sous cette couche, plus d'un axiome de salubre hygiène se révèle comme une réminiscence hippocra-

[1] Un exemplaire de ce livre curieux, que son orthographe étrange fait remarquer, s'est payé 50 fr., vente Nodier, en 1844. Nous en avons donné un extrait dans le *Journal de l'Amateur des livres*, t. II, p. 65. D'autres auteurs ont traité le même sujet : désignons entre autres A.-L. Politien, *Dialogus de risu*, 1606; Poinsinet de Sivry, *Traité des causes physiques et morales du rire*, 1768; Roy, *Traité médico-phylosophique sur le rire*, 1814; H. Hutcheson, *Reflexions upon Laughter*, 1750; le *Discours académique du ris, prononcé en l'Académie de Philarète* (vers 1630), etc.

tique. La meilleure édition est celle qu'a donnée A. Croke, Oxford, 1830, avec une introduction, des notes et une vieille version anglaise. Le *Bulletin* de Férussac (*Sc. hist.*, XVII, 125-128) en a rendu compte.

Nous craignons d'aborder la partie des *Beaux-Arts;* elle nous entraînerait trop loin. Vitruve, Philibert de L'Orme, Serlio, Scamozzi, Palladio, Blondel, et bien d'autres architectes célèbres, sont dignement représentés dans la Bibliothèque.

Les amateurs qui veulent étudier la vie des peintres, n'ont qu'à ouvrir D'Argenville et Descamps.

Divers Musées, Galeries et recueils de gravures, livres très-dispendieux, que possèdent bien rarement les collections particulières, jettent de l'éclat sur notre catalogue.

Arrivons au dernier volume de l'inventaire imprimé, à celui qui concerne la JURISPRUDENCE. Nous serons ici très-laconique; à peine mentionnerons-nous l'*Esprit-des-Lois,* édition originale, 1748, 2 vol, 4° (elle mérite d'être comparée avec celle de 1749); la collection des *Lois maritimes,* due à M. Pardessus; l'*Histoire du Droit romain* de M. de Savigny; l'*Histoire du Droit bizantin,* par M. Montreuil.

Une multitude d'écrits relatifs au droit romain et à la jurisprudence moderne n'offrent rien qui sorte de la classe des livres ordinaires; mais le bibliophile verra avec plaisir les *Fors et costumas de Bearn,* et les *Assises du royaume de Jérusalem.*

Les *Playdoyez de plusieurs fameux advocats du parlement de Bordeaux*, recueillis par Gilbert Vernoy, 1616, 4°, méritent de l'attention à cause de la singu

larité de quelques-unes des affaires qui ont été débattues, il y a deux siècles et demi, par les prédécesseurs des Ferrère, des Ravez, des Lainé.

Si nous voulions, à propos de ce recueil, donner une idée des étranges questions que traitaient d'anciens jurisconsultes, nous étonnerions peut-être nos lecteurs : J. Nicolai, à Francfort, écrivait sur l'usage, l'abus et les droits des éperons *(De Calcarium usu et abusu, necnon juribus illorum)*; Lynck s'occupait des droits civils des monstres; Dreyer envisageait ce qui concerne le supplice d'être enterré tout vif; Forcatel publiait son *Cupido jurisperitus;* Schulz examinait si, dans des circonstances bien critiques, l'anthropophagie est excusable; Speller publiait l'apologie de Ponce Pilate, et Thomasius fabriquait un gros volume *de jure cideæ somnum et somnia;* H. Verduyn recherchait si la résurrection d'un mort annule le testament qu'il a fait avant de décéder, et il pensait que les héritiers devaient restituer au moins la moitié de la succession; la polygamie trouvait des défenseurs dont le zèle provoquait de chaleureuses controverses [1]; Struve prenait

[1] Le plus zélé de ces polygames en théorie fut le Suédois J. Lyser, qui publia, en 1676, un livre remarquable en ce qu'il a neuf titres différents; au verso de chacun d'eux se trouve une dédicace adressée à l'un des rois de l'Europe. Cet écrit reparut très augmenté en 1682, sous le titre de *Polygamia triumphatrix.* L'Anglais Madan soutint la même doctrine. Un moine italien, qui, au seizième siècle, embrassa les principes de la Réforme, Bernardin Ochin, appuya la polygamie dans des écrits que Théodore de Bèze réfuta en détail dans son *Tractatio in qua Ochini apostulæ argumenta refutantur,* Genève, 1581. (Voir l'article Ochin, dans le *Dictionnaire* de Bayle et les *Questions illustres*, ou *Bibliothèque de livres singuliers en droit*, par J.-M. Dufour, Paris, 1813, p. 81. Il existe un livre très-peu connu de D. Gorzia, *De Polygamia et polyviria*, Palerme, 1638.

pour but de ses discussions le dommage causé par les rats; Hermg discutait toutes les questions légales que soulève l'homicide de Caïn; Friese envisageait sous tous les points de vue les crimes que peuvent commettre des gens endormis. *A qui reviennent les trésors trouvés par l'intervention du di ıble?* tel était le problème que se posait Fortsch. Nous pourrions énumérer, entre autres traités de ce genre, le *De barba Prognosticon juridicum* de Pagenstecher; la dissertation de Claver, *De jure canum*; celle de Telmann, *De jure circa nuditatem;* celle de Harprecht, *De eo quod justum est circa nivem;* celle d'Hoffmann, *De die ac nocte nuptiali*; mais cette digression a déjà pris trop de place, et nous avons des motifs pour passer sous silence nombre de dissertations consacrées à des sujets extrêmement scabreux.

Nous terminons ici cette notice, qui paraîtra sans doute fort longue; elle ne mentionne toutefois qu'une très-faible portion des livres rares et curieux que possède la Bibliothèque de Bordeaux; il en est bien d'autres dignes d'une mention honorable; mais lors même que nous aurions eu plus d'espace, nous n'en aurions point parlé, afin de laisser aux amateurs le soin de les découvrir eux-mêmes dans les catalogues imprimés; car les catalogues aussi ont des lecteurs, et les indifférents ne se doutent pas de l'avidité avec laquelle un bibliophile parcourt une liste de livres.

NOTICE LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

SUR

S. SIDOINE APOLLINAIRE;

Par M. l'Abbé CIROT DE LA VILLE.

—

Je me propose, dans cette Notice, de considérer Sidoine Apollinaire comme auteur et historien soit de la France en général, soit de l'Aquitaine en particulier. Néanmoins, je ne puis passer sous silence son premier titre. L'Église l'a mis au nombre de ses saints, de ces bienfaiteurs de l'humanité, de ces amis de Dieu et des hommes qui ont fait du bien à tous, partout, et qui ont laissé une mémoire à jamais vénérée. Étudiant à Lyon, où il était né d'une famille illustre, prince du sénat et patrice de Rome, évêque de Clermont, il brilla plus encore par ses vertus que par ses dignités. Sa constance dans la disgrâce lui gagna l'estime de l'empereur Majorien, d'abord son persécuteur, et plus

tard d'Alaric, qui le tira de prison pour le rétablir sur son siége. Sa sagesse en fit l'oracle de son siècle, le conseiller de ses contemporains les plus célèbres, qui l'arrachaient, par leur correspondance aussi vaste que l'univers connu, comme il s'en plaint lui-même, à Dieu et à la retaite :

Nec multùm Domino vacat vel ipsi
Dùm responsa petit subactus orbis.

(Lib. VIII, Epist. IX.)

Sa charité l'appauvrit et lui donna pour famille, pendant de cruels fléaux, les pauvres de l'Auvergne et de la Bourgogne. Son nom est toujours à Clermont le symbole du dévouement, le signe de la protection céleste.

Comme auteur, Sidoine Apollinaire n'est pas non plus sans mérite. On s'étonne que dans neuf livres de lettres et un recueil de petits poëmes dont les panégyriques des empereurs Avit, Majorien et Anthémius sont les plus étendus, il ait pu condenser tant d'érudition, des faits si nombreux et des notions si variées sur les diverses branches de la science. A voir la facilité avec laquelle il multiplie les allusions à des passages d'Homère, de Virgile, de Cicéron, de Démosthène, d'Hérodote, de Térence, de saint Jean Chrysostôme, des livres saints, on juge sa connaissance approfondie de la littérature sacrée et profane. Ses vers révèlent de l'esprit et une grande sensibilité de cœur. La pensée en est ingénieuse et délicate, le style vif, serré et agréable. Il excelle surtout dans les des-

criptions que son imagination brillante se plaît à enrichir. En voici un exemple, tiré de son poëme sur Narbonne. Après avoir décrit cette ville et exprimé sa reconnaissance pour les soins dont son exil y avait été entouré, il parle ainsi de la maison de Consentius, homme de lettres, qui lui avait donné l'hospitalité : « O délicieuse maison! doux pénates! où, chose difficile et si souvent opposée, habitaient ensemble la liberté et le respect. Repas, fables, lectures amusantes, moments de gaieté ou d'étude, bons mots, heures de se réunir, compagnie, tout était en commun : c'était pour nous comme une maison de Dieu digne de notre culte..... »

O dulcis Domus! o pii penates!
Quos res difficilis, sibique discors,
Libertas simul excolit pudorque.
O convivia! fabellæ, libelli
Risus, serietas, dicacitates,
Occursus, comitatus unus idem!
Seu delubra Dei colenda nobis.....

(Carm., XXIII.)

Je pourrais citer encore, entre autres, la description si pleine de grâces et de charmes, tirée d'une lettre à Ecdicius, son parent, comte et patrice des Gaules, qu'il voulait rappeler en Auvergne, sa patrie. Avant de passer à d'autres motifs, il invoque, sous forme de prétérition, les touchants souvenirs de son jeune âge : « Je ne parle pas de ces motifs d'attachement pour la patrie communs à tous les hommes et qui ont cependant tant de puissance sur nos affections.

Je ne vous parle pas de ces prairies que vos premiers pas ont foulé, de ces fleuves que vous traversiez à la nage, de ces bois que vous parcouriez dans vos chasses. Je ne veux pas vous rappeler ces premiers jeux auxquels vous vous y êtes livré : la balle, le cornet, la chasse à l'épervier ou au chien, les courses à cheval, l'arc. » (Liv. III, Ép. III.)

Les incontestables beautés répandues dans les écrits de Sidoine lui ont valu de nombreux et éclatants éloges. Gennade reconnaît en lui un talent éminent soit dans la poésie, soit dans la prose. Claude Mamert l'appelle un des premiers orateurs de son temps pour l'éloquence et l'érudition. Il fut comparé aux poëtes les plus goûtés.

On ne peut nier, néanmoins, que le mauvais goût ait pénétré dans ses écrits. A côté de pensées nobles et élevées, avec un raisonnement solide, on trouve souvent des antithèses trop fréquentes, des métaphores trop hardies, et même des jeux de mots. Mais faut-il l'en accuser? « Dans notre siècle, dit-il, le monde, vieilli et épuisé de forces, offre peu d'hommes célèbres dans les lettres et les arts, et encore ce peu d'hommes offrent-ils peu d'œuvres admirables et dignes de souvenir. » (Liv. VIII, Ép. VI.)

Sidoine subit aussi l'influence de son siècle dans l'emploi d'expressions qui attestent la dégénérescence de la langue latine; mais il fut le premier à en gémir et à chercher des remèdes à ce mal. « Nous pleurons, disait-il, la langue latine détruite et perdue, à moins que quelques hommes habiles ne la purifient de la

rouille de tant d'expressions barbares. » (Liv. II, Ép. X.) Il ne négligea rien lui-même pour ramener les lettres à un état meilleur. Bienveillant et généreux envers les jeunes gens qui se livraient à l'étude, il porta jusqu'à une noble passion son amour pour les bons ouvrages. En voici une preuve rare et pleine d'un piquant intérêt :

Riocat, évêque breton, pendant les ravages que faisaient dans toutes les contrées les hordes barbares, était venu à Clermont demander à Sidoine une douce hospitalité. Il la reconnaissait en communiquant à son hôte la collection d'ouvrages précieux qu'il avait formée. Après deux mois de séjour, Riocat déjà parti, Sidoine apprend que l'évêque breton possède encore un ouvrage de Fauste de Riez qui a échappé à sa connaissance. « Aussitôt, raconte-t-il lui-même, je me mets à sa poursuite, comme le tigre à qui on enlève ses petits. J'atteins mon hôte; j'arrête les chevaux, j'attache les brides, je me jette à ses pieds, je défais les paquets, je trouve le volume désiré; je le lis, j'en fais des extraits, prenant le meilleur dans un ouvrage où tout était bon. Il me fut même possible, dans cette marche par monts et par vaux, d'en dicter un abrégé au plus rapide des scribes, qui exprimaient par des signes ce qu'ils n'avaient pas le temps de reproduire par des lettres. » Après cela, les deux amis se séparèrent en s'embrassant et en versant des larmes de regret et de joie. (Liv. IX, Ep. IX.)

Ce seul trait ne suffit-t-il pas pour justifier le titre que Claude Mamert a décerné à Sidoine, en l'appe-

lant le *réparateur des lettres : Veteris eloquentiæ reparatorem?* (Sismondi; *Præf. in op. S. Sidonii.*)

Au milieu de ces citations et d'autres qui se présentent en foule à l'attention du lecteur de bon goût, j'oublierais facilement que mon but principal n'est pas de chercher dans les œuvres de Sidoine Appollinaire ce qui appartient à la littérature, mais ce qui appartient à l'histoire.

Pour s'expliquer les richesses qu'elles renferment sous ce rapport, il faut remarquer que Sidoine a vécu dans l'intimité des grands hommes de son temps, princes, évêques, magistrats. Aussi est-il difficile de trouver des détails plus exacts et plus minutieux sur les hommes et sur les faits que ceux dont surabondent ses lettres. Qui a jamais mieux tracé au physique et au moral le portrait de Théodoric, premier roi des Ostrogoths? Qui a mieux dit comment Dieu, arbitre et souveraine raison de toutes choses, avait uni en ce prince, à une nature complète, une prospérité constante et des qualités si supérieures, qu'elles ont échappé à l'envie; à un visage où tout est noble, gracieux, régulier, soigné, depuis le front et les cheveux jusqu'au menton et à la barbe; à un port plein de majesté, un esprit et un cœur riches de dons; une administration intelligente et active; une vie pleine où toutes les heures sont comptées; une gravité qui ne se perd jamais et laisse néanmoins place, pendant les jeux, à la liberté et à l'aisance? (L. III, Ép. III.) Avec ces traits et ces couleurs, un peintre habile ne ferait-il pas le tableau parlant de Théodoric?

Ailleurs, Sidoine fait la description de l'entrée de Sigismond, allant épouser la fille du roi des Visigoths, dans une de nos villes des Gaules, probablement de Lyon. Son cortége, son armure, ses vêtements et sa personne, tout est représenté avec la précision du récit d'un témoin oculaire. (L. IV, Ép. XX.) Ici il retrace les ravages exercés par Riothame, roi des Bretons, et le presse avec énergie de rendre justice à un homme de la campagne, à qui ses soldats avaient enlevé ses esclaves. (L. III, Ép. IX.) Là il raconte la délivrance de Clermont; comment Ecdicius, fils de l'empereur Avitus, accompagné seulement de vingt-deux cavaliers, passe au milieu de plusieurs milliers de Goths; comment, au bruit de son nom et à sa présence, frappés de stupeur, sans réfléchir ni à leur grand nombre, ni au petit nombre de leurs ennemis, ils se dispersent sans combat, et restent morts sur le champ de bataille quand ils tentent de revenir à la charge. (L. III, Ep. III.) Il enregistre les grandes entreprises, les œuvres dignes de louanges. Ainsi, sa muse l'inspire pour nous laisser la description de l'église que saint Patient fait bâtir à Lyon, où l'on voit des lambris dorés, des incrustations de marbres et des mosaïques, de nombreuses galeries soutenues par des colonnes de marbre des Pyrénées : *Fulmentis aquitanicis superba.* (L. II, Ép. X.) Il conserve à la postérité les souvenirs de charité du même évêque de Lyon, qui préserva des horreurs de la famine Arles, Riez, Avignon, Reims, Albi, Valence, et beaucoup d'autres villes. « Nous avons vu, s'écriait-il, les chemins trop

étroits pour vos convois de vivres, nous avons vu les nombreux magasins qu'à vous seul vous aviez établis sur les bords de la Saône et du Rhône..... Toute l'Aquitaine célèbre votre gloire. » (L. VI, Ép. XII.)

Si la France entière peut revendiquer Sidoine Apollinaire comme son historien, l'Aquitaine surtout a droit de propriété sur lui. Elle lui doit le récit de ses malheurs, et le secret de la lacune qu'offre son histoire au cinquième siècle. Evaric, avec ses Goths, l'avait envahie comme un torrent destructeur. « Cruel et impie comme Pharaon et comme Assur, ce roi, écrit Sidoine à l'évêque Basile, ce roi qui a la puissance des armes, toute l'énergie de l'âme et la force de l'âge, n'obéit qu'à la seule erreur d'attribuer le succès de ses desseins et de ses entreprises, à son zèle pour une hérésie qu'il croit vraie, tandis qu'il ne tend qu'à une prospérité terrestre. Je m'empresse donc de vous apprendre, ce qu'on ne remarque pas assez, le triste état du catholicisme dans nos contrées, afin que vous vous hâtiez d'y apporter un remède éclatant. Bordeaux, Périgeux, Rhodez, Limoges, Mende, Eause, Bazas, Comminges, Auch, et un grand nombre d'autres villes, sont privées de leurs évêques, mis à mort et laissés sans successeurs dans l'épiscopat par lequel puissent se réparer les pertes des autres ordres ecclésiastiques. Toutes ces cités offrent, sur une surface immense de pays, le spectacle des ruines de leur culte.... Il n'y a plus d'administration pastorale ni dans les diocèses, ni dans les paroises désolées. Vous verriez, dans les églises, les toitures et les charpentes enlevées, les

portes arrachées de leurs gonds, les ouvertures obstruées par les ronces et les épines. Vous verriez, ô douleur! les troupeaux paissant non-seulement dans les sanctuaires abandonnés, mais même sur les autels recouverts par l'herbe. Et ce n'est pas seulement dans les paroisses de campagne qu'on voit cette solitude, dans les villes même il n'y a presque plus d'assemblées chrétiennes.... Je passe sous silence vos collègues Crocus (de Nîmes) et Simplicius, chassés de leurs cathédrales, et frappés de la peine différente d'un même exil..... » (L. VII, Ép. VI.)

Sidoine a ses épîtres élégiaques sur les calamités publiques; mais il a aussi ses épîtres descriptives des hommes, des lieux et des mœurs. Telle est celle où il peint « la cité des Vasates, assise, non sur le gazon, mais sur un sable léger que les vents emportent : « *Non cespiti imposita sed pulveri,* » et les détails d'un voyage de cette ville à Bordeaux. On y voit les chemins couverts d'un sable fin porté par les vents des Pyrénées; le port de Langon; la barque, qui, à l'aide de la marée montante, doit aller y recueillir les voyageurs. Là on entend le cri cadencé des rameurs rangés sur leurs bancs, et des timoniers environnés de leurs pavillons; là on trouve un matelas pour lit, une table fixée sur des cailloux à double couleur, un treillis d'osier pour se mettre à l'abri du serein d'hiver; enfin, le dé qui rejaillit des cornets divoire pour tromper les heures de la traversée. A l'arrivée, on promet au voyageur un repas où figureront les huitres et les limaçons; où le poisson de l'Adour fera affront aux mûles

de la Garonne, et les écrevisses de mer de Bayonne, à la vile troupe des moules. (L. VIII, Ép. XII.)

Dans une autre lettre, à l'hospitalité si aimable que saint Gallicin offrait dans sa demeure épiscopale, Sidoine oppose le tableau des auberges dégoûtantes de Bordeaux, où l'odeur désagréable des cuisines enfumées et du saucisson farci de laurier et de serpolet, où les nuages de vapeur des marmites se mêlent aux bruits des verres. Là, les chants enroués des convives, les pleurs comiques des bouffons, qui lui font apprécier davantage le bonheur de descendre chez un ami, et d'inspirer sa muse par la chanson joyeuse d'un hôte bien aviné :

Tunc, tunc carmina digniora vobis
Vinosi hospitis excitus camœna.

(Lib. VIII, Ép. XI.)

C'est, en effet, à l'amitié de Sidoine pour la famille sénatoriale de Paulinus Pontius, qu'il venait visiter à Bordeaux et à Bourg, que nous devons un petit poëme descriptif de cette dernière petite ville. Le poëte y peint d'abord la jonction de la Garonne et de la Dordogne, le combat des eaux des deux fleuves avec les eaux de la mer qui les repousse avec mépris :

Spernit et expedit undas;

et ensuite le triomphe de notre fleuve orgueilleux, qui, gonflé par les pleines lunes, s'approprie les eaux et les rivages de l'océan :

Turgescit et ipse
Oceano, propriasque facit sibi littora ripas.

« Entre ces fleuves, continue le poëte, mais plus près de l'un d'eux, s'élève dans les airs une montagne remarquable par le château qui la domine, mais plus encore par les maîtres qui y commandent, et par le grand nombre d'esclaves qui leur sont soumis. Le chef de cette famille, Paulinus Pontius, pendant la domination des Romains, l'environnera de hautes murailles et ses tours hardies fendront les airs :

Ambiet altis
Mænibus, et celsæ transmittent aera turres.

Que sur leurs sommets soient assises, brillantes d'un même éclat, la force et la beauté. Je vois déjà ton avenir, ô Bourg! »

Sous cette forme prophétique, le poëte décrit ces murs que la nature a créés, ces rochers que les machines n'ont pas travaillé ni ne pourront ébranler; ce palais, ces thermes qui semblent surgir du fleuve :

Domus de flumine surgunt
Splendentesque sedent per propugnacula thermæ.

Que j'aimerais à entendre nos poëtes de l'Académie, interprètes de Sidoine, mettre sous nos yeux ces colonnes, ces marbres accumulés à Bourg, qu'il préfère à ceux de Paros et de Caryste; ces murs richement incrustés, ces toits dorés, et la double galerie qui voit

l'aurore, le midi et le couchant, et ne perd aucun moment de la course du soleil; ces peintures si pleines de vie dans le spectacle d'armées taillées en pièces et de chevaux mutilés :

Occisis vivit pictura quadrigis!

Comme ils rendraient avec bonheur la vaste construction des greniers et l'abondance des moissons qu'ils renferment; la commodité des thermes et l'art ingénieux qui a emprisonné dans de larges canaux les eaux du fleuve, pour les porter de côté et d'autre dans de secrets réservoirs :

Patulisque canalibus actus,
Circumfert clausum cava per divortia flumen!

Qu'il y a de charmes dans ces détails intérieurs : le logis d'hiver, le bon feu, les calorifères, le salon de broderie pour l'épouse de Léonce, la salle de festin précédée de sa galerie, le lac artificiel placé à son entrée et où on a le plaisir de voir nager les petits poissons, le lit d'hiver, enfin! Puis, au dehors, on trouve des bois, l'église et une fontaine que le poëte choisit pour sa Castalie. (Carm. XXIII.)

A ces souvenirs locaux, conservés par Sidoine, viennent se joindre ceux des hommes de lettres qui se glorifièrent de son amitié. Ainsi, il loue l'éloquence mâle et la rhétorique habile d'Alcime (L. V, Ép. X; — L. VIII, Ép. XI)); l'abondance de Delphidius (L. V, Ép. X); les talents et la belle voix de Sévérian; la poésie

épique soit grecque, soit latine, de Léon, qu'il appelle un nouveau Pindare et le roi du Parnasse (L. IX, Ép. XIII). C'est avec eux qu'il aimait à converser, à faire des vers, et à lire quelques bons ouvrages pendant que le roi du festin préparait la sauce de saumure et de vinaigre. (L. IX, Ep. XIII.)

Mais de tous ces auteurs bordelais, aucun ne lui était aussi cher que le poëte Lampridius. Leur amitié, leur correspondance, leurs caractères, nous rappellent Ausone et saint Paulin. Ils s'écrivaient souvent pour faire échange entre eux de pièces de vers. Ils se visitaient mutuellement et dans l'intimité d'une conversation joviale : *Ut inter amicos joca.* Lampridius donnait à Sidoine le surnom d'Apollon; Sidoine l'appelait son Orphée. Lampridius donnait des leçons publiques à Bordeaux, et ne brillait pas moins dans l'art oratoire que dans la poésie :

> Lampridius......
> Declamans gemini sub pondere styli
> Coram discipulis Burdegalensibus.
>
> *(L. IX, Ép. XIII.)*

Sa mort tragique fut accompagnée de circonstances tout à fait singulières. Son génie ne le défendit pas d'une crédulité aveugle aux prédictions des astrolabes. Une comète d'heureux augure signala l'année de sa naissance; mais, à son périhélie, Mars, Mercure et Saturne parurent incandescents. Des astronomes d'Afrique, qu'il consulta de nouveau sur l'époque de sa mort, interrogèrent son astre, et lui déterminèrent la

durée et la fin malheureuse de ses jours. Leurs observations, ou plutôt leurs téméraires conjectures, se réalisèrent néanmoins. Lampridius fut frappé au temps et de la manière qui lui avaient été annoncés. Assiégé dans sa maison, il fut étranglé par ses propres serviteurs. Le cadavre ne laissa aucun doute sur le genre de mort : la peau était livide, les yeux sortaient de la tête, et sur le visage on remarquait les traces de la violence et de la douleur. Aussitôt après la mort, les assassins, pour la faire attribuer à une hémorragie, tournèrent le cadavre la face contre le pavé.

Sidoine fut très-sensible à cette mort sinistre. C'est dans la même lettre où il la raconte qu'il fait l'éloge de son ami : « Je l'aimais beaucoup, dit-il, quoiqu'il ne fût pas exempt de quelques erreurs, et qu il mêlât à ses vertus des traits qui les déparaient. Faible dans le conseil, il était très-fidèle à la foi donnée. Sans précautions, parce qu'il était confiant, il était toujours en sécurité, parce qu'il n'avait jamais l'idée du mal. Nul ne lui était ennemi au point de lui arracher une malédiction; mais nul n'était assez son ami pour échapper à sa critique. Il était difficile à aborder et pourtant d'un aspect engageant. Avec lui, il y avait à supporter; mais ce support n'était pas difficile. Du reste, considéré comme auteur, il est profond, harmonieux, châtié. Ses poëmes sont tendres et délicats, variés dans leurs mesures; il s'y montre ingénieux et habile à faire le vers..... Dans la discussion, il est puissant contre ses adversaires; dans la satyre, il est mordant et ne laisse rien passer; dans le genre tragique, terri-

ble tout à la fois et pathétique; dans la comédie, de bon ton et varié dans ses caractères; dans la chanson, heureux en bons mots et plein de sentiment..... »

A ce portrait, il faut joindre une lettre de Sidoine à Lampridius, la seule qui nous reste de leur correspondance. Elle fut écrite après un voyage à Bordeaux, où l'évêque de Clermont n'avait pas trouvé son ami. Ici encore on croit entendre saint Paulin, s'excusant auprès d'Ausone de mépriser la fabuleuse divinité des muses et les décevantes fictions des poëtes, pour les inspirations chrétiennes et les beautés du ciel : « Lorsque je suis arrivé à Bordeaux, votre messager m'a présenté votre lettre pleine des fleurs de la poésie, et dans laquelle, en me reprochant mon silence, vous me demandez des vers par des vers..... La sollicitude pastorale ne me permet plus de me partager entre la poésie et l'action. Je suis homme de travail et vous de loisir; je mène une vie d'exilé, et vous faites le citoyen : *Ego laboriosum, agis ipse felicem. Ago adhuc exulem; agis ipse jam civem.* »

Je m'arrête, Messieurs, pour ne pas abuser de votre attention. Je ne prétendais pas d'ailleurs signaler, dans les œuvres de Sidoine Apollinaire, tout ce qui justifie ses titres à l'admiration, à la reconnaissance, ou à l'intérêt de la postérité. Je voulais seulement montrer que, parmi nous, il a droit de cité. Et ne l'avez-vous pas trouvé Bordelais par la fidélité des souvenirs, par l'activité de l'esprit, par l'enjouement du caractère, unis à la sensibilité généreuse du cœur?

SUR L'ORIGINE

DES

BALLONS OU AÉROSTATS;

PAR M. VALLOT.

—

On croit généralement que les ballons ont paru, pour la première fois, en 1783; mais, en consultant les ouvrages des auteurs qui ont écrit dans le moyen âge, on est forcé de reconnaître que cette invention est extrêmement ancienne, et qu'elle est peut-être une des causes qui ont donné lieu à l'expression *tombé du ciel, tombé des nues*, expression qui peut aussi être tirée de l'allégorie de la *chute d'Icare*.

« L'évêque Agobard, qui écrivait au commencement du neuvième siècle, parle d'une superstition fort étrange et fort répandue de son temps : on croyait que certains individus pouvaient, au moyen de ce qu'il appelle *aura levatitia* [1] (vent ou air soulevant) se

[1] Si l'on se reporte à des temps plus reculés, on trouvera la *Colombe volante* d'Architas, qui recevait son mouvement d'un gaz, ou au moins de l'air, raréfié par la chaleur, renfermé dans son intérieur, comme dans les premières Montgolfières, et qui l'enlevait. (*Revue des Deux-Mondes*, 1850, t. VI, p. 973.)

transporter à travers les airs. On en était si convaincu dans son diocèse de Lyon, qu'on lui amena un jour un homme et une femme qu'on avait vu tomber du ciel. » (*Hist. littéraire,* par J.-J. Ampère, 1839, t. II, p. 133.)

« Agobard, né en 779, fut nommé évêque de Lyon en 816; il combattit la croyance bizarre, qui paraît avoir eu une grande vogue dans le pays qu'il habitait : on prétendait que certains hommes, appelés *Tempestarii,* soulevaient des tempêtes, pour pouvoir vendre ensuite les objets frappés par la grêle, à des acheteurs mystérieux qui arrivaient à travers les airs. Un jour furent amenés devant Agobard, trois personnes que l'on voulait tuer parce qu'on les avait vues tomber du ciel. Peut-être ne faut-il pas chercher d'autre origine à notre expression *tomber des nues.* Il y a quelques rapports entre les folles croyances condamnées par Agobard, et les voyages aériens des sorciers Lapons. » (*Hist. litt.* citée, 1840, t. III, p. 178-179.)

Agobard ne se borna pas à combattre seulement la croyance bizarre qui avait une grande vogue dans le Lyonnais; il s'attacha aussi, dans le *Liber adversus legem Gundobaldi,* et le *Liber de divinis sententiis,* à s'élever avec force contre les combats et les épreuves judiciaires usités au moyen âge.

L'homme et la femme qu'on avait vu tomber du ciel, n'étaient-ils pas deux malheureux qui étaient tombés, par accident, de leur chambre placée à un étage élevé? ou plutôt encore, ne serait-il pas possible qu'au commencement du neuvième siècle, ou même

antérieurement, une expérience aérostatique ait déjà été tentée, et qu'un mari et sa femme se soient placés dans une nacelle pour parcourir, dans les airs, un espace plus ou moins étendu? A cette époque, on connaissait la différence des pesanteurs spécifiques, et le nom d'*aura levatitia,* air plus léger, ne laisse aucun doute sur la possibilité de s'en servir pour s'élever dans les airs. La Colombe volante d'Architas était connue, et la fable d'Icare ne serait-elle pas fondée sur une expérience aérostatique faite très-anciennement?

L'histoire de *Weland* le forgeron, appartenant à cette race des Aborigènes de la Scandinavie, antérieurs aux Scandinaves proprement dits, rappelle un trait analogue. Ce Weland est un Finois qui excelle à travailler les métaux, et surtout à fabriquer des armes. Sa destinée a quelques rapports avec celle de Dédale : de même il exerce son art dans une île, il est victime des persécutions d'un roi, et il s'envole à travers les airs. (*Hist. litt.* citée, p. 158-159.)

La croyance où l'on était au moyen âge de pouvoir s'élever dans les airs avait, sans doute, sa source dans un phénomène dont chacun de nous a pu être témoin : il arrive fréquemment dans les songes de se sentir transporté dans les airs avec une rapidité pareille à celle du vol des oiseaux. Dans cet état, le corps paraît n'avoir aucun poids, et des espaces plus ou moins étendus sont parcourus avec une promptitude que la pensée peut seule concevoir. Il n'est peut-être personne qui n'ait éprouvé quelquefois un pareil effet dans son sommeil. Or, la réminiscence d'un pareil ef-

fet a pu donner naissance à la croyance de la possibilité de traverser les airs, et d'aller, au sabbat, enfourché sur un manche à balai. Ce ne serait pas la seule espèce de rêve qui aurait été convertie en réalité dans l'histoire; Montaigne avait déjà dit dans ses *Essais*, liv. I, ch. XX : « On attribue à la seule puissance de l'imagination les stigmates et la propriété de s'élever au-dessus du sol. » (Voyez *Encyclopédie moderne*, éditée par Didot, le mot Extase.)

« Simon le magicien [1] annonça qu'il s'élèverait en l'air devant l'empereur. Les spectateurs accoururent en foule pour voir cette parodie de l'ascension du Christ; mais parmi eux se trouva encore saint Pierre, qui déconcerta une seconde fois l'aéronaute sacrilége. Simon tomba du faîte de la tour d'où il avait prétendu prendre son vol, soit qu'une corde de sa machine cassât, soit, pour traduire littéralement la légende, qu'il fût abandonné par les démons qui lui prêtaient leurs aîles invisibles. C'est littéralement aussi que cet épisode a été rendu par le peintre Vanni, dont le tableau, reproduit en mosaïque, orne un des autels de Saint-Pierre de Rome. » (*Revue britannique*, 1851, t. II, p. 217.)

« Léonard de Vinci, chargé de faire des choses merveilleuses pour célébrer l'entrée de Louis XII à Milan, en confectionna un grand nombre, parmi lesquelles se trouvaient des oiseaux de cire, vides, qui s'envolaient

[1] Simon le magicien mourut de sa chute, le jour où il voulut s'élancer dans les airs sur un char de feu, qui rappelle les ballons.

au moyen de l'air introduit avec soin, et dont les yeux en vif argent semblaient naturels. » (*Les Arts au moyen âge,* par M. Du Sommerard, 1838, p. 348.)

Il paraît que Léonard de Vinci se rappelait la Colombe d'Architas, qu'il voulait en prouver la réalité, en même temps que la possibilité de s'élever dans les airs.

Ne serait-ce pas par plaisanterie contre la possibilité de s'élever dans les airs, que Cyrano, de Bergerac, emploie pour la réaliser la ceinture des coquilles d'œufs remplies de rosée? « L'évaporation de la rosée, dit-il, devait l'enlever jusqu'à la lune, à l'imitation de l'Hippogriffe qui y transporta Astolphe, au dire de l'Arioste *(Roland furieux),* Hippogriffe [1], dont l'auteur a puisé l'idée dans la lecture du conte des *Mille et une Nuits,* intitulé : *Histoire du cheval enchanté.* » (Voyez les *Mille et une Nuits,* édit. de J. Janin, 1839, t. III, p. 281, et le *Tapis enchanté,* p. 321-331.)

Le P. Barthélemy de Gusmao [2], au Brésil, entrevoit la facilité de s'élever dans les airs, au moyen d'un ballon de toile, dont le poids sera moindre que celui de l'air qu'il déplacera. Le jésuite part pour Lisbonne; il a saisi la portée de sa découverte; il s'offre de s'élever dans les airs avec son aérostat. L'inquisition portugaise s'effraie de cette innovation et condamne ce savant au cachot, dont les pères de l'Institut parvien-

[1] Le Cheval enchanté et l'Hippogriffe ne sont qu'une répétition de ce qui concerne Pégase.

[2] Il fit effectivement un ballon. (Voyez *Biographie univ.*, t. XIX, p. 218.)

nent à le faire évader. Gusmao se retira en Espagne, où il mourut en 1724. Avant lui, un autre jésuite, François Lana Terzi [1], né le 13 décembre 1631, avait, dans le chapitre IV de son *Prodromo di alaure invenzione nuove,* parlé de la Barque volante, qu'il avait rêvée. (*Histoire de la Compagnie de Jésus,* par Crétineau-Joly, 1845, t. IV. p. 318-319.)

En 1775, M. De la Folie publia *Le Philosophe sans prétention,* ouvrage à la tête duquel se trouve une gravure représentant le *Char volant* décrit p. 25-34. Ce Char volant rappelle soit celui que Peiresc alla voir à Scheveling, qui allait sur le rivage à pleines voiles, comme un vaisseau sur la mer, et sur lequel il monta à sa grande satisfaction (*Vie de Peiresc,* par Requien, p. 94); soit celui de l'abbé Desforges, chanoine d'Étampes, sur lequel Grimm donne une courte notice dans sa *Correspondance littéraire,* 1772, juillet, p. 308.

Il est donc bien démontré que le moyen de s'élever dans l'atmosphère est connu depuis longtemps; et le récit d'Agobar, mentionné plus haut, rappelle le fait suivant, consigné dans le *Panorama des nouveautés parisiennes,* 1825, t. IV, p. 320. Ce récit est relatif à la « chute de cinq petits chiens, au milieu de la procession, sur la grande place de Darmstadt. On criait au miracle, et les commentaires sur les aérolithes, sur les phénomènes célestes, allaient leur train. Au bout de trois jours, on vit entrer à Darmstadt le physicien Kaluzer, avec les débris d'un ballon d'essai qu'il avait

[1] Voyez *Biographie universelle*, t. XXIII, p. 311-314.

lesté d'une douzaine de petits chiens, et qu'il avait lancé du village de Kien, à sept lieues de Darmstadt. Le bourgmestre qui l'interrogea, publia une proclamation pour éclairer les habitants; mais il y a encore beaucoup d'individus qui croient plutôt aux chiens tombés du ciel, qu'aux aérostats. »

On se rappelle à Dijon l'expérience du premier ballon, monté par MM. Guyton-Morveau et l'abbé Bertrand. Ce ballon, emporté par le vent, se dirigea du côté d'Auxonne. Des paysans, qui travaillaient dans les champs, éprouvèrent un effroi, qui fut à peine dissipé par l'apparition des deux physiciens qui sortirent de la nacelle; tant il est vrai que les phénomènes les plus simples inspirent de la terreur aux individus qui ne peuvent pas s'en rendre raison.

— —

MÉMOIRE A CONSULTER

SUR

L'ÉTAT GÉNÉRAL DES THÉATRES EN PROVINCE

ET SUR CELUI DE BORDEAUX EN PARTICULIER.

MOYENS A EMPLOYER POUR APPORTER UN REMÈDE EFFICACE A LEUR SITUATION FACHEUSE.

Résumer ces études principalement au point de vue du théâtre de notre ville.

PAR M. E. DÉGRANGES.

On le peut, je l'essaie.... un plus savant le fasse.
(La Fontaine, fable Ire, livre II.)

Les théâtres, où la foule court chercher la dissipation et le plaisir, offrent un sujet de graves méditations, à l'administration, à l'homme d'Etat, à tout esprit capable d'apprécier leur influence sur les mœurs, sur l'état, sur la gloire littéraire d'un pays. Ils peuvent, selon la loi qui les régit, épurer ou corrompre les cœurs, former ou pervertir le goût, procurer à la bienfaisance publique d'utiles ressources, ou imposer aux contribuables des charges onéreuses. Des intérêts considérables et de nature très-diverse sont engagés dans leur exploitation.

(Vivien. *Revue des Deux-Mondes*, tome VI, page 377.)

(Suite [1].)

Du 21 avril 1832, au 20 avril 1834. —
Solomé (Louis-Jacques).

Nous sommes arrivés, après de trop nombreuses catastrophes, en face d'un nom auquel la fortune a

[1] Voyez 11e année, 3e trimestre 1849, page 469

été favorable, d'une gestion qui est parvenue régulièrement à son terme.

Par ces motifs et par d'autres encore, nous devons porter une attention particulière à l'étude de cette administration.

La salle du Grand-Théâtre ayant subi d'importantes restaurations, votées par le Conseil de la ville le 27 mars 1832, et qui déterminèrent une dépense de 140 à 150,000 fr., le nouveau directeur, successeur de tous les droits et engagements de Constant, admis comme tel le 20 août par M. le Maire, et autorisé par le ministre le 30 juin, ne put commencer ses deux années de gestion que le 20 octobre courant.

Le cautionnement fut de 40,000 fr., dont 30,000 garantis par M. Benazet, de Paris. Sur la demande du directeur, le Conseil municipal (17 janvier 1833) consentit à ce que ce cautionnement fût prélevé sur les premiers mois de la subvention, à partir du 20 octobre 1832.

Ces deux années furent fructueuses pour l'administration théâtrale.

Y eut-il dans ce résultat, bonheur ou savoir-faire?

Il est difficile de pénétrer fort avant dans la première de ces causes; mais ce qu'on ne peut dénier, c'est la capacité avérée, la spécialité éprouvée de M. Solomé, dans l'œuvre et pour l'œuvre qu'il avait entreprise : on ne peut réussir qu'à ce prix. Ce directeur avait été plusieurs années régisseur général du théâtre du Grand-Opéra (ancienne Académie royale de

musique), directeur de la scène à la Comédie française, au Grand-Opéra et à l'Opéra comique : aussi déploya-t-il, dans la direction de nos théâtres, avec le secours peut-être de quelques conseils (l'opinion publique désignait son prédécesseur, M. Baignol), une grande habileté, soit pour la marche générale, soit spécialement pour le choix des pièces, l'art de les monter, l'arrangement des spectacles quotidiens; enfin, les détails si importants de la mise en scène...... Ces qualités se montrèrent dans le charmant ballet de *La Sylphide,* l'opéra de *Robert-le-Diable,* qui eut tant de succès, et encore dans celui de *Guillaume-Tell*, qui fut accueilli comme devait l'être un des principaux chefs-d'œuvre musicaux de notre époque.

Le public, par sa présence, qui révélait sa satisfaction, récompensa les labeurs d'un homme pratique.

Dans les douze premiers mois, le montant des recettes sur les dépenses des deux théâtres fut de 20,336 fr. (Voyez Archives municipales, carton des théâtres, nº 18, et le Rapport fait au Conseil dans sa séance du 31 mai 1833.)

Solomé n'avait pas pu réaliser quelques brillantes espérantes qui lui avaient été offertes avec la direction théâtrale.

Ainsi, on l'avait entretenu d'un projet de Cercle commercial établi dans les salles du Concert et des Grands-Hommes. Cinq cents signatures d'abonnés, à 300 fr., approuvaient cette importante création, à laquelle l'autorité municipale ne voulut pas donner son approbation, par des motifs que lui suggéra la crainte

de fournir un nouvel aliment à la passion du jeu. (Lettre de M. Solomé, août 1832; Prospectus de l'année théâtrale 1832-33.)

Il resta avec le désir d'établir plus tard, dans l'ancien foyer et la salle des Grands-Hommes, un vaste cabinet de lecture et un salon de conversation pour les abonnés, où les artistes pourraient se rendre dans la journée. Il ne put réaliser que les modifications dont il vient d'être parlé tout à l'heure, qu'il voulait étendre encore et sur lesquelles nous reviendrons plus tard, dans le chapitre concernant notre Grand-Théâtre.

Il avait augmenté le prix des abonnements, ainsi que celui du parterre et des secondes; mais, par contre, il avait diminué celui du paradis et de l'amphithéâtre des secondes. (Prospectus du Grand-Théâtre de Bordeaux, 1832–33.)

Les 4 et 24 avril 1834, il obtint la mainlevée de son cautionnement au Mont-de-Piété, et rentra dans cette somme en deux remboursements.

Arrivé au bout d'une deuxième année, moins heureuse que la première, Solomé ne voulut pas garder davantage la direction théâtrale. L'autorité municipale fit tous ses efforts pour le retenir : elle imagina même, pour servir les intérêts de ce directeur, une combinaison *mixte,* dans laquelle celui-ci recevait 28,000 fr. d'allocation annuelle, si les dépenses s'équilibraient avec les recettes.

Dans l'hypothèse où celles-ci le céderaient aux autres, la diminution de l'allocation du directeur devrait être d'un cinquième des pertes obtenues.

Ainsi, l'allocation devait s'abaisser au chiffre de

27,000 fr. avec 5,000 fr. de pertes;
26,000 fr. — 10,000 fr. —
24,000 fr. — 20,000 fr. —
20,000 fr. — 40,000 fr. —

Un caissier nommé par la ville aurait arrêté les comptes chaque mois ; il y aurait eu aussi un comité de surveillance composé de trois conseillers municipaux, mais ne pouvant enchaîner en rien la liberté du directeur : jamais la caisse de la ville n'aurait pu dépasser une subvention de 100,000 fr.

Tout fut vain : Solomé ne consentit pas à la prolongation de son bail; il quitta Bordeaux pour aller prendre la direction de la scène de Rouen.

Il fit plus encore (et au delà peut-être de ce qui était convenable) : il engagea pour Rouen l'élite des acteurs de la troupe de Bordeaux, dont il se fit suivre. Nous avons vu qu'il fut moins favorisé par le sort dans cette ville que dans la nôtre (voyez *Actes de l'Académie*, 9e année, page 182), et qu'il ne parvint au bout de son exploitation qu'avec beaucoup de difficultés et qu'en redoublant d'efforts : tout autre directeur y aurait succombé.

Que cet exemple serve à établir aux yeux de tous cette incontestable vérité; savoir : que, sans des études particulières et une expérience acquise, jointes à des qualités qu'on pourrait nommer *diplomatiques*, il y a témérité et grand danger à se charger d'une direction théâtrale. Ce qui est incontestable, c'est que l'intérêt pécuniaire et l'honneur commercial en souffrent toujours, et que souvent l'un et l'autre y périssent

Du 21 avril 1834, au 20 juillet 1836. — MM. Philippe et Claude Robillon. — *Vingt-sept mois de gestion.*

L'examen des circonstances qui ont marqué la direction de ces frères Robillon, fait naître un sentiment douloureux.

La vacance de l'entreprise théâtrale à Bordeaux suscita, comme toujours, l'ambition de beaucoup de compétiteurs : Bernard Vestris (de Paris), Duval (de Toulouse), Arnaud Léon (maître de ballet à Lyon), Walter (de Rouen), et Lafeuillade.

Qui le croirait? Constant se remit sur les rangs.....

Solomé aussi adressa de Rouen des propositions inacceptables : n'avoir qu'un seul théâtre pendant les six mois d'été, les *Variétés;* n'y faire jouer que le vaudeville.

Dans les six mois d'hiver, n'avoir que le Grand-Théâtre, et n'y représenter que trois genres, *à son choix.*

Recevoir 70,000 fr. dans la première combinaison, et 110,000 fr. pour n'exclure aucun genre de la scène du Grand-Théâtre.

Au milieu de ces prétentions multipliées, l'autorité municipale accorda l'exploitation théâtrale, pour trois années, aux frères Robillon, le 17 décembre 1833.

La remise du Grand-Théâtre leur fut faite officiellement par M. l'Adjoint de Maire, accompagné du secrétaire de la ville, en présence du représentant de leur prédécesseur, le 21 avril 1834. On put constater

alors le bon état d'entretien de tout ce qui se rattachait au Grand-Théâtre, à son mobilier, à ses décors, dont plusieurs de ces derniers étaient restaurés, et deux neufs.

Le fardeau que ces nouveaux directeurs assumaient sur eux avait été rendu encore plus lourd par les éventualités du moment; le remplacement difficile et coûteux de la plupart des principaux artistes de notre scène, qui avaient suivi M. Solomé; l'obligation de tenir fermée jusqu'au 21 juin la salle des *Varités*, pour fait de réparations et de nouvelles distributions (voyez Prospectus de l'exercice de l'année 1834); et enfin, les modifications apportées par le Conseil de la ville dans les clauses du cahier des charges pour les théâtres. (Délibération du 11 octobre 1833.)

L'allocation annuelle fut réduite à 70,000 fr., soit 210,000 fr., pour être versés en plusieurs termes dans les trois années.

Ainsi, d'après le texte même du bail passé le 17 décembre 1833, et approuvé par le ministre le 25 avril 1844 :

1er semestre de	1834...	75,000 fr.
2e *idem*	*id.*....	25,000 fr.
dans l'année...	1835.,.	70,000 fr.
Idem	1836...	40,000 fr.
	Total........	210,000 fr.

De plus : par délibération du Conseil (16 décembre 1833), 30,000 fr. furent accordés pour la première année, à titre d'avance, sur l'indemnité de la troi-

sième année de la gestion, et furent versés le 11 avril 1834.

Pour asseoir leur cautionnement et pour garantir leurs obligations, les frères Robillon engagèrent cinq maisons situées à Bordeaux et appartenant à l'un d'eux.

D'après un rapport de M. le maire Brun, du 9 juillet 1836, les recettes brutes aux deux théâtres s'élevèrent en 1835 (chiffre exact des hospices), à 698,340 fr. 70 c.

Balance égale entre les recettes et les dépenses du Grand-Théâtre.

Bénéfice sur les recettes des *Variétés,* 17,445 fr. 11 c.; lequel, l'année suivante, descendit à 7,154 fr.

Pénétrons maintenant dans les événements qui marquèrent le cours de cette direction, par la lecture d'un passage du Prospectus du 16 avril 1835, où se trouve consigné un aveu pénible, dont les termes, pleins de franchise, font naître l'intérêt et renferment des enseignements trop négligés :

« Trompés dans tous nos calculs, dans toutes nos espérances (ont écrit les frères Robillon), nous avons été obligés d'adopter un système bien préjudiciable à nos intérêts, peut-être même blâmable (oui; n'importe......), s'il n'avait pas été exigé par la nécessité.

» Nous avons appelé comme auxiliaire les artistes distingués de Paris.....; nous avons de la sorte offert à *nos abonnés* une compensation relative à la privation des ouvrages nouveaux pendant l'année.

» Par ce système, nous avons atteint le taux le plus élevé des recettes de tous nos prédécesseurs. Le *décime*

prélevé pour les indigents a produit une somme aussi forte que celle de la subvention municipale; mais nos frais ont encore été plus élevés. 110,000 fr. ont été donnés aux artistes étrangers en représentation. (Arnal, Allan, Lafon, Philippe, Déjazet, Cholet, Mmes Prévot, Allan, Cinti-Damoreau, Taglioni, Falcon.) »

Nous ajouterons les spectacles de Bosco, aux *Variétés*, et de l'éléphant *Kiouny* au Grand-Théâtre.

Cette direction avait été autorisée par M. le Ministre à n'exercer qu'une année (1834-35); mais elle passa outre, et voulut tenir jusqu'au terme qu'elle avait assigné.

Elle fit monter des ouvrages importants, entre autres les opéras du *Cheval de bronze*, de *La Prison d'Edimbourg*, de *Marguerite d'Anjou* (reprise), etc., etc.; surtout ceux de *Gustave III* (représenté en 1835), et *La Juive* (mais qui fut jouée sous une autre administration).

Pour ce dernier ouvrage, qui réclamait tout l'éclat possible, la direction ne voulut rien épargner, et fit venir de Paris, à grands frais, les premiers artistes décorateurs, *MM. Séchan, Despléchin, Feuchère* et *Diaterle*. Elle tira les armures des ateliers de *M. Granger*.

Ces dernières dépenses, faites largement et en grande partie à crédit, achevèrent, dans l'année 1836, la ruine des frères Robillon.

Cette ruine se préparait, pour ainsi dire, depuis les premiers mois de leur gestion, sous l'influence de quelques graves causes d'incurie.

L'installation de l'opéra de *Gustave III* vint ajouter

à ces causes cachées. Les recettes que devait faire cet opéra furent retardées : d'abord par le mauvais vouloir de la première chanteuse Bellemont (voyez Prospectus de l'année 1835); l'année suivante, par la fuite de la première chanteuse Mme Pouilley, qui laissa son emploi vacant. (Prospectus de 1836.)

Pour conjurer un malheur qu'ils augmentaient toujours, et d'une manière comme forcée, en se mettant davantage à découvert, les directeurs réclamèrent et obtinrent des avances du Conseil de la ville :

17,500 fr., le 17 septembre 1835,
20,000 fr. (prêt sur contrat d'obligation), le 26 avril 1836.

Philippe Robillon demanda avec les plus vives et suppliantes instances (lettres du 26 juillet 1836) qu'on lui abandonnât les 30,000 fr. qui devaient lui être remboursés dans la troisième année de sa gestion.

Cette demande fut vaine. Quelques jours après, vers la fin de juillet, la direction des théâtres ne pouvait plus faire face à ses nombreux engagements.

Les artistes, sous la conduite de Constant, proposèrent à la ville de continuer l'exploitation jusqu'au 21 avril 1837.

De ces deux frères, l'un (Philippe Robillon) eut une destinée bien digne d'inspirer la compassion la plus vraie : après avoir été, pendant vingt-cinq ans, comme premier danseur comique, l'acteur chéri du public, dont ses facéties gaies et spirituelles avaient

si longtemps dissipé l'ennui et provoqué le rire, il était arrivé, par sa modeste aisance, à soutenir sa famille.

C'est alors qu'il fut poussé à prendre la gestion des théâtres, en compagnie de son frère.

Celui-ci avait été plus de vingt ans directeur du théâtre de Versailles.

Ces deux frères, on le sait déjà, étaient impropres à remplir les laborieuses et difficiles fonctions de directeur. Ils ne surent opposer à une fortune contraire, ni tactique habile, ni efforts prévoyants (les Noverre et les Dauberval sont rares).

Leur union fraternelle ne résista pas même à tant de chocs funestes..... Nous voyons Philippe Robillon se présenter *seul* la troisième année. (Prospectus du 16 avril 1836.) Son frère l'abandonna donc à lui-même, pour aller prendre la direction du théâtre d'Orléans.

Philippe Robillon employa ses dernières ressources à monter *La Juive*. Il espérait, et avec raison, que cet opéra, dont la réussite était assurée, d'abord à cause de ses beautés musicales, puis à cause du luxe et de la magnificence des décors, l'indemniserait de ses pertes antérieures.... Il ne *put pas attendre* la réalisation certaine de cet espoir, et sa chute fit passer dans la caisse *d'un autre* toutes les recettes qu'il se voyait sur le point de recueillir.

Une fois en faillite, comme il se trouvait débiteur de la ville pour 20,000 fr. prêtés sur contrat d'obligation, on obtint la saisie de ses quelques propriétés

(sur lesquelles reposait encore une partie de son cautionnement), et on l'en dépouilla. La ville n'en souffrit pas moins la perte d'une somme liquidée de 59,699 fr. 96 c.

Réduit alors à la plus extrême misère, et retiré dans un faubourg de Bordeaux, une maladie douloureuse, jointe au chagrin, le conduisirent bientôt au tombeau.

Avant sa mort, il put apprendre le succès des représentations de *La Juive*, dû en partie aux brillants décors que sa direction malheureuse avait été obligée de vendre au *prix coûtant*, pour satisfaire quelques créanciers.

Du 21 juillet 1836 au 20 avril 1839. — M. Solomé *(2e direction); 21 mois de gestion.*

Après le désastre de Robillon, nous voyons reparaître, pour le remplacer, les mêmes hommes qui lui avaient disputé la direction des théâtres. Leur nombre s'était encore augmenté de M. M....., de Bordeaux, soutenu par une commandite, et présentant Robillon pour directeur de la scène (lettres à M. le Maire, des 16 et 17 juillet 1836), et même des propriétaires du Théâtre-Français, réclamant le droit de faire jouer dans leur local, sous leur direction particulière, ce qui était contraire aux premières lois de la législation sur la matière.

M. Solomé n'ayant pas été heureux (comme nous l'avons dit) dans l'exploitation du théâtre de Rouen,

n'osait pas, dans des circonstances pleines de dangers, venir prendre la direction de celui de Bordeaux.

Quelqu'un lui aplanit le chemin, en demandant en son nom cette direction, en se faisant son bailleur de fonds, en ne réclamant de lui que la place de régisseur, et en se chargeant secrètement de la haute direction de l'entreprise. Cet homme, qui poussa M. Solomé en avant, fut Baignol. Ce dernier semblait né pour les combinaisons commerciales aventureuses, et cherchait par son habileté à rattraper, dans les chances aléatoires, ce qu'elles lui avaient fait perdre. (Lettres de Baignol, à M. le Maire, du 5 juillet 1836, sollicitant l'adjudication pour dix ans; puis du lendemain, 6 juillet, réduisant ses propositions à l'obtention du privilége pour six ans, à partir de l'année théâtrale 1837.)

Les artistes, quelques jours après (le 10 juillet), proposèrent de faire marcher l'administration Robillon jusqu'au 20 avril 1837.

Ce fut dans un pareil état de choses que l'autorité municipale et M. Solomé, en vinrent à un arrangement.

Le 31 juillet 1836, il avait pris la suite, sauf quelques légères modifications, des arrangements contractés par Robillon, avec les propriétaires de la salle des Variétés.

Le 12 août suivant, il passa un bail avec la ville, par lequel il accepta :

1° La continuation de l'entreprise de son prédécesseur, finissant au 20 avril 1837;

2° La direction théâtrale pour trois années consécu-

tives, du 21 avril 1837, jusqu'au 21 avril 1840. (Approbation du préfet, le 9 décembre suivant.)

Principales charges imposées au directeur, par ce bail du 12 août 1836.

Exploitation complète, au Grand-Théâtre, de tous les genres : haute comédie; comédie de genre, tragédie, drame, grand opéra, opéra comique, ballet d'action. Orchestre, de plus de quarante musiciens, avec deux chefs.

Troupe complète aussi au théâtre secondaire, pour représenter le vaudeville, le mélodrame, la pantomime.

Tous les jours spectacle aux deux théâtres; un seul *relâche* par semaine.

Un cautionnement de 50,000 fr., représenté par une inscription départementale de 2,500 fr. de rente n° 6652, acquise au nom de la ville. (Lettre de M. Solomé au maire, du 12 décembre 1836.)

Principaux bénéfices du directeur.

Depuis le 12 août 1836 (pour neuf mois), allocation d'une somme de 40,000 fr., payable par 12e échu, et d'une somme de 30,000 fr. à titre de subvention, soldée en deux époques rapprochées.

Depuis le 21 avril 1837, pour chacune des années, subvention de 80,000 fr., payable par 12e échu.

Il obtint encore la jouissance des appartements de la direction et de ceux affectés au Cercle de la Comé-

die, réservés jusqu'alors par la ville, mais à la charge par lui de payer les contributions relatives à cette portion du bâtiment. On lui accorda aussi la faculté de louer, à son profit, les appartements du Cercle de la Comédie, pour l'usage auquel ils sont affectés.

La Salle du Concert fut expressément exclue de la jouissance du Grand-Théâtre; seulement il fut stipulé que, par exception, pour deux ou trois bals du carnaval, elle serait utilisée par le directeur, avec l'autorisation du maire.

Le droit fut toujours réservé, à M. Solomé, d'établir dans la Salle des Grands-Hommes son cabinet de lecture projeté.

M. Solomé se basait, pour appuyer cette création, sur le grand nombre de cercles et cafés établis depuis trente ans, et dont la fréquentation était passée dans les habitudes de tant de personnes. Il pensait ainsi appeler au théâtre beaucoup d'oisifs. Il y voyait, entre autres avantages, celui de donner en quelque sorte un refuge aux abonnés ne trouvant plus de plaisir à un spectacle souvent répété. Son évaluation faisait monter à 20,000 fr. les résultats heureux que devrait en ressentir l'administration théâtrale.

Le directeur, pendant tout le cours de sa gestion, préleva avant tout, pour lui-même, une somme de 1,000 fr. par mois. (Rapport du contrôleur, M. Landais, 11 mars 1838.)

600 Fr. par mois étaient accordés, comme honoraires, à Baignol. Ces émoluments ne devaient figurer que sur les comptes des neuf premiers mois; mais on

les trouve reproduits pendant toute la gestion. En mars 1838, ils s'élevaient à 6,999 fr. (Rapports du contrôleur, M. Landais, des 14 juillet et 11 décembre 1837.)

M. Solomé avait été autorisé (Lettres à M. le Maire, des 13 et 17 avril 1837) à faire bâtir une salle secondaire partout où bon lui semblerait, et son choix s'était fixé sur le terrain obtenu par lui du carré des Quinconces, allées d'Orléans. Ce projet, qui n'avait existé que lors des différends soulevés à propos de la location du Théâtre-Français, n'eut aucune suite, quoiqu'il eût été approuvé.

Le Grand-Théâtre lui fut livré le 20 décembre 1836, avec les formes accoutumées, et par les magistrats et délégués ordinaires.

Indépendamment des avantages rapportés ci-dessus, et qui ressortaient du bail passé entre M. Solomé et M. le maire Brun, il reçut encore des marques non équivoques de la bienveillance du Conseil municipal.

Le 31 août 1837, le Conseil lui avança 18,000 fr. sur les subventions des trois prochains mois, et le 22 janvier 1838, même avance d'une pareille somme lui fut faite sur les six mois prochains.

L'autorité supérieure s'empressa toujours de sanctionner ces actes de généreuse protection. (11 Septembre 1837, 27 janvier 1838.)

Cependant, le 17 juin 1837, l'autorité municipale jugea utile d'établir un contrôle pour examiner la comptabilité : elle appela M. Landais à ces nouvelles fonctions. Tous les mois, M. Landais était chargé de

faire un Rapport sur l'état financier des théâtres, de vérifier toutes les pièces de la comptabilité, et de faire connaître le chiffre exact des recettes, des dépenses, et leur équilibre respectif; c'est ce qui eut lieu à partir du 14 juillet 1837, date du premier rapport de M. Landais.

Vingt et un mois s'écoulèrent, pendant lesquels M. Solomé mit encore toutes les ressources de son expérience et de son talent spécial dans l'art de diriger la scène, et Baignol, tout le développement de son active et intelligente coopération. Ainsi, quelques abus de la précédente administration furent réformés : on cessa de délivrer des billets avant l'ouverture des bureaux; le système d'entrées aux secondes fut aboli; une plus grande surveillance fut exercée par rapport aux magasins des costumes.

Dans les premiers neuf mois de la direction Solomé, malgré l'état incomplet des troupes, les rigueurs d'un long hiver et une épidémie générale (la grippe), on parvint à monter vingt-trois nouveautés : onze drames, comédies ou vaudevilles; huit opéras, quatre ballets. (Voyez Prospectus des théâtres, 15 avril 1837.)

Le 31 juillet, Solomé fut autorisé par le maire à louer les décors et les costumes de *La Juive*, à qui de droit (MM. Granger et N., à Paris). Plus de deux mois s'étaient écoulés entre cette autorisation et la demande qui en avait été faite (12 juin).

Dans l'automne de cette année 1837, on représenta ce grand opéra *(La Juive)*. Le directeur s'occupa très-

activement, en 1838, de monter l'opéra des *Huguenots ;* il y réussit. Il fit aussi jouer en représentation M. Chollet et Mlle Prévost. (Prospectus des théâtres, du 18 avril 1838.)

Ce fut vers le milieu de l'année théâtrale 1837 que M. Solomé poussa son cri d'alarme, si l'on peut ainsi parler. Il réclama, à Paris, l'appui du banquier des jeux, Benazet (août 1837); il sollicita, mais en vain, pour qu'on lui accordât trois relâches par semaine, au Grand-Théâtre; il fit plus tard un appel heureux à la bienveillance du Conseil municipal (janvier 1838). Enfin, il demanda à M. le Maire son remplacement. « Je tombe, dit-il, sous une lutte flagrante que me font les artistes. » (Lettre du 23 avril 1838.)

Malgré son activité accoutumée pour exploiter le reste des avantages que les théâtres pouvaient offrir encore, ce directeur ne put résister aux embarras toujours plus accumulés de sa position.

Il partit pour Paris, afin d'aller chercher une danseuse. Il ne revint pas, et ne fit passer aucun ordre..... Insuffisance absolue de la caisse pour le payement de la fin du mois.

Le caissier prévint le maire de cette situation fâcheuse. (29 mai 1838.) Nomination, par le Conseil municipal, d'une commission spéciale, prise dans son sein, pour vérifier les faits et présenter les moyens à prendre.

Retour de M. Solomé à Bordeaux. Il avoua qu'il était à découvert d'une somme de 26,422 fr. 17 c.; cette somme, peu de jours après, s'élevait à 43,506 fr. 18 c

Il sollicita avec instance la résiliation de son bail pour avril 1839, et le remboursement de son cautionnement par 11e, jusqu'à cette époque.

Cette demande fut accueillie par le Conseil de la ville et M. le Préfet. (9, 15 et 27 juin 1838.) La vente des 2,500 fr. de rente, acquise au nom de la ville, fut opérée, et le remboursement, comme il était convenu, en fut fait à M. Solomé, sur le vu d'une attestation officielle (lettres du maire et du préfet, des 4 et 10 août 1837; arrêté municipal du 28 avril 1838), constatant que ce directeur avait rempli, dans ces deux années, les obligations imposées en ce qui concernait les décors et les costumes.

Notes approximatives sur le buget théâtral sous Solomé.

Dans les six premiers mois de 1836 et dans les cinq premiers de 1837, le directeur a touché, d'après les données exactes du Bureau central :

Six mois de 1836....................	263,919 fr.
Cinq mois de 1837..................	219,556 »
TOTAL...............	483,475 fr.
Comprise l'allocation municipale..	70,000 »
TOTAL..............	553,475 fr.

Du 21 avril 1837, au 21 janvier 1838, mois d'août et de septembre exceptés, les recettes aux deux théâ-

tres, d'après les rapports de M. Landais, contrôleur de la comptabilité théâtrale, appuyés des pièces (Archives de la ville, carton des théâtres, n° 20), ont été de .... 372,318 fr.

Subvention de la ville	80,000 »
Abonnement de 1837, jusqu'à avril 1838	65,332 »
TOTAL	517,650 fr.

Le montant du déficit des recettes sur les dépenses de l'entreprise, du 29 juillet 1836 jusqu'au 20 janvier 1838, atteignit le chiffre de 73,016 fr. (Rapport du contrôleur, 11 mars 1838.)

Le bail de M. Solomé, du 12 août 1836, fut résilié à partir du 21 avril 1839.

Les artistes, pour empêcher des complications malheureuses, firent l'abandon de quinze jours échus de leurs appointements.

Du 1er mai 1839, au 20 juillet courant (80 jours). — M. R. B., directeur privilégié, et N. D., directeur associé.

L'histoire de cette direction, depuis son origine jusqu'à son dénoûment, fut une suite de combinaisons qui n'aboutirent qu'à un échec. — Quoique pressé d'arriver au terme de ce travail, il nous paraît cependant utile de jeter un coup d'œil sur cette courte administration.

Dès que l'intention manifestée par M. Solomé, d'a-

bandonner la gestion des théâtres de Bordeaux, fut répandue dans le public, au milieu de l'année 1837, un mouvement actif, quoique non apparent d'abord, s'opéra dans tous les esprits désireux de remplacer ce directeur.

A la date du 2 janvier 1838, une lettre, partie de Dijon, arrivait à M. le Ministre de l'intérieur, sollicitant de lui la direction théâtrale de Bordeaux, non vacante encore officiellement.

M. le Ministre renvoya le 4 du même mois cette lettre à M. le Préfet de la Gironde, qui la transmit quatre jours après au maire de la ville, M. David Johnston.

Elle avait été écrite par un directeur privilégié du département de la Côte-d'Or (8e arrondissement théâtral), qui, ayant délaissé cet emploi, se trouvait à Paris.

Comme ce candidat leur était presque inconnu, les autorités municipales de Bordeaux eurent recours à la voie des informations.

Voici ce qu'on apprit par la correspondance du ministre, du préfet de la Seine et de plusieurs maires des départements : M. B. était un ancien régisseur de l'Opéra-Comique de Paris; directeur, depuis vingt-cinq ans, aux théâtres de Reims, de Nantes et de Dijon.

A Nantes, il avait fait preuve de capacité, sa moralité était certifiée; mais il n'avait pu maintenir les recettes au niveau des dépenses, et avait été contraint d'abandonner ses fonctions. (Renseignements fournis par une lettre de M. Rambuteau.)

A Dijon, il avait exercé pendant huit ans.

En juin 1838, il quitta son exploitation, après avoir passé, avec deux de ses acteurs, *un arrangement secret,* par lequel, moyennant une somme de 9,000 fr., il les substituait en son lieu et place, et mettait à leur charge tout ce qui pourrait advenir.

Qu'en résulta-t-il? Que quelques bonnes recettes ayant été opérées par la troupe, à la suite de voyages dans le département et représentations à Dijon, ces recettes furent un peu plus tard saisies en totalité par les créanciers du directeur. (Lettre du préfet de la Côte-d'Or au ministre de l'intérieur. — 3 Novembre 1838.)

Conçoit-on la préoccupation des magistrats municipaux, et les motifs qui les entraînaient, pour avoir, dans un pareil état de choses bien avéré, passé un traité, touchant la direction théâtrale de Bordeaux, avec cet ex-directeur de Dijon?

Les termes si reconnaissants de la longue et presque obséquieuse correspondance de ce dernier avec M. le Maire de Bordeaux semblaient prouver l'appui qu'il avait trouvé dans des recommandations particulières. Toutes ces circonstances pouvaient renforcer l'opinion assez répandue, qu'il n'était que l'agent des deux directeurs précédents, Baignol et M. Solomé.

Le traité accorda l'administration des théâtres, avec toutes leurs dépendances, à M. B., pour trois années, à partir du 21 avril 1839. (Délibération du Conseil municipal, le 2 novembre 1838. Date du traité, 21 novembre. Envoi au préfet, le 12 février 1839. Approbation, le lendemain 13 février.)

Subvention........ 80,000 fr.
Cautionnement... 50,000 »

dont 10,000 fr. versés dans les huit jours qui suivront le traité. (Délibération du 15 novembre 1838.)

Cette dernière clause ne s'exécuta pas ainsi que cela avait été convenu; il y eut beaucoup de retard. Ce directeur partit de Bordeaux le 14 décembre suivant, sans avoir rien fourni de son cautionnement, en priant le maire de *lui garder le secret*, et il présenta, de Paris, un bailleur de fonds, M. ***, qui s'engagea à verser 30,000 fr. pour le cautionnement. Les informations prises sur la position financière de ce bailleur de fonds furent loin d'être satisfaisantes. (Lettre du 8 janvier 1839 de MM. Delessert et Blot, négociants à Paris.)

On doit encore éprouver une sorte de surprise, en retrouvant, dans cette occurrence, tant de patience et de longanimité de la part de M, le Maire!

Enfin, après des demandes réitérées et des réponses évasives échangées de Bordeaux à Paris entre M. le Maire et M. le Directeur, l'époque même d'entrer en jouissance (fin d'avril) étant arrivée, M. *** prêta au directeur les 50,000 fr. de cautionnement, qui furent versés à la caisse du Mont-de-Piété.

Cette direction s'ouvrit en promettant les représentations de plusieurs acteurs de la capitale.

Le bailleur de fonds fut le caissier de cette administration. Il mit tous ses soins à rentrer dans la somme qu'il avait prêtée pour le cautionnement, et il

préleva les deux premiers douzièmes de la subvention. (Lettre du directeur, juillet 1839.)

Les augures sous lesquels s'était présentée l'exploitation présageaient trop quel serait son sort.

Un mois s'était à peine écoulé, que le péril était menaçant.

Le directeur réclama de la ville, mais en vain, une subvention anticipée de 30,000 fr., ou au moins de 18,000 fr., sans laquelle il ne pouvait *tenir*. (8 Juin 1839.)

Alors il embrassa une nouvelle ressource.

Le 9 juin 1839, il fit acte de cession de tous ses droits sur le Théâtre-Français, à M. D., qui occupait les premiers rôles dans la troupe des Variétés, et il se l'adjoignit à titre de *directeur associé*. Débiteur de M. D. d'une somme de 9,600 fr., il voulait seulement (si l'on s'en rapporte à son dire) s'acquitter en lui cédant les recettes des Variétés, sur lesquelles aucun de ses autres créanciers ne pourrait plus avoir de droits.

Pour l'accomplissement de cette combinaison, à laquelle s'opposait virtuellement son bail avec la ville, il devait encore trouver avec qui compter.

Le 8 juillet, les artistes protestèrent contre cet acte de cession, entre les mains de l'autorité.

Le directeur demanda la résiliation de son bail, le 13 juillet 1839, après avoir reçu le même jour un refus formel du maire, de se créer une espèce d'allocation *d'avance*, en augmentant le nombre des jours de relâche.

Cette résiliation fut admise le 18 juillet, par arrêté

municipal, et approuvée le lendemain 19, par M. le Préfet.

Le directeur perdit la plus grande partie de son cautionnement.

Cette administration avait souscrit pour cinquante abonnements doubles au Grand-Théâtre et au Théâtre-Français, moyennant le prix de 400 fr. (Voyez carton des théâtres, n° 21, Archives muicipales.)

Du 22 juillet 1839, au 30 avril 1840 (neuf mois). — M. Léon (Antoine-Arnaud), et les sept artistes réunis, MM. Fleury, Raguenot, d'Héron (Gustave), Boucher, Page, Daumont, ...

Sept candidats inacceptables pour la direction vacante s'étaient présentés.

Les artistes des deux troupes s'entendirent alors pour continuer, à leurs risques et périls, une exploitation qui les faisait vivre. Leur demande fut acceptée, et le bail, qui continuait les charges du précédent, fut passé le 19 juillet, et approuvé par le Conseil municipal et par M. le Préfet, le 22 et le 28 courant.

Les artistes recevaient 6,670 fr. 66 c. tous les mois échus (art. 11), une subvention de 30,000 fr. (art. 12), payée en trois époques :

15,000 fr. en commençant l'entreprise;
10,000 fr. le 21 août;
5,000 fr. le 21 septembre.

Leur camarade, M. Léon, se mit à leur tête, et fut

reconnu par l'autorité comme *seul chef* et administrateur de l'exploitation.

Quelques changements administratifs s'opérèrent. La nomination du caissier fut soumise à l'agrément de M. le Maire. La caisse fut établie dans le local de la direction. Elle fut confectionnée avec deux serrures et deux clés; l'une de celles-ci demeurant au pouvoir du caissier; l'autre, entre les mains du contrôleur, choisi et nommé par M. le Maire.

Cette association artistique parcourut prudemment et consciencieusement sa carrière; elle appela sur notre scène, en juillet, août 1839, et en mars 1840, trois artistes en renom, qui prélevèrent sur les recettes une somme de 9,778 fr., soit : Achard, 3,000 fr.; Déjazet, 4,500 fr., et Chollet, 2,278 fr.

Extrait du Budget des artistes réunis du 21 juillet au 20 octobre 1839.

RECETTES : Grand-Théâtre......	174,176f 42c
— Variétés............	52,293 43
DÉPENSES : Grand-Théâtre.....	144,762 27
— Variétés............	53,543 49
BÉNÉFICES du Grand-Théâtre...	29,514 15
DÉFICIT des Variétés.............	1,250 6
BÉNÉFICES NETS de l'administration.	28,264f 9c

Le 19 août 1839, la recette *brute*, au Grand-Théâtre, s'éleva à 4,669 fr. 40 c. (Bordereau signé par le secrétaire des hospices, *Pelauque.*)

Du 1er mai 1840, au 6 avril 1843. — MM. Léon, régisseur, Fleury et Ce. (2e Entreprise.)

Encouragé par une première épreuve dont il était heureusement sorti, M. Léon, après avoir terminé les neuf mois de l'année théatrâle 1839–40 avec les artistes réunis, voulut continuer pour lui-même, en s'adjoignant MM. Raguenot et Fleury. Les artistes lui promirent le concours le plus sympathique.

En vertu de la délibération du Conseil municipal (18 novembre 1839), son bail fut passé pour trois ans avec M. le Maire (29 du mois courant), et le privilége lui fut accordé le 9 janvier 1840. (*Signé* Duchatel, ministre.)

Le cahier des charges fut toujours le même. Les payements de la subvention de 90,000 fr. furent ainsi distribués : 10,000 fr. à la fin de chacun des mois de mai, juin, juillet, août, septembre, et 5,714 fr. à la fin des autres mois.

20,000 fr. de cautionnement.

Un arrêté du 22 novembre 1839 fit connaître la nomination officielle du contrôleur des théâtres, M. Landais. Un autre arrêté, du 23 mai 1840, nomma le caissier, M. Romain Pratviel

Bureau de supplément établi sous le pérystile.

Un redoublement d'activité caractérisa cette direction, pour laquelle fut instituée une place de chef d'administration d'abord aux appointements de 5,000 fr., puis de 4,800 fr.

Ces efforts n'étaient pas inutiles, puisque l'année se montrait malheureuse pour les directions de plusieurs grandes villes : Bruxelles, La Haye, Le Hâvre, Rouen, Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Toulouse, etc.

Ces efforts portèrent sur les représentations des *Huguenots,* pièce admirée sur notre théâtre, comme sur tous ceux de la France et de l'Europe, et sur celles de la *Favorite,* montée avec luxe et succès sur notre scène en 1842. Dans le cours de cette même année, on prépara l'opéra des *Martyrs*. On représenta, mais sans décors nouveaux, la *Reine de Chypre*.

Cette direction retint dans la troupe des artistes tous ceux affectionnés du public et qu'il lui fut possible d'engager : ainsi, la première basse, M. Boucher; le premier ténor, M. Valgalier.

Ce fut une combinaison, comme toujours, très-hasardeuse, pour ne pas dire davantage, mais qui prouvait dans l'administration son vif désir d'activer le mouvement théâtral, que celle d'appeler sur la scène bordelaise les artistes renommés de Paris.

Ainsi, le public de notre ville put applaudir MMmes Leplus (Jenny Colon), Prévost, Taigny, Fitz-James; MM. Taigny, Levassor, Poultier, Chollet, Serda. Il put admirer Duprez (juin 1840) et Rachel (juillet 1841).

La ville voulant donner à nos deux salles de spectacle l'éclairage au gaz, la direction théâtrale entra pour moitié dans le montant du prix réclamé par l'entreprise du gaz (novembre 1842).

Voici le chiffre de cette dépense :

Grand-Théatre. — *Du 1er mai 1842, au 18 avril 1843.* — Pour 283 représentations avec 10 soirées de bal, donnant en moyenne 58 fr. 7 c........	16,434f 65c
Variétés. — *Du 1er mai 1842, au 25 mars 1843.* — Concurremment avec l'éclairage à l'huile, pour 284 représentations donnant en moyenne 23 fr. 32 c...............	6,623 65
	23,058f 30c [1].

Tous ces actes de la direction de M. Léon méritent des éloges; mais ils ne purent l'empêcher de subir le sort de ses prédécesseurs.

Plusieurs circonstances, qui peuvent être regardées comme ayant agi activement, étaient de nature à faire présager ce dénoûment, qui cependant, il faut le constater, n'arriva et ne fut précipité que par une cause inattendue et particulière.

Je mentionnerai :

1° L'habitude qui fut prise, dès 1840, de demander à l'autorité une augmentation du prix des places aux deux théâtres, pour toute représentation plus ou moins exceptionnelle. Demande qui, *à tort*, fut *toujours* accordée.

On comprend cette demande faite et accueillie pour

[1] Dans la deuxième année où cet éclairage fut établi (1843-44), quoiqu'il eût été complété par le gaz aux Variétés, et, de plus, que les représentations aux deux théâtres eussent été plus nombreuses, le prix en fut diminué. Ainsi,

Pour 323 représentations, au Grand-Théâtre, avec 5 bals (donnant en moyenne 54 fr. 23 c.) : 17,317 fr. 70 c.;

Pour 307 représentations aux Variétés (donnant en moyenne 49 fr. 66 c.) : 15,216 fr.

les représentations de Duprez et de Rachel, quoique encore aurait-il fallu qu'elle fût renfermée dans des limites convenables, ce qui n'eut peut-être pas lieu à l'occasion de ces deux artistes éminents; mais pour des acteurs ordinaires en passage, et même après des circonstances qui ne s'appuyaient pas sur ce motif, c'était un abus fâcheux de toute manière, et préjudiciable surtout à l'administration théâtrale qui le sollicitait, puisqu'il tendait à éloigner les classes les plus nombreuses de la société, et à paralyser le goût du spectacle.

2° Une autre habitude de l'administration théâtrale, qui parut non moins fâcheuse aux autorités municipales, fut celle de réclamations presque mensuelles (janvier, mars, avril, mai, décembre 1841; janvier, février 1843), concernant les sommes subventionnelles ou exceptionnelles, dont on sollicitait du Conseil de la ville le payement anticipé d'un mois sur un autre mois. Ces réclamations furent aussi, *à tort,* trop souvent écoutées. Il n'en fut pas pourtant ainsi de celle qui sollicitait la fermeture de la salle des Variétés pendant cinq mois d'été (20 janvier 1841) : elle fut refusée, comme catégoriquement contraire au bail passé entre la ville et le directeur; ni de celle encore, prétendant ne pas payer la moitié du prix de certains costumes (année 1840-41), et les décors, costumes et réparations du théâtre (année 1841-42). Le directeur s'y étant engagé formellement dans son bail, M. le Maire le menaça de prélever et retenir cette somme due, sur la subvention annuelle.

3° Enfin, je noterai l'arrangement du directeur, qui, en outre de sa place rétribuée (8,000 fr.), s'était attribué les fonctions de maître des ballets, aux appointements de 7,000 fr., restreints par lui, après observations, à 5,000 fr. (Voyez le Prospectus de la direction des théâtres de Bordeaux, années 1840-41, 1841-42, 1842-43.)

Cette gestion de M. Léon et Ce (2e Entreprise) est celle qui, depuis onze années (1832), a vécu le plus longtemps, c'est-à-dire *trente-cinq mois et six jours*. On peut dire qu'elle échoua en entrant au port.

Les acteurs, afin de parcourir les vingt-quatre jours qui séparaient du terme de l'année théâtrale, s'unirent par un acte sous seing privé. De son côté, M. Léon fit des promesses pour tout ce qu'on lui proposa. Lui et son fils, peintre décorateur de l'entreprise, s'engagèrent à payer les appoints dus à la fin de cette même année. La ville resta en possession des *armures* de *La Juive*, qu'on lui réclama en avril 1843, comme ayant été cédées à l'aide d'un contrat de vente, par M. Léon fils.

Cette chute de la direction fut déterminée par quelques-uns des artistes sociétaires, et surtout, dit-on, par le premier ténor sérieux, qui ne voulut accorder aucun délai pour toucher ses appointements. (Voyez cartons des théâtres, n° 22, Archives municipales.)

Extrait du Budget de la gestion Léon et Ce (2e Entreprise).

Année 1840-41.

GRAND-THÉATRE. —	Dépenses	600,786^{f} 22^{c}
—	Recettes	570,070 47
—	Déficit partiel	30,715 75
VARIÉTÉS. —	Recettes	203,882 50
—	Dépenses	202,708 3
—	Bénéfice partiel	1,174 47
DÉPENSES. —	Grand-Théâtre	600,786^{f} 22^{c}
—	Variétés	202,708 3
	TOTAL	803,494^{f} 25^{c}
RECETTES. —	Grand-Théâtre... 570,070^{f} 47^{c}	773,952 97
—	Variétés.......... 203,882 80	
	DÉFICIT TOTAL de l'année.	29,541^{f} 28^{c}

Année 1841-43.

GRAND-THÉATRE. —	Recettes	582,486^{e} 46^{c}
—	Dépenses	578,456 30
—	Bénéfice partiel	4,030 16
VARIÉTÉS. —	Recettes	195,377 35
—	Dépenses	182,820 33
—	Bénéfice partiel	12,557 2
RECETTES. —	Grand-Théâtre	582,486^{f} 46^{c}
—	Variétés	195,377 35
	TOTAL	777,863^{f} 81^{c}
DÉPENSES. —	Grand-Théâtre... 578,456^{f} 30^{c}	761,280 63
—	Variétés.......... 182,824 33	
	BÉNÉFICE de toute l'année..	16,583^{f} 18^{c}

Année 1842-43.

GRAND-THÉATRE. — Recettes		460,284f 22c
— Dépenses		451,530 28
— Bénéfice partiel		8,750 94
VARIÉTÉS. — Recettes		203,290 5
— Dépenses		198,057 48
— Bénéfice partiel		5,232 57
RECETTES. — Grand-Théâtre		460,284f 22c
— Variétés		203,290 5
TOTAL		663,574f 27c
DÉPENSES. — Grand-Théâtre	451,530f 28c	649,587 76
— Variétés	198,057 48	
BÉNÉFICES de toute l'année		13,983f 51c

Cette direction a manqué devant 60,000 fr. environ. (Relevé des comptes de l'administration théâtrale fait par M. Landais, contrôleur.)

Direction théâtrale de Bordeaux. — Du 1er mai 1843, au 10 juin 1844 (13 mois et 10 jours de gestion).

C'est encore un artiste dramatique qui devint directeur. Celui-ci avait joué les premiers rôles à la Comédie française, et plus tard sur le théâtre de Bordeaux. Il avait professé avec succès un cours de déclamation.

Jamais directeur ne commença sous de meilleurs auspices, et ne fut poussé par plus de recommanda-

tions honorables; plusieurs avocats de Bordeaux l'appuyaient surtout d'une sympathie très prononcée : c'est principalement à ces appuis, qu'il dut d'avoir été préféré à ses huit compétiteurs.

Son bail avec le maire fut passé le 17 novembre 1842, et approuvé par le ministre le 12 décembre de la même année; il lui assurait l'exploitation des deux théâtres de Bordeaux pendant trois années.

Le Conseil de la ville (9 novembre 1842) se relâcha beaucoup pour lui de la rigueur de son cahier des charges.

Subvention............ 90,000 fr.
Cautionnement........ 30,000 fr.

Son traitement s'éleva au chiffre de 1,000 fr. par mois, le plus élevé qu'on ait vu jusqu'alors.

Dans sa séance du 9 juin 1843, le Conseil municipal vota, sur sa demande, une somme de 6,000 fr. pour réparation des décors, des costumes du vestiaire, pour augmentation des instruments de musique et l'établissement d'un faux plancher servant à élever l'orchestre. Trois jours après, il sollicita l'autorisation de louer d'autres instruments, ainsi que quelques parties de l'orchestre.

Ce directeur avait fait de grandes promesses dans lesquelles l'autorité avait foi, surtout concernant un nouveau genre de peinture appliqué aux décors. Déjà il avait développé ses vues d'administration dans plusieurs brochures, principalement dans un Mémoire étendu, présenté à M. le Maire, le 16 septembre 1842,

où il disait, avec raison, qu'il fallait un *artiste* pour directeur; qu'on devait repousser toutes ces entreprises *d'agents, trafiqueurs* et *intermédiaires* entre les acteurs et les directeurs; enfin, qu'il fallait un répertoire étendu et varié, des acteurs arrêtés à l'avance par les soins du directeur, et deux troupes unies, comme à Rouen, Bruxelles, Marseille, Toulouse, etc. Il ne réclamait que le pouvoir de réaliser ces réformes.

Son Prospectus, de 1843-44, fit connaître que les premiers emplois de sa troupe étaient *doublés*, les chœurs augmentés, l'orchestre complété. Il put avec vérité écrire, dans son Prospectus de l'année suivante, 1844-45 : « Ma troupe, telle que j'ai pu la former, était je crois la plus complète que Bordeaux ait jusqu'à présent possédée; me serait-il permis d'ajouter qu'elle était supérieure à celles de tous les théâtres de province? »

Ce surcroit du personnel d'artistes augmentait le budget annuel de 45,400 fr.

Le directeur voulait mettre en pratique un système *d'abonnements* dits *facultatifs*, dont voici l'aperçu :

Une stalle numérotée était réservée à celui qui avait une carte d'abonnement. Cette carte, selon le prix de six catégories décroissantes, permettait d'assister au spectacle tous les jours, ou tous les jours pairs, ou impairs, ou à deux, trois, quatre ou cinq jours d'intervalle.

L'autorité municipale fut aussi très-favorable à plusieurs des réclamations que lui adressa ce directeur.

Elle favorisa la réduction de 3,060 fr. sur le prix

de la fourniture des affiches, dans la nouvelle adjudication passée avec le mandataire de l'imprimeur habituel (Mme Duviella), et, en outre, prit note, pour plus tard, *d'autres réformes importantes* [1] sur ce même chapitre du budget théâtral.

Elle l'autorisa de plus, mais après quelques hésitations, à vendre au bureau, à neuf heures, des billets à moitié prix. C'était une innovation importée d'Angleterre, qui, sous quelques rapports, pourrait être avantageuse. Cette décision fut prise sur le vu des chiffres : 1° de *quatre soirées*, dans lesquelles ces recettes tardives avaient produit en moyenne 165 fr. 50 c., somme qui, ajoutée à une moyenne des recettes faites à l'ouverture des bureaux, avait produit un total de 1,100 fr. 50 c.; 2° de plusieurs recettes opérées (de juillet à décembre), et qui descendirent à une minuité telle que 6, 21, 22, 45, 52, 56 fr. au Grand-Thétre, et 3, 4, 11, 15, 20 fr. au théâtre des Variétés.

Cette même autorité municipale ne fut pas longtemps sans acquérir la preuve que ce directeur n'avait promis beaucoup de réformes que dans le but d'obtenir le privilége; mais qu'en étant une fois possesseur, il lui était à peu près impossible de tenir ce qu'il avait promis.

Dès le début de cette administration, plusieurs principaux articles du cahier des charges avaient été né-

[1] Ces réformes portaient sur la grandeur des affiches et sur l'annonce des *relâches* faite sur l'affiche de la veille.

gligés. En septembre 1843, elle n'avait pas encore fait choix d'un peintre décorateur et n'avait pas complété le personnel de la troupe.

M. l'Adjoint du maire chargé de la surveillance des théâtres signala ces infractions (4 août); celles-ci prirent fin. M. Ernest Cicéri fut présenté comme peintre décorateur, le 12 novembre suivant. Seulement, et contre la lettre de l'art. 35 du cahier des charges, le chiffre du traitement de ce peintre, et encore de quelques autres emplois (avis donné le 12 octobre par le contrôleur de la ville), reçurent une augmentation.

Le 30 avril 1843, le directeur réclama, mais vainement, de n'ouvrir la scène que du 8 au 10 du mois suivant.

Il ne put obtenir aussi (6 février 1842) d'établir, dans le foyer du public, des tables de jeu, pour y faire des parties de cartes.

Bientôt il demanda qu'on lui permît d'augmenter le prix des places, ce qui lui fut refusé, *sauf quelques rares exceptions.*

Il sollicita encore, contre l'article formel du cahier des charges, sur la location des costumes, ainsi que d'autres objets, pour la représentation du *Postillon de Longjumeau.* (16 Juin 1843.) *Le refus le mettrait,* disait-il, *dans l'impossibilité de marcher trois jours.*

Cette location, accordée provisoirement et toujours exceptionnellement par M. le Maire (16 juin), lui fut définitivement refusée. (20 Juin.)

La bienveillance de M. le Maire lui permit, en ou-

tre, le 7 septembre 1843, de faire l'emprunt, pour six représentations, de la partition de musique de *Richard Cœur de lion*, telle qu'elle avait été écrite par Grétry.

Personne, après avoir eu connaissance des détails précédents, ne sera surpris d'apprendre que cette direction laissa les décors et les costumes comme par le passé, ne montra ni activité, ni désir de bien remplir ses engagements; fut injuste et emportée avec les artistes; s'oublia même quelquefois envers l'autorité municipale; laissa pénétrer des abus, et mit en œuvre des errements administratifs les moins exécutables.

C'est dans cet état de choses que s'ouvrit la deuxième année de sa gestion.

Le directeur avait promis de faire connaître les partitions italiennes de *Bélisaire, Don Pasquale, Robert d'Evreux;* de plus, les opéras français *La Part du Diable, La Syrène.* Toutes ces pièces ne furent point représentées : les grands opéras des *Martyrs* et *Anne de Boulen* parurent seulement sur notre scène et obtinrent du succès.

Charles VI fut aussi représenté. — Qu'il me soit permis, à cette occasion, de relater quelques-unes des circonstances qui entourèrent l'apparition de cette pièce sur le théâtre de Bordeaux.

Cet opéra, comme on le sait, avait réussi sur la scène parisienne; il offrait la réunion de grandes beautés musicales et d'un *libretto* poétique, réunion qui doit toujours être remarquée et qui fait présager le uccès. Le directeur, malgré de pressantes sollicita-

tions, refusa longtemps de monter cet ouvrage. Enfin, il s'y décida, prépara les décors et les autres détails de la mise en scène [1]. La première représentation eut lieu; mais quel jour? l'un des derniers de l'année théâtrale, le *mercredi de la Semaine sainte*, jour où si peu de personnes vont au théâtre, et où même celui-ci ne peut être ouvert que par une permission spéciale [2].

La première chanteuse *contralto,* Mme Widemann, adressa par ce rôle ses adieux au public.

Cette forte chanteuse était chef d'emploi avec MMmes Elian et Catinka Heinefeter; M. Juclier occupait les premiers rôles dans la comédie, et Mme Elisa Bellon était première danseuse.

En entrant dans la seconde année de sa gestion (mai 1844), le directeur ne modifia aucun des errements défectueux qui l'avaient dirigé dans la première. Il annonçait beaucoup de pièces qu'il ne pouvait représenter : ainsi *Le Diable amoureux*, ballet; *La Chaste*

[1] Le 23 mars 1844, M. le Maire accorda l'autorisation réclamée, de louer des armures pour cette représentation.

Ces armures, disait-on, étaient d'un prix élevé, et appartenaient à M. Lefebvre, de Gand. On promettait en compensation de fournir au magasin plusieurs décors et costumes. Il paraîtrait, d'après des renseignements connus plus tard, que ces armures étaient la propriété du directeur, et que leur location avait été feinte afin d'échapper à la rigueur de l'art. 10 du cahier des charges.

[2] L'art. 18 du cahier des charges prescrit la fermeture du théâtre les quatre derniers jours de la Semaine sainte.

La permission de jouer *Charles VI*, le mercredi saint, fut réclamée plusieurs fois à l'autorité, et refusée le 3 mars et le 1er avril 1844; mais, enfin, elle fut obtenue.

Les magistrats municipaux durent, plus tard, éprouver quelque regret d'avoir fait fléchir une clause du cahier des charges aussi constamment exécutée.

Suzanne, *Linda di Chamouni*, et plusieurs reprises importantes, *Norma*, *La Caverne*, *Marguerite d'Anjou*, *Anne de Boulen*. (Prospectus des années 1844-45.)

Le 12 avril précédent, il avait sollicité, mais en vain, du Conseil de la ville, une somme de 10,000 fr. en remise de son cautionnement, ou bien en avance sur les deux premiers mois de la subvention. Il réitéra sa demande en mai suivant, et obtint l'avance d'un mois de cette subvention.

Il fit pour les deux théâtres des abonnements au rabais si l'on payait comptant [1], mais sur lesquels on ne peut rien savoir de précis; une liste établie dans le mois de mai 1844, en porte le nombre à cent quatre-vingt-quatre; or, il est à présumer qu'ils étaient conclus à des conditions diverses. La plupart furent acquittés. Trente-quatre personnes refusèrent de payer, alléguant qu'elles avaient été placées sur la liste sans leur consentement.

Ce directeur en appela de nouveau à ses actionnaires de 1843 [2]; puis, en dernier lieu (juin), au Conseil municipal, pour l'avance d'une autre somme de

[1] Il faut expliquer ces mots, *au rabais* : une des précédentes directions avait établi des abonnements aux deux théâtres pour 400 fr. La direction qui nous occupe fut plus loin dans cette mauvaise voie : elle fit de doubles abonnements au prix de 500 fr. pour homme et 300 fr. pour femme; elle finit par les souscrire à ce dernier chiffre, pourvu qu'ils fussent acquittés immédiatement (c'est imprimé).

[2] Vingt-sept noms d'actionnaires figuraient sur la liste primitive de 1843-44, représentant, par des actions de 2,500 fr., la somme de 67,000 fr.

En 1844, la plupart de ces noms ne se rencontrèrent plus que parmi les abonnés ordinaires, et même quelques-uns avaient été inscrits par erreur parmi les abonnés.

10,000 fr. sur sa subvention annuelle. Ses espérances échouèrent.

Déjà, le 8 avril et le 11 mai, les artistes lui avaient signifié, par écrit, qu'ils cesseraient le lendemain même de jouer, si leurs appointements, payables mois par mois, n'étaient pas complétés.

Dans cette position insoutenable, le directeur disparut en déposant le bilan de sa faillite.

Les artistes réunis firent marcher le spectacle du 10 juin au 31 janvier, en recevant de la ville 250 fr. par jour. Leurs commissaires furent MM. Roger, Juclier et Viette.

Qu'on me permette de le demander : Les malheurs de ce dernier directeur doivent-ils donc étonner?

Aperçu sur le budget de l'administration théâtrale, du 1er mai 1843, au 10 juin 1844.

Année 1843-44.

DÉPENSES. —	Grand-Théâtre		621,050f 43c
—	Variétés		198,386 32
	TOTAL des Dépenses		819,436f 75c
RECETTES dans lesquelles n'est pas compris le produit des actionnaires.			
—	Grand-Théâtre	440,672f 60c	
—	Variétés	206,625 05	
—	Subvention	90,000 »	
	TOTAL des Recettes		737,297 65
	DÉFICIT		82,139f 10c

(Compte rendu de M. Landais, contrôleur de la comptabilité des théâtres.)

Mai 1844, et 10 jours du mois de juin.

Voici quelques autres renseignements recueillis sur les recettes qui ont été faites depuis le 30 avril 1844 :

Abonnements	30,142f
Variétés (recettes des)	11,207
Grand-Théâtre (recettes du)	17,979
Belval (spectacle de curiosité)	195
TOTAL	59,523f
Subvention avancée (mois de juin)	10,000
TOTAL	69,523f

Direction du 1er août 1844, au mois de mars 1845 (9 mois de gestion).

Le directeur n'était pas dans les conditions nécessaires pour diriger une grande exploitation théâtrale, quoique plusieurs personnes importantes l'eussent recommandé vivement à la confiance des autorités, comme pouvant régénérer les théâtres de Bordeaux. Il aimait avec passion tout ce qui se rapportait au théâtre. La modération de son caractère, sa bienveillance et sa probité, lui avaient fait croire qu'il pouvait réussir. Il fut admis aux mêmes conditions, à peu près, que son prédécesseur. Son cautionnement ne fut que de 20,000 fr.

Une année ne s'était pas écoulée, qu'il était forcé de déposer un bilan, dont le passif présentait une somme de près de 115,000 fr.

Que dire de cette direction?

Elle maintint convenablement, dans la formation de la troupe des artistes de notre Grand-Théâtre, les trois genres dignes de la scène bordelaise; mais ne monta que de rares nouveautés, et n'imprima que bien peu de mouvement aux représentations théâtrales. Mme Hébert tenait l'emploi de première chanteuse. (Prospectus de 1844-45 et 1845-46.)

Pendant sa durée, une guerre persistante fut faite *aux entrées de faveur* par l'autorité municipale; celle-ci resta invariable dans son refus d'élever le prix des places, quelles que fussent les éventualités. Elle ne se relâcha que pour les abonnements au mois, en faveur de quelques femmes d'employés.

On peut dire que cette direction montra de la faiblesse, et n'écouta que trop de conseils.

Produit des abonnements aux deux théâtres :

Grand-Théâtre...........	57,148f 66c
Variétés....................	4,251 »
TOTAL.	61,419f 66c

Recettes aux bureaux... 419.525f 03c

Direction du 28 juin 1845, au 21 octobre 1846
(près de 16 mois de gestion.)

Après quelques mois de gestion par les artistes, le nouveau directeur fut nommé. Résumons son administration : 10,000 fr. de cautionnement; concessions im-

portantes obtenues sur le personnel des artistes (Prospectus 1845-46); réduction du contrôle de la ville; efforts vains et réitérés pour élever le prix des places; augmentation considérable des entrées de faveur; suppression, par l'autorité, de la loge particulière de M. le Commissaire central (2 août 1845); deux représentations du baryton Baroilhet, dans lesquelles le prix des places fut porté à 3, 6 et 7 fr.; Mlle Elian était première chanteuse légère. On monta *La Syrène.*

Ce directeur, après avoir assez bien débuté, rentra dans de fâcheux errements et fut contraint, le 21 octobre 1846, de se démettre de fonctions trop lourdes pour lui.

Sa faillite fut prononcée quelques jours après.

Il avait fait d'abonnements :

pour le Grand Théâtre....	91,301f 22c
pour les Variétés..........	5,222 50
TOTAL.....	96,523f 72c

Recettes aux bureaux... 729,734f 53c

Les artistes firent de nouveau marcher les théâtres sous la conduite de M. Mazzur, jusqu'au renouvellement de l'année 1846-47.

Nous arrivons ici à un changement important dans le mode de direction théâtrale.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

PROCÈS-VERBAL.

Séance publique du 20 novembre 1851, pour l'Installation de M. le docteur A. BURGUET *et de M. le comte* DE PEYRONNET.

Présidence de M. GOUT DESMARTRES.

—

La grande salle de l'Académie est de bonne heure remplie par un public très-nombreux, contenant l'élite de la population bordelaise, la plupart des autorités de la ville, et beaucoup de dames.

L'Académie éprouve le regret de n'avoir pu recevoir dans son enceinte, trop étroite, toutes les personnes qui se sont présentées à cette solennité littéraire. Elle est entrée en séance à huit heures précises.

Ont signé au registre et étaient présents :

MM. GOUT DESMARTRES, *président;* D'IMBERT DE BOURDILLON, *vice-président;* E. DÉGRANGES, *secrétaire général;* FAURÉ, *trésorier;* G. BRUNET, *archiviste;* LÉO DROUYN, *secrétaire;* DARRIEUX, CH. DES

Moulins, Petit-Lafitte, *membres du conseil d'administration;* et Gorin, Laterrade, Burguet, Henry Brochon, Lamothe, Costes, Léon Marchant, Durand, E. Gintrac, H. Magonty, Abria, de Peyronnet, Gautier, Cirot de La Ville, Lancelin, Grateloup, Blateyrou, J. Delpit, Dabas, Ruelle, *membres de l'Académie.*

M. le Président invite M. le Préfet, membre honoraire de l'Académie, et M. Gautier aîné, maire de Bordeaux et membre résidant, à prendre place à ses côtés; il délègue MM. Costes et d'Imbert de Bourdillon pour aller chercher les récipiendaires et les introduire dans la salle.

La parole est donnée à M. A. Burguet, qui s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Heureux! trois fois heureux, celui qui sait revêtir sa parole des charmes de l'éloquence ou des grâces de la poésie : il embellit, à pareil jour, les sentiments qu'il veut exprimer; il jette sur tout ce qu'il dit un attrait qui flatte et entraîne les esprits cultivés. Les muses seules l'ont doué de ce don précieux, et il ne l'a mérité qu'en fréquentant leurs autels. Hélas! je ne saurais y prétendre, moi, simple disciple d'Hippocrate, qui

ne parcourus jamais les sentiers du sacré vallon, ni les sentiers de la double colline; maintenant, il est trop tard pour que je songe à porter mes offrandes au dieu de l'Hélicon. Je le comprends, mes chers Collègues, votre indulgence est mon seul appui, mon unique refuge; accordez-la moi, je vous en supplie. Puisqu'il m'est prescrit, dans cette séance solennelle, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant parmi vous, ne mesurez pas ma reconnaissance à la valeur de mon langage; car il ne vous la peindrait jamais ni aussi vive, ni aussi profonde que je la ressens.

Il me reste un autre devoir à remplir : je dois payer mon tribut académique; veuillez donc m'entendre quelques instants. Mais si le premier hommage que je rends à vos statuts vous rappelait un peu le culte dans lequel j'ai été élevé, pardonnez-le moi; je ne puis être que médecin, même auprès de vous, qui cultivez avec tant d'éclat les sciences, les arts et les belles-lettres.

L'idée de convier tous les peuples à un concours industriel, aurait paru, à une époque peu éloignée, le rêve d'une imagination ardente, ou la conception d'une politique astucieuse. De nos jours, la foi populaire l'a accueillie, la croyant utile aux intérêts de tous, et en moins de deux ans cette idée a été réalisée. A la voix de quelques hommes généreux, chacun a voulu compter dans cette manifestation mémorable; chacun a voulu y paraître avec ses insignes particuliers, nobles conquêtes du travail et de l'intelligence. A jour fixe, Lon-

dres a reçu, des régions les plus lointaines, les richesses industrielles de cent peuples divers. La pirogue du sauvage, la joncque chinoise, les magnifiques tissus du Thibet, n'ont pas été plus tard au *rendez-vous* que les produits de l'industrie française, ou ceux de l'industrie allemande. Ces merveilles du génie de l'homme se sont trouvées réunies pour la première fois, et le Palais de cristal a paru comme une création qu'on aurait reléguée, il y a vingt ans, parmi les récits mensongers des contes orientaux.

Les populations, pleines d'enthousiasme, ont accouru de toute part, et l'Angleterre a subi une véritable invasion. Mais toute pacifique de sa nature, celle-ci ne devait coûter aucune larme à l'humanité; elle devait, au contraire, la consoler des malheurs passés, en lui présageant un temps plus heureux encore, où les peuples marcheront intimement unis dans la voie des améliorations sociales.

Car il est certain, Messieurs, que les progrès qu'a révélés l'exposition de Londres, ne sont pas les derniers que l'humanité fera : chaque siècle doit étendre l'héritage qu'il reçoit. Si nous pouvions, dans cent ans d'ici, nous retrouver dans cette ville que nous voyons si grande et si somptueuse; dans cette salle, où de nobles cœurs ont proclamé tant de fois notre perfectibilité, nous paraîtrions probablement fort arriérés aux hommes d'alors, et nous verrions bien des choses qui nous sont inconnues aujourd'hui. Eh! pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Nous-mêmes, quant aux progrès, n'avons-nous pas laissé bien loin derrière nous ceux

qui nous ont précédés? Il y avait, sans doute, dans le quinzième siècle, des hommes qui croyaient que nul progrès n'était possible après l'invention de l'imprimerie et de la boussole; n'étaient-ils pas dans une grande erreur? Eux, se sont arrêtés, il est vrai; mais l'esprit humain a continué sa marche à travers les siècles, ajoutant chaque jour de nouvelles découvertes à celles qu'il a déjà faites. Deux d'entre elles, la vapeur et l'électricité, appartiennent à la période où nous sommes. L'une fixe le temps, efface les distances; l'autre, rapide comme l'éclair dont elle émane, transmet la pensée. Désormais, les procédés de Guttemberg sont trop lents; le télégraphe lui-même n'a plus assez d'agilité : on veut, avec le fluide électrique, correspondre d'un bout de l'Europe à l'autre, plus facilement qu'on ne le peut aujourd'hui à quelques kilomètres.

Si la vapeur a rendu les relations commerciales plus promptes, les rapports intellectuels plus faciles, en suppléant à des millions de bras, elle a encore introduit dans l'économie domestique une foule de ressources qui augmentent pour tous le bien-être et l'aisance. Des machines, animées par ce puissant moteur, façonnent le bois et le fer, et fournissent à bon marché les meubles, les ustensiles et les outils; d'autres tissent la laine et le coton, et chacun peut avoir des vêtements mieux appropriés aux saisons. Il en résulte des habitudes d'ordre, de soins, de propreté, qui améliorent les mœurs autant qu'elles conservent la santé. Grâce à la vapeur, la misère elle-même a quitté ses haillons, et nos yeux ne sont plus frappés des tableaux déchirants qu'elle offrait autrefois.

Certes, ce sont là de grandes améliorations apportées à la vie des hommes; et si nous regardions un peu en arrière, nous verrions combien sont injustes ces esprits chagrins qui ne louent que le passé, en enviant le sort de nos pères Mais ces sortes d'esprits ne sont jamais de leur époque; ils médiraient de l'avenir et du passé s'ils y vivaient, comme ils médisent du présent; car ils sont trop aveugles pour reconnaître dans le progrès les efforts que fait l'intelligence humaine pour accomplir les destinées que Dieu lui a tracées.

Cependant, Messieurs, dans ce champ sans limites, l'homme avance péniblement à travers des obstacles et des dangers sans cesse renaissants; ses forces s'épuisent dans une lutte continuelle, et les conquêtes que fait la civilisation recèlent trop souvent pour lui des causes de maladie et d'infirmité; trop souvent aussi, sa vie est le premier enjeu qui paie le triomphe de ses entreprises. Néanmoins, malgré de si rudes conditions, malgré des épreuves si douloureuses pour l'individualité, la société elle-même n'est point atteinte; elle grandit, elle se développe, aidée et soutenue par l'hygiène publique.

Initiés les premiers à l'étude de cette science, le médecin et le chimiste en propagent les préceptes; ils les appliquent à la vie privée ainsi qu'à la vie collective, à l'industrie, aux arts, à toutes les institutions sociales. Ils vont dans l'atelier de l'artisan suivre l'ouvrier dans son travail, étudier les méthodes et les procédés qu'il adopte, interroger toutes les circonstances qui peuvent nuire à sa santé, toutes celles qui

peuvent porter au loin l'insalubrité. Ils corrigent les procédés vicieux, les méthodes dangereuses; ils combattent les préjugés et la routine, ces ennemis éternels de toute amélioration utile. A celui qui respire les émanations subtiles et dangereuses du plomb, ils donnent un masque ingénieusement conçu qui purifie l'air qui le traverse; ils ajoutent à l'eau quelques gouttes d'un acide, qui, en se combinant avec le métal, le change en un sel tout à fait inoffensif. D'autres fois, ils neutralisent par la chaux des gaz qui tuent l'homme quand il les respire quelques instants. Ils savent, par des moyens divers, arrêter la décomposition des corps, et faire qu'on en supporte sàns péril le voisinage et le contact. En indiquant certaines dispositions dans l'état des matières fabriquées, ils amènent un air frais et vivifiant dans l'atelier où l'on croyait nécessaire une température humide et toujours élevée. Ailleurs, ils trouvent l'atmosphère chargée de corpuscules irritants qui fatiguent la poitrine, provoquent des hémorragies et des maladies plus graves encore, qui amènent fatalement le chômage et la misère. Eh bien! là encore, par une heureuse application de leur science tutélaire, ils font que l'ouvrier y vit plus à son aise. Tantôt par des ventilateurs habilement calculés, ils chassent au dehors la poussière malfaisante; tantôt, par des foyers toujours ardents, ils l'attirent et la consument.

Si de pareils services, rendus à la classe ouvrière, frappent par leur importance, il en est d'autres, Messieurs, qui montrent jusqu'où va le courage d'un savant animé de l'amour de ses semblables.

Les ouvriers qui travaillent dans les mines sont entourés de dangers de toute sorte; ils n'ont pas seulement à redouter les éboulements et l'inondation, ils peuvent encore être asphyxiés par les gaz que produisent, en se décomposant, les débris d'un ancien monde; ils peuvent être engloutis par la détonation de ces gaz, qui s'enflamment à la lampe du mineur, seule lumière qui pénètre dans cette nuit profonde. Ce dernier accident a produit bien des catastrophes; il en produirait toujours, si, à ce phénomène si grand, si terrible, un homme de génie n'était venu opposer un fait bien simple qui se passe journellement sous nos yeux. Davy, chimiste anglais, presque aussi intrépide que Gay-Lussac et Biot, qui allèrent à plus de 7,000 mètres dans les airs faire des recherches scientifiques; Davy descend dans une mine pour essayer lui-même une lampe qu'il a inventée, et après avoir bravé tous les hasards d'une telle expérience, il revient de ce voyage souterrain avec la certitude qu'il a mis les mineurs à l'abri de l'explosion des gaz.

C'est bien un dévouement non moins sublime à la cause humanitaire qui soutint Parent-Duchatelet dans ses longues et pénibles études. Ce médecin illustre avait fait de l'hygiène publique un véritable apostolat. On le vit porter ses utiles enseignements jusque dans les égoûts de Paris; il y passait des heures entières à observer les mœurs et les habitudes des ouvriers, dans le but de prévenir leurs maladies. Mais là ne s'arrêtèrent pas les élans de cette âme généreuse : doué d'une force morale peu commune, préoccupé seulement de la sainteté des motifs qui le dirigeaient, Parent-Du-

châtelet osa pénétrer dans ces lieux où la santé de l'âme est plus exposée que celle du corps; il y pénétra comme les apôtres du christianisme vont dans les bagnes, éveiller des remords et prêcher la vertu. Il y observa les mœurs d'une population bien étrange, et les renseignements qu'il recueillit ont donné aux mesures sanitaires plus de précision, plus de force, contre un fléau qui flétrit l'espèce humaine.

Si l'industrie n'était pas guidée par la science, elle réaliserait l'existence de ces monstres que l'antiquité accusait de se nourrir de victimes humaines. Naguère encore elle employait les bras débiles des plus jeunes enfants. Privés d'air, de lumière, des jeux dans lesquels la vie trouve à cet âge les éléments de son activité, en contact avec les souillures de toutes les passions, ces pauvres enfants s'étiolaient, perdaient leur santé, se trouvaient façonnés de bonne heure pour suivre les plus mauvais exemples. La médecine la première a plaidé la cause de ces infortunés; sa voix a été entendue, et le législateur les a placés sous la volonté protectrice de la loi. Aujourd'hui, l'enfant ne doit son concours aux labeurs de l'homme, qu'à un âge déterminé; la somme et la durée de son travail sont fixées, et des heures sont données à son éducation physique, morale, intellectuelle. Ainsi, avec le temps, car les progrès de l'humanité ne se calculent pas à la minute, l'industrie aura des ouvriers plus robustes, plus intelligents, plus moraux, parce que désormais ils participeront à ce banquet fraternel où tout concourt à éclairer l'esprit, à purifier le cœur.

Oui, Messieurs, les progrès de l'intelligence améliorent l'homme au physique et au moral : croyons-le tous, et la patrie sera consolée de beaucoup de maux. Des hommes intelligents peuvent être des êtres dégradés; mais quand un peuple a les moyens d'élever son esprit et sa raison, il honore davantage les bonnes mœurs et accorde plus de prix à la vertu.

Ce n'est pas seulement l'industrie qui appelle les études de l'hygiène; toutes nos institutions les réclament; car partout où se montre l'idée civilisatrice, elle impose des réformes qui fassent régner l'ordre et l'harmonie.

Mais ici, Messieurs, la médecine n'est le plus souvent que l'auxiliaire de l'administration publique. Quand il s'agit de dessécher des marais, de diriger des cours d'eau, de prévenir les débordements d'un fleuve qui laissent toujours après eux les germes de cruelles épidémies; quand il s'agit de creuser des canaux, de niveler une ville, d'élargir des quartiers où la population languit dans des rues sombres et humides; vous le comprenez, ces travaux, que l'hygiène publique conseille, exigent de puissants moyens, de grandes ressources. Eh bien! il faut le reconnaître, depuis trente ans, l'administration a employé tous les moyens, toutes les ressources qu'elle possédait, à procurer au pays ces immenses bienfaits. Voyez autour de nous, dans notre département, de belles routes, des canaux, des ponts, qui, en rendant les communications faciles, ont apporté partout l'abondance et la fertilité; des digues encaissant nos rivières, des cours

d'eau rendus navigables. Dans les villes secondaires, dans les bourgs, dans les plus petits villages, le sol est raffermi, les maisons sont mieux bâties, et partout s'élèvent des monuments consacrés à l'utilité publique. Mais nulle part, Messieurs, les lois de l'hygiène n'ont été appliquées avec plus de grandeur et de magnificence qu'à Bordeaux. Deux quartiers, dont l'un est couvert de riches maisons, ont remplacé deux forts et leurs douves infectes; un troisième quartier, plus vaste que les premiers, est assis sur un marais dont les émanations ne viennent plus désoler le voisinage; de larges et belles chaussées, en renvoyant les eaux, atténuent les causes d'humidité; des canaux sillonnent la ville dans tous les sens; des rues, en grand nombre, sont alignées, nivelées, et largement ouvertes à l'air et à la lumière Ajoutons à tant de grandes choses faites en faveur de la salubrité publique, plusieurs monuments du premier ordre : un pont, que l'Europe nous envie; un hôpital, un palais-de-justice, des écoles communales, des bains publics, un entrepôt, un quai vertical, et deux phares qui illuminent notre Garonne majestueuse, notre port, que les aigles romaines saluèrent avec admiration!

Voilà, Messieurs, ce que nous devons au génie de quelques hommes inspirés par l'hygiène publique; voilà ce que nous devons au zèle, au patriotisme de nos magistrats. Cependant, de tels bienfaits ne sont pas le partage exclusif d'une ville, d'un département : la France, le monde entier, y participent. Partout, en effet, une impulsion irrésistible entraîne vers l'a-

mélioration de la vie morale et de la vie matérielle : tous les peuples marchent dans cette voie, les plus barbares s'y acheminent. L'Arabe nous dispute encore le sol de l'Afrique; mais quand il voit nos soldats fertiliser cette terre qu'ils ont arrosée de leur sang, relever les ruines que la barbarie y a faites, protéger la vie de l'homme par d'immenses travaux, il comprend que nous apportons dans la conquête un autre principe que celui de l'esclavage et de la dévastation. Moins passionné peut être pour la vie errante et contemplative, il s'essaie lui-même à celle dont nous lui donnons l'exemple; déjà il met moins de répugnance dans ses relations avec nous; les tribus se rapprochent; et qui sait si, dans un avenir que nul ne peut calculer, ces populations jusqu'ici réfractaires à notre civilisation, ne sont pas destinées à la porter elles-mêmes au centre de ce vaste continent, où apparaissent de temps en temps les pèlerins de l'idée progressive?

Car cette idée ne s'arrête jamais : tantôt elle s'insinue peu à peu comme le filet d'eau qui perce le rocher; tantôt, mieux que la flamme, mieux que le fleuve qui déborde, elle renverse brusquement les obstacles qu'on lui oppose. C'est devant elle que se sont abaissées les murailles de la Chine, plutôt que devant le canon de l'Angleterre réclamant les droits de son commerce; c'est elle que la France a déposée sur quelques îles de l'Océanie; et quand le temps sera venu, les vents, en agitant notre drapeau, en emporteront les germes jusqu'aux extrémités de ce nouveau monde.

Lorsque la civilisation aura ainsi uni, enlacé tous

les peuples, l'hygiène publique osera peut-être confondre leurs efforts pour détruire les foyers des grandes épidémies. Dans les Delta du Gange et du Nil, comme sur les plages de l'Amérique, il se fait une immense décomposition de matière organique : de savants médecins lui attribuent l'origine du choléra, de la peste et de la fièvre jaune. Si cette opinion méritait un jour plus de crédit qu'elle n'a pu en acquérir jusqu'à présent, la postérité pourrait peut-être éteindre ces fléaux qui sèment le deuil dans l'univers.

Mais arrêtons-nous, Messieurs; en cherchant à travers les temps les destinées de l'hygiène publique, craignons d'affaiblir l'importance que nous lui avons reconnue dans la société moderne; elle offre assez de questions qui nous touchent de plus près, pour que nous ne devions pas chercher ailleurs un aliment à nos méditations. Les écoles, les hôpitaux, les prisons, les établissements de bienfaisance, l'organisation des secours publics, la vie physique et morale des populations soit agricoles, soit industrielles, ce sont-là autant de sujets qui se rattachent aux problèmes les plus ardus de l'économie sociale. D'autres en traiteront la partie philosophique Quant à la médecine, elle accepte avec confiance la part qui lui échoit; elle l'accepte, parce qu'elle croit que la divine Sagesse ne refuse jamais un rayon de lumière à celui qu'anime un dévouement profond et sincère aux progrès de l'humanité.

Après M. Burguet, M. de Peyronnet prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Ce n'est pas une médiocre faveur, pour un solitaire retranché du monde, d'être admis inopinément dans une société savante et renommée, et d'acquérir le droit de s'asseoir au lieu même où s'est assis Montesquieu. S'il est jaloux de l'estime des hommes, qu'y a-t-il de plus propre à flatter ce sentiment généreux? S'il est passionné pour les arts, qu'imaginerait-on de plus favorable à ses nobles goûts?

Sa joie pourrait être moindre, je l'avoue, s'il avait des titres où l'orgueil de ses amis pût se complaire et que leur confiance osât invoquer. Il pourrait dire, en rappelant ses travaux : Ce prix est grand, mais il m'était dû; cette récompense est précieuse, mais je l'avais méritée.

Malheureusement, ce langage ne m'est pas permis; il est trop superbe pour moi. Que pourrais-je citer, Messieurs, et quels travaux oserais-je soumettre à votre justice? A peine quelques ébauches inachevées, fruit stérile et laborieux de l'adversité; quelques productions imparfaites, conçues dans les tristes jours de l'abaissement et de l'affliction; quelques essais presque inconnus dont je n'invoquerais qu'en rougissant les succès modestes.

Il est vrai que Dieu m'avait envoyé des épreuves, et m'avait donné en même temps quelque constance pour les surmonter; et vous, esprits judicieux et im-

partiaux, vous avez jugé que cette persévérance calme et invariable pouvait être la marque d'une intelligence clairvoyante et vive, et que la foi au devoir, quand elle est sincère et profonde, méritait les encouragements et l'approbation des gens de bien.

Vous avez bien fait, Messieurs, mon orgueil osera bien vous le dire; les bonnes actions valent encore mieux que les bons livres, et si j'ai eu l'avantage d'en faire quelqu'une qui méritât ce titre, je ne me crois plus indigne de l'insigne grâce que vous m'avez accordée. Honneur à vous pour cet acte de bienveillance réfléchie et d'indulgence équitable! Oui, c'est bien là comme il en faut agir avec les hommes d'honneur et de sens; c'est bien de cette façon qu'il faut leur faire sentir les retours de la justice et de la vérité.

Ainsi j'en aurai vu, grâce à l'indépendance de votre esprit et à la générosité de votre cœur, j'en aurai vu, de ces rares jours, qui se lèvent si lentement et si difficilement sous le ciel orageux de la vie; jours de restitution, de réparation, de consolation, où la conscience publique, émue et désabusée, crie au proscrit vengé qu'elle appelle : Revenez à nous, vous qui avez été éprouvé; car vous êtes de notre tribu, et vous avez souffert vertueusement.

Mais pourquoi m'en étonnerais-je? Que pouvait-on attendre de vous, Messieurs, que toute indulgence et toute générosité? Que pouvait-on craindre d'une cité qui a vu tant de jours et qui a acquis tant de gloire; où l'esprit est si pénétrant, le jugement si sûr, le génie si vif et si étendu? Elle a produit trop d'hommes vaillants, trop d'hommes ingénieux, trop d'hommes

au cœur noble et ami du bien; il était naturel d'espérer qu'une vie droite, ferme, honnête, dévouée au culte du devoir et de la paix publique, obtiendrait à son tour quelque part de l'intérêt que les esprits sages ne refusent guère à ceux qui se sont soumis à ces justes et difficiles sacrifices.

Vous ne vous récrierez pas, Messieurs, je l'espère, et ne vous révolterez pas contre cet éloge que je fais de notre pays. Cet éloge n'est pas des temps modernes, et il n'est pas mon ouvrage. Il y a eu des rois que j'ai aimés; je ne les flattai, de ma vie. J'aime la cité où fut mon berceau; je la servirais et ne la flatterais pas. Serait-ce une flatterie, que de répéter, après quatorze cents ans, l'hommage que lui rendait déjà, dans ces temps reculés, l'un des plus glorieux enfants de cette contrée? Je parle d'Ausone, Messieurs; Ausone, renommé d'abord pour ses leçons de grammaire; plus célèbre bientôt par ses poésies; à qui l'empereur Valentinien confia l'éducation de son fils et le consulat; à qui Gratien, parvenu au trône, donna, à son tour, l'office de préfet du prétoire en Italie, et l'office de préfet du prétoire dans les Gaules. Ne trouverez-vous pas, Messieurs, le panégyriste assez illustre et assez digne de foi? Je ne vous redirai point cette apologie dans la langue que parlait l'auteur; souffrez que je préfère un moment la nôtre. Votre suffrage, je le dis sans détour, pourrait ne pas suffire à ma vanité. J'aime mieux courir les hasards d'une traduction malhabile et défectueuse, et ne pas perdre l'approbation, si j'ose y prétendre, de la plus belle et plus indulgente portion de cette assemblée. Écoutez donc, Messieurs, en

quels termes parlaient de votre cité les personnages les plus éclairés de l'empire, dans le siècle même où le roi des Francs, vainqueur de Syagrius et d'Alaric, pénétrait et s'arrêtait enfin dans les Gaules.

Bordeaux. (**Traduction d'Ausone**[1].)

J'accuse, en rougissant, mon coupable silence.
Quoi! mon luth dédaigneux doute encor et balance!
Et quand son nom si pur jette un éclat si grand,
Je ne l'ai pas encor placée au premier rang!
Qui m'arrête? ô ma ville! ô ma belle patrie!
Que Bacchus illustra, que Neptune a chérie;
Par tes fleuves fameuse, et fameuse encor plus
Par tes généreux fils, que la gloire a connus;
Par tes faciles mœurs, par tes pieux usages,
Ton peuple ingénieux, ton sénat et tes sages.
Craignais-je, hélas! d'offrir, dans ma témérité,
A ta gloire encor faible un prix non mérité?
Loin, cette crainte impie! Aux bords du Rhin barbare,
Le soc va-t-il, pour moi, fouiller la roche avare?
Ou l'Hémus, fils de l'Ourse, indigent et glacé,
Voit-il mon toit frémir, sur ses flancs nus, placé?
Non. Bordeaux m'a nourri; cette terre facile,
A mon agile enfance, ouvrit un riche asile.

[1] Impia, jamdudum condemno silentia, quod te,
O patria, insignem Baccho, fluviisque, virisque,
Moribus, ingeniisque hominum, procerumque senatu,
Non inter primas memorem : quasi conscius urbis,
Exiguæ immeritas dubitem contingere laudes.
Non pudor hinc nobis. Nec enim mihi barbara Rheni,
Ora, nec Arctoo domus est glacialis in Hœmo.
Burdigala est natale solum : clementia cœli,

Là, flotte un air plus doux, et le jour radieux
Couvre de feux plus purs ces champs aimés des dieux.
Là règne un long printemps, et les brumes timides
A peine osent glisser sur les sillons humides.
Le fleuve, soulevant ses flots irrésolus,
Gronde, et des vastes mers imite les reflus;
Et la jeune cité, de riches murs parée,
Étale, avec orgueil, leur enceinte carrée.
Les formidables tours, dans les airs s'élevant,
Montent, ouvrent la nue et fatiguent le vent.
Vois l'ordre des maisons, l'aspect joyeux des rues,
Ces places, tout à coup, devant nous apparues,
Fières de leur beauté, jalouses de leur nom,
Heureuses de garder leur glorieux renom;
Et ces portes, enfin, d'un riche airain couvertes,
Vers les champs embaumés, vers les chemins ouvertes.
Au cœur de la cité, vois l'immense bassin
Courbé sous les vaisseaux qui dorment dans son sein.
Vois la riche fontaine; arrête, enfant, ta vue
Sur les marbres si beaux, dont Paros l'a pourvue.
Rivale de l'Euripe, elle en a les fureurs.
Quelle ombre, de la nuit redoublant les horreurs,
Quand sous ses flots grondants la roche crie et s'ouvre,
De ses voiles profonds l'enveloppe et la couvre!
Quels bruits, quand, retombant par ses douze canaux,
A leur soif indocile elle apporte ses eaux!

Mitis ubi, et riguæ larga indulgentia terræ;
Ver longum, brumæque breves, jugæ frondeæ subsunt.
Fervent æquoreos imitata fluenta meatus.
Quadrua murorum species, sic turribus altis,
Ardua ut aërias intrent fastigia nubes.
Distinctas interne vias mirere, domorum
Dispositum, et latas nomen servare plateas.
Tum respondentes directa in compita portas;
Per mediumque urbis fontani fluminis alveum,
Quem pater Oceanus refluo quum impleverit æstu,
Adlabi totum spectabis classibus æquor.

Que tu voudrais, grand roi du vaillant peuple Mède!
Voir, dans tes camps poudreux, quand la soif les possède;
Quand du fleuve épuisé les sources vont tarir,
Sous tes pas frémissants ces fraîches eaux courir!
Et quand tu vas dormir dans tes cités lointaines,
Regrettant la douceur de nos riches fontaines,
Oh! que d'un cœur joyeux, sage roi, tu saurais,
De vos antiques mœurs négligeant les décrets,
Faire avec toi porter, dans les cuves de jaspe,
Cette eau, pour l'eau puisée aux bords du froid Choaspe!

Salut! ruisseau fécond, dont le berceau caché,
Échappe aux yeux surpris qui l'ont en vain cherché;
Source bruyante et vive, agile, intarissable,
Qui bondis sans repos sur ta couche de sable!
Salut! brillantes eaux, cristal étincelant,
Frais, abondant, limpide et toujours ruisselant!
Oh! de mon doux pays secourable génie,
Qui rends au corps usé sa vigueur rajeunie,
Va, monte, ose franchir le seuil brûlant des cieux;
Va, nymphe heureuse, ajoute au chœur sacré des dieux!

Quid memorem Pario contectum marmore fontem,
Euripi fervere freto? Quanta umbra profundi!
Quantus in amne tumor! Quanto ruit agmine præceps!
Margine contenti, bis sena per ostia cursus,
In numeros populi non unquam exhaustus ad usus!
Hunc cuperes, rex Mede, tuis contingere castris,
Flumina consumpto quum defecere meatu,
Hujus fontis aquas peregrinas ferre per urbes,
Unum per cunctas solitus portare Choaspem!
Salve, fons ignote ortu, sacer, alme, perennis,
Vitree, glauce, profunde, sonore, illimis, opace;
Salve, urbis genius, medico potabilis haustu;
Divona Celtarum lingua, fons addite divis.

Ainsi chantait le poëte Ausone; ainsi célébrait-il la jeune gloire de sa riante et gracieuse cité; ainsi étalait-il les pompes de la poésie dans cette industrieuse province des Gaules, où la fortune de César avait bien pu imposer la victoire et la domination des Romains, mais non l'oubli des arts et le dégoût des exercices de l'esprit. Et pendant ce temps, pendant que Bordeaux enivré, s'enorgueillissait des succès de ses enfants et de leur génie, aux limites orientales de l'empire se levait, en rugissant, le monstre affreux de la barbarie; le pied des Vandales foulait la glorieuse terre de Carthage, et le farouche Attila frappait avec ses Huns aux portes de Rome.

Bientôt parut saint Paulin, nouvel ornement de cette heureuse contrée, doué de grandes richesses et de plus grandes vertus; studieux, ingénieux et religieux; versé dans les lettres saintes, exercé aux merveilleux artifices de la poésie, habile dans tous les arts de l'esprit; qui fut l'élève, l'ami, le conseiller, le rival d'Ausone, et qui ne l'emporta sur lui, cependant, ni pour la correction, ni pour l'élégance, quoique Ausone lui-même n'eût guère que la douteuse correction de son siècle.

Il ne l'emporta que par l'amour de la foi chrétienne et par les œuvres de la charité. Ce fut lui, Messieurs, ce fut ce poëte aimable et facile qui, dégoûté du monde, de ses fausses voluptés et de ses stériles richesses, donna, en ce siècle, le plus mémorable exemple de vraie et efficace fraternité; lui qui, soumis sans réserve aux saintes doctrines du Christ, vendit généreusement ses

innombrables domaines, et en distribua le prix aux malheureux qui gémissaient dans la pauvreté. Plaise au Dieu des pauvres, que la fraternité politique, dont on nous distribue avec tant de profusion les enseignements stériles, atteigne à son tour ce haut degré de sincérité et de perfection!

Voilà donc déjà deux esprits éminents, deux personnages illustres par les dignités, par la science, par la richesse, par les travaux de l'esprit, dont la renommée a percé l'ombre des siècles, et qui marquent leur place au premier rang dans cette longue famille d'hommes supérieurs, qui seront éternellement l'orgueil et l'amour de notre pays. Et dans quel temps, Messieurs, ces merveilles, dans quels lieux, et au milieu de quel peuple? Ce n'était point dans la ville des Grecs, industrieuse et polie, ni dans la cité des Romains, toute redoutable et toute puissante : c'était chez vous, loin de ces foyers éclatants où l'on eût pu croire que s'entretenait et se concentrait alors la lumière; c'était chez un peuple agreste et guerrier, c'était chez les Aquitains.

En serez-vous étonnés, Messieurs? Je me persuade que non. Vous êtes trop justes envers votre pays et envers vous-mêmes, pour ne pas avouer que, sur ce sol généreux, peuvent mûrir les fruits les plus rares, et que rien de beau, ni de grand, n'est impossible à des hommes nourris de l'air chaud et fécond que l'on y respire. Vous n'avez pas oublié sûrement les exhortations que faisait Montesquieu à vos devanciers : « Qu'on se défasse surtout, disait ce grand homme,

de ce préjugé, que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales qu'elles peuvent fleurir [1]. » Quand Rousseau, vaste esprit, penseur téméraire, écrivain puissant, voulut faire l'essai de ses paradoxes et de son génie, ce fut à une Académie de province qu'il vint demander des couronnes.

C'est que les capitales des empires sont comme les empires eux-mêmes : elles ont leur âge, elles ont leur mesure de prééminence et de domination. Il y a des temps où leur influence utile, nécessaire, féconde, s'exerce avec l'assentiment général sur toutes les choses qui sont du domaine de l'intelligence et du goût. Il y a d'autres temps, où cette influence, moins favorable et plus disputée, s'amoindrit successivement et paraît près de s'effacer. Rome maîtresse, comme la nomme Bossuet; Rome, capitale du monde, a connu ces vicissitudes. La ville d'Auguste gouvernait les intelligences comme les intérêts des peuples de la terre. Bientôt, quand ses armées victorieuses eurent porté aux quatre parts du globe ses arts, ses mœurs et sa langue; quand ses capitaines, avides de la gloire et de la puissance, se créèrent des empires nouveaux au sein de l'empire, et arrêtèrent leurs légions rebelles dans ces colonies souveraines, le joug de Rome étant ébranlé, la prééminence de son savoir ne tarda guère d'être contestée. Des écoles rivales s'ouvrirent à Rhodes, à Cordoue, à Lyon, à Bordeaux, à Alexandrie;

[1] Discours de rentrée, 15 novembre 1717

et quand vint le temps où le malheur de Rome éleva Néron sur le trône, les plus habiles statuaires du monde n'étaient plus en Grèce ni en Italie : ils étaient, Messieurs, dans les Gaules, et ce fut dans cette province que le farouche empereur dut aller chercher l'artiste célèbre par qui fut exécutée la statue colossale que son orgueil s'était magnanimement décernée. Elle s'achevait; mais la justice du ciel éclata. Ce règne affreux eut son dernier jour; la tête du parricide ne déshonora plus le chef-d'œuvre. Merveilleux contraste! celle du Soleil prit sa place.

Au commencement, quand le peuple naît et se forme, quand la société politique s'organise, quand la langue elle-même sort de ses langes, il faut se féliciter s'il s'élève une ville plus populeuse, plus active, plus adonnée aux exercices de l'esprit, dont on puisse recueillir les leçons et imiter les exemples. Alors, s'il y a une cour qui se fasse l'arbitre de la politesse et du beau langage; si l'on a des corps savants pour ouvrir aux jeunes générations les routes de la vérité; si l'on a construit des théâtres où le peuple ému vienne applaudir les merveilles des Sophocle et des Euripide, des Corneille et des Racine, goûter et étudier l'art surnaturel des Roscius, des Baron, des Lekain, des Talma, des Lafont, des Lecouvreur, des Contat, des Mars, on écoute, on est attentif, on s'abandonne; on ne songe point à se dérober à l'empire de l'expérience et du génie.

Mais si les temps se sont accomplis; si les ténèbres se sont faites; si les cours se sont dispersées au souffle

des révolutions et des catastrophes ; si les corps savants se troublent et se divisent; si les Corneille et les Racine se taisent; s'il survient des hommes d'un génie hardi, à qui l'espoir d'une vaine et pernicieuse supériorité suggère des systèmes faux, dont ils veulent à tout prix faire prévaloir les combinaisons; si les théâtres flétris n'étalent plus que des spectacles contraires aux bonnes mœurs et aux bonnes règles, quels enseignements peut-on recevoir d'une population qui dégénère, d'une cité qui décline, d'une école qui se dégrade et qui se dément? D'un autre côté, s'il s'est élevé dans ce lieu des tribunes publiques, favorables et nécessaires, il est vrai, à la liberté, mais où se reproduisent assidûment, dans tous les idiomes et dans toutes les formes, les doctrines les plus incertaines et les plus diverses, quels désordres ne s'établiront point à la faveur de ces hardiesses et de ces négligences? quels désordres dans les règles de la syntaxe, dans la signification des mots, dans la prononciation même, et dans les intonations du langage? Comment les esprits délicats consentiraient-ils à suivre longtemps de pareils guides et de si dangereux modèles? Ne préfèreront-ils pas méditer, étudier, imiter les livres d'un temps meilleur, devenus abondants et presque vulgaires? Ne serait-il pas naturel qu'ils s'attachent à ces vieux maîtres, et qu'ils désavouent une autorité capricieuse, qui ne peut plus imposer de frein à personne, puisqu'elle les a tous rejetés?

Ainsi se déplacent les influences; ainsi les cités elles-mêmes changent de rang; ainsi la vôtre s'élève, Mes-

sieurs, et acquiert de jour en jour plus d'importance et d'autorité. Vous recueillez les fruits abondants et féconds d'un progrès qui fut lent, mais irrésistible, et dont les commencements se cachent dans un lointain reculé. Quand saint Paulin s'éteignit, chargé d'années et de glorieuses actions, sa mort ouvrit une grande place, qui demeura longtemps inutile et inoccupée. Les ténèbres s'étendaient rapidement sur la face de l'Europe; l'ignorance inclinait sur nous son sceptre de plomb. La piété elle-même, s'égarant dans les erreurs de son zèle, conspirait innocemment contre la science [1]. Les livres de Rome et d'Athènes, trop empreints du dangereux esprit de l'idolâtrie, étaient rejetés et abandonnés. L'oubli flétrissait les chefs-d'œuvre du génie humain; la barbarie régnait. Au lieu du culte des lettres, celui de la guerre; au lieu des progrès de l'esprit, les progrès de la destruction. Chez nous, les querelles jalouses des rois, et avec elles, les Visigoths, les Vascons, les Saxons, les Allemands, les Sarrasins, les Normands. Loin de nous, les Huns, les Hérules, les Vandales, les Goths, les Bulgares. La ruine, la servitude, la mort, étaient toute notre science. Les siècles passaient et étouffaient de leur souffle ce que le monde ébranlé gardait encore de lumières et d'intelligence.

Mais les temps prévus arrivaient : le culte voluptueux des califes étendait ses conquêtes; Constantinople tombait; les arts désolés fuyaient devant le glaive

[1] Voyez la lettre de Grégoire-le-Grand, à Didier, évêque de Vienne.

sanglant des Arabes; François I[er], roi spirituel et vaillant, les accueillait et leur ouvrait un asile; Charles montait sur le trône; Montaigne était né.

Quel orgueil pour la France, Messieurs! quelle fortune pour les lettres! quel honneur pour cette province! Un homme impatient de tout frein, qui rompt celui de la langue même, et la perfectionne et la renouvelle; un esprit ami de la philosophie, qui la combat, l'étreint, la confond, et crée de ses mains une philosophie inconnue; un génie enrichi de la sagesse des temps passés, qui la corrige et la désavoue; un censeur de l'avenir, qui prophétise ses erreurs et les favorise en les révélant.

Cette philosophie était douce, facile, indulgente, accommodée à notre faiblesse : elle était étendue plutôt que profonde, générale, non universelle; complète, mais dans le seul objet qu'elle s'était proposé. De la vie elle-même elle découvre parfaitement ce qu'il en faut voir; du monde où l'on est elle enseigne merveilleusement ce qu'on en doit prendre; du bonheur humain elle en donne de très-profitables leçons; mais hors de là, ne lui demandez plus rien. C'est une sagesse toute de la terre, qui enseigne à vivre et même à mourir; mais qui s'arrête à la tombe et y reste oisive et silencieuse. Vous y retrouvez une forte et profonde empreinte des plus généreuses doctrines de l'antiquité; celle du catholicisme y est à peine. Vous vous croiriez à l'Académie ou au Portique : vous entendez Socrate et Platon; vous écoutez Sénèque et Plutarque; vous attendez le chrétien. On ne dirait point qu'il soit

rien survenu dans le monde depuis Zénon, ni que la science de Dieu ait fait le moindre progrès.

Ce n'est pas qu'entraîné par tant d'exemples fameux, Montaigne se soit laissé aller aux nouvelles opinions qui désolaient alors notre France : « Ni dans la foi religieuse, ni dans les devoirs politiques, il ne faillit, ni ne chancela. » Montaigne l'a dit, et il l'a prouvé.

Nourri de l'étude des anciens, nourri et rassasié de leurs doctrines, l'habitude de les contredire lui donna les allures d'un frondeur dédaigneux et d'un sceptique obstiné. Son esprit est plein de leur esprit ; sa pensée est tout empreinte de leur pensée. Il parle contre eux, et parle par eux. De quoi est-il occupé? que d'eux seuls. De quoi sa raison est-elle chargée? que de leurs erreurs et de leurs folies. Ne vous méprenez donc pas et ne confondez pas ; c'est des théorèmes de leur philosophie qu'il a dit : Que sais-je? Ce n'est pas des saintes vérités de la foi chrétienne, ni des théories politiques de son siècle et de son pays. O Pascal! abaisse l'orgueil de ton dur génie ; ta rude sentence a toutes les apparences d'une injustice ou d'une méprise [1].

Le livre de Montaigne est un prodigieux livre, prodigieux de savoir, de sagacité, de justesse, de naïveté, de grâces et de naturel. Personne n'a parlé plus éloquemment que lui, de la mort ; personne, sans en excepter Cicéron, n'a parlé de l'amitié si vivement,

[1] « Avec tant de délicatesse dans l'organe du goût, il ne put pas aimer Montaigne, mais il l'estimait plus qu'il ne croyait ou qu'il n'osait se l'avouer ; et il est aussi vraisemblable que sans Montaigne on n'eût pas eu Pascal, qu'il l'est que sans Corneille on n'eût pas eu Racine. » (MARMONTEL ; *Élém. de litt.*)

si exactement, si profondément. Il a découvert, dans cette affection si douce à l'homme et si consolante, des choses secrètes et comme nouvelles, qui avaient échappé à l'expérience et au génie des siècles passés. Et pourtant, il s'est rencontré des critiques assez malheureux pour rester froids devant ces choses si belles, et pour en faire même un absurde et injurieux reproche au caractère si droit et si loyal de Montaigne. Pardonnons-leur : ils n'éprouveront jamais ces exquises émotions qu'ils osent blâmer; leur punition sera assez dure.

Ce livre est un livre étrange et unique, dans sa forme comme dans son sujet. C'est l'étude exacte et universelle de l'homme, faite pourtant sur un seul modèle, sur l'auteur lui-même; c'est le portrait de tous en un seul portrait, toutes les physionomies d'homme dans la même image. Montaigne se peint, et tire de cette peinture des traits variés et profonds, qui reproduisent toutes les figures de la race humaine. C'est un livre simple et divers, différent de lui-même et toujours semblable; partout, même ton, même façon, même allure, même langage, même gravité, même licence. C'est de l'uniformité qui ne se laisse pas reconnaître, et qui toutefois ne se cache point. C'est de la diversité presque déréglée, et qui vient se ranger d'elle-même à la plus exacte uniformité. Familier, naturel, facile, abondant; qui pénètre en vous sans que vous songiez à vous en défendre; qui vous persuade, sans que vous ayez seulement l'idée de contester avec lui; qui vous entraîne où il veut, sans que

vous délibériez jamais pour le suivre. Est-ce donc qu'il vous subjugue et qu'il vous impose? Nullement. Est-ce qu'il vous ploie et contraint l'esprit par la puissance de ses convictions? Au contraire; il ne décide point, il expose; il ne professe point la vérité, il la cherche; il n'affirme rien, il examine et il délibère. C'est un disciple qui ne vous enseigne quelque chose, que parce qu'il vous étudie. Il apprend de vous, comme vous de lui. C'est votre commensal, votre familier, votre frère. Il ne vous écrit pas, il vous parle; il ne vous parle pas, il jase avec vous. L'apprêt lui glacerait et étoufferait ses paroles; il n'en a aucun. Le soin de bien dire l'empêcherait même de dire; il ne prend d'autre soin que de n'en pas prendre. Aussi, d'un peu regrettables digressions rompent-elles trop fréquemment le fil de sa trame; aussi, de trop libres et trop immodestes détails choquent- ils quelquefois les esprits délicats et chastes. Ce livre a charmé nos pères, et il a pour nous un charme de plus : la naïveté de son vieux langage, qui donne à la pensée elle-même encore plus de naïveté.

Montaigne, enfin, s'éteignit sans laisser de rivaux ni de successeurs. Mais le temps fit un pas, et il vint un siècle de grands esprits, de grands écrivains, de grands capitaines et de grands princes; et après lui un siècle nouveau, moins grave et moins grand, mais spirituel, laborieux, avide de bruit et de renommée, fameux par le débordement des mœurs et le déréglement des esprits : le siècle du Régent, du roi Louis XV, et de Voltaire. C'était là, c'était dans cette société

désordonnée que Montesquieu devait prendre place; Montesquieu, génie élevé, étendu, vigoureux, fécond; homme du passé, homme du présent; qui embrassait d'une affection vive et raisonnée les institutions que les siècles nous avaient transmises, et ne laissait pas en même temps, par une inconséquence superbe, d'en pénétrer, d'en dévoiler, d'en mettre à nu les imperfections; qui s'attachait de toutes les forces de son esprit, aux vieilles formes de la société monarchique, et de toutes les forces de son esprit aussi, en ébranlait tour à tour les ruineux fondements; qui parlait d'une étonnante habileté la langue des grâces, et d'une souplesse non moins merveilleuse, la langue austère des sages; qui fouillait, déroulait, expliquait, d'un art infaillible, les archives du monde. Esprit divers et toujours fécond, qui peignit des plus chaudes couleurs, dans ses *Lettres Persannes,* le siècle ingénieux, frondeur, tristement sceptique, dont il fut le disciple, dont il eût été le guide et le maître; qui dessina d'un crayon ferme et fidèle, dans le livre immortel de la *Décadence,* Rome naissant, croissant, régnant, déclinant, succombant; qui reproduisit merveilleusement, dans le *Temple de Gnide,* la grâce suave et la délicieuse fraîcheur de la poésie grecque, et découvrit enfin, dans l'*Esprit des Lois,* la pensée, le but, les desseins, les éléments, de tous les gouvernements de la terre. On lui reprocha, il est vrai, des omissions, des obscurités [1], des formes de composition brèves et sèches.

[1] J.-J. Rousseau; *Contrat social,* liv. III, chap. IV.

Mais s'il a mérité quelque censure, peut-être est-ce surtout celle-ci, que peu d'écrivains auront encourue, d'avoir prodigué les richesses étincelantes de l'esprit dans une œuvre de science et de génie.

Ce que je lui reprocherais plus volontiers, moi, son admirateur et son humble élève, ce sont les principes qu'il impose, si absolus, si positifs, si impérieux; ce sont les vérités spécieuses et systématiques, qu'il conduit quelquefois, à force de les étendre, jusqu'à n'être plus que le contraire de la vérité; ce sont les propositions contraires, il faut le croire, à ses sentiments et à ses vraies doctrines, et qu'il développe cependant avec tant d'autorité et de complaisance.

Si l'honneur est le principe de la monarchie, pourquoi les Romains ont-ils vu la monarchie de Tibère, de Néron, d'Héliogabale? Pourquoi les Anglais ont-ils souffert celle de Richard III et d'Henri VIII? Les Espagnols, celle de Philippe II? Les Français, celle de Louis XI? Les Danois, celle de Christian?

Si la vertu est le principe des Républiques, vous interdisez donc cette forme de gouvernement aux nations qui ont vieilli, et à qui leur grandeur elle-même a ôté leur irréparable vertu?

S'il est vrai que la différence des climats ait une influence si étendue sur la forme du gouvernement et sur le caractère des lois civiles, pourquoi avons-nous vécu tant de siècles sous la monarchie, ou pourquoi vivrions-nous aujourd'hui sous la République? Le climat de la France a-t-il changé? Pourquoi la Grèce, qui a fleuri si glorieusement sous les lois de Solon et de

Lycurgue, a-t-elle rampé de si longs siècles sous la verge sanglante des Osmanlis? La Grèce avait-elle changé de climat?

Si l'autorité sans frein et sans contrepoids est si favorable à la paix des peuples, philosophe, pourquoi écris-tu tes livres?

Lisez le livre d'*Arsace et d'Isménie*, et méditez cette étrange et séduisante peinture de la puissance absolue; lisez et étonnez-vous, mais admirez. Lisez le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, et mesurez, si la chose est en votre pouvoir, l'étonnante force de ce génie, qui pénètre si avant dans l'âme profonde de Sylla, et en arrache avec tant de force et de sûreté, le secret de sa domination farouche et de sa dédaigneuse abdication.

Ce génie a marché du mouvement et du progrès de la vie : au commencement, la frivolité et la licence; à la fin, la sagesse et la gravité; pour premier essai, les *Lettres Persanes;* pour dernier effort, l'*Esprit des Lois*.

Ces formidables écrivains ébranlaient le monde; les passions s'allumaient à la brûlante clarté des lumières qu'ils versaient à flots sur leurs pas; l'ère sanglante des révolutions s'annonçait : quels hommes, quels amis des lettres cette immense convulsion va-t-elle faire sortir de vos rangs? Voici d'abord un homme étonnant et qui n'eut point de modèle; étonnant par l'humilité de sa vie et par l'élévation de son esprit : voici Vergniaud, vive intelligence, âme vouée au culte de la science et des arts; grand et incomparable orateur; ardent, brillant, éclatant; qui subjugait et qui entraînait; en qui,

par une douloureuse fatalité, la force du cœur n'égalait pas, tant s'en faut, celle de l'esprit; partagé entre des souvenirs qu'il caressait et qu'il chérissait, et des espérances douteuses que son esprit flottant n'osait qu'à peine embrasser; trois fois malheureux et trois fois coupable; qui se racheta un moment de la mort par une lamentable complicité; qui néanmoins avait de l'inspiration et du génie, et dont je n'aurai pas la lâcheté d'omettre le nom; car il aima et servit les arts; et dans les tumultueux débats du barreau, dans les sanglantes discordes de la politique, il se reposait quelquefois et se délassait de sa gloire par d'ingénieuses compositions et d'aimables vers. Que sont devenus ces précieux amusements du génie? Aux mains de qui sont tombés les fuseaux d'Hercule? La barbarie de ces temps funestes a tout dévoré; il n'est resté que le témoignage fidèle et circonspect de quelques contemporains judicieux et sages, de qui j'ai recueilli, dans mes jeunes années, les véridiques récits que je viens de vous répéter.

Voici Ferrère, à son tour; Ferrère mon ami, mon guide et mon maître. Homme incomparable par la générosité de son cœur; homme admirable par les riches facultés de son esprit; en qui surabondaient la force et la vie; écrivain fécond, animé, pénétrant, rapide; qui, dans la prose, se ressouvenait quelquefois d'être poëte, et dans la poésie, n'oubliait jamais la raison, la méthode, l'exactitude, l'enchaînement, qui font le charme et l'excellence de la prose; grand au barreau, dans ce barreau fameux dont l'éloge m'est interdit,

et n'est plus, hélas! interdit qu'à moi; justement renommé pour l'inimitable facilité de sa poésie; grand et supérieur dans tous les exercices de l'esprit, un seul peut-être excepté, et qui, repoussé de la politique par le caprice du sort et par la marche du temps, l'était encore plus, si je l'ose dire, par la simplicité de ses goûts, et par l'heureuse et dangereuse mobilité de son caractère.

Voici un homme éminent et renommé entre tous les autres; gracieux et ingénieux plus que tous; qui fut mon adversaire, et cependant mon ami; à qui la nature avait tellement prodigué l'intelligence et l'esprit, qu'on n'a pu dire de personne plus que de lui : qu'il en avait plusieurs; si brillant, si vif, si léger dans le vaudeville, et en même temps si juste, si grave, si élevé, si merveilleusement lucide dans les dissertations de la jurisprudence et de la politique; esprit net et droit, que j'ai aimé, que j'ai servi, que j'ai tour à tour loué et blâmé dans les actes de sa vie publique, mais en qui nous avons tous unanimement et uniformément applaudi l'homme de talent et l'homme d'esprit, l'orateur dominant et le versificateur plein de naturel et de grâce.

Oublierai-je le marquis de Saint-Marc, l'élégant auteur d'*Adèle de Ponthieu*, le familier de Voltaire; l'ornement, l'orgueil, les délices de cette Académie; qui aima et encouragea ma jeunesse, et mit dans mon sein cet amour des vers si doux et si vif, d'où sortirent pour moi, dans mes mauvais jours, de si abondantes sources de consolations?

Oublierai-je Edmond Géraud, mon contemporain, mon compagnon, mon émule; homme d'exactitude et de droiture; ami des saines doctrines et des sages règles; fidèle disciple des bons écrivains et des vrais modèles; sévère, élégant, correct; qui honora sa vie par des compositions universellement approuvées, et la consacra, avant de la voir s'éteindre, par un acte éclatant de sagesse, de bon jugement, de foi religieuse; qui eut cet avantage, digne d'envie, que sa triste mort fut pleurée et célébrée, en des vers doux et touchants, par un homme éclairé, spirituel, modeste, écrivain selon son esprit, poëte selon son goût et selon son cœur.

Oublierai-je le comte de Marcellus, si généreux, si droit, si loyal, si digne d'estime pour ses travaux et pour sa science; si digne d'admiration pour ses incomparables vertus; qui, né riche et noble, fut l'ami du peuple et la Providence du pauvre; qui, tourmenté d'une passion immodérée pour la poésie, ne l'aima que dans son caractère antique, ne la voulut que religieuse et animée de l'esprit de Dieu; fidèle ami de ma vie, qui me suivit et me servit dans la puissance, me suivit et me servit encore dans l'adversité; qui, rappelé prématurément de la terre, y vivra néanmoins de longs et glorieux jours, loué des gens de goût, honoré et regretté des esprits fidèles, béni et célébré par les malheureux.

Oublierai-je Lorrando? oublierai-je Mèzes et Pascal Buhan, ces esprits charmants, ces poëtes aimables; ces écrivains amis de la vérité, de l'élégance, de la grâce? Oublierai-je Delaville, qui eut tant de succès au

théâtre, et qui les avait si bien mérités? Oublierai-je Ravez et Lainé, nobles âmes, robustes esprits, intelligences fermes et invariables, princes et chefs parmi leurs égaux; en qui, malheureusement, l'amour sévère et jaloux de la législation, dominait et réduisait à l'oisiveté le goût des lettres? Oublierai-je Fonfrède?.. Non, Messieurs; je n'oublie rien, si ce n'est le mal, que j'oublie, en échange, pleinement et absolument. Je n'oublie aucun nom, aucun service, aucune gloire. Je rends de vives et solennelles actions de grâces à tous les hommes des temps nouveaux et des temps passés, qui ont contribué, par leurs travaux et par leurs succès, à l'illustration, à l'éclat, à la grandeur de notre généreuse cité. Ces grandes figures sont du domaine des arts; elles sont, si je l'ose dire, comme leur aliment, leur sujet, leur étude. Les arts, que leur gloire entretient, cultivent à leur tour leur mémoire et leur renommée.

Mais elles sont aussi du domaine de la mort; la mort, roi universel! Tout ce qui a été cessera d'être; toute gloire humaine s'éteint. Le champ de la politique et de l'industrie, aussi bien que le champ des sciences et des lettres, est jonché d'illustres ruines. Entendez-vous, Messieurs, les chants douloureux qui retentissent dans vos basiliques? Ce ne sont pas les cris de la mort : ce sont les cris qu'elle nous arrache. Une femme était venue au milieu de vous, une reine s'était arrêtée dans votre cité et l'avait aimée. Ange de paix, servante des pauvres, envoyé de la charité et de la miséricorde, les bienfaits tombaient de ses

mains, comme les consolations tombaient de son âme. Les peuples de ce temps mirent en elle leur orgueil et leur espérance, et elle a pu prononcer cette touchante parole, qui ne sera pas oubliée : « C'est là, c'est dans votre ville que se se sont passés les seuls jours de ma vie que je puisse nommer heureux. »

Et, cependant, elle est tombée; car les temps s'accomplissent dans l'adversité comme dans les jours de joie et de gloire. Elle est tombée, et de sa bonté, de sa charité, de son courage, de ses malheurs même, si grands qu'ils fussent, il ne reste plus que des souvenirs.

Oh! mon pays, embrasse et garde la noble et judicieuse religion de la reconnaissance et des souvenirs; cultive les arts, qui les entretiennent et les perpétuent, qui rectifient le goût et fortifient les intelligences; qui échauffent et fécondent, au cœur de l'homme, les sentiments élevés et les résolutions magnanimes! Rends, par la culture des facultés de l'esprit, ton peuple plus poli, plus industrieux, plus intelligent, afin qu'il comprenne le mécanisme du monde et qu'il ose regarder les splendeurs de Dieu! Entretiens en lui l'estime et le goût des lettres, qui chasseront de son esprit les appétits farouches, et mettront à la place l'amour réfléchi de la société, c'est-à-dire de l'ordre, qui la protége, et de la paix, qui en fait la vraie douceur!

M. le Président répond ainsi aux deux récipiendaires :

Messieurs,

Quelles expressions assez vives pourraient rendre la joie de l'Académie, témoin de vos succès? quelles paroles seraient assez éloquentes pour peindre l'enthousiasme que vous avez produit sur ce brillant auditoire, accouru pour vous entendre, vous, Monsieur, en associant la médecine aux progrès de la civilisation, et en déroulant à nos regards les merveilles des temps modernes et les espérances de l'avenir; vous, Monsieur, en nous rappelant, avec cette sûreté de jugement et cette hauteur de pensée dont sont remplis vos ouvrages, les nombreuses illustrations de notre belle cité? Honneur à vous, Messieurs, vous avez su, l'un et l'autre, donner à cette fête un attrait nouveau, une pompe inaccoutumée!

Secrétaire général de la Société de médecine, vice-Président du Conseil d'hygiène publique, praticien habile, philosophe, écrivain, qui, mieux que vous, Monsieur, était capable de nous entretenir de cette partie de la médecine qui n'est pas l'art de *guérir*, mais celui de *préserver?* art moins répandu que le premier et pourtant plus utile; car, comme le dit judicieusement Sénèque : « Il est préférable de soutenir celui qui chancelle, que de le relever quand il est tombé. » *Pluris est labantem sustinere, quam lapsum erigere.*

L'antiquité, et surtout les peuples d'Orient, ont connu et pratiqué l'hygiène privée; peu se sont occupés de l'hygiène publique. Les soins et la propreté du

corps semblent seuls attirer l'attention de leurs législateurs et de leurs sages. On introduit, jusque dans les préceptes divins, la défense de ce qui peut nuire et l'obligation de ce qui conserve et fortifie. Moïse prohibe l'usage de certains aliments, prescrit certaines pratiques conseillées par le climat; Mahomet interdit le vin aux sectateurs du Coran; Lycurgue, au contraire, ce législateur illustre, mais barbare, ordonne que les enfants, à leur naissance, soient plongés dans cette liqueur, afin de ne donner à Sparte que des soldats courageux et forts.

C'est surtout à Rome, vous le savez, que l'hygiène fut universellement pratiquée. Le bain, les exercices du gymnase, l'habitude de traiter debout les affaires publiques et privées, faisaient que le citoyen romain se préoccupait autant du soin de son corps et de sa maison, que l'édile de la propreté et des embellissements de la cité; car Rome fut une des rares villes de l'antiquité qui connut l'hygiène publique, si on en excepte cependant ces peuples de l'Inde, dont l'histoire garde à peine souvenir, mais dont les gigantesques monuments attestent une civilisation avancée, qui s'est engloutie sous les lois inflexibles du temps. Aussi, que de fois des épidémies terribles n'ont-elles pas moissonné des populations entières!

L'Europe, malgré l'exemple de Rome et les préceptes d'Hippocrate, négligea longtemps l'hygiène publique et privée. Ce ne fut guère qu'au dix-huitime siècle que le célèbre professeur Hallé répandit cette science, qui depuis a fait de si rapides progrès. Les villes

se sont assainies, les marais se sont desséchés, les rues se sont espacées, et l'hygiène publique, s'alliant aux beaux-arts et à la chimie, a purifié les ateliers, creusé des canaux, élevé des aqueducs, et construit des monuments qui font l'orgueil des villes et l'admiration des étrangers.

Il convenait à vous plus qu'à tout autre, Monsieur, de nous parler de cette heureuse alliance : vous chez qui le culte des beaux-arts est un culte de famille, et qui voyez encore un des vôtres diriger avec tant de distinction les édifices de la ville, et bâtir des châteaux dont seraient jaloux les architectes du moyen âge.

Je n'ai pu résister aux nobles paroles que vous avez prononcées sur l'Exposition de Londres, où toutes les nations de la terre se sont livrées cette grande, cette sublime, cette féconde bataille, qui n'a coûté à l'humanité ni larmes, ni sang, et d'où sortira un jour l'union des peuples et la paix du monde. Je suis entré avec vous dans ce palais de cristal, qui s'est élevé, selon votre judicieuse expression, *comme une création que l'on aurait reléguée, il y a vingt ans, parmi les récits mensongers des contes orientaux.* Je me suis pris d'enthousiasme pour ces merveilles que vous entrevoyez dans l'avenir, et j'ai dit, comme vous : « Salut à cette guerre pacifique de l'industrie; la guerre sanglante, la guerre qui détruit, a trop longtemps régné. Ne hâtons pas la destruction qui nous enveloppe et qui nous presse. Assez de sang! assez de ruines! ne songeons plus qu'à relever et à construire! »

Si le quinzième siècle inventa la boussole et l'impri-

merie, le nôtre, ainsi que vous l'avez fait remarquer, a découvert la vapeur et l'électricité : forces nouvelles, merveilleux moyens, qui franchissent les mers et les continents, et prêtent un concours, jusqu'à ce jour inconnu, aux transactions commerciales et à l'hygiène publique.

Rendre la vie meilleure, moins triste, plus aisée, est un moyen puissant de moralisation; moins on souffre et plus on est disposé à écouter les bonnes inspirations de la conscience. La misère est une mauvaise conseillère : elle pervertit souvent les plus généreux instincts de l'âme. Mais ne pensez-vous pas que les économistes et les hommes d'État de notre époque se préoccupent trop des intérêts matériels de la vie, et ne songent pas assez aux saintes croyances qui soutiennent dans l'adversité et donnent, à toutes les douleurs, des consolations et des espérances? Certes, l'hygiène publique rend d'éminents services à l'humanité : c'est à elle que l'enfance doit un travail plus léger et plus en harmonie avec ses forces; c'est elle qui fait moins périlleuse et moins rude la tâche de l'ouvrier; c'est elle qui inspira Davy, descendant, au péril de sa vie, dans les entrailles de la terre, et Gay-Lussac, s'élevant dans les airs à des hauteurs inexplorées avant lui. Oui, vous avez raison, ces nobles essais, ces sublimes découvertes, méritent l'éternelle reconnaissance des peuples. Mais l'hygiène publique, croyez-le, mon cher Collègue, serait incomplète et souvent stérile, si elle n'était accompagnée de la foi, feu sacré qui nourrit l'âme, qui aide à supporter les

misères de la vie, et rend le tombeau consolant et réparateur.

Comment ne pas applaudir aussi, dans votre brillant discours, l'idée civilisatrice abattant les murailles de la Chine et allant porter le progrès jusque dans les îles de l'Océanie? Comment ne pas vous suivre et se laisser emporter, avec vous, vers les horizons sans fin de l'avenir? Cependant, que le présent et l'avenir ne nous fassent point oublier le passé. Que serions-nous, sans lui? la vertu, l'honneur, l'amour de la patrie, le génie, ne sont pas exclusivement de notre époque. Qui fut plus grand homme de guerre que Turenne et Condé? plus universel que Voltaire? plus puissant que Bossuet? plus éloquent que Mirabeau? plus savant que Cuvier? plus magnifique qne Louis XIV? plus harmonieux que Racine, et plus tendre que Fénélon?

Ne soyons pas des fils ingrats; et si nous caressons avec enthousiasme l'avenir dans le berceau de nos enfants, agenouillons-nous avec respect et reconnaissance devant la tombe de nos pères!...... Comment n'en serait-il pas ainsi, aujourd'hui surtout que notre illustre Collègue vient de nous entretenir du glorieux passé de notre ville?

Avec quel charme, en effet, avec quelle satisfaction orgueilleuse, n'avons-nous pas parcouru, Monsieur, cette galerie des aïeux, que vous nous avez montrée si resplendissante et si riche! Depuis Ausone, dont vous avez traduit les vers, jusqu'à Edmond Géraud, de La Ville et Lorrando, aimables poëtes, *fidèles disci-*

ples des bons écrivains et des vieux modèles; — depuis Montaigne, ce génie *enrichi de la sagesse des temps passés*, que vous avez si parfaitement compris et dont vous dérobez souvent, dans votre style, la verve et la manière, jusqu'à Ferrère, ce roi du barreau, qui, *dans la prose, se souvenait quelquefois d'être poëte, et dans la poésie n'oubliait jamais la raison;* dont le talent supérieur avait deviné le vôtre, qui vous aimait et vous appelait son fils; — depuis Montesquieu, cette gloire qui domine toutes les autres, que vous admirez, mais dont vous relevez habilement quelques exagérations et quelques erreurs, jusqu'à Vergniaud, ce grand et splendide orateur, qui racheta ses fautes ou ses faiblesses par une mort héroïque et glorieuse; — depuis Martignac, dont l'esprit égalait le cœur, et dont la raison égalait l'esprit, jusqu'à Ravez et Lainé, ces *intelligences fermes et invariables*, que Bordeaux compte, avec fierté, parmi ses plus solides renommées; — depuis le marquis de Saint-Marc, jusqu'à Henri Fonfrède, esprit supérieur, cœur généreux, qui, lui aussi, aima et cultiva la poésie.

Dans l'abondance et l'embarras du choix, vous n'avez pu rappeler que les sommités de nos illustrations; permettez-moi d'en prendre quelques autres dans cette *longue famille d'hommes supérieurs qui seront éternellement l'orgueil et l'amour de notre pays.*

Et, d'abord, plaçons le président Dupaty, les Desèze, les Brochon, les Garat, et de Saget, l'ami et le rival de Ravez.

L'auteur de *Mathilde* et de *Malvina*, qui, dans son

temps, eut un succès si complet, et qu'avec plaisir on lit encore aujourd'hui, était fille d'un négociant de Bordeaux; Berquin, qui fut le charme et l'ami de notre enfance; Gradis, dont les gens de goût apprécient les poésies et les contes orientaux; Cailleau, qui fut couronné par une Académie célèbre et qui fut notre collègue, étaient aussi Bordelais. Et si, quittant la galerie des lettres, nous passons dans celle des sciences et des beaux-arts, nous trouvons Brémontier, dont le génie arrêta sur leurs rivages les flots envahissants; Deschamps et Louis, qui, quoique nés loin de Bordeaux, l'habitèrent longtemps et le dotèrent de deux monuments sans rivaux.

Dans les beaux-arts, nous trouvons *Beck* et Garat : le premier, compositeur applaudi de l'Allemagne; le second, esprit délicat, chanteur incomparable, qui, après avoir émerveillé la promenade de Tourny, alla recueillir les bravos enthousiastes des capitales de l'Europe; Rode, enfin, qui n'eut que Paganini pour supérieur et pour maître.

Il est un autre nom, qui s'est trouvé longtemps à côté de ceux que vous avez cités, qui ne peut en être séparé, que tout le monde, en ce moment, a sur les lèvres; que beaucoup d'amis ont dans leur cœur; que seul il vous était permis d'oublier; que je prononce avec affection et que l'Académie revendique avec orgueil : c'est le vôtre, Monsieur; je le rends à la galerie de nos illustrations bordelaises.

Quelle vie fut plus remplie que la vôtre! Au barreau, le rival des Lainé, des Ravez et des Martignac;

dans la magistrature, l'exemple et l'exactitude des magistrats; à la chancellerie de France, garde des sceaux modèle, aimant l'administration de la justice, lui donnant un nouveau lustre, et sachant résister au souverain lui-même pour refuser un poste qui n'était pas dû, ou pour obtenir une grâce qu'une mère éplorée sollicitait.

Quand arrivèrent les jours de l'adversité, vous rappelant vos premiers goûts et vos premiers succès, vous demandâtes des consolations aux lettres. Ce fut dans la captivité ou dans la retraite que vous composâtes ces ouvrages d'histoire ou de poésie, qui vous ouvrent aujourd'hui les portes de l'Académie, et qui ont ajouté un nouveau lustre à votre nom.

Votre *Histoire des Francs* suffirait seule, Monsieur, pour fonder une solide renommée. Vous avez su, dans cet ouvrage, jeter une vive clarté sur le commencement si obscur de la monarchie française. La loi salique, les ripuaires, les capitulaires de Charlemagne, les traités de paix et d'alliance, sont expliqués par vous avec une précision, une vérité, que peu d'écrivains avaient atteint jusqu'à ce jour. Vous nous montrez, avec une sagacité remarquable, la double tendance de la réunion et du partage, qui durant tant de siècles s'est manifestée dans notre pays, et s'est enfin éteinte dans la grande unité française. La description de vos batailles, les portraits des principaux personnages de ces temps reculés, sont écrits avec une vigueur, avec une netteté, avec une chaleur d'expression au-dessus de tout éloge. La traduction en vers du

livre de Job est une œvre digne de son modèle. La douleur de ce grand éprouvé de la Bible, est rendue avec une exactitude à laquelle un talent supérieur peut seul arriver.

Que dirai-je de ces poésies, que trop rarement vous montrez en public? du *Progrès,* si sagement pensé et si spirituellement écrit? des *Parleurs*? du *Temps*? ce beau petit poëme où je lis ces vers :

Vieillir! mais j'ai vécu : c'est mon juste partage;
C'est la dernière part de ce riche héritage;
C'est le rivage ami, c'est l'abri, c'est le port,
Et la mort mène à Dieu, comme l'âge à la mort.
L'enfance ouvre la vie et touche à la vieillesse;
La mort même est mêlée aux jours que Dieu nous laisse :
Nous mourrons de la vie. Eh bien! c'est notre sort :
La vie est la mort même ; elle y rentre, elle en sort.
La mort, qui la divise et ne peut la réduire,
Éteint pour rallumer, détruit pour reproduire,
Sans cesse renouant les fils qu'elle a brisés.
D'autres germes naîtront des germes divisés;
Et du feu que la mort dans ses flancs nus recèle,
Se nourrit chaque jour la vie universelle.
....

Je ne puis m'empêcher de reproduire ici quelques strophes que vous adressa, à propos de votre poëme du *Temps,* un délicieux poëte, Jules de Rességuier, dont l'affection ne vous manqua jamais, que vous honorez de votre amitié et qui m'honore de la sienne; il vous disait :

Le *temps!* tu l'as chanté sur ta lyre d'ivoire,
Et le temps, à son tour, consacre ta mémoire;
Et comme il jette un lustre aux murs du Parthénon,
Il jette un lustre sur ta gloire,
Sur tes écris et sur ton nom.

Le *temps*, dans le chemin où te conduit ton ange,
Pour te laisser passer avec respect se range.
Le temps, ce grand marcheur, pour toi suspend ses pas;
Le temps détruit tout, le temps change,
Et le temps ne te change pas.

C'est toujours, dans ton air, noblesse et courtoisie;
Toujours, dans tes écrits, l'expression choisie;
Toujours, dans tes propos, le trait brillant et prompt,
Sur tes lèvres, la poésie
Et la jeunesse sur ton front.

Ce que tu recueillis des ans et de l'orage,
C'est d'avoir dans l'épreuve affermi ton courage;
C'est d'être resté fixe en des partis flottants;
Enfin, d'être aimé davantage
Et d'avoir aimé plus longtemps.

Après le *Temps*, vous avez publié les *Visions*, qui peignent en vers vigoureux et grandioses les beautés de la nature et les harmonies des mondes; et l'épître *au Travail*, d'où j'extrais ce remarquable passage :

Dieu donne à tous leur tâche et sa force à chacun;
Il aide nos efforts et n'en rejette aucun.
Non, le travail n'est pas un fruit de sa colère :
C'est le plus riche don de sa main tutélaire.

Et quand ce bien splendide à l'homme était donné,
Dieu s'apaisait, mon fils, l'homme était pardonné.
C'est le gage éclatant de sa miséricorde.
Incline-toi, bénis la faveur qu'il t'accorde.
Folle brebis, que Dieu retrancha du bercail,
Homme, qu'aurais tu fait de toi sans le travail?
Qu'eût fait dans son repos ta pensée inactive?
Qu'aurait fait ta raison dans sa longueur oisive?
Qu'eût essayé ta force? Et le Maître divin
Qui du bien dans ton âme a mis l'heureux levain,
Eût-il souffert, enfant, que son souffle inutile
Sollicitât sans fruit ta pensée infertile?
Que ton cœur languissant, sans joie et sans souhait,
Fût de rêves grossiers l'imbécile jouet?
Et que ta vie, enfin, sans soins et sans affaire,
N'ayant rien à vouloir et n'ayant rien à faire,
Ignorant l'espérance, ignorant les plaisirs,
S'usât stupidement en d'éternels loisirs?
....

Et maintenant, Monsieur, à qui mieux qu'à vous pourraient s'adresser ces paroles : *Le prix que j'obtiens m'était dû; la récompense qu'on me donne, je l'avais méritée?*

Comme certains sages de l'antiquité, loin du bruit du monde et des luttes politiques, retiré dans votre verte solitude, vous avez appelé les Muses, ces fidèles compagnes du poëte, et les Muses vous ont charmé et vous ont consolé. Soyez honoré, Monsieur, pour cette rare sagesse, pour ce noble goût. Aussi, vous, qui dans les bons comme dans les mauvais jours n'oubliez personne, vous n'avez pas été oublié : de nouveaux amis, hommes de dévouement et de cœur, attirés près de vous par l'amour des lettres, se sont réunis à vos

amis d'autrefois; ils vous ont vu, ils vous ont connu, ils vous ont aimé......

Ma tâche, si aimable mais si difficile, est terminée, mes chers Collègues. Je n'ai pu vous offrir qu'une froide et incomplète analyse de vos discours et de vos œuvres; mais, en revanche, me faisant l'interprète de tous, je vous dirai :

Heureux l'auditoire qui vous a entendu! heureuse la cité dont vous avez tour à tour rappelé la beauté et la gloire! plus heureuse encore la Compagnie qui vous a ouvert ses portes et vous reçoit aujourd'hui dans son sein!

M. d'Imbert de Bourdillon termine cette séance par la lecture de la pièce de vers suivante, qu'il a composée :

La Quête

La quête est un tyran dont rien ne nous délivre :
Nous avons beau nous récrier :
Quand pour celui qui souffre ou n'a pas de quoi vivre,
Une femme vient nous prier,
Résister est bien difficile.
Puis, dites-moi quelle est la ville,
Je n'excepte aucune cité,
Où, plus que parmi nous, germe et croît plantureuse,
Au profit de la pauvreté,
Cette semence généreuse,
Ce sang du Christ, la Charité?

L'ardente charité qui, d'une aile discrète,
S'abat sur toutes les douleurs,
Calme bien des sanglots, adoucit bien des pleurs;
De ce pauvre honteux devine la retraite;
Pénètre, mais timidement,
Dans le grenier de l'indigence,
Et se courbe résolument
Sur le grabat de la souffrance.
Voilà la charité! Des heureux de la terre
Elle vient humblement réclamer quelque don,
Pour alimenter notre frère,
Un orphelin dans l'abandon,
Cette veuve dans la misère.
A la voir suppliante et la rougeur au front,
Craignant d'être importune et, partant, de déplaire,
Ne dirait-on pas qu'elle espère,
Moins une aumône qu'un pardon?
Voilà la charité! C'est quand elle soupire
Que sa puissance s'affermit,
Et que son bienfaisant empire
S'étend sur tout ce qui respire,
Tout ce qui pleure et qui gémit.

Telle on la pratiquait du vivant de nos pères :
Les temps, assurément, ne sont pas plus prospères,
Mais le siècle a fait des progrès;
Et, semblable au géant dont les pas sont énormes,
La quête, sous vingt noms et sous diverses formes,
Du possible en ce genre a franchi les degrés.

De nos jours, en effet, bien plus ingénieuse,
Plus féconde en ses résultats,
Dans ses expédients vraiment prodigieuse,
D'un impôt de plaisirs elle frappe, rieuse,
Tous les rangs et tous les États.

Voyez comme elle multiplie
Les pieux réseaux qu'elle tend !
Voyez combien elle comprend
Que sa tâche est inaccomplie
Tant qu'il reste un être souffrant!

Prenant l'homme avant sa naissance,
Le protégeant dans son enfance;
Et, dans son âge mur, par d'utiles secours,
Par l'à-propos de l'assistance,
D'un travail commencé facilitant le cours;
Puis, le soignant vieillard; enfin, quand il succombe,
A cette œuvre de bien mettant le dernier sceau,
Et lui procurant une tombe,
Comme elle avait fait son berceau.

Pour opérer de tels miracles
Et pour surmonter les obstacles
Qui s'élevaient de toutes parts,
Il fallait réveiller la molle indifférence,
De l'égoïsme froid abattre les remparts,
Intéresser l'orgueil à ce succès immense;
Au dandy, même au fat, couler quelques regards :
La quête a fait cela sous les traits de la femme.

Je le dis du fond de mon âme :
Les femmes ont décidément
Du bon l'admirable magie,
Du plus absolu dévoûment
L'intelligence et l'énergie.
La charité, c'est là leur fard!
Elle saisit leur chair, serpente dans leurs veines,
Brille au bord de leurs yeux, nage dans leur regard;
C'est par elle qu'elles sont reines.
Aussi, bien rarement manquent-elles le but,

Fidèles à cette maxime :
Que c'est à nous, Messieurs, à payer le tribut,
Et qu'ici-bas leur attribut
Consiste à percevoir la dîme.

Auxiliaire tout puissant
De l'État qui répand l'assistance publique,
Mais qui ne peut suffire à ce fardeau pesant,
La femme, avec un zèle intrépide, incessant,
Se dévoue à la tâche et devient héroïque.
De la Providence et du ciel
Succursale vivante, en bonne ménagère
Elle préside, ou bien s'ingère,
Sans caractère officiel,
Aux établissements que fonde et que surveille
La charité privée; elle est comme l'abeille
Qui butine et viendrait y déposer son miel.
Hospice des Vieillards, Charité Maternelle,
Associations, saintes Communautés,
Asiles du malheur par l'aumône dotés,
Elle couvre tout de son aile.

Le pays souffre-t-il du ravage des eaux?
La peste, l'incendie, ou bien d'autres fléaux,
Au sein de nos foyers que la terreur domine,
Portent-ils tour à tour la mort ou la ruine?
Enfin, par un concours de cruels accidents,
Voit-on sombrer l esquif de pêcheurs imprudents?
La quête à domicile aussitôt s'organise;
Avec empressement un chacun se cotise :
La souscription s'ouvre, on marche de concert;
On s'inscrit pour un bal et puis pour un concert;
On danse, on chante, on rit, on s'agite ou l'on cause;
Et, pendant ce temps-là, l'infortuné repose :
Il sait que ces plaisirs, mêlés d'un seul regret,
Sont escomptés pour lui, dans son seul intérêt;

Il sait que l'ouvrier s'appliquant à bien faire,
Par de nobles sueurs y double son salaire :
Ah ! je n'ai pas encor dansé la mazourka,
Mais je prends, à ce prix, des leçons de polka!

Secourir le malheur n'est pas l'objet unique :
La quête revêt quelquefois
Un caractère politique.
On souscrit pour la République,
Ou pour le descendant des Rois.
Dans une telle circonstance,
Chacun a son drapeau, sa foi, sa conscience,
Son intérêt aussi qui souvent est sa loi.
Les enfants du général Foy
Sont traités comme fils de France;
Et des cœurs dévoués peuvent, avec de l'or,
Au royal exilé restituer Chambord.
Pour ma part je consigne, au livre de mémoire,
Sans croire déserter mon bord,
Et l'offrande au principe et l'offrande à la gloire.

Ah! de nos jours, courbé sur le bord du chemin,
On ne t'aurait pas vu, Bélisaire, ô grand homme,
A l'éternelle honte et du prince et de Rome,
Mendiant, ton casque à la main!
On n'eût pas entendu cette voix militaire
Suppliante, elle qui naguère
Glaçait l'ennemi frémissant;
Et l'aveugle oublié dire à chaque passant :
« Donnez l'obole à Bélisaire! »

Du noble, du grand et du beau,
Le Français, que l'on dit inconstant et frivole,
Qu'on me passe cette parole,
A le flair. Aux lueurs d'un sinistre flambeau
S'il encense une fausse idole,

S'il s'égare, bientôt il la brise. Au tombeau
Il reprend les grandeurs par la mort abattues,
Les fait revivre en marbre et traduire en airain.
Plus je vois qu'au Génie il dresse des statues,
Plus je me dis : Sur ce terrain,
L'invasion, la barbarie,
Ne peuvent mordre, et la Patrie
Est sûre de son lendemain.

Place à la grande Cavalcade!
Laissez lentement s'avancer
Cette sublime mascarade!
La quête en grand va commencer.
A la tête de la parade,
Les auteurs du déguisement,
Font figurer des Preux qui, jadis, proprement
Allongeaient aux Anglais de fiers coups d'estocade.
Ils ont trouvé probablement,
Diogènes nouveaux, au clair de leurs lanternes,
Des grands hommes du jour les figures trop ternes,
Et dès lors se sont adressés
Tout simplement aux temps passés.
Ces temps avaient du bon. Parmi ceux qu'on exhume,
Choisissant des héros, d'illustres trépassés,
Ils en ont endossé l'armure ou le costume;
Et, s'affublant ainsi d'une gloire posthume,
Aux regards du public ils se sont prélassés.
Place! élargissez l'avenue!
Du moment solennel voici l'heure venue.
Des fenêtres, des toits, des arbres, des balcons,
La grêle de l'aumône, étincelante et drue,
Comme une neige épaisse aux milliers de flocons,
Tombe et ruisselle dans la rue.
Allons, démenez-vous, délicieux farauds,
Mousquetaires charmants, enfarinés Pierrots,

Établis sans brevet Receveurs des finances,
Dans vos chapeaux de feutre évasés et profonds,
Appelez, provoquez, engloutissez les fonds,
        Et prodiguez les révérences!
C'est le peuple qui donne à plus pauvre que lui :
Dans ses mains, il est vrai, l'argent n'a pas relui;
Mais le cuivre qu'il a, joyeux il l'abandonne;
        Dépêchez, et videz la tonne
        Où le manœuuvre et l'artisan,
Et de nos environs le simple paysan,
        Ont versé leur modeste aumône!....
        De ces milliers d'oblations,
        Calculez le chiffre, il étonne!....
Peuple, en t'associant aux bonnes actions,
        Tu fais du bon socialisme;
        Diminuer le paupérisme,
En portant en commun nos cotisations
Au pauvre, à l'affligé nos consolations;
        Voilà le seul vrai communisme!

Revenons maintenant, pour ne plus la quitter,
        A notre quête féminine,
        A la manière un peu féline
Dont la femme se sert pour mieux nous exploiter.
Je constate d'abord, je luis dois cet hommage,
Qu'en luttant avec elle, et jouant au plus fin,
        Elle a sur nous cet avantage,
        Que les moyens à son usage
        Sont justifiés par la fin.
Puis, cette guerre sainte et qui n'a pas de trêve,
A pour nous du piquant : nous nous plaisons au jeu
        Où les Dames rusent un peu;
En mordant à l'appât, nous en aimons la sève;
        Enfin, nous nous disons tout bas :
        Si la femme ne rusait pas,
        Serait-elle donc fille d'Ève?

Aplomb, mesure, dignité,
Grâce, à-propos, vivacité,
Brillent dans sa riposte, et cela nous enchaîne :
D'un mot elle est toujours certaine
De mâter notre vanité.
Un exemple, entre cent, vaut, je pense, la peine,
Tout vieux qu'il est, d'être cité.

Une dame quêtait; elle était jeune et belle.
Le cardinal de Richelieu
Vers elle dirigeait le feu de sa prunelle;
Il avait déposé, n'importe dans quel lieu,
Tous les signes de sa puissance;
En costume laïque, en simple chevalier,
Il s'avançait avec aisance,
Libre de sa grandeur et d'un air familier.
Qui porte éperons et moustache,
Est toujours, avec son panache,
Moins cardinal que cavalier.
La charmante quêteuse avait touché son âme;
Il lui remet de l'or, et, d'un ton louangeur :
« Pour vos beaux yeux, ma belle dame ! »
« Et pour les pauvres, Monseigneur? »
Répond-elle aussitôt, sans perdre contenance.
Alors, faisant la révérence,
Sa main mignonne elle avança,
Et la bourse de l'Éminence,
Ma foi, tout entière y passa.

Après cette anecdote, il me revient en tête
Un trait qui ne lui cède en rien;
Il est récent et la vaut bien.
Il s'agit aussi d'une quête;
Le narré n'en sera pas long :

Une Dame, dans un salon,
Circulait en plaçant ses billets à la ronde;
Et, du peigne entraîné, sa chevelure blonde,
Épaisse, s'échappait, soyeuse et vagabonde,
Pareille à celle d'Apollon.
Un lion, dans un coin, dévorait en extase
Ce merveilleux trésor, objet de tous ses vœux.
« Je paierais de mon or, dit-il avec emphase,
» Une mèche de ces cheveux! »
La Dame se retourne, et puis, avec prestesse,
Sous les yeux du lion un moment éblouis,
Elle abat une boucle, et sa bouche traitresse
Lui coule ces deux mots par tout le cercle ouïs :
« De mes cheveux, Monsieur, vous vouliez une tresse;
» Acceptez-la, tenez : c'est cinquante louis. »
Le lion fut tenté de faire la grimace;
Mais comment se donner un honteux démenti
Aux yeux de ses amis qui le clouaient sur place?
Aussi crut-il devoir, c'était le bon parti,
S'exécuter de bonne grâce.
Or, comme tôt ou tard, quelquefois ici-bas
Les sacrifices vrais prospèrent,
Les beaux cheveux blonds repoussèrent;
L'argent seul ne repoussa pas.

Quelques mots, maintenant, touchant ces loteries
De nos sucs généreux à chaque instant nourries.
Pour elles n'est point fait notre Code pénal;
Le Préfet les approuve et tout devient légal.
Déjà la Patronesse, au maintien respectable,
De mille objets divers a surchargé sa table;
Le prix est toujours fixe; et la jeune beauté
Qui préside à la vente au plus haut l'a coté.
On ne marchande pas auprès de tant de charmes,
Et vingt fois l'acheteur est passé par les armes.

J'ai vu, de leur pitié, ces martyrs, ces héros,
En chiffres fabuleux payer de vrais zéros;
J'ai vu des jeunes gens, que des pères avares
Forçaient de la régie à fumer les cigares,
De blonds panatellas aussitôt consumés
Qu'au feu de deux beaux yeux ils avaient allumés,
Acheter à prix fou quelque feuille odorante,
Et d'un mois, en un soir, aliéner la rente.

Pour moi, qui, maintes fois, pour faire mon salut,
En chrétien charitable ai payé mon tribut,
Je me tiens, je l'avoue, à l'écart, un peu roide,
Comme un chat échaudé qui redoute l'eau froide.
Modeste en mes secours comme en tous mes moyens,
De billets à vingt sous pour moi, puis pour les miens,
Je prends une série, et me mets en campagne
Dans l'espoir d'un bon lot : car quelquefois on gagne.
Mais de la carte, hélas! connaissez le dessous;
Il cache toujours quelque piége;
Et je n'ai jusqu'ici gagné pour mes vingt sous,
Qu'un mauvais almanach de Liége.
Or, n'en soyez pas étonnés :
Car, en général, les quêteuses
Sont de fort grandes prometteuses;
Et puis, lorsqu'encor fascinés
Par leurs yeux agaçants et leurs mines menteuses,
Vous réclamez les dons qu'on vous a destinés,
Vous n'obtenez de ces moqueuses
Qu'éclats de rire à votre nez.

Aussi, dans mon dépit, je me sauve aux églises.
J'entre : aux portes déjà les Dames se sont mises;
Et je vois dans leurs traits la résolution
De forcer le fidèle à contribution.
Il est vrai qu'à l'entrée où le peuple se roule,
On peut, à la rigueur, s'esquiver dans la foule;

Mais, après la prière, il faut pourtant sortir :
De tous côtés alors on se voit investir.
Les quêteuses, d'accord, font bonne et sûre garde;
Un suisse les appuie avec sa hallebarde;
Et comme, en fin de compte, il faut passer par là,
Vous évitez Carybde et tombez en Scilla.

Cependant au sermon déjà l'heure m'appelle,
Et du vaste hôpital je gagne la Chapelle.
On parle d'un illustre et saint prédicateur :
Je veux le voir, l'entendre, et du grand orateur
Ne perdre pas un geste, une seule parole;
Dès le seuil j'aperçois resplendir son étole;
Je m'élance, et soudain apparait contre un mur
Un plateau dont le sens n'a pour moi rien d'obscur :
Une âme charitable, au surplus, me l'explique.
Le tarif est formel, il porte, sans réplique,
Qu'on ne peut aborder les chaises ou les bancs,
Sans laisser au plateau sa pièce de cinq francs.
Mais, moyennant l'impôt qui pèse sur ces siéges,
Quelques pauvres goutteux se rendront à Baréges!
J'acquitte avec bonheur le prix de ma rançon,
Et le sermon ouï, je cours à la prison.

Les quêteuses y sont encore en embuscade,
Aussi fermes qu'un pied-cormier;
Du premier coup sur ce damier
L'on est échec et mat et l'on bat la chamade :
Un escamoteur de muscade
Y serait pris tout le premier.
De cavaliers, d'ailleurs, assez bien escortées,
Entre les deux guichets ces dames sont plantées.
Là, pour le pauvre prisonnier,
Des femmes, des enfants, du bon peuple aumônier
Elles sondent le cœur, inépuisable source :

Le cœur, on ne peut le nier,
Tient par quelque fibre à la bourse;
Il faudrait être sans ressource,
Pour ne pas offrir son denier.
On le donne et le ciel l'accepte;
Aussi n'est-ce pas sans raison
Que je formule ce précepte :
Payez, Messieurs, payez pour entrer en prison;
Mais ne confiez pas aux reclus des cellules,
Qu'on a, sur le fronton, profondément sculpté,
Ce mot en lettres majuscules,
Ce mot doux et cruel à la fois : Liberté!

Pour ma part, grâce au ciel, me voilà dans la rue;
Je sais qu'à la brebis tout récemment tondue
Le Seigneur mesure le vent,
Et j'espère qu'enfin, délivré de la quête,
Je pourrai m'abstenir de dire trop souvent :
Ma foi, néant à la requête.
Mais à peine ai-je fait quelques pas en avant,
Que des dames, par moi justement vénérées,
Font appel à ma charité
Pour des femmes qu'avec quelque sévérité
La justice frappa; puis, qu'elle a libérées.
« Si vous avez la cruauté
» De nous refuser ce service,
» Disent-elles, Monsieur, nous ne répondons pas
» De ne point les revoir tomber, à chaque pas,
» Ou dans le vol ou dans le vice. »
Que répondre, Seigneur, et comment repousser
Des motifs de cette importance!
Prendrai-je sur ma conscience
Tous ces futurs méfaits qu'on vient de retracer?
Non, le mieux est, je crois, de prendre dans ma bourse,
Et d'éviter aussi, par une prompte course,
Toute quête qui peut encor la menacer.

J'y puise donc, salue et pars comme une flèche;
Quand, auprès du local où sont les Facultés,
Et courant comme moi, de jeunes éventés
Me font tomber dans une crèche.

Ai-je besoin, Messieurs, d'ajouter maintenant,
Qu'autour de moi chacun s'empresse,
Et que la dame patronesse
Me sollicite adroitement
Pour une œuvre à laquelle, oh! bien assurément,
Tout galant homme s'intéresse.
Je m'incline à ce compliment :
L'insinuation est bonne en rhétorique,
J'en connais la figure; et pour toute réplique
Je solde mon impôt. Puis, comme il se fait tard,
A travers cette rue où le nom de Bouffard
Est inscrit, je maugrée, en style académique,
Contre la patronesse et son peuple moutard.
J'arrive cependant à la place Dauphine,
Sans me croire sauvé je me sens au grand air,
Je l'aspire à pleine poitrine,
Et lentement je m'achemine
Vers le beau jardin de Coudert.

Par mon nom, cette fois, j'entends que l'on m'appelle :
Une pieuse demoiselle
Me rejoint et m'expose, en termes chaleureux,
Qu'il faut venir en aide à tous les malheureux;
Sur quoi j'approuve fort sa pensée et son zèle.
Avec certains frissons je l'attendais venir :
Elle, va droit au but, sans que rien l'embarrasse,
Et me presse de subvenir
Aux besoins renaissants des servantes sans place.
Quoi! par un bon repas, d'un doux repos suivi,
Nourrir des serviteurs qui ne m'ont pas servi,

Lui dis-je, mais la chose est au moins singulière!
« De cent piques, Monsieur, vous êtes en arrière;
» Mon œuvre est politique, en voici le détail;
» C'est clair comme le jour; écoutez : au lieu d'ail,
» Je nourris de bon bœuf la fille inoccupée,
» Il est vrai : mais jamais, ou je suis bien trompée,
» Elle ne votera pour le droit au travail. »
Ma foi, cette raison me paraît décisive,
Repris-je, et maintenant ce n'est plus un rébus.
Tenez, graissez le pain et colorez l'eau vive
    Des servantes *in partibus*.

Cela dit, et Damour apercevant l'allée,
J'y pénètre : au détour une dame voilée,
    Devant laquelle, avec respect,
Je me courbe en passant, s'arrête à mon aspect.
Allons, pensai-je alors, en regardant ma montre,
    Allons, encore une rencontre;
    Dans ces lieux c'est un peu suspect.
« Si vous alliez trouver ma demande indiscrète,
« Me dit avec beaucoup de grâce et de douceur
» La dame aux traits voilés; mais, on sait votre cœur
» Ardent à soulager toute peine secrète!
» C'est le mois de Marie, et pendant tout ce mois,
    » Où les fleurs, les champs et les bois
» Exhalent leurs parfums; tristes, anéanties,
» Soumises à la règle, à de sévères lois,
    » Vivent les filles repenties.
» Elles travaillent tant, elles gagnent si peu!
    » Contribuez au nom de Dieu,
» A nourrir au bercail ces brebis égarées,
» Mais par la pénitence à présent épurées. »
    Faut-il maintenant ajouter
Qu'à ces mots je sentis une bien vive peine,
    Que je fus près de sangloter,

Et qu'en songeant à Madeleine
Je donnai, donnai sans compter.

Vous me croyez au port après tant de bordées :
Détrompez-vous; d'un seul coup-d'œil
Je vois que chez Coudert les portes sont gardées :
Mon désir d'admirer ses belles orchydées
M'en fait pourtant franchir le seuil,
Et j'y cours rafraîchir mon sang et mes idées,
Sombres comme en un jour de deuil.
A l'aspect d'un beau lys, à l'odeur d'une rose,
Ou de la violette, humble fleur des amants,
Le cœur s'épanouit et l'esprit se repose.
Tout à coup, les dragons charmants
De ce jardin des Hespérides,
S'attachant à mes pas sur les sables arides,
M'arrachent aux douceurs de ces heureux moments.
A payer le tribut leur regard me convie :
Il serait bien fin le renard,
Eût-il rompu les chiens mille fois en sa vie,
Qui pourrait éviter, quand sa piste est suivie,
D'être pris à ce traquenard?
Aussi je m'exécute, et battant en retraite,
Je me retire et ne fuis point :
Car les quêteuses sont terribles à ce point,
Que si je me mettais en tête
De fuir, pour mieux leur échapper,
Vite elles se mettraient en quête,
Je pense, pour me rattraper.
Je fais quelques circuits d'une manière habile;
J'évite avec soin d'approcher
De certains quartiers de la ville,
Où l'on pourrait encor me suivre et m'accrocher,
Et me glisse au milieu des marais Belleville.
Là, je vois scintiller et briller au lointain,

Comme l'étoile du matin,
Une lumière vagabonde.
Je m'approche ; on chante une ronde
Autour d'un autel enfantin.
Un vif essaim de jeunes filles,
Dont quelques-unes sont, ma foi,
Jà grandelettes et gentilles,
Accourent au-devant de moi.
Bientôt j'aperçois leur sourire,
Et l'escadron est si joli,
Que tout bas je me prends à dire :
Ad me venite parvuli.
Elles n'y manquent pas : aussi fines qu'agiles,
Semblables au renard caressant le corbeau,
De leurs petites mains me tendant leurs sébiles :
« Vous avez l'air si bon ! Ce Monsieur est si beau ! »
Disent-elles. Enfin, fausse ou bien ingénue,
Leur flatterie a du succès,
Me chatouille, puis s'insinue,
Et puis aux demandeurs fait gagner le procès.
Si bien, qu'après avoir payé ma bienvenue,
Messieurs, il arrive cela,
Qu'un sou par ci, deux sous par là,
Aux quêteuses en herbe abandonnant mes pièces,
Je retourne au logis, assez léger d'espèces,
Mais plus content; et puis..... voilà.

Et maintenant, pourquoi dans ces lieux que décore
L'élite de notre cité,
Vous priveriez-vous donc de satisfaire encore
Cette rage de charité
Qui vous possède et vous dévore?
Allons, continuons comme on a commencé,
Et qu'ici le présent corresponde au passé.
Des beaux vers aujourd'hui le public idolâtre,

Ne laisserait jamais, non jamais, n'est-ce pas?
Mourir à l'hôpital Gilbert et Malfilâtre.
Permettez donc et sans débats,
Messieurs, d'improviser la quête
Pour le poëte pauvre, à moi pauvre poëte.
Chaque homme également n'est point avantagé :
L'un fait, l'autre reçoit l'aumône;
Mais, croyez-moi, celui qui donne
Est encor le mieux partagé.

Et puis, voyez-vous, je confesse
Que les voyant ici dans l'antre du lion,
A certaine quêteuse, à mainte patronesse,
Je voudrais appliquer la loi du talion.
Des lettres, des beaux-arts, charmante protectrice.
Une Muse *, qu'ici l'on nomme en ce moment,
Recueillerait vos dons, et, dans son dévouement,
En serait la dispensatrice.
Certes, les gens lettrés dont elle est bienfaitrice,
Y gagneraient tous doublement.
Qu'on ne m'objecte pas que rien ne m'autorise
A cet acte, à ce fait sans précédent légal :
Quand Cheverus quêtait dans la salle de bal,
Citait-on contre lui les Olim de l'Eglise?

Il nous faut du nouveau, c'est une vérité;
Or, ce nouveau je le provoque,
Et, de mon chef, je vous convoque
A ce congrès de charité.
N'avez-vous rien sur vous? eh bien! donnez en gage,
Vous, des bagues, beaux amoureux!
Vous, vos anneaux de mariage
Pour vous unir aux malheureux!

* Madame M......, née L......

Et maintenant, veillez, gardes, à cette porte;
Et, d'après mon commandement,
Faites que personne ne sorte
Sans mon exprès consentement.

Mais, tout autour de moi, plus d'un morne Aristarque,
Blâme tacitement l'affaire où je m'embarque :
Le front tout soucieux et le sourcil froncé,
Des antiques censeurs ils ont l'air courroucé.
Peut-être pensent-ils que leur nouveau collègue
Ferait mieux de se taire ou de devenir bègue.....
Peut être, impatients, s'apprêtent-ils bientôt
A fulminer sur moi la honte d'un véto,
Et, m'arrêtant tout court au plus beau de mon rôle,
Vont-ils, en se levant, me couper la parole?.....
Ah! pour l'honneur du corps, qu'il ne soit jamais dit
Que l'élan de mon cœur vous l'avez interdit;
Je le reprends. Jamais en pleine Académie
La quête n'étendra sa sainte épidémie.
Prises, sans soupçonner la glu de mes billets,
Les dames, en riant, vont rompre mes filets :
Vos soins, contre lesquels je proteste et m'indigne,
Vos scrupules, vos peurs, vont ravir à ma ligne
Ces poissons confiants qui nageaient dans mes eaux;
Et peut-être déjà qu'au lieu de ses bravos,
Ce public inconstant, mouvant comme la vague,
Prépare cet arrêt : « Le poëte extravague! »
Ou bien va s'écrier, sortant de sa stupeur :
« J'en suis quitte, ce soir, grâce à Dieu! pour la peur. »

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE ;

PAR M. ABRIA.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE.

JUILLET 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°. 7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	TEMPÉRATURE. MAXIMA.	MINIMA.
	mm	mm	mm		
1	65,04	»	64,84	24°2	19°8
2	63,26	61,39	61,31	24,4	16,3
3	57,68	57,55	59,30	22,5	16,3
4	60,35	61,23	61,25	23,5	17,0
5	60,66	59,96	60,86	26,5	14,2
6	62,17	61,33	61,83	28,7	16,5
7	62,33	61,78	62,16	29,6	19,0
8	61,38	61,83	61,77	23,2	18,2
9	60,88	60,08	60,76	22,3	16,4
10	60,57	61,81	63,76	23,0	16,4
11	66,69	67,89	68,44	23,8	15,7
12	66,94	64,21	62,91	26,9	12,4
13	60,41	58,83	58,78	28,8	16,2
14	60,15	60,61	61,91	25,0	16,7
15	63,96	63,91	62,96	24,4	15,0
16	59,42	57,61	57,62	24,8	13,4
17	57,25	57,17	61,19	24,8	15,0
18	59,95	62,28	65,35	»	»
19	65,10	63,18	62,13	25,8	»
20	61,60	60,06	63,50	32,2	15,0
21	64,21	60,90	60,75	29,1	19,0
22	61,25	60,13	59,23	28,6	17,5
23	55,43	56,48	58,08	25,8	18,2
24	57,57	56,68	55,73	24,3	16,6
25	55,17	55,15	55,25	25,9	17,2
26	»	58,00	62,65	22,7	16,2
27	64,61	64,88	63,77	26,3	14,5
28	61,71	59,20	59,75	29,7	17,0
29	62,00	60,63	61,40	24,7	18,8
30	61,48	61,00	61,75	22,4	15,8
31	63,00	63,68	64,97	22,0	14,8
MOYENNES du 1er au 10	61,43	60,77	61,78	24°79	17°06
du 11 au 20	62,09	61,57	62,48	26,28	14,92
du 21 au 31	60,66	59,70	60,33	25,59	18,40
Moy. générale.	61,39	60,68	61,53	25,55	

Température moyenne du mois.. 21°2. Pluie dans le mois.... 69mm

AOUT 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	64,51	65,24	66,04	24°5	15°5
2	66,00	66,03	65,83	26,8	17,8
3	64,65	63,00	»	30,5	16,5
4	61,75	60,11	59,96	31,2	18,3
5	58,83	57,98	57,93	33,2	18,3
6	59,22	59,91	59,75	29,1	21,5
7	60,20	60,82	61,06	28,2	19,6
8	61,42	62,40	63,51	26,0	18,2
9	63,16	62,35	63,16	27,8	16,3
10	62,86	62,20	62,66	28,8	17,0
11	63,31	62,84	63,16	30,0	17,6
12	62,66	61,05	60,20	34,2	18,0
13	62,55	62,22	63,34	31,8	21,0
14	63,50	62,58	63,05	29,0	20,0
15	63,45	63,52	64,05	29,3	18,4
16	65,24	65,40	65,13	28,5	18,2
17	64,93	64,42	65,74	29,3	18,6
18	66,30	66,23	67,40	29,3	18,0
19	67,69	67,27	67,42	27,8	16,3
20	67,42	65,59	65,24	29,0	15,0
21	65,32	63,45	63,22	30,0	16,3
22	62,68	60,61	60,24	32,3	16,0
23	60,19	60,35	»	32,3	17,0
24	63,41	62,95	64,00	17,6	17,1
25	66,29	66,47	66,57	26,1	16,0
26	67,27	67,07	66,12	27,4	14,0
27	69,33	68,38	67,27	28,0	14,8
28	62,61	60,32	61,30	25,6	15,8
29	61,41	58,79	61,70	18,4	14,6
30	65,00	66,66	68,19	20,5	9,6
31	68,80	69,08	69,65	22,5	10,5
MOYENNES					
du 1er au 10	62,26	62,00	62,21	28°61	17°90
du 11 au 20	64,70	64,11	64,47	29,82	18,11
du 21 au 31	64,75	64,01	64,83	27,07	16,17
Moy. générale.	63,90	63,37	63,84	28,50	17,39

Température moyenne du mois.. 23°0. Pluie dans le mois... 8mm.

SEPTEMBRE 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°. 7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	TEMPÉRATURE. Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	69,66	»	67,67	22°1	10°5
2	67,16	65,41	65,39	25,0	12,0
3	64,05	62,36	61,98	26,5	14,6
4	61,75	60,91	60,73	25,3	14,5
5	60,76	58,32	60,30	26,2	14,3
6	61,75	61,15	63,05	21,9	16,4
7	65,10	65 93	67,66	20,8	14,0
8	68,06	67,31	67,71	21,1	10,4
9	66,93	65,63	65,73	22,5	10,0
10	65,63	66,78	66,86	24,6	11,1
11	68,32	67,45	67,63	25,4	14,3
12	67,48	65,91	65,18	26,2	12,5
13	65,09	65,00	65,00	26,3	13,0
14	65,31	65,40	66,26	27,2	14,0
15	67,72	67,00	67,87	26,7	14,5
16	67,62	66,12	65,74	24,9	11,4
17	63,05	62,48	63,14	24,5	12,3
18	64,17	63,77	63,16	24,4	9,4
19	62,19	61,47	62,49	18,0	9,3
20	63,12	62,90	64,17	19,4	10,6
21	63,43	62,77	63,51	19,3	10,3
22	63,37	63,35	65,20	22,1	9,0
23	64,78	64,26	64,69	22,5	10,9
24	64 40	62,61	62,42	22,5	10,8
25	61,03	59,26	59,53	22,5	10,0
26	59,88	60,27	60,50	18,0	8,4
27	60,18	60,13	59,58	18,5	7,3
28	57,47	58,80	60,30	17,4	9,0
29	58,40	55.88	54,26	19,1	8,3
30	52,36	53,32	54,43	19,5	12,0
MOYENNES du 1er au 10	65,08	63,77	64,71	23°60	12°78
du 11 au 20	65,41	64,75	65,06	24,30	12,13
du 21 au 30	60,53	60,06	60,44	20,14	9,60
Moy. générale.	63,67	62,86	63,40	22,68	11,50

Température moyenne du mois... 17°1. Pluie dans le mois... 26mm

DISCOURS

DE M. GOUT DESMARTRES,

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,

prononcé à l'ouverture de la séance publique,

le 30 décembre 1851.

—

MESSIEURS,

C'est aujourd'hui que s'achève votre année académique; c'est en distribuant des encouragements et des couronnes que vous terminez vos travaux. Heureuse fin! j'ose vous le dire, qui témoigne de votre sollicitude pour les nobles fruits de l'intelligence, et qui prouve, par le nombre de vos lauréats, combien on recherche vos suffrages et apprécie vos récompenses.

Vos Statuts m'obligent à prendre le premier la parole, et à ouvrir votre séance par un discours. Permettez-moi, sinon de déroger à cet usage, au moins

de le modifier, autant qu'il est permis à un Président, dépositaire de vos traditions et gardien fidèle de la loi.

Je n'irai point chercher, Messieurs, dans les découvertes de la science, dans les formes variées de la littérature, dans l'histoire si curieuse mais encore si incomplète des beaux-arts, le sujet de mon discours; j'aime mieux causer avec vous de l'année qui vient de s'écouler, et examiner rapidement les progrès que l'Académie a pu faire et ceux qu'elle doit s'efforcer d'accomplir encore. Le passé, vous le savez, est souvent un excellent conseil pour l'avenir.

Grâce à votre zèle, Messieurs, grâce à vos travaux, grâce surtout aux hommes éminents qui sont venus s'asseoir au milieu de vous, l'Académie de Bordeaux, nous pouvons le proclamer sans orgueil, mais avec confiance, a repris le rang qui lui était dû, c'est-à-dire celui du premier corps scientifique et littéraire de la province. Les réceptions publiques, que des esprits sages mais trop timorés redoutaient, ont dépassé nos espérances. Un public d'élite a constamment répondu à notre appel, et ses encouragements n'ont jamais manqué à vos récipiendaires. Je saisis l'occasion solennelle de le remercier de son empressement et de ses sympathies.

La salle de nos séances, naguère trop vaste, est devenue trop étroite, et l'Académie doit ne rien négliger pour obtenir un local plus en harmonie avec son importance et avec ses nouveaux besoins. Je laisse cette mission au digne successeur qui va me remplacer à ce fauteuil : à lui l'honneur d'achever ce qui est com-

mencé; à lui de vous diriger, Messieurs, dans la voie où vous êtes entrés, et où nul n'était plus que lui capable de vous conduire. Espérons que l'autorité municipale, qui compte à sa tête un de vos collègues les plus estimés, secondera les efforts de votre nouveau Président, et aidera l'Académie dans ses projets d'amélioration et de progrès.

La presse, qui pendant quelque temps nous avait oubliés, a rendu compte de nos séances, et nous lui devons de la gratitude pour l'empressement qu'elle a mis à nous mentionner dans ses colonnes.

Malgré nos modestes travaux, Messieurs, l'action de l'Académie n'a pas été sans résultat.

Une Société des beaux-arts s'est formée, une exposition de peinture a été créée, et de jeunes hommes, épris des nobles spéculations de l'intelligence, ont donné au public des plaisirs utiles; aux artistes, des admirateurs et des secours.

L'idée d'un Congrès scientifique, dont une Société amie a pris l'initiative, se prépare en ce moment. Les diverses Sociétés savantes de Bordeaux se sont réunies dans votre local habituel; elles ont fait l'honneur à votre Président de le placer à leur tête, et malgré le peu de courtoisie du Congrès d'Orléans, elles espèrent parvenir, en 1853, à doter Bordeaux d'une de ces solennités scientifiques et littéraires qui laissent dans une ville de longues traces et de féconds souvenirs. Avec quelques efforts, avec un nouveau zèle et de nouveaux travaux, notre cité, si admirée des étrangers, si spirituelle, si éloquente même, mais

presque entièrement occupée des entreprises industrielles et des intérêts matériels, deviendra ce qu'elle doit être, une des villes les plus scientifiques et les plus littéraires de France : rien ne lui manquera alors pour être la reine du Midi.

Mais au milieu de cette satisfaction qui réjouit l'Académie, en vous déroulant ce tableau de notre passé et de nos espérances, il est un devoir que nous devons remplir. Toute joie, en ce monde, est mêlée d'amertume; et tandis que notre Compagnie s'enrichissait de nouveaux collègues, elle pleurait sur des pertes cruelles, dont vous parlera mieux que moi, la plume éloquente de votre Secrétaire général.. Donnons des larmes à leur mémoire.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de saisir l'occasion publique qui se présente, de vous remercier de la double élection dont vous m'avez honoré, et des marques de sympathie que vous m'avez constamment accordées.

Mes faibles efforts ont fait peu pour l'Académie; mais mon dévouement pour elle a été sans bornes. Heureux si ce dévouement laisse une trace dans votre cœur et un souvenir dans votre estime!

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pendant l'année 1850-51,

(lu en séance publique du 30 décembre 1851);

Par M. E. DÉGRANGES, Secrétaire général.

MESSIEURS,

L'art. 5 de votre Règlement prescrit au Secrétaire général de présenter chaque année, en Assemblée publique, le Précis des travaux de l'Académie.

Je me soumets à ce devoir, tracé par la raison et la sagesse de vos usages, et vais m'occuper des travaux que vous avez entrepris et achevés depuis le 12 décembre 1850, jusqu'au 30 décembre 1851.

TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS.

L'Académie, dans le cours de cette année, a redoublé de zèle et d'assiduité; nos procès-verbaux en font foi, aussi bien ceux des séances générales ordinaires, au nombre de vingt-trois, que ceux des séances publiques, dans lesquelles vous avez voulu faire apprécier les talents des nouveaux membres que s'adjoignait la Compagnie.

Le gardien fidèle de vos Statuts, votre Comité d'administration, a dignement accompli la mission qui lui était confiée.

Lectures.

D'après l'art. 19 de votre Règlement, quinze d'entre vous, Messieurs, ont lu, en Assemblée générale, des travaux inédits.

Je dois sommairement vous les rappeler.

M. Charles Des Moulins. — Deux Mémoires, dont l'un [1] est très-riche en connaissances puisées dans les sciences naturelles, et surtout dans la botanique (lu le 29 décembre 1850); et dont l'autre expose quelques idées *sur le travail académique;* réflexions pratiques

[1] Mémoire pour combattre cette opinion, *que l'homme primitif, sortant des mains du Créateur, n'était pas de couleur blanche.* Ce travail, de M. Des Moulins, a été fait à l'occasion d'une Note sur ce sujet, adressée à l'Académie par M. Marcel de Serres, correspondant. (Voyez *Actes de l'Académie,* 13e année [1851], p. 153.)

pleines de justesse et applicables à la Compagnie. (Lu le 15 mai 1851.)

M. Jules Delpit — Un *Épisode de l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts à Bordeaux* (6 février 1851). Ce fut à l'occasion d'un défi entre deux compagnons maçons, agissant au nom de leurs corporations, que ce fait eut lieu en 1773. Notre Collègue, versé dans les secrets des temps passés, vous l'a raconté avec tout l'intérêt que cette lutte pacifique est capable d'inspirer. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 29.)

M. Laterrade. — Mémoire intitulé : *Des Plantes de nos dunes* (6 mars 1851). Cest l'œuvre d'un laborieux botaniste et d'un infatigable herborisateur. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 293.)

M. Abria. — Mémoire ayant pour titre : *Solution dans le cas des amplitudes de grandeur quelconque du problème relatif au mouvement d'un pendule simple, dans un milieu dont la résistance est proportionnelle à la vitesse* (6 mars 1851). Ce sujet, de haute physique, est digne du doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux.

M. Lamothe. — *Observations sur un projet de loi relatif aux hôpitaux et aux hospices* (6 mars 1851).

Notre Collègue développe plusieur réformes administratives qui paraissent nécessaires et qui témoignent d'un esprit observateur et éclairé. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 5.)

M. Durand. — *Notice sur les ruines d'anciens monuments militaires situés sur la rive droite de la jalle Saint-Médard, près Bordeaux* (20 mars 1851.)

Trois restes d'anciennes fortifications qui paraissent être les débris d'un camp de l'époque gallo-romaine, ont été étudiés avec le plus grand soin par l'auteur, qui, à cette occasion, est entré dans des détails intéressants sur la manière dont les Romains formaient leurs campements. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 221.)

M. Gintrac. — Fragment d'un ouvrage médical inédit : *Dynamique vitale* (20 mars 1851).

Exposition didactique et approfondie de phénomènes physiologiques concernant la force vitale.

M. Manès. — *Considérations sur le desséchement des marais, et en particulier de ceux de la Gironde*, à l'occasion d'un travail de M. Chapelle (de la Charente), sur ce sujet (20 mars 1851).

On trouve réunies dans ce Mémoire les connaissances pratiques et scientifiques à l'aide desquelles on peut établir d'importantes dispositions pour détruire la stagnation des eaux dans certains points du département, et pour affaiblir les causes d'insalubrité.

M. Léo Drouyn. — *Album de paysages*, dont il est l'auteur (15 mai 1851). Le dessin et la gravure ont mérité des éloges.

M. Saugeon. — *Fragment historique sur Attila* (15 juillet 1851).

Ce morceau d'histoire retrace avec des traits énergiques la physionomie du dévastateur des nations.

M. Cirot de la Ville. — *Notice biographique et littéraire sur Sidoine Apollinaire* (17 juillet 1851).

Cette étude sur la vie d'un homme qui joignit aux

talents du littérateur les hautes fonctions de l'Église, renferme des détails de goût et d'une érudition bien choisie. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 445.)

M. Duboul. — *Mémoire sur le Bouddhisme, et de son action civilisatrice en Orient;* suite d'un précédent travail sur le même sujet (17 juillet 1851).

Ce morceau philosophique contient de nombreuses recherches et se fait remarquer par la portée des appréciations. (Voy. *Actes de l'Académie*, 13e année, p. 353.)

M. Gustave Brunet. — Plusieurs extraits d'une traduction de l'*Essai des erreurs populaires chez les anciens*, par Giacomo Leopardi (29 juillet 1851).

Cet écrivain, un des plus remarquables qu'ait produit l'Italie, est mort il y a quelques années à la fleur de l'âge. Poëte et érudit, il sut réunir des qualités précieuses qu'il est rare de trouver rassemblées chez le même penseur. Le sujet curieux de son livre est exposé avec un luxe d'érudition qui atteste des recherches immenses, et avec une maturité de jugement qui tire admirablement parti de tous les matériaux réunis avec tant de peine.

Notre Collègue, M. Gustave Brunet, a entrepris de faire passer dans notre langue cet écrit presque ignoré en France; il a voulu, en même temps, s'attacher à compléter à certains égards les recherches de Leopardi, à l'aide des secours qu'offrent des publications françaises, dans lesquelles le savant Italien n'avait pu puiser. Il vous a donné lecture de quelques fragments de ce travail, et vous a fait connaître quels étaient

chez les Grecs et les Romains la croyance relative *aux Centaures*, et quelles étaient les superstitions à l'égard de l'*éternument ;* superstitions dont on retrouve la trace à presque toutes les époques et chez des nations placées à des distances immenses de temps et de climat les unes des autres.

M. d'Imbert de Bourdillon. — *La Quête*, pièce de poésie (20 novembre 1851).

Cette pièce a obtenu, en Assemblée publique, de nombreux applaudissements.

COMMISSION SPÉCIALE.

Je ne mentionne pas ici les Commissions qui se sont réunies à l'occasion des diverses questions de prix ; elles sont les plus importantes, mais nous les retrouverons dans le paragraphe destiné aux Concours.

La Commission qui nous occupe maintenant, composée de deux membres de l'Académie, M. Gout Desmartres, Président, et M. Raulin, l'un de vos Secrétaires, fut nommée au scrutin secret pour représenter la Compagnie dans la réunion des délégués des Sociétés savantes de Bordeaux, à l'occasion du Congrès scientifique de France. (9 Janvier 1851.)

Cette Assemblée des délégués des Corps savants de la ville, vous rendit un hommage qui a excité votre vive reconnaissance, et que vous voulez reconnaître publiquement : elle nomma votre Président pour diriger ses délibérations.

Par suite de celles-ci, une lettre fut écrite au Congrès scientifique, en séance à Orléans (sept. 1851), pour le prier, au nom des Sociétés savantes de notre ville, de vouloir bien fixer dans Bordeaux sa 21e session pour 1853.

La nomination des Secrétaires généraux pour les *six sections* du Congrès, souleva une discussion qui aboutit aux concessions respectives suivantes :

La nomination de *deux* Secrétaires généraux, fut laissée au choix des représentants de l'Institut des Provinces, dans les départements du midi et de l'ouest de la France;

Il fut procédé, par la voie du scrutin secret, à la nomination des *quatre* autres Secrétaires généraux.

A ces conditions bien spécifiées, le Congrès scientifique devait avoir lieu à Bordeaux.

L'Académie éprouvera sans doute quelque surprise, en apprenant qu'aucune réponse n'a été faite à la lettre écrite au Congrès, par le Président de la réunion des délégués des Sociétés savantes de Bordeaux, et enfin, en lisant ces quelques mots consignés au procès-verbal de la séance du Congrès, à Orléans (19 septembre 1851) :

« Il a été décidé, hier soir, que la prochaine session du Congrès scientifique de France (la 19e), aura lieu à Toulouse; Arras est désigné comme siége de la 20e session. »

Je ne me permettrai pas, Messieurs, d'interpréter les pensées que cet épisode de notre année académique a dû faire naître en vous : mon silence aura plus de force que ma parole.

Une seule réponse était digne des Sociétés savantes de notre ville, et il vous appartenait d'en prendre l'initiative : c'était la résolution de créer par elles-mêmes un Congrès pour 1853, dans lequel seraient appelés principalement les éléments scientifiques et littéraires de toutes les parties méridionnales de la France.

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS.

L'Académie prie les autorités d'agréer l'expression publique de sa reconnaissance, pour les preuves de bienveillance qu'elle a reçues de leur part dans le cours de cette année.

M. le Ministre de l'Instruction publique lui a accordé de nouveau une allocation de 300 fr., comme faisant paraître une publication.

M, le Préfet a bien voulu continuer de lui envoyer les volumes des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

Il l'a consultée, pour connaître la *disposition des différents sols du département*, et la Compagnie s'est empressée de répondre à cette marque de confiance.

Le Conseil général du département et le Conseil municipal de Bordeaux vous ont continué leurs encouragements. Grâces leur en soient rendues, ainsi qu'aux magistrats qui vous ont prêté leur appui.

Enfin, n'oublions pas en ce jour la presse bordelaise, qui a témoigné de ses sympathies pour vos travaux, et a acquis également des droits à votre gratitude.

TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Ces travaux, depuis votre dernier Compte rendu, n'ont pas été aussi nombreux que vous l'auriez désire. Cependant, quelques-uns de vos correspondants ont répondu aux vœux scientifiques et littéraires que vous exprimez si souvent, et que vous cherchez à faire naître et entretenir dans les esprits.

MM. Marcel de Serres, Vallot, Cazenave (de Lubersac), vous ont envoyé des Mémoires manuscrits

MM. de Vivens, Vallot, Eusèbe Castaigne, Bordes, vous ont adressé des ouvrages imprimés. Les Mémoires manuscrits sont au nombre de *trois*, les Mémoires imprimés au nombre de *quatre*.

Ouvrages manuscrits.

Note en réponse au Mémoire de M. Lacour, sur l'origine, chez un peuple noir et africain, de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu; par M. Marcel de Serres, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. (Reçu le 7 novembre 1850; Rapport de M. Charles Des Moulins, dans la séance du 29 décembre 1850.)

Notre membre correspondant nous avait envoyé, en 1848, un Mémoire *sur l'ancienneté des races humaines*, qui fut imprimé dans les *Actes de l'Académie.*

L'auteur y développa l'opinion généralement admise, que ces races dérivent toutes d'une souche unique, qui est la race blanche, la plus supérieure et la plus perfectionnée au physique et au moral. Il soutint, comme preuve incontestable, que toutes les races unies sont fécondes; mais que dans leur réunion, il en est une qui les absorbe toutes, imprime tellement son caractère au *métis* qui en provient, que ce caractère devient dominant. Qu'ainsi donc, c'est vers la race blanche caucasique que les tribus humaines tendent à remonter lorsqu'elles se mêlent les unes aux autres.

En 1850, un des Membres honoraires, dont l'Académie estime le plus le nom, le caractère et les talents héréditaires, M. Lacour, vous communiqua un travail également inséré dans votre publication trimestrielle. Dans ce travail, M. Lacour a cherché à établir : *que l'homme était originairement noir; que tout dans la nature était coloré, et qu'il n'y avait rien d'extérieur de blanc, si ce n'est qu'accidentellement ou par l'industrie des hommes.* Dans ses opinions, *le blanc ne s'y rencontre pas naturellement, à moins que ce ne soit sur de très-minimes parties; la lumière elle-même se refuse à reproduire pure la couleur blanche.*

C'est pour l'examen de ces diverses propositions que M. Marcel de Serres a repris la plume, et vous a transmis le Mémoire que je mentionne maintenant.

« Puissent ces observations, dit M. Marcel de Serres, en terminant, avoir dissipé les doutes qui s'étaient formés dans l'esprit d'un homme dont personne n'apprécie plus que nous les travaux. Nous ne pouvons

nous éclairer que par la discussion; et un esprit de l'ordre de celui de M. Lacour ne saurait en repousser les avantages, lors même qu'elle pourrait être contraire à ses idées. En effet, les hommes qui, comme lui, cherchent la vérité de bonne foi, ne peuvent qu'applaudir aux efforts de ceux qui tendent à la faire briller de tout son éclat. »

Donnons, Messieurs, nos remercîments et nos éloges à M. Marcel de Serres, pour avoir rendu un aussi juste hommage à un des Membres honoraires de l'Académie de Bordeaux, qui mérite à tant de titres l'affection respectueuse de ses collègues.

C'est ainsi que la discussion des sujets philosophiques peut s'exercer avec fruit.

Sur l'origine des ballons ou aérostats; par M. Vallot, Secrétaire de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. (Reçu le 5 juin; Rapport de M. Abria, dans la séance du 17 juillet 1851.)

Cette Note a pour objet de prouver que le moyen de s'élever dans l'atmosphère est connu depuis longtemps. Les nombreuses recherches, les essais audacieux accomplis de nos jours sur ce sujet, donnent un nouvel intérêt au travail de notre correspondant. Les raisons apportées par M. Vallot à l'appui de ses assertions, indiquent une érudition très-étendue sur le point qu'il traite.

Revue scientifique. — Observations sur les éclipses, et principalement sur celle du 28 juillet 1851; par M.

de Cazenave, de Lubersac. (Reçu le 17 juillet; Rapport de M. Abria, dans la séance du 29 juillet 1851.)

Ce travail renferme les qualités d'un esprit frappé par les grands phénomènes de la nature, et qui cherche à les approfondir par de sérieuses études.

Quelques-unes des idées scientifiques de l'auteur ont soulevé de fortes objections; elles se rapportent aux modifications que la lumière émanée du soleil doit éprouver dans le voisinage d'un autre satellite, et à l'influence que l'éclipse peut exercer sur l'élévation de température à la surface du globe.

Mémoires imprimés.

Un dernier mot touchant deux questions importantes; savoir : 1° les abords, la rade et le port de Bordeaux; 2° le chemin de fer de Bordeaux à Toulouse; par M. de Vivens, ancien ingénieur des ponts et chaussées. (Reçu le 1er mai; Rapport de M. Manès, dans la séance du 7 août suivant.)

Cet honorable ingénieur, retiré à Clairac, son pays natal, consacre une vieillesse, pleine de force et de savoir, à réaliser, au profit du département de la Gironde, les améliorations et les réformes qui ont occupé toute sa vie; il vient d'adresser cette année, au gouvernement, à nos législateurs et en même temps au public, des propositions dont le but principal reviendrait toujours à faire sentir l'urgente nécessité de

désencombrer les passes du lit de la Garonne inférieure. En effet, il voudrait relier ensemble, Paris, Bordeaux, l'Océan et la Méditerranée.

Ces nouvelles propositions seraient l'établissement d'un chemin de fer d'Agen à Bordeaux, achevant ainsi la communication rapide entre Bordeaux et Toulouse, où arrive le canal du Languedoc, en utilisant les travaux du canal latéral à la Garonne. Elles s'éloignent, en ce dernier point, du projet qui a tant occupé la presse bordelaise et d'autres écrivains de notre ville, celui de M. Tarbé des Sablons, par exemple, parce que ce dernier plan impose l'obligation de détruire la partie du canal déjà en pleine activité de service, pour établir une voie de fer dans tout l'espace entre les deux villes, Bordeaux et Toulouse, ce que ne ferait jamais, d'après M. Vivens, le Gouvernement.

Notre correspondant apporte à la défense des idées qu'il propose plusieurs considérations spécieuses, mais qui néanmoins attestent de ses connaissances pratiques et de l'excellence des motifs qui le dirigent.

M. Manès, rapporteur de la brochure qui nous occupe, après avoir résumé le projet de M. Tarbé des Sablons, dans l'examen sommaire de ces trois paragraphes :

1° La supériorité des chemins de fer sur les canaux;

2° La possibilité d'exécuter un chemin de fer de Bordeaux à Toulouse, en utilisant les travaux du canal, et de suppléer au canal par la Garonne améliorée;

3° L'impossibilité de l'établissement du chemin de fer après l'achèvement du canal à la Garonne;

Termine ainsi son œuvre analytique :

« La proposition de substituer un chemin de fer au canal latéral de Toulouse à Bordeaux ne peut être accueillie; le tracé de ce canal n'est pas celui qui convient à un chemin de fer; les travaux à faire pour cette substitution apporteraient peu d'économie et rendraient le pays malsain.

» Le canal doit être achevé dans le plus bref délai possible, dans l'intérêt du commerce en général et des populations de la Garonne en particulier;

» Il importe que cet achèvement ait lieu aux frais de l'État, plutôt qu'à l'aide d'une compagnie, qui, pour une somme d'environ 18 millions, deviendrait, pendant un grand nombre d'années, maîtresse de cette belle voie;

» L'achèvement du canal latéral n'empêchera point l'établissement du chemin de fer de Bordeaux à Toulouse, qui aura d'autres intérêts à servir, et il sera facile à l'État d'engager une compagnie sérieuse à se charger de la construction de ce chemin, s'il ne veut ou ne peut l'entreprendre lui-même. »

Cette conclusion, de M. Manès, devient, sur la question si importante soulevée par notre honorable correspondant M. de Vivens, le *dernier mot* de l'Académie, qui se traduit ainsi : *laisser subsister* ce qui a été fondé d'utile, et *créer* ce qui est avantageux à l'intérêt général.

Supplément à l'ichtyologie française, et tableau général des poissons d'eau douce de la France; par M. Val-

lot, docteur-médecin, ancien Secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. (Rapport de M. le docteur Grateloup, dans la séance du 12 juin 1854.)

L'exactitude avec laquelle M. Vallot acquitte annuellement le tribut que l'Académie réclame de ses Membres résidants et correspondants, est toujours le sujet de vos éloges.

Après vous avoir adressé une œuvre manuscrite, celle dont je vous entretenais tout à l'heure, l'auteur vous a fait hommage d'une publication imprimée; c'est un digne et savant complément de l'ouvrage remarquable qui marqua si honorablement sa place (en 1838) parmi les naturalistes de notre pays, dont les travaux ont contribué à faire connaître les poissons d'eau douce de la France.

Trois brochures imprimées de M. Eusèbe Castaigne :

1° *Discours nouveau sur la mode.* (Reçu le 3 juillet 1851; Rapport de M. d'Imbert de Bourdillon, dans la séance du 13 juillet 1851.)

Le *Discours nouveau sur la mode,* pièce de poésie de 436 vers environ, parut en 1613 sous le voile de l'anonyme, et eut une très-grande vogue. Cette pièce était devenue tellement rare de nos jours, qu'on pouvait la regarder comme n'existant plus. Notre correspondant, dans ses recherches bibliographiques, l'a retrouvée et ressuscitée pour ainsi dire, en la faisant réimprimer et en la répandant. Ce morceau de poésie est curieux; il nous révèle, dans les fréquents et bizarres

changements que subissaient les anciens costumes de nos pères, quelques secrets des mœurs qui animaient ces époques éloignées.

Cette édition contient des notes curieuses et des réflexions intéressantes sur le siècle où remonte le texte. Quelques obscurités historiques et grammaticales de celui-ci sont éclaircies par une érudition pleine de sagacité.

2° *Lettre à M. S. Houdart, membre correspondant de l'Académie de médecine, auteur des Études historiques et critiques sur la vie et la doctrine d'Hippocrate, et sur l'état de la médecine avant lui. — Sosander, vétérinaire, frère d'Hippocrate. — Étymologie et symbolisme du nom d'Hippocrate.* (Reçu le 29 juillet 1851; Rapport de M. Costes, le 18 décembre 1851.)

Le sujet qu'elle traite serait très-intéressant pour un bibliophile tel que Théophile Jacob. Un moine et chroniqueur grec, postérieur de plus de quinze cents ans à Hippocrate, a écrit que *celui-ci avait un frère nommé Sosander, exerçant la médecine des chevaux et de tous les animaux domestiques* Tel est le fait de parenté qu'il faut éclairer. M. Eusèbe Castaigne reproduit le texte où le chroniqueur a puisé : c'est un épigramme de l'anthologie grecque. On voit bien, dans cette pièce, que l'auteur y qualifie, et d'une manière exacte, *Hippocrate* de médecin des hommes, et *Sosander*, de médecin des chevaux ; mais on n'y retrouve rien qui ait quelque rapport à leur parenté. Il est donc impossible de savoir si ce compilateur est ou non dans l'erreur, et l'on est forcé d'en rester à de pures suppositions plus ou moins croyables. Voilà où en arrive la question.

Puis vient le commentaire sur l'étymologie du nom de Sosander et d'Hippocrate ; enfin, quelques réflexions sur les idées symboliques des peuples anciens.

Le nom d'Hippocrate est formé de *hippos*, cheval, et *krateô*, dominer, commander. Le cheval était dans l'antiquité, et il est resté dans beaucoup d'allégories modernes, le principal symbole de la mort imminente et du dernier voyage. Le nom seul du *père de la médecine* paraissait dans cette acception *dompter le cheval de la mort*, ou lui *commander de s'éloigner au plus vite*.

Notre correspondant a su montrer dans ce sujet ausi futile, son intelligence parfaite de l'antiquité grecque et latine.

3° *Rapport sur un projet de publication des documents relatifs à l'histoire de l'Angoumois*. (Reçu le 6 novembre 1851; Rapport de M. J. Delpit, le 18 décembre 1851.)

C'était à l'auteur d'un *Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois*, qu'il appartenait, afin de provoquer des recherches sévères et profondes sur l'histoire de son pays, de tracer l'ordre à suivre pour réunir, dans un seul corps d'ouvrage, les textes et originaux déjà imprimés ou inédits, enfouis dans les archives et les bibliothèques.

La publication serait faite en deux parties :

La première, composée d'ouvrages déjà imprimés (*rerum engolismensium scriptores*);

La deuxième ne contiendrait que des ouvrages inédits, pièces justificatives destinées à contrôler ler faits et à combler les lacunes (*Historiæ engolismensis instrumenta*).

La première partie, la seule dont il s'agit pour le moment, fournirait la matière d'un volume in-8°.

M. Eusèbe Castaigne reproduit, dans l'ordre que pourrait recevoir leur impression, la liste raisonnée des écrits fondamentaux, des appendices et annotations qui composeraient ce recueil. Un pareil travail ne peut être que le produit d'une vaste instruction sur les richesses locales.

Ce livre, fait remarquer en finissant notre correspondant, serait formé par trois *indices* : le premier *(index geographicus)*, pour les noms de lieux ; le deuxième *(index onomasticus)*, pour les noms des personnes, et le troisième *(index rerum)*, pour les faits principaux mentionnés dans ces histoires.

L'Académie ne peut qu'applaudir à un semblable projet de publication, et l'encourager de tous ses vœux ; elle a pensé de plus, qu'en annonçant dans ses *Actes* l'espérance d'une prochaine réimpression des vieux chroniqueurs et écrivains de l'Angoumois, dirigée par l'érudit bibliothécaire de la ville d'Angoulême, elle satisferait les personnes qui recherchent des documents historiques sur les anciennes provinces de la France.

Cris de guerre et Chant d'amour, volume de poésie par M. Adolphe Bordes, de Pont-l'Évêque. (Reçu le 1er mai; Rapport de M. Duboul, dans la séance du 15 mai suivant.)

Ces pièces de poésie traitent divers sujets historiques et élégiaques, ou bien sont consacrées à de pures fantaisies d'imagination.

L'Académie comprend et approuve les agréables délassements que procurent les muses; aimer les vers et cultiver leur étude n'appartient qu'à une organisation sensible et privilégiée.

Je n'entrerai pas dans l'appréciation de plusieurs formes de rhythmes dont M. Bordes a tenté des essais plus ou mois heureux; je me bornerai seulement, pour fournir une preuve du style poétique de l'auteur, à citer ces quelques vers, *qui ne manquent,* a dit le Rapporteur, *ni de grâce, ni de fraîcheur, et respirent le calme et la mélancolie du spectacle qu'ils ont pour objet de reproduire.*

Ces vers ouvrent le prologue :

Le soir était venu, suave, plein de charmes,
Entr'ouvrant par degrés le trésor de ses larmes;
Et le grillon aux champs, le merle au fond des bois,
Restaient sans frisson d'aile, aussi bien que sans voix.
Saturé de parfums, de la plaine aux montagnes,
Du brin de serpolet à l'épi des campagnes,
Tout remontait vers Dieu par un muet accord.
Furtive et cristalline au penchant du franc-bord,
Suivant son fil de jonc incliné vers la route,
La source, à bruit compté, se perdait goutte à goutte;
Tandis que le soleil, à son plus bas niveau,
De vapeurs en vapeurs glissant par les clairières,
Jusqu'au pied du vieux chêne, aux franges des bruyères,
Suspendait, plein d'amour, son chatoyant réseau....

RAPPORTS FAITS DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE PAR DES MEMBRES RÉSIDANTS,

sur les ouvrages reçus par l'Académie, du 12 décembre 1850, jusqu'au 30 décembre 1851[1].

Recherches sur la marche et les effets du choléra asiatique à Rochefort; par M A. Lefèvre. (Reçu le 12 décembre 1850; Rapporteurs, MM. Marchant et E. Dégranges.)

Cette brochure fait connaître les qualités remarquables du médecin observateur et de l'écrivain; elle a 72 pages d'impression in-8°, avec un plan de la ville de Rochefort, où est indiquée la marche du choléra, et plusieurs tab eaux synoptiques destinés à grouper des détails sur la maladie et à les rendre plus clairs.

L'ouvrage embrasse les trois épidémies de choléra de 1832, 1834 et 1839, qui sont résumées dans un parallèle entre les divers points scientifiques soulevés par l'invasion de la maladie; sa durée, son développement dans tel ou tel quartier; sa marche; le sexe, l'âge des personnes atteintes; la question de la contagion et celle du traitement.

Cette étude médicale, faite avec un talent remarquable, n'ajoute cependant rien à ce qu'on savait déjà sur le choléra-morbus; elle met seulement en évidence

[1] Ces ouvrages sont au nombre de *quarante-un* imprimés, en volumes in-8°, in-12 et brochures plus ou moins volumineuses, et de *treize* Mémoires manuscrits.

quelques faits qu'il est toujours utile de signaler et de joindre à ceux qu'on a déjà recueillis.

Ainsi, l'épidémie est arrivée du nord de la France, qu'elle avait envahi primitivement.

Elle a d'abord frappé simultanément, dans quelques points de la ville et des faubourgs, des individus isolés n'ayant pas de communication entre eux.

Elle a ensuite paru concentrer son action sur certains quartiers assez étendus, d'où elle a gagné et s'est fixée dans le second foyer moins vaste, et enfin dans le troisième plus limité.

Au sein des faubourgs, elle a sévi sur les rues dirigées du nord-est au sud-est; elle s'est montrée aussi, mais en les épargnant, dans les rues dirigées du nord au sud.

On a remarqué qu'elle paraissait progresser du nord-est au sud-ouest.

Les centres principaux de l'épidémie sont composés par des foyers partiels constitués par l'agglomération de plusieurs maisons; celles-ci sont placées sous des causes permanentes d'insalubrité : elles sont humides, sans lumière, sans ventilation, en contre-bas du sol, sans écoulement des eaux ménagères, qui croupissent dans des égouts; elles sont encore incommodées par une mauvaise disposition des lieux d'aisance.

Ces constatations viennent servir d'appui aux idées de l'infection. C'est surtout dans l'hôpital de la marine qu'on a vu se caractériser, dans quelques salles, cette tendance à la formation de véritable foyer où les symptômes cholériques se sont développés. (Salle 8, entre autres de l'hôpital, sur 37 hommes entrés dans

la première huitaine d'août 1849, pour diverses maladies, 25 sont devenus cholériques et 15 sont morts.)

Le séjour préliminaire dans cet établissement a été une des principales prédispositions pour contracter la maladie.

Les femmes ont proportionnellement été plus atteintes par la maladie, que les hommes (sans qu'on puisse assigner une cause appréciable à ce résultat); les enfants, plus que les adultes, et le chiffre de leur mortalité relative a été plus élevé.

Les professions n'ont paru exercer aucune causalité marquée et directe sur le développement et la marche des symptômes épidémiques.

La mauvaise alimentation, celle consistant principalement dans l'absence presque absolue de soupe et de viande, et dans l'usage de poisson salé, fumé; de coquillages; de salade verte, préparée avec huile de noix et vinaigre de melons; de mauvais fruits, etc., a paru exercer une prédisposition fâcheuse.

Il faut constater les mêmes effets pour les habitudes de débauche et d'intempérance.

Les impressions morales, surtout celles de la crainte, n'ont pas semblé agir activement sur la production de la maladie: on a même recueilli plusieurs exemples négatifs.

Un grand nombre d'états maladifs de différentes natures : intermittents, éruptifs, organiques, traumatiques même; l'infection syphilitique, n'ont pas empêché, par leurs désordres spéciaux, l'invasion plus ou moins rapide des symptômes du choléra.

L'étude du mode de propagation n'a pas donné la

prédominance à l'idée de contagion; au contraire, les faits ont été de nature à repousser cette idée; toutefois, sans avoir à ce sujet une certitude complète.

Ce qui a combattu l'idée de la contagion, c'est (en dehors de la localité seule de l'hôpital militaire) l'immunité qui a existé dans le Bagne, parmi les gardiens, les garçons d'amphithéâtre, les personnes faisant le service des sépultures; dans la Prison civile, l'Hôpital civil, les Casernes, les régiments d'artillerie et d'infanterine de marine; l'hospice des Orphelines, habité par de jeunes et vieilles femmes; le Collége et les autres pensions de la ville.

Ces nombreux faits n'ont trouvé qu'une exception : elle s'est rencontrée dans le 72e régiment de ligne, habitant la même caserne que l'infanterie de la marine, et qui a eu 40 hommes frappés par le choléra, dont 25 ont succombé.

La durée de l'épidémie n'a pas excédé deux mois. Après ce laps de temps, l'innocuité absolue a reparu comme auparavant dans tous les foyers où avait régné la maladie, quoique les causes locales restassent toujours les mêmes.

Ni les personnes, ni les objets en contact avec les lieux infectés, n'ont transmis la maladie.

La mortalité moyenne, dans les trois épidémies, a été des deux tiers des individus atteints.

Les moyens de traitement, quoique variés, dans les trois épidémies, n'ont obtenu, comme toujours, d'autre résultat, que de constater leur commune impuissance.

Le remède à cette formidabie affection n'est pas encore trouvé.

M. Quoy, deuxième médecin en chef, a expérimenté les injections salines dans les veines. Cette médication hardie n'a pas eu d'efficacité; elle a prouvé seulement qu'elle ne présentait pas les dangers qu'on aurait pu lui attribuer.

Tel est sommairement l'ouvrage de M. A. Lefèvre, déjà honorablement connu par d'autres publications estimées à juste titre.

M. Léon Marchant, auquel vous avez remis l'examen de cette brochure, se propose d'établir, sur les observations et les détails qui y sont savamment coordonnés, une question médicale toute de doctrine. Le travail de M. Lefèvre servira à démontrer les conséquences pratiques résultant de cette synthèse Des preuves scientifiques ne peuvent être mieux choisies et mériter plus de croyance.

Sur des expériences d'optique concernant le système de Newton sur la lumière; par M. A. Maizières; Reims. (Reçu le 12 décembre 1850; Rapport de M. Abria, fait le 5 juin 1851.)

Sur le vaisseau aérien; par le même auteur. (Reçu le 22 janvier 1851; Rapport de M. Abria, le 5 juin 1851.)

De la Législation sur les brevets d'invention; par le même auteur. (Reçu le 5 juin 1851 ; Rapport de M. Durand, le 12 juin 1851.)

L'auteur de ces brochures, ancien officier de l'U-

niversité, membre correspondant de l'Académie de Reims, a parcouru une longue carrière scientifique, en s'occupant toujours de questions d'un haut intérêt. Dans son honorable vieillesse, il n'a pas délaissé les habitudes de ses années de virilité; on peut même ajouter qu'il les a conservées presque avec la même force.

Il aime à répandre les idées qu'il croit utiles, et cette disposition généreuse prouve en sa faveur.

C'est ainsi que vous avez reçu, avec beaucoup d'autres Sociétés savantes sans doute, les fruits de ses travaux et de ses longues méditations. L'âge y a imprimé ensemble ses qualités et ses défauts. L'Académie lui doit et lui adresse des remercîments pour le souvenir scientifique qu'il lui a donné; elle a fait analyser ces trois ouvrages, et a reconnu, au milieu de nombreuses preuves de savoir :

1° Que les objections adressées à la théorie des ondulations de la lumière n'étaient pas fondées, et qu'au contraire la science exacte les renversait;

2° Quant à ce qui concerne la direction des ballons, sujet que nous retrouverons dans une autre partie de ce Compte rendu, la question est seulement posée : c'est l'emploi d'une machine à vapeur; mais, après avoir exposé trop orgueilleusement des calculs vrais en eux mêmes, et applicables seulement à des situations données, des faits considérés d'une manière isolée, l'auteur n'indique absolument aucun moyen d'exécution;

3° Dans les réformes sur la *Législation des brevets d'invention,* que l'auteur a présentées comme matériaux préparatoires de la future loi du pouvoir gouverne-

mental, on retrouve sur ce sujet important les vœux généreux d'un esprit éclairé, qui a été frappé par les nombreux abus touchant au développement et à la conservation de la richesse inventionnelle.

Ces utiles modifications à la loi qui régit maintenant cette matière, sont contenues dans un projet de vingt-deux articles. La racine des abus y est nettement touchée dans la demande :

1° D'un mouvement progressif au sein des Lycées communaux, par la création de trois cours d'agriculture, d'industrie et de commerce;

2° D'une école normale, pour préparer cet enseignement, et pour le faire surveiller par des inspecteurs ; de concours pour la rédaction de livres élémentaires; de récompenses aux élèves;

3° De l'institution d'un jury départemental, convenablement établi, pour que son personnel se renouvelle sans l'affaiblir ou le détruire, avec ses membres justement rétribués ; jury qui exercera sur tous les faits de son ressort une exacte surveillance;

4° La création d'un livre des inventions par département, et d'un grand livre des richesses inventionnelles pour toute la France;

5° Enfin, d'une caisse populaire, d'abord établie par un emprunt, puis ensuite alimentée par la vente des produits inventionnels et devant servir plus tard aux frais de l'enseignement.

Quoi qu'il en soit des tentatives philanthropiques tentées maintenant à la tribune anglaise, pour améliorer les dispositions législatives qui ont trait aux pro-

duits inventionnels, l'Académie a le regret de croire que les espérances de M. Maizières, partagées par elle-même, n'ont pas encore atteint l'époque de leur réalisation.

Arithmétique élémentaire; par Perrière, de Bordeaux. (Reçu le 12 décembre 1850; Rapport de M. Blatairou, le 12 novembre 1851.)

Cet ouvrage d'un professeur estimable, qui l'a offert à l'Académie avec l'expression écrite de la déférence la plus parfaite, renferme deux parties, l'une imprimée en 1846 (arithmétique élémentaire); l'autre en 1850 (règles d'intérêts et d'escompte), et forme un volume in-8° de 268 pages.

Il commence par des notions préliminaires sur la numération des nombres entiers et fractionnaires; l'exposition du système métrique; les quatre premières opérations de l'arithmétique sur les nombres entiers et les fractions; l'extraction des racines carrées et cubiques des mêmes nombres; la théorie des rapports et des proportions, etc.

Il termine par la démonstration d'un grand nombre de procédés employés par les commerçants, pour calculer les intérêts et les escomptes, pour déterminer l'échéance moyenne des divers effets, l'époque à laquelle on doit payer le solde d'un effet sur lequel on a fait diverses avances, etc.

Enfin, par l'exposition de nombreux détails sur la manière de dresser les comptes courants simples et les comptes courants d'intérêts.

Le mérite d'un travail sur un sujet si souvent traité, ne consiste pas à présenter des considérations nouvelles. Ce qui en constitue le véritable mérite, comme dans l'ouvrage de M. Aug. Perrière, c'est l'exactitude et la précision des définitions, l'ordre et l'enchaînement des idées, la simplicité et la clarté de l'exposition; et, sous ce rapport, le livre dont nous présentons la sommaire analyse est très-remarquable.

L'Académie remercie l'auteur, de l'hommage qu'il lui a fait de son livre; elle pense que cette œuvre atteindra le double but proposé; savoir : faire connaître les éléments de l'arithmétique, et aussi former, par l'étude de cette science, l'esprit des enfants à des habitudes logiques.

Notice historique sur la famille des Andron de Bourg ou Lanssac ;

Notice historique sur les seigneurs de Lanssac (Bourg; Gironde. — IIe Partie) *de Saint-Gelais de Lésignan de Lanssac* (1510-17); par M. Grellet-Balguerie (Reçues le 23 janvier 1851; Rapport de M. J. Delpit, fait le 1er mai 1851.)

(Un troisième Mémoire, sur les *Rudel*, de Blaye, avait été envoyé par l'Académie, le 6 février 1851, par le même auteur, qui l'a retiré quelque temps après pour y opérer des modifications.)

Ces deux Mémoires sont manuscrits et ont entre eux des connexions très-étroites.

L'auteur dit lui-même qu'il n'a pas eu la prétention de donner la généalogie complète de cette ancienne

famille....; mais il n'a voulu que recueillir et mettre en ordre quelques notes.

Il faut reconnaître qu'il a atteint son but, grâce à beaucoup de patience et de zèle, et, de plus, à un amour véritablement remarquable des études sérieuses. Il a été encore plus loin : toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, il a abordé les questions historiques pleines d'un haut intérêt.

Nous devons dire cependant à M. Grellet-Balguerie, en toute franchise, qu'au sujet de l'origine du nom des *Andron,* il s'est livré à des conjectures ingénieuses, sans doute, mais trop hasardées, et qui ne peuvent être expliquées par des renseignements historiques connus : c'est une tendance à l'erreur, inhérente aux études archéologiques et historiques. Les étymologies, pour devenir utiles, doivent être examinées avec le plus grand soin, n'être nullement forcées, et être justifiées par des citations placées d'une manière convenable, n'embarrassant pas la marche du récit.

Je terminerai par la reproduction du passage du Rapport de M. J. Delpit :

« Ce Mémoire (le second) est plus complet que le précédent. Les patientes investigations du jeune archéologue ont été chercher, dans cet immense amas de documents que l'existence du seizième siècle nous a laissés, une foule de renseignements qui paraissaient sans intérêt, mais d'où il a fait surgir quelques grandes figures qui y étaient pour ainsi dire enfouies et perdues.

» M. Grellet-Balguerie n'a pas négligé de traiter

les questions historiques qui se rattachaient plus ou moins à son sujet : ainsi, à propos des prétentions des *Saint-Gelais* à la seigneurie de la terre de *Lésignan*, il a donné quelques notes curieuses sur l'histoire de Mélusine; plus loin, il nous a montré la *ligue*, prenant naissance à Bourg. »

Réfutation abrégée des erreurs et fausses assertions émises par Gibbon. Brochure philosophique de M. de Paravey, membre du corps du génie, des ponts et chaussées; l'un des fondateurs de la *Société Asiatique de France*. (Reçu le 23 janvier 1851 ; Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 6 mars suivant.)

Sur divers systèmes relatifs à l'histoire des végétaux. Brochure imprimée ; par le même auteur. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne*, 1re livr. du 10 juin 1851.) (Reçu le 3 juillet.)

Le premier de ces Mémoires, emprunté en partie, pour le fond, à un auteur anglais (Watson), offre une biographie partielle de Gibbon, et une appréciation de plusieurs phases de ses opinions philosophiques et religieuses. C'est un sujet purement de controverse religieuse, qui ne se trouve lié à aucune question scientifique ou morale.

On doit signaler l'enchaînement logique avec lequel ce travail est conduit; les qualités estimables de l'écrivain et de l'érudit s'y révèlent à chaque ligne.

La seconde communication nous a fait connaître que des livres de sciences réputés chinois, et donnés pour tels par des Chinois eux-mêmes, leur ont été appor-

tés de l'Occident, et que l'un d'eux figure *un druide assis sous un chêne.*

Un autre document, plus important, traite de l'origine végétale du *succin,* que l'auteur place parmi les résines *fossiles,* et de cette circonstance, que les livres Chinois rangent les truffes comestibles dans les champignons, ainsi que nous le faisons nous-même.

Enfin, le dernier document se rapporte à l'un des arbres qui donne le succin, et à l'étymologie du nom de cette substance en Arabe.

Ces notes, tracées par M. de Paravey, témoignent d'un grand savoir et d'une connaissance approfondie des langues orientales. Ce jugement est encore confirmé, et d'une manière même surabondante pour la Compagnie, par les autres envois que nous a fait cet auteur :

1° D'un catalogue de ses ouvrages;

2° D'une table sommaire des matières contenues dans un volume paru en 1826, et portant pour titre : *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples, précédé d'un coup d'œil rapide sur l'histoire du monde;*

3° D'une brochure intitulée : *Note sur le patriarche Abel, retrouvé dans les livres sacrés des Indous, et cité sous le nom de Vrihaspati.*

Recueil de poésies à l'usage des jeunes personnes; par M. J.-P. Worms, chef d'institution à Bordeaux. (Reçu le 23 janvier 1851; Rapport de M. Duboul, fait le 10 avril 1851.)

L'Académie recommande ce volume de poésie, con-

tenant plus de 250 pages, à l'attention des institutrices et des maîtres qui se vouent à l'éducation des jeunes demoiselles. C'est une suite de tableaux naïfs et ingénieux, dans lesquels l'auteur a fait entrer les enseignements les plus capables d'exercer une heureuse influence sur ses élèves. Dans ce langage vraiment paternel et si convenable pour la forme, il les instruit et les moralise en les intéressant.

Plusieurs brochures de M. William Stewart :

1° *Causes des explosions des chaudières à vapeur et des moyens de les prévenir;*

2° *Moyens de prévenir les accidents des chemins de fer;*

3° *Recherches sur la cause des dégradations des ponts de la métropole; des moyens employés pour y remédier, et moyen nouveau pour les prévenir;*

4° *Proposition pour écarter les inconvénients des eaux ménagères et des lieux d'aisances;*

5° *Localité proposée pour la construction du monument destiné à l'Exposition de toutes les nations de* 1851.

(Reçus le 6 mars 1851; Rapport de M. Manès, fait le 1er mai suivant.)

Les travaux de M. Stewart ont toujours mérité la reconnaissance des hommes qui s'intéressent à l'humanité; ses travaux n'ont pour but que des choses d'utilité générale.

On doit remarquer dans les brochures mentionnées aujourd'hui, et comme tenant le premier rang par sa haute importance, celle qui s'occupe des *causes d'ex-*

plosion des chaudières à vapeur, et des moyens de prévenir ces explosions.

Après avoir reporté ses souvenirs sur les nombreuses inventions mécaniques industrielles de plusieurs genres, trouvées par M. Stewart depuis 1824 jusqu'en 1847, et en lisant les détails de ses nouvelles recherches, l'Académie a acquis la preuve incontestable des ressources que possède l'imagination de cet ingénieur, et du désir constant dont il est animé pour le progrès des arts utiles.

L'Académie ne doit pas oublier que M. Stewart a toujours pris part à l'examen des grandes questions intéressant notre pays.

Excursion agricole et scientifique dans l'Anjou; par M. Ch. Laterrade. (Reçu le 20 mars 1851; Rapport de M. Saugeon, le 20 avril suivant.)

La valeur d'un écrit ne dépend pas de son étendue. Cette juste réflexion peut être appliquée en ce moment et à l'occasion de l'opuscule intéressant de M. Ch. Laterrade.

Vous avez suivi l'auteur au milieu des campagnes de l'Anjou, les comparant avec les nôtres, pour ce qui concerne la nature du sol, les amendements employés, la réalisation plus ou moins prompte des produits, l'aisance des cultivateurs, l'emploi des machines à battre, l'élève du bétail, la production du miel, etc., etc.

Vous avez aussi parcouru avec lui, la houblonnière, les pépinières d'Angers, le jardin des plantes de cette ville, ainsi que celui de la ville de Nantes; enfin, les

pittoresques et périlleuses ardoisières du *grand carreau*.

Cette brochure peut être résumée en ces mots : valeur de pensées et de style.

Maladie du raisin et de la pomme de terre en Suisse, en 1851. Mémoire manuscrit de M. Ch. Laterrade. (Reçu le 6 novembre 1851 ; Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 13 du même mois.)

Si nous ne faisons que mentionner ici ce Mémoire, dont l'impression a été votée par l'Académie, et qui d'ailleurs est renfermé dans ce 4e trimestre de nos *Actes* (voyez plus bas), c'est que nous avons reconnu le vérité de cette phrase du Rapporteur : « S'il est vrai de dire que ce travail est malaisé à analyser, à réduire, c'est parce que ce travail est tout substance. »

Éloge académique de M. le docteur Blanche; par M. le docteur Vingtrinier. (Reçu le 20 mars 1851 ; Rapport de M. Dégranges, le 1er mai 1851.)

Cet éloge a été lu dans le sein de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, le 3 août 1849.

Il est destiné à payer un tribut de regrets et de haute estime à la mémoire d'un savant médecin de Rouen, honoré pendant sa vie des distinctions les plus flatteuses, de la part de ses confrères et de ses concitoyens, et qui en était digne sous tous les rapports.

Ce savant était M. le docteur Blanche, médecin en chef de l'Hospice général de la Maison de détention et de l'Asile des aliénés, et professeur à l'École de médecine de Rouen; lequel avait, pour ainsi dire,

fondé dans cette ville la plupart des établissements qu'il dirigeait.

Ainsi, dans son enseignement particulier à l'Hôtel-Dieu, depuis l'année 1810, et qui était désigné par le nom d'*École Blanche*, il avait commencé par établir ses cours d'études médicales aussi complètes que possible, et par là, pour ainsi dire, il fut le créateur de l'École de médecine de Rouen, fondée en 1822.

Dans la Maison de détention, dont la population était de sept à huit cents individus, il avait obtenu d'en consacrer un quartier au traitement *des fous*, service dans lequel il importa les idées et appliqua les préceptes des Pinel et des Esquirol. C'est cette innovation, développée avec succès, qui suggéra la pensée d'établir un Asile public d'aliénés.

De cette école du docteur Blanche, sont sortis des élèves distingués, et entre autres, celui qui fait connaître tous ces détails, le docteur Vingtrinier, digne successeur de son maître dans l'étude des aliénations mentales, et dans la direction médicale de la Maison de détention de Rouen.

L'auteur de cette brochure a compris qu'un éloge académique ne devait pas se borner à de simples traits biographiques, mais mentionner et faire connaître, en outre, les principaux ouvrages de celui dont on reproduit la vie; c'est pourquoi il a analysé les principales productions de la plume du docteur Blanche, comme son *Discours sur les songes, envisagés dans leurs rapports avec les maladies* (1818); ses *Mémoires sur une épidémie de fièvre typhoïde qui frappa la Mai-*

son de détention (1818), et sur une *Épidémie variolique observée à l'Hospice général* (1838); son *Compte rendu de la Société Philharmonique du Calvados*, ouvrage contenant des détails historiques sur l'*Influence morale de la musique* (1829); enfin, ses *Voyages en Suisse* en 1829 et 1832.

L'auteur de cet éloge mentionne d'une manière toute spéciale, et je crois également devoir mentionner auprès de vous, *deux opinions* du docteur Blanche, qu'il a constamment soutenues, et deux fois d'une manière solennelle, en 1828 et 1842, à l'Académie de Rouen :

La première de ces opinions, à laquelle le docteur Vingtrinier vient encore donner l'appui de son expérience éclairée, dans quelques pages vigoureusement pensées, et qui pour ma part me paraissent contenir la vérité, c'est que les aberrations mentales peuvent se circonscrire dans le cercle étroit de quelques idées *fausses*, ou même d'*une seule*. Une seule idée fausse, folle, peut conduire à l'aliénation des facultés intellectuelles générales et de la *liberté morale*. D'où il est arrivé, qu'une idée monomaniaque a pu conduire quelques individus à des actes meurtriers.

La seconde opinion du docteur Blanche touche *aux faits magnétiques*. Si sa croyance sur ces observations n'alla jamais aussi loin que celle des autres magnétiseurs, elle parvint néanmoins à ce résultat, que ces faits méritent beaucoup de circonspection dans le jugement. De plus, que le magnétisme devait être employé dans plusieurs cas de maladie du système nerveux.

M. le docteur Vingtrinier paraît s'abandonner à cet ordre d'idées, dans lequel l'Académie de Bordeaux ne peut entrer.

Je finirai cette analyse de la brochure intéressante et pleine de détails instructifs de M. Vingtrinier, en faisant connaître qu'un monument a été élevé, dans l'Hôtel-Dieu de Rouen, à la mémoire du docteur Blanche, par les soins réunis et reconnaissants des administrateurs des hospices, de la municipalité et de l'Académie de cette ville.

C'est la récompense que devrait obtenir toute vie honorable et laborieuse, consacrée à secourir l'humanité.

Montrer quelles modifications, dans les mœurs publiques et privées, paraissent être le plus favorables aux progrès de l'agriculture et à la moralité comme au bien-être des populations agricoles (anonyme). (Reçu le 6 mars 1851; Rapport de M. Petit-Lafitte, le 7 août 1851.)

Cette brochure de 77 pages, sans nom d'auteur, imprimée à Reims, est plutôt un Mémoire de politique que d'agriculture et d'économie sociale; aussi nous contentons-nous de le mentionner, en ajoutant que ce sont des théories pour lesquelles il faudrait créer une société toute spéciale.

Le bande Garibaldiane a San-Marino, racconto storico del capitano Oreste Brizi Arestino, chevalier de plusieurs ordres civils et militaires, décoré d'un grand

nombre de médailles, et consulteur militaire de la république de Saint-Marin. (Reçu le 20 mars 1851; Rapport de M. Duboul, fait le 15 mai 1851.)

Cette brochure italienne, de 25 pages de texte, avec 18 pages de notes, est arrivée sans aucun autre intermédiaire à l'Académie; elle portait seulement l'hommage plein de déférence de l'auteur pour la Compagnie, hommage écrit de sa main et accompagné de ses nombreux titres académiques.

Cet ouvrage fait connaître les événements qui se passèrent aux frontières de la république de Saint-Marin, le 31 juillet 1849, alors que les bandes en déroute de Garibaldi s'y présentèrent.

Tout le monde sait que la république de Saint-Marin, bâtie sur un rocher, et dont l'existence remonte au troisième ou au quatrième siècle, s'est toujours maintenue dans une ligne de conduite conforme à la pensée de son fondateur, et exerce encore de nos jours l'entière liberté de ses actes au sein de l'Italie autrichienne et papale.

L'auteur décrit avec une exactitude parfaite l'aspect des troupes de Garibaldi, dont l'effectif était de 1,500 fantassins et de 300 chevaux; il trace d'une manière saisissante la position embarrassante et périlleuse où se trouva dans ce moment la république de Saint-Marin, placée, pour ainsi dire, sous l'épée de l'Autriche, de Rome et de la France, et qui sut néanmoins, grâce à cette présence d'esprit, à ce tact et à ce rare bon sens dont elle avait déjà donné tant de preuves dans sa longue et curieuse histoire, conserver

et servir ses sympathies politiques sans compromettre son présent et son avenir.

Dans ce curieux épisode des troupes de Garibaldi à Saint-Marin, M. le capitaine Oreste Brizi, consulteur militaire de la république, fait connaître toute l'activité, le courage hardi et prudent tout à la fois de sa patrie, dont il défend la conduite avec chaleur.

Cette brochure a de l'intérêt; le style en est soigné, sinon tout à fait exempt de ce défaut d'enflures si commun de tout temps, et surtout depuis quelques années, à la littérature italienne. La critique historique en est digne, impartiale et modérée. S'il apprécie quelquefois sévèrement, du moins il le fait avec une retenue pleine de bon goût et sans jamais injurier ses adversaires.

Ces qualités doivent le faire consulter avec confiance par toutes les personnes qui voudront connaître en détail la terminaison de la campagne de Garibaldi en 1849.

Réponse au journal La Presse, *sur la maladie des pommes de terre;* par M. Leroy Mabille. (Reçu le 10 avril 1851; Rapport de M. Laterrade, le 29 juillet 1851.)

Ce travail a paru le 10 mars dernier, à Boulogne-sur-Mer.

M. Leroy Mabille s'élève contre l'opinion de M. Payen, qui prétend que le précieux tubercule échappe à la maladie s'il est planté en automne, parce qu'alors la pomme de terre est mûre avant l'époque où se dé-

veloppe ordinairement l'affection morbide. Il attribue, au contraire, la maladie dont il s'agit, à la dégénération de la pomme de terre.

Cette opinion est partagée, depuis longtemps, par notre honorable Rapporteur, M. Laterrade, qui admet toutefois d'autres causes de cette dégénération, que celle citée comme étant unique, par l'auteur de la Note.

*Détermination de la figure connue sous le nom d'*Ascia, *que l'on voit sculptée sur les tombeaux anciens; examen de la cause pour laquelle on l'y trouve représentée quelquefois;* par M. H. Ripault, docteur en médecine, à Dijon. (Reçu le 20 mars 1851; Rapport de M. Durand, fait le 12 juin 1851.)

On retrouve sculptée sur les tombeaux anciens, dans certaines parties de la France, la figure d'une espèce d'instrument désigné sous le nom d'*Ascia*, et dont l'emblème et les usages sont encore le sujet des opinions les plus diverses de la part des archéologues.

M. Ripault, docteur médecin de Dijon, a fait connaître une pierre tranchante, trouvée dans un tombeau près de restes humains, et pouvant servir, d'après lui, dans des temps reculés, à des usages chirurgicaux ou au moins à l'ouverture des corps. D'après ces données plus ou moins probables, il ne balance pas à vouloir établir, à la suite de considérations étendues, que toutes ces figures dites *Ascia*, représentent des instruments ayant cette même destination.

Cette opinion ne sera admise que bien difficilement par la grande majorité des hommes spéciaux sur ce

sujet. L'Académie continue à croire que l'espèce d'instrument, en silex aiguisé, dont l'image se retrouve sculptée sur quelques pierres tumulaires de nos contrées gauloises, est encore un point douteux, énigmatique, de recherches que la brochure de M. Ripault n'a pas élucidé.

Sur les nouveaux engrais concentrés du commerce (publication de la *Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure*). (Reçu le 1er mai 1851; Rapport de M. Fauré, 7 août 1851.)

Cette brochure in-12, de 77 pages, contient plusieurs Rapports de M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, adressés à la *Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure,* dans lesquels il signale avec énergie les nombreuses déceptions auxquels sont exposés les cultivateurs trop confiants; il les prémunit contre tant d'annonces mensongères qui inondent depuis quelque temps les départements agricoles, pour préconiser l'emploi des engrais pulvérulents, pâteux, liquides; annonces qui induisent en erreur par leurs promesses exagérées

M. Girardin appelle sur ce fait la vigilance de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, afin de réglementer au plus tôt cette industrie, qui a pris un trop fâcheux développement.

L'Académie ne peut que joindre ses efforts à ceux de la *Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure,* en appuyant auprès de M. le Ministre, des réclamations qui deviennent aussi les siennes, car le

département de la Gironde n'est pas oublié par les nombreux fabricants d'engrais.

De la propriété pendant l'époque féodale; par M. Lescarret, avocat, à Bordeaux. (Brochure in-8°, reçue le 1er mai 1851; Rapport de M. Saugeon, fait le 19 juin 1851.)

Quoique la ressemblance entre des époques historiques, éloignées les unes des autres, ne soit jamais parfaite, cependant, par de nombreuses analogies, le passé peut éclairer le présent.

Les études sur ce sujet présentent donc une grande utilité; et quand bien même leurs conclusions n'offriraient pas la perfection désirable, elles auraient néanmoins l'immense avantage d'habituer l'esprit à se complaire dans un examen appréciateur des faits, au lieu de le nourrir des contes et des romans, qui ont bercé l'enfance des populations, et qui, sous d'autres formes, voudraient encore amuser leur vieillesse.

Ces réflexions ont animé M. Lescarret, en le conduisant à porter ses investigations sur un des éléments constitutifs de la nation française, la *propriété féodale.*

Unissant, dans une heureuse combinaison, les idées émises par les historiens modernes qui font l'ornement de notre époque, avec un grand nombre d'aperçus ingénieux tirés de son propre fonds, l'auteur trace les causes principales des fluctuations entre l'extension du pouvoir royal et l'émancipation des communes, ainsi que les luttes pleines d'un sympathique intérêt entre le travail et la conquête, l'un reprenant,

par une action insensible mais continue, tout ce que le vainqueur s'était attribué par la violence. Il arrive enfin, avec tous les politiques qui ressentent les élans d'un sage patriotisme, à reconnaître la fin du régime féodal dans la révolution de 89. Il résume en ces termes les conquêtes de cette célèbre époque : « Liberté de l'individu au nom de la liberté humaine; affranchissement de la propriété au nom du droit; témérité d'affirmer qu'il n'y a rien au delà, comme aussi témérité de vouloir pénétrer avec certitude les obscurités de l'avenir. »

Cet ouvrage est écrit avec correction et clarté, sans prolixité comme sans emphase, et sans que le style soit tourmenté pour produire des effets inattendus.

M. Lescarret n'a qu'à marcher dans la route qu'il vient de s'ouvrir, l'Académie est assurée qu'il y trouvera des succès; elle mentionne honorablement cet ouvrage, parmi ceux qui ont paru dans le département durant le cours de l'année, et remercie l'auteur de l'hommage qu'il lui en a fait.

Quelques mots sur le Concours régionnal d'Agriculture de Toulouse (1851). (Reçu le 15 mai 1851; Rapport de M. Petit-Lafitte, le 12 juin 1851.)

M. Ernest Conduché, aide-naturaliste au Jardin des Plantes de Toulouse, a écrit cette brochure de 24 pages in-12, qui vous est parvenue sans aucune lettre d'envoi. Est-ce par les soins de l'auteur? par ceux de la *Société d'Agriculture de la Haute-Garonne?* Ici, le doute fait toujours naître un regret.

La propagation de ce Compte rendu est une chose d'utilité générale, car elle fait connaître des faits importants.

L'Angleterre, la première, a eu l'idée de cette création féconde et populaire, de réunir dans un même centre les *animaux reproducteurs*, les instruments, les machines et les produits agricoles.

La Belgique et la France ont suivi cet exemple; mais celle-ci ne devait pas se borner à ces quelques exhibitions brillantes, mais isolées : elle devait créer des *Concours* par régions ou circonscriptions de plusieurs départements; c'est là ce que réclamait le Conseil général d'agriculture, et ce qu'il a obtenu du Gouvernement.

En octobre 1850, le premier Concours régionnal avait lieu à Versailles; celui de la troisième région, qui nous occupe en ce moment, a eu lieu à Toulouse en 1851 : le Conseil municipal de cette ville a voté 8,000 fr. pour subvenir aux dépenses.

Le succès de cette exhibition toulousaine, surtout pour ce qui concerne les animaux reproducteurs, a dépassé toutes les espérances, et a lutté victorieusement avec celui de Versailles.

Les producteurs et les éleveurs y ont répondu avec une spontanéité et un un zèle pleins de bonne foi; et, en conduisant leurs animaux non préparés, ils ont donné les plus favorables augures pour l'*élevage perfectionné*.

Il est à espérer que ces Concours régionnaux s'établiront dans les principaux centres de la France, et

qu'on en retirera tous les avantages possibles, en les dirigeant d'après les enseignements de l'économie domestique et de l'hygiène.

Le Rapporteur de l'Académie insiste sur cette dernière considération, consignée par M. Ernest Conduché, et qui mérite, en effet, une grande attention; à savoir : que, dans le croisement et l'élevage des races bovine et chevaline, il ne faut pas procéder *sans principes*, ni aller à l'encontre des habitudes et des besoins de la localité que l'on habite.

Dans les contrées du Nord, où la race bovine n'est pas utilisée aux travaux de la charrue, le croisement *Durrham* doit chercher à la développer et à l'utiliser pour le lait et la viande. Ces animaux ne conviennent principalement que comme propres à l'engraissement; aussi cet élevage, pour être tenté avec succès, nécessite-t-il avant tout une nourriture abondante pour les bestiaux. Les pays où les pâturages sont maigres doivent donc renoncer à ces croisements *Durrham*.

Dans le Nord aussi, où les chevaux de la race du pays sont employés au labour, il faut maintenir leur race et ne croiser que pour les chevaux de luxe.

Dans les contrées où les circonstances sont opposées, l'agriculture doit modifier sa conduite d'après ces différences.

Dans notre région du Midi, où les bœufs seuls, et sans le secours des chevaux, servent au labour et aux charrois, on doit se rappeler, avant de changer la race bovine du pays par le croisement Durrham, que cette race, après avoir fourni très utilement un travail pé-

nible, peut être mise à l'engrais et servir à la consommation; seulement, il est de toute nécessité de reconnaître que jamais cette viande ne supportera la comparaison avec celle des races croisées du Nord.

De là, comme c'est évident, des indications différentes et variables.

L'Académie a pensé, sur la demande de son Rapporteur, que ces questions importantes d'économie domestique et d'agriculture pratique méritaient d'être *posées et fixées* d'une manière particulière, et qu'il était urgent d'en faire un sujet pour son Concours de 1852. La Commission chargée du soin de préparer le choix de la question des prix, inscrira celle-ci dans son programme.

Finissons cette analyse en disant que déjà ces questions ont été soulevées par M. Chrétien (de Noville), Secrétaire-adjoint de la *Société centrale d'Agriculture de Nancy,* dans son *Rapport sur l'Exposition des bestiaux,* du 3 mai 1850. (Voy. *Le Bon cultivateur,* cahiers d'avril, mai et juin 1851, p. 166.)

Observations microscopiques sur la mite du blé; par MM. Lagreze-Fossat et R.-J. Montané, pharmaciens à Moissac. (Reçu le 15 mai 1851; Rapport de MM. Fauré et Petit-Lafitte, le 7 août suivant.)

Cette communication scientifique est digne d'intérêt sous plusieurs rapports. L'an dernier (en juin 1850), la cale de débarquement du quai de la Monnaie, à Bordeaux, fut mise en émoi à la suite d'une affection éruptive générale, qu'éprouvèrent subitement une

vingtaine de portefaix, occupés au déchargement d'un bateau rempli de blé en sacs.

Cette éruption, accompagnée de démangeaisons très-vives, de phlyctènes considérables, affectait principalement les bras, le cou et les épaules de ces hommes, et enfin tous les endroits que les sacs avaient touchés. Grande fut la rumeur; il ne s'agissait de rien moins que de jeter la cargaison à l'eau, ce blé devant être empoisonné.. ... Pareilles circonstances se produisaient à la cale de Moissac.

Ce blé venait de chez un propriétaire du canton de Valence, qui l'avait récolté en 1845, et l'avait gardé d'abord dans un grenier situé sous le toit, puis dans une orangerie, où il commença à chauffer de septembre 1849 à juin 1850. Il ne fut ni pelleté ni ventilé, et c'est ainsi qu'il fut expédié à Moissac et à Bordeaux.

Notre collègue, M. Fauré, fut chargé par l'autorité de l'examen de ce blé, et du soin de rechercher et d'indiquer la cause de cet accident. Il s'aperçut bientôt que ce blé était couvert d'une poussière très-tenue, provenant d'une espèce de duvet à petits brins fins et aigus, produisant sur la peau le même effet que celui des orties, et qu'il contenait en outre une grande quantité de mites qui ne lui parurent pas devoir être étrangères aux phénomènes remarqués.

Pendant que l'autorité faisait procéder à l'examen de ces blés, à Bordeaux, des recherches pareilles étaient réclamées par les magistrats de Moissac. Ce furent surtout MM. Montané et Lagreze-Fossat qui y répondirent en s'aidant du microscope.

Ces auteurs attribuèrent à *la mite* seule du blé les effets qui viennent d'être mentionnés, et c'est ce petit insecte qui fait le sujet de leur brochure, et qu'ils pensent être *une espèce nouvelle.* Ils en décrivent avec le plus grand soin les caractères anatomiques; ils font remarquer qu'il ne multiplie en grande quantité que par le concours de plusieurs circonstances *qui sont inconnues.* Une expérience a prouvé que les démangeaisons que ces mites font éprouver, n'arrivent que les jours de forte chaleur. Enfin, le blé dont elles s'emparent, une fois nettoyé, peut servir à la confection d'un pain fort bon et fort beau, et qu'on peut manger impunément : c'est le résultat de l'expérience qui en a été faite. Ils ont, en outre, consigné ces descriptions dans des planches qui permettent de voir l'insecte sous divers états; ils lui ont assigné le nom d'*acarus tritici;* et enfin ils indiquent les agents qui le laissent vivre et ceux qui le tuent plus ou moins vite ou immédiatement, comme l'ammoniaque du commerce.

Sur la cuscute, *plante parasite, qui attaque le lin, le trèfle et la luzerne;* Mémoire traduit de l'italien de A. Benvenuti, par le docteur Ch. Herpin, docteur-médecin, à Metz. (Reçu le 15 mai 1851; Rapport de M. A. Petit-Lafitte, le 12 juin 1851.)

Cette brochure s'occupe d'un point d'agronomie pratique extrêmement important, qui fut signalé d'une manière spéciale à l'attention générale, en 1819, par la *Société centrale et nationale d'Agriculture.* Ce concours n'avait pas donné de résultat satisfaisant en 1827.

Ce sujet fut retiré, et quelques mentions honorables furent décernées aux auteurs qui l'avaient étudié.

En 1847, un Mémoire parut à Modène, de M. Benvenuti; c'est celui qu'a traduit M. Herpin, avec exactitude et élégance.

On y retrouve tout ce que la science possède sur les caractères anatomiques et physiologiques de cette plante parasite, ainsi que sur son existence, et la manière dont elle étend sa végétation. Mais quant aux moyens de la détruire, d'empêcher ou de limiter ses ravages, l'auteur italien, pas plus que son traducteur, n'assigne un moyen particulier et s'éloignant des banalités qu'on rencontre dans tous les livres; car on ne peut qualifier autrement la *combustion des mauvaises herbes* dans quelques points des prairies.

Le remède pour détruire la *cuscute* est donc encore à trouver!

Destruction économique de la lucite et du charanson vivant renfermé dans l'intérieur des grains. Brochure imprimée; par M. Ch. Herpin, docteur en médecine, à Metz. (Reçu le 15 mai 1851; Rapport fait par MM. Fauré et Petit-Lafitte, le 7 août 1851.)

Ce travail a mérité une médaille d'or à son auteur, de la part de la *Société centrale d'Agriculture de Paris,* en 1850.

Après avoir indiqué les nombreux dégats commis par ces insectes, non à l'état parfait, mais lorsqu'ils ne sont encore que *larves,* l'auteur signale, soit les diverses expériences qui ont été tentées avant lui, soit celles qu'il a faites lui-même.

Il en résulte qu'à l'aide du *tarrare* mû à une grande vitesse, il est parvenu à détruire complétement par la force du courant d'air, et surtout par les *chocs brusques et répétés* qu'il fait subir aux grains de blé, les larves ou les chrysalides de charanson ou de lucite que ceux-ci renferment, et qui sont instantanément broyés.

Historical Sketch of logic, by Robert Blakey, professor of logic and metaphysiq quemis college Belfast (Irlande). Un volume in-12. (Reçu le 15 mai 1851; Rapport de M. G. Brunet, le 23 août 1851.)

L'Académie a remarqué d'une manière toute spéciale le livre de M. Robert Blakey, professeur de métaphysique et de logique au collége de la Reine, à Belfast (Irlande).

C'est sans contredit une production des plus sérieuses et qui marche en tête de toutes celles que la Compagnie a reçues. Ce volume de 550 pages, portant l'hommage autographe de l'auteur pour l'Académie, est intitulé : *Esquisse historique de la logique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Ce travail présente un relevé aussi savant que judicieux de tous les progrès et développements qu'a successivement offerts l'*art de raisonner*. Un éloge généralement exprimé ne convient pas à un pareil ouvrage; il faut en donner une analyse succincte, en indiquant le plan, la marche et la division de l'ouvrage.

L'auteur procède par chapitre; il s'exprime en érudit et en critique qui connaît parfaitement le fort et le faible de son sujet; parle des philosophes qui ont vécu entre l'école de Pythagore et celle de Zénon et des

anciens Grecs; de Platon, d'Aristote, dont il suit l'influence *sur l'art de raisonner* jusqu'aux premiers siècles de notre ère, et de là jusqu'à Charlemagne; des écrivains Arabes et Juifs existant depuis le neuvième jusqu'au treizième siècles; de la période scolastique; des travaux de Bacon, de Descartes, de Hobbes, de Gassendi et de Locke; enfin, de tous les autres penseurs qui sont venus depuis Locke jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et jusqu'à nos jours, dans les différentes régions de l'Europe et de l'Amérique.

M. Blakey n'a point oublié dans sa route les hommes qui se sont occupés de *l'art de raisonner*, dans l'Orient et les Indes, et il conduit ainsi son lecteur dans une sphère d'idées explorées par lui, et dont l'accès ne lui a été possible qu'après des études persévérantes dans des langues bien difficiles.

Pour apprécier les efforts infatigables de ce professeur; pour ne rien omettre d'essentiel, nous dirons qu'à la fin de son volume, il a formé une liste alphabétique des ouvrages afférents à son sujet, et qu'il a consultés, signalés et analysés. Leur nombre s'élève à 1,100 ou 1,200 productions différentes, écrites dans une foule d'idiomes divers, et dont les noms des auteurs sont pour la plupart inconnus.

L'Académie peut juger qu'il n'existe aucun ouvrage connu qui traite le même sujet que M. Blakey, avec autant de lucidité, d'érudition et de talent. Elle pense qu'il mérite immédiatement les honneurs d'une traduction complète dans notre langue, afin qu'il soit mis à la portée des personnes trop rares qui se livrent à des études aussi instructives.

En attendant que ce vœu soit réalisé, elle proclamera, autant qu'il dépend d'elle, l'importance et l'utilité de ce bel ouvrage, dont elle s'enorgueillit d'avoir reçu l'hommage de la part du professeur Blakey.

De la nature de l'homme et des moyens d'améliorer sa condition; par A. Signoret, docteur-médecin, membre de la Légion d'honneur. Un volume petit in-12. (Reçu le 19 juin 1851; Rapport de M. Duboul, le 7 août 1851.)

L'auteur, en fort bons termes et dans un très-pur langage, expose, dès sa première page, les principales idées de son œuvre.

Quoi qu'il ait pu arriver d'améliorations providentielles en tous genres, les sociétés d'aujourd'hui ne sont pas plus heureuses ni moins corrompues que celles d'autrefois.

Tous les maux viennent spécialement du désaccord de l'homme avec ses semblables, et le plus grand ennemi de l'homme, c'est l'homme.

On peut donc affirmer que la condition de l'homme ici-bas est sinon entièrement, au mois en grande partie son ouvrage; d'où il suit que, pour améliorer son état, il n'aurait qu'à changer sa conduite.

Celle-ci tient à son caractère, à sa manière d'être et de sentir.

Est-il possible de modifier ses tendances, lesquelles tiennent de deux ordres d'éléments : les modificateurs naturels et les modificateurs moraux, c'est-à-dire les institutions, les lois, les mœurs? Tout vient prouver ce qui précède, et surtout cette pensée de M. Signoret,

citée par le Rapporteur : *L'homme s'agite, parce qu'il sent que son état n'est point en harmonie avec sa double nature intellectuelle et morale.*

C'est en vain que quelques philosophes le condamnent d'avoir ses inquiétudes, ses aspirations continuelles vers une amélioration de jour en jour progressive. Il serait tout aussi juste, tout aussi convenable, dit avec une énergique élégance votre Rapporteur, de « condamner l'oiseau captif, parce qu'il jette dans l'espace des regards de douloureuse envie, et qu'il frappe les barreaux de sa cage dans l'espoir de les briser avec ses ailes, que Dieu a faites pour être libres. »

Pour quiconque pense comme M. Signoret, que l'homme est perfectible, et que cette perfectibilité qui le caractérise réside dans les facultés de l'âme, le remède paraît trouvé : c'est *l'éducation,* dans toute la portée et la grandeur de ce mot; l'éducation de l'enfance commencée par la mère, l'éducation virile entretenue par les sociétés et le Gouvernement. Voilà la question la plus grave dont les sociétés puissent se préoccuper, et pour laquelle on montre malheureusement une si grande indifférence. On fonde des concours, on institue des prix pour la propagation des espèces végétale et animale; mais pour l'homme, rien.

Il faut donc, pour que l'âme prenne la forme qu'on désire lui donner, et par conséquent pour qu'elle se redresse dans un sens convenable, il faut la mettre de bonne heure dans le milieu propice.

La première éducation morale de l'enfance appartient, nous venons de le dire, à la mère; celle de toute

la vie appartient aux institutions et aux mesures légales, qui ne devraient jamais contrarier les lois de la nature.

L'enseignement de la jeunesse doit être surveillé par la société, prescrit et dirigé par le Gouvernement.

L'instruction primaire doit être gratuite; les instituteurs rétribués par la société. Le mariage doit être encouragé au détriment du célibat par tous les moyens possibles et comme favorable aux bonnes mœurs; il doit être indissoluble.

La société doit chercher un remède à cette situation de l'homme qui n'a ni pain, ni travail, et auquel elle interdit de demander l'aumône.

Un précédent utile, c'est la colonisation en Algérie, que l'on devrait tenter même sur le sol de la France; car l'agriculture est essentiellement moralisatrice; elle adoucit les mœurs.

Pour cela, chaque département, arrondissement et commune, au lieu de dépenser en aumônes infructueuses l'argent voté par leur Conseil, devraient l'employer à louer des terres, qu'on partagerait entre les plus nécessiteux; et l'on verrait ces colons chercher bientôt, par leur travail et leurs économies, à devenir propriétaires du sol loué, et renoncer à aller encombrer les villes manufacturières.

Tel est le tableau sommaire du plan général d'éducation de M. Signoret.

L'Académie ne peut qu'applaudir au ton rempli de mesure et de convenance qui règne dans l'ouvrage de

M. Signoret et caractérise constamment sa discussion. Son livre fait réfléchir; il est le fruit de beaucoup de méditations sérieuses, de pensées philosophiques et de sages vues sociales. Peut-être, comme dans tout ce qui anime ici-bas les esprits généreux, y entre-t-il de l'illusion!.....

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle; volume in-8°, avec planches. (Reçu le 3 juillet 1851; Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 29 juillet 1851.)

Ce recueil contient neuf articles, qu'un intérêt véritable doit faire signaler par l'Académie; ils sont consacrés :

1° A la géologie et l'archéologie du département de la Moselle. Dans l'un de ses paragraphes se trouve consigné un fait que l'Académie doit relever, c'est la découverte, près d'Épinal (Vosges), de haches en pierre, *disposées en cercle formant une sorte d'auréole,* et offrant beaucoup de rapport avec le gisement d'instruments gaulois trouvé dans la commune de Saint-Germain-d'Eteuil (Bas-Médoc), qui consistait en trente coins de bronze semblables entre eux, rangés concentriquement à 60 centimètres de profondeur, et au milieu desquels étaient placées deux petites hachettes, dont la description a été faite par M. Pellet aîné, et offerte à l'Académie (année 1847), qui a récompensé ce Mémoire par une médaille.

2° Plusieurs travaux d'histoire naturelle : entre autres, un catalogue des animaux vertébrés de la Mo-

selle, et un supplément au catalogue des molusques terrestres et fluviatiles du même département.

Dans un travail fort intéressant pour les malacologistes, et même pour les simples conquiliologistes, concernant l'*ampullaria effusa* de la Martinique, sont étudiées les mœurs et les habitudes de ces molusques, soit en liberté, soit en captivité. On y trouve soulevée une question de physiologie, qui a besoin encore d'être éclaircie par des observations nombreuses : elle a rapport à l'excoriation de la coquille, que l'auteur, M. de Saulcy, lieutenant de vaisseau, explique par cette remarque : l'eau dans laquelle les ampullaires vivent, n'offrant pas assez de calcaire pour l'accroissement du test, elles sont obligées d'en prendre sur l'enveloppe calcaire des voisines, dans des embrassements *mortels*, ajoute ce naturaliste.

Nous osons dire que plusieurs espèces fluviatiles, comme les limnées, les planorbes, et surtout les mulettes, offrent ces excoriations, qui ne peuvent, d'après nous, être rapportées raisonnablement à cet ordre de causes. Qu'on nous permette de rappeler ce fait, en présence de l'hypothèse sur les ampullaires.

Mémoire manuscrit sur la théorie de l'opposition de sens des grandeurs enfermant l'interprétation des quantités imaginaires; par M. Baudement, régent de mathématiques au collége de Bergerac. (Reçu le 5 juin 1851; Rapport de MM. Abria et Manès, le 7 août 1851.)

L'Académie, pour assurer la juste indépendance de

ses opinions, a résolu de faire marcher avant tous les sentiments d'estime et de bienveillance qui lui sont les plus chers, celui de la vérité, qui n'en altère aucun autre. Ainsi va-t-elle agir envers l'auteur recommandable qui a sollicité sa décision.

M. Baudement, professeur de mathémathiques au collége de Bergerac, vous a adressé un long Mémoire algébrique sur lequel il désire avoir votre jugement. Dans ce Mémoire, l'auteur veut prouver que les quantités imaginaires, tant algébriques que transcendantes, disparaissent dans la théorie d'opposition de sens des grandeurs; que les expressions dites *imaginaires* doivent cesser de l'être, pour représenter des grandeurs réelles, comme toutes les autres expressions analytiques, et que les erreurs commises à cet égard proviennent de ce qu'on a fait d'une règle de signes propres au calcul numérique des quantités, une règle pour déterminer le sens de ces quantités, sans s'apercevoir qu'elle n'aurait pas la même signification dans les deux cas; qu'elle n'était nullement faite pour ce double emploi.

M. Baudement a la prétention d'exclure des mathématiques les symboles imaginaires qui s'y sont ainsi introduits, en remontant à leur origine, et en montrant la lacune dans la théorie d'opposition de sens des grandeurs dont elles lui paraissent évidemment dépendre.

L'Académie ne peut pas adopter les recherches de cet auteur. Il lui paraît partir, pour établir cette double règle, d'hypothèses contradictoires et qui le con-

duisent à des résultats erronés. Les conséquences qu'il en tire sont donc inexactes.

La Compagnie regrette infiniment que M. Baudement ait consacré à ce sujet l'érudition si grande qu'il possède.

1° *Notes manuscrites sur un projet d'appareil ayant pour but de faire connaître aux navires l'approche des bas-fonds, d'une manière infaillible, sans qu'il soit nécessaire de jeter la sonde;* par M. Auguste Gaïeta (de Bourges), ancien membre de l'Université. (Reçues le 3 juillet 1851; Rapport de M. Abria, le 7 juillet 1851.)

2° Autre Note manuscrite *sur la théorie de la lumière, par vibration ou émission;* dissertation, par le même. (Reçue le 17 juillet 1851; Rapport de M. Abria, fait le 29 juillet 1851.)

3° Quelques autres Notes manuscrites *sur des points de physique;* par le même.

De l'influence que le laiton et l'acier qui entrent dans la construction des pendules, peuvent, à cause de leur état magnétique, exercer sur la marche de ces instruments.

De l'utilité qu'on pourrait retirer à bord, du tangage du navire (présenté à l'Académie des Sciences de l'Institut).

Des *Observations sur la question de la lumière, en réponse aux objections du deuxième Rapport de l'Académie de Bordeaux.*

Des *Explications de quelques phénomènes de l'opti-*

que jusqu'ici inexpliqués. (Reçues le 7 août 1851 ; Rapport de M. Abria, le 4 décembre 1851.)

Première Note.

Voici le résumé de ce projet et l'opinion qu'en a porté l'Académie :

Ce moyen consiste à attacher aux navires, soit à l'arrière, soit à l'avant, soit sur l'un des côtés, une chaîne portant une sphère creuse à son extrémité inférieure, et d'une longueur déterminée par la profondeur à laquelle le pilote aurait intérêt à connaître les bas-fonds. Cette chaîne serait fixée par la partie supérieure à l'extrémité d'une lame élastique qui aurait ainsi une flexion variable avec la vitesse du navire; mais cette flexion pourrait être calculée de telle sorte, que, dans son état *maximum,* l'extrémité de la lame se trouverait à une très-petite distance d'un bouton métallique, disposé de manière à déterminer, dans son contact avec la lame, l'établissement d'un courant voltaïque, propre à faire partir, comme ceci a lieu dans les télégraphes électriques, par exemple, la détente d'une sonnerie. La chaîne, par son extrémité inférieure, venant à recontrer le bas-fonds, exercerait sur la lame une plus grande traction, le contact métallique s'établirait entre le bout de la lame et le bouton placé en regard, et le bruit de la sonnette avertirait le pilote.

Le moyen indiqué par M. Gaïeta est certainement

exact en théorie; mais avant de se prononcer d'une manière définitive, il serait nécessaire de le soumettre à l'épreuve de l'expérience. Les variations de vitesse du bâtiment pourraient, par exemple, déterminer dans la lame élastique des oscillations qui établiraient le contact, lors même que l'extrémité de la chaîne ne traînerait pas sur un bas-fonds. Si, pour obvier à ces inconvénients, on écartait le bouton métallique correspondant de la lame, ne pourrait-il pas se faire que l'augmentation de flexion déterminée par la résistance du bas-fonds fût insuffisante pour établir ensuite le contact?

Deuxième Note.

M. Gaïeta présente quelques objections à l'hypothèse généralement adoptée aujourd'hui pour l'explication des phénomènes de la lumière.

Votre Rapporteur s'est exprimé de la sorte sur ce sujet :

« Les objections se réduisent à deux principales; nous allons les faire connaître à l'Académie et y répondre.

» 1° — On admet que la chaleur et la lumière sont les proprietés d'un fluide unique; personne n'a songé à appliquer la théorie des vibrations à la chaleur : l'explication adoptée pour les phénomènes de l'optique est donc fautive elle-même. —

» Il nous suffira, pour détruire ce raisonnement, de faire remarquer que toutes les conséquences qu'on

a déduites dans ces derniers temps de la théorie ondulatoire appliquée aux faits calorifiques sont parfaitement vérifiées; de sorte qu'aujourd'hui, cette théorie explique avec un égal bonheur les phénomènes optiques et les phénomènes calorifiques. Nous conseillons à M. Gaïeta de revoir les divers Mémoires sur la chaleur, publiés depuis dix années, et notamment dans l'ouvrage publié dernièrement par M. Melloni, le chapitre qui a pour titre : *Identité des agents de la lumière et de la chaleur.*

» 2° De ce que l'éther a une densité très-faible, M. Gaïeta conclut que la vitesse de propagation de la lumière ne peut pas être, comme on l'a observé, de 31,000 myriam. environ par seconde; car, dit-il, on a trouvé que le son se propage plus vite dans le bois que dans l'eau, plus vite dans l'eau que dans l'air, quoique les premiers milieux soient plus denses que les derniers.

» M. Gaïeta a oublié de remarquer que cette vitesse est proportionnelle à la racine carrée du rapport de l'élasticité à la densité; de sorte que, pour lever la difficulté qu'il signale, il suffit d'admettre que l'élasticité de l'éther est suffisamment grande par rapport à sa densité, ce qui ne présente rien d'inadmissible.

» En résumé, si l'on examine avec soin la théorie des ondulations lumineuses, on ne peut qu'être convaincu de sa vérité. Cette théorie offre, sans doute, quelques points qui échappent à l'explication; mais les diverses objections qui lui ont été faites, et dont plusieurs sont bien plus graves que celles formulées par M. Gaïeta, n'ont servi qu'à la fortifier.

» Chacun peut se convaincre de cette vérité, en scrutant profondément ce difficile sujet. »

Troisième Note.

Nous croyons devoir y répondre par l'extrait du Rapport de M. Abria, fait le 4 décembre 1851 :

» Dans la Note qu'il avait présentée sur cette question, M. Gaïeta s'appuyait sur ce que le système de l'émission étant adopté pour l'explication des phénomènes de la chaleur, et ceux-ci ayant la plus grande analogie avec les phénomènes de la lumière, la même explication devait être adoptée pour les deux ordres de faits. Nous sommes loin de contester cette analogie; mais nous ferons observer que la théorie de la lumière étant beaucoup plus avancée que celle de la chaleur, c'est elle qui doit servir de guide dans cette question. D'ailleurs, l'hypothèse de l'émanation n'est pas, comme le suppose M. Gaïeta, exclusivement adoptée pour l'explication des phénomènes de la chaleur. Aussi, la conclusion que nous tirons de cette analogie est-elle opposée à celle de M. Gaïeta, et croyons-nous qu'il faut adopter la théorie ondulatoire pour l'explication des phénomènes calorifiques. Nous avions ajouté, dans notre Rapport, que les découvertes les plus récentes dans la théorie de la chaleur conduisent aux mêmes conséquences. M. Gaïeta ne s'est pas tenu pour convaincu. Il ignore, dit-il, les travaux auxquels nous avons fait allusion; et, s'appuyant sur ce que dans les Traités de

physique on emploie les expressions de *calorique dé gagé, calorique absorbé*, il maintient ses premières conclusions.

» Sans entrer dans une discussion détaillée, que les raisons apportées par M. Gaïeta n'exigent pas, nous le croyons, nous ferons observer simplement que les expressions citées plus haut n'impliquent rien sur la nature de l'agent; qu'elles peuvent signifier aussi bien une *force vive*, qui est le sens qu'on leur attribue dans la théorie des ondes, que *quantité de matière*, qui est l'acception dans laquelle on les prend quand on adopte le système de l'émission, et qu'on emploie ces expressions précisément pour qu'elles ne présupposent aucune idée théorique.

» Quant aux travaux dont nous avons parlé, nous ne pouvons que renvoyer M. Gaïeta aux divers Mémoires sur la chaleur, publiés dans les *Annales de Chimie et de Physique*, et notamment à ceux de MM. La Provostaye et Desains. Que M. Gaïeta essaie d'expliquer les phénomènes calorifiques analogues à ceux connus en optique sous le nom de *polorisation colorée,* et il se convaincra, nous l'espérons, de la vérité de la doctrine ondulatoire. »

Nous dirons ensuite, pour terminer, que ce physicien, instruit et laborieux d'ailleurs, devrait renoncer à la marche ordinaire qu'il paraît avoir adoptée pour ses communications : c'est-à-dire, qu'au lieu de se borner à énoncer simplement le fait, il ferait mieux de le soumettre, devant ses lecteurs, à de nombreuses vérifications, en indiquant le mode d'expérience qu'il a

employé, et les précautions qu'il a prises pour éviter les causes d'erreurs. L'Académie le remercie de s'être mis en rapport avec elle.

Découverte d'une machine développant une nouvelle force motrice; par M. Marty, de Saint-Loubès, près Bordeaux. (Reçu le 12 juin 1851; Rapport de MM. Manès et Abria, fait le 7 août 1851.)

Le travail manuscrit dont il s'agit est l'œuvre d'un ouvrier, employé, de 1826 à 1840, comme fournisseur de chaussures sur les paquebots de la Méditerranée. Sa position mérite tout l'intérêt de l'Académie, puisque c'est à la nature seule, sans aucun secours scientifique, qu'il doit l'intelligence dont il a fait preuve. Ayant vu attentivement fonctionner plusieurs modes de locomotion, il les a comparés entre eux, appréciés avec justesse, et de ses méditations est sortie l'idée qu'il vous a soumise

Écoutons le Rapporteur :

« Cette machine se compose d'une voiture dont la caisse repose sur quatre roues mobiles et sur une voie de fer. Un homme, dont les pieds placés sur une manivelle montent et descendent alternativement, donne par son poids l'impulsion et en règle à la main la direction. Sa force se communique par un triple engrenage et par une chaîne à la Vaucanson; et des arcs-boutants qui tombent d'une manière inclinée sur le sol, frappent celui-ci énergiquement, se plient pour se relever et retomber encore d'une manière successive. Les roues de la voiture sont alors poussées en avant par

la direction de l'effet de ces arcs-boutants. Le sieur Marty pense que cette voiture devra rouler beaucoup plus aisément et plus vite proportionnellement que ne le font les locomotives actuellement en usage. »

L'Académie n'a pas l'intention de décourager un goût naturel et d'heureuses prédispositions pour les sciences physiques; mais la mission qu'elle remplit lui impose le devoir de faire remarquer à l'auteur que ce n'est pas une nouvelle force motrice qu'il a découverte, mais seulement une machine de forme nouvelle; de plus, qu'il y a inexactitude de penser que les *frottements et autres résistances passives ne feront pas éprouver à cette force des pertes réelles et sensibles*, et de ne pas se ressouvenir que l'*on perd généralement en vitesse ce que l'on gagne en puissance.*

Elle reconnaît, cependant, que l'idée de prendre dans le sol le point d'appui de la force motrice destinée à la locomotion, peut, dans quelques cas, être susceptible d'une application heureuse. Le mérite de M. Marty est de l'avoir conçue, ignorant sans doute qu'elle a été émise à l'origine des chemins de fer, et qu'on s'en était servi depuis pour quelques usages.

L'Académie adresse ses remercîments à l'auteur, pour le penchant qui le porte à s'occuper de questions devant servir à l'intérêt général, et pour ses dispositions remarquables touchant la mécanique.

Note sur une nouvelle espèce de pachyderme fossile du genre lophiodon; par M. le docteur Noulet. (Reçue le 29 juillet 1851; Rapport de M. Ch. Des Moulins, fait le 7 août 1851.)

Je ne peux mieux faire que d'emprunter à notre honorable Rapporteur le passage suivant :

« C'est une mâchoire inférieure de grand mammifère, trouvée à Lautrac, département du Tarn. M. Noulet, M. Lartet que ses découvertes de mammifères fossiles, à Sansan (Gers), ont fait si avantageusement connaître, et le célèbre paléontologiste du Muséum de Paris, M. Laurillard, se sont accordés tous les trois à rapporter ce beau fragment au genre lophiodon.

» Les lophiodons sont des pachydermes éteints, dont le système dentaire est complet, et qui sont voisins, sous ce rapport, des tapirs et des paléothériums. Ce genre, établi par Cuvier, renferme un nombre assez considérable d'espèces, caractérisées par des dents et diverses portions du squelette. M. de Blainville avait proposé la réunion en une seule, de six ou sept de ces espèces.

» M. Noulet, qui regarde cette opinion comme trop absolue, en propose encore une nouvelle espèce (lophiodon lautricense), dont son travail a pour but de fixer le diagnostic pour le fossile donné, par M. de Foucaud, à la ville de Toulouse. »

Quadrature du cercle; par M. Berquaud (de Paris). (Reçu le 9 juin 1851; Rapport de M. Abria, du 17 juillet 1851.)

Malgré le titre de ce Mémoire manuscrit, devant lequel les Sociétés scientifiques, par convenance et par habitude, ne s'arrêtent plus et qu'elles laissent à l'écart, l'Académie a voulu néanmoins savoir si le Mémoire de M. Berquaud ne contenait pas dans son

ensemble quelques détails nouveaux ou intéressants; elle l'a renvoyé à l'examen d'un Rapporteur.

Celui-ci s'est exprimé en ces termes; il ne nous est pas permis de rien enlever à leur sévérité :

« La Note de M. Berquaud renferme des calculs numériques qui ne sont même pas effectués à un degré d'approximation déterminé; de sorte que l'auteur attribue les inégalités des résultats numériques que l'on obtient, quand on résout par des méthodes diverses les problèmes dans lesquels entre le rapport de la circonférence au diamètre, à la différence des méthodes, tandis qu'elles dépendent réellement du degré d'approximation avec lequel on emploie ce rapport. »

Traité des gallicismes; par M. B. Hirigoyen, avec cette épigraphe :

> La véritable élégance, le caractère propre et incommunicable d'une langue, consiste dans les idiotismes.
>
> (BERNARD JULIEN. *Dictionnaire de la Conversation.*)

(Reçu le 8 juin 1851; Rapport de MM. Saugeon et Ch. Des Moulins, le 16 juillet 1851.)

Le sujet de ce Mémoire manuscrit en 43 pages n'est pas neuf. Presque tous les auteurs de grammaire ont consacré quelques pages aux idiotismes en général et aux gallicismes en particulier....., et cependant on ne connaît pas de Traité spécial sur cette matière. C'est à regretter; car un ouvrage pareil serait d'une utilité générale, et formerait un excellent complément d'é-

tudes sur l'analyse grammaticale et l'analyse logique.

Écoutons ce que disent les Rapporteurs :

« Dans notre opinion, il y a un idiotisme toutes les fois que l'expression échappe à l'analyse grammaticale et à l'analyse logique, ce double *criterium* par lequel doit passer tout ce qui est du domaine de la grammaire générale.

» L'idiotisme devient un gallicisme quand il appartient spécialement à la langue française. »

L'ouvrage de M. Hirigoyen est fait avec beaucoup de soin, et écrit avec autant d'élégance que le sujet en peut admettre. L'auteur joint à la connaissance spéciale de la grammaire, le sentiment du style, ce qui est infiniment rare, et ce qui le met à même de rendre très-sensible l'idée abstraite qu'il veut expliquer. On y reconnaît néanmoins quelques lacunes et quelques inexactitudes.

Ne faudrait-il pas expliquer les idiotismes et d'où ils viennent, et d'une manière spéciale indiquer les vrais gallicismes? Ce serait d'une utilité pratique secondaire, mais cela offrirait un juste attrait à la curiosité philologique.

Quelques citations ne sont pas expliquées assez clairement; quelques idiotismes signalés n'en sont pas.

Les pléonasmes, les ellipses, les inversions, les silapsus, peuvent trouver place dans les idiotismes; car, pour faire exception à la construction la plus naturelle, les formes qui appartiennent à toutes les langues sont du ressort de la grammaire générale.

C'est en vain qu'on veut forcer tous les idiotismes

à devenir des gallicismes. « Nous en avons rencontré, disent les Rapporteurs, qui résisteraient vigoureusement à cette naturalisation obligée. »

L'Académie a accordé à l'auteur une marque distinctive de son approbation.

Mémoire sur les aires des polygones et sur le volume des polyèdres; par M. Cornelius Keogh. (Reçu le 6 novembre 1851; Rapport de MM. Abria et Manès, le 27 novembre suivant.)

Au sujet de ce travail de mathématiques, je ne puis mieux faire qu'emprunter au Rapport de M. Abria, dont voici quelques termes : « Ce Mémoire se compose de diverses formules de géométrie : 1° qui expriment le produit des surfaces de deux polygones, situés dans un même plan ou dans des plans parallèles; 2° qui font connaître le produit des volumes de deux polyèdres. »

L'auteur a basé ses démonstrations sur des formules de trigonométrie qui sont elles-mêmes fort remarquables; l'une d'elles, relative au quadrilatère sphérique, est nouvelle.

Bien que les formules rédigées de M. Keogh ne doivent recevoir aucune application pratique immédiate, elles méritent de fixer l'attention des géomètres, et indiquent dans l'auteur des connaissances approfondies en mathémathiques pures.

L'Académie a voté pour cet auteur une distinction flatteuse.

Œdipe à Colonne, tragédie de Sophocle, traduite en vers français, avec notes et rapprochements littéraires; par M. J.-B. Bernot, membre de l'Université, professeur de Deuxième au Collége de Langres. (Reçu le 6 novembre 1851; Rapport de M. Dabas, fait le 27 novembre 1851.)

Si l'on doit reconnaître, dans l'analyse qui précède cette traduction et dans les notes qui la suivent, un esprit versé dans la connaissance des langues anciennes, on ne peut s'empêcher d'être frappé du danger qu'il y a de vouloir reproduire en vers français un des admirables chefs-d'œuvre de la littérature grecque.

L'Académie a fait cette réflexion, en prenant connaissance du travail de versification de M. Bernot.

Soirées de l'ouvrier; lecture à une *Société de Secours mutuels*, par M. Hippolyte Violeau. (Reçu le 26 août; Rapport de M. Blatairou, le 4 décembre 1851.)

C'est un de vos correspondants, M. de Blossac, qui a été chargé, par l'auteur de ce livre, de vous en faire hommage. Ce livre lui a été dédié.

M. Hippolyte Violeau s'est trouvé toute sa vie en contact avec des ouvriers, et s'est occupé d'améliorer une situation à laquelle il avait appartenu lui-même.

C'est dans ce but qu'il a écrit son livre, destiné d'abord à un Société d'ouvriers de Morlaix, puis livré à l'impression.

Nous en donnerons une idée, en citant les titres des principaux chapitres qui le composent. Il traite prin-

cipalement du *Bonheur*, du *Travail*, de l'*Économie*, de l'*Intempérance*, des *Plaisirs*, de la *Famille*, de l'*Amitié*, de la *Charité*, de l'*Orgueil*, de la *Patience*, enfin, de la *Religion*.

Ce livre est écrit dans un style simple, sans emphase, sans exagération aucune; il est rempli d'excellents conseils et de récits pleins d'intérêt (ce sont les paroles du Rapporteur).

L'Académie, en donnant ses éloges à M. Hippolyte Violeau, signale son ouvrage à l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'amélioration morale des ouvriers.

Herborisation sur la côte occidentale d'Afrique, pendant les années 1845-46-47-48; par M. Edelestan Jardin, aide commissaire, membre de la *Société nationale de Cherbourg*. (Reçu le 6 novembre; Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 4 décembre 1851.)

Cette brochure de 19 pages n'offrirait d'intérêt direct qu'à une Société spéciale de botanique ou d'horticulture. Elle renferme des indications précieuses sur le climat qu'habitent naturellement, ou que peuvent supporter, grâce à la culture, certaines plantes alimentaires, médicinales ou d'agrément. Il faut remarquer, cependant, que les catalogues qu'elle contient sont uniquement provisoires, puisqu'ils renferment en grande partie des noms *génériques* seulement, ou même des noms *de familles*. Les déterminations *spécifiques* des plantes récoltées par M. Jardin n'ont pas encore été faites.

Tel qu'il est, ce document pourrait servir à M. le directeur du Jardin des Plantes de notre ville, attendu qu'on y cultive fréquemment des végétaux dont la patrie n'est que très-vaguement connue.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE PAR DES MEMBRES RÉSIDANTS ET PAR DIVERS AUTEURS.

Brevets d'invention tombés dans le domaine public, t. LXXII, LXXIII, LXXIV.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, t. IV et V.

Catalogue des brevets d'invention du 1er *janvier au* 31 *décembre* 1850.

Rapport sur les moyens de propager dans les campagnes les notions les plus utiles de l'horticulture; par M. Bailly de Merlieu.

Société de Secours mutuels (l'Alliance); *Discours de l'abbé Neveux; Règlement de ladite Société.* Rouen (Seine-Inférieure).

Congrès scientifique de France, 18e session. Programme des questions.

Application de l'électro-magnétisme dans la locomotion sur les chemins de fer; par MM. Amberger, Jean Niklès et Cassal.

Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des dé-

partements; Institut des provinces de France, n° 5, novembre 1851.

Essai sur l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux; par M. Lamothe.

Lettre de la *Société des Antiquaires de Picardie*, sur une demande faite au ministre, d'un Concours entre les publications des *Sociétés Historiques et Archéologiques*. Réponse de l'Académie adoptant le Concours, sauf cette réserve, que ce même Concours sera applicable à toutes les Sociétés savantes autorisées par l'État.

Rapport de M. Des Moulins, *sur la maladie du raisin*, fait au Congrès d'Orléans; offert par l'auteur à l'Académie.

Discours de M. Des Moulins, à la séance publique de la *Société Linnéenne*. (4 Novembre 1851.)

Une brochure sur les *erythrea et cyclamen* de la Gironde, offerte par le même auteur.

Rapport de MM. Rayer, Soubeyran et Bouillaud, *sur la digitaline*.

Des Aérostats; — Navigation aérienne; — Chemin aérostatique; — Aérostats captifs. (Brochure imprimée; par M. Prosper Meller.)

L'Académie remercie M. Meller de l'hommage qu'il lui a fait d'un ouvrage, produit de longs et opiniâtres travaux, entrepris dans le but de réaliser une idée scientifique dont les résultats seraient si importants.

Compte rendu de la 17e *session du Congrès scientifique de France, tenu à Nancy en septembre* 1849, offert par les Secrétaires du Congrès.

La Lumière, journal non politique, un numéro.

Societé centrale des Architectes : Rapport sur l'assainissement des habitations insalubres, offert par les auteurs à l'Académie, qui leur a exprimé par écrit ses remercîments.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, 2e session, au Luxembourg, une brochure, 1851.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES QUI ONT ADRESSÉ LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX, DANS L'ANNÉE.

Il résulte du relevé de cette liste, que l'Académie a été en relation cette année avec trente-quatre départements et quatre nations, soit avec cinquante-trois Sociétés savantes françaises, et dix Sociétés savantes étrangères.

Aisne. — *Annales agricoles, scientifiques et industrielles de la Société Académique de Saint-Quentin*, t. VIII (travaux de 1850).

Allier. — *Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier (Sciences, Arts et Belles-Lettres)*. Moulins. 1er vol., depuis août 1846, jusqu'à septembre 1850.

Idem année 1851.

Idem juillet 1851. Ce volume renferme plusieurs

articles qui ne peuvent être passés sous silence; ainsi : 1° le travail sur *Homère,* où est exposé le système de Wolf, qui consiste à présenter les poëmes homériques comme un recueil de légendes, chants nationaux, fragments épars, réunis et mis en ordre par les soins d'un ou plusieurs arrangeurs; 2° les *Réflexions sur l'esprit et le caractère de Pindare;* 3° enfin, une étude historique de M. Rossew-Saint-Hilaire, intitulé ; *Des Juifs et de l'Inquisition en Espagne.*

Aveyron. — *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron,* publiés à Rhodez, t. V, VI et VII, soit années 1844, 45, 46, 47, 48, 49 et 50. Citons principalement : *Recherches sur l'histoire, la nature et l'origine des aërolithes;* par M. Ad. Boisse.

Tableau chronologique et biographique des cardinaux, archevêques et évêques originaires de l'ancienne province du Rouergue; par M. Bousquet, curé de Busseins.

Calvados. — *Extraits de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen,* année 1850. On trouve entre autres, la *Biographie du général Decaen,* par M. L.-E. Gautier; et deux Mémoires remarquables, *sur la sève descendante,* par M. Durand; *Du Sommeil,* par M. A. Charma, professeur à la Faculté des lettres.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Charente. — *Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente,* publiées à Angoulême. T. XXXI, septembre, octobre, novembre, décembre; t. XXXII, janvier, février, mars 1849; avril 1850. Elles renferment un important Mémoire *sur les marais*

et leur desséchement, par M. le docteur A. Chapelle.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, publié à Angoulême, ann. 1850, 2e sem.

Côte-d'Or. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Dijon*, année 1850.

Eure. — *Travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Evreux*, t. VIII, années 1848 et 49. On peut y noter une *Statistique des usages locaux du département de l'Eure;* un discours remarquable sur cette question : *Quelle idée s'est-on faite du travail aux diverses époques de l'histoire?*

Finistère. — *Annuaire de Brest et du Finistère*, année 1851, publié par la *Société d'Émulation de Brest.*

L'Océan, journal de Brest, n° 1027. (Remercîments à M. le Rédacteur.)

Gard. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1849, 50 et 51. Ces deux volumes contiennent plusieurs travaux intéressants, sur la littérature, les sciences et la poésie; on s'arrête avec plaisir sur cette élégie grecque, par J. Reboul :

Après un Naufrage.

Sorti pour rafraîchir aux brises de l'aurore
Les fatigues d'un front que votre feu dévore,
Et reposer mes sens au réveil radieux
De celui qui conduit vos chœurs mélodieux,
O Muses! n'est-ce point un funeste présage
Que ces restes laissés par une nuit d'orage?

Jeune vierge, comment ton visage si doux
N'a-t-il pas de l'abîme apaisé le courroux?
Quel soin t'aventura sur l'élément perfide?
L'amour t'amenait-il au rivage de Gnide?
Ou, pour ton père atteint de symptômes mortels,
Allais-tu d'Épidaure invoquer les autels?
Je te vois sur ces bords, sans vie, abandonnée,
Et peut-être, ô douleur! ta mère infortunée,
Aux lares paternels demandant ton retour,
Cherche, à force de vœux, d'en avancer le jour!
Que de larmes suivront la nouvelle fatale!
Je ne sais ni ton nom, ni ta ville natale.
Que puis-je? Si vers toi les dieux m'ont envoyé,
O malheureuse enfant, si digne de pitié!
Le Rhapsode, bornant sa funèbre obligeance,
Pour la première fois maudit son indigence.
Hélas! je n'ai point d'or pour t'offrir un bûcher;
Mais, au fond de ce sable avant de te cacher,
De tes cheveux d'ébène, où l'onde encor ruisselle,
Je veux faire à ma lyre une corde nouvelle,
Afin que, désormais, en vibrant sous mes doigts,
Ton triste souvenir se marie à ma voix,
Et qu'à défaut du jour, que je ne puis te rendre,
Quelque chose de toi vive et se fasse entendre!

Garonne (Haute). *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, année 1850.

Mémoire de l'Académie nationale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 4e série, t. I.

Gironde. — *L'Ami des Champs*, journal d'agriculture et de botanique, publié par M. Laterrade père; ann. 1850 et 51.

Annales de la Société d'Agriculture de la Gironde, 3e et 4e trimestres 1850, 1er et 2e trim. 1851.

Journal d'Éducation physique, morale et intellectuelle; par M. Clouzet aîné. Publications de l'année 1850-51. Cet auteur, professeur de belles-lettres à Bordeaux, de grammaire à l'École des adultes, depuis sa fondation (1839), plusieurs fois lauréat de l'Académie, a pour but, d'après les expressions de votre Rapporteur, de moraliser, d'instruire, d'être utile, positif et pratique; enfin, d'opposer une œuvre instructive et sérieuse aux publications légères et romanesques de l'époque. Ce programme, d'un ouvrage destiné à être mis à la fois dans les mains des parents, des professeurs et des élèves des deux sexes, a été convenablement rempli.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, 1er et 2e trimestres 1851.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. XVII, 2e série; t. VII, 1re livraison, 10 juin 1851; t. XVII, 3e livraison, 15 octobre 1851.

Hérault. — *Mémoires de la Section des Sciences de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier,* fascicule de 1850, t. I. Parmi ces divers Mémoires, il en est trois qui doivent être signalés : l'un de M. Marcel de Serres, les deux autres de M. Gervais. Le premier auteur décrit le bassin houiller de Graissessac, qui a été étudié il y a quelques années, avec beaucoup de soins, par M. Garella, ingénieur des mines. Il termine par une partie qui avait été complétement négligée jusqu'ici : c'est une liste des végétaux fossiles qui y ont été trouvés, laquelle permettra de comparer dans l'Europe occidentale la végétation de l'un des bassins

les plus méridionaux, avec ceux d'Édimbourg, qui sont les plus septentrionaux.

Le deuxième auteur ajoute quelques nouvelles indications à plusieurs des sept faunes successives des mammifères fossiles, qu'il croit avoir reconnues dans les étages tertiaires des terrains de la France; il démontre ensuite, par des pièces recueillies dans ces dernières années aux environs de Constantine, l'existence d'un mastodonte encore indéterminé; comme aussi, par d'autres ossements trouvés à Cherchell et à Guelma, celle d'un éléphant, identique avec l'éléphant d'Afrique, et entièrement différente de l'espèce fossile européenne.

Société Archéologique de Béziers. (Séance publique du 21 mai 1851.) Programme du Concours.

Indre-et-Loire. — *Recueil des travaux de la Société médicale de Tours,* 3e et 4e trimestres 1850.

Isère — *Œuvres de l'Académie Delphinale de Grenoble,* vol. 1850, depuis la p. 337, jusqu'à la p. 448.

Idem depuis la p. 449, jusqu'à 576. Cette publication contient le fragment de traduction française complète d'une des grandes épopées indiennes, *Le Râmâyana,* lu à l'*Académie Delphinale,* par M. Parisot.

Landes. — *Annales de la Société Économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures,* n° XLV, 1er trim. 1851.

Loire-Inférieure. — *Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure,* t. XXI, t. Ier de la 3e série, 1850.

Loire (Haute). — *Annales de la Société d'Agricul-*

ture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. XV, 1er semestre 1850.

Loiret. — Circulaire de M. A. Buzonnières, secrétaire général du *Congrès scientifique de France*, pour la 18e session, à Orléans, septembre 1851.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e et 3e trimestres 1851, n° 5.

Maine-et-Loire. — *Bulletin de la Société industrielle*, 21e année, 2e série, t. 1er, 1850.

Marne. — *Travaux de l'Académie de Reims*, 1850-51; 1er trim. d'octobre 1850; 1er et 2e trim. 1851-52, de janv. et d'avril. Le cahier d'octobre renferme des observations médicales pleines d'intérêt et de savoir, par M. le docteur Landouzi.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Châlons, année 1850.

Meurthe. — *Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Nancy*, année 1850.

Le Bon Cultivateur, recueil agronomique, publié par la *Société centrale d'Agriculture de Nancy*, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1850; janvier, février mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1851.

Moselle. — *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de la Moselle, à Metz*, 6e cahier. Communications très-intéressantes.

Nord. — *Mémoires de la Société de Douai*, ann. 1851.

Programme des prix de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, année 1851.

Mémoires de la Société nationale des Sciences, de l'A-

griculture et des Arts de Lille, année 1849. Recueil de plus de 800 pages, où se trouvent d'importants travaux scientifiques et littéraires.

Oise. — *Bulletin de l'Athénée de Beauvaisis, à Beauvais*, 2e semestre 1850.

Pas-de-Calais. — *Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne-sur-Mer*, séance semestrielle du 22 mars 1851.

Mémoire de la Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts de Calais, années 1844 à 1851.

Puy-de-Dôme. — *Annales scientifiques, littéraires et industrielles d'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, t. XXIVe, de janvier à juin 1851.

Pyrénées-Orientales. — *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*. Imprimé à Perpignan; 8e vol.

Rhin (Haut). — *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, nos 111, 112, 113, 114.

Sarthe. — *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* (Le Mans), 2e série, 3e et 4e trimestres 1850-51.

Idem 2e série, 1er trimestre 1851.

Seine. — *Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements (Annuaire de l'Institut des provinces*, pour l'année 1851).

Journal des travaux de l'Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale, novembre et décembre 1850, 21e année, toutes les publications de l'année 1851.

Il faut signaler dans trois numéros, novembre et décembre 1850, et janvier 1851, un *Rapport sur la statistique des forces productives de l'agriculture dans le département du Nord, comparées à celles de la France entière,* par M. Marc Jodot; puis un *Projet d'établissement d'une statistique permanente dans toutes les communes de la France,* par M. Hallez-d'Arros.

Société de la Morale chrétienne, toutes les publications de 1850-51.

Annales de la Société Libre des Beaux-Arts, t. VII, trois années 1848, 49 et 50.

Recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge et des autres époques, publié par la *Société de Phragistique*(Bulletin mensuel, 1re année). (Reçu le 16 juin 1851; Rapport de M. Delpit, le 7 août 1851.)

Cette *Société de Phragistique* existe à Paris depuis trois ans, mais nous n'avions encore reçu aucune de ses publications.

Le plan et le but de ce Bulletin sont ainsi expliqués :

1° Enregistrer les notes bibliographiques, les légendes, observations relatives à l'étude et à la connaissance des sceaux ; donner des types en creux, et même la reproduction identique en métal de ces types et de simples empreintes;

2° Se servir des sceaux pour remonter dans les relations de la vie civile, du progrès et des institutions qu'ils supposent; les envisager comme *exposants* ou *témoignages* des plus anciens usages.

La Compagnie ne peut approuver l'art. 11 des sta-

tuts de cette Société, donnant aux *seuls souscripteurs* la faculté d'acquérir tous les sceaux, épreuves métalliques parus ou en publication.

Cette mesure restrictive parait presque incompatible avec l'appel adressé à tous les hommes spéciaux en connaissances historiques du moyen âge; de plus, elle est peu conforme aux véritables habitudes philosophiques, qui sont de répandre généreusement la science. Obéissant cependant au désir constant qui la porte à se rapprocher des Societés dont les travaux peuvent être utiles à la science, l'*Académie de Bordeaux* lirait avec plaisir les publications de la *Société de Sphragistique*, et lui offrirait en échange l'envoi de ses *Actes*.

Journal d'Éducation populaire (Bulletin de la Société d'Instruction élémentaire).

Bulletin de la Société d'Instruction élémentaire (journal d'éducation populaire).

Palais de Cristal, journal des progrès de l'industrie universelle, n° 11.

Seine-Inférieure. — *Bulletin de la Société d'Émulation de Rouen*, année 1850-51.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture, 3e trimestre 1850, 1er trimestre 1851.

Bulletin des travaux de la Société Libre des pharmaciens de Rouen, 1850. Les auteurs s'occupent principalement, dans ce recueil, des intérêts professionnels.

Recueil des publications de la Société Havraise, d'études diverses, de la 15, 16, 17e année (1847 à 1850). L'échange des *Actes* avec les publications de cette Société a été voté.

Somme. — *Société des Antiquaires de la Picardie (Bulletin de la)*, publié à Amiens, ann. 1851. 1. 2. 3.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts, publiés à Amiens, années 1850-51, 1er semestre.

Yonne. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* nos 2, 3, 4, 1850, 4e vol. Ce Bulletin contient plusieurs Mémoires importants d'archéologie, des Notices historiques sur la ville de l'Yonnne; sur la Bibliothèque, les écrivains, les cathédrales d'Auxerre; deux Mémoires sur les échinides fossiles du département, et une Note sur un champignon nouveau.

Sociétés étrangères.

Amérique (États-Unis). — La *Société Smithsonienne,* établie à Washington (États-Unis), a adressé à l'Académie plusieurs de ses publications. Cette Société doit son origine à la générosité d'un Anglais, qui disposa, en mourant, d'une fortune considérable pour contribuer aux progrès des sciences utiles. Les revenus des sommes qu'il a léguées servent à former des collections artistiques et scientifiques, à provoquer les recherches des savants, à publier des Mémoires et des ouvrages importants.

Nous avons reçu dans un premier envoi (mars 1851) :

1° Les *Statuts et Règlement de l'Institution, à Washington;*

2° Les *Comptes rendus annuels de la Société*, 1850;

3° *Un volume in-4° enrichi de planches*, et consacré aux monuments archéologiques des anciennes nations indiennes qui occupaient primitivement le territoire des États-Unis.

Dans un second envoi (6 novembre 1851), quatorze ouvrages, parmi lesquels on remarque :

1° *Une note sur la planète Neptune* (celle que M. Leverrier a découverte);

2° *Des documents publiés par le gouvernement Américain*, relatifs à la population, à l'agriculture, etc., des États Unis;

3° *Un très-bel in-4°*, intitulé :

Renseignements historiques et statistiques sur l'histoire, l'état et l'avenir des tribus indiennes des États-Unis. Rédigés d'après les documents réunis par le gouvernement Américain, ces renseignements ont été mis en ordre par M. Schoolcraft, et personne, mieux que lui, n'est en mesure de nous éclairer sur l'état actuel des tribus indigènes parmi lesquelles il a voyagé plusieurs années. On lui doit l'importante découverte, faite en 1832, du lac Itarca, qui n'est rien moins que la source du Mississipi, inconnue jusqu'à ce jour. Les mœurs, les ressources, l'état intellectuel, l'organisation politique et morale des Indiens, se trouvent donc peintes en parfaite connaissance de cause dans ce Mémoire. La géographie physique est décrite avec non moins de soin. On remarquera la reproduction d'un grand nombre de ces grossières peintures, laissées sur les rochers par ces mêmes tribus, inscriptions qui,

pour être un peu supérieures à celles des sauvages de la Sibérie, n'en prouvent pas moins l'état à peu près barbare des tribus indigènes à l'époque de la découverte de l'Amérique. La diminution rapide des indigènes est un triste phénomène; la population entière indienne ne dépasse guère 380,000 âmes, réparties sur des territoires immenses. L'histoire, l'organisation, l'état actuel de ces tribus, les nombreux objets qui ont appartenu à des races éteintes et que les antiquaires américains recueillent avec empressement, tout cela est exposé, par M. Schoolcraft, d'après ses propres observations, d'une manière précieuse, mais trop étendue pour qu'un extrait même nous en soit possible. N'oublions pas de constater que des gravures, parfois coloriées avec soin, ajoutent à l'importance du texte.

L'Académie a fait parvenir à la *Société Smithsonnienne* les quatre derniers volumes de ses *Actes*, et continuera l'envoi de ses publications, heureuse de donner ses plus sympathiques encouragements à des hommes qui se dévouent avec autant d'ardeur à la cause des progrès scientifiques. — G. Brunet, *Rapp.*

Angleterre. — *Annales statistiques de Londres*, sept numéros des cahiers.

Voici quelques extraits de l'analyse qu'en a présentée M. Darrieux :

« En 1846, la Chambre de Commerce du Bengale demanda le tableau statistique des terres livrées à la culture du sucre, dans le Bengale et dans les provin-

ces du nord-ouest. Cette demande avait pour but de faire constater les moyens productifs du sol de l'Inde, afin d'étendre la culture du sucre, et d'obtenir que, sur les marchés de l'Angleterre, il n'y eût plus de différence sur le prix, entre le sucre dû au travail de l'esclave étranger et celui obtenu par les soins de l'homme libre, mais salarié.

» John Barton traite de la subdivision du sol sur le bien-être moral et physique du peuple de l'Angleterre et du pays de Galles, et tend à prouver que la propriété grande ou petite soumet toujours celui qui la possède à l'observation des lois de son pays, puisqu'il est vrai que dans le nombre des personnes traduites en Cour d'assises, il y en a très-peu qui aient quelque chose à perdre.

» A ce propos, on cite ce passage de M. de Sismondi : « Quiconque, dit cet auteur, désire juger du bonheur d'une société de paysans propriétaires, doit étudier la Suisse. Là il verra comment une nombreuse population peut être maintenue dans une grande aisance en cultivant le sol de ses propres mains; il apprendra comment l'indépendance du caractère résulte de l'indépendance des circonstances. S'il traverse le souriant Emmenthol ou les vallées éloignées du canton de Berne, il verra avec admiration les maisons même des plus pauvres paysans très-vastes, closes, à l'abri des intempéries, solidement bâties et ornées même de sculpture. Dans l'intérieur il trouvera tout parfaitement en ordre, un ameublement toujours propre, les armoires pleines de linge, une spacieuse laiterie, bien

aérée, bien ordonnée. Sous le même toit il trouvera une ample provision de blé, de viande salée, de fromage et de combustible. Dans les étables il verra les plus beaux troupeaux de l'Europe et les mieux soignés; le jardin couvert de fleurs; les deux sexes chaudement et proprement habillés. Toute la population empreinte de cette apparence de vigueur et de santé, de cette beauté de traits dévoilant le caractère distinctif d'une race qui, à travers les générations, est restée à l'abri de la débilitante influence du vice et de la misère. Que d'autres pays se vantent de leurs richesses, la Suisse peut avec orgueil montrer ses paysans. »

» A cette citation l'auteur du Mémoire ajoute : Il paraît que l'Angleterre était autrefois peuplée par une race de paysans semblables à ceux que l'on voit maintenant en Suisse; ce qui est prouvé par une série d'actes, comprenant dans leurs dates le temps écoulé depuis le règne d'Édouard III, jusqu'à celui de Henri VII.

« Maintenant c'est la Norwége qui se rapproche le plus de la Suisse, sous le rapport du nombre des paysans propriétaires. »

— « Le cahier du mois de mai 1850 contient un tableau du prix du blé en France, depuis 1778 jusques en 1847. On voit là que depuis 1778 jusques en 1793, le prix le plus bas a été de 12 fr. 62 cent. l'hectolitre, en 1780, et le plus élevé à 35 fr. en 1793;

» Que de 1797 jusques en 1814, le prix le plus bas a été de 15 fr. 17 cent. en 1819, et le plus élevé de 24 fr. 39 cent. en 1801;

» Que depuis 1815 jusques en 1830, le prix le plus bas a été de 14 fr. 81 cent. en 1826, et le plus élevé de 36 fr. 16 cent. en 1817;

» Et qu'enfin le prix le plus bas depuis 1831 jusqu'en 1847, a été de 14 fr. 72 cent. en 1834, et que le plus élevé a été de 29 fr. 34 cent. en 1847.

» Ce tableau du prix pour chaque année, est suivi de beaucoup d'autres sur l'importation et l'exportation du blé, et notamment sur la quantité de grains de toute espèce consommée annuellement en France. Pendant les dernières années, cette quantité a été telle qu'en la supposant également répartie, elle s'est élevée à 3 hectolitres pour chaque habitant, et sur ces 3 hectolitres plus de la moitié consiste en froment.

» Tous les documents pour ce travail ont été puisés dans les Archives statistiques du ministère des travaux publics, dans l'Annuaire de l'économie politique et de statistique, dans le Dictionnaire du commerce, et dans la Statistique de la France. Ce n'est donc qu'un résumé auquel le temps et la patience ont seuls présidé. »

— « Le cahier du mois de mai renferme un autre travail empreint d'un intérêt général, surtout pendant que les riches et inépuisables mines de la Californie ne cessent de ranimer chez tous les peuples l'ardente soif de l'or.

» C'est sans doute ce qu'a compris M. Danson, avocat, en lisant, dans la séance de la *Société Statistique de Londres,* du 16 décembre dernier, un Mémoire surchargé de chiffres et de détails, tendant à constater quelle est la quantité d'or et d'argent qui est supposée

être passée de l'Amérique en Europe jusqu'à l'époque actuelle, depuis la découverte du nouveau monde.

» Ce qui a compliqué ce travail, c'est la distinction du produit des mines des différentes parties de l'Amérique, quant à leur quantité respective d'or ou d'argent.

» Ce Mémoire comprend deux parties : la première embrasse la période écoulée depuis 1492 jusqu'à la fin de 1803,

Et la seconde celle écoulée depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de 1848.

» Le tout est précédé de cette petite Introduction :

« Personne n'ignore que l'Essai politique sur le royaume de la nouvelle Espagne, publié au commencement de ce siècle par le baron de Humboldt, est la plus haute autorité à invoquer à l'appui du sujet dont nous allons nous occuper.

» Dans cet ouvrage se trouvent réunis les calculs et toutes les données pouvant, alors, concourir à faire apprécier la quantité d'or et d'argent reçue de l'Amérique jusqu'à la fin de l'année 1803.

» Le talent de l'écrivain, même alors distingué, ses études de l'exploitation des mines qu'il avait personnellement explorées dans les différentes colonies espagnoles, furent les précieuses bases sur lesquelles vinrent s'appuyer ses calculs approximatifs et tout le poids de sa haute autorité. Aussi ses appréciations ont-elles fait mettre de côté, comme erronées, celles des écrivains antérieurs sur le même sujet.

» C'est ainsi que depuis, l'on a contracté l'habitude

d'accepter les tableaux dressés par ce savant, sans s'inquiéter des moyens par lui employés pour les composer.

» Je me permettrai cependant de suivre une marche différente, avec l'espérance que cette manière d'agir ne me fera pas considérer comme portant atteinte au respect dû par moi au baron de Humboldt; mais aussi en ne perdant pas de vue que ce qui doit l'emporter sur la déférence due à l'intégrité de la science, c'est l'obligation par nous contractée d'ajouter à ses progrès. »

» Tel est le début de ce Mémoire dont la fin est conçue en ces termes :

« De ces tableaux et des résultats qui ont été déjà présentés dans cet écrit, nous obtenons la conclusion ci-après :

Résultat général. — » La quantité d'or et d'argent qui paraît avoir été envoyée en Europe, dans la période écoulée depuis 1492 jusqu'à la fin de 1803, s'élève, en livres sterling, à.............. 1,122,997,475

» Et dans la seconde période, de 1804 à 1808, à......................... 360,579,020

» Ce qui forme un total, en livres sterling, de............................ 1,483,577,020

» Cette récapitulation générale pourra ne pas être très-appréciée, si l'on examine de près les détails imparfaits sur lesquels elle repose; mais à l'aide de recherches plus étendues, et en puisant à de nouvelles sources, j'ose espérer de pouvoir répandre, avant peu,

une plus éclatante lumière sur un sujet dont le présent écrit n'est qu'un premier aperçu. »

Belgique (Bruxelles). — *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. XVI, IIe Partie, 1849; t. XVII, Ire Partie, 1850; t. XVII, IIe Partie, 1850; t. XVIII, Ire Partie, 1851. Ces quatre volumes sont riches de nombreux Mémoires scientifiques et littéraires et ornés de planches.

Annuaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Belgique, 1850-51, 16e et 17e années.

Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, vol. de 258 pages.

Gand. — *Rapport sur l'état et les travaux de la Société royale des Beaux-Arts et Littérature de Gand.*

Liége. — *Rapport sur les travaux de la Société Libre d'Émulation pour l'encouragement des lettres, des sciences, des arts, à Liége*, année 1850.

Procès-verbal de la séance publique de la même Société d'Émulation, tenue le 29 décembre 1850.

Wurtemberg (Tubingue). — M. A. Keller, professeur à l'Université de Tubingue, et conservateur de la Bibliothèque de cette ville, a fait hommage à l'Académie de plusieurs opuscules qu'il a édités; quatre volumes de poésies allemandes :

Jeu d'un empereur et d'un abbé, dialogue en vers;

Poésies d'A. Holzwart, écrivain du treizième siècle;

Poëme sur la Passion, en ancien dialecte flamand, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tubingue;

Chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (en langue romane.

Les recherches de ce genre ont valu à M. Keller la réputation d'un érudit de premier ordre. Ses travaux sur la collection connue sous le nom de *Gestes des Romains*, et sur le roman des *Sept Sages*, en vieux vers français, l'ont placé parmi les maîtres de la science. Dans le nombre des brochures envoyées, il en est une qui a pour nous un intérêt spécial, puisqu'elle reproduit les compositions d'un prince qui régna sur nos contrées, et qui figure parmi les plus anciens troubadours. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, naquit en 1071 et cultiva les lettres avec succès; inconstant et volage, il resta du moins fidèle à la poésie. Voici en quels termes naïfs s'exprime un ancien biographe des troubadours :

« Lo coms de Peitieus si fo uns dels maiors cortes del mon, e dels maiors trichadors de dompnas; e bons cavalliers d'armas, et larcs de dompneiar. E saup ben trobar e cantar : et auet lonc temps per lo mon per enganar las domnas. »

Il reste neuf pièces de vers de ce Don Juan du onzième siècle; elles étaient disséminées dans divers ouvrages d'un prix élevé ou d'un usage peu répandu, tels que le *Choix de Poésies des troubadours*, publié par Raynouard, 6 vol. in-8°, et le *Parnasse occitanien*, dû à M. de Rochegunde. En réunissant pour la première fois tout ce qui nous est parvenu de Guillaume IX, en donnant un style épuré, établi avec soin d'après la collation des divers manuscrits, M. Keller a rendu à

la vieille littérature du midi de la France un service réel, d'autant plus méritoire que nous n'avions pas le droit de l'attendre de la part d'un docteur wurtembergeois.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que le bibliothécaire de Tubingue a communiqué à notre Académie les résultats de ses savantes investigations Nous lui avons, de notre côté, adressé en retour un exemplaire de la collection de nos *Actes*. Nous vous proposons, en lui adressant des remercîments, auxquels il a certes bien des droits, de lui continuer l'envoi de nos travaux. — G. BRUNET, *Rapp.*

Russie. — *Mémoires de la Société Impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, cinq années; cahiers 9, 10 et 11, et supplément; 1847-1851.

Cette réunion de Mémoires écrits en allemand ou en français, est d'une haute importance pour les personnes qui se livrent à l'étude de l'antiquité. La numismatique tient la première place dans les recherches de la *Société Impériale;* on y remarque des notices sur les monnaies des arsacides, des princes de Bithynie; des médailles romaines, asiatiques; des monnaies de Dantzikc, etc. Des gravures soignées ajoutent à l'importance d'un style qui nous semble témoigner d'une érudition solide et d'une exactitude sévère. Une liste raisonnée de toutes les publications relatives à la numismatique ayant vu le jour dans l'année, offre aux travailleurs des secours importants.

Parmi les Mémoires relatifs à l'archéologie, nous

remarquons une dissertation sur la chersonèse taurique, sur ses médailles et monnaies, et sur les riches collections de pierres gravées et d'objets antiques conservées à Saint-Pétersbourg. Une connaissance approfondie des auteurs anciens et des théories mythologiques se montre dans les notes, souvent étendues, qui suivent la description de chaque objet. Ajoutons que les études spéciales à la France ont à faire leur profit de ces investigations qui nous arrivent des extrémités du nord. Des articles de M. de Reiche, sur des monnaies mérovingiennes inconnues jusqu'à présent, éclaircissent une des portions les plus obscures de notre histoire métallique nationale. Les principaux rédacteurs des *Mémoires* de la *Société Impériale d'archéologie*, sont MM. de Koehne, Vossbery, Sabatier, Soret, Sabélieff, noms avantageusement connus dans le monde savant.

ADMISSION DES MEMBRES RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS.

Membres résidants.

L'Académie a continué, cette année, d'ajouter, à la liste des membres distingués qu'elle a admis dans son sein, plusieurs noms que recommandaient d'importants travaux et leur juste réputation.

Ainsi, vous avez admis membres résidants : MM. le docteur Costes (6 février 1851), Henry Brochon (20

mars 1851), de Peyronnet et l'abbé Blatairou (19 juin), Ruelle et Justin Dupuy (29 juillet).

M. Costes vous avait envoyé une analyse comparative et philosophique du système du célèbre Broussais. Cet ouvrage a été couronné par la *Société de médecine de Caen.*

M. Henry Brochon vous avait offert, dans un recueil de ses plaidoyers, la discussion éclairée et chaleureuse de hautes questions de droit.

M. de Peyronnet vous avait fait parvenir sa remarquable *Histoire des Francs,* et sa traduction heureuse du *Livre de Job.*

M. l'abbé Blatairou, ses leçons érudites de philosophie [1].

M. E. Ruelle, ses importants travaux de recherches et d'appréciation sur le *moyen âge* et sur l'*Histoire de France.*

Enfin, M. J. Dupuy vous avait fait remettre une de ces œuvres de critique morale et littéraire, où l'on trouve la force de la raison unie à la grâce de l'esprit.

Membres correspondants.

Vous avez favorablement accueilli six demandes qui vous ont été faites pour obtenir le titre de membre correspondant; ce sont celles de :

1° M. Adolphe Magen, pharmacien à Agen, mem-

[1] *Institutiones philosophicæ ad usum seminarium,* 3 vol. in-12.

bre du jury médical du Lot-et-Garonne. Ce chimiste vous a donné les preuves de ses connaissances pratiques, dans un *Rapport sur les productions manufacturières de M. de Saint-Amans* (à Lamarque, près d'Agen), et de son jugement éclairé, dans l'examen qu'il a fait d'une brillante et difficile question de chimie molléculaire et atomistique, *de la science moderne dans ses rapports avec la théorie de la transmutation des corps.*

2° M. Jules Thurmann, ancien directeur de l'École normale du Jura bernois, admis sur la présentation d'un très-remarquable ouvrage, en 2 vol., intitulé : *Essai de phytostatique appliqué à la chaîne du Jura et aux contrées voisines.*

Dans cette œuvre, où se trouve le savoir du géologue et du botaniste, on distingue tout spécialement les études consciencieuses sur la dispersion des plantes à la surface du globe, envisagée surtout quant à l'influence des roches sous-jacentes. (Rapport de M. Petit-Lafitte, le 20 mars; admission, le 10 avril suivant).

3° M. De Le Bidart de Thumaide, secrétaire général de la *Société libre d'Émulation de la ville de Liège*, et substitut près le tribunal de 1re instance de la même ville; auteur de deux ouvrages couronnés par des Sociétés savantes de la Belgique; l'un, *sur les améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge,* l'autre, *sur les vices de la législation pénale belge.* Une véritable science en jurisprudence criminelle et administrative se joint, dans ces deux écrits, à des connaissances variées en philosophie, en morale et en lit-

térature. (Rapport de MM. Fauré et Darrieux, le 1er mai 1851; admission, le 15 du même mois.)

4° M. Gassies, naturaliste à Agen, que son *Catalogue sur les mollusques terrestres et d'eau douce de l'Agenais*, range parmi les observateurs et les conchyliologistes français les plus estimés. (Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 15 mai; admission, le 5 juin suivant.)

5° M. Derbigny, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Arras, qui, dans la fable *l'Aigle et la Poule,* envoyée à l'Académie et servant d'appui à sa demande, vous a fait revoir l'esprit et l'élégance que vous aviez appréciés souvent dans plusieurs autres de ses compositions du même genre. (Rapport de M. Gout Desmartres, le 12 juin; admission, le 19 juin suivant.)

6° Enfin, M. H. Feuilleret, professeur d'histoire au Collége de Saintes, dont la plume a tracé l'histoire concise et animée de l'expédition de Louis IX, en Saintonge, et le fait d'armes de Taillebourg (en 1242). Production élégante, dont le plan est bien conçu, dont les faits sont racontés sans longueur, sans confusion, et partout avec intérêt. (Rapport de M. Ch. Des Moulins, le 4 décembre; admission, le 18 du même mois.)

NÉCROLOGIE.

La mort a frappé rudement sur la Compagnie; des noms recommandables ont disparu de la liste de vos

membres correspondants : ainsi, MM. Ranques, docteur-médecin à Orléans; Raffeneau de Lisle, professeur de botanique à Montpellier; François-Victor Mérat, à Paris, trésorier honoraire de l'*Académie de Médecine* [1]; Chaigne, docteur-médecin à Bordeaux, votre ancien membre résidant; Hameau, à La Teste, docteur en médecine. Ces pertes ont été douloureusement ressenties par vous; elles ont atteint les sciences naturelles et médicales, en leur enlevant plusieurs hommes d'intelligence, de pratique et de savoir.

L'Académie déplore encore la mort de deux membres honoraires : Billaudel, qui a occupé avec tant de distinction et de dévouement les emplois supérieurs de la Compagnie, et les fonctions plus élevées de la représentation municipale, départementale et législative; Bourges, que vous aviez aussi revêtu de toutes vos plus hautes dignités, et qui dans sa carrière médicale, militaire et civile, a laissé des souvenirs si honorables.

Plus tard, Messieurs, l'éloge de ces deux collègues sera prononcé dans vos séances publiques, et vous pourrez ainsi payer à leur mémoire un juste tribut de regret, d'affection et de respectueuse estime.

[1] Nous devons remercier la famille du docteur Mérat, de nous avoir fait part de la mort de notre correspondant. Nous lui avons répondu à ce sujet, et avec d'autant plus d'empressement, que cette correspondance, entièrement inusitée dans ces tristes circonstances, n'en est pas moins une chose très-convenable et qu'on ne peut que réclamer vivement.

CONCOURS.

Un grand nombre de concurrents ont répondu cette année à l'appel que vous aviez fait au nom de l'agriculture, de la littérature, des beaux-arts et de la poésie.

Vous êtes heureux de remercier aujourd'hui publiquement tous ceux qui se sont présentés dans la carrière. Votre plus beau jour est celui où vous récompensez les vainqueurs, et faites connaître, à l'aide de vos publications, le mérite des ouvrages couronnés.

Agriculture.

Vous avez reçu, en réponse au § II de votre Programme, trois volumineux Mémoires, dont *un* comprend plusieurs cahiers. Le vœu de l'Académie n'a pas été rempli. Qu'avait-elle réclamé? Un ouvrage en *plusieurs petits livres*, dans lesquels les rudiments de l'art agricole, principalement applicables à la Gironde, seraient mis à la *portée des enfants de la campagne.*

Elle a reçu trois ouvrages, dont deux seulement ont fixé son attention.

L'un présente la forme réclamée par le Programme, c'est-à-dire celle de *dialogues ou entretiens, en treize soirées, d'un père avec deux de ses enfants.*

Il a le mérite d'un style simple, précis et clair; il a

également celui de bien grouper les détails sur l'agriculture de la Gironde. La manière dont il fait comprendre l'origine et la composition des terres cultivées est ingénieuse; ses dissertations sur les méthodes agricoles proprement dites sont intéressantes et témoignent de la connaissance de nos usages et des réformes que nous réclamons.

Malgré ces mérites, il est néanmoins *grand nombre* de passages, dans ces dialogues, qui ne pourront pas être compris par les élèves auxquels on les destine. Le but n'a donc pas été entièrement atteint.

L'autre travail qui vous a été envoyé s'occupe de tout ce qui touche en général à l'agriculture; c'est presque un Traité spécial *ex professo* sur ce vaste sujet; mais il ne traite nullement de l'agriculture de notre département. Cette œuvre, ainsi qu'il vient d'être dit, est fort étendue : elle comporte quatre cahiers, ou mieux, *quatre* volumes; elle révèle un auteur instruit. Les plus remarquables qualités se rencontrent spécialement dans le 3e cahier, consacré aux *animaux domestiques* employés dans l'économie rurale. La Commission l'a signalé à votre attention et à vos éloges, en relevant cependant l'oubli qu'il a commis sur les races bovines particulières à nos contrées de la Gironde.

En conséquence, la Compagnie n'a pas décerné le prix; mais pour reconnaître les labeurs et les qualités des concurrents, ainsi que plusieurs sages réflexions et préceptes émis par eux et rentrant dans le cercle de notre concours local, elle a accordé une médaille

d'argent, grand module, au Mémoire n° 3, et une médaille petit module, à la partie du n° 1er qui traite des *animaux domestiques*. (Un extrait de ce Rapport sera imprimé dans le 1er trim. des *Actes* pour 1852.)

Éloge du cardinal de Cheverus.

Quatre éloges vous sont parvenus; vous n'avez à vous occuper que de deux. Dans ces deux compositions encore, les formes, les développements et les rapprochements littéraires qui caractérisent l'éloge académique n'ayant pas été adoptés par les auteurs, et ceux-ci s'étant bornés au champ un peu stérile de la biographie, vous avez pensé, pour être justes, ne devoir accorder qu'une 1re et une 2e mention honorable aux éloges n° 3 et n° 1.

L'Académie remet cet éloge au Concours pour 1852, espérant que les concurrents se rappelleront les observations qui viennent d'être consignées. (Voyez le Rapport du Concours, dans le 4e trimestre (1851) de nos *Actes*.

Beaux-Arts.

La question que vous aviez proposée au § V de votre Programme a suscité l'émulation de cinq compétiteurs.

L'Académie croit que la question n'a pas été résolue complétement, surtout dans son point le plus important : le côté pratique et celui des réformes à opérer

pour assurer l'avenir de l'art. Elle n'a pas cru que le prix dût être donné; mais elle a voulu néanmoins récompenser d'une manière distinguée les auteurs qui avaient fourni des preuves réelles de capacité. Un des Mémoires, le n° 3, était imprimé, et avait été détaché d'un ouvrage ayant quelque rapport avec la question de l'Académie. Vous l'avez exclu du Concours, malgré les qualités incontestables qui s'y révélaient; mais la première de toutes n'est-elle pas, Messieurs, le respect des usages et le sentiment des convenances?

Le Mémoire n° 5 a reçu la première médaille d'argent, grand module.

Le Mémoire n° 1er, la deuxième médaille d'argent, petit module.

Le Mémoire n° 4, la troisième médaille d'argent, petit module.

Enfin, le Mémoire n° 2 a obtenu une mention honorable.

(Voyez le Rapport sur ce remarquable Concours, *Actes de l'Académie*, 4e trimestre 1851.)

Poésie.

Cette lutte a été animée et digne d'éloges : vingt-sept pièces de poésie y ont figuré; quelques-unes avec succès. Quatre d'entre elles ont été l'objet de vos récompenses; ce sont, dans l'ordre de leur mérite, les nos 11, 2, 4 et 16.

Vous avez décerné :

Au n° 11, une médaille d'or ;

Au n° 2, une médaille d'argent, petit module ;

Au n° 4, une mention honorable ;

Au n° 16, une citation honorable.

(Voyez pour les détails de ce poétique combat, *Actes de l'Académie*, 4[e] trimestre.)

ENCOURAGEMENTS ACCORDÉS PAR L'ACADÉMIE.

Messieurs, indépendamment des Concours qu'elle avait ouverts, et qui lui ont procuré, comme vous venez de l'entendre, la satisfaction de récompenser des hommes qui avaient travaillé pour elle, le zèle sympathique dont tant de personnes ont été animées cette année en faveur de vos travaux, ainsi que le § VIII de votre Programme, vous ont encore fourni l'occasion d'ajouter de nouvelles couronnes à celles que vous avez distribués. Ces couronnes ont pour but d'encourager tous les auteurs qui appliquent leur temps et leurs facultés à des sujets utiles ou qui peuvent jeter quelque éclat sur notre ville ou notre département.

1° M. B. Hirigoyen père vous a envoyé un *Traité spécial sur les gallicismes,* ouvrage manuscrit en quarante-trois pages, qui manquait aux études grammaticales et que celles-ci réclamaient.

L'Académie, considérant que cette œuvre possède un mérite sérieux et réel; qu'il est fait avec soin et écrit avec élégance; qu'il serait très-facile d'en faire

disparaître les principales imperfections, et qu'alors il deviendrait d'une utilité pratique, a voté une médaille d'encouragement, petit module, à l'auteur, et l'insertion de l'ouvrage dans ses *Actes*, la publicité étant le meilleur moyen de justifier ses éloges.

2° M. Cornelius Keogh, ancien professeur, est l'auteur d'un Mémoire manuscrit *sur les aires des polygones,* et *et sur le volume des polyèdres.*

Ce travail, de mathématiques pures, a une haute portée scientifique; il contient une démonstration nouvelle, et doit fixer par son savoir l'attention des géomètres.

L'Académie a décerné une médaille d'argent, grand module, au Mémoire de M. Cornelius Keogh.

3° M. Charles Hubert, notre compatriote, a offert à l'Académie le *premier manuscrit* d'une comédie en cinq actes et en vers, ayant pour titre : *Les Usuriers.*

L'Académie, flattée de cette preuve de déférence, commence par remercier l'auteur, et par lui dire que son œuvre a obtenu l'accueil le plus sympathique.

Mais, de plus, reconnaissant le mérite incontestable du style, et aussi l'importance d'un sujet de haute critique morale, traité avec tant de soin et de travail, l'Académie a voulu encourager cette composition littéraire, par une médaille d'argent, grand module; elle engage néanmoins l'auteur, à réduire et à modifier quelques parties de son œuvre. (Le Rapport sur cet ouvrage dramatique sera inséré dans le 1er trimestre 1852.)

Droit de priorité reconnu par l'Académie, à propos

d'un Mémoire de M. Sansas, relatif à l'époque de l'organisation de l'ancienne municipalité bordelaise.

Ce Mémoire, présenté par l'auteur à la Compagnie le 18 décembre 1845, et qui fut renvoyé à une Commission composée de MM. Rabanis, Lamothe et Coq, examinait l'origine de notre municipalité, et démontrait que J. Delurbe la faisait remonter à l'année 1172, et Dom Devienne à 1235. Il prouvait que ces deux auteurs s'étaient trompés sur la signification des termes employés dans une charte d'un roi d'Angleterre, du nom de Henri, que Delurbe avait cru être Henri II, et que Dom Devienne, avec plus de raison, avait reconnu pour être Henri III. Enfin, il établissait que l'un et l'autre n'avaient pas compris le véritable sens de cette charte; qu'une foule d'autres documents attestaient l'existence d'une commune à Bordeaux antérieurement à 1235 et à 1172, et par conséquent renversaient toutes les théories bâties là-dessus par nos historiens bordelais.

Messieurs, arrivé au terme de cette année académique, je vous ai prié de jeter vos regards en arrière; vous avez pu suivre votre marche dans le vaste champ des sciences et des lettres; vous avez pu y voir se grouper vos nombreux travaux, et y reconnaître le point de la route où d'honorables collègues se sont joints à vous, où d'autres vous ont quitté pour toujours. En considérant votre passé, vous pouvez, il me semble, tourner avec assurance vos regards vers l'avenir.

PROGRAMME

DES

QUESTIONS MISES AU CONCOURS

PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

pour l'année 1852.

—

Séance publique du 30 décembre 1851.

—

Ire PARTIE.

RESULTAT DU CONCOURS DE 1851.

L'Académie est heureuse de proclamer que de nombreux concurrents ont travaillé sur les questions qu'elle avait mises au Concours pour 1851.

Trois Mémoires ont répondu au § II du Programme de 1850 (question d'*agriculture*);

Quatre au § IV *(éloge du cardinal de Cheverus);*

Cinq au § V *(des révolutions et de l'avenir de l'art);*

Vingt-sept pièces de poésie au § VIII;

Trois ouvrages en dehors des conditions du Concours ont encore mérité des récompenses.

Il en résulte que *quatre* questions seules du Programme de 1850 subsistent encore.

L'Académie a décidé qu'elle les prorogeait jusqu'en 1852.

Elle espère que ces questions seront traitées d'ici à la fin du prochain Concours.

§ Ier.

POESIE.

Les pièces de poésie reçues par l'Académie ont pour titre :

N° 1. — *Un Message.*

> Dieu a donné ordre à ses anges, et aussitôt les anges s'approchèrent de lui et le servirent.
> *(Évangile.)*

N° 2. — Quelques pièces extraites d'un Recueil inédit, ayant pour titre : *Souvenirs et Rêveries.*

> Mentula conatur pinplœum scandere montem
> Musæ furcillis præcipitem ejiciunt.
> (Catul., cap. V.)

N° 3. — Six fables en vers : *Le Singe et la Chandelle; La Linotte; Le Renard plaidant; L'Écolier et son Maître; Les Deux perdrix; Le Ver luisant.*

> L'esprit humain est tellement né pour la vérité, qu'il veut toujours en voir l'image, même dans les fictions. (Noel et Chapsal.)

N° 4. — *Incertitude et Rêverie.*

Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve.
. . . .
L'esprit que la lumière à la rosée enlève,
Diaphane habitant de l'invisible éther.
(Victor Hugo; *Les Sylphes*, ballade.)

N° 5. — *L'Ange du printemps.*

De tous ceux qui furent précipités, nul ne possédait un extérieur aussi séduisant, des mœurs plus douces et plus affables.
(Milton; *Paradis perdu.*)

N° 6. — *Près d'un berceau.*

Enfant, rêve encore;
Dors, ô mes amours,
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont tes jours.
(Victor Hugo.)

N° 7. — *A Sa Majesté Louis-Philippe, roi des Français,* supplique.

Qualis facies et quanta digna tabellà.

N° 8. — *La Rosée d'automne,* élégie.

Un pictura poesis.

N° 9. — *Méditation; Au grand Bé.*

Un pictura poesis.

N° 10. — *A mon ami H. M.*

Jouissons du présent sans craindre l'avenir,
Et du bonheur passé gardons le souvenir.

N° 11. — *Le Chant de Samson.*

Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus alteramque earum dexterà, et alteram levà tenens.

Aït : moriatur anima mea cum Philistium. Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes et cæteram multidudinem quæ ibi erat.

(*Liber judicum*, cap. XVI, v. 29 et 30.)

N° 12. — *Les Deux Anges.* Ire Partie : *Le Mauvais Ange.*

Toutes deux dignes de louanges
Arrivaient après d'heureux jours,
L'une sur les ailes des anges,
L'autre dans les bras des amours.

(Béranger.)

N° 13. — *A Mme Émile.*

O la plus belle des maîtresses.......

(Parny.)

N° 14. — *A Lauretzia..*

Dès que la nuit sur nos demeures
Planera plus obscurément.

(Parny.)

N° 15. — *L'âne, la martre, les trois buses, le ciron, les deux chameaux et le castor,* fable.

Et ne laisse aux plaideurs,
Que le sac et les quilles.

(La Fontaine.)

N° 16. — *Les Pâques carlovingiennes,* poëme.

Charlemagne, c'est toi........
(Victor Hugo, *Hernani.*)

N° 17. — *Le Cardinal de Cheverus*, épître à mon fils.

In memoriâ æternâ erit justus.

N° 18. — *Le Comte de Leicester*, tragédie en cinq actes et en vers.

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.
(Boileau; *Art poétique.*)

L'ardeur de mon imagination, ma timidité, la solitude, firent qu'au lieu de me jeter au dehors, je je me repliai sur moi-même : faute d'objet réel, j'évoquai, par la puissance de mes vagues désirs, un fantôme, qui ne me quitta plus. (Chateaubriand.)

N° 19. — *Consolation du cœur*, poésie (sans épigraphe).

N° 20. — *Le Scepticisme.*

Credo.

N° 21. — *L'Oubli.*

Pourquoi donc oublier toujours?

N° 22. — *Les Enfants de la terre.*

La chanson répondait : France;
Les gardes laissaient passer.
(Béranger.)

N° 23. — *Méditations : joie et tristesse.*

Aussi, que de tristes pensées,
Aussi, que de cordes brisées
Pendent à ma lire, déjà!
(Victor Hugo.)

N° 24. — *La Résurrection de Grégoire.*	Le bon Dieu me dit : Chante, Chante pauvre petit. (BÉRANGER.)
N° 25. — *Mon pays.*	*Idem.*
N° 26. — *C'est elle.*	*Idem.*

N° 27. — Trois *Fables* extraites d'un recueil inédit : *Le Basset; Le Pot au feu; Les Deux coqs et Le Dindon* (sans épigraphe).

Il y a eu cette année, comme on vient de le voir, abondance de pièces de poésie dans tous les genres et même dans les plus opposés, comme la *chanson*, l'*ode*, la *fable*, la *tragédie*, l'*élégie*, le *poëme lyrique*. L'Académie a trouvé, avec joie, du talent dans quelques-unes, de la grâce, de l'imagination et des dispositions poétiques dans quelques autres.

Une seule s'est révélée par d'énergiques et remarquables beautés de style et de pensée.

La pièce *Le Message* doit être citée. Le plan, c'est un voyage de l'ange Azaël autour de la terre; imitation vague de Lamartine. L'auteur a lu beaucoup de vers et le *nombre* lui est resté dans l'oreille; il sait trouver la rime, pour laquelle il paraît passionné. Les locutions sont en général prosaïques; cependant il a de la grâce, surtout dans le style descriptif.

Et des oiseaux du ciel la douce mélodie
Se mêlait dans les airs à la brise attiédie.......
. . . .

Et l'ombre des grands bois.......
Du rossignol caché balançait les refreins.

La pièce qui a pour titre *Le Sommeil du petit Savoyard*, est une composition pleine de sensibilité et de charme ; c'est un ressouvenir des délicieuses *élégies savoyardes* de Guiraud. Il serait facile d'en faire disparaître quelques taches bien légères.

Il existe dans cette pièce, moins pourtant que dans les six autres envoyées par le même auteur, une certaine *obscurité* dans la pensée; c'est là le défaut le plus habituel et le plus sérieux d'un talent réel qui ne réclame que du travail.

L'Académie accorde à cet auteur une médaille d'argent petit module.

Incertitude et Rêverie, pièce dans le genre élégiaque, renferme de l'harmonie, de la grâce mystique, du sentiment religieux.

On y remarque une brillante stance :

Éclair de son rayon, souffle de sa parole,
Reflet de sa pensée, ombre de sa splendeur.......

L'auteur a obtenu une mention honorable.

L'Académie a décidé que la pièce des *Pâques carlovingiennes* méritait une citation; c'est une vieille légende, rimée par quelqu'un qui a l'habitude de la versification. Le sujet par lui-même est obscur; il y a quelques bons vers, tels que celui-là :

De la voile qui part voit palpiter le pli.

L'Oubli, et *Le Scepticisme*, sont deux méditations évidemment du même auteur, où l'on remarque du mouvement, du nombre et des images. Il y a du poëte dans ces deux pièces, mais pas assez d'étude. On en acquiert la preuve, en reconnaissant des fautes qu'un peu d'attention n'aurait pas laissé subsister. La première de ces pièces renferme une idée philosophique élevée qui n'a pas été développée.

Le Cardinal de Cheverus. Dans cette épître, où l'auteur raconte la vie du saint prélat, sont exprimés les conseils les plus graves et les plus tendres qu'un père puisse jamais adresser à son fils ; mais l'homme instruit ne fait pas le poëte, et quelques vers heureux, trouvés par le cœur, ne peuvent racheter le prosaïsme d'un grand nombre d'autres.

Dans la pièce ayant pour titre *A Sa Majesté Louis-Philippe*, il y a beaucoup d'esprit et de talent poétique : c'est la supplique d'un captif demandant sa liberté. Quelques vers sont si vrais, si saisissants, qu'ils font naître une profonde émotion :

Je ne suis pas meilleur et je deviendrai pire.

Le trait final est spirituellement triste :

Car j'ai dans la campagne un ami qui m'attend ;
Il m'écrit que bientôt l'herbe deviendra douce ;
Qu'ensemble au fond des bois nous ririons sur la mousse.
S'il me voyait venir, il serait si content !

Prince, de ma prison veuillez donc que je sorte.

. . . .

Et dussé-je de joie expirer sur le seuil,
Que mon dernier soupir franchise au moins la porte.

Les muses touchèrent le monarque. Le règlement de l'Académie est malheureusement plus inflexible; il la force, quoiqu'elle reconnaisse le véritable mérite de ces vers, à les placer hors du Concours, comme n'étant pas inédits.

Enfin, l'Académie a décerné une médaille d'or à la pièce intitulée *Le Chant de Samson*

Il y avait longtemps qu'elle n'avait trouvé l'occasion de donner une récompense aussi élevée dans ses Concours de poésie; elle se félicite donc de pouvoir couronner d'une palme semblable la muse d'un compatriote.

Ce poëme développe une idée dramatique, un fonds de sentiments mâles, où se confondent la passion nationale et la passion religieuse. On y rencontre partout un esprit nourri des fortes images de la poésie antique, sacrée et profane. Tous les points n'en sont pas peut-être irréprochables; mais le mouvement y déborde, et l'apostrophe de Samson est surtout d'une verve, d'un éclat et d'une vigueur qu'on ne saurait trop louer : c'est le prophète, annonçant la foudre.

§ II.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, LITTÉRATURE.

CONCOURS D'AGRICULTURE.

Le Mémoire n° 3 a emprunté la forme de dialogues entre un père et ses enfants. Dans treize soirées, sont

développés, avec précision et clarté, les détails sur l'agriculture du département de la Gironde, et sur les diverses méthodes agricoles qu'il convient d'y employer. Ces enseignements, dans plusieurs points, sont trop élevés pour des enfants. L'Académie lui a décerné une médaille d'argent grand module.

L'ouvrage portant le n° 1 n'a pas été fait en vue de l'agriculture de la Gironde, ni pour répondre au Programme de l'Académie.

La médaille d'argent petit module, accordée à son auteur, ne récompense donc spécialement que l'instruction étendue et pratique renfermée dans le 3e cahier, concernant les *animaux domestiques*.

CONCOURS SUR LA QUESTION DES BEAUX-ARTS.

Ce Concours a été remarquable par les efforts scientifiques et artistiques avec lesquels *quatre* concurrents l'ont soutenu. La question, néanmoins, n'a pas été complétement résolue.

Le Mémoire n° 5 ayant traité d'une manière très-convenable la partie historique, a surtout le mérite d'avoir présenté un projet pratique sagement développé, pour l'établissement d'institutions sur lesquelles pourra s'asseoir l'avenir de l'art. Une médaille d'argent grand module a récompensé ce travail.

Le Mémoire n° 1 s'est beaucoup étendu sur l'histoire des révolutions de l'art, et paraît ne s'être pas préoccupé de rechercher les réformes capables d'en

prévenir le retour; il a obtenu une médaille d'argent petit module.

Le n° 4, d'une manière trop succincte, a touché quelques idées importantes de réforme et d'amélioration pour les arts; il a fait preuve de raison pratique, et a entrevu, pour ainsi dire, ce que le n° 5 a détaillé avec soin.

L'Académie lui accorde une médaille d'argent petit module.

Une mention honorable indique au n° 2 que l'on a tenu compte de quelques passages vigoureusement pensés et bien écrits.

CONCOURS SUR L'ÉLOGE DU CARDINAL DE CHEVERUS.

Les intentions de l'Académie n'ont pas été remplies. C'était un éloge académique qu'elle demandait sur les vertus et les talents de ce prélat, bien plus qu'une biographie.

Les n°s 3 et 1 offrent néanmoins des qualités trop réelles de style et de pensée, pour ne pas être distingués d'une manière flatteuse.

Ils ont obtenu une première et une deuxième mention honorable.

§ III.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE EN 1851.

CONCOURS D'AGRICULTURE.

L'Académie accorde :

1° Une médaille d'argent grand module à M. Hip-

polyte Duluc, de Bordeaux, médecin vétérinaire, auteur du Mémoire intitulé : *Enseignements agricoles, en treize soirées.*

2° Une médaille d'argent petit module, à M. Benjamin Véret, de Doullens, vétérinaire, ex-chirurgien militaire, pour le 3e cahier de son *Précis d'Agronomie pratique,* traitant *des animaux domestiques.*

CONCOURS POUR L'ÉLOGE DU CARDINAL DE CHEVERUS.

3° Une première mention honorable, à M. B. Castanié, de Bordeaux, sous-chef de division à la Préfecture de Bordeaux, auteur du Mémoire n° 3.

4° Une deuxième mention honorable, à M. l'abbé Hirigoyen, de Bordeaux, vicaire de l'église St-Pierre.

CONCOURS SUR LES RÉVOLUTIONS ET L'AVENIR DE L'ART.

5° Une médaille d'argent grand module, à M. Laurent Matheron, de Bordeaux, directeur de l'hospice St-Jean, pour le Mémoire n° 5.

6° Une médaille d'argent petit module, à M. Arbanère, ancien maire de Tonneins, pour le Mémoire n° 1.

7° Une médaille d'argent petit module, à M. Maxime Sutaine, de Reims, pour le Mémoire n° 4.

8° Une mention honorable, à M. Eugène-Benjamin Le Bœuf, de Nantes, pour le Mémoire n° 2.

CONCOURS DE POÉSIE.

9° Une médaille d'or, à M. L. Bénigne-Huyet, de

Bordeaux, professeur et homme de lettres, auteur du *Chant de Samson.*

10° Une médaille d'argent petit module, à M. Eug. Burgade, de Libourne, bibliothécaire de cette ville, auteur du chant élégiaque, intitulé : *Sommeil du petit Savoyard.*

11° Une mention honorable, à M. Paul Hirigoyen, pour la pièce intitulée *Incertitude et Rêverie.*

ENCOURAGEMENTS.

12° Une médaille d'argent petit module, à M. B. Hirigoyen père, de Bordeaux, professeur de grammaire et de littérature, auteur d'un ouvrage manuscrit, ayant pour titre : *Traité des gallicismes*, et présentant une utilité pratique.

13° Une médaille d'argent grand module, à M. Cornélius Keogh, de Bordeaux, ancien professeur, auteur d'un Mémoire de mathématiques pures sur les *aires des polygones et le volume des polyèdres,* dans lequel on trouve une démonstration nouvelle et savante.

14° Une médaille d'argent grand module, à M. Charles Hubert, de Bordeaux, auteur d'une comédie en cinq actes et en vers, ayant pour titre : *Les Usuriers,* comme encouragement donné à une œuvre sérieuse et morale, qui a besoin encore de corrections, mais qui est le fruit de longues veilles et où se rencontrent un grand nombre de vers heureux.

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR 1852.

L'Académie a conservé une partie de son Programme de l'année dernière; elle y a ajouté des questions nouvelles.

§ III.

ÉCONOMIE RURALE.

Le département de la Gironde possède en espèce bovine des races très-justement remarquables à plusieurs points de vue. Une longue expérience et les résultats des concours tenus à Bordeaux, en 1849, 1850 et 1851, l'ont suffisamment démontré.

Déjà, depuis longtemps, plusieurs agronomes, méconnaissant peut-être ces dons précieux d'une nature généreuse, ont cru devoir tenter le croisement de ces races avec des sujets de races étrangères.

L'Académie, dans la crainte de voir, en l'absence de toute appréciation préalable, ces tentatives produire des résultats désavantageux pour nos contrées, met au concours la question qui suit :

« Faire une appréciation complète de la valeur de chacune des races bovines de la Gironde, au point de vue des différents emplois auxquels on les applique, et signaler les précautions qui devraient être prises, les mesures même qui pourraient être adoptées par l'administration, à l'exemple de ce qui se fait en Belgique et en Suisse, pour assurer la conservation de

ces races dans toute leur pureté, ou leur meilleur mode de croisemeut sous le double rapport du travail et de l'engraissement. »

La récompense sera une médaille de 300 fr.

Le prix des denrées nécessaires à l'existence mérite de plus en plus l'attention du gouvernement; l'étude du passé peut jeter d'utiles lumières sur ce que réclament les besoins du présent; aussi l'Académie a-t-elle mis au Concours la question suivante :

« Faire l'exposé complet, l'appréciation et la critique de l'ensemble des statuts, règlements et arrêts, qui régissaient, sous l'ancienne municipalité bordelaise, les boissons, les subsistances, et principalement les vins, les blés, les farines, le pain et les viandes. »

Prix prorogé en 1852, une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§ IV.

PHILOSOPHIE; — LEGISLATION.

La loi ne frappe point par vengeance, mais pour défendre la société attaquée ; elle se propose aussi de ramener dans le chemin de l'honnêteté et de la morale, ceux qui l'ont abandonné.

La loi doit sauvegarder l'intérêt de la société ; elle doit également, tout en étant sévère, être juste, humaine, et conséquente avec ses immuables principes. Tous ces résultats sont-ils obtenus pour ce qui con-

cerne les condamnés libérés? Lorsque le temps de leur peine est terminé, quelle est leur position dans la société, où ils sont revenus? Cette position, tout le monde l'apprécie, elle accuse peut-être nos institutions!

L'Académie a souvent réfléchi sur le sort de cette classe d'hommes auxquels on n'apporte aucun moyen de travail ni assistance d'aucun genre, partant aucune modification amélioratrice, et qu'on est obligé de frapper plus terriblement encore s'ils récidivent dans le crime.

Ces graves considérations ont engagé vivement l'Académie à appeler l'attention des philanthropes et des légistes, sur la question suivante :

« Résumer la législation relative aux *condamnés libérés;*

» La comparer avec les législations étrangères, et particulièrement avec la législation anglaise.

» Indiquer les réformes propres à sauvegarder l'intérêt de la société, tout en favorisant l'amélioration de l'individu. »

La récompense à décerner sera une médaille d'or de 300 fr.

§ VI.

PHYSIQUE.

L'un des membres de l'ancienne Académie de Bordeaux, de Romas, sans avoir connaissance des travaux de Franklin, a fait, vers la même époque, des expériences importantes sur l'électricité atmosphérique. L'A-

cadémie, voulant rendre à la mémoire de notre compatriote l'honneur qui lui est dû, met son éloge au Concours; elle décernera en 1852 une médaille de 300 fr. à la meilleure dissertation sur les travaux de cet éminent physicien.

§ VII.

LITTERATURE.

Le barreau bordelais a jeté un vif éclat dans la période de trente-cinq ans qui s'est écoulée entre 1780 et 1815. Des biographies particulières ont fait connaître quelques-uns des hommes qui se sont distingués dans cette carrière par leur éloquence ou leur profonde érudition. L'Académie a pensé que le tableau historique du barreau et des principaux avocats ou jurisconsultes qui y ont pris une place éminente, offrirait un grand intérêt. En conséquence, elle décernera, en 1852, une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

« Étude générale du barreau de Bordeaux depuis 1780 jusqu'en 1815, et appréciation des principaux jurisconsultes ou orateurs qui s'y sont distingués. »

Éloge du cardinal de Cheverus.

Ce nom seul révèle assez les sentiments qui ont guidé l'Académie dans le choix d'un pareil sujet, qui est remis au Concours pour 1852.

L'Académie n'a point en vue, en persistant sur cette question, d'obtenir des Notices biographiques plus complètes que celles qui lui ont été présentées; elle désire seulement, ainsi qu'il faut le comprendre par le mot *éloge* dont elle s'est servie, une appréciation littéraire et académique des vertus, de l'esprit, du style, de l'éloquence, de l'ancien archevêque de Bordeaux, et de l'influence qu'ont exercée ses éminentes qualités pendant une trop courte carrière; enfin, elle espère que les auteurs placeront ces développements en face de ceux qu'ont fait naître la vie et les travaux évangéliques d'autres prélats célèbres.

Le prix reste toujours une médaille d'or de 300 fr.

La poésie lyrique, cette expression libre et vive de toutes les affections de l'âme, la plus haute expression de l'inspiration poétique, compte en France d'assez nombreux représentants, et beaucoup d'essais remarquables, mais peu de chefs-d'œuvre. Quoique nous ayons eu deux *Pindares français,* Ronsard et Lebrun, et que J.-B. Rousseau ait été appelé *le Grand et le Prince de la poésie française,* quoique nous puissions nous glorifier encore de plusieurs autres lyriques d'un incontestable talent, il est certain que nous sommes restés, en ce genre, beaucoup au-dessous des anciens, particulièrement des Grecs, et qu'un seul de nos poètes est *parvenu,* comme l'a dit Chénier, *au sommet de l'art :* c'est le plus parfait de nos tragiques, c'est Racine dans ses chœurs d'*Esther* et d'*Athalie.* D'où nous vient cette infériorité que nous n'avons pas toujours assez sentie?

Qu'a-t-il manqué à nos lyriques, et jusqu'où leur génie a-t-il atteint? Quelles sont en général les sources de l'inspiration lyrique, et les causes qui la produisent, la conservent ou la tarissent?

L'Académie, désirant proposer ce sujet d'études à nos littérateurs, résume la question dans les termes suivants :

« Tracer l'histoire de la poésie lyrique française, en comparant notre génie lyrique avec celui des anciens, et en indiquant les causes de leur différence. »

La récompense sera une médaille d'or de 300 fr.

§ VIII.

ENCOURAGEMENTS DIVERS.

L'Académie continuera d'accorder des récompenses proportionnées au mérite des poésies qui lui seront adressées. Déjà, depuis plusieurs années, elle a pensé qu'il était convenable de laisser au poëte le choix du sujet à traiter. Cependant elle accordera toujours une attention toute particulière à celles de ces poésies qui se rattacheront, soit à quelques circonstances de la localité, soit à quelques faits particuliers de l'histoire du pays.

Les observations météorologiques qui se font depuis quelques années sur divers points de la France, et qui ont acquis assez d'extension pour devenir l'objet d'une publication spéciale *(Annuaire météorologique)* ont paru à l'Académie devoir être favorisées d'une manière par-

ticulière : des médailles d'encouragement seront décernées aux auteurs d'observations barométriques, thermométriques et udométriques faites au moins pendant une année entière sur un point du département, avec des instruments soigneusement comparés.

La construction de voies nouvelles va déterminer, dans le département de la Gironde, de grands travaux de terrassement. L'Académie, mue par le désir de favoriser le progrès des sciences géologiques et zoologiques, et surtout dans le but de compléter la faune antédiluvienne du bassin de la Gironde, décernera des encouragements spéciaux aux personnes qui recueilleront et lui adresseront des ossements fossiles, ou, du moins, qui lui en transmettront des descriptions détaillées accompagnées de figures.

L'Académie décernera, dans sa séance publique de 1852, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou aux industriels qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Elle promet surtout de récompenser spécialement celui qui aura fait établir un four coulant, ou à feu continu, de la contenance de 15 mètres cubes, pour la fabrication de la chaux, et qui livrera cette substance à l'agriculture à un prix inférieur à celui de 3 fr. la barrique, ou de 12 fr. le mètre cube.

De semblables marques de distinction pourront être accordées aux recherches archéologiques, aux écrits qui feront connaître la vie et les travaux des hommes

les plus remarquables du département de la Gironde, aux communications qui seront faites à l'Académie, d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions; enfin, à tous les documents scientifiques quelconques qui présenteront de l'intérêt et de l'utilité.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

La séance publique annuelle aura lieu dans le courant de décembre 1852.

Les Mémoires, écrits très-lisiblement en français ou en latin, seront reçus, francs de port, jusqu'au 15 octobre 1852, à l'hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, 1, ou chez le secrétaire général, rue Sainte-Catherine, 25.

Tous doivent porter une sentence, et, dans un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix ou d'une récompense académique.

Sont dispensées de cette formalité les personnes qui aspirent aux médailles d'encouragement, et les concurrents aux prix qui exigent ou des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Art. 29 *du Règlement de l'Académie.* Les manuscrits

envoyés au concours doivent rester aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le Président et le Secrétaire, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arroge aucun droit sur le Mémoire lui-même, qui demeure toujours la propriété de l'auteur; il peut en disposer à son gré, sans qu'il soit nécessaire de demander aucune autorisation à cet égard.

(En se faisant connaître, l'auteur d'un manuscrit peut obtenir l'autorisation d'en faire prendre copie sur place.)

Art. 30. Les Mémoires couronnés par l'Académie ne peuvent être publiés par les auteurs sans le consentement formel de la Compagnie, qui ne l'accordera qu'autant qu'elle aura la certitude que l'ouvrage imprimé sera en tout conforme au Mémoire manuscrit couronné par elle et déposé aux archives. Cet article et l'article précédent seront insérés dans le Programme.

Les étrangers et les régnicoles sont également admis à concourir, même ceux qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

GOUT DESMARTRES, *Président.*

E. DÉGRANGES, *Secrétaire général.*

MALADIE

DU RAISIN ET DE LA POMME DE TERRE

EN SUISSE, EN 1851,

PAR M. CH. LATERRADE.

Dès l'année 1847, les journaux d'Outre-Manche nous annoncèrent que les raisins cultivés dans les serres anglaises se trouvaient atteints d'une maladie singulière, encore inconnue en Europe, et importée, disait-on, du Nouveau-Monde. En 1850, la maladie traversa la Manche, vint se fixer de ce côté-ci de la mer, puis remonta la Seine jusqu'à Paris, où elle sévit cruellement sur les treilles et sur les cultures forcées des environs de la capitale. En 1851, les progrès sont bien plus effrayants : c'est, à l'étranger, le Piémont, le Tessin, Zürich; à l'intérieur, le Beaujolais, le Mâconnais, la Bourgogne, la Drôme, qui jettent un cri d'alarme ; la Drôme surtout, ne pouvant dérober au

fléau ses chers produits de l'Ermitage. Tout le monde a compris dès lors la nécessité d'étudier un mal qui menace, chaque année, d'amoindrir davantage l'une des principales ressources de notre pays.

Je n'ai point l'intention de faire ici l'historique de la maladie du raisin, encore moins de décider si cette maladie est occasionnée par le développement d'un *oïdium*, ou, comme le prétend M. Robineau-Desvoidy, par un détestable *acarus* observé déjà par Linné et parfaitement décrit par M. Raspail. J'ai pensé seulement qu'il pouvait être utile d'observer la maladie dans des contrées différentes, et mes affaires m'ayant appelé cette année dans la Suisse, je me suis rendu à Zürich afin d'examiner par moi-même les ravages du mal et de pouvoir en faire un rapport à l'Académie de Bordeaux. Mes observations ont été recueillies sur plusieurs points du canton de Zürich, du 15 au 20 septembre 1851.

Dans la Suisse, la maladie s'est d'abord manifestée sur l'écorce des branches, qui s'est couverte de taches rousses, puis presque noires; ces taches ont traversé l'épiderme et atteint le tissu cellulaire, sans cependant pénétrer jusqu'au liber. Bientôt après l'apparition des taches de l'écorce, une poussière blanche, assez semblable à un léger duvet (sans doute l'*oïdium Tuckeri*), a recouvert les pédoncules, puis les grains. A cette poussière blanchâtre a succédé sur le grain une tache pareille à celles qui avaient été d'abord remarquées sur l'écorce; cette tache, fauve, noirâtre, semblait ne devoir atteindre que l'épicarpe, sans rien lui faire per-

dre de sa transparence ordinaire; mais bientôt la tache se rembrunit, prend de la consistance, forme une sorte de callosité assez dure au toucher et se creuse un chemin vers le centre de la baie. Alors le grain cesse d'être rond; il est irrégulier, tronqué; il semble avoir été endommagé, *creusé* par la grêle, et la baie est réduite du quart et quelquefois du tiers de son volume. Quant aux feuilles, elles sont dans un état assez satisfaisant; quelques-unes ont leurs nervures principales attaquées; cependant le limbe est rarement taché et le parenchyme généralement sain. Dans le Tessin, comme à Zürich, ce sont surtout les vignes les plus soignées, les plus fumées, qui sont le plus fortement attaquées. Les autres n'offrent qu'un très-petit nombre d'individus sérieusement atteints.

L'une des premières questions qui s'offre à l'esprit, en présence de cette maladie, est évidemment celle-ci : Le raisin ainsi attaqué est-il impropre à la consommation? Le Conseil de salubrité de Lyon s'est livré à cet égard à une étude approfondie, et il résulte de ses investigations et de ses expériences consciencieuses, que le raisin ainsi attaqué peut être sans danger livré à la consommation ou employé à la fabrication du vin. C'est donc à tort que le savant M. Robineau a proposé d'appeler *empoisonnement* de la vigne, l'état morbide qui nous occupe.

Mais s'il est vrai, comme je le crois, que le raisin ainsi attaqué soit sans danger pour la santé, il me paraît également incontestable que le vin fait avec de tels raisins perdra beaucoup, en quantité d'abord, et en qualité ensuite. En *quantité*, car le raisin malade n'ar-

rive que rarement à une complète maturité et devra, par conséquent, être repoussé de la cuve; le volume de la baie a d'ailleurs subi une diminution sensible; en *qualité*, car le vigneron économe voudra toujours employer la partie la plus mûre du raisin malade, et il fera de mauvais vin, chargé d'acide, manquant de sucre, et, par suite, d'alcool, enfin manquant de couleur, puisque le principe colorant est tout entier dans la pellicule et que la pellicule se trouve surtout altérée.

Après avoir signalé le mal, il serait consolant de pouvoir indiquer le remède. L'Académie d'économie rurale de Turin assure que plusieurs cultivateurs ont obtenu d'heureux résultats d'un lavage fait avec une dissolution de chaux et de potasse (ou de cendre), précédé d'un effeuillage suffisant. Elle croit aussi que des vapeurs sulfureuses produiraient un excellent effet [1]. Sans doute, un tel procédé ne serait guère applicable à nos grandes cultures; néanmoins, on pourrait en faire l'essai en France, si les vignes de nos premiers crûs étaient attaquées. Dans tous les cas, nous sommes loin de penser comme M. Robineau, qu'il est inutile de chercher à opposer un remède quelconque à une semblable maladie. [2].

Mais avant de rechercher des moyens curatifs ou préservatifs, il serait utile de déterminer la cause réelle du mal qu'il s'agit de combattre. Cette cause ne peut rationnellement être trouvée ni dans l'*acarus*, ni dans

[1] Wachster, von Weinfeldin, 4 sept. 1851.

[2] Académie des Sciences, séance du 22 sept. 1851.

l'*oïdium*. On a parlé des influences atmosphériques; c'est là, toujours, la grande raison de ceux qui n'en ont pas d'autres à indiquer. On a aussi invoqué la bizarrerie de l'atmosphère pour rendre compte de l'altération morbide de la pomme de terre; mais les dernières années qui se sont écoulées ont offert des températures diverses, des accidents météorologiques très-variés; cependant, sous l'influence de ces agents atmosphériques divers, le même phénomène ne s'est-il pas constamment reproduit? Il ne faut donc pas tout attribuer au temps. Pour moi, je suis porté à penser que certaines plantes, la pomme de terre et la vigne entre autres, sont arrivées, en Europe, à une période de dégénérescence occasionnée surtout par des fumiers trop abondants et composés d'éléments plus propres à activer les phénomènes vitaux de l'organisation végétale, qu'à favoriser, dans une sage mesure, son développement naturel. En d'autres termes, le règne végétal subit, ainsi que les animaux, ainsi que l'homme lui-même, les conséquences de la civilisation. N'est-il pas vrai, qu'à force de soins et de jouissances de toutes sortes, le genre humain s'abâtardit physiquement? N'est-il pas vrai que les animaux domestiques sont assujettis à plus de maux que les espèces sauvages? On ne saurait soutenir le contraire. Toutes les fois qu'un être organisé s'éloigne de la nature, c'est au détriment de ses facultés physiques. Le savant et l'homme du monde, qui font du jour la nuit et qui prolongent indéfiniment leurs veillées, l'un sur ses livres, l'autre sur ses cartes, s'usent également.

Appliquons ce principe au règne végétal. Croit-on

qu'en voulant, bon gré, mal gré, faire croître du raisin partout, on ne s'éloigne pas de la nature? Est-ce que, par exemple, la vigne a été faite pour vivre au delà de la Manche, sous l'influence de froids brouillards, elle qui veut des collines aérées et un chaud soleil? Je sais que là-bas vous lui faites des appartements parfaitement réchauffés, que vous la défendez de la brume et des fortes gelées. Misères que tout cela; elle n'a pas froid, mais elle manque d'air, mais elle étouffe dans vos serres, et elle doit y contracter des maladies qui lui seraient inconnues dans un milieu plus favorable. Ailleurs, ce n'est pas le climat qu'elle a pour adversaire, c'est l'avidité du cultivateur, c'est l'*auri sacra fames*. Elle a beau donner, cette bonne vigne, il faut toujours qu'elle donne davantage, et pour arriver à lui faire produire le plus possible, on invente toutes sortes de condiments, d'engrais, d'amendements. Et on s'étonne qu'elle s'épuise! Et on ne voit pas que ces fumures abondantes, non-seulement nuisent à la plante et au sol qui la porte, mais encore développent souvent dans le sein de la terre de redoutables ennemis! Encore quelques années et la courtilière obligera peut-être nos maraîchers d'Eysines, du Taillant et de Blanquefort à abandonner leurs cultures jadis belles et lucratives. Qu'est-ce donc qui a introduit ou du moins multiplié à l'infini l'insecte dévastateur dans ces communes, si ce n'est un fumier trop abondant [1]? Ces considérations paraîtront peut-être de quelque poids à l'Académie, si elle se rappelle que

[1]. Une sorte d'enquête à laquelle je me suis livré, avec plusieurs de mes collègues de la Société d'Agriculture, sur les vastes propriétés de MM. Lemotheux et de Bryas, ne me permet aucun doute à cet égard.

la maladie du raisin s'est toujours montrée jusqu'à présent en proportion directe avec *les soins* prodigués à la vigne. C'est dans les serres, c'est sur les treilles, c'est au milieu des cultures forcées que la maladie a sévi avec le plus de rigueur.

Que conclure de là ? Faut-il renoncer à modifier la nature du sol sur lequel on opère? Non, sans doute. Mais, de l'emploi judicieux de certains amendements dont l'efficacité s'appuie sur une longue et sage expérience, à l'usage immodéré de produits bruyamment débités par de célèbres industriels, il y a loin encore, heureusement. Disons aussi que les meilleurs amendements, les fumiers les plus salutaires ne doivent pas être prodigués; que le cultivateur ne doit pas *forcer* sa vigne, comme il le fait trop souvent; disons, enfin, qu'il serait sage de ne cultiver un végétal que dans le terrain, sous le climat et à une exposition qui lui conviennent, et non point hors de toutes les conditions exigées par la nature de ce végétal.

Cette opinion, je crois l'avoir émise le premier en France, dans les journaux de Bordeaux, lors de l'apparition de la maladie des pommes de terre. Aujourd'hui, quelques faits semblent venir la confirmer. La Suisse, que je viens de parcourir dans presque toute son étendue, n'a pas à se féliciter de sa dernière récolte de pommes de terre. Presque partout la maladie a atteint le quart, quelquefois la moitié des tubercules. Un de mes amis, habitant le canton de Thurgovie, fatigué d'engraisser à grands frais un sol qui ne lui donnait depuis quelques années que de tristes produits,

s'est avisé de n'accorder à ses pommes de terre aucune espèce d'engrais. Quel a été son étonnement quand il a vu sa récolte dépasser en quantité et en qualité celles de tous ses voisins; pas un des tubercules cultivés sans engrais ne se trouvait atteint de la contagion. Ce n'est pas là un fait isolé. Peu de jours après avoir constaté les résultats obtenus par mon honorable ami, je lisais dans un journal allemand, que je traduis littéralement : « On nous écrit de diverses contrées que les pommes de terre cultivées dans un terrain qui n'avait reçu aucun engrais, et plantées un peu tardivement, ont donné des tubercules *très-bons et en abondance.* Déjà cette expérience avait été faite l'année dernière et les années précédentes. On doit espérer que les agriculteurs emploieront désormais un remède qui leur coûte si peu [1] ».

(Altnau [Thurgovie], 14 octobre 1851.)

[1] St-Galler Zeitung, 14 sept. 1851.

EXTRAIT

du

RAPPORT DE M. CH. DES MOULINS

SUR LE MÉMOIRE DE M. CH. LATERRADE.

I. — Une lettre que j'ai reçue, le mois dernier, de M. Ch. Laterrade, m'avait porté à croire qu'il avait constaté la présence de l'*Acarus* ou Sarcopte sur les vignes malades de la Suisse, et j'avais cité ce fait dans ma correspondance avec divers naturalistes. Or, M. Ch. Laterrade, dans son Mémoire, se tait sur cette circonstance importante, d'où je dois conclure que j'avais mal saisi le sens de la phrase contenue dans sa lettre. Il dit seulement à l'Académie qu'il ne prétend pas décider si la maladie est occasionnée par un *Oïdium*, « ou, comme le prétend M. Robineau-Desvoidy, par un détestable *Acarus* observé déjà par Linné et parfaitement décrit par M. Raspail. »

Le Mémoire qui vous est offert, Messieurs, est daté du 14 octobre dernier. Le Rapport de la commission

d'Orléans avait été publié, pour la première fois, dans la *Guienne* de l'avant-veille : M. Ch. Laterrade n'en avait donc pas encore connaissance. Or, dans la phrase que je viens de citer, il parle de l'*Acarus* et de M. Robineau-Desvoidy : vous pourriez me demander comment cela se fait.

Je vais répondre, et je vous prie, Messieurs, de ne voir dans ce que je vais dire, rien qui ait pour but de venger une gloriole personnelle, mais l'accomplissement du devoir qu'il y a pour moi de rétablir les droits de la commission d'Orléans, commission qui n'existe plus comme telle, commission dont les membres dispersés maintenant sont rentrés dans leur isolement, mais commission dont j'ai eu l'honneur d'être l'organe et dont je demeure le seul représentant à Bordeaux.

M. Robineau-Desvoidy est un entomologiste très-habile et très-connu, qui habite la Bourgogne, et qui, présent au Congrès d'Orléans, fit partie de la commission, dont je ne veux point cacher qu'il fut l'un des membres les plus actifs et les plus utiles. Il n'est pas difficile de comprendre l'importance qu'y prit son rôle, puisqu'on avait constaté l'apparition, sur la vigne malade, d'un animal de la série entomologique.

Toute la partie zoologique du Rapport fut donc, comme de juste, rédigée principalement sous son inspiration, d'après ses observations, qui rectifièrent parfois les nôtres; et lorsqu'il se rencontra quelque dissidence dans les appréciations, le rapporteur ne manqua pas d'en faire mention.

La rédaction du Rapport fut arrêtée dans le sein de la commission et signée par ses membres, le 17 septembre au matin. M. Robineau passa le reste de la journée et celle du lendemain dans les serres du Jardin des Plantes d'Orléans, où il fit à ce sujet des découvertes nombreuses, inattendues, importantes (celles, par exemple, de l'*Acarus* sur des végétaux exotiques de familles diverses). Il examina aussi les cultures de divers pépiniéristes, et y reconnut un *Acarus* sur les pommes de terre malades.

Le 19, il lut à la section des sciences naturelles une esquisse de Mémoire dans lequel il relatait ses découvertes des deux jours précédents. Le docteur Chaufton, auteur de la communication première des raisins malades, au Congrès, s'étonna et se plaignit d'être à peine nommé une fois dans ce Mémoire : les travaux de la commission dont M. Robineau avait fait partie, étaient passés sous silence d'une manière absolue ; M. Robineau figurait seul, comme ayant tout vu, tout fait, tout découvert.

Le 21, il partit pour Paris, où il lut, le 22, à l'Académie des Sciences, le Mémoire en question. Le feuilleton scientifique du *Journal des Débats* du mercredi 24 septembre, rédigé par M. Léon Foucault, donna une analyse fort étendue de ce travail, et je n'y trouve aucune réparation des omissions que je viens de signaler relativement au docteur Chaufton et aux travaux de la commission.

Les membres qui la composaient n'iront pas probablement plus que moi courir après M. Robineau-Des-

voidy pour se plaindre à lui de son amour pour la solitude. Quant au secrétaire de la commission, il ne se croit pas pour cela réduit à ses propres forces, c'est à dire à sa propre faiblesse. Revenu à Bordeaux, il s'y retrouve au milieu de ses collègues de l'Académie et de la Société Linnéenne, à portée des autres observateurs que comptent les Sociétés d'Agriculture, d'Horticulture et le Conseil de Salubrité; et il peut se promettre qu'il sortira de là, et d'ailleurs encore, parmi nos concitoyens, assez de botanistes, d'entomologistes, de chimistes, d'agriculteurs et de physiciens, pour que l'étude de cette grave question puisse faire, dans le Bordelais, quelques pas utiles.

Un mot encore au sujet de M. Robineau-Desvoidy : il pense qu'il est inutile de chercher à opposer un remède quelconque à une semblable maladie, et M. Ch. Laterrade, comme on l'a vu, est loin de penser comme lui. Sans doute, en sa qualité de savant entomologiste, M. Robineau peut craindre qu'on ne réussisse trop bien à détruire un acaridien curieux et rare jusqu'ici; mais, comme propriétaire bourguignon, il doit désirer la guérison de la vigne, qu'il regarde comme une victime immolée par cet ennemi microscopique. Si le premier de ces sentiments l'emporte en lui sur le second, il faut qu'il soit doué d'un stoïcisme scientifique bien rare et que ne partageront sûrement pas les Bordelais, naturalistes ou non.

Je ne donnerai aucun détail sur le feuilleton des *Débats*, auquel je viens de faire allusion, parce que je ne dois faire usage, dans ce Rapport, que de documents

non encore publiés. Celui dont je parle a déjà reçu une seconde et plus durable publicité dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences (séance du 22 septembre 1851).

II. — Dans plusieurs passages de son Mémoire, M. Ch. Laterrade revient sur cette allégation, que les vignes les plus *soignées*, les plus *fumées*, sont aussi les plus violemment attaquées par le fléau. J'accepte volontiers l'expression *soignées*, parce qu'elle est générale et embrasse tout : il est probable qu'elle est appliquée avec une parfaite justesse. Mais il n'en est pas tout à fait de même, à mon sens, du mot *fumées*, parce qu'il ne tombe pas d'à-plomb sur la totalité des *treilles*, qui sont très-violemment attaquées et dont un très-grand nombre ne reçoivent jamais de fumure, planté qu'est leur cep au pied d'un mur, entre les pavés d'une cour ou d'une rue. Celles-là sont *soignées*, certainement, et quelquefois outre mesure, sous le rapport de la taille, de l'exposition, de l'abri contre la gelée; elles peuvent être quelquefois *étouffées* à l'égal des cultures en serre; mais elles ne sont pas *fumées*.

III — Ma troisième réflexion a trait à un objet bien plus important peut-être dans l'etude de la question qui nous occupe.

D'après les observations qu'il a faites en Suisse, M. Ch. Laterrade place l'apparition de l'*Oïdium* entre celle des taches de l'écorce et la reproduction de ces mêmes taches sur la peau du grain; de telle sorte que, selon lui, le développement du champignon pré-

cède la déformation du grain, l'épaississement et le fendillement de sa peau, la déperdition enfin de son jus.

La commission d'Orléans, au contraire, a trouvé le développement du champignon *consécutif à ces trois phénomènes*. C'est là du moins ce que ma mémoire me rappelle et ce que les termes du Rapport semblent confirmer. Cependant, cette succession chronologique n'a pas été constatée d'une manière absolue : l'opinion des commissaires n'accorde à l'*Oïdium* qu'un rôle *consécutif* aux désordres produits par l'altération de la peau ; mais ils demandent si cette altération n'aurait pas pour cause immédiatement efficiente ce même *Oïdium*, c'est-à-dire les prodromes de son développement, ou si l'on veut, l'incubation de ses sporules dans l'épaisseur de la peau.

Or, la divergence qui se manifeste entre M. Ch. Laterrade et la commission, au sujet de l'ordre d'apparition des phénomènes, semblerait indiquer une sorte d'indépendance de l'*Oïdium* développé *extérieurement*, à l'égard des taches épaississantes de la peau.

Je recommande instamment ce point délicat à l'attention des observateurs futurs : il se peut qu'il en jaillisse quelques inductions lumineuses.

J'ai terminé la tâche qui m'était commandée par l'Académie, mais non celle que je crois devoir m'imposer dans l'intérêt de l'étude du fléau.

Et d'abord, je dois compte d'une démarche que j'ai faite, et dont l'objet était de répandre une bonne nou-

velle aujourd'hui bien connue. Le 20 octobre dernier, en adressant à M. le Préfet de la Gironde un exemplaire du Rapport d'Orléans, je donnais à ce magistrat l'assurance que le fléau n'avait point paru dans notre département, bien que le Conseil d'hygiène publique eût conçu quelques craintes à cet égard. Muni de documents reçus tout récemment du Médoc, muni surtout du résultat de l'examen que j'avais fait de raisins de Bordeaux, de Bouliac, de Floirac et des deux localités suspectes (Podensac et Preignac), j'avais pu me former une conviction suffisamment éclairée par la comparaison des grains pourris du Bordelais, avec les pièces *authentiques* étudiées à Orléans. L'excellent résultat des vendanges du département a sanctionné la justesse de cette conviction.

En second lieu, ma correspondance avec M. Jullien-Crosnier, l'un des quatre administrateurs du Jardin des Plantes d'Orléans et membre de la commission, m'a fourni récemment quelques faits nouveaux et que je dois vous faire connaître.

Ce savant botaniste m'écrit, sous la date du 29 octobre :

« L'acaridien (Sarcopte) observé sur les vignes malades, se développe *toujours* pendant les grandes sécheresses de l'été, et particulièrement sur les Haricots et les *Volubilis (Phaseolus et Ipomœa)*. Il a pu établir sa demeure sur la vigne, après avoir épuisé les sucs des plantes que je viens de nommer. Une remarque *faite depuis peu* a permis de constater que presque toutes les treilles les plus attaquées avaient leurs ceps

entourés, à la base, de Haricots ou de *Volubilis.* Même dans les vignes en plein champ, les paysans de l'Orléanais sont dans l'habitude de semer des haricots sur sur le bout des *pouées* (terme employé par nos vignerons pour désigner une sorte d'*ados* en terre, au bas duquel on plante la vigne). » M. Jullien ajoute que presque toutes les feuilles d'arbres ou d'arbustes qu'il a examinées depuis l'époque du Congrès, sont attaquées par l'*Oïdium* ou par quelque fongosité parasite et d'un aspect analogue.

Dans une autre lettre de M. Jullien, en date du 2 novembre, il est dit que quelques horticulteurs d'Orléans viennent de trouver les feuilles des *Chrysanthèmes-pompons* attaquées par un *Oïdium*, mais qu'on n'a pas encore constaté s'il est de même espèce que celui de la vigne. M. Jullien a trouvé aussi, dans Pline, livre 17 *(Morbi arborum)*, une phrase qu'on pourrait appliquer à la maladie, et qui semblerait indiquer, par conséquent, que ce fléau n'est pas nouveau pour l'Europe. Pline dit : *Est etiamnum peculiare olivis et vitibus (araneum vocant), quum veluti telæ involvunt fructum, et absumunt.* M. Jullien ajoute : « Si la *toile d'araignée* qui entoure et fait périr les raisins et les olives n'est pas produite par l'*Oïdium*, elle est alors le résultat des fils de l'*Acarus telarius* Linn. Ce seraient là de nouveaux faits à examiner et à vérifier; mais il est bien tard actuellement pour le faire avec certitude cette année, car les *Acarus* et l'*Oïdium* sont presque détruits. »

Aussi, ne devons-nous pas espérer de trouver tou-

tes les lumières désirables dans l'examen d'un bocal de raisins et de feuilles malades, que j'espère recevoir bientôt de M. Jullien : ces pièces pathologiques ont été recueillies dans une saison trop avancée. Il en sera de même (par une autre raison) de l'échantillon authentique qui existe à Bordeaux, et qui, recueilli au mois d'août, est desséché et contracté à un point qui rendra malaisé l'examen physiologique du champignon. Cet échantillon, provenant des treilles du Jardin des Plantes de Paris, a été donné par MM. les administrateurs du Muséum à M. le comte de Kercado, membre correspondant de notre Académie. Comparé avec les échantillons d'Orléans, il fournira du moins la preuve de l'identité ou de la différence que pourraient présenter les altérations qu'on observerait, l'an prochain, sur des raisins bordelais. Mais, tant qu'on n'aura pas la triste certitude du développement spontané de la maladie à Bordeaux, je pense qu'il faudra s'abstenir rigoureusement d'ouvrir les bocaux cachetés où sont renfermées ces pièces pathologiques, afin d'éviter la dissémination si déplorablement facile des semences du champignon.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Pour l'Année 1851;

Par M. DUBOUL (Just-Albert)[1].

Messieurs,

Permettez-moi d'abord de constater que votre Rapporteur se trouve placé cette année dans une situation toute particulière et singulièrement difficile, je ne crains pas de l'avouer. Jusqu'à présent, ceux de nos honorables collègues chargés de rédiger des Rapports sur nos Concours poétiques, ne se sont trouvés en présence que d'un petit nombre de pièces, bientôt lues, bientôt appréciées. L'objet de leur examen étant ex-

[1] Commission composée de MM. de Bourdillon, Saugeon, H. Brochon, Ch. Des Moulins, E. Dégranges; Duboul, *rapporteur*.

trêmement limité, la matière de leur travail très-promptement épuisée, il s'ensuivait qu'il leur était permis de se livrer à des considérations générales, à des aperçus faits pour instruire et pour intéresser à la fois. Comme les dieux d'Homère, ils pouvaient parcourir librement l'espace, et, donnant carrière à leur imagination, cueillir çà et là assez de fleurs pour parer la nudité d'un simple et monotone procès-verbal.

Cette année, il n'en est pas ainsi : la matière abonde; la lice à peine ouverte, les combattants s'y sont précipités en grand nombre. L'Académie a reçu vingt-sept pièces de vers, et parmi ces vingt-sept pièces figure une tragédie en cinq actes. Ainsi, j'avais raison de vous le dire en commençant : votre Rapporteur, gêné par le manque de temps et par le manque d'espace, se trouve en quelque sorte emprisonné dans son sujet. Il ne peut se livrer qu'avec une extrême réserve à quelques considérations générales, à de rares excursions autour de l'arène que vous avez ouverte et où se pressent tant d'impatients joûteurs. Il est réduit à rédiger un procès-verbal dans toute l'acception du mot, et c'est un procès-verbal qu'il vient vous offrir. Ce n'est pas à lui qu'il faut en vouloir, après tout, si, dans la longue énumération qu'il va poursuivre devant vous, il ne lui est pas donné de se reposer quelques instants à l'ombre, de faire un peu l'école buissonnière, ce qui n'est pas sans charme, même pour un académicien.

Votre Commission, Messieurs, a très-minutieusement examiné les vingt-sept pièces de vers qui lui ont

été soumises, et ce n'est certes pas sa faute si elle n'a pas eu plus d'éloges à distribuer aux concurrents, plus de récompenses à demander pour leurs œuvres. Quelques lignes vont me suffire, je l'espère, pour expliquer les résultats de son examen.

La pièce portant le n° 1 est intitulée : *Un Message*. Elle est d'une versification assez facile, mais extrêmement négligée; elle renferme beaucoup de rimes insuffisantes, d'images forcées et d'incorrections de langage. Par exemple, Dieu dit à Azaël, l'un de ses anges :

> Va : retiens ce que font les enfants de la terre,
> Et puis tu reviendras, au bruit de mon tonnerre,
> Rapporter à mes pieds *la chose que ton cœur*
> *Aura jugé* le don le plus doux au Seigneur!

La grammaire exige *aura jugée*.

Voici des strophes de remplissage :

> Il voit dans les plaines,
> Des beautés sereines,
> Des âmes de feu;
> De chastes planètes,
> A toute heure prêtes
> Aux désirs de Dieu!
>
> Il frappe de l'aile
> La race immortelle
> Des impurs démons;
> Sa toute-puissance
> Bannit cette engeance
> Aux cimes des monts!

Évidemment, ces vers ne se recommandent ni par

l'heureux choix des mots, ni par l'abondance et le naturel de la rime, ni par la fermeté de la touche; néanmoins, la facilité et la grâce de quelques passages purement descriptifs nous ont semblé devoir mériter une citation à l'auteur de cette pièce.

Votre Commission a cru devoir accorder une mention honorable à M. Paul Hirigoyen, pour sa méditation intitulée . *Incertitude et Rêverie* (n° 4), dont nous allons vous donner lecture. Ce sont des vers en général faibles et décolorés, mais où l'on rencontre quelque sentiment de la mélodie. *L'Ange du Printemps* (n° 5), par le même auteur, reproduit tous les défauts de la pièce précédente, sans en offrir d'ailleurs les qualités.

Incertitude et Rêverie.

Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve,
. . . .
L'esprit que la lumière à la rosée enlève,
Diaphane habitant de l'invisible éther.
(Victor Hugo. *Le Sylphe*, ballade.)

Bel ange aux ailes d'or, à la blanche couronne,
Toi qui viens de ma lyre éveiller la douceur,
Oh! dis : quel est ton nom, pour que je te le donne
Uni dans ma prière à celui du Seigneur!

Es-tu ce messager, frère de l'Espérance,
Qui va dans son exil visiter le proscrit,
Ou sur le vieux grabat, témoin de la souffrance,
Donner soutien au cœur et repos à l'esprit?

Semblable à la colombe, aux jours de la tempête,
Sur l'océan des pleurs planes-tu dans ton vol,
Et de l'arbre naissant, en signe de conquête,
Portes-tu le rameau dont s'ombrageait le sol?

Sèmes-tu sur tes pas, aux champs de la lumière,
Ces étoiles d'argent, myriades de feu,
Sphères de l'infini qui roulent en poussière,
Qu'interroge le cœur et qu'épèlent nos yeux?

Es-tu l'ange de paix qui, repliant son aile,
Vient se poser le soir à l'ombre du tombeau,
Et d'un frère qui dort, ami toujours fidèle,
Des fleurs de son gazon éloigne le corbeau?

Ton nom est-il celui que l'enfant dans son rêve
Prononce souriant; nom plus doux que le miel,
Plus doux que le parfum que le zéphir soulève
Des roses du printemps, et qui remonte au ciel?

Ta voix a chatouillé mon oreille surprise;
Il me semblait ouïr de mystiques accents :
Telle dans ses cheveux on sent passer la brise
Aux rivages fleuris où s'exhale l'encens.

Alors, obéissant à quelque doux mystère,
J'ai chanté. Le poëte est l'écho de ta voix;
Et si ton vol léger vient effleurer la terre,
Les âmes et les cœurs tressaillent à la fois!

O Puissance d'en haut infinie et sublime!
Noble Inspiration, étincelle de feu,
Comme l'aigle géant tu planes sur la cime,
Et vas te reposer près du trône de Dieu!

Éclair de son rayon, souffle de sa parole,

Reflet de sa pensée, ombre de sa splendeur,
Voix dans l'air qui gémit et qui chante ou console,
Et dont le seul cantique est le nom du Seigneur!

Je te sens, je te sens! tu m'animes, m'éclaires;
Je vois les cieux ouverts, je lis dans l'avenir;
Mes lèvres ont parlé; mes chants et mes prières
Ne savent qu'annoncer, ne savent que bénir!

Des prophètes divins j'aperçois l'auréole,
Sur mon front qui s'incline elle vient se poser,
Et j'éprouve en mon cœur, alors qu'elle s'envole,
Une extase plus douce encor qu'un doux baiser!

Et pensif, je regarde au loin, dans tout l'espace;
Je cherche, mais en vain, le rêve évanoui :
Hélas! il s'est enfui ne laissant plus de trace
Que l'éclair dans la nue à notre œil ébloui!

Mais d'un luth inspiré le suave murmure
Longtemps en mon esprit chante un hymne d'amour :
Ainsi dans le printemps, hymne de la nature,
S'exhalent à la nuit tous les parfums du jour.

Bel ange aux ailes d'or, à la blanche couronne,
Toi qui viens de ma lyre éveiller la douceur,
Oh! dis : quel est ton nom, pour que je te le donne,
Uni dans ma prière à celui du Seigneur!

Parmi les pièces portant le n° 2, extraites d'un recueil inédit ayant pour titre : *Souvenirs et Rêveries*, votre Commission a remarqué le *Sommeil du petit Savoyard*, dont je vais également vous donner lecture. Ce morceau, écrit avec beaucoup de sentiment, ren-

ferme plusieurs détails gracieux, sur lesquels je ne crois pas qu'il soit utile d'insister, puisque vous allez être en mesure de les apprécier vous-mêmes.

Le Sommeil du Petit Savoyard.

A Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger.

I.

Paisible, il reposait l'enfant de la Savoie;
Il dormait au soleil, à la borne adossé;
Et, retenant sa vielle, un vieux ruban de soie
Flottait, autour du cou négligemment passé.
Sur ses lèvres, un doux sourire
Semblait à chaque instant redire
Qu'un soupir du pays s'agitait dans son sein.
Près de lui la sébile échappait à sa main.
Tandis que de ses traits l'innocence rayonne,
Un crucifix d'argent sur son cœur a brillé.....
L'œil humide aussitôt j'ai laissé mon aumône;
Mais je ne l'ai pas réveillé.

Il rêve....; il a revu le châlet, la montagne,
Le clair ruisseau qui passe et fuit,
Le troupeau qui bondit dans la verte campagne,
Et d'un soleil mourant la pourpre qui reluit.
Il entend de l'airain l'onde pure et sonore,
Expirant aux forêts dans un air embaumé;
Il revoit les pleurs de l'aurore,
La ronce qui pétille au foyer tant aimé,
Et la vieille grand'mère agenouillée encore
Devant le vieux Christ enfumé.

Ah! vers le pauvre enfant couché près de sa vielle,
Si le bon Dieu conduit vos pas,
Des biens qu'il a donnés laissez une parcelle,
Mettez un petit sou dans la simple escarcelle;
Passez....., ne le réveillez pas.

II.

Du chêne séculaire il contemple la cime
Balançant son feuillage au souffle matinal;
L'astre pâle des nuits qui s'élance, sublime,
Et les molles clartés ruisselant de l'abîme
Du grand lac frémissant révèlent le cristal.
Il entend au lointain le bruit de la cascade,
La harpe éolienne aux sombres jours d'hiver;
Du pont sur le torrent il a revu l'arcade
Qu'embrasse en son contour un lierre toujours vert.
Il ramène au printemps le vol de l'hirondelle,
Ces mille bruits confus qui passent dans les cieux;
Le nid des passereaux à l'antique chapelle,
De l'onde à l'horizon le cours silencieux.
Il voit au vent de nord la nature flétrie,
Le coteau dépouillé dont frissonne le flanc,
La neige qui floconne et jette un linceul blanc :
Il rit....; c'est encor la patrie.
Patrie au front brillant qui vis nos premiers jours,
Les souvenirs du cœur t'embellissent toujours!

Ah! vers le pauvre enfant couché près de sa vielle,
Si le bon Dieu conduit vos pas,
Des biens qu'il a donnés laissez une parcelle,
Mettez un petit sou dans la simple escarcelle;
Passez....., ne le réveillez pas.

III.

Il entend le bonheur, sylphe qui dès l'enfance

Étend ses ailes d'or, aux flots d'azur s'élance,
Orne le firmament de limpide clarté;
Aux plaines d'avenir il fuit et se balance,
Scintille entre le songe et la réalité.
Exilé, dors encor, et qu'un aimable rêve
De ton cœur innocent dans ton sommeil s'élève,
D'espoir et de patrie en son vol parfumé.
Pour l'enfant sans soutien qui laisse la Savoie,
Ses vallons, sa montagne et sa mère et sa joie,
Le flambeau du bonheur pâlit, meurt consumé.

Ah! vers le pauvre enfant couché près de sa vielle,
Si le bon Dieu conduit vos pas,
Des biens qu'il a donnés laissez une parcelle,
Mettez un petit sou dans la simple escarcelle;
Passez....., ne le réveillez pas.....

Il y a bien quelques taches dans cette pièce; mais, en somme, elle est charmante, facilement écrite et bien sentie; aussi votre Commission a-t-elle pensé qu'une médaille d'argent, petit module, devait être accordée à M. Eugène Burgade, auteur de cet agréable morceau.

Que vous dirai-je des six fables qui portent le n° 3? Mon Dieu, Messieurs, fort peu de chose, en vérité. Sans se rappeler, mal à propos, Lafontaine et Florian, sans s'exposer à se faire taxer d'exigence, il est permis de trouver ces six fables extrêmement banales et faibles. Il est fâcheux que l'auteur ne se soit pas efforcé de nous donner des rimes moins plates et des hémistiches moins rebattus.

A part ce détestable vers :

Oh! alors, oh! alors, enfant, malheur à toi!

et des incorrections, des négligences qu'il eût été facile d'éviter, la pièce n° 6, intitulée : *Près d'un berceau*, est d'une facture assez heureuse. En voici quelques strophes, qui permettent de bien augurer de l'avenir poétique de l'auteur, à la condition qu'il travaillera avec un peu plus de soin et de sévérité pour lui-même :

Dans ta couche d'osier arrondie en arceaux,
Sous ce tissu léger qui te garde et te voile,
Sous ce ciel sans soleil, dans ta nuit sans étoile,
Sous ce court horizon que bornent deux rideaux;

Aux doux balancements de ta couche tremblante,
Dors en paix, cher enfant; des plaines de l'azur,
Un ange descendu, sur ton front vierge et pur,
Jette les doux reflets de ton âme innocente.

Repose; le silence, assis à ton chevet,
Protége ton sommeil; la céleste phalange,
D'un doux songe embellit, mon pauvre petit ange,
Ton repos sans remords, sans espoir, sans regret.

Sur ta bouche je vois errer un doux sourire :
Partout tu vois des fleurs, des fruits beaux et vermeils;
Dans un ciel toujours pur, des milliers de soleils,
Et le cristal des eaux où ton âme se mire.

Sous ce titre : *A Louis-Philippe Ier, roi des Français, supplique* (n° 7), une pièce très-remarquable vous a été remise; mais cette pièce ayant été publiée dans divers recueils, notre Règlement ne nous permettait pas de l'accepter pour le Concours. Je dois dire que nous l'en avons écartée avec d'autant plus de regret, qu'elle réunit deux qualités bien rares : la

vérité du sentiment et la franchise de l'expression.

La Rose d'Automne, élégie, et le *Grand-Bé*, méditation, qui, sous les nos 8 et 9, sont l'œuvre du même auteur, n'offrent rien, soit au point de vue de l'inspiration, soit sous le rapport de la facture, qui soit digne d'être remarqué. C'est l'*ut pictura poësis* d'Horace qui sert d'épigraphe à ces deux morceaux; malheureusement, les vers qui les composent ne brillent ni par l'éclat du coloris, ni par la pureté du dessin. Sans vouloir décourager l'auteur, nous sommes obligé, pour remplir consciencieusement notre tâche, de relever le prosaïsme et la faiblesse de son élégie, ainsi que de sa méditation.

L'*Epître à mon ami H.... M.* (n° 10), offre le mérite d'une versification assez coulante, dans les premières pages surtout. Du reste, l'auteur ne paraît pas avoir suffisamment laissé mûrir ses idées, qui se présentent parfois dans une sorte de confusion, et manquent d'enchaînement logique. Avec un peu plus de travail et de réflexion, il pourrait traiter convenablement le sujet qu'il a choisi, et qu'il n'a fait qu'indiquer.

Cette épître, qui roule sur des idées philosophiques fécondes en développements, atteste d'ailleurs une certaine vivacité d'esprit, traduite par d'heureuses images et par quelques vers bien tournés.

Du n° 12 au n° 15, nous trouvons quatre pièces, dont un fragment épique, deux épîtres amoureuses et une fable. Nous allons apprécier dans leur ensemble ces diverses productions d'une même plume.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est la confusion,

l'incohérence des idées, le relâchement du style, la vulgarité des images. On rencontre là, et en grand nombre, des expressions comme celles-ci : *L'émail de tes dents; Les roses de ta fraîcheur; Le corail de tes lèvres; Savourer les richesses de tes appas, etc., etc.* Puis ce sont des fautes de français et des fautes de quantité sur lesquelles nous ne passerions pas facilement, si, pour dédommager de nos critiques l'auteur de ces pièces, nous avions la satisfaction de pouvoir lui offrir une mention honorable.

Les *Pâques Carlovingiennes*, tel est le titre du n° 16, fournissent le sujet d'une légende qui est l'œuvre d'un versificateur exercé. On y reconnaît une touche ferme, hardie; on y remarque avec plaisir des fragments qui révèlent un écrivain de mérite. Aussi, votre Commission n'eût pas hésité à vous demander une mention honorable pour l'auteur de cette légende, sans l'obscurité qui la dépare et en rend certains passages presque inintelligibles; elle se borne donc, à regret, à signaler les strophes suivantes, où se manifestent d'incontestables qualités de facture :

Extrait de la pièce intitulée :

Les Pâques Carlovingiennes.

Le printemps a dompté la nature rebelle.
L'arbuste en fleur verdit; l'air est doux, la mer belle :
L'étang brille; son sein, miroir d'azur poli,
De la voile, qui part, voit palpiter le pli.
« . . . . »

A la brise, aux rumeurs sonores de la grève,
Un aveugle, un vieillard, est insensible....; il rêve.
Comme ces murs noircis, dont le faîte est broyé,
Ce vieillard, triste et nu, montre un front foudroyé.

. . . .

Une molle fraîcheur, lentement exhalée,
D'Orbieu, clair et profond, signale la vallée :
Sous les rocs, dans les bois, l'eau paisible, qui fuit,
Ruban moiré, scintille et se perd dans la nuit.

Noble espoir des héros, que son aspect enflamme,
Au centre ombreux du val, se dresse l'oriflamme,
Et, tels que des épis flottant sur les sillons,
Ondulent, à ses pieds, de riches pavillons.

Il est des figures auxquelles la poésie ne devrait toucher que lorsqu'elle se sent capable de les reproduire avec une fidélité scrupuleuse, sinon avec éclat : telle est la figure du cardinal de Cheverus, dont la charité, si pleine de touchantes effusions, a laissé parmi nous d'impérissables souvenirs. Nous regrettons donc bien vivement que l'auteur de l'*Epître à mon fils,* qui porte le n° 17 et roule sur les vertus évangéliques du digne prélat, n'ait tiré d'un pareil sujet qu'un bien médiocre parti. Sans doute, ses intentions étaient bonnes, mais cela ne suffit pas en poésie; car, quel est le poète qui n'ait pas de bonnes, d'excellentes intentions? Comme l'enfer, le Parnasse en est pavé.

Cette épître a surtout un grand défaut : c'est d'être prosaïque, de manquer essentiellement d'allure et d'animation. Je n'en citerai que quelques vers relatifs au

cardinal de Cheverus alors qu'il était évêque de Boston, et un passage sur l'éducation maternelle :

Chez lui, l'on ne voyait rien de marbre, ni d'or,
Au fond de son palais; quel palais! quelques chaises;
Et comme on en voulait porter de moins mauvaises,
Il disait, en riant : « Oh! non, n'en portez pas;
» Le reste, étant moins beau, serait dans l'embarras :
» Notre Seigneur Jésus logeait dans une étable. »
Une pauvre commode, une méchante table,
Un lit...., ils sont meilleurs dans le moindre hôpital,
Formaient l'ameublement du futur cardinal!
. . . .

. . . .
Le secret d'être heureux, c'est avoir ici-bas
Quelqu'un qui, dans la vie, accompagne vos pas;
Vous pousse vers le bien, près du mal vous retienne :
C'est l'éducation par la mère chrétienne;
C'est la vertu. Celui dont toute la cité
Redit, après sa mort, l'ardente charité;
Le vertueux prélat, Cheverus, le saint prêtre,
Bénit jusqu'à sa mort celle qui le fit naître.
Sa mère!.... On aurait dit, alors qu'il en parlait,
Qu'une céleste fleur sur ses lèvres naissait!

La dix-huitième pièce est une tragédie en cinq actes et en vers, qui a pour titre : *Le Comte de Leicester.*

L'Académie a pour habitude de se montrer très-indulgente dans les critiques qu'elle adresse aux auteurs des pièces qu'elle ne peut pas récompenser. Elle puise les motifs d'une telle conduite, dans le sentiment des égards qu'on doit toujours aux vaincus, ou,

pour éviter l'emploi d'un mot que ne comportent guère nos luttes pacifiques, à ceux que les résultats du Concours n'ont pas favorisés; mais ici, Messieurs, et alors qu'il ne lui est pas possible de mettre en doute la confiance excessive que paraît avoir en ses propres forces l'auteur du *Comte de Leicester*, le devoir de votre Commission lui est impérieusement tracé. Il est indispensable qu'elle fasse entendre, sans tergiversations et sans équivoque, une critique beaucoup moins sévère que juste. De cette critique sortira peut-être un de ces avertissements salutaires que les esprits droits trouvent toujours le moyen de mettre à profit.

Notre auteur a pris pour épigraphe de son œuvre ces deux vers de l'*Art poétique* de Boileau :

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.

Mais, pourrait-on lui dire, puisque vous connaissez si bien, puisque vous invoquez même cet excellent précepte, pourquoi ne pas vous y conformer? Pourquoi le rappeler, tout comme si vous n'aviez eu l'intention que de railler et de condamner d'avance votre tragédie? Oui, sans doute, en admettant qu'on puisse éprouver quelque plaisir à composer des vers où la rime et la raison ne vivent pas dans une cordiale entente; — à tirer, tantôt à droite, tantôt à gauche, les ficelles qui font mouvoir des personnages ayant tout juste l'animation et la souplesse de mouvements qu'on rencontre dans une galerie de figures de cire, on doit

consulter longtemps son esprit et ses forces. Horace l'avait dit bien avant Boileau, et le sens commun l'avait dit bien avant Horace. Pourquoi donc ne l'avoir pas fait?

Il est difficile de prendre au sérieux la prétendue tragédie dont votre Commission a dû lire les cinq actes. Ce n'est qu'un tissu d'inversions, de périphrases incompréhensibles, de métaphores surannées, de rimes banales ou insuffisantes, de locutions aussi prétentieuses que vides. C'est *le joug de l'hyménée; l'image d'une flamme qui éveille un amour; un œil orgueilleux qui dit ses derniers adieux;* une princesse qui s'écrie, en s'adressant à sa confidente : *Soutiens ma dignité!* ce dont elle paraît, au reste, avoir grand besoin.

Dans le seul premier acte, *larme* rime sept fois avec *alarme* ou *arme,* et *flamme* également sept fois avec *âme*. Cette dernière rime se reproduit quatre fois rien que dans la première scène.

Je ne fais cette observation que pour montrer combien les procédés de l'auteur sont monotones. Il ne se lasse pas de recourir aux mêmes rimes, de tourner autour des mêmes périodes, de reproduire à satiété les mêmes expressions. Ses personnages, condamnés à subir les longues tirades qu'ils s'adressent réciproquement, s'interrompent avec une persistance qui témoigne éloquemment de leur ennui. Aussi trouve-t-on, dans les cinq actes composant cette étrange pièce, ces mots *(l'interrompant)* entre parenthèses, répétés vingt-cinq fois.

Je tiens à vous offrir d'ailleurs un échantillon de

cette tragédie. Il est bien entendu que je le prends au hasard. Il serait facile de trouver dans les cinq actes du *Comte de Leicester* quelque chose de plus significatif, de plus caractéristique; mais, je le répète, je ne choisis pas.

SCÈNE Ire du second acte.

HERMINIE, VARNEY, *confident de Leicester.*

HERMINIE.

Chevalier, n'ayant pu rencontrer votre maître,
Je vous ai fait mander pour vous faire connaître
Ce qu'à d'autres qu'à lui je n'aurais confié,
Si je n'eusse connu votre ardente amitié
Et votre dévoûment pour le célèbre comte :
Vous savez que déjà dans le peuple on raconte
Qu'Élisabeth en lui veut choisir un époux.
Eh bien! oui, chevalier; elle l'apprit à nous.
Que votre maître donc redouble ses services;
Que les yeux de la reine encore plus propices
Voient en lui courtisan et valeureux vainqueur;
Que d'un plus humble hommage il brigue sa faveur
Ici je vais rester; allez lui faire entendre
Tout ce que maintenant je viens de vous apprendre;
Surtout, ne manquez pas de l'avertir aussi
Que si jusqu'à présent il a seul réussi
A monter presque seul en cette haute place,
Il en verrait déchoir sa trop heureuse audace,
Si ma main loin de lui voulait se retirer,
Si pour lui désormais je cessais d'implorer,

VARNEY.

Ah! madame, que n'ai-je une voix éloquente
Pour louer dignement l'action bienfaisante
Dont vous savez marquer votre aimable pouvoir!
Ou plutôt à vos pieds que ne puis-je ici voir
Celui dont vos faveurs assurent la fortune!
Mais, princesse, souffrez qu'une voix plus commune
Vous offre les respects de ce noble seigneur;
Qu'à cette heure.....

HERMINIE (l'interrompant).

Il suffit : déjà souvent, ailleurs,
Leicester a montré juste reconnaissance
Pour ce qu'a fait pour lui notre faible assistance

VARNEY.

Me permettriez-vous, en n'obéissant pas,
Madame, à vos côtés de retenir mes pas?
Pendant quelques instants d'occuper votre oreille?
Puisque votre bonté sur notre destin veille,
Apprenez un secret, qui vous fera frémir
Pour Leicester lui-même et son sort à venir!
Princesse, s'il était découvert à la reine,
Quels seraient les transports de sa puissante haine!
Si du comte à vos yeux la célèbre grandeur
Put mériter de vous un regard protecteur,
Ah! madame, veuillez détourner la tempête
Qui surtout aujourd'hui va menacer sa tête!

HERMINIE.

Expliquez-vous, enfin : quelques grands ennemis
Menacent-ils le trône à Leicester promis?
Contre lui?....

VARNEY (l'interrompant).

Son plus grand ennemi, c'est lui-même!

Ta main n'est plus à toi, Dudley, ni ton cœur même!
Oui, princesse, apprenez (comble de son malheur!)
Qu'en accordant sa main il a donné son cœur.

Je passe le n° 19 : votre Commission pense que cette élégie n'est digne sous aucun rapport d'un sérieux examen.

Sous les n°s 20 et 21, deux méditations s'offrent à nous : la première, intitulée *L'Oubli;* la seconde, *Le Scepticisme.* Ces deux pièces sont facilement, mais un peu trop négligemment écrites. De plus, l'inspiration en est faible et vague; cependant, on peut y noter quelques vers assez mélodieux.

Les Enfants de la Terre (n° 22), tel est le titre d'une chanson où l'idée ne se montre qu'enveloppée d'épais nuages, et dont la forme laisse beaucoup à désirer. L'auteur devrait lire Béranger, pour tâcher d'apprendre comment il est possible de faire des vers chez lesquels la profondeur des pensées n'exclut pas la limpidité du style.

Il y a dans la méditation intitulée *Joie et Tristesse* (n° 23), de la mélancolie et quelquefois du sentiment. Malheureusement, aucune originalité ne se trahit dans cette pièce, où l'on s'efforce visiblement d'imiter la manière de Victor Hugo, et cela sans succès d'ailleurs.

De la facilité, l'habitude de la versification, du mouvement et de l'entrain dans certains passages, ne sauraient racheter tout ce qu'il y a de faible, d'incohérent et de monotone dans les trois chansons que nous avons lues sous les n°s 24, 25 et 26. La dernière sur-

tout est d'une insignifiance et d'une vulgarité, soit de pensée, soit de forme, qui accusent un manque absolu de méditation et de travail.

Trois fables, qui ont pour titre, la première, *Le Basset;* la seconde, *Le Pot au feu*, et la troisième, *Les Deux Coqs et le Dindon,* sont réunies sous le n° 27. Elles ont cela de commun, qu'elles offrent chacune quelques vers passables, mais qu'on y chercherait inutilement la moindre suite dans les idées. L'auteur paraît n'avoir pas de but, ou du moins il ne semble viser qu'à lancer de temps à autre un trait plus ou moins émoussé. C'est un grand défaut, surtout dans la fable, où la fantaisie n'exclut pas le plan, où il n'est pas impossible de plaire et d'instruire à la fois. On nous dira que si ce n'est pas impossible, c'est assurément très-difficile. Nous l'accordons; mais quand on ne se sent pas la force de lutter sans trop de désavantage contre les difficultés d'un sujet, pourquoi ne pas laisser cette tâche à ceux qui peuvent convenablement la remplir? Qui donc, après tout, est obligé de composer des fables, des tragédies ou des chansons?

J'ai réservé la meilleure pièce du Concours pour vous en entretenir un peu longuement à la fin de ce Rapport. Cette pièce, qui porte le n° 11 et qui est intitulée *Le Chant de Samson,* a pour auteur M. Bénigne Huyet. C'est à l'unanimité que votre Commission l'a jugée digne de la médaille d'or, petit module.

Le Chant de Samson.

Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dexterâ, et alteram lævâ tenens,

Ait : moriatur anima mea cum Philistiim. Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes et cæteram multitudinem quæ ibi erat.

(Liber Judicum, cap. XVI, v. 29 et 30.)

Assiégés par Tite dans Jérusalem, et prêts à succomber, les Israélites se réunissent en conseil. Simon, fils de Gioras, un des chefs, prend la parole et les engage à s'ensevelir avec lui, plutôt que de se rendre, sous les ruines de la ville; trouvant une analogie entre leur situation et celle de Samson, autrefois juge d'Israël, il leur rappelle son épisode.

SIMON.

Échansons, apportez amphore sur amphore.
Du vin! du vin! versez toujours, versez encore :
Le vin aux combattants donne une âme de feu;
Lorsque nous avons bu, la bataille est un jeu.
Par ce vif aiguillon les phalanges poussées,
Sur les pieux et les dards se penchent plus pressées.
Que les fils de Jacob alors paraissent beaux,
Quand ils vont, hérissés comme les grands troupeaux
De tigres, de lions luttant sur les collines,
Recevoir les Romains sur leurs mâles poitrines!

(Simon se dirige vers un groupe.)

LE GROUPE.

Vains efforts, c'en est fait!

Oui, nous verrons bientôt

Sous le bélier de fer, gigantesque marteau,
Éclater tous nos murs.

SIMON.

— O Solyme, ô ma mère!
Elle périra donc?

LE GROUPE.

Eh! que faire?

SIMON.

Que faire?
Tant que mon cœur battra, tant que dans cette main
Frémira mon épée, et que le nom romain
Sur ma langue de feu trouvera l'anathème,
J'espèrerai.

LE GROUPE.

Demain sera le jour suprême
Peut-être, et ta vertu....
— Demain, nous mourrons tous!
— Demain!

SIMON.

S'il faut périr, soit. Mais les derniers coups
Que nous leur porterons, laisseront des empreintes.
Oh! plus près cette fois, avec quelles étreintes
Nous tiendrons l'ennemi dans nos bras étouffants!
La victoire n'a pas ces plaisirs, mes enfants.

LE GROUPE.

— Ce ne sont pas des dieux enfin; ce sont des hommes,
Et leurs yeux ont pu voir déjà ce que nous sommes,
Moins forts, mais plus vaillants.

SIMON.

Je ne compterai pas
Ceux qu'aux pieds de nos murs j'ai couchés sous mon bras.

Rappelez-vous ce jour où, défendant nos portes,
L'huile ardente, la poix pleuvaient sur les cohortes;
Sous vos yeux égarés, comme une mer sans frein
S'élevaient, blanchissaient les boucliers d'airain;
Ce jour, je vis pâlir les plus mâles visages :
Or, ma voix d'un seul mot ranimant les courages,
Nous fîmes reculer ces flots envahissants;
Mais encor plus épais, encor plus menaçants,
Les boucliers croissaient, s'enflaient sous notre audace;
Le soleil enflammant cette mouvante masse,
En faisait rejaillir l'éclat jusques aux cieux;
Ce lac incandescent éblouissait vos yeux.
Eh! bien, moi, presque seul à ce poste terrible,
Tout près de disparaître au fond du gouffre horrible,
Je soutins cet orage, et jusques à la nuit,
Un tourbillon de sang, de flammes et de bruit
M'enveloppa. La nuit sur nous baissa ses voiles
Et je luttais encore aux clartés des étoiles.

(*Simon se dirige vers un autre groupe. — A un des siens plongé dans le désespoir :*)

SIMON.

Allons, réveille-toi, mon ami. Voudrais-tu
Au fond de cette coupe oublier ta vertu?

L'ISRAÉLITE (*d'une voix avinée.*)

J'avais deux fils, j'avais une fille charmante.

UN AUTRE.

Toujours sur ses enfants sa douleur se lamente.
On les venge!

L'ISRAÉLITE.

Ma fille! ô cœur trop exalté!
Voulut dernièrement combattre à mon côté.
Hardie autant que belle, à la première place,
Au milieu des plus forts, elle luttait d'audace.

Hélas! je ne vis point un romain, un géant,
Sur ma fille tomber, pareil au loup béant.
Comme il la dominait de son énorme taille,
Il la prit dans ses bras au sein de la bataille;
A son cheval fougueux l'attacha, fendit l'air.
Je... Mais tout disparut pour moi dans un éclair.

SIMON.

Viens, nous te vengerons!

TOUS.

A boire!

SIMON.

La patrie
Demande notre sang.

TOUS.

Eh! bien, mère chérie,
Tu l'auras tout entier.

SIMON.

Jurons tous à Sion,
Jurons tous de vouloir l'extermination
Plutôt que l'esclavage!

(Tous les bras se tendent vers Simon.)

SIMON.

Il faut que l'Idumée
Entraîne dans sa mort la tyrannique armée.
Flétrissons les lauriers sur le front des Romains;
Que Tite, autre Varus, sous de nouveaux Germains,
Pâture des vautours et des corbeaux immondes,
Tombe et gise enfoui dans nos gorges profondes!
Que visitant un jour ces pâles régions,
Rome s'écrie encor : « Rends-moi mes légions. »

TOUS.

Maudit! trois fois maudit!

SIMON.

Si nous mourons, qu'il meure
Et que sa dernière heure arrive avant notre heure!
Que ses chars de victoire, arrêtés dans leur vol,
Renversés, mutilés, enclavés dans le sol,
Racontent sa défaite en laissant sur la plage
L'éternel souvenir d'un immense naufrage!

TOUS.

S'ils brûlent notre temple, il sera le flambeau
Allumé sur ce camp, devenu leur tombeau.

SIMON.

Écoutez, écoutez l'hymne qui sur ma lyre
Descend en frémissant et que Sion m'inspire.
Mon œil roule du feu; ma voix, comme les eaux
Du Jourdain, quand il courbe et froisse ses roseaux,
Gronde dans ma poitrine, et ma tête enflammée
Ne peut plus contenir la poésie armée.

Il est tombé Samson! dans quel gouffre de maux!
On l'attelle à la meule avec des animaux!
O dégradation! Cercle d'ignominie,
Où tourne du captif l'éternelle agonie!
Mais qui plonge ce fer dans sa prunelle? horreur!
Il n'a pas éclaté par des cris de fureur,
Par des cris de souffrance; il a courbé la tête,
Silence formidable où couve la tempête!
Car le jour va venir; il est venu le jour.
Oui, voilà le banquet à l'immense contour,
Le banquet de l'orgie où trois mille convives
Élèvent vers Dagon leurs coupes convulsives.

Ils chantent « Gloire au Dieu, gloire au Dieu souverain !
C'est lui qui du géant brisa le bras d'airain.
Nos moissons désormais tombent sous les faucilles,
Et nous voyons grandir nos fils avec nos filles.
Le monstre est terrassé ! qu'on l'amène en ces lieux
Pour que de ses douleurs nous repaissions nos yeux. »

Voilà que tout à coup, au milieu de la salle,
Se dresse de Samson la taille colossale.
A l'aspect de ce front d'où les yeux jaillissant
Dans leur vide ont laissé deux noirs caillots de sang,
De ce corps où le plomb des noueuses lanières
Par le bras des bourreaux a creusé des ornières,
Le banquet triomphant hurle un hymne insensé.
Lui, du regard de l'âme il a tout embrassé :
Plus ferme qu'un rocher qu'assiègent les tempêtes,
Il se prépare au choc de ces trois mille têtes.

O tumulte ! ô chaos ! le peuple philistin
Dépouille les autels, la salle, le festin,
Et tout devient une arme : urne aux divins arômes,
Amphore aux larges flancs que soulèvent deux hommes,
Cratère où l'on a bu tous les vins d'Orient,
Candélabre ouvragé par un ciseau riant,
Glaive, vase, trépied, torche du sacrifice,
Jusqu'aux flancs des taureaux où lisait l'aruspice.
La trombe monstrueuse éclate, et, submergé,
Le géant disparaît et ne s'est pas vengé,
Quand s'élève une voix : « Ménagez mieux la fête,
» Dit-elle, mes amis : nous n'avons qu'une tête.
» Songez quelle victime ! Et ne vaut-il pas mieux
» Que l'esclave courbé s'humilie à nos yeux ?
» Notre vengeance est là ; qu'on lui donne une lyre :
» Prêtons l'oreille aux chants que la douleur inspire,
» A cette voix que vont étouffer les sanglots,
» Aux pleurs du désespoir qui vont couler à flots. »

Et d'admiration la salle est transportée.
On se range, on se tait, la lyre est apportée.
Être grand, être fort, être supérieur,
Et se sentir brisé! combat intérieur!

Tout à coup un éclair traverse sa pensée,
L'Esprit est là. C'est lui, tremblez, troupe insensée.
« C'est l'heure, a dit l'Esprit, de la rébellion.
» A mon souffle puissant, crinière du lion,
» Ainsi que des flots noirs fais bondir tes sept tresses.
» Mugissez, éclatez, colères vengeresses! »
« — Merci Seigneur, » dit-il, en répondant tout bas
A l'Esprit qui l'anime : « ils n'échapperont pas. »

Puis, sentant le retour de ses forces connues
Et flattant de ses mains les tresses revenues,
Il souriait, sourire incompris d'Ascalon!
« — Quand commencera-t-il? — Ce prélude est bien long.
» — Il médite. — Il a honte. — Il souffre. — Je m'ennuie. »
« — Les colonnes, enfant, pour que mon corps s'appuie.
» Là, je pourrai jouer, chanter plus aisément. »
Et ses deux mains palpaient, palpaient. Aveuglement!
Ils ne comprennent pas pourquoi ses mains crispées
Frémissent au contact des colonnes palpées.
Il a seul le secret de ses transports. — « C'est bien,
» Je suis libre à présent! Les voilà, je les tien!

Il chante. Un souvenir vient accabler son âme;
Sa bouche a dit un nom, c'est le nom d'une femme.
« Trahi par ce qu'on aime! » Au souvenir récent,
Deux larmes ont coulé, toutes rouges de sang.
« Pardon, mon Dieu, pardon de mes erreurs passées.
» Les ai-je, réponds-moi, par mes maux effacées? »
Et son front se courba, mais sous le repentir :
L'homme coupable offrait à Dieu l'homme martyr.
Immense rire! on crut à des larmes de rage;

Mais il laissa passer le torrent de l'outrage.
Puis, l'Esprit l'agitant, la strophe s'irrita,
Et comme le clairon, terrible, elle éclata :

Le lion de Jacob, ardente sentinelle,
Effrayait Ascalon de ses rugissements;
Gaza baissait la tête au feu de sa prunelle;
Etam [1], s'il bondissait, se couvrait d'ossements.
Un jour, son œil se ferme et le sommeil l'enchaîne.
Sommeil fatal! Vers lui, ténébreux et rampant,
Afin de l'enlacer dans ses nœuds de serpent,
Le cou gonflé, Dagon se traîne.

Que fais-tu, Benjamin? où se cache Issachar?
D'épouvante, à son tour, leur âme est donc frappée?
Gad, pousse tes chevaux; Nephtali, sur ton char;
Embrasez la fournaise où se forge l'épée....
Sous mes pieds le sol tremble et j'entends le combat,
L'hymne de la victoire et les clameurs funèbres.
L'impuissant défenseur pour franchir ses ténèbres
S'élance. Il retombe, il s'abat.

Dalila! tes ciseaux! Vois-tu cet or qui brille?

(Avec ironie.)

Tes frères de Sorec se montrent généreux.

(Avec force.)

L'épi languit et meurt touché par la faucille,
Le chêne qu'on émonde en est plus vigoureux.

(Avec un sourire terrible.)

L'automne est arrivé; que ma vendange est belle!
Bien! la grappe s'entasse au pressoir élargi;
Victoire! car voilà que sous mon pied rougi
Le sang de ma vigne ruisselle.

[1] Caverne où se réfugiait Samson pour échapper aux Philistins.

Nous voulons aujourd'hui, s'écriaient mes bourreaux,
Rire de ses douleurs et de ses larmes vaines.
Imprudents! vous versez le sang de vos taureaux
Et vous laissez le mien bouillonner dans mes veines?

(Avec une ironie singulière.)

Vous avez une meule? Ah! j'ai ma meule aussi.
Vous ne comprenez pas, pauvres d'intelligence!

(Avec fureur.)

Vous êtes le froment promis à ma vengeance,
Ma meule tourne. La voici.

Et, ses deux bras autour de la double colonne,
Il rugit. Dans la salle un rire tourbillonne,
Éclatant, éternel, lorsque l'on voit son cou
Se gonfler et ses nerfs tressaillir : « Il est fou! »
Comme un vent orageux s'engouffrant dans un orme,
L'Esprit a secoué la chevelure énorme.
A flots coule sa vie en ce robuste corps.
Un affreux craquement à ces premiers efforts
Vient de répondre. O ciel! la voûte est lézardée!
Dans les cerveaux épais a pénétré l'idée.

Au souffle martelé qui fait battre ses flancs,
A l'aspect de ses yeux encore ruisselants,
De ses muscles de fer, des tresses insensées
Hérissant sur son cou leurs vagues courroucées,
Tout le banquet se lève, et, muet de terreur,
Pantelant, du sépulcre offre la pâle horreur.
Puis, l'effroi rejetant les têtes en arrière
Comme un frêle roseau courbe la salle entière,
Entraînant à la fois, parmi d'horribles cris,
Tous les grands vases d'or, magnifiques débris :
Ainsi, lorsqu'à grand bruit l'ouragan la traverse,
Sur les monts ébranlés la forêt se renverse.

Tous s'efforcent de fuir, tous se sentent liés;

Les regards éperdus autour des deux piliers
Montent jusqu'à la voûte. Elle s'ouvre. Les pierres
En ruissellent à flots. Tous ferment les paupières.

O fracas! ô ruine! Et Samson rugissant
S'abîme avec Dagon dans un fleuve de sang.

Vous l'avez entendu, le chant de la victoire.
A vous, fils d'Israël, même sort, même gloire.
Que les peuples soumis jalousent nos destins.

(La main vers le camp.)

Samson respire en vous; voilà les Philistins.

(On se lève et on court aux armes.)

Ici, nous sommes heureux de le constater, nous avons affaire à un poète. Sans doute, on rencontre çà et là dans son œuvre des exclamations oiseuses, des expressions beaucoup trop emphatiques et redondantes; mais à côté, ou plutôt par-dessus ces défauts et de manière à les racheter en partie, des coups de pinceau pleins de hardiesse et de vigueur, des passages où la chaleur des tons semble le disputer à la fermeté du dessin, vous éblouissent, exercent sur vous comme une sorte d'influence magnétique. Il ne s'agit plus d'inspiration factice, mais d'inspiration sérieuse. L'auteur puise à pleines mains dans la *Bible*, et son imagination, comme une véritable serre-chaude, fait éclore ces fleurs splendides qui ne s'épanouissent d'ordinaire qu'aux rayons des soleils d'Orient.

Dans cette scène lyrique, le drame abonde et coule, pour ainsi dire, à larges flots. C'est le mouvement, la

vie, la passion, tels qu'ils se montrent, se manifestent, éclatent dans la nature.

Vous vous rappelez certainement, Messieurs, les quelques vers qui terminent l'admirable élégie d'André Chénier, intitulée : *L'Aveugle.* Le poète fait le récit des combats qui ensanglantèrent le banquet de noces de Pirithoüs, ou plutôt il les reproduit en traits de feu :

Le quadrupède Hélops fuit : l'agile Crantor,
Le bras levé, l'atteint; Eurynome l'arrête.
D'un érable noueux il va fendre sa tête,
Lorsque le fils d'Égée, invincible, sanglant,
L'aperçoit, à l'autel prend un chêne brûlant,
Sur sa croupe indomptée, avec un cri terrible,
S'élance; va saisir sa chevelure horrible,
L'entraîne; et quand sa bouche, ouverte avec effort,
Crie, il y plonge ensemble et la flamme et la mort.
L'autel est dépouillé; tous vont s'armer de flammes,
Et le bois porte au loin des hurlements de femmes;
L'ongle frappant la terre et les guerriers meurtris,
Et les vases brisés et l'injure et les cris

Il est permis de dire que la poésie rivalise ici avec la peinture, avec la vie elle-même. Parmi les tableaux de batailles dus à nos plus grands maîtres et justement salués du nom de chefs-d'œuvre, il n'en est pas où l'on rencontre plus de mouvement, plus de fougue, plus de saisissante vérité, que dans cet éblouissant passage. Eh bien! écoutez maintenant l'auteur du *Chant de Samson,* et vous allez voir comment il a su s'inspirer de

cette poésie mâle, ardente et pittoresque, dont André Chénier possédait si bien les secrets :

O tumulte! ô chaos! le peuple philistin
Dépouille les autels, la salle, le festin,
Et tout devient une arme : urne aux divins aromes,
Amphore aux larges flancs que soulèvent deux hommes,
Cratère où l'on a bu tous les vins d'Orient,
Candélabre ouvragé par un ciseau riant,
Glaive, vase, trépied, torche du sacrifice,
Jusqu'aux flancs des taureaux où lisait l'aruspice.
La trombe monstrueuse éclate, et, submergé,
Le géant disparaît et ne s'est pas vengé....

C'est le cas de répéter *ut pictura poësis*.....; mais l'auteur du *Chant de Samson* a mieux aimé le prouver que le redire, et il a eu raison de se croire assez fort pour cela.

En résumé, Messieurs, sur les vingt-sept pièces de vers qui ont été adressées à l'Académie, trois seulement lui ont paru mériter une récompense. Deux ont été jugées dignes d'une médaille; une autre d'une mention honorable, et ce n'est assurément pas notre faute si, sur tant d'appelés, nous ne pouvons proclamer les noms que d'un très-petit nombre d'élus.

TRAITÉ

DES GALLICISMES;

Par **M. B. HIRIGOYEN.**

La véritable élégance, le caractère propre et incommunicable d'une langue, consiste dans ses idiotismes.

BERNARD JULIEN, *Dictionn. de la conv.*

Je ne connais point de Traité spécial des idiotismes français, ou Gallicismes.

J'ai vainement parcouru de grandes bibliothèques publiques et privées. « C'est un ouvrage à faire, » m'a dit le Directeur de l'une des premières.

J'ose, Messieurs, l'entreprendre.

C'est dire à mes Juges que tout ce qui va suivre est le produit de mes observations sur la Langue, de mes réflexions consciencieuses, de mes recherches incessantes dans le domaine du vrai.

Puissé-je y avoir pénétré!

J'aborde sans présomption, mais non sans espérance, un sujet qui d'abord semble aride, mais qui a bien son côté agréable. Étudier les gallicismes, c'est étudier le peuple, c'est mettre en évidence l'âme et le caractère des Français, c'est creuser dans leur esprit pour y trouver les causes de ces irrégularités qui constituent ce qu'on nomme *Idiotismes :* tout cela m'a offert de douces jouissances. — J'entre maintenant en matière.

L'analyse grammaticale bien entendue n'a pas seulement pour but de faire connaître la nature des mots, d'en préciser la forme et les fonctions, de signaler les rapports qui les unissent, de découvrir ainsi l'analogie d'une phrase avec la pensée qu'on a voulu exprimer.

Elle doit encore tendre à nous initier à toutes les ressources de la Langue.

Si, par l'analyse, nous reconnaissons la vérité (j'entends, par ce mot, la *pensée* elle-même ou la *proposition,* quelle qu'elle soit), par l'analyse aussi nous sommes à portée de reconnaître le caractère et le génie d'une langue, en raison du caractère et du génie de la nation qui la parle.

Lorsqu'une langue est parvenue à son état fixe, c'est le moment de la juger.

Telle est la nôtre, depuis notre grand siècle littéraire.

Les modifications, les additions, les réversions qu'on a voulu lui faire subir, loin d'altérer le fond de son

essence, en confirment au contraire le caractère propre. En la faisant rétrograder, on a mis ce caractère en une plus grande évidence; en la faisant avancer dans une voie étrangère, on a froissé le goût de la nation. La langue des Racine, des Pascal, des Fénelon, des Bernardin de Saint-Pierre, reste la même, et sera à jamais celle des Français.

C'est peut-être moins dans le discours régulier que se montrent le caractère d'un peuple et les ressources de sa langue, que dans les idiotismes dont elle est semée.

La nôtre en offre une assez grande quantité.

La plupart, sans doute, ne sont pas analysables; on ne peut les expliquer qu'en prenant une autre tournure, c'est-à-dire en les détruisant pour les soumettre à une construction régulière, conséquemment en sacrifiant l'originalité de l'expression, partant le génie qui l'a inspirée, en d'autres termes, le caractère national.

Mais cette construction irrégulière a un principe. En en proclamant par trop l'irrégularité, n'est-ce pas jeter de la défaveur sur le langage; n'est-ce pas nous éloigner du caractère même qui en fait le mérite : précision, exactitude, justesse, toutes qualités qui assurent l'universalité de notre langue, et l'ont rendue européenne?

On a bientôt dit : « C'est un idiotisme, ne nous donnons pas le soin de l'analyser; bornons-nous à lui donner un équivalent. »

C'est tout juste s'arrêter au sens d'une phrase, sans

s'occuper de l'expression, sans considération pour l'esprit de l'idiome.

Dès-là cependant que le gallicisme est une manière de s'exprimer exclusivement propre à la langue française, cette manière a un motif qu'il n'est pas indifférent de chercher à reconnaître, si l'on est jaloux d'enseigner consciencieusement la langue.

On peut, j'y consens, ne le pas toujours découvrir : on doit penser au moins qu'il existe, et ne pas renoncer à le trouver.

D'où provient la régularité de construction? C'est l'œuvre de l'esprit, c'est le produit de la raison, qui a su mettre de la conformité dans l'arrangement des mots avec la filiation des idées.

D'où provient l'irrégularité admise toutefois par la coutume et autorisée par l'usage? Du caractère et du génie d'un peuple.

Le professeur se bornera-t-il à démontrer, à expliquer les lois du langage? Ne verra-t-il que ces lois dans son enseignement? En fera-t-il un pur objet de mécanisme, et restera-t-il froid pour le motif caché qui le détermine? — L'enseignement est facile en ce sens.

Si, dans l'analyse grammaticale d'une phrase régulière, il importe quelquefois de signaler le génie de la construction, combien n'est-il pas plus important de faire ressortir celui du gallicisme, qui, malgré son irrégularité, ne laisse pas d'être toujours admis et a cours dans la conversation!

Je conjure Messieurs de l'Académie de ne pas se méprendre sur mon intention. Je ne prétends pas ana-

lyser grammaticalement nos gallicismes : mon but est d'en expliquer l'origine, d'en faire ressortir l'esprit, de signaler (autant qu'il sera en moi) la vue intellectuelle qui les a fait naître. — Qu'on me permette d'abord de relever une observation qui a été faite sur les gallicismes.

« Gardons-nous, a-t-on dit, d'appeler ainsi des façons de parler irrégulières communes en français, qui ne sont autres que des latinismes ou des idiotismes de quelque autre langue. »

Je ne dirai pas qu'on ait eu l'intention de ravir à la langue l'originalité qui la distingue; mais l'observation me semble au moins inutile.

Tout le monde convient que les langues sont en quelque sorte filles les unes des autres; que toutes à leur naissance ont fait des emprunts, et qu'en tout temps même elles s'approprient ce qui est à leur convenance. Ainsi nous avons des latinismes, des idiotismes, nul n'en doute.

Et pourquoi les avons-nous? Parce qu'ils nous ont plu, qu'ils étaient conformes à notre esprit, qu'ils se prêtaient à énoncer nos vues, qu'ils étaient *nôtres* avant même que nous les missions en usage.

D'où vient que notre goût repousse telle ou telle tournure adoptée chez les peuples voisins? — D'où vient que nous accueillons quelques-unes de leurs expressions, et qu'ils s'emparent de quelques-unes des nôtres?

Or, selon moi, tel latinisme introduit chez nous doit prendre le nom de gallicisme, pour les motifs que j'ai

déduits. C'est du reste nous arrêter à une faible considération. J'ose plutôt jeter un coup-d'œil sur l'ensemble de nos gallicismes, pour déduire la preuve qu'ils ont leur part de justesse et de conformité avec notre génie, autant que les régles elles-mêmes de syntaxe.

Ab hoc et ab hâc. — Je ne donne point cette locution adverbiale, empruntée du latin, comme un gallicisme ou un idiotisme proprement dit, puisque rien, dans cette locution, n'est contraire aux régles de la grammaire : *hoc* et *hâc* sont régimes de *ab*. — Mais cette locution latine est devenue toute française; pourquoi? parce que sa rapidité monosyllabique convient parfaitement au caractère vif des Français, exprime très-heureusement le désordre, la déraison, la confusion. *Parler ab hoc et ab hâc,* parler sans méthode *de tout et sur tout,* sur *ceci,* sur *cela.* On voit peint dans tous ces petits mots, dans la répétition de *ab,* le verbiage du parleur. — D'où je conclus que les mots latins sont devenus français. La plupart de ceux qui les emploient, sans savoir la langue latine, savent ce qu'ils signifient, et les comprennent fort bien dans la bouche des autres.

Et en ce sens je fais le vœu que cette locution passe à l'état de mots français, et que l'Académie, dans une nouvelle édition de son Dictionnaire, la consacre comme adverbe composé. Les mots *Toast, Budget,* et une

foule d'autres, empruntés de l'anglais, ont déjà pris rang dans notre vocabulaire; *ab hoc et ab hâc* ayant un sens pour tout le monde, l'acquisition est devenue *propriété réelle.*

Adjectif. — *L'utile, l'honnête, le juste.* — Certains adjectifs sont quelquefois pris substantivement, soit par élégance, soit pour la rapidité de l'expression :

« Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du *grave* au *doux*, du *plaisant* au *sévère!* »

De même l'adjectif figure souvent comme adverbe, et toujours par un entraînement de concision, d'élégance, de force. Nous disons : Cette actrice chante *faux*, pour dire : *sur un ton faux.* — Il parle *très-haut*, pour : *d'une voix très-haute.* — Cette fois au moins il parle *juste*, pour : *avec justesse.*

Nos grammaires, je le sais, nous disent tout cela didactiquement. Je le signale, de mon côté, pour la part que le goût et le caractère français revendiquent dans ces expressions.

Aller, s'en aller. — *Je m'en vais;* c'est-à-dire *Je sors d'ici, de ce lieu.* Le verbe *aller* est neutre, conséquemment le pronom *me* n'en est point régime direct. Mais il est évident que *aller* a ici le sens de *transporter*, actif. Or, la locution signifie : *Je transporte ma personne de ce lieu dans un autre; je porte mes pas au dehors.* — Voilà comment, d'une manière plus brève, le verbe *aller* est devenu pronominal.

J'allais sortir, lorsque le facteur m'a remis une lettre; pour : *J'étais sur le point de sortir,* lorsque, etc.

Il en de même du verbe *aller,* en parlant d'une action future, comme de *venir* par rapport à une action passée : rapidité, concision, énergie.

Allumer du feu...... le feu. — On a condamné mal à propos cette expression, en objectant que le *feu* étant déjà allumé, n'a pas besoin de l'être. Ce n'est pas entrer dans le sens de la métaphore. Le *feu* est mis ici pour le *bois,* qui le produit; c'est l'effet pris pour la cause.

Et d'ailleurs *allumer* a ici le sens de *faire.*

Il est bien plus bref de dire : *Allumer du feu,* que: *Chauffer, embraser le bois pour avoir du feu.*

Avoir beau. — Vous *avez beau* faire et *beau* dire;...... vous *avez beau* vous tourmenter, etc.

Qu'est-ce qu'*avoir beau?* — Cherchons alors ce qu'on veut dire : *C'est inutilement que vous dites, que vous agissez, que vous vous tourmentez.* — Fort bien; mais sur quoi est fondé ce mot *beau?* Vous feriez, vous diriez *les plus belles choses* du monde..... quoi que vous *fassiez de beau......* vous vous tourmenteriez au *plus haut* point, à un point *capable d'exciter l'admiration.*

Je ne vois pas qu'on puisse justifier autrement cette expression, de bien vieille date sans doute, et qui, par sa brièveté, résume néanmoins une foule d'idées.

En avoir a..... — *A qui en a-t-il?* pour : *Contre qui est-il en humeur, en colère?*

Le verbe *avoir* est là comme régissant un substantif sous-entendu dans la pensée de celui qui parle : *Contre qui a-t-il du ressentiment, de l'humeur; — à qui adresse-t-il des reproches?*

Avoir, impersonnel. — *Il y a des gens* (des personnes) *qui ne peuvent souffrir nulle contrariété.*

Selon beaucoup de grammairiens, cet *y* est là une particule explétive, c'est-à-dire qui n'ajoute rien au sens.

Je le veux; mais avec *avoir* pris impersonnellement, cet *y* fait disparaître une grande équivoque; et, je répète, avec *avoir* seulement; car nous ne l'employons pas avec l'impersonnel *être;* nous dirons : *Il est* des gens qui ne peuvent souffrir nulle contrariété. L'absence de l'*y* n'ôte rien au sens complet de la phrase.

Comment donc avec *avoir* employé impersonnellement, fait-il disparaître une équivoque?

C'est que *avoir* étant par lui-même un verbe actif, si nous supprimons l'*y* lorsque nous faisons ce verbe impersonnel, le pronom vague *il* reprend sa nature de vrai remplaçant, et a l'air, dans ce cas, de rappeler l'idée d'un individu quelconque.

Rendons cela facile par un exemple :

Autre chose est dire : *Il y a des jardins en ville*, ou dire : *Il a des jardins en ville.*

La première phrase signifie : *Des jardins sont en ville; on trouve des jardins en ville.*

Par la seconde : *Il* (Pierre ou Paul) *possède des jardins en ville.*

Certes la signification des deux phrases est essentiellement différente.

Or, l'équivoque disparaît par l'adjonction de l'*y* au verbe *avoir* pris impersonnellement.

Donc la particule *y* est de rigueur; elle n'est pas seulement *explétive,* mais indispensable, pour que la locution soit l'expression de la pensée et n'implique aucun doute sur la vue d'esprit.

Ce. — Le pronom *ce* est un véritable gallicisme dans une foule de circonstances où l'on tient à donner toute la certitude possible à ce qu'on exprime. Il se joint alors au verbe *être,* et un pronom relatif lie cette locution à une phrase qui suit. *C'est moi, c'est lui, c'est vous, qui,* etc. — *C'est lui qui dans le temps proposa telle mesure,* pour dire : *Il proposa dans le temps telle mesure.* — Qui ne voit ici qu'on a l'intention d'appuyer sur la désignation de la personne? La locution vient en aide à la vue d'esprit : *Cet homme est celui qui,* etc. On le désigne deux fois.

C'est ce dont je vous parlais; c'est ce que je disais. — On ne peut s'empêcher de reconnaître, dans ces locutions, la grande part qu'on se fait à soi-même par rapport à l'objet mis en discussion; la vanité s'y montre, ou au moins un sentiment quelconque déterminé par l'objet du propos. — Et tout cela est naturel; la locution y répond.

Ils (nos soldats) *ne savent ce que c'est que de fuir.* — Oui, sans doute, tous ces monosyllabes nuisent singulièrement à l'élégance; mais que d'énergie en compensation! *Ce que c'est,* à quel point, quelle honte.... Il semble d'ailleurs que le mot *fuir* ne vienne à la suite de plusieurs autres que parce que l'idée est odieuse

par elle-même, ou parce que tous les monosyllabes qui précèdent font opposition, par la lenteur de l'ensemble, avec la *fuite*. Et je dis que tout cela est dans le génie du peuple, partant dans la langue qu'il parle.

C'est se moquer que d'agir ainsi. — Cette locution répond très-bien au sentiment qui la détermine. Il y a là inversion : *Agir ainsi*, ou *une telle conduite est une moquerie.* Voilà l'ordre régulier des idées; mais faisons la part du sentiment qu'excite la conduite. Il se manifeste au commencement de la phrase; la régularité disparaît pour faire place à une émotion, à la manière dont est jugée une conduite pareille.

C'est sur vous que tombera le blâme. — Inversion encore : *Le blâme tombera sur vous.* — Mais consultons la vue d'esprit : *vous* est ici l'objet du blâme, et l'on veut bien le certifier. L'inversion est un coup de pinceau.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que votre ami a réussi sans s'y attendre. — Autre tournure qui caractérise l'événement, qui peint la joie dont la réussite est le motif.

C'est à lui que je dois les biens que je possède, pour : *Je lui dois les biens que je possède.* — Je le demande : Y a-t-il la même énergie dans cette seconde phrase, la même intention de faire ressortir le bienfait? Par *c'est à lui que,* on appuie fortement sur l'idée que l'on veut exprimer, et de plus la reconnaissance en jaillit.

C'est la soif de l'or ou l'ambition qui précipite la plupart des hommes à leur perte; pour : *La soif de*

l'or ou l'ambition précipite, etc. — *C'est... qui* constitue le gallicisme. — Cette locution, si généralement employée dans la langue familière, naît évidemment de la certitude qu'on veut communiquer de la proposition qu'on avance. On semble, par elle, insister sur la vérité de son jugement. Là se montre toute la force de son assertion.

J'applique ce que je viens de dire à la locution : *C'est.... de.*

C'est de lui que j'attends ou ma gloire ou ma honte. — Il est indubitable que la vue principale de l'esprit se rapporte à *lui*, qui est mis en plus grande évidence par le gallicisme *C'est de lui que.* Les monosyllabes y figurent sans doute; mais si, dans plusieurs cas, la rapidité de la phrase est un trait caractéristique, dans beaucoup d'autres la longueur en est un d'énergie. Le Français n'est pas moins verbeux dans certaines circonstances, que vif et précipité dans l'occasion. Écoutez-le exprimant sa douleur : il ne dit jamais assez, il se répète cent fois, tant il veut faire partager son émotion. — Il en est de même lorsqu'il veut convaincre; l'abondance des mots vient à son aide.

Devoir. — *Il doit partir incessamment pour la campagne.* — Ce verbe marque ici l'intention : *Il se propose de partir*, il *compte* partir. — Selon le projet qu'on a formé, c'est une dette qu'on a contractée.

Nous devons tous mourir. — C'est pour nous une obligation.

Son voyage doit être de quinze jours au plus. —

Selon la plus large supputation de temps, il est tenu à voyager, à être absent durant quinze jours.

Dans ces diverses acceptions du verbe *Devoir,* prédomine l'idée d'une obligation volontaire ou forcée.

DIRE. — SANS DIRE. — *Il va sans dire que nous aurons encore des gelées;* pour : *Il est incontestable que,* etc. — *Sans dire* présente une ellipse : sans dire aucun motif, sans chercher à démontrer, sans donner aucune preuve. — Cette expression abrégée peint l'assurance où l'on est de la réalisation de la chose. On se croit si peu obligé de déduire les motifs de son opinion, qu'on n'achève pas même la locution incidente *Sans dire.*

Si le cœur vous en dit, pour : *Si la chose vous est agréable, vous convient.* — Le mot *cœur* figure dans ce gallicisme, comme étant la partie où l'émotion a lieu, où le désir s'agite; et c'est à lui qu'on en appelle pour faire agréer l'invitation qu'on adresse, pour l'autoriser, pour la justifier.

Donner. — Ce verbe, dont la signification la plus usuelle n'offre aucune incertitude, aucun doute à tous les esprits, est un véritable gallicisme en plusieurs circonstances, mais généralement adopté et à la portée de chacun.

D'où vient cette intelligence générale de certains mots, cette compréhension universelle de plusieurs expressions dont l'acception accidentelle paraît si éloignée de leur signification ordinaire? C'est que les gallicismes sont en général l'œuvre du peuple, qu'ils n'ont lieu le plus souvent que dans le discours familier, et

qu'ils se sont perpétués sans altération, parce qu'ils répondent exactement aux besoins divers qui les ont produits.

Le gallicisme est évidemment né d'une construction interne régulière. Une vue principale d'esprit, un besoin de rapidité, de force, d'énergie, d'élégance même parfois, a dénaturé cette construction, l'a amoindrie, l'a modifiée selon les cas, en sorte que le sens éclate, sans la régularité exigible. Mais on aurait tort de penser que la filiation exacte des idées n'ait pas lieu dans l'esprit du peuple comme dans celui des lettrés. Le peuple ne s'arrête pas, il est vrai, à cette filiation, non plus que le grand nombre de ceux qui parlent; on ne soupçonne pas combien d'opérations intellectuelles se font dans le jugement, à notre insu, avant l'expression d'une pensée. Toujours est-il qu'elles ont lieu; et il faut convenir qu'en fait de gallicismes, la coutume, la transmission, l'usage, ont la plus grande part à l'intelligence du fond. On s'en sert, parce qu'ils satisfont au besoin de rendre une pensée. S'ils eussent présenté la moindre obscurité, dès les premiers temps on les eût rejetés; que dis-je? on ne les eût pas même conçus. Donc, nous héritons de l'ouvrage de nos pères, sans travailler à l'expliquer : il nous suffit que l'héritage nous convienne.

Donner dans le piège. — Ici, *donner* signifie *tomber.* — Quelle différence entre faire un *don* et une *chute!* Comment donc se sert-on de l'un pour exprimer l'autre? — De même :

Donner dans un ridicule; — donner dans la dé-

pense; — *donner dans la dévotion*, etc. — C'est que *donner*, dans ces divers cas, signifie *s'abandonner à; donner son esprit à.....* *Donner du pied*, ou *mettre le pied dans le piège*. Et dans ce dernier exemple, *donner* a d'autant plus d'énergie, qu'il peint la mollesse de celui qui est trompé. *Il a donné dans le panneau;* cette locution suppose de la faiblesse. Lorsqu'on *donne*, c'est que le plus souvent on se laisse aller à une demande.

Cette maison donne d'un côté dans une rue, et de l'autre dans une impasse. — On peut expliquer ce gallicisme de deux manières; ou : cette maison *donne entrée* d'un côté, etc.; ou bien : cette maison *est située* d'un côté, etc. — Dans ce dernier cas, *donner* signifie : *présente sa situation, la donne en vue* aux passants. — J'ose assurer qu'on ne peut interpréter différemment cette locution.

Le soleil donne dans mon appartement. — On ne peut se méprendre : le soleil *donne* sa clarté, darde ses rayons. Quelle image que ce gallicisme! Le verbe est rendu neutre, comme si l'on voulait dire : Le soleil *est* dans mon appartement.

Donner dans l'œil à une demoiselle. — C'est inspirer de l'amour à une demoiselle par l'impression qu'on a faite sur elle.

L'œil est un organe qui reçoit; l'âme éprouve le sentiment par la perception de la vue; l'œil est frappé avant tout; l'amour se communique à lui tout d'abord : concevez l'énergie de cette expression!

Tel vin donne dans la tête. — Ce qui signifie :

porte à la tête. Or, que porte-t-il? le trouble. Il le donne, il le communique, il l'occasionne.

Ce convive a donné sur tous les plats. — Pour dire : *a tâté de tous les plats.* Il n'a pas choisi, il a donné son assentiment à tous, il est *tombé* sur chacun.

Du.... De.... Des.... — Je les signale ici, non comme indiquant les divers rapports qu'exprime la préposition *de,* ou répondant au génitif du latin, mais pris dans un sens partitif.

Je voudrais ne pas faire de fautes. — C'est-à-dire : Je voudrais ne faire *aucune* faute.

J'ai commis des erreurs. — C'est-à-dire : J'ai commis *plusieurs* erreurs, *quelques erreurs.*

Je lui ai versé du café. — C'est-à-dire : Je lui ai versé une *portion* de café.

Il est évident que *des* est un pluriel opposé à *un. Un* présente, au singulier, un rapport indéfini : *Un gros oiseau* traverse l'air; *des* pluriel présente le même rapport : *De* gros oiseaux, *des* oiseaux traversent l'air.

Or, lorsque *des,* dans une phrase affirmative, est placé devant un substantif, et qu'on le peut tourner par *quelques,* ou *plusieurs,* ou *certains, des* n'est plus mis pour *de les,* mais c'est un véritable adjectif indéfini. — Si la phrase est négative, lorsqu'on peut tourner *de* par *aucun,* c'est également un adjectif indéfini : *Je n'ai point de raisons à vous opposer;* je n'ai *aucune* raison à vous opposer.

Être. — *Cet homme est sur sa bouche.* — C'est-à-dire : est friand ou gourmand.

Dans le premier cas, on a l'intention de dire : Cet homme *est délicat sur les mets.* Il y a là métonymie : le contenant est pris pour le contenu. — Le gallicisme est bref et expressif.

Il ne l'est pas moins, si l'on veut dire qu'il est goulu : Cet homme *est peu délicat sur les mets.* Il les dévore tous également; ou bien : Cet homme *est intrépide* sur l'article de la bouche, il *est tout* à sa bouche.

On conçoit que l'un et l'autre sens sont reconnus d'après certaines circonstances qui précèdent, et qui les font accueillir selon l'intention de celui qui parle.

Il en sera de cet ouvrage comme de beaucoup d'autres : il fera nombre dans la boutique du libraire.— Cet *en,* qui constitue le gallicisme avec l'impersonnel *être,* n'est pas une rédondance comme on le pourrait croire. Que signifie *Il en sera de cet ouvrage* dans l'intention de celui qui parle? *Il sera du sort* (du destin) *de cet ouvrage, comme,* etc.

Il n'est pas jusqu'à des enfants de dix à douze ans qui n'aient un cigare à la bouche; pour : *Des enfants de dix à douze ans ont même un cigare à la bouche.* — Cette dernière phrase, toute régulière qu'elle est, ne fait pas ressortir la généralité de la coutume, encore moins la pitié qu'en inspire l'abus, comme : *Il n'est pas jusqu'aux enfants,* etc. C'est presque ne faire aucune exclusion, dire d'une manière absolue : *Tous les individus mâles* ont le cigare à la bouche.

Je répète que les régles du langage satisfont à toutes

les vues d'esprit, se prêtent à l'expression de toutes les pensées. Mais elles ne donnent pas toujours à cette expression la couleur dont elle est susceptible; il y manque l'originalité, le trait moral qui provoque et caractérise la pensée : le gallicisme s'offre naturellement à l'esprit, et constitue à lui seul le tableau.

Il en est de l'honneur comme de la neige, qui ne peut jamais reprendre sa pureté ni son éclat, dès qu'elle les a perdus. — Cet *en,* m'a-t-on dit est inexplicable.

Consultons, m'a-t-on ajouté, ce qu'en dit l'Académie.

En voici les expressions, au mot *En :*

« *En* se met *quelquefois* sans relation à aucune chose ni exprimée, ni sous-entendue, mais seulement par une certaine rédondance, que l'usage autorise. *Il en est de cela comme de la plupart des choses du monde.* — *En venir aux mains, aux coups, aux injures.* »

Dire que le mot *En* se met *quelquefois* sans relation à aucune chose ni exprimée, ni sous-entendue, c'est avouer, par le mot *quelquefois,* qu'il peut arriver que ce mot *En* a parfois relation à un mot sous-entendu. Mais le premier exemple que donne l'Académie, ne laisse aucun doute sur sa décision par rapport à la phrase que j'ai citée en tête de cet article; car cet exemple offre le même sens que le mien. Or, je tiens à prouver que le mot *En,* dans l'une et dans l'autre phrase, a relation à une idée, j'entends à un substantif.

Quel est-il?

1° Le verbe est impersonnel. Le mot vague *il* (su-

jet apparent) n'est là que pour caractériser cette impersonnalité. C'est le mot *En* qui est sujet véritable. Et comment le serait-il s'il ne signifiait rien, s'il n'était là que par rédondance? — Mais c'est que réellement il signifie quelque chose; on le peut très-bien suppléer; et s'il est difficile pour le plus grand nombre d'en donner une explication, j'ose assurer que chacun adoptera la mienne. Voici celle que je propose :

Il en est de l'honneur comme de la neige, etc.

La nature de l'honneur est comme celle de la neige, etc. — Voilà un gallicisme expliqué; je ne crois pas torturer le sens de la phrase : *L'essence de l'honneur* ressemble à la qualité, à la nature, à l'essence de la neige.

2° *En venir aux mains, aux coups, aux injures.* — Cet *en* peut encore très-bien s'expliquer. A mes yeux c'est un pronom : *Venir d'un état calme aux coups, aux injures.* Il y a gradation indiquée par le gallicisme lui-même.

Euphonie. — *L, T, S, du, des, son, toutes.* — Nos lettres euphoniques, nos contractions, ne sont pas moins gallicismes, et gallicismes où se montre la délicatesse de l'oreille française.

Non, répliqua-*t*-il aussitôt. — Va*s*-y; si *l*'on veut; porte*s*-en la peine, etc. — Répliqu*a il*, v*a y*, port*e en*, s*i on*, choqueraient essentiellement l'oreille; les lettres euphoniques placées entre les deux voyelles font disparaître la mauvaise consonnance.

Chacun a *son* opinion. — Elles sont *toutes* décontenancées. — Il y a gallicismes dans ces phrases; aussi

les signalé-je, quoique la grammaire en fasse deux exceptions à deux règles, et qu'elles soient connues de tous les étudiants.

Opinion est du genre féminin; donc absolument il faudrait : Chacun a *sa* opinion. Quelle oreille française admettrait cet hiatus?

Toutes devant un adjectif, et pouvant se tourner par *tout-à-fait, entièrement, quoique,* est adverbe. Mais est-il un français qui pût dire : Elles sont *tout* décontenancées? — On le pourrait, si l'adjectif commençait par une voyelle : Elles sont encore *tout* endormies; on en reconnaît facilement la raison.

Or, sur quoi repose le gallicisme, pourquoi a-t-il lieu?

Dans les deux cas, c'est l'euphonie, c'est l'oreille qui les a fait naître; elle a soumis la règle, elle l'a fait plier à son besoin; elle a exigé qu'on franchît le principe, et qu'on sacrifiât à sa délicatesse. — Voilà l'élégance française, on ne saurait dire susceptibilité.

Je dirai en passant que nos élisions sont autant de sacrifices à l'oreille : *l'a*mitié, *l'o*rgueil, q*u'i*l, q*u'e*lle, *j'a*i, s'ent*r'o*uvrir, ent*r'a*cte, etc.

Faire. — Ce verbe peut être pris dans une foule d'acceptions, et donne lieu conséquemment à beaucoup de figures, parmi lesquelles on remarque plusieurs gallicismes. La plupart de ceux-ci d'ailleurs renferment des métaphores, parce que, selon la remarque de Le Batteux, la langue du peuple, tout irrégulière qu'elle est, fourmille d'images; ainsi :

Faire le bec à quelqu'un, pour : *l'instruire de ce qu'il doit dire et répondre; — lui faire la leçon; — lui apprendre à parler*, de même qu'on instruit un oiseau. Comme le bec est l'organe d'où sort la voix du bipède, on le prend ici pour la voix elle même; et *faire l'un* c'est *diriger l'autre.*

Se laisser faire. — C'est-à-dire se laisser faire *ce qu'on veut.* — *S'abandonner mollement à la volonté des autres.* — Cette locution est elliptique.

N'avoir que faire de quelqu'un ou de quelque chose. — C'est dire : *N'en avoir pas besoin;* ou : *n'en pas faire cas.*

Il y a dans cette phrase gallicisme et ellipse en même temps. *Je n'ai que faire de sa protection.* Ce *que* est le mot indispensable pour peindre le sentiment de dédain, le rejet que l'on fait de la protection. On peut l'expliquer de cette manière : *Je n'ai nul cas* que *je veuille faire de sa protection;* ce qui revient à dire : *Je ne fais nul cas de sa protection*, je n'en veux point.

On n'a que faire de ce brouillon; pour : *On n'a rien à tirer de ce brouillon; — on n'en peut rien faire; — on n'a nul besoin de lui.* — L'expression de dédain est encore parfaitement rendue par le *ne que* et le verbe *faire*, qui donnent l'idée d'une nullité complète d'action de la part de l'individu.

Il ne fit qu'entrer et sortir; pour : *Il entra et sortit presque aussitôt.* — Fort bien; mais selon le gallicisme, on veut préciser les deux actions presque simultanées; le verbe *faire* se présente, et dans sa forme brève les résume.

Il ne fait que chanter tout le long du jour; pour : *Il chante sans cesse toute la journée.* — Par le gallicisme, la vue de l'esprit tombe plutôt sur l'action incessante que sur l'objet de l'action, sur le chant lui-même.

Il ne fait que de sortir. — *Il ne fait que sortir.* — Par l'un on veut dire : *Il vient de sortir à l'instant;* — par l'autre : *Il sort sans cesse.*

Dans l'un et l'autre cas, il y a action; or, le verbe *faire* exprime action. C'est donc comme si l'on disait : *Son action continuelle* est de sortir; ou bien : *Sa dernière action toute prochaine est d'être sorti.*

De toute manière, l'emploi du verbe *faire* est démontré pour la justesse.

Il fait cher vivre dans cette ville; pour : *Les vivres sont chers dans cette ville,* ou *on vit chèrement dans cette ville.* — Il est bon d'observer que l'emploi de la forme impersonnelle est d'un très-grand usage dans le style populaire; ce qui s'explique de deux manières : 1° par l'irrégularité elle-même qui caractérise le style familier; 2° parce que l'état ou l'action frappe sensiblement l'esprit : *On vit chèrement;* — *il fait chaud* (le temps est chaud, est fait chaud).

Il est, en outre, plus bref d'employer vaguement le mot *il,* qui dit beaucoup sans ne rien dire, et qui répond plus directement à la vue générale, comme le mot *on* dans une foule de cas.

Il fait de l'orage, pour : *l'orage a lieu.* — *Il fait du tonnerre,* pour : *le tonnerre gronde.* — Ces deux explications n'ont pas la tournure originale du galli-

cisme; et l'originalité constitue précisément le génie populaire. *L'état présent est orageux; — le tonnerre se fait entendre;* constructions régulières qui n'offrent rien de saillant, de caractéristique.

Combien faites-vous ce drap? pour : *Quel est le prix de ce drap? — Vous le faites trop cher;* pour : *Vous le vendez trop cher.* — Le marchand ne fait pas le drap, il fait le prix trop élevé. Ici le verbe *faire* a le sens de *proposer,* de *demander,* d'*exiger.* — L'acheteur, en disant : *Combien faites-vous ce drap?* entend dire au marchand : *Quel prix demandez-vous?*

Il s'est fait faire un bel ameublement; pour : *On lui a fait, sur sa demande, un bel ameublement;* ou : *Il a commandé qu'on lui fît,* etc. — Le gallicisme rend plus brièvement la pensée.

Cette blessure le fait souffrir beaucoup dans les temps humides. — .... le rend souffrant; — lui fait, lui occasionne une grande souffrance.

Faites faire le compte au plus tôt; pour : *Ordonnez qu'on fasse le compte au plus tôt.*

On voit du reste combien ce verbe *faire,* suivi d'un infinitif, se prête à la rapidité de la pensée.

Il dépense plus d'argent qu'il n'a jamais fait dans sa jeunesse; pour : .... *qu'il n'en a dépensé jamais....* — Et comme *dépenser* est une action, on se sert de *faire* pour *dépenser.*

Faire de la terre le fossé. — Ce gallicisme est très-commun; on s'en sert pour exprimer ce que fait un libertin, un prodigue, qui, au moyen d'emprunts successifs, rembourse les uns par les autres, et finit par se ruiner.

On s'en sert encore pour signifier qu'on tire d'une chose de quoi pourvoir à l'entretien, à l'agrandissement, au perfectionnement de cette chose même.

Cette figure est d'une justesse remarquable. Donnons-en une explication nette et précise, car elle semble d'abord n'offrir aucun sens.

Un fossé n'est autre chose qu'une fosse creusée en long pour clore un jardin, un lieu quelconque, ou pour l'écoulement des eaux.

Comment parvient-on à le faire?

En tirant la terre selon la longueur et la profondeur qu'on a déterminées. — Cette terre est jetée à droite et à gauche du terrain, et le fossé se dessine jusqu'à ce que la dimension projetée soit complétement obtenue.

N'est-il pas vrai de dire que la terre qu'on a tirée, a fait, a constitué le fossé?

De même, le libertin emprunte pour rembourser un premier emprunt; l'un sert à l'autre : il se creuse ainsi un abîme par le moyen qu'il emploie pour éloigner sa chute.

Tirer d'une chose le moyen de lui donner une autre apparence, c'est la terre qui, relevée des deux côtés, présente un creux en terre.

SE FAIRE. — *Cela se fait tous les jours;* pour : *se pratique tous les jours.* — Non que la chose se fasse elle-même, mais *elle est faite.* — On lui attribue l'action, elle est agissante; il y a plus d'énergie à présenter un sens actif.

FALLOIR. — *Il s'en faut de beaucoup que leur nombre soit complet.* — C'est l'exemple que donne l'Aca-

démie elle-même, après avoir dit que, dans le sens de *manquer,* le verbe impersonnel *Falloir* ne s'emploie qu'avec la particule *en* et le pronom de la 3e personne.

Si le mot *en* est une particule, il ne signifie rien : ce n'est plus alors qu'un mot introduit par l'usage, pour former une locution plus pleine, plus arrondie, plus agréable à l'oreille.

Mais, selon que je l'ai déjà établi dans une autre circonstance, je crois qu'il est possible de donner une signification à ce mot, qu'on le peut considérer comme un pronom, tenant réellement lieu d'un substantif, et que le gallicisme offre un sens évident qu'il est très-facile de démontrer.

Supposons qu'il s'agisse de *soldats* dans la phrase; — que veut dire : *Il s'en faut de beaucoup?* — *Beaucoup de soldats manquent,* pour que le nombre en soit complet.

En est ici mis pour *soldats.*

Ce serait plutôt le mot *se* qui serait là par rédondance. Encore peut-on le faire rapporter à *en* comme explétive : Beaucoup d'*eux,* de soldats manquent; ou bien : *Il se manque* beaucoup de soldats.

L'explication de *en* est au moins démontrée.

Quand moi seul il faudrait l'entreprendre. — Voilà certes une manière de s'exprimer des plus irrégulières, et fort en usage dans le discours familier.

Le peuple généralement n'est rien moins que versé dans la connaissance précise de nos lois de syntaxe; il dit comme il sait; mais ce qu'il dit, il l'exprime avec énergie. La phrase ci-dessus revient à celle-ci : *Quand moi seul je devrais l'entreprendre.* Mais *je devrais*

n'a pas la force de *il faudrait, il serait de rigueur, il y aurait nécessité.*

Et puis ce *moi seul* au commencement de la phrase peint très-bien l'exclusion de tout autre, et la confiance qu'on a en soi-même.

Ces deux jeunes gens sont ce qu'il faut qu'ils soient pour avancer dans le monde; pour : *Ces deux jeunes gens sont tels qu'ils doivent être pour avancer dans le monde.* — Le verbe impersonnel *falloir* emporte avec lui une idée de nécessité absolue qui justifie ici le gallicisme.

Force, dans le sens de *beaucoup,* pris adverbialement, est un gallicisme; ce mot précède toujours un substantif.

De même que nous disons : *Il faudrait forcer de dépenses pour obtenir ce résultat,* nous pouvons dire: Il faudrait *force dépenses,* des dépenses énormes, etc. — Les ouvriers *ont forcé* de travail, c'est dire : ont fait *force* travail. Dans tous ces cas on le pourrait absolument considérer comme adjectif.

Le mot *force* a par lui-même une grande signification; il donne l'idée d'une puissance supérieure. Aussi a-t-il été adopté pour qualifier le substantif qui le suit, lorsqu'on veut en donner une grande idée. *Beaucoup de* est trop long; *force* étant plus bref et accompagnant immédiatement le substantif, est aussi plus énergique.

Ne cessons de voir, dans ces locutions familières, une inspiration toute naturelle provenant du caractère propre du vulgaire qui les emploie.

Inversion. — *Interrogation.* — Lorsque nous disons : *Il les a trempées, ses mains cruelles,* dans le

sang de Sichée, époux de Didon, sa sœur. — Il est certain qu'il y a là gallicisme; car la construction régulière est : *Il a trempé ses mains cruelles dans le sang, etc.* — Le pronom *les* est donc en pléonasme de *mains.* On dira : un latinisme transporté dans la langue française, comme dans la phrase qui suit :

Cette prospérité dont je jouis, c'est à vous que j'en suis redevable; pour : *C'est à vous que je suis rede vable de la prospérité dont je jouis.*

Nous avons vu que l'oreille impose sa loi; le bon goût impose aussi la sienne; non seulement le bon goût, mais un besoin d'énergie, la nécessité de recourir à un moyen qui se prêtât au sentiment; et cette énergie, ce sentiment, cette oreille, ce bon goût, nous appartiennent si essentiellement, que nous avons saisi tout ce qui peut y satisfaire, en sorte que les emprunts en sont eux-mêmes la preuve. Les aurions-nous faits s'ils n'eussent été à notre convenance?

Nos phrases interrogatives présentent également des gallicismes : *Le courrier est-il arrivé? — Que nous présage cet évènement? — Peut-on se fier à lui? — Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël?*

Des particules, en latin, marquent l'interrogation *(an, ne, nonne).* Il a bien fallu que nous la fissions reconnaître par un moyen sensible. Or, nous prenons le contraire de la phrase expositive où se montre la régularité française; nous ne pouvions mieux faire pour distinguer l'énoncé d'une proposition établie dans notre esprit, d'une question que nous adressons C'est

ainsi que nous plaçons le sujet après le verbe : *Que nous présage cet évènement? — Comment est mort cet homme puissant?* — Ou, si le sujet figure avant le verbe, nous mettons après celui-ci un pronom en pléonasme qui reproduit le sujet : *Votre père arrivera-t-il bientôt? — Cette nouvelle est-elle bien vraie?*

Les portefaix de Constantinople portent, dit-on, des fardeaux de neuf cents livres pesant; au lieu de dire : .... *des fardeaux pesant neuf cents livres,* ou *du poids de neuf cents livres.* — L'inversion a lieu pour énoncer tout de suite le poids lui-même. Le mot *pesant,* à la fin de la phrase, n'est pas absolument utile : il ne l'était donc pas de l'exprimer avant celui qu'il importait bien plus de faire connaître.

(Article oublié au verbe *Falloir.*)

Les gens comme il faut. — Que veut-on signifier par cet impersonnel? *Les gens distingués, d'un rang élevé, d'une classe au-dessus de l'ordinaire.*

Comme il faut peut être rendu par : *comme on doit être* pour être distingué. — Le gallicisme offre de plus l'idée : *qui sont comme on doit être pour être distingué.* — C'est là précisément le fond exact de cette locution populaire : *Les gens comme il faut.*

Ne pas laisser de...... que de...... — Tout bourru qu'il est, *il ne laisse pas d'être,* ou *que d'être* bienfaisant. — Brièvement parlant, cela veut dire : *Il est néanmoins bienfaisant.*

Mais la longueur du gallicisme fait ressortir davan-

tage la qualité qu'il énonce. *Il ne laisse pas d'être* présente l'idée : *Il n'est pas dépourvu de l'avantage* d'être bienfaisant; — *Il ne laisse pas sa part de bienfaisance à d'autres;* — *Il ne se croit pas quitte de bienfaisance envers son prochain.*

Tout pauvre qu'il est, *il ne laisse pas de reconnaître* que la propriété est une des bases de la société.— Nous pourrions dire : *Il reconnaît néanmoins.....,* mais le gallicisme fait plus ressortir la concession morale que fait le pauvre, le principe de droiture qui le dirige.

On. — *Le qu'en dira-t-on.* — *Un je ne sais quoi.* — Ces deux locutions sont prises l'une et l'autre substantivement. Toutes les deux rendent parfaitement l'idée.

Je me moque du *qu'en dira-t-on.* — *Qu'on dise ce que l'on voudra,* je m'en moque. — *Quoi que l'on dise,* ça m'est égal.

Un je ne sais quoi. Ce gallicisme offre de l'énergie, en ce qu'il est un aveu d'ignorance, et que c'est précisément cette impossibilité de définir sa pensée, qu'il exprime tout franchement. — Il y a dans cette personne un *je ne sais quoi* qui vous saisit.

Les deux locutions ont un mérite de précision remarquable. La première rappelle toutes les demandes respectives qui se font mutuellement dans le public : *Qu'en dites-vous? — qu'en pensez-vous? — qu'en augurez-vous?* etc. Or, ce public est représenté par *on.* — *Qu'en dira-t-on* résume tous les propos.

On ne dit rien. — *On* est un sot. — *On,* en effet,

pronom indéfini, ne précise personne, n'énonce qu'un rapport vague et sans autorité. Peut-il mériter qu'on s'y arrête? Peut-on ne pas le considérer comme une sottise? La locution me semble très-fondée, et exprime sentencieusement le dédain.

Se plaire. — *Je me plais dans ce domaine;* pour: *Ce domaine m'est agréable, me plaît.* — *Se plaire* signifie, dans le sens le plus absolu : *trouver son agrément.* C'est moins la chose qui plaît à la personne, que la personne qui se plaît à elle-même dans la chose. — Telle est l'explication du gallicisme.

S'en prendre a. — *Il s'en prend à tout le monde;* pour : *Il accuse tout le monde; — il s'irrite contre tout le monde; — il prend de l'humeur contre tout le monde,* à cause de....., etc. — Le verbe *prendre* a ici la signification de : *prendre tout le monde à partie.* C'est, je crois, l'interprétation la plus naturelle.

Je ne m'en prends point à vous de ce mauvais succès; pour : Je ne vous impute pas cette mauvaise issue; — *je ne vous prends pas,* je ne vous considère pas comme l'artisan de ce revers.

Se porter. — *Je me porte fort bien.* — Ce qui veut dire au propre : *Je porte fort bien mon corps,* pour exprimer que *ma santé est fort bonne.* Et comme, en état de malaise ou de maladie, le corps est mal porté par les jambes, que celles-ci fléchissent, le verbe *porter* est pris métaphoriquement.

Que. — Ce monosyllabe constitue une foule de gallicismes. Donnons-en quelques exemples.

Il ne dit que des sottises. — Ce qui signifie : Il ne dit *rien autre chose* que des sottises; ou *tout ce qu'il dit est sottises.* — Le *ne que* du gallicisme exprime l'exclusion de toute autre chose que des sottises.

Je ne demande que justice. — De même ici on fait très-bien ressortir l'unique objet que l'on réclame *(justice),* à l'exclusion de tout autre.

Je n'irai pas que tout ne soit prêt. — Cela veut dire : Je n'irai pas *avant que* tout soit prêt; ou : Je n'irai *que lorsque tout sera prêt.* — La phrase elliptique est bien plus rapide, plus énergique ou décisive même que les autres, où figurent tous les mots. Partout se retrouve, dans nos locutions irrégulières, le caractère de la nation.

C'est une grande imprudence que de se fier aux apparences; pour : C'est une grande imprudence *lorsqu'on* se fie, etc. — On voit que le mot *que,* dans la phrase citée, est là pour lier deux phrases, la seconde étant représentée par un verbe à l'infinitif *(de se fier.)*

Je prétends justifier ce gallicisme : 1° par la rapidité de l'expression (*lorsque* est plus long, plus exact, moins pittoresque); 2° par l'emploi du mode *infinitif,* toujours plus élégant que le verbe à un mode personnel. D'où résulte qu'il y a dans le gallicisme rapidité et élégance, qualités éminemment réunies chez le peuple français.

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et me laisse crier.

Ce gallicisme se reproduit bien souvent dans un sens exclamatif : *Malheureux que je suis! — Imprudent*

que j'étais! Il est évident que cette locution dit plus que la construction régulière : *Que je suis malheureux! — Que j'étais imprudent!* 1° On commence par le mot sur lequel on veut faire tomber la vue d'esprit; 2° le temps où l'état a lieu tombe à la fin de la phrase, et contribue ainsi à l'intérêt que l'on veut inspirer.

Si je veux analyser grammaticalement cette phrase, et voir plus que de la rédondance dans le mot *que,* je dirai : *Malheureux combien je suis,* pour : *Combien je suis malheureux!* Il y a dans le gallicisme, le suprême avantage de voir figurer en tête le mot principal. Je dirai encore que, par le gallicisme, la vraie situation morale est mieux rendue. Par : *Malheureux que je suis! Imprudent que j'étais!* on s'affaisse en quelque sorte sur soi-même, on s'abandonne tout entier à la réflexion; tandis que par : *Que je suis malheureux! Que j'étais imprudent!* on s'écrie, on fait une exclamation, après laquelle l'émotion semble s'évaporer.

Nos pères éprouvaient comme nous de grandes émotions; leur esprit s'exaltait comme le nôtre, leur cœur était susceptible des mêmes sentiments; il les exhalaient avec toute l'énergie, toute la rapidité qu'on peut supposer chez des âmes fortes et un peu plus près que nous de la nature. Combien d'ellipses ils nous ont transmises! que de locutions en apparence irrégulières ils employaient, et qui néanmoins étaient chez eux le produit d'une filiation très-régulière d'idées, mais dont ils supprimaient une partie dans le discours, pour ar-

river plus tôt à l'expression du sentiment qu'ils éprouvaient, ou de la pensée-mère qu'ils voulaient exposer!

Si j'étais que de vous. — Voilà une locution des plus familières. Que signifie-t-elle? *Si j'étais celui que vous êtes;* en d'autres termes : *Si j'étais à votre place.* Le mot *de* est là de remplissage; la locution sans lui peut fort bien s'analyser. — Pourquoi s'y trouve-t-il? Remarquons que le peuple ne se pique pas de correction dans son langage; mais il n'a pas moins de délicatesse dans l'oreille. *Si j'étais que vous* ne remplissait pas assez la sienne; il y ajoute *de,* sans autre motif que la rondeur de la phrase. — Et puis, il y a dans cette tournure générale, un ton de commisération, d'intérêt, de bienveillance, qui rend très-bien le caractère de la classe inférieure.

Il ne dit rien que de vrai dans sa défense. — Ce qui signifie : Il ne dit rien *qui ne soit* vrai, etc. — *Je ne vois là rien de surprenant;* pour : Je ne vois là rien *qui soit* surprenant, ou *qui surprenne.* — On pourrait dire que, dans ces locutions, l'adjectif est pris substantivement, partant régime de la préposition *de.* Mais sans recourir à cet expédient grammatical, voyons ici un moyen bref de s'exprimer; de même que nous avons créé des conjonctions qui, prises isolément, ne signifient rien par elles-mêmes, mais qui, entre deux propositions, expriment des rapports que, sans elles, il faudrait rendre par des phrases entières. — Le *de,* dans les cas qui précèdent, tient la place du verbe *être,* de même que, très-souvent, un verbe à l'infinitif tient la place de l'indicatif ou du subjonctif. *On ne travaille*

aujourd'hui *que pour* manger *du pain;* c'est-à-dire : *pour qu'on puisse manger du pain,* ou *pour qu'on mange du pain.*

Ajoutons enfin que les monosyllabes *que, qui, de,* etc., dans la langue, y ont fait primitivement une invasion tellement générale, qu'il a fallu les régulariser en y ajoutant des sens de convention. Le peuple y a trouvé son compte; les bons auteurs s'en sont emparés plus ou moins.

Qu'est-ce que cela? pour : *Quelle chose est cela?* — *Qui est-ce qui a débité cette nouvelle?* pour : *Quelle personne a débité,* etc. — Dans l'une et dans l'autre locution, il y a rédondance du pronom démonstratif *ce,* et du pronom relatif *qui.* C'est appuyer fortement et sur la chose et sur la personne; c'est faire ressortir l'importance que l'on met à connaître l'une et l'autre. — Je ne veux pas, sans doute, m'exagérer le caractère d'un gallicisme, et prétendre le justifier par une explication forcée; mais lorsqu'on met en regard la construction régulière, il est impossible de ne pas être frappé de la différence.

Que si. — *Que non.* — La Fontaine a très-heureusement employé ces deux locutions, très-usitées même de nos jours dans le style populaire.

On la reçut à bras ouverts, *(la discorde.)*
Elle et *que-si, que-non. (Son frère.)*

Le fabuliste en a fait deux noms propres, lesquels caractérisent parfaitement deux disputeurs. L'un dit *que si,* l'autre dit *que non;* c'est le fond de tout procès. L'énergie de l'expression saute aux yeux.

Oui répété. – Ils coururent aux armes et se saisirent, qui d'une épée, qui d'une pique, qui d'une hallebarde. — Voilà encore du style familier, un véritable gallicisme. Ces trois *qui* sont autant de pronoms relatifs, qui se rapportent au sujet *ils*, dont ils font le détail : *lesquels se saisirent les uns d'une épée, les autres d'une pique, les autres d'une hallebarde.* On voit la rapidité de l'action dans la rapidité de l'expression.

Ils se dispersèrent qui d'un côté, qui d'un autre. — Ce second exemple ne fait pas moins ressortir le mérite du gallicisme, qui répond si bien à l'intention. On regrette presque que les exigences de la grammaire ne permettent pas de l'introduire dans le style au-dessus du familier. Pourquoi faut-il que le génie de la nation se réfugie dans le langage le plus usuel, du moins en partie et si souvent?

Se servir de...... — *Il se sert de mon parapluie;* pour : *Il fait usage de mon parapluie.* C'est dire encore : *Il a pris mon parapluie à son service.*— Cette locution fait ressortir cette idée, que la personne se rend à elle-même service en prenant mon parapluie, et qu'elle même en fait l'emploi.

Venir. — *Il vient de mourir ; — il va venir ;* pour: *Il est mort presque à l'instant; il viendra tout-à-l'heure, dans quelques minutes.* — Certainement *il vient,* dans le premier exemple, n'a pas le sens du verbe *venir;* un moribond, un mourant ne *vient* pas.

Il faut y attacher le sens d'un complément adverbial par rapport au verbe *mourir*, sens de *temps présent en quelque sorte*, de même que *il vient* offre l'idée d'une *venue*.

Second exemple : *Il va venir*. De même que *il va* exprime l'action d'*aller présentement*, *il va venir* exprime l'action de venir comme très-prochaine, si elle n'est présente.

Ces deux locutions sont également énergiques, et rendent fort bien les pensées.

Il vient d'arriver un fâcheux accident. — Sans doute, un accident ne *vient* pas; mais il est ici personnifié. — Et puis on veut dire : *Un fâcheux accident est arrivé tout-à-l'heure, presque à l'instant.*— Le verbe *il vient* rend tout seul cette idée de temps, et d'une manière plus frappante.

D'où vient, dis-je à Narbal, que les Phéniciens se sont rendus maîtres du commerce de toutes les nations? — Voilà une phrase où, par rapport au gallicisme, il est assez difficile de donner une explication qui, sans altérer le sens, présente une parfaite régularité grammaticale. Je crois néanmoins y être parvenu.

Il y a gallicisme, puisqu'il y a un verbe impersonnel.

Quel en est le sujet? — Le pronom vague *il* est sous-entendu.

Mais quel est le sujet réel? — Évidemment tout ce qui suit : *que les Phéniciens se sont rendus*, etc.

Mais quoi! une phrase ainsi composée! Ne serait-il pas possible d'en présenter le sens par un substantif qui fût véritablement sujet de *vient?*

Et c'est là la difficulté. — Je tourne ainsi la phrase: *D'où vient,* dis-je à Narbal, *le monopole commercial acquis par les Phéniciens sur toutes les nations?*

La phrase n'est rien moins qu'élégante, sans doute; mais elle rend la pensée et explique le gallicisme.

En général, je suis de l'opinion que la plupart de nos locutions irrégulières sont fondées; qu'elles ne sont pas l'œuvre du caprice, qu'une vue particulière d'esprit les détermine, et que lorsque l'usage les a consacrées malgré leur irrégularité, c'est par rapport à leur concision, à leur conformité avec le caractère national, à l'originalité de l'expression.

Voila. — *Voilà ce qu'on devrait observer avant de commencer l'affaire;* pour : *Il faudrait observer cela avant de,* etc. — Il y a plus d'énergie dans le gallicisme, en ce que la chose déjà exprimée y est désignée avant tout, et que le mot *voilà* fixe l'attention particulièrement sur cette chose.

Voilà comme je m'en suis tiré; pour : *Je m'en suis tiré de cette manière.* — Il est clair qu'enorgueilli du moyen qu'on a employé, on le désigne encore, quoiqu'on l'ait déjà fait connaître.

Je ne rapporterai certainement pas toutes les circonstances où l'on emploie *Voici, Voilà,* non plus que tous les autres gallicismes. Je me borne à quelques exemples, qui suffisent à prouver que dans leur emploi, quels qu'ils soient, il y a une intention implicitement renfermée; et sans prétendre, comme je l'ai déjà dit, analyser grammaticalement ce qui échappe

à toute analyse, j'ai cherché au moins à faire ressortir la vue d'esprit qui a présidé au gallicisme.

Encore deux exemples et j'ai fini.

Voilà qu'il s'est mis dans un fameux pétrin. — Il y a là gallicisme et figure en même temps. Cette phrase signifie : *Il s'est jeté dans un grand embarras.*

Voilà que est tout simplement une forme, mais ne laisse pas que d'être pittoresque, en ce sens que, donnant plus de longueur à la phrase, elle peint l'impression qu'on éprouve de la situation où s'est placé l'individu.

Me voilà bien avancé! pour : *Je suis bien avancé.* — Le gallicisme constitue une sorte de phrase exclamative, ce qui toujours est plus expressif qu'une phrase expositive. — Et puis le *moi* frappe en tête; or, c'est sur lui qu'on veut faire tomber la vue d'esprit. Le désappointement est littéralement rendu par ces deux mots : *Me voilà.*

Nota. — La syllepse est une irrégularité, elle est donc un idiotisme. *La plupart se dispersèrent à l'approche de nos gens.* — C'est avec le nom pluriel sous-entendu *(des ennemis)* que le verbe s'accorde.

Je crains qu'il ne *sache pas faire ma commission.* — Ce *ne pas* introduit dans la phrase peint la crainte où l'on est que la chose ne soit pas faite. De même :

J'empêcherai bien qu'il n'y aille. Si l'on disait : *J'empêcherai qu'il y aille,* la volonté, le désir qu'il n'y aille pas, ne serait pas aussi fortement exprimé.

RAPPORT

SUR LE

Concours de l'Éloge de M. le Cardinal de Cheverus;

Par M. DARRIEUX [1].

MESSIEURS,

Votre dernier programme a proposé l'éloge du cardinal de Cheverus pour sujet d'un prix à donner par l'Académie, en 1851.

Les hommes d'intelligence, et surtout ceux qui, par leur vocation, doivent s'inspirer de la vie du saint Archevêque à la mémoire duquel Bordeaux a voué un culte de respectueuse affection, étaient présumés devoir saisir l'occasion de répondre avec empressement

[1] La Commission était composée de MM. G. Brunet, Costes, Cirot, Blateyrou et Darrieux.

à un appel dicté par la reconnaissance, et il n'en a pas été ainsi : quatre éloges seulement vous ont été envoyés.

Sans rechercher la cause de cette silencieuse réserve, nous rappellerons une des réflexions déjà faites au sein de l'Académie et vers lesquelles nous sommes encore ramenés par ces quelques lignes de l'un des concurrents.

« Lorsque la vie d'un homme a été un long et sublime dévouement à ses semblables, et qu'elle s'est écoulée et éteinte dans les rudes et pénibles travaux de l'épiscopat, dans la pratique de la vertu, et que cette vertu s'est élevée jusqu'à la *sainteté*, le seul éloge digne d'une telle existence, c'est de la raconter. »

Tel est le début du Mémoire portant pour épigraphe :

Sa mémoire et son nom seront toujours bénis.

Aucun des membres présents à la séance dans laquelle on proposa de mettre au concours l'éloge du cardinal de Cheverus, pour en faire l'objet d'un prix, n'a sans doute oublié les observations auxquelles cette proposition donna lieu.

On rappela d'abord que ce sujet avait été traité d'une manière si complète et si supérieure, que l'on ne pouvait rencontrer que des imitateurs.

Puis on fit observer que l'éloge d'un homme de bien, c'était sa vie, c'était le narré des faits, l'encadrement des actes composant toute son existence, et que, par conséquent, les faits ne pouvant varier, le prix serait

décerné à celui qui, dans la manière de les dérouler, de les enchaîner, de les décrire, apporterait le plus de talent dans cet ensemble, composant le tableau; non le talent qui s'écarte de la vérité pour étonner, toucher ou séduire, mais celui qui, pour se maintenir à la hauteur d'un tel sujet, a besoin de puiser ses ressources dans les inspirations d'une âme vouée au culte du bien, les vertus ne trouvant d'écho que dans le cœur de celui qui les pratique.

Ce sont là les premières considérations en présence desquelles certains hommes, qui n'ont pas encore essayé leurs forces et doutent de leurs moyens, peuvent avoir vu fléchir leur résolution et naître leur découragement.

Il est naturel, en effet, de présumer que c'est la crainte, ou des réminiscences auxquelles il n'est pas toujours facile de se soustraire, ou d'une comparaison aussi inévitable qu'imposante, qui a dû concourir à faire réduire ainsi le nombre des Mémoires envoyés au concours et par vous soumis à l'examen d'une commisssion dont je ne suis ici que le faible organe.

En son nom aussi, et comme pour tempérer le regret dont l'expression précède, nous nous empressons de reconnaître que, s'il en est de l'attention comme de la lumière, si sa puissance est en rapport de sa concentration, moins nous aurons eu à soumettre à notre jugement, plus vous devez trouver de rectitude dans nos appréciations et de vérité dans notre justice.

C'est également avec le désir d'atteindre ce double but, de répondre à votre juste attente, que votre com-

mission a essayé de remplir la tâche qui lui était imposée, pour savoir quel est celui des Mémoires envoyés au concours qui a le mieux satisfait aux conditions du programme de l'Académie; en un mot, quel est celui des concurrents qui doit l'emporter, sous le rapport de l'élévation des pensées, de la justesse des réflexions, du coloris ou de l'éclat du style; car, pour les faits, ils sont identiquement les mêmes; ils sont retracés par les quatre auteurs dans le même ordre : tous quatre saisissent M. de Cheverus à sa naissance, à Mayenne, en 1768, et, avec eux, on le suit au collége de Louis-le-Grand, puis au séminaire, sous les oratoriens.

Ordonné prêtre à l'âge de 23 ans, on le voit bientôt obligé de s'exiler en Angleterre, d'où il ne part, en 1796, que pour aller exercer son saint ministère au milieu des peuplades sauvages de l'Amérique. Là, pendant 27 ans, il donne un libre essor à toutes ses vertus, à son inépuisable charité; et alors qu'il n'avait plus d'autre patrie que le Nouveau-Monde, la France le rappelle, le réclame; elle l'arrache à ses habitudes de dévouement, à ses liens d'amitié, en lui imposant de nouvelles obligations, d'abord comme évêque de Montauban, en 1824, et ensuite comme Archevêque de Bordeaux, en 1826.

Tel est le cadre dans lequel les auteurs des Mémoires se sont religieusement renfermés.

Voyons quel est celui qui l'a le mieux rempli.

Mais d'abord, pour déblayer le terrain et ne pas perdre de vue la gravité du sujet qui nous occupe, nous nous dispenserons de reproduire devant l'Acadé-

mie les observations critiques auxquelles a donné lieu, au sein de la Commission, le Mémoire inscrit sous le numéro 4, et portant pour épigraphe : *Aristides mortuus est pauper.*

En agissant avec cette réserve, dictée par la loi que nous nous sommes imposée de ne blesser aucun amour-propre, on voudra bien ne pas attribuer au dédain un silence qui tient de la modération.

Puis, si nous parcourons l'éloge inscrit sous le numéro 2, avec cette épigraphe : *Deus Charitas est,* nous suivons la marche ascendante, nous entrons dans la voie du progrès, sans néanmoins arriver encore à ce qui est bien.

En effet, cet écrit est vraisemblablement un des premiers ouvrages de son auteur.

Il est, sans aucun doute, supérieur à celui qui vient d'être élagué du concours; mais il appartient à une plume non encore assez exercée, peu préoccupée du mot propre, et faiblement empreinte du souvenir des grands maîtres. On y rencontre l'apprêt du début, la raideur de l'écrivain visant à l'effet, et il nous a paru tellement distancé par les deux autres Mémoires, que nous avons cru devoir réserver notre examen détaillé pour ceux-ci.

Celui inscrit sous le numéro 1, et désigné par cette épigraphe : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est,* est l'œuvre d'un homme qui a l'habitude d'écrire, et justifie en même temps l'adage : *Pectus est quod disertum facit.*

Abondant quelquefois jusqu'à la prolixité, tant il

est difficile d'être riche sans ostentation, son style est assez soutenu, ses pensées sont déduites avec ordre, enchaînées avec facilité, ses réflexions justes, ses rapprochements heureux et ses éloges toujours donnés avec discernement.

Voici un des passages venant à l'appui de ce premier aperçu :

« Cheverus, ce prêtre si pieux et si chargé de soins, ce chrétien toujours occupé à soulager ou au moins à partager les peines d'autrui, cet homme pour lequel n'était étranger rien de ce qui en touchait un autre [1]; Cheverus qui dans sa charité aussi ardente que sincère embrassait généralement tous ses frères; Cheverus qui se voyait aimé de tous ceux qui le connaissaient, Cheverus éprouvait le besoin d'un intime ami : c'est que son cœur était aussi tendre qu'il était grand, c'est qu'il y avait de la place en son âme pour toutes les affections naturelles et pures, et il les ressentait toutes profondément. Cheverus avait besoin d'amis, et lorsque tant d'autres en ont cherché en vain un seul durant le cours d'une longue carrière, Cheverus en eut toujours plusieurs, et non pas seulement depuis qu'il fut arrivé aux honneurs; mais depuis son enfance jusqu'à ses derniers moments, il en eut de véritables, et la raison peut s'en déduire en deux mots : il aimait et il était aimable. »

A côté de ce passage, on peut encore citer les quelques lignes ci-après, pour donner une idée non-seule-

[1] Homo sum, humani nihil à me alienum puto.

ment du ton toujours assez digne, mais encore des convictions religieuses de l'auteur.

« Toutefois, qu'on ne croie pas que sa tolérance fût cette tolérance philosophique qui s'applique aux doctrines aussi bien qu'aux personnes, et qui est bien près de se confondre avec l'indifférence dogmatique; loin, bien loin une telle injure de la mémoire vénérée d'un des plus saints pontifes de nos jours! M. de Cheverus avait une science trop vaste et trop solide, un esprit trop juste et trop étendu, pour n'être pas profondément convaincu qu'on ne peut être, ainsi que l'a dit Fénelon, raisonnablement chrétien sans être catholique, de même que l'on ne peut être raisonnablement déiste sans être chrétien. C'était une trop belle âme, je ne dis pas pour sacrifier, mais pour déguiser jamais ses convictions, et il était trop pénétré du sentiment de ses devoirs, pour ne pas saisir, au contraire, toutes les occasions d'enseigner, de prouver, de défendre les vérités sacrées dont le dépôt lui avait été confié, de dissiper les préjugés qui les obscurcissaient et de combattre les erreurs opposées. »

On pourrait croire qu'après tout ce qu'il y a de favorable dans cette analyse, qu'après être entré dans ces détails et avoir eu recours à des citations pour y trouver l'appui nécessaire aux éloges donnés, nous devons finir comme nous avons commencé; mais ce serait là une attente vaine, et nous serions contrarié d'avoir fait naître une pareille déception.

Obligé de suivre l'auteur dans toutes les parties de son œuvre pour le louer dans ce qui est bien, nous

n'hésiterons pas à remplir notre mission dans ce qu'elle a de plus pénible, de mettre en saillie des taches qui sont plus qu'une ombre au tableau et font malheureusement contraster les dernières pages du Mémoire avec son début.

Ainsi se présente un manque de tact, une espèce d'oubli de certaines convenances à observer par les écrivains, obligés par leur sujet de ne heurter aucune des opinions mises en présence par les partis politiques.

Ce secret sentiment d'une sage réserve fait naître le regret que l'éloge du cardinal de Cheverus ait concouru à réveiller d'hostiles susceptibilités, au moment où l'on retrace, avec bonheur, tous les bienfaits répandus par un saint apôtre à l'aide d'une vertu compagne de la charité, la tolérance.

On regrette d'autant plus ce premier oubli, qu'au lieu de rester isolé, il semble en amener un autre. En effet, à peine l'auteur ici a-t-il laissé fléchir son jugement, qu'il s'écarte aussitôt de l'une des règles du goût, par une comparaison peu digne :

« La révolution de juillet, dit-il, enleva à l'Archevêque de Bordeaux 22,000 fr. de rente; à Cheverus, qui estimait l'argent *comme la boue.* »

Et enfin, l'auteur, accidentellement placé en dehors des premières inspirations qui, jusque-là, l'avaient si bien guidé, termine son travail par cette phrase dont le sens échappe à l'analyse.

« L'admiration et les louanges de l'Académie de Bordeaux sont tres-certainement, en elles mêmes, incapa-

bles d'émouvoir agréablement l'âme de Cheverus; mais peut-être n'est-elle pas absolument indifférente aux sentiments de tendre et respectueuse affection que ne cesseront jamais de lui porter les membres qui composent cette honorable compagnie. »

Il y a là quelque chose qui tient de l'énigme. Nous n'en chercherons pas le mot; et si, sans nous arrêter à ces imperfections, nous répétons que ce Mémoire est l'œuvre d'un homme dont l'esprit a de la portée, nous saurons reconnaître aussi, que pour qu'un ouvrage soit un tout homogène, à peu près à l'abri d'une sage critique, on ne doit jamais perdre de vue la loi des convenances, loi aussi impérative que celle du goût, reposant l'une et l'autre sur la plus précieuse des facultés, le jugement.

Si maintenant, nous ouvrons le Mémoire inscrit sous le numéro 3, et dont l'épigraphe déjà citée est celle-ci : *Sa mémoire et son nom seront toujours bénis,* nous ne trouvons plus ni la même chaleur, ni la même abondance, ni la même action; en un mot, plus d'entraînement, mais aussi plus d'écart.

Ici l'auteur s'identifie avec son sujet. Il comprend mieux que ses concurrents la tâche qui lui est imposée.

Il n'ignore nullement que la vie du juste, loin d'être un combat, n'est que dévouement, et que sous l'inspiration de la foi, c'est avec moins d'imagination que de sagesse, que doit être retracée l'existence de l'homme de bien. Il l'a compris, et il remplit sa mission avec le calme qui s'unit à la noblesse, avec une élégance toujours empreinte de correction.

Ce sont là, en effet, les qualités qui se rencontrent à un haut degré dans le style de ce dernier Mémoire, soumis à notre appréciation.

Sans doute, le style n'est que la forme; mais lorsqu'il rappelle si bien l'onctueuse et attachante parole du ministre de Dieu, du saint apôtre doué de l'art de plaire sans recherche, et de toucher sans effort, c'est le cas de répéter avec Montaigne :

« Quand je vois ces braves formes de s'expliquer, si visves et si profondes, je ne dis pas que c'est bien dire, je dis que c'est bien penser. »

Cette vérité peut s'appliquer parfois au Mémoire que nous examinons, et en tête duquel, avant l'entrée en matière, se trouvent, à titre d'introduction, les réflexions ci-après, sur l'état actuel de la société :

« Au milieu des préoccupations qui nous agitent et des luttes ardentes qui nous divisent, c'est une étude féconde en enseignements que celle de cette existence si pleine de dévouement, de tolérance et de charité.

« Une des erreurs de notre époque, c'est de croire à l'infaillibilité de nos opinions et de nos doctrines. De là, cet ardent désir d'innover, de tout réglementer; aux maux qui dévorent la société, chacun, pour la guérir, indique le remède, mais nul ne veut l'expérimenter sur lui-même. Et cependant, si chacun de nous modérait ses désirs, modifiait ses goûts, refrénait ses passions, le mal que nous déplorons tous disparaîtrait partout, dans les intelligences et dans les faits.

« Ce qui manque à notre société, ce ne sont pas les théories, elle n'en a que trop, ce sont des actes.

« M. de Cheverus pensait avec raison que le meilleur précepte, c'est l'exemple. Il ne se bornait pas à enseigner la religion, à expliquer les douceurs ineffables de la charité, le calme que donne à l'âme l'humilité, et les satisfactions que procurent le travail et l'étude : il le prouvait bien mieux encore par son exemple que par sa parole. *Il écrivait peu, mais il agissait beaucoup.* »

Nous rapprocherons de ce début le récit des derniers moments du cardinal :

« Le jour de la Pentecôte, il publia les Statuts de son diocèse. Ce fut là le dernier acte de son administration et comme le testament de sa vie apostolique.

« C'est au milieu de ses travaux que le saint prélat ressentit les premières atteintes du mal qui devait bientôt le conduire au tombeau. Après une visite qu'il fit à l'église St-Martial, il éprouva une défaillance : *Je suis frappé de mort,* s'écria-t-il; et, en effet, le 19 juillet 1836, au milieu des prières et des regrets de toute la population bordelaise et de l'Église universelle, l'âme du grand cardinal s'envolait vers Dieu.

« A ses obsèques, protestants, israélites suivaient ses dépouilles mortelles, et cette communauté de douleurs rappelait admirablement la tolérance et la charité dont lui-même avait donné pendant sa vie de si douces leçons et de si remarquables exemples.

« Naguère encore, lorsque les cendres du cardinal de Cheverus ont été transportées, de l'humble tombeau où il avait voulu reposer, dans le magnifique monument élevé à sa mémoire par la reconnaissance borde-

laise, et sur lequel un habile ciseau a retracé les traits de celui que nous vénérons, quel concours immense de population ne venait-il pas encore écouter les leçons du tombeau, et de ses profondeurs, une voix s'écriait : *Diligamus nos invicem!* Sublime précepte de charité dont le saint archevêque avait fait sa règle de conduite avant d'en faire la devise de ses armes. »

Rapprochement heureux, vérité bien saisie; et encore pourrait-on dire, qu'ici le mot *règle* ne rend pas toute la pensée de l'auteur, car se faire une règle, c'est s'imposer un devoir, c'est se soumettre à une obligation, c'est reconnaître la loi de la nécessité et prendre l'engagement de lui obéir, pendant que l'amour évangélique du cardinal de Cheverus pour tous ses frères était le besoin naturel de son âme, religieusement soumise à un entraînement dégagé de toute contrainte.

Prêcher cet amour par son exemple, par sa parole, par la constance de son dévouement, par l'entière abnégation de lui-même, c'était sa vie et non sa loi.

Préoccupé du sort de la société, il voulait en bannir le principe de tous les maux, l'égoïsme, et y répandre le sentiment religieux, cause première de tout ce qui est bien. Il se dirigea vers l'un et l'autre but, en ne suivant d'autre impulsion que celle de son cœur, en aimant son prochain comme lui-même, et pénétré de cette vérité que l'on ne peut aimer sans devenir meilleur.

C'est ce qui ressort très-bien de l'éloge que nous venons d'analyser, et à la suite duquel sont groupées des

réflexions philosophiques, conséquences d'aperçus généraux, tendant à fixer le lecteur sur l'ensemble des vertus pratiquées par le cardinal de Cheverus, et qui font de son existence une vie modèle.

Cette existence si digne, si bien remplie, est résumée avec une touchante vérité dans le passage suivant :

« Le caractère distinctif de la vie de M. de Cheverus, sa vertu la plus féconde, celle qui fera toujours chérir et bénir sa mémoire, c'est son immense charité.

« Inspirée par la foi, le plus puissant levier des grands et nobles sentiments qui existent dans le cœur humain, elle fut comme le principe dont elle émanait, sans limites et sans bornes. Il puisa dans cette vertu vivifiante cet ardent amour de l'humanité qui ne connaissait pas d'obstacles, qui bravait tous les dangers pour aller évangéliser les peuplades sauvages ou arracher aux flots et à l'épidémie les hommes confiés à sa vigilance pastorale. Il ne se bornait pas à se dépouiller de ce qu'il possédait en faveur de celui qui en avait besoin : c'eût été là une bienfaisance facile mais stérile; il donnait, en se faisant plus humble que celui qui recevait. L'aumône qu'il laissait tomber dans la main de celui dont il avait deviné les besoins, il l'accompagnait de si douces, de si consolantes paroles, qu'elle n'avait rien d'humiliant : c'était un frère qui en secourait un autre. Pour avoir droit à ses secours, il n'était pas nécessaire d'appartenir à la religion dont il était le ministre vénéré; il suffisait d'être malheureux. Il ne recherchait pas les grands, les heureux du monde; mais

les pauvres, au contraire, étaient l'objet de toutes ses préférences, car c'était, comme Fénelon, au milieu d'eux qu'il aimait à se trouver.......

» Soit qu'on considère M. de Cheverus comme simple vicaire de Mayenne, comme missionnaire ou comme prince de l'Église, son humilité est toujours la même.

» Les plus humbles fonctions du ministère, il tient à honneur de les remplir, et Montauban l'a entendu chaque dimanche enseigner le catéchisme. L'humilité est fille de la charité. Il n'est donc pas étonnant que cette fleur des cieux entoure de parfums si suaves la vie entière du saint prélat.

» Sévère pour lui-même, mais indulgent pour le prochain; plein de tolérance pour les personnes, mais impitoyable de logique pour les fausses doctrines, il sut, en respectant beaucoup les autres, faire respecter en lui le caractère sacré dont il était revêtu, non-seulement par les hommes qui partageaient sa foi, mais par ceux qui appartenaient à des religions différentes. Le témoignage rendu par le docteur *Channing*, que nous avons rapporté, restera comme un éternel hommage au caractère du prêtre catholique. La tolérance pour les personnes n'est-elle pas un des plus beaux attributs de la charité?

» Ce qui manque à notre société, c'est cette vertu. Jamais, à aucune autre époque, elle ne fut plus nécessaire, et cependant, moins que jamais elle ne se trouva dans les cœurs. Avec elle, tout est possible; mais lorsqu'elle nous abandonne, tout devient irritant et dangereux. La vie du cardinal est un long exemple

de la pratique de cette vertu, et c'est à elle qu'il a dû les sympathies si vives que lui ont accordées les populations, si différentes de caractères et de mœurs, au milieu desquelles il a vécu. Rappelons-nous constamment ses admirables paroles : « *J'ai rencontré des hommes bons, obligeants, aimables, dans toutes les sectes religieuses et dans tous les rangs politiques.* »

» Dans les hautes fonctions publiques auxquelles il fut élevé, il apporta toujours un esprit sage, ferme et conciliant. Si sous les gouvernements qui se sont succédé en France, il jouit constamment d'une haute et légitime influence, c'est qu'il pratiqua toujours ce principe, reçu de tout temps dans l'Église, de respecter le gouvernement établi, et d'entretenir avec lui, autant que possible, des rapports de bonne intelligence. Il pensait, avec raison, que Jésus-Christ n'a pas donné mission à son Église de défendre ou de protéger tels ou tels intérêts politiques, mais de travailler à maintenir la foi dont il lui a confié le dépôt ; « *sans autre ambition, ajoutait-il, que celle de faire en liberté le bien le plus utile, le plus nécessaire, c'est-à-dire de prêcher la religion, qui réprime les passions désorganisatrices, corrige les vices et forme les hommes à la vertu.* »

Ces dernières lignes et quelques pages dans le même sens, forment le complément d'une œuvre en état de lutter, non sans quelque avantage et à des titres différents, avec celle dont l'examen précède; mais toutes deux ne nous ont paru satisfaire qu'en partie aux exigences de votre programme, et cela, parce que ce qui avait été prévu s'est réalisé. On reconnaît sans peine, en

effet, que tous les concurrents ont subi l'impression d'un ouvrage dont ils avaient à craindre la comparaison et dont aucun d'eux n'a pu éviter le souvenir [1].

Mais en outre de ce reproche, également mérité par les deux derniers Mémoires, les seuls qui aient paru dignes de l'attention de votre commission et qui se sont le plus rapproché du but sans l'atteindre, nous dirons que leurs auteurs sont restés trop soumis aux stériles formes d'un récit biographiqne, pendant que leur talent, qui ne peut être mis en doute, aurait pu prendre un libre essor et entrer dans une voie plus large, pour obtenir un résultat plus heureux, s'ils avaient suivi la marche déjà tracée par les éloges couronnés par l'Académie française au commencement de ce siècle, et qui, comme tous les modèles en littérature, doivent être étudiés dans l'intérêt du jugement et du goût, et non pour y puiser un caractère de servile imitation.

A ces observations générales, nous ajouterons celles-ci, d'un ordre plus secondaire :

Nous dirons d'abord que les concurrents auraient dû développer avec plus de soin tout ce qu'il y avait d'onction sympathique, d'attachante simplicité dans le caractère comme dans la parole du cardinal de Cheverus.

Que sous ce double rapport, et pour conserver à l'éloge tous les détails qui en font ressortir la vérité, il était nécessaire de suivre l'orateur chrétien hors de la chaire pour le retrouver dans le monde, où sa conver-

[1] *Vie du cardinal de Cheverus*, par M. Hamon.

sation facile, instructive, attachante, était toujours empreinte d'un bienveillant abandon, expression naturelle de sa modestie, pour cacher sa supériorité.

En second lieu, que lorsqu'il s'agit de retracer toute la vie si bien remplie d'un saint archevêque, passer sous silence ses Mandements, séparer ainsi l'homme de ses écrits, laisser dans l'oubli l'expression vivante de sa pensée, c'est non-seulement ne pas avoir compris l'ensemble de la tâche que l'on s'est imposée, mais encore avoir méconnu ou considéré comme erroné celui de nos adages littéraires qui reçoit la plus fréquente application.

Et enfin, nous exprimerons le regret de ce que ces éloges offrent une autre lacune qu'il était facile de combler : celle qui laisse une si noble existence sans aucun rapprochement avec la vie de quelques prélats célèbres, soit de l'antiquité, tel que saint Jean-Chrysostôme, soit des temps modernes, tel que Fénelon. Il y avait là, bien qu'à travers les siècles, une succession d'exemples de vertus, se présentant comme conséquences naturelles de sentiments aussi dignes, rehaussés par les mêmes avantages : Ainsi, chez ces trois pères de l'Église, animés du même zèle, guidés par la même charité, se rencontrent le même genre d'éloquence, la même facilité, la même abondance présidant chez tous les trois à la pieuse mission, si fidèlement remplie, d'éclairer pour convaincre et de convertir sans jamais persécuter.

D'après ces considérations, et attendu, notamment, ainsi qu'on l'a déjà exprimé, qu'aucun des auteurs ne s'est assez préoccupé de l'obligation imposée par le pro-

gramme de l'Académie, et qui, en demandant un éloge n'a pu avoir l'intention de renfermer le concours dans les étroites limites d'une biographie;

Votre commission pense que le prix ne doit être accordé à aucun des concurrents, et a l'honneur de proposer à l'Académie :

1° De voter deux mentions honorables, la première pour l'auteur du Mémoire n° 3, la seconde pour l'auteur du Mémoire n° 1;

2° Et de proroger jusqu'en 1852 le concours ouvert pour l'éloge du cardinal de Cheverus.

Séance générale du 20 novembre 1851.

RAPPORT

SUR LES

MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS DE 1850,

en réponse à cette question :

« *Quelles ont été les causes des révolutions que les beaux-arts ont subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art?* »

Par M. J. DELPIT [1].

MESSIEURS,

Avant d'apprécier en particulier les cinq Mémoires que l'Académie a reçus, nous croyons devoir faire précéder notre jugement de quelques considérations générales.

Les Académies, en accordant des récompenses aux Mémoires qui leur sont envoyés, en font un éloge gé-

[1] Commission composée de MM. Burguet, Gorin, Durand, Drouyn, et Delpit, *rapporteur*.

néral et indéterminé, mais ne perdent pas le droit de critiquer ce qu'elles y découvrent de défectueux. Loin de là, c'est un devoir pour elles de le signaler. Sans cette précaution, une Société pourrait se trouver solidaire des assertions contraires à sa manière de voir. Les ouvrages les plus parfaits ne sont jamais sans défauts, et très-souvent des aperçus ingénieux sont appuyés d'assertions hasardées, peu solides ou même grotesques. Faut-il, lorsque le bien l'emporte sur le mal, ne pas récompenser le bien pour ne pas encourir la responsabilité du mal? Il nous a semblé que l'Académie avait un meilleur moyen, et nous nous en sommes servis.

Remarquons encore, avant d'entrer en matière, que presque tous les concurrents ont compris que, dans la question mise au Concours par l'Académie, il ne s'agissait que des arts du dessin, et que ceux qui ont cru devoir parler de la musique, l'ont fait de manière à prouver qu'il n'y a pour ainsi dire aucun rapport entre les causes du développement de l'art musical et celui des arts plastiques.

Sur les cinq Mémoires reçus, l'un d'eux, le n° 3, signé *X. Y. Z.*, nous a paru devoir être mis hors de Concours. Ce Mémoire est imprimé ; il ne répond qu'imparfaitement et par hasard aux questions du Programme. L'auteur comprendra aisément qu'il ne suffit pas d'enlever le titre et la signature à un Mémoire déjà publié, pour le rendre nouveau et l'entourer de ce voile de l'anonyme que les règlements de toutes les Académies prescrivent dans cette circonstance. Ainsi,

quel que soit le mérite des pensées et du style de ce remarquable travail, l'Académie ne violera pas un secret qui n'a été fait que pour elle.

Le Mémoire inscrit sous le n° 2 et portant cette épigraphe : *Le beau est la splendeur du vrai*, se distingue par des qualités remarquables d'appréciations et de style ; mais la tâche d'un Rapporteur chargé d'analyser un pareil Mémoire, devient très-difficile, lorsqu'un écrivain, doué d'ailleurs de qualités éminentes, s'est laissé entraîner par son imagination jusqu'à faire un travail suivi pour développer le système suivant de l'origine des arts : « L'homme chercha à imiter *la forme de la nature*. Or, la nature n'est autre chose qu'un temple immense que Dieu s'est construit. L'homme voulant exprimer sa conception de l'œuvre de Dieu, éleva donc des temples, qui sont la représentation la plus élevée de la puissance créatrice de l'esprit humain. »

L'auteur développant cette idée, qui n'a pas le mérite de la nouveauté, nous fait voir l'origine des arts dans l'érection d'un temple. Dans un temple chrétien, par exemple, les différents principes du Christianisme trouvent chacun leur représentation. La vie d'inquiétudes et d'angoisses est représentée par la solitude et l'ombre qui règne dans le temple. L'aspiration perpétuelle vers une vie éternelle, par ces flèches qui s'élancent vers l'immensité. Le mouvement universel qui emporte les planètes dans l'espace, par la danse jointe aux anciennes cérémonies religieuses pour figurer les mouvements qu'on supposait exister dans l'univers. Le temple achevé, la conception de l'univers nette-

ment exprimée (par l'invention de la musique et des cloches), « *L'homme, après avoir satisfait au côté moral de sa nature, éprouva le besoin de sacrifier quelque peu au côté physique; de là, la naissance de l'architecture civile.* »

Il est inutile de dire à quels écarts extrêmes a dû se laisser aller l'imagination d'un écrivain, tirant les conséquences de pareilles données. Nous nous bornerons à citer quelques exemples, pour montrer comment une sorte d'enthousiasme poétique étouffe trop souvent chez cet auteur la logique et l'érudition, et ne laisse sortir de sa voix que des sons harmonieux, mais vides.

Incontestablement, le moyen âge a infligé aux arts un caractère particulier : l'auteur trouve que celui des arts qui résume le mieux cette grande époque, est la *peinture,* où toutes les aspirations des artistes *pouvaient à grands flots s'épancher sur la toile.* Notez que l'époque dont parle l'auteur est circonscrite, par lui, entre le sixième siècle et le douzième, et qu'il est douteux que jamais la peinture sur toile ait été employée dans cette période.

Dans un autre passage, nous trouvons une nouvelle preuve de cette érudition viciée : « L'art, dit-il, après avoir jeté quelque éclat sous Constantin, mourut enfin sous Septime Sévère. » Or, Septime Sévère vivait plus d'un siècle avant Constantin.

L'auteur nous apprend aussi que longtemps avant la naissance du Christianisme, les sculptures des temples étaient la représentation, entre autres choses, des révolutions souterraines qui ont accidenté la surface du

globe. Voilà donc les sculpteurs anciens plus savants en géologie que tous les naturalistes, jusqu'à Cuvier, puisqu'ils représentaient emblématiquement les révolutions géologiques que la science moderne s'imagine avoir découvertes.

L'auteur change la signification des mots même les plus usuels. Pour nous tous, à l'époque de la Révolution française, Louis David fut le chef d'une école dont l'influence dure encore, et qui modifia profondément non-seulement les arts du dessin, mais même les goûts et les mœurs de la nation. D'après notre Mémoire : « David et quelques autres essayèrent de créer une nouvelle école; mais ils ne purent y réussir. »

Si, pour réponse à la première partie de la question, l'auteur nous a donné les développements d'une pensée si singulièrement hasardée, nous ne devons pas nous étonner de trouver quelque chose de neuf et d'inattendu dans ses réponses à la seconde partie de la question du Programme. On y trouve, en effet, que l'état actuel des beaux-arts présente un affaissement incontestable (ailleurs, nous avions vu que notre époque était le moment marqué par le doigt de Dieu pour être la fin de tous les peuples); mais que lorsque la société, menacée d'une régénération complète, serait destinée à prendre une autre forme, personne n'aurait le droit de s'en plaindre, car elle a duré aussi longtemps que toutes les autres dont il est fait mention dans l'histoire. Il y a des sauvages qui lorsque leurs pères sont assez vieux, les tuent. L'auteur pense un peu comme eux; il n'aime pas les constitutions trop vivaces. Dès lors, la religion

n'étant plus comme autrefois une idée dominante, mais seulement une conséquence de l'état social, *il faut quelle soit régénérée. Cette régénération ne se fera peut-être pas trop attendre.* Pour l'accélérer, facilitons par tous les moyens possibles ces symptômes favorables, et faisons rendre à ce sentiment tout ce qu'il contient de bon et d'avantageux.

Ces moyens, quelque efficaces qu'ils puissent être, ne nous paraissent pas d'une application assez facile pour avoir résolu la question mise au Concours; mais néanmoins, rendant hommage aux vues larges qui sont développées dans ce Mémoire et au style brillant dans lequel elles sont souvent exprimées, l'Académie a cru devoir accorder une mention honorable à son auteur, M. Eugène-Benjamin Le Bœuf, de Nantes.

Le Mémoire portant le nº 4 est écrit de la main d'un artiste ou d'un homme familier avec la pratique des arts. La précision et la clarté du style, jointes à un sens droit, et un choix souvent heureux d'expressions et d'images, constituent un ensemble de qualités qui porteraient volontiers l'Académie à adjuger le prix à son auteur, si la première partie de la question posée avait été mieux étudiée, et surtout si, par une divergence fâcheuse, la clarté qui distingue le style n'avait pas trop souvent disparu dans l'enchaînement des raisonnements et des faits.

L'espèce de prestige dont se revêt la poésie, et qui fait que tant de bons et brillants esprits prennent des paroles harmonieuses pour des raisonnements concluants, exerce dans ce Mémoire une influence remar-

quable. Ainsi, après avoir tracé les révolutions de l'art polythéiste, l'auteur, enthousiasmé par le spectacle des révolutions causées par l'arrivée du monothéisme chrétien, voit se former aussitôt *une espèce d'art religieux* ou *chrétien,* et dans cet art chrétien il confond les créations du bas-empire, celles du moyen âge et celles de la renaissance. Or, quel rapport peut-il y avoir entre ces Madelaines et ces vierges du Titien, de Raphaël, du Corrége, dans lesquelles on reconnaît aisément les traits de beautés célèbres par des vertus peu célestes, et qui, pour nous servir des expressions même de l'auteur, respirant trop souvent un amour charnel, semblent plus préoccupées de faire des pécheurs que de les convertir? Quel rapport y a-t-il entre ces séduisantes et terrestres créations, et les créations disgracieuses et mystiques du moyen âge?

Quelquefois aussi la confusion s'introduit jusque dans la signification des mots employés : ainsi, l'auteur confond la foi chrétienne avec la foi dans l'avenir de l'art, comme si un païen ne pouvait pas croire à l'avenir de l'art sans avoir la foi catholique.

Ce sont des taches qu'on rencontre avec peine dans un travail d'ailleurs aussi lucide et aussi remarquable; mais l'auteur est artiste ou poëte, et les artistes comme les poëtes sont sujets à se laisser entraîner par l'enthousiasme. Aucuns prétendent même que, sans cet entraînement, il ne peut y avoir ni poésie ni art. Nous n'avons pas à nous en occuper ici; mais nous dirons qu'à part ces légers défauts, inhérents sans doute à la nature même de l'esprit de l'auteur, les idées sont

claires, nettement exprimées, frappées au coin d'une saine pratique, et que tout son travail est semé d'aperçus nouveaux et souvent heureux. Nous pouvons citer comme exemple, et sous toute réserve, le parallèle de l'art antique et de l'art religieux : « Il ne restait plus rien de l'art antique : l'art religieux avait désormais prévalu. Faisons observer toutefois, comme une chose digne de remarque, que les mêmes destinées semblaient être réservées à tous deux. Le premier avait grandi et atteint sa perfection au milieu des guerres intestines des républiques grecques; le second se développa et s'éleva à son apogée, malgré les troubles incessants et les divisions des républiques d'Italie. Les guerres de voisinage n'avaient pas arrêté leurs progrès, la guerre étrangère les frappa mortellement tous les deux. »

Ailleurs, un rapprochement ingénieux fait sentir d'un mot la différence de la considération des artistes dans la Grèce et dans Rome. Démétrius assiégait Rhodes; un artiste peignait tranquillement dans les faubourgs de la ville, et comme le général macédonien en témoignait son étonnement : « Je sais bien, répondit Protogène, que Démétrius ne fait pas la guerre aux beaux-arts. » Quelque temps après, dans une île voisine, un artiste philosophe continuait, lui aussi, ses travaux au milieu du tumulte des armes; mais les ennemis étaient des Romains : Archimède fut massacré.

Pour achever de faire connaître la manière de penser et d'écrire de l'auteur, nous transcrirons encore le passage où il apprécie l'influence de l'école de Da-

vid sur les arts : « La politique déteignit sur l'art, qui, si on en excepte quelques œuvres d'un mérite incontestable, n'eut que médiocrement à s'applaudir de cette invasion dans son domaine. Il y gagna cependant, il faut le reconaître, un salutaire retour à des études plus sérieuses, à une sévérité de lignes que les exigences du nouveau système rendaient indispensables. L'Académie de convention succéda aux bergers et aux guerriers de fantaisie; des héros, dont la correction anatomique eût défié l'œil le plus exercé, se battirent, revêtus du fourreau de leur glaive ou de la hampe de leur javelot. La peinture devint symétrique, régulière, compassée peut-être; mais elle se fit savante aussi, et si cette science nuisit parfois au naturel et à la vérité, elle s'opposa en même temps, comme une digue puissante, aux envahissements de l'ignorance, aux vaniteuses prétentions de la nullité. Ce fut la dernière fois que la peinture reconnut des lois et s'astreignit aux exigences de l'enseignement. »

Cette dernière phrase fait pressentir que dans la seconde partie de son travail, en réponse à la deuxième question posée par le Programme, l'auteur se montre très-parcimonieux dans les moyens qu'il propose pour donner une vie nouvelle à la culture des arts. On peut dire, en effet, qu'il se borne à discuter l'opportunité des expositions annuelles, et à proposer la création d'une espèce d'Université pour les beaux-arts, dont nous reparlerons tout à l'heure; mais tous les conseils qu'il donne sont inspirés par cette pensée, que ce qui manque principalement à nos artistes, c'est

la foi dans l'avenir, la persévérance dans l'étude, et le respect pour l'art, qui ne saurait s'accommoder des façons cavalières avec lesquelles il est traité.

L'Académie accorde une médaille d'argent petit module à M. Maxime Sutaine, de Reims, auteur du Mémoire reçu sous le n° 4.

L'épigraphe et la forme du Mémoire reçu sous le n° 1, prouvent que l'auteur a parfaitement compris la portée et le sens de la question mise au Concours. Les deux parties distinctes du Programme sont traitées avec soin. L'auteur a beaucoup lu, beaucoup étudié, et paraît doué d'un esprit qui ne manque ni de portée ni de justesse. Malheureusement, une grande inégalité de style n'empêche pas d'apercevoir une égale inégalité dans le fond même du travail.

Le système de l'auteur est basé sur cette idée principale : « Les beaux-arts constatent par leur degré de culture le degré de perfectionnement social. » Or, cette base, juste sous certains rapports, doit être fausse sous certains autres, sans quoi il faudrait admettre que si nous sommes plus civilisés que les Grecs, nos artistes sont supérieurs à ceux du siècle de Périclès ; et que si nous croyons Raphaël et Michel-Ange supérieurs aux artistes de nos jours, nous sommes moins civilisés qu'on ne l'était au temps de François Ier.

Nous pouvons peut-être aussi reprocher à l'auteur d'adopter trop légèrement les assertions les plus hasardées des écrivains les plus systématiques, même lorsqu'elles se contredisent, et sans jamais citer la source où il les a puisées.

L'auteur, après avoir examiné séparément l'histoire des arts chez les différents peuples de l'antiquité, annonce qu'*on ne peut espérer avoir quelques données utiles qu'en observant simultanément un groupe de nations contiguës,* et, dans le fait, l'histoire de l'art moderne est examinée par lui dans son ensemble. De telle sorte que la première ou la seconde partie de ce travail est exécutée, d'après l'auteur lui-même, dans un système vicieux.

Dans cette seconde partie, le style de l'auteur semble s'améliorer autant que le système est changé, et si l'on y trouve encore quelques rapprochements singuliers, on y rencontre aussi une foule de réflexions pleines de force et de vérité. Pour donner une idée du style de l'auteur, nous pouvons citer le passage où il apprécie l'influence sur les arts du règne trop vanté de Louis-le-Grand : « Louis XIV ne fit aucune grande action en personne; mais il les inspira toutes. Il fut pour toutes ces grandes âmes qui l'entouraient, comme le soleil pour la nature. Tous les germes précieux préparés par les siècles, existaient; il les anima tous de sa puissante et glorieuse excitation, et leur existence simultanée fut une heureuse circonstance qui concourut encore au développement de tous ces génies, en les forçant à une émulation réciproque.

» L'impression du mouvement général de retour aux formes des arts dans l'antiquité, fut aussi éprouvée par Louis XIV. Mais leur imitation, poussée par lui à l'extrême, plaça, par le fait de la puissance absolue dans le monarque, les beaux-arts en France dans

une position fausse, antinationale, antichrétienne, et suspendit leurs véritables progrès.

» Les fêtes dramatiques et chorégraphiques de Versailles, où le roi se montrait sous le costume d'une des divinités du paganisme, suivi de l'élite de ses courtisans travestis de même, n'avaient aucun rapport avec nos institutions, nos besoins moraux, notre vie nationale. La galanterie, dans Louis XIV, vicia les beaux-arts. »

L'appréciation de l'influence de la Révolution française sur les arts, manque peut-être de justesse sous certains rapports; cependant il y a beaucoup de vrai dans ce que l'auteur dit de l'ignorance des masses en fait d'art, et du pernicieux effet que produit sur les artistes la recherche des juges les moins éclairés.

La conclusion principale de ce Mémoire est un peu vague. Pour assurer l'avenir de l'art, il faut, dit l'auteur, un gouvernement juste, fort et glorieux. Heureusement, on trouve à la suite quelques conseils aussi justes, mais d'une application plus facile.

L'auteur veut entre autres que, dans les écoles, on ne se borne pas à enseigner aux élèves la partie matérielle de l'art; que nos musées soient placés dans un ordre plus utile; que nos constructions publiques cessent d'être élevées avec une mesquinerie qui semble dire à la nation qu'on n'a pas de foi dans son avenir, etc., etc. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Qu'il nous suffise de dire ici que l'Académie a accordé une médaille d'argent petit module à l'auteur de ce Mémoire, M. Arbanère, de Tonneins.

L'auteur du Mémoire reçu sous le n° 5, possède, comme écrivain, des qualités remarquables; mais il ne s'est pas rendu un compte bien exact de l'utilité de la première partie de la question posée par l'Académie. Passant sous silence l'histoire de l'art dans l'Égypte et dans tout l'Orient, il semble admettre, comme ses concurrents, que l'histoire de l'art chez les Grecs n'a éprouvé aucune espèce de révolution, et l'examine comme un tout formé en un instant et d'une seule pièce. Poussant l'abstraction encore plus loin, il saute bardiment par-dessus l'histoire de l'art chez les Romains, et arrive d'un bond, de l'histoire des anciens Grecs à celle du moyen âge. L'époque de la Renaissance est traitée avec la même brièveté. Une notice biographique sur Michel-Ange allonge ce chapitre, mais n'en change pas la nature. C'était donc une conviction bien formée chez l'auteur, que la première partie de la question posée par l'Académie ne pouvait pas être convenablement traitée, et il était impossible de nous le dire avec plus de finesse et de ménagement.

Cependant, sans user de représailles, ne pourrions-nous pas faire remarquer à l'auteur que, pour éviter que les réponses des concurrents à la seconde partie de la question du Programme ne fussent trop exclusivement des *théories chimériques, lancées,* comme il le dit lui-même, *sur la mer périlleuse et perfide des utopies,* l'Académie avait demandé que les concurrents étudiassent d'abord les révolutions de l'histoire des arts et leurs causes. Le fruit des recherches de l'auteur, ses différents plans et projets n'auraient certainement

rien perdu de leur force à s'appuyer de cette expérience; mais quelquefois le génie devine ce que l'expérience seule peut révéler à d'autres. Et comme nous ne sommes aujourd'hui ni des Égyptiens, ni des Grecs; que nos penchants et nos mœurs ne sont identiques ni avec ceux du moyen âge, ni avec ceux de l'antiquité, des préceptes conçus en dehors des enseignements de l'histoire peuvent néanmoins produire d'excellents résultats. Examinons donc la seconde partie de ce Mémoire indépendamment de la première.

Cette seconde partie est subdivisée en deux sections. La première se compose de considérations générales, écrites à grands traits, ornées d'images saisissantes, etc. On est d'abord charmé de leur éclat; cependant, comme quelquefois elles ne sont pas appuyées sur l'étude de l'histoire, la moindre réflexion fait crouler cet échafaudage. Ainsi, après avoir brillamment résumé les conditions favorables dans lesquelles nous nous trouvons pour que les arts se manifestent plus éclatants que jamais, l'auteur s'écrie : « Avec la foi vient l'unité, avec l'unité la force, avec la force la beauté. » Belles paroles, certes; mais sur quoi repose l'éclat de ces grands mots? S'il fut une époque de foi, une époque d'unité dans l'art, c'est celle du moyen âge, et cependant elle ne produisit pas la beauté, s'il faut s'en rapporter au jugement sévère que l'auteur lui-même porte sur les ouvrages de cette époque. L'étude de la première partie de la question du Programme de l'Académie n'était peut-être pas tout à fait aussi inutile que l'auteur du Mémoire a pu le penser.

Quoi qu'il en soit, ce qui a surtout frappé l'Académie et qui constitue à ses yeux le principal mérite de ce Mémoire, c'est l'ensemble des moyens que l'auteur a coordonnés et propose d'adopter pour faire progresser les arts. Presque tous ces moyens concernent l'éducation des artistes; et réunis à ceux indiqués par l'auteur du Mémoire n° 4, ils présentent un ensemble de dispositions dont l'application pourrait avoir les plus heureux résultats. Nous allons les examiner en détail; mais constatons d'abord que si l'Académie n'a pas cru, pour les raisons ci-dessus spécifiées, accorder le prix à l'auteur de ce Mémoire, M. Laurent Matheron, de Bordeaux, elle le remercie néanmoins d'être entré aussi complétement dans les vues qu'elle s'était proposées, et lui décerne une première médaille d'argent grand module.

Ce jugement exprimé et les récompenses données, l'Académie s'est demandé si tout devait être fini autour de l'importante question quelle avait mise au Concours. Il lui a semblé que la science pouvait retirer quelques fruits de l'examen des Mémoires analysés, et qu'il serait utile à tous, peut-être aux concurrents eux-mêmes, de trouver réunis en un seul corps les différents moyens qui avaient été proposés pour développer et assurer la culture des beaux-arts. Ce travail, que l'Académie entreprend, ne présentera sans doute rien de complet; car nous n'avons pas voulu, en y ajoutant nos propres réflexions, essayer de nous emparer de l'œuvre d'autrui et nous l'approprier. L'Académie, sans se substituer aux concurrents, en publiant

leur œuvre et non la sienne, a pensé qu'il pouvait être utile aux hommes spéciaux de connaître l'ensemble des diverses richesses produites par la question mise au Concours, et que les Académies laissent ordinairement ensevelies dans la poussière de leurs archives. Elle a donc entrepris un travail inusité, mais utile; en voici le résultat :

Les moyens proposés par les divers concurrents peuvent se diviser en deux classes : ceux que nous appellerons généraux ou indéfinis, et ceux plus restreints et plus applicables que nous nommerons particuliers.

Occupons-nous d'abord des moyens que nous rangeons dans la première classe, et plaçons-y les conseils donnés par les auteurs des Mémoires n° 1 et n° 5, qui semblent s'être accordés pour reconnaître qu'il existe une connexion intime entre l'état des arts et celui de la dignité de la nation, et proposent en conséquence, pour que les arts puissent prendre un nouvel essor, que la société embrasse enfin une foi politique, et qu'*un gouvernement juste, fort, glorieux, soit confié à des hommes d'honneur, de moralité, de dévouement et d'intelligence.*

Tout le monde applaudira comme l'Académie à des conseils aussi sages, et dont l'application seule présente peut-être quelques difficultés. Tous applaudiront aussi à l'auteur du Mémoire n° 2, qui propose *de créer un nouvel idéal* vers lequel puissent tendre les aspirations des artistes; mais il n'en sera peut-être pas de même quand le même auteur conseille, pour assurer

l'avenir de l'art et faire cesser les agitations politiques, *de favoriser les symptômes qui semblent présager la formation d'une religion nouvelle.* Lorsque notre société croulant sur sa base aura fait place à celle qui doit la remplacer, comme le dit l'auteur, *la question des arts sera résolue.* Mais comme dans cette hypothèse il ne serait plus question de l'humble Académie au nom de laquelle nous avons l'honneur de parler, et que tous les corps répugnent à leur destruction, sans nous prononcer sur la facilité, l'à-propos et l'efficacité du procédé, nous ne croyons pas que l'Académie puisse user de son influence pour recommander l'emploi de ce moyen.

Deux Mémoires, les nos 4 et 5, se sont accordés pour reconnaître que le plus grand développement des arts en Grèce, en Italie, etc., coïncide avec l'époque des guerres civiles. C'est encore un moyen dont l'Académie n'ose guère recommander l'emploi.

Passons à l'examen des moyens particuliers et plus facilement applicables.

Parmi ceux-ci, l'un des plus importants et celui qui mérite le plus d'attirer l'attention des hommes qui s'occupent de cette matière, est celui qui concerne l'éducation des artistes. Chose remarquable, trois concurrents sur cinq, les nos 1, 4 et 5, ont été frappés de la même pensée, et cette coïncidence augmente la valeur du moyen, en même temps que la diversité des imaginations développe, coordonne et complète l'idée entrevue en commun.

Selon M. Arbanère, l'art étant une émanation de l'âme, pour lui donner des sectateurs dignes de son

culte, nos écoles actuelles des beaux-arts ne présentent pas un ensemble d'enseignement assez élevé ; on se borne à y enseigner aux élèves les moyens techniques : il faut y apprendre en même temps les autres parties de l'enseignement nécessaires à la culture des arts, surtout l'histoire et la connaissance des poëtes. Il faut qu'une œuvre d'art puisse satisfaire non-seulement l'instinct du vulgaire, mais encore le goût plus épuré du penseur et de l'homme instruit.

L'auteur du Mémoire n° 4, M. Maxime Sutaine, va plus loin. Reprenant une idée déjà formulée à diverses époques, il demande qu'on organise l'enseignement des arts à l'instar de celui des lettres, et qu'il y ait des bacheliers et des docteurs ès arts, comme nous avons des bacheliers et des docteurs ès sciences et ès lettres. L'Académie, sans s'arrêter à l'objection qu'on ne manquera pas de lui faire, que, dans la culture des sciences et des lettres, l'expérience semble démontrer que les plus grands succès ne sont pas dus à des institutions analogues; qu'Homère, Pindare, Aristote, n'étaient pas plus bacheliers ès lettres, que Raphaël, Apelles ou Rubens n'étaient bacheliers ès arts; l'Académie, disons-nous, pense que ce projet mérite d'être pris en sérieuse considération, et d'autant plus, que M. Laurent Matheron, Mémoire n° 5, développe et complète la même idée, et montre dans tout son jour l'insuffisance de l'éducation donnée jusqu'ici aux artistes, surtout en province, d'où ils passent, sans transition, des essais informes exécutés sous les yeux d'un professeur habituellement incapable, à l'enseignement transcendant de l'école à Paris. Mais laissons-

le expliquer et développer lui-même son système :

« La France a centralisé à Paris, d'une manière absolue, l'éducation des artistes. La capitale leur donne surabondamment tous les moyens de s'instruire : écoles, cours publics, musées, bibliothèques, etc.; tandis que la province n'a pour ainsi dire aucun aliment à fournir à leurs premières études. Il s'ensuit qu'il n'y a pas de transition entre les essais informes faits sous les yeux du professeur, souvent incapable, de la province, et les leçons transcendantes de Paris. Ces jeunes adeptes passent quelques années à la capitale, travaillant où et quand bon leur semble; puis ils reviennent dans leurs provinces, pratiquer, à l'admiration de leurs grands parents, le portrait et la nature morte; car *ils méprisent,* disent-ils alors, *les ouvrages de style et n'en veulent pas faire.* Cette éducation pèche par son point de départ et par ses moyens.

» Dans toute la France, les sciences et les lettres sont enseignées dans les Facultés par des professeurs attachés au corps universitaire; de là cette unité remarquable qui fait la force de l'Université. Pourquoi dédaigne-t-on les arts à ce point, de ne pas procéder de la même manière pour l'enseignement qui leur est propre? Au lieu de ces écoles imparfaites que les municipalités subventionnent dans quelques localités, et qui n'ont aucun lien entre elles, pourquoi l'Institut, par exemple, n'aurait-il pas, à l'instar des Facultés, des écoles soumises à son autorité et à son contrôle [1]?

[1] Il y a une erreur de fait; mais le raisonnement n'en est pas moins juste

» En plaçant une de ces écoles nationales dans chaque chef-lieu de département, et avec l'aide des municipalités, qui supprimeraient alors leurs écoles insuffisantes, cette importante innovation n'occasionnerait certainement pas une grande dépense. Dirigées par plusieurs professeurs dépendants de l'Institut, ces écoles démontreraient le dessin, la géométrie, la perspective, l'anatomie, la peinture, la chimie, la gravure, la sculpture et l'architecture. Les élèves y seraient admis gratuitement, guidés vers la spécialité pour laquelle ils annonceraient le plus d'aptitude, et enfin ils seraient appelés, tous les ans, à des concours et des distributions de prix.

» Les arts vivent d'honneurs, disaient les Grecs, et c'est très-vrai. Nous voudrions que l'on donnât toute la solennité possible à ces fêtes, où l'on poserait sur la tête des élèves leurs premières couronnes. Les applaudissements de la foule allument l'enthousiasme et l'émulation dans les jeunes âmes, et leur préparent de nouvelles forces pour de nouveaux travaux.

» Une sévère équité doit présider aux moindres jugements en fait d'arts. Des récompenses, difficilement mais justement accordées, doubleraient leur valeur. Après une année d'épreuves, un élève montrerait-il une complète inaptitude pour les beaux-arts? rayé de l'école et rendu à l'industrie, il deviendrait un habile ouvrier, au lieu de rester un artiste médiocre.

» Des encouragements gradués suivraient l'élève dans tous ses progrès, jusqu'au moment où il lui serait permis de prétendre à la dernière récompense,

l'envoi à Paris, aux frais de l'école. Connaissant tous les éléments de son art, l'anatomie, le dessin, la géométrie, la peinture, l'élève y passerait deux ans pour étudier les grands maîtres. Par conséquent, chaque école n'aurait jamais en même temps, et au plus, que deux pensionnaires à Paris. Placés sous l'autorité de l'Institut, ces jeunes pensionnaires verraient s'étendre sur eux sa paternelle influence; tandis que les pensionnaires envoyés actuellement à Paris par les communes y vivent dans une entière et funeste indépendance.

» Les études élémentaires dans les écoles départementales seraient lentes et approfondies. On rappellerait aux élèves que les Grecs entraient chez leurs maîtres pour dix ans au moins d'*apprentissage*. L'anatomie serait la base de leurs études; la chimie leur apprendrait le secret de dérober leurs œuvres aux atteintes du temps......

» Bien d'autres études nous sembleraient utiles aux artistes.....; mais nous nous contentons d'indiquer ici une idée, laissant à d'autres le soin de lui donner tout le développement dont elle est susceptible.

» A l'expiration de ces deux années de pension, l'élève recouvrerait son entière liberté. Également versé dans les connaissances théoriques et dans la pratique de son art, il pourrait alors essayer de voler de ses propres ailes. La carrière lui serait ouverte; à lui de s'y distinguer et de mériter d'autres lauriers et d'autres récompenses. Le prix de Rome se présenterait à sa légitime ambition. »

L'Académie s'associe d'autant plus volontiers aux vœux exprimés dans ces trois Mémoires, et les recommande avec d'autant plus d'insistance à l'attention des directeurs des beaux-arts, que cette question n'est pas nouvelle pour nos législateurs. Ainsi, l'art. 101 du projet des lois relatives à la constitution de l'an III, portait qu'il serait créé dans chaque département des écoles centrales, dans lesquelles il y aurait un professeur pour les arts du dessin, un professeur de la théorie générale des beaux-arts, etc. Et sans rechercher dans l'immense arsenal du *Bulletin des Lois* et les autres recueils d'ordonnances, celles qui peuvent concerner les arts, contentons-nous de rappeler que lorsque le génie éminemment organisateur du grand Colbert fonda l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, sous la direction de Lebrun, il comprit qu'il était possible d'obtenir de très-grands avantages de la création, dans les provinces, d'*écoles académiques* affiliées à celle de Paris et régies par elle. Peu de personnes se doutent, même à Bordeaux, que notre ville eut l'honneur de posséder une des premières écoles académiques émanées de celle de Paris, et que les titres de cette école, providentiellement conservés par l'homme qui, depuis quarante ans, a le plus contribué aux travaux de l'Académie, et est devenu le doyen de nos collègues et de nos artistes, M. Lacour, vont bientôt lui être restitués; de telle sorte que si l'organisation proposée par les concurrents est jamais mise à exécution, Bordeaux aura eu l'honneur, à deux siècles de distance, d'avoir fait l'essai des premières *écoles aca-*

démiques, et d'avoir provoqué la création des premières *Facultés des arts.*

Les autres moyens proposés se rattachent tous d'une manière plus ou moins directe à cette question principale, l'éducation des artistes.

Ainsi, les auteurs des n°s 1 et 5 demandent avec instance que nos musées et nos collections d'objets d'art cessent d'être classés, comme ils l'ont été jusqu'ici, d'après la dimension des toiles, sans chronologie, sans géographie et sans philosophie, de manière à fatiguer l'attention et à ne laisser dans l'esprit que le chaos, au lieu des utiles enseignements qu'une bonne classification pourrait leur faire produire.

Les élèves instruits et glorieusement passés par tous les degrés de l'Université des Beaux-Arts, n'ont-ils droit à aucune protection du gouvernement? M. Laurent Matheron propose de leur accorder, au concours, les commandes des villes et communautés sur lesquelles le gouvernement exerce une direction; leurs titres artistiques tiendraient lieu, en quelque sorte, des cautionnements exigés dans les adjudications ordinaires. Quant aux nombreuses places que nécessiterait la création de cette nouvelle hiérarchie des beaux-arts, elles seraient naturellement dévolues à ces artistes brevetés, comme les grades dans l'armée, les places dans la magistrature, dans l'Université, etc., sont réservées aux hommes qui en ont été reconnus dignes dans des examens spéciaux.

Il ne suffit pas qu'un gouvernement qui veut réellement protéger les arts, donne les places ou les com-

mandes à ces hommes capables. MM. Arbanère et Matheron font remarquer avec raison, que les monuments publics, dans le plus obscur village comme dans la plus grande ville, ne doivent pas être abandonnés à l'insouciance, au mauvais goût, ou même à l'ignorance d'un fonctionnaire que le hasard ou le caprice ont placé temporairement, mais sans contrôle, à la tête d'une administration quelconque. Il faut donc sortir de ce système d'égoïsme et de mesquinerie qui fait élever les monuments comme s'ils ne devaient durer qu'un jour. C'est contribuer à la dignité morale d'un peuple, que de lui rappeler sans cesse la postérité.

Les commandes publiques inspirent aux auteurs des Mémoires n°s 1, 2 et 5, la pensée que notre époque présente des types assez beaux pour être reproduits, et que le gouvernement doit tendre à remplacer les représentations étrangères à notre religion et à nos mœurs, par les représentations de nos grands hommes; car cette expression de la reconnaissance publique rendrait féconds en talents et en vertus le présent et l'avenir. Sans entrer dans le fond de la question, et sans combattre tout à fait ce système, l'Académie se borne a faire remarquer que depuis longtemps déjà le gouvernement ne fait élever des statues, ni de Vénus, ni de Diane, ni de Jupiter; que les questions de morale ou de politique sont distinctes des questions d'art, et qu'il fallait d'abord démontrer que la mesure proposée pouvait être propre à développer le goût des arts et à former de grands artistes.

Parmi les questions importantes relatives à ce but,

l'Académie a vu avec peine que la question des expositions n'a pas été particulièrement étudiée. L'auteur du Mémoire n° 2 se contente de dire qu'il faudrait donner plus d'extension à nos expositions, les rendre plus générales, et surtout en bannir un esprit d'exclusion trop visible dans le choix des ouvrages couronnés. L'auteur du Mémoire n° 4 combat la périodicité trop fréquente des expositions à Paris; mais il ne fixe aucun terme à leur éloignement et ne parle pas des expositions en province, sujet important et multiple, intimement lié à la grande question de la décentralisation, qui, dans la politique comme dans les arts, partagera longtemps les meilleurs esprits.

Tout en regrettant que les concurrents n'aient pas jugé à propos de traiter à fond cette question, l'Académie s'associe avec plaisir au vœu formulé par l'auteur du n° 5, qui pense que les récompenses accordées après les expositions ne sauraient l'être avec trop de solennité et d'éclat, et que décernées au nom de l'État ou d'une ville, elles auraient toujours plus d'importance et de prix que données au nom de quelques particuliers, quelque généreux et considérés qu'ils puissent être.

Tel est le résumé à peu près complet des divers moyens proposés par les concurrents pour donner une nouvelle impulsion à la culture des arts. Puisse-t-il, quelque incomplet qu'il soit, attirer l'attention des hommes spéciaux, et les conduire à l'adoption de mesures utiles, ou du moins à la publication d'un travail plus complet sur cette matière.

— —

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à la Faculté des Sciences de Bordeaux,

du 1er décembre 1850 au 30 novembre 1851,

Par M. ABRIA.

Nous avons placé, à la suite des observations barométriques et thermométriques du dernier trimestre de 1851, quelques tableaux qui résument les observations de l'année *météorologique* commençant au 1er décembre 1850 et finissant au 30 novembre 1851. Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de résumer, soit les observations contenues dans les tableaux trimestriels, soit celles, assez nombreuses, qui n'ont pu y trouver place. Le résumé annuel des données météorologiques permet de mieux saisir les variations que présente, d'une année à l'autre, l'état moyen de l'atmosphère. Notre intention étant d'en publier de semblables chaque année, nous allons entrer rapidement dans les explications nécessaires pour en donner une intelligence complète.

Le *Tableau I* présente, comme les années précédentes,

les résultats moyens des observations barométriques et thermométriques. Les températures moyennes de l'année et des diverses saisons qui se déduisent des huit années d'observations que nous avons faites à la Faculté, diffèrent très-peu de celles qui sont inscrites dans le tableau correspondant de 1850 : ainsi, les températures moyennes annuelle et saisonnières, peuvent être considérées comme déterminées avec une assez grande exactitude.

Dans le *Tableau II* se trouvent consignés les résultats des observations hygrométriques faites à sept heures du matin, midi, deux heures et neuf heures du soir. Les colonnes intitulées *T* donnent la valeur de la tension de la vapeur d'eau en millimètres de mercure. Les colonnes intitulées *H* font connaître l'état hygrométrique en centièmes de celui qui correspond à l'état de saturation, c'est-à-dire le rapport entre la quantité de vapeur réellement renfermée dans l'air et celle qui y serait contenue si ce fluide était saturé. L'examen des valeurs *minima* de l'état hygrométrique en mai, juin, juillet, août et septembre, démontre que la sécheresse atteint assez souvent, dans nos climats, un degré très-élevé. Ces observations ont été faites avec le psychromètre, qui se prête mieux que l'hygromètre condenseur à des observations répétées, et surtout à celles de nuit.

Le même tableau donne les résultats des observations pluviométriques. On remarquera que la quantité d'eau qui est tombée en 1851 est inférieure de près d'un quart à la quantité moyenne. La diminution porte principalement sur l'été et sur l'automne. Dans la première de ces deux saisons, la quantité de pluie a été réduite de moitié, et dans la deuxième d'un quart.

Nous avons fait placer en décembre 1850, sur la terrasse

de la Faculté des Sciences, un appareil propre à faire connaître la direction du vent à toutes les heures du jour et de la nuit. Il consiste en une girouette très-sensible, mobile autour d'un axe vertical qui traverse le toit d'une guérite dans laquelle est renfermé un appareil d'horlogerie qui donne un mouvement continu de translation, dans le sens horizontal, à une bande de papier verticale. L'axe de la girouette porte une roue dentée horizontale, qui engrène une roue dentée verticale d'un égal nombre de dents. Celle-ci porte un crayon qui est maintenu constamment appuyé contre le papier, à l'aide d'un ressort. Il résulte de cette disposition, que le crayon décrit une circonférence de cercle quand la girouette en décrit une elle-même; de sorte que si le crayon se trouve au haut de sa course quand le vent souffle du nord, par exemple, et si le mouvement de la girouette du nord vers l'est entraîne le crayon vers la droite, la position du crayon fait connaître immédiatement le point de l'horizon d'où vient le vent. Le crayon décrit une ligne droite dans les temps calmes, et des arcs de cercle plus ou moins grands quand le vent souffle avec plus ou moins d'intensité. La position moyenne du milieu des arcs permet de décider sans difficulté auquel des seize rumbs appartient le vent dominant.

On suppose ordinairement, dans la discussion des observations météorologiques, que tous les vents ont soufflé avec la même vitesse. Cette hypothèse peut être adoptée quand on embrasse un grand nombre d'observations; mais il est bien préférable de tenir compte de la vitesse du vent. Pour arriver à la détermination de cet élément, j'ai fait adapter à la girouette un anémomètre dont les indications sont recueillies par un moyen particulier, et permettent de calculer les vitesses moyennes du vent d'heure en heure,

ce qui est très-suffisant pour les besoins de la météorologie. Je me suis servi des résultats fournis par cet appareil pour calculer la direction et la vitesse des vents résultants; mais je ne considère les nombres auxquels je suis arrivé que comme approchés. L'appareil que j'ai employé doit être remplacé par un autre plus parfait, construit sur le même principe, et qui, je l'espère, sera bientôt achevé.

Je me suis borné à insérer dans le *Tableau III* la direction et la vitesse du vent, calculées de mois en mois. La résultante ainsi obtenue est presque toujours dirigée (sauf pour le mois de septembre) de l'ouest à l'est, s'inclinant plus ou moins du côté du nord ou du côté du sud. On remarquera aussi que dans un seul mois, celui de février, la vitesse moyenne est presque nulle; mais les résultantes mensuelles et saisonnières ne le sont pas en général; de sorte qu'il existe un courant constant dirigé du sud-ouest vers le nord-est, avec une vitesse moyenne sensible, quoique très-faible.

A l'aide de ces observations continues, j'ai pu calculer l'influence des vents sur la hauteur barométrique, la tension de la vapeur d'eau et la quantité de pluie. Je me suis contenté, pour chacun de ces phénomènes, de prendre la moyenne générale des valeurs se rapportant à un même vent, indépendamment de l'heure à laquelle les observations ont été faites. Comme la hauteur du baromètre et la tension de la vapeur d'eau ne varient pas en général de quantités considérables dans le cours d'une même journée, la marche que j'ai suivie ne présente pas d'inconvénients; mais il n'en est plus de même pour la température et l'humidité relative. Il aurait fallu nécessairement, pour ces deux ordres de phénomènes, prendre les valeurs correspondantes à une même heure de la journée, et le nom-

bre des observations est encore trop peu considérable pour étudier ainsi la question.

Le registre sur lequel sont consignées les observations du vent, renferme les directions intermédiaires aux huit vents principaux; mais en formant le *Tableau IV*, qui renferme les résultats de l'influence du vent sur la pression, l'humidité et la quantité de pluie, j'ai réuni à chaque vent les nombres correspondants au vent qui précède et au vent qui suit celui que l'on considère. Pour les vents du nord, par exemple, j'ai pris les observations correspondantes à ceux de N., N.-N.-O., N.-N -E.

Au lieu d'inscrire dans le *Tableau IV* les valeurs absolues de la pression barométrique et de la force élastique de la vapeur d'eau correspondante à chaque vent, j'ai indiqué pour chacun d'eux l'excès ou l'abaissement de la valeur correspondante au-dessus ou au-dessous de la moyenne générale. On voit ainsi d'un coup d'œil que la pression barométrique atteint son maximum avec les vents du N.-E., son minimum avec ceux du sud, et que la pression correspondante aux vents d'ouest diffère peu de la moyenne générale. La tension de la vapeur d'eau atteint au contraire son minimum par les vents de N.-E., et son maximum par ceux d'ouest.

La dernière ligne horizontale du même tableau fait connaître les quantités d'eau qui sont tombées sous l'influence de chaque vent. On remarquera que les trois quarts de la quantité totale de pluie accompagnent les vents du sud et de l'ouest.

Enfin, le *Tableau V* renferme le résumé des observations relatives à l'état du ciel. La marche que je suis pour étudier cette partie des phénomènes météorologiques me permet de présenter, avec quelque certitude, les conclu-

sions auxquelles je suis arrivé. Concevons une courbe dont les abscisses soient proportionnelles au temps, et dont les ordonnées représentent le nombre de dixièmes que renferme la portion découverte de la surface céleste ; la forme de cette ligne, que l'on peut appeler *courbe de sérénité*, rappelle immédiatement l'état général du ciel. Ainsi, quand le ciel est entièrement serein ou couvert, cette courbe est une ligne droite parallèle à l'axe des abscisses, mais dont la position dans chacun de ces cas est différente; l'ordonnée étant nulle dans le dernier, à son maximum au contraire dans le dernier. Quand la portion découverte de la surface céleste varie dans le cours d'une même journée, ce qui est le cas le plus ordinaire, la courbe de sérénité a une forme également variable, s'élevant quand le ciel se découvre, s'abaissant quand il se couvre. Le registre sur lequel j'inscris chaque jour les courbes de sérénité, renferme, à côté de chaque ordonnée, les signes indicateurs des phénomènes, tels que pluie, grêle, forme des nuages, etc., survenus aux mêmes heures, etc. Ce mode de représentation me paraît très-net. J'ai considéré dans le résumé, comme jours généralement beaux, ceux pour lesquels la donnée moyenne de la courbe de sérénité, pendant le jour, égale ou dépasse la moitié de celle qui répond à l'état de sérénité complète.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE.

OCTOBRE 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	MAXIMA.	MINIMA.
	mm	mm	mm		
1	51,00	46,43	50,44	22°3	11°3
2	53,13	54,28	56,30	17,3	10,6
3	57,37	58,87	60,77	16,3	9,0
4	58,35	58,70	60,29	19,0	13,5
5	61,75	62,75	65,44	18,5	13,0
6	65,26	65,04	64,95	19,3	11,0
7	64,30	63,63	63,88	18,4	13,6
8	63,80	64,02	65,55	18,4	15,6
9	64,70	65,38	65,73	18,2	14,6
10	67,80	69,41	69,45	19,0	15,0
11	68,93	67,40	68,50	21,6	10,4
12	69,55	69,67	69,92	23,0	9,8
13	69,15	67,19	67,03	22,5	9,2
14	65,86	64,65	63,30	16,7	13,2
15	58,15	53,25	53,93	20,9	11,8
16	55,40	»	57,00	14,0	10,5
17	58,56	59,84	63,52	13,3	7,8
18	65,02	64,84	66,55	13,0	7,0
19	66,50	65,58	66,08	14,6	6,0
20	63,63	61,09	60,60	14,8	7,1
21	59,77	58,24	59,69	18,0	6,7
22	60,89	61,06	62,90	22,0	5,0
23	64,70	65,00	65,53	21,6	10,2
24	66,47	66,14	66,31	20,0	10,1
25	64,67	63,50	63,69	15,9	8,4
26	62,55	61,92	62,66	14,4	8,6
27	63,00	62,35	63,10	17,8	5,9
28	63,04	61,34	59,85	16,8	6,0
29	54,12	50,04	50,26	13,0	7,7
30	47,62	47,10	»	9,7	4,8
31	»	49,84	»	13,1	»
MOYENNES					
du 1er au 10	60,75	60,85	62,28	18°67	12°72
du 11 au 20	64,07	63,72	63,64	17,44	9,28
du 21 au 31	60,68	58,78	61,55	16,57	7,34
Moy. générale.	61,83	61,12	62,49	17,56	9,78

Température moyenne du mois.. 13°7. Pluie dans le mois.... 80mm

NOVEMBRE 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	»	55,76	»	14°1	3°2
2	»	53,15	»	14,4	5,8
3	»	62,54	»	11,0	5,4
4	»	63,05	60,86	10,3	3,1
5	63,76	64,98	67,02	8,6	2,2
6	64,65	61,50	59,26	8,7	1,6
7	57,81	56,80	56,84	9,8	5,2
8	56,16	57,27	59,47	9,1	2,2
9	60,02	58,42	59,62	8,8	2,0
10	58,87	53,09	54,63	8,7	5,5
11	54,99	56,37	58,51	7,8	1,4
12	61,94	63,56	66,86	7,6	3,0
13	66,94	66,93	66,52	8,6	1,0
14	64,74	62,73	63,09	8,6	0,0
15	63,25	61,12	60,86	5,4	—0,6
16	60,46	59,96	59,66	6,8	—1,8
17	58,32	57,47	60,89	6,9	1,0
18	59,07	59,39	61,26	4,8	—2,0
19	61,80	60,46	56,76	6,6	—1,6
20	52,18	54,69	61,53	9,3	4,4
21	66,11	67,71	65,37	7,8	0,0
22	62,71	63,81	65,15	9,4	5,1
23	66,23	64,96	65,19	8,2	2,2
24	59 79	53,94	55,85	12,1	2,3
25	55,91	56,21	55,13	11,4	5,0
26	54,58	55,73	59,19	11,1	7,2
27	60,38	59,07	62,71	6,7	2,0
28	64,51	64,67	65,62	8,0	0,0
29	63,73	66,79	67,47	4,6	—0,2
30	65,61	63,55	63,77	2,4	—1,3
MOYENNES					
du 1er au 10	60,21	58,65	59,67	10°35	3°62
du 11 au 20	60,37	60,27	61,59	7,24	0,48
du 21 au 30	61,25	61,64	62,54	9,10	2,73
Moy. générale.	60,61	60,19	61,27	8,90	2,28

Température moyenne du mois... 5°6. Pluie dans le mois... 80mm

DECEMBRE 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	63,85	63,66	66,78	5°6	2°0
2	67,87	68,20	69,78	5,0	—2,0
3	71,11	70,67	»	5,7	2,5
4	»	69,43	70,49	6,1	3,8
5	71,15	71,43	72,67	7,9	2,2
6	71,67	70,82	71,03	7,7	0,5
7	70,78	68,87	68,91	8,2	—1,6
8	70,50	71,03	73,01	7,7	0,0
9	73,10	72,22	70,88	10,6	3,0
10	68,94	68,13	69,85	11,2	1,4
11	72,98	71,82	71,72	8,2	2,8
12	69,97	69,56	70,71	5,9	2,2
13	70,94	70,68	71,84	4,7	1,0
14	72,44	72,35	72,88	6,4	4,0
15	73,43	72,77	73,59	4,6	3,5
16	72,53	71,18	70,48	5,1	2,0
17	69,13	66,73	67,58	4,5	0,2
18	67,69	67,36	67,89	8,0	1,6
19	69,13	69,10	70,07	5,9	0,5
20	70,10	62,49	68,20	7,3	—1,0
21	63,00	59,59	58,57	8,4	1,0
22	62,81	62,83	60,74	10,5	5,2
23	64,78	65,19	65,02	10,6	5,2
24	65,00	65,30	65,97	3,2	0,5
25	66,45	66,11	67,59	4,4	0,3
26	69,00	69,13	71,05	4,0	—2,4
27	70,73	69,90	70,53	1,6	—2,2
28	67,76	»	64,96	2,0	—1,0
29	66,94	66,67	68,26	2,4	—4,0
30	67,21	66,30	66,66	5,7	—1,6
31	66,19	64,00	62,60	7,3	0,0
MOYENNES du 1er au 10	69,89	69,45	70,04	7°57	1°18
du 11 au 20	70,83	70,00	70,50	6,06	1,68
du 21 au 31	66,35	65,50	65,63	5,46	0,10
Moy. générale.	69,02	68,32	68,72	6,36	0,99

Température moyenne du mois.. 3°7. Pluie dans le mois... 21mm.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1851.

TABLEAU I.

NOMS des MOIS.	TEMPÉRATURES moyennes déduites des maxima et minima diurnes.	VARIATIONS EXTRÊMES du thermomètre. Maxima.	Minima.	Différences	HAUTEURS barométriques. 7 h. du m.	Midi.	2 h. du s.	9 h. du s.	OSCILLATIONS EXTRÊMES du baromètre. Maxima.	Minima.	Différences
1850. Décembre..	5,9	14,2	—2,8	17,0	766,40	766,11	765,90	766,16	775,12	750,39	24,73
1851. Janvier...	7°2	12°6	—1°0	13°6	62,53	62,11	61,67	61,75	70,98	43,05	27,93
— Fevrier....	5,6	15,2	—2,0	17,2	62,92	63,16	62,62	63,78	73,20	42,84	30,36
— Mars......	9,0	18,4	—3,0	21,4	61,96	62,06	61,55	62,82	72,70	44,87	27,83
— Avril......	13,7	25,0	3,0	22,0	57,82	57,58	57,25	57,61	69,16	49,88	19,28
— Mai.......	14,3	26,9	4,8	22,1	62,68	62,38	62,31	62,86	71,10	51,97	19,13
— Juin.......	20,6	33.1	11,9	21,2	65.26	65,06	64,92	65,01	73,11	58,05	15,06
— Juillet.....	21,2	32,2	12,4	19,8	61,39	61,01	60,68	61,53	68,11	55,15	13,29
— Août......	23,0	34,2	9,6	24,6	63,90	63,65	63,37	63,84	69.65	57,93	11,72
— Septembre.	17,1	27,2	7,3	19,9	63,67	63,55	62,86	63,10	69,66	52,36	17,30
— Octobre....	13,7	23,0	4,8	18,2	61,83	61,77	61,12	62,19	70 15	46,43	23,72
— Novembre.	5,6	14,4	—2,0	16,4	60.61	60,96	60,19	61,27	67,71	52,18	15,53
Hiver............	6,2	14,0	—1,9	15,9	63,95	64,00	63,40	64,00	73,10	45,13	27,67
Printemps.......	12,3	23,4	1,6	21,8	60,82	60,67	60,38	61,10	71,09	48,90	22,19
Été.............	21,6	33,2	11,3	21,9	63,52	63,25	62,99	63,16	70,10	57,04	13,36
Automne........	12,1	21,5	3,1	18,2	62,01	62,09	61,39	62,39	69,17	50,32	18,85
Année..........	13,1	23,0	3,4	19,6	62,58	62,50	62,04	62,73	70,93	50,42	20,51

REMARQUES.

Maximum du thermomètre (12 août)...................	34°2
Minimum — (24 décembre)............	—2,8
Variation annuelle................	37,0
Plus grande hauteur du baromètre (29 décembre).....	775,12
Moindre — — (1er février)........	742,84
Variation totale................	32,28

TEMPÉRATURES MOYENNES D'APRÈS LES HUIT ANNÉES D'OBSERVATIONS.

Année.	Hiver.	Printemps.	Été.	Automne.
13°	6°2	12°4	20,6	13,1

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1851.

TABLEAU II.

NOMS des MOIS.	VALEURS MOYENNES de la tension et de l'état hygrométrique à 7 h. m. T.	7 h. m. H.	Midi. T.	Midi. H.	2 h. s. T.	2 h. s. H.	9 h. s. T.	9 h. s. H.	VALEURS EXTRÊMES DE LA TENSION. Maxima.	Minima.	Différences.	VALEURS EXTRÊMES DE L'ÉTAT HYGROMÉTRIQUE. Maxima.	Minima.	Différences.	QUANTITÉS D'EAU.
1850. Décemb.	5,5	92	6,3	73	6,4	77	6,1	90	9,9	3,4	6,5	100	55	45	65,2
1851. Janvier	6 1	95	7,1	82	7,2	81	6,6	93	9,6	3,6	6,0	100	66	34	65,3
— Février	5,1	92	5,7	68	5,5	61	5,6	84	9,2	3,5	5,7	100	33	67	26,7
— Mars	6,3	86	6,7	61	6,9	64	6,8	83	12,7	2,7	10,0	98	34	64	78,8
— Avril	7,4	75	8,2	56	8,2	58	8,1	52	14,0	3,7	10,3	95	32	63	93,9
— Mai	7,8	76	7,8	53	8,2	52	7,8	73	13,0	4.6	8,4	97	26	61	48,9
— Juin	10,5	64	10,6	47	10,2	42	10,8	66	23,2	6,5	16,7	91	21	70	10,6
— Juillet	12,2	74	11,6	53	11,7	50	11,9	73	16,7	5,6	14,1	91	25	66	69,2
— Août	13,5	83	13,4	56	13,1	51	13,3	75	19,5	6,3	13,2	98	26	72	8,1
— Sept.	8,9	82	9,2	50	8,7	44	9,6	72	13,9	5,7	8,2	95	24	71	26,0
— Octobre	9,1	95	10,2	71	10,6	74	9 5	89	14,5	5,9	8,6	100	40	60	80,0
— Nov.	5,1	92	5,9	77	5,9	73	5,6	88	10,4	3.2	7,2	100	43	57	79,6
Hiver	5,6	93	6,4	71	6,4	73	6,1	89	9,6	3,5	6,1	100	51	49	157,2
Printemps	7,2	79	7,6	58	7,8	58	7,6	69	13,2	3,7	9,5	96	31	65	221,6
Été	12,1	74	11,9	52	11,7	48	12,0	71	19,8	6,1	13,7	93	21	69	88,2
Automne	7,7	90	8,1	67	8,1	64	8,2	83	12,9	4,9	8,0	98	36	62	185,6
Année	8,1	84	8,6	63	8,5	61	8,5	78	13,9	4,5	9,4	97	35	62	652,6

REMARQUES.

Maximum de la tension (20 juin). 23,2
Minimum (3 mars). 2,7
Différence.......... .. 20,5

Maximum de l'humidité relative en décembre, janvier, février, octobre, novembre.............................. 100
Minimum................ (28 juin). 21
Différence............ 79

Dix annés d'observations donnent, pour la quantité d'eau qui tombe annuellement à Bordeaux. . . . . 842 mill

La distribution de cette quantité d'eau entre les diverses saisons est, d'après huit années :

Hiver. 222 mill. Printemps. 190 mill. Été. 178 mill. Automne. 252 mill.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1851.

TABLEAU III.

Direction, vitesse du vent, calculées de mois en mois d'après les observations continues faites à la Faculté des Sciences.

MOIS.	DIRECTION DE LA RÉSULTANTE.	VITESSE MOYENNE DU VENT RÉSULTANT par seconde.	
			par heure.
		m.	kil.
1850. Décembre	N. 16° O.	0,18	0,648
1851. Janvier	S. 16° O.	0,33	1,188
— Février	N. 62° O.	0,04	0,144
— Mars	S. 19° O.	0,29	0,954
— Avril	S. 47° O.	0,31	1,116
— Mai	N. 39° O.	0,25	0,900
— Juin	S. 79° O.	0,15	0,540
— Juillet	N. 90° O.	0,34	1,224
— Août	N. 52° O.	0,22	0,792
— Septembre	N. 64° E.	0,18	0,648
— Octobre	S. 20° O.	0,27	0,972
— Novembre	N. 66° O.	0,19	0,684
Hiver	S. 31° O.	0,12	0,432
Printemps	S. 58° O.	0,19	0,684
Été	N. 82° O.	0,23	0,828
Automne	S. 69° O.	0,10	0,360
Année	S. 70° O.	0,15	0,540

TABLEAU IV.

Influence des vents sur la pression barométrique, la tension de la vapeur de l'eau et la quantité de pluie.

N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Calme.	OBSERVATIONS.
+ 2,07	+ 2,85	+ 0,80	— 1,24	— 2,50	— 1,95	+ 0,21	+ 1,00	+ 1,07	La moyenne générale est 762^{m},08 ; elle résulte de 1,661 observations.
— 1,19	— 1,75	— 0,24	— 0,48	— 0,65	+ 1,24	+ 1,60	+ 1,28	— 0,53	Tension moyenne générale (1,551 obs.), 8^{m},69.
6	3	2	»	12	13	18	4	12	La quantité totale d'eau qui tombe dans l'année étant représentée par 100, les nombres ci-joints expriment les quantités qui sont tombées sous l'influence des vents correspondants.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE 1851.

TABLEAU V.

MOIS.	NOMBRE DE JOURS										
	de pluie.	de neige.	de grêle.	de gelée.	de tonnerre ou d'orage.	d'éclairs.	de brouillard.	complétement sereins.	couverts.	généralement beaux.	généralement nuageux.
1850. Décembre	5	»	1	7	3	3	9	5	5	10	11
1851. Janvier..	8	»	»	2	»	»	3	1	5	10	15
— Février...	4	1	1	11	»	»	5	3	1	12	12
— Mars. ...	13	3	4	5	1	1	1	»	6	5	20
— Avril.....	11	»	3	»	4	3	»	3	3	5	19
— Mai......	13	1	1	»	2	»	2	4	2	6	19
— Juin......	4	»	»	»	2	4	1	8	2	11	9
— Juillet....	14	»	»	»	4	3	»	2	4	7	18
— Août......	5	»	»	»	3	1	3	2	1	11	17
— Septembre	6	»	»	»	»	»	6	8	1	11	10
— Octobre..	11	»	»	»	»	»	6	6	8	10	7
— Novembre	15	»	»	9	»	»	5	»	8	9	13
Hiver...........	17	1	2	20	3	3	17	9	11	32	38
Printemps.......	37	4	8	5	7	4	3	7	11	16	58
Été.......... .	23	»	»	»	9	8	4	12	7	29	44
Automne.........	32	»	»	9	»	»	17	14	17	30	30
Année..	109	5	10	34	19	15	41	42	46	107	170

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 30 avril 1852.

—

Membres Honoraires.

MM. BRYAS (DE), ancien maire de Bordeaux.

CURÉ (GUSTAVE), ancien maire de Bordeaux.

D'HAUSSEZ (LE BARON), ancien préfet de la Gironde.

DUCASTAING, ancien membre résidant, docteur médecin.

DUFOUR-DUBERGIER, ancien maire de Bordeaux.

JOHNSTON (DAVID), ancien maire de Bordeaux.

LACOSTE (DE), ancien préfet de la Gironde.

LACOUR, ancien membre résidant, correspondant de l'Institut.

NEVEUX, ancien préfet de la Gironde.

PREISSAC (LE COMTE DE), ancien préfet de la Gironde.

SERS (LE BARON), ancien préfet de la Gironde.

YZARD, ancien membre résidant, ancien conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

GUESTIER JUNIOR (P.-F.) ✠, négociant, ancien membre résidant.

HAUSSMANN, préfet de la Gironde.

Membres Résidants.

1821. MM. LATERRADE, direct^{r} du Jardin des Plantes.
1823. GINTRAC ✻, professeur à l'École préparatoire de médecine, rue du Parlement Ste-Catherine, 22.
1823. GRATELOUP, docteur en médecine, rue Monbazon, 19.
1823. DARRIEUX, notaire, fossés de l'Intendance, 25.
1826. DURAND, architecte, rue Michel, 6.
1826. DES MOULINS (Charles), propriétaire, rue de Gourgues, 9.
1828. MARCHANT (Léon), docteur en médecine, rue Porte-Dijeaux.
1831. LANCELIN ✻, professeur de l'Ecole de marine, cours de Tourny, 38.
1832. GUICHENET, médecin vétérinaire, r. d'Orléans, 16.
1836. FAURÉ, pharmacien, fossés Bourgogne, 9.
1837. PETIT-LAFITTE, professeur à la chaire d'agriculture de Bordeaux, rue Henri IV.
1837. DÉGRANGES (E.), docteur en médecine, rue Ste-Catherine, 25.
1837. RABANIS ✻, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, rue du Champ de Mars, 14.
1839. GOUT DESMARTRES ✻, avocat, chemin de Saint-Genès, 161.
1841. BRUNET (Gustave), façade des Chartrons, 81.
1842. ABRIA ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1842. MAGONTY, professeur de chimie, rue Margaux, 21.
1842. LAMOTHE (Léonce de), inspecteur des établissements de bienfaisance, rue Servandony, 8.

1843. MM. GAUTIER AINÉ ✻, maire de Bordeaux, rue Dutrouilh, 18.

1846. MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle du Cossu.

1847. SAUGEON, professeur de belles-lettres, rue du Champs de Mars, 12.

1847. RAULIN, professeur de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des sciences, rue du Manége, 1.

1848. DELPIT, littérateur, cours d'Albret, 42.

1848. DUBOUL (JUST-ALBERT), littérateur, rue de Saugeon.

1849. BAUDRIMONT, professeur de chimie à la Faculté des Sciences.

1850. LÉO DROUYN, peintre et graveur, rue de Gasc, 143.

1850. IMBERT DE BOURDILLON ✻, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, cours d'Albret, 88.

1850 GORIN, artiste peintre, rue Esprit-des-Lois, 1.

1850. BURGUET (AUGUSTE), docteur en médecine, rue Fondaudège, 67.

1850. DABAS, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, allées d'Amour, 22.

1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue Capdeville, 12.

1851. COSTES, professeur à l'École préparatoire de Medecine, rue du Parlement-Ste-Catherine, 12.

1851. BROCHON (HENRY), avocat, rue Margaux, 22.

1851. PEYRONNET (LE COMTE DE) ✻, cours Tournon, 3.

1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue de la Miséricorde, 4.

1851. RUELLE ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux, rue Capdeville, 46.

1851. MM. DUPUY (JUSTIN), homme de lettres, rue Devise-Sainte-Catherine, 12.

1852. DONNET (FERDINAND) ✲, cardinal, archevêque de Bordeaux, rue de Cheverus.

1852. DE GÈRES (JULES), homme de lettres, place Dauphine.

Membres Correspondants.

MM. ARBANERE, correspondant de l'Institut, à Tonneins.

AYMARD (AUGUSTE), au Puy.

BALBI (ADRIEN), littérateur, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (GUSTAVE), procureur de la République, à Pau.

BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.

BLOSSAC (DE), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inférieure).

BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).

BOUCHEREAU JEUNE ✲, correspondant agricole, à Carbonnieux.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des contributions directes, à Abbeville.

BOUCHERIE ✲, ancien membre résidant, docteur en médecine, à Paris.

BOUILLET (JEAN-BAPTISTE), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

MM. BRONDEAU (Louis de), naturaliste, à Estillac, près d'Agen.

BOURRAN (E. de), littérateur, à Bruxelles.

CUISINE (de la), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

CAPDEVILLE-LILLET, propriétaire, à Barsac.

CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire, à Angoulême.

CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).

CAVENTOU, chimiste, rue de Gaillon, 18, à Paris.

CAZADE, correspondant agricole, à Montagoudin, près de La Réole.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CAZENAVE DE LUBERSAC, propriétaire.

CAZENOVE DE PRADINES, à Marmande.

CHAPUIS DE MONTLAVILLE (le baron), littérateur, rue de Rivoli, à Paris.

CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

COLLEGNO (de), ancien membre résidant, à Turin (Piémont).

CONTENCIN (de), ancien membre résidant, à Paris.

COQ (Paul), ancien membre résidant, rédacteur en chef de la *Semaine*, à Paris.

COTARD, homme de lettres, à Pons, département de la Charente-Inférieure.

COUERBE, chimiste, à Verteuil, en Médoc, arrondissement de Lesparre.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Fougères, département d'Ille-et-Vilaine.

MM. DE LE BIDART DE THUMAIDE, magistrat, secrétaire général de la *Société libre d'Émulation*, à Liège.

DEMOGEOT, ancien membre résidant, professeur de rhétorique au Lycée de Ls-le-Grand, rue Serpente, à Paris.

DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.

DERBIGNY, directeur de l'Enregistrement, à Arras.

DESCHAMPS (E.), littérateur, à Paris.

DROUOT, ancien membre résidant, ingénieur des mines, à Châlons-sur-Saône.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près de Ribérac, département de la Dordogne.

DUFAU FILS, directeur de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

DUMEGE, ancien ingénieur militaire, à Toulouse.

DUPIERRIS, médecin, à la Nouvelle-Orléans.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

DUVIVIER (ANTONY), archéologue, à Nevers.

EYSENBACH, archiviste du département de la Nièvre.

FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.

FEUILLERET, professeur d'histoire au Collége de Saintes.

GAVARRET, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

GIMET DE JOULAN, homme de lettres, à Nérac.

GINDRE (JULES), ingénieur des mines, à Bayonne.

GASSIES, naturaliste, à Agen.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GOURGUES (LE COMTE DE), à Lanquais, département de la Dordogne.

GRIMAUD, avocat, à Grenoble.

GRAGNON-LACOSTE, ancien notaire, à Ste-Croix-du-Mont.

GROSSE (L'ABBÉ), curé de Freminville, près de Nancy.

MM. GUADET, sous-directeur de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, correspondant agricole, à Rauzan.

HAYS, sous-commissaire de marine, chef de comptoir à Mahé.

HEYER, docteur médecin, à Pondichéry.

HOMBRES-FIRMAS (LE BARON D'), homme de lettres, à Alais, département du Gard.

HEMSKEERCH, avocat, à Amsterdam.

JASMIN, littérateur, à Agen.

JAURIAS (DE), docteur médecin, correspondant agricole, à Libourne.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KEENE, ingénieur civil, à Saint-Léon, près de Bayonne.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Gradignan.

LAFERRIÈRE, avocat, ancien professeur à la Faculté de Droit de Rennes, inspecteur général de l'enseignement supérieur pour le droit.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LANET (ÉDOUARD), ancien membre résidant.

LAPOUYADE, archéologue, président du tribunal de première instance, à La Réole.

LAURENT, essayeur à l'hôtel des monnaies, à Paris.

LEGUAI, docteur médecin, correspondant agricole, à Saint-Aubin, canton de Saint-André de Cubzac.

LEMONNIER (CH.), ancien membre résidant, directeur du contentieux, administration du chemin de fer du nord, à Paris.

LERMIER, ancien membre résidant, directeur des poudres et salpêtres, en retraite, à Dijon.

MM. LEROY (Ferdinand), ancien membre résidant, rue de Varennes, à Paris.

LEVERRIER, membre de l'Institut, à Paris.

LEVI (Alvarez), professeur d'histoire et de litt^re, à Paris.

LEVY, professeur de chimie, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.

MALAURIE, curé de Montpont.

MALLE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MARTIN, docteur médecin, à la Paz.

METIVIER (le comte de), archéologue, à Nérac.

MICHAUD, chef de bataillon au 10e régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, ancien chef d'institution, à Paris.

MICHON (l'abbé), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.

MILLER (l'abbé), curé de Lugon et de l'île de Carney, près de Libourne.

MONNIER, homme de lettres, à Toulouse.

MOREAU (César), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNES, naturaliste-géographe, membre de l'Institut de France, à Paris.

NAYRAL (Magloire), littérateur, juge de paix, à Castres, département du Tarn.

PAYAN, docteur médecin, à Aix.

PÉCOUL, ancien représentant du peuple, président de la Société d'agriculture et d'économie rurale de la Martinique.

PERNET, directeur du Collége de Salins.

PERREY, professeur à la Faculté de Dijon.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, inspecteur de l'Université, à Bourges.

PUYBUSQUE (AD. DE), littérateur, rue Bourgogne, 40, à Paris.

RAFN (CH.-CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

REUME (AUGUSTE DE), à Bruxelles.

RICHARD (DAVID), ancien membre résidant, directeur de l'Asile des aliénés de Stephensfeld (Bas-Rhin).

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

ROBINET, professeur du cours d'industrie séricicole, rue Jacob, 48, à Paris.

ROOSMALEN (DE), professeur de littérature, rue du Jardinet, 11, à Paris.

ROUX-FERRANT, homme de lettres.

SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.

SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.

SAUVEROCHE, maître de pension, à Saint-André de Cubzac, département de la Gironde.

SÉDAIL, ancien membre résidant, littérateur, rue de la Nation, 10, à Montmartre.

SIGOYER (ANTONIN DE), ancien membre résidant, homme de lettres.

SILVELA, jurisconsulte, à Madrid.

SISMONDA (EUGÈNE), docteur médecin, à Turin.

SOYER-WILLEMET, naturaliste, à Nancy.

TARRY, médecin, à Agen.

THURMANN, ancien directeur de l'École normale du Jura bernois, à Porrentruy (Suisse, canton de Berne).

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALADE-GABEL, ancien membre résidant, professeur à l'Institut des Sourds-Muets, rue de l'Ouest, 93, à Paris.

VALAT, ancien membre résidant, recteur à Rhodez.

MM. VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VALLOT, médecin, à Dijon.

VANHUFFEL, jurisconsulte, rue Méhul, 1, à Paris.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionn. des ponts et chaussées., rue Duphot, 23, à Paris.

VINGTRINIER, médecin des prisons de Rouen.

VIVENS (LE COMTE DE), propriétaire, à Clairac.

WATEVILLE (LE BARON DE), inspecteur des établissements de bienfaisance de la ville de Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 14, à Paris.

OFFICIERS

DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

pour l'année 1852

Messieurs

IMBERT DE BOURDILLON, *Président*
BROCHON (Henry), *Vice-Président.*
É. DÉGRANGES, *Secrétaire général.*

COSTES.
CIROT DE LA VILLE. } *Secrétaires-adjoints.*

FAURÉ.............. *Trésorier.*
G. BRUNET........ *Archiviste.*

DARRIEUX,
PETIT-LAFITTE,
DABAS,
GOUT DESMARTRES, } *Membres du Conseil d'administration.*

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TREIZIÈME ANNÉE.



ERRATA.

Page 637, ligne 18, au lieu de : *la lucite*, lisez : l'*alucite.*

Page 638, ligne 5, au lieu de : *lucite*, lisez : l'*alucite.*

